L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

---

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1901

LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XXXVIII.

---

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1901



ON S'ABONNE : A **Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.

A **Paris**, chez VIC et AMAT, libraires, 11, rue Cassette.

A **Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.

A **Madrid**, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.

A **Montréal (Canada)**, chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.



UNE POSITION FAUSSE ET INCORRECTE

PAR RAPPORT A

L'ARGUMENT DE SAINT ANSELME

Suite et fin [1]

IV

C'est de la position prise par M. le comte Domet de Vorges dans un article du numéro d'avril de la *Revue de philosophie* que je parle : les lecteurs de l'*Université catholique* le savent. J'ai le regret d'être obligé de dire, car en y mettant toute la courtoisie possible je ne vois pas comment je pourrais exprimer la vérité autrement, que, dans cet article, M. de Vorges n'a compris ni l'argument de saint Anselme, ni la réfutation qu'en a faite Gaunilon.

Je vais le montrer.

M. de Vorges n'a d'abord pas compris l'argument de saint Anselme. Même quand il paraît ne s'en écarter que de l'épaisseur d'un cheveu, il en est séparé *toto cœlo*. Presque au début de son travail il cite en entier le chapitre second du *Proslogion* où saint Anselme formule son argument, et il fait suivre ce chapitre des observations suivantes :

(1) Voir le numéro précédent.

« On voit clairement l'intention du saint docteur. Tous ont dans l'esprit l'idée d'une chose telle qu'on n'en peut penser une plus grande. L'insensé lui-même a cette idée, car, lorsque je l'énonce, il sait très bien ce que je veux dire. Une telle chose ne peut cependant exister dans l'esprit seul. Si elle était dans l'esprit seul, on pourrait penser qu'elle est aussi en réalité » (1).

Pour moi, ce que je vois clairement par ce commentaire, c'est que M. de Vorges ne comprend pas l'argument de saint Anselme.

« *On pourrait penser!* » Dans l'argument, il ne s'agit pas du tout, mais absolument pas, de ce qu'*on pourrait penser*. Il s'agit uniquement de ce qui *serait*. Or, d'après saint Anselme, et c'est précisément dans les raisonnements qui tendent à le démontrer que consiste son argument, au moins son argument développé, d'après saint Anselme, ce qui *serait* équivaudrait à l'identité du oui et du non.

Les raisonnements de saint Anselme, dans sa réponse à Gaunilon, tendent à démontrer, plusieurs disent démontrent péremptoirement, mais, dans tous les cas, tendent à démontrer que, si l'être le plus grand est dépourvu de l'existence réelle, il n'y a alors plus de différence entre le oui et le non.

« La contradiction mise en avant par les arguments que certains philosophes prêtent à saint Anselme, tend uniquement à démontrer que, l'idée d'existence réelle étant renfermée dans l'idée de l'être le plus grand qu'on puisse concevoir, avoir l'idée de cet être, c'est avoir l'idée d'un être existant. »

« L'argument de saint Anselme tend bien à prouver cela, mais il ne s'arrête pas là; il va à prouver encore que, si cet être, que nous nous représentons comme existant, n'existait pas, il en résulterait des conséquences absurdes, et que le oui et le non seraient une seule et même chose (2). »

(1) P. 287.
(2) *L'argument de saint Anselme*, chap. XXIII, p. 158.

M. de Vorges, cela est visible, a pris pour l'argument de saint Anselme un des nombreux arguments que des philosophes prêtent au saint docteur.

On pourrait attribuer cette confusion à une simple distraction, s'il ne la reproduisait en plusieurs autres endroits de son article. Mais il y revient, il y insiste, il y tient. C'est là, à ne pouvoir en douter, sa manière à lui de comprendre l'argument. Il dit plus loin : « Tout le nerf de sa démonstration était pour lui (saint Anselme) dans l'impossibilité de concevoir le plus grand sans le concevoir existant. Mais cette impossibilité existe-t-elle? Gaunilon la contestait. Saint Anselme n'en donne d'autres preuves que ses affirmations (1). »

Voici, en effet, ce que saint Anselme dit dans le chapitre troisième du *Proslogion*, celui qui suit immédiatement le chapitre cité par M. de Vorges :

« On peut se représenter une chose telle qu'il soit impossible de se la représenter comme n'existant pas ; or, cette chose sera plus grande que si on pouvait se la représenter comme n'existant pas. Si donc ce qui est tel qu'on ne peut rien se représenter de plus grand peut être conçu comme n'existant pas, ce qui est tel qu'on ne peut rien se représenter de plus grand, n'est pas tel qu'on ne puisse rien se représenter de plus grand; ce qui est une contradiction. »

M. de Vorges nous déclare qu'il ne voit dans tout cela que des affirmations. Nous pouvons l'en croire, et il faut l'en plaindre.

Dans le passage où il fait cette déclaration caractéristique, à son erreur sur la nature de l'argument de saint Anselme, il en ajoute une autre non moins grave : celle qui consiste à nier l'impossibilité de concevoir l'être le plus grand sans le concevoir existant. Il se met par là en contradiction avec tous les vrais philosophes, et en particulier avec saint Thomas, dont San Severino, dans le passage cité par M. de Vorges lui-même, reproduit très exactement le doctrine, quand il dit :

(1) *Revue de philosophie*, numéro d'avril, p. 292.

« De ce que nous concevons un être possible, souverainement parfait, à l'essence duquel appartient l'existence, il résulte que cet être ne peut être conçu comme possible, sans être conçu comme existant (1). »

M. de Vorges n'admet pas cela.

D'après M. de Vorges, « l'argument de saint Anselme, tel qu'il se présente, prouverait tout au plus que l'être tel qu'on n'en peut concevoir un plus grand doit être conçu, s'il existe, comme existant par nature (2). » Mais il ne prouve même pas cela.

Il semble cependant bien que « l'être tel qu'on n'en peut concevoir un plus grand », même avant de savoir s'il existe, doit être conçu comme existant par nature ; attendu qu'il est plus grand de posséder le privilège d'exister par nature que d'en être dépourvu. Mais ce n'est pas ainsi que M. de Vorges comprend les choses.

On conçoit qu'il était difficile que l'argument de saint Anselme entrât dans un pareil esprit. Le fait est qu'il n'y est pas entré du tout.

Ne comprenant pas en quoi consiste l'argument de saint Anselme, M. de Vorges n'a pas vu, quoique ce soit pourtant bien clair, et que Gaunilon y insiste, que l'objection fondamentale du moine de Marmoutiers est qu'on ne peut passer de l'ordre idéal à l'ordre réel, au moins qu'on n'y peut passer comme le fait saint Anselme (3). D'après M. de Vorges « l'objection fondamentale de Gaunilon est celle-ci : l'idée de l'être tel qu'on n'en peut concevoir un plus grand n'exprime pas directement la nature d'un être quelconque. On n'en peut donc tirer une preuve que cet être existe en réalité ! (4). »

S'il en était ainsi, « l'objection fondamentale de Gaunilon » ne porterait pas sur ce qui, d'après M. de Vorges, est le fond de l'argument. Car d'après M. de Vorges « l'argument est fondé sur la contradiction de concevoir comme le

(1) *Revue de philosophie*, avril, p. 312.
(2) *Id.*, p. 317.
(3) Cf. *L'argument de saint Anselme*, chap. XII et XIII.
(4) *Revue de philosophie*, p. 290.

plus grand des êtres un être tel qu'on en pourrait concevoir un plus grand » (1). L'objection fondamentale de Gaunilon devrait tendre à prouver que cette contradiction n'existe pas.

La contradiction sur laquelle est fondé l'argument de saint Anselme n'est pas celle que suppose M. de Vorges. Il est fondé non « *sur la contradiction de concevoir comme le plus grand des êtres un être tel qu'on en pourrait concevoir un plus grand* », mais sur la contradiction que, d'après saint Anselme et si on se laisse convaincre par ses raisonnements, impliquerait nécessairement le refus d'attribuer à l'être le plus grand, à l'être qu'on se représente comme le plus grand qu'on puisse concevoir, une existence réelle. « La contradiction invoquée par saint Anselme tend à prouver ceci : si l'être que, par le fait même que nous nous le représentons comme le plus grand qu'il soit possible de se représenter, nous nous représentons comme existant, n'existe pas en réalité, les lois de la pensée ne sont plus qu'une illusion de notre esprit (2). »

V

Dans les passages de M. de Vorges que je viens de citer, et qui sont les moins fautifs de tous, l'argument qu'il prête à saint Anselme ressemble un peu à celui du *Proslogion*. A ne pas regarder les choses de près, on pourrait croire que c'est cet argument même. Mais dans d'autres endroits de son travail, et ce sont les plus nombreux, M. de Vorges parle de cet argument comme s'il n'avait pas la moindre idée de ce en quoi il consiste. Il dit par exemple :

« Pour saint Anselme, l'être tel qu'on n'en peut concevoir de plus grand est le Dieu des chrétiens, et Dieu est cet être même. Il passe sans cesse de l'un à l'autre, sans remarquer

(1) *Revue de philosophie*, p. 316.
(2) *L'argument de saint Anselme*, ch. XXIII, p. 158.

que l'insensé auquel il s'adresse n'est pas obligé de le suivre, puisque, par hypothèse, il ne croit pas à l'Eglise catholique (1). »

Mais l'*insensé*, c'est-à-dire celui à qui saint Anselme veut prouver l'existence de Dieu en commençant par mettre dans son esprit l'*idée* de l'être le plus grand qu'on puisse concevoir, l'*insensé* n'a pas à croire à l'Eglise catholique. Il n'a pas à croire au Dieu des chrétiens. Il n'a même pas à s'inquiéter de savoir s'il existe des chrétiens. Qu'est-ce que cela fait à la discussion ? Il n'a à suivre son interlocuteur que dans les déductions qu'il tire de ce fait qu'il a, d'où qu'elle lui vienne, l'idée d'un être le plus grand qu'on puisse concevoir.

La provenance de cette idée, la manière dont elle s'est formée dans l'esprit de l'*insensé*, la manière dont elle s'est formée dans l'esprit de celui qui la lui suggère, n'ont rien à voir dans cette discussion. Y introduire ces éléments étrangers c'est montrer qu'on ne comprend pas le premier mot de l'argument.

Que l'*insensé*, en effet, s'avise de faire observer à saint Anselme que cette *idée* de l'être le plus grand nous est donnée par la révélation, et qu'elle nous vient par l'intermédiaire de l'*Eglise ;* saint Anselme ne s'attardera pas à lui démontrer que cette *idée* nous vient de la raison elle-même. Car cela ne fait rien à sa démonstration. Il lui dira : cette *idée* vous l'avez, n'est-ce pas ? Vous l'avez puisque vous voulez discuter sur son origine. Vous avez l'*idée de l'être le plus grand qu'on puisse concevoir*. Eh bien suivez-moi maintenant dans mes raisonnements. Je vais vous démontrer que vous êtes dans la nécessité d'admettre une de ces deux propositions : ou bien l'être le plus grand possède l'existence réelle, ou bien le oui est la même chose que le non. Comme vous ne pouvez pas admettre cette seconde proposition, il faudra bien que vous admettiez la première.

Ces *raisonnements* par lesquels saint Anselme prouve

(1) *Revue de philosophie*, p. 291.

ou essaye de prouver à l'*insensé* qu'il est forcé de choisir entre ces deux propositions, il n'entre pas dans mon cadre, et il serait beaucoup trop long de les reproduire ici. On les trouvera dans la réponse de saint Anselme à Gaunilon, et aussi dans mon volume : l'*Argument de saint Anselme.*

On ne peut réfuter l'argument de saint Anselme qu'en réfutant ces raisonnements. M. de Vorges s'évertue à prouver que « cette idée » de l'être le plus grand « vaut ce que valent les considérations qui ont servi à la former ». Voici ce qu'il dit :

« S'il s'agit de l'idée que nous nous formons qu'il y a des êtres supérieurs à l'homme, et l'un d'eux supérieur à tous les autres, il s'agit d'une idée que nous avons tirée du spectacle des êtres et de leur hiérarchie, et que nous nous sommes formée par le travail de notre intelligence. Alors cette idée vaut ce que valent les considérations qui ont conduit à la former. Ce sont ces considérations qu'il faudrait examiner pour apprécier si une telle idée a une application dans la réalité (1). »

Nous voilà bien loin de l'argument de saint Anselme. En raisonnant ainsi M. de Vorges réfute probablement quelque chose, je ne sais quoi, mais à coup sûr ce n'est pas l'argument de saint Anselme. Une fois de plus il passe à côté de l'argument. Il en est ainsi dans tout son article, il donne de grands coups, je ne dis pas dans le vide ; ils tombent peut-être sur quelque chose, mais ils ne vont pas au but qu'il vise.

VI

Non seulement les raisons de M. de Vorges, par suite de la position fausse qu'il a prise, n'atteignent pas l'argument de saint Anselme, mais plusieurs sont, en elles-mêmes, des erreurs. Nous avons déjà vu qu'il soutient qu'on peut se

(1) *Revue de philosophie*, p. 315.

représenter l'être le plus grand qu'il soit possible de concevoir sans se le représenter comme existant. Voici maintenant qu'il prétend qu'il est impossible d'avoir l'idée de l'être le plus grand qu'on puisse concevoir, attendu que dans cette idée est renfermée, suivant la très juste observation de saint Anselme, celle d'un être au-dessus de toutes nos conceptions. Laissons M. de Vorges s'expliquer lui-même à ce sujet.

« Non seulement, d'après saint Anselme, Dieu est l'être le plus grand que l'on puisse concevoir, mais il est plus grand encore que nous ne pouvons le concevoir. Remarque absolument juste ; mais alors cet être n'est pas dans l'intelligence qui ne peut le concevoir. Où est la preuve de sa réalité ? (1). »

Et plus loin : « Saint Anselme déclare que Dieu est plus grand que nous ne pouvons le concevoir. Il ne serait donc pas l'être tel qu'on n'en peut concevoir un plus grand, mais il serait au-dessus de cet être, par sa grandeur inconcevable. Dès lors, comment s'applique l'argument ? Si on veut l'appliquer à l'être le plus grand qu'on puisse concevoir, il peut être répondu justement que cet être n'est pas le plus grand en réalité, ce qui énerve l'argument (2). »

Les preuves de M. de Vorges contre l'argument de saint Anselme sont vraiment renversantes. Seulement ce qu'elles renversent ce n'est pas l'argument, c'est l'esprit du lecteur (3).

(1) *Revue de philosophie*, p. 288.
(2) *Id.*, pp. 315-316.
(3) Je renvoie ceux pour qui cette erreur aurait besoin d'être réfutée au chapitre VI de mon volume : *L'argument de saint Anselme*, et surtout au chapitre IX de *Sancti Anselmi liber apologeticus contra Gaunilonem*.

VIII

Cela suffit, je pense, pour montrer que la position prise par M. de Vorges par rapport à l'argument de saint Anselme est incontestablement *fausse*.

De plus elle est *incorrecte*.

Il est possible que cette expression ne qualifie pas d'une manière exacte le défaut que je veux signaler. Sans m'attarder au mot je vais exposer la chose.

Assurément il est bien permis de prétendre et d'essayer de démontrer au public que l'argument de saint Anselme manque de valeur. C'est même une manière louable de servir la vérité telle qu'on la connaît. Si l'on est convaincu que le fameux argument en faveur duquel des hommes de génie se sont nettement prononcés n'est qu'un grossier paralogisme, qu'on le dise et surtout qu'on le prouve. Rien de mieux.

Mais ce n'est pas une raison pour attaquer le caractère de saint Anselme et pour essayer de jeter une ombre sur sa sainteté.

Ce n'est pas une raison pour l'accuser d'erreurs dans lesquelles il n'est certainement pas tombé.

Ce n'est pas une raison de faire peser sur un saint d'une humilité héroïque et presque incroyable et d'un détachement de lui-même à toute épreuve, l'accusation odieuse et invraisemblable d'avoir fait à Gaunilon une réponse hautaine qui partait d'un orgueil blessé d'entendre une voix discordante dans le concert d'admiration dont il avait jusqu'alors été l'objet (1).

(1) « La réplique de saint Anselme est très belle au point de vue oratoire. Elle est même un peu hautaine. Si saint que l'on soit, quand on rencontre de toutes parts des témoignages d'admiration, il est pénible d'entendre une voix discordante. » — *Revue de philosophie*, p. 290.

Je le demande à tout esprit impartial, est-ce là des procédés de discussion, quand il s'agit d'une question de métaphysique ?

Ce n'est pas une raison pour exagérer la valeur de Gaunilon et rabaisser celle de saint Anselme au point de prétendre qu'il n'a pas compris Gaunilon.

Ce n'est pas une raison pour attribuer les erreurs les plus évidentes de Gaunilon à une simple distraction, et pour représenter le grand saint Anselme comme se donnant le ridicule de triompher d'une distraction.

Ce n'est pas une raison pour soutenir, contre toute vérité, que saint Anselme était partisan de l'opinion que l'existence de Dieu est connue par elle-même.

Ce n'est pas une raison pour prétendre, malgré toutes les preuves qui ont été données du contraire, que saint Anselme avait des tendances ontologistes, et que l'ontologisme était « sa pensée de derrière la tête », et que si d'aucuns, le Père Adloch par exemple qui est cité nommément, refusent d'en convenir, c'est qu'ils ne parlent pas de « sang-froid ».

Quand je dis que c'est là prendre par rapport à l'argument de saint Anselme une position incorrecte, si je n'emploie pas le mot juste, je puis au moins me flatter de ne pas exagérer. Plusieurs se serviraient d'une autre expression, j'en suis sûr, et les moins sévères jugeraient que cette position est maladroite. Et, en effet, l'impression qu'on éprouve en voyant un adversaire de l'argument recourir à de pareils procédés de discussion, c'est qu'il a bien peu de confiance en la cause qu'il défend, et que si cette cause a besoin d'être ainsi défendue, elle pourrait bien ne pas être bonne.

C'est au point que si un partisan de l'argument, très rusé et très perfide, avait eu à donner des conseils à un écrivain de revue décidé à le combattre à tout prix et un peu naïf, il n'aurait pu lui tracer un programme de discussion plus propre à incliner les esprits en faveur de l'argument que celui que M. Vorges a spontanément réalisé.

Ce perfide conseiller n'eût pas manqué de dire à un pourfendeur de l'argument qu'il eût jugé assez simple pour le croire :

Si vous voulez absolument discréditer l'argument de

saint Anselme, commencez par vilipender son auteur en le représentant comme un génie aventureux (1). Affirmez nettement, comme s'il s'agissait d'une chose évidente, que sa réponse à Gaunilon révèle un amour-propre froissé, et qu'on y sent de la hauteur. Ajoutez avec un peu d'hésitation : « Au point de vue philosophique, saint Anselme ne paraît pas avoir très bien compris les critiques de son adversaire (2). » Insinuez que cet esprit susceptible et peu ouvert est en même temps revêche et obstiné. Ne dites pas cela; mais faites-le entendre. Dites : « Il reprend les mêmes raisonnements proposés dans le *Proslogium* en leur donnant un autre tour. Il entend bien, comme le moine de Marmoutiers qu'il faut une preuve, mais il persiste à la chercher dans l'idée d'un être tel qu'il n'en peut concevoir un plus grand (3). »

En même temps que vous rabaissez saint Anselme, exaltez Gaunilon. Dites : « Gaunilon n'est point un ennemi..... Mais c'est avant tout une tête carrée, un esprit net et logique (4). » Ajoutez, afin de le mettre au-dessus de saint Anselme, sans le dire expressément : « Les grands sentiments ne l'éblouissent pas, et il n'admet que ce qui lui paraît clair (5). » Cela disposera à préférer les raisons de cet esprit net aux éblouissements d'un génie aventureux.

Dites que si Gaunilon, dans sa réfutation de l'argument du *Proslogion*, parle tantôt de l'*être le plus grand que l'on puisse concevoir*, tantôt de l'*être le plus grand de tous*, comme s'il ne mettait aucune différence entre ces deux êtres, cela vient tout simplement d'une distraction et que, dans sa réplique, « saint Anselme triomphe de cette dis-

(1) « Le P. Ragey, dit M. de Vorges, avoue que l'argument de saint Anselme n'est fait que pour les génies de sa trempe. Il aurait pu ajouter pour les génies un peu aventureux. » — *La science catholique*, numéro d'octobre 1893, p. 1041.

(2) M. de Vorges, *Revue de philosophie*, avril, p. 290.

(3) Id., *ibid.*

(4) Id., *ibid.*, avril, p. 289.

(5) Id., *ibid.*

traction (1). » Cela donnera à cette réplique un caractère puéril sans que vous ayez à employer cette expression.

Pour mieux démonétiser saint Anselme, avancez hardiment, comme si c'était une chose avérée, qu'il est partisan de l'opinion que l'existence de Dieu est connue par elle-même, et que saint Thomas l'a nommément donné comme tel. Ne reproduisez pas le texte de saint Thomas, on pourrait voir qu'il n'y cite pas saint Anselme comme ayant soutenu cette erreur. Résumez-le très brièvement et dites : « Ici saint Anselme est expressément cité comme partisan de l'opinion que l'existence de Dieu est immédiatement connue (2). » Tout naturellement on se dira que saint Thomas n'a pu lui adresser ce reproche à tort. Mais en même temps pour vous ménager une échappatoire, si l'on vous oppose les textes clairs où saint Anselme combat cette opinion, convenez qu'il ne l'a pas soutenue. Vous n'avez qu'à dire : « Que saint Anselme n'ait pas dit ou n'ait pas voulu dire que l'existence de Dieu est immédiatement connue, nous n'en faisons aucun doute (3). » Mais, en somme, faites croire qu'il l'a dit.

Faites aussi croire qu'il était ontologiste. C'est plus difficile. Le P. Adloch a prouvé qu'il ne l'était pas du tout. Mais faites entendre que ce P. Adloch, tout Allemand qu'il est, est un emballé, et qu'au fond saint Anselme était bel et bien ontologiste. Cela est important. Vous pourriez dire, par exemple : « A parler de sang-froid, saint Anselme avait certainement quelques-unes des tendances qui font l'ontologiste. Il serait facile de relever dans ses écrits plusieurs expressions pouvant prêter à la critique.... L'argument de saint Anselme est-il ontologiste ? Nous croyons bien que le saint docteur lui eût prêté moins d'importance, sans la teinte ontologiste qu'avait sa pensée de derrière la tête (4). » Du reste, ces expressions qu'il serait facile de relever, gardez-vous bien de les relever.

(1) M. de Vorges, *Revue de philosophie*, p. 292.
(2) Id., *ibid.*, p. 296.
(3) Id., *ibid.*, p. 293.
(4) Id., *ibid.*, p. 311.

Si quelque malin partisan de l'argument de saint Anselme eut donné ces conseils perfides à l'un de ses adversaires à tout crin, nul doute qu'il n'eût ri sous cape en les lui voyant accepter.

Je ne m'arrêterai pas à réfuter ces allégations assez étrangères à la question de savoir si l'argument de saint Anselme est concluant ou s'il est dépouvu de valeur. Je me bornerai à relever celle qui se rapporte à la discussion écrite entre saint Anselme et Gaunilon.

Le bon moine de Marmoutiers n'avait pas compris le raisonnement de saint Anselme. Il lui avait paru que le saint docteur cherche à prouver l'existence réelle de l'être dont il commence par mettre l'idée dans l'esprit de l'*insensé*, en s'appuyant sur ces deux points : — *que nous en avons l'idée* — et qu'il est par hypothèse *le plus grand de tous*. Il le réfute par l'absurde en lui montrant que, d'après ce raisonnement, une île fantastique dont nous aurions l'*idée*, et qui serait la *plus grande de toutes les parties du monde* serait nécessairement existante. Voici ses propres expressions :

« D'aucuns prétendent qu'il existe au milieu de l'Océan une île qu'ils appellent, à cause de l'impossibilité de la découvrir, l'île Perdue. Elle l'emporte, disent-ils, sur les îles Fortunées elles-mêmes par l'incalculable abondance de ses richesses et de ses délices de tout genre, et sans que personne la possède ou l'habite, elle a plus de biens *que toutes les terres habitées*. Le premier venu n'a qu'à me faire cette description, et, comme elle ne présente aucune difficulté, je la comprends très bien. Il peut aller plus loin et ajouter par manière de déduction : Vous ne pouvez plus douter que cette île qui l'emporte sur toutes les parties de la terre n'existe réellement quelque part, puisque vous ne doutez pas qu'elle ne soit dans votre intelligence. Exister à la fois dans l'intelligence et dans la réalité est quelque chose de plus que d'exister seulement dans l'intelligence. Il faut donc que cette île existe dans la réalité sans quoi n'importe quelle autre île possédant une existence réelle lui serait supérieure. »

Il ne dit pas l'*île la plus grande qu'on puisse concevoir*.



Evidemment on en pourrait concevoir une plus grande. Il dit l'*île la plus grande de toutes*, plus grande que toutes les parties de la terre. Gaunilon croit que cette île la plus grande de toutes, la seule qu'il puisse présenter, ressemble assez à l'être dont saint Anselme suppose que nous avons l'idée, et qu'elle suffit pour reproduire le raisonnement de saint Anselme.

Ce n'est là qu'un *exemple*, *exempli gratia*, comme dit Gaunilon. C'est un exemple à l'appui de sa thèse. Et sa thèse est celle-ci : *On ne peut prouver l'existence réelle de l'être le plus grand de tous par ce fait que nous en avons l'idée.*

Il adopte cette thèse parce qu'il la regarde comme le contre-pied, comme la contradictoire de celle de saint Anselme qui, lui semble-t-il, peut se résumer et se formuler aussi : *On peut prouver l'existence de l'être le plus grand de tous par le seul fait que nous en avons l'idée.*

Voici le début de la réfutation que Gaunilon fait de l'argument de saint Anselme. Il commence par l'exposer. Je demande qu'on veuille bien lire cet exposé avec une grande attention. Je souligne des mots que Gaunilon n'a pas soulignés mais qui témoignent de la confusion qui s'est faite dans son esprit de deux idées très distinctes entre lesquelles il n'aperçoit pas de différence.

« A celui qui met en doute ou qui nie l'existence d'une nature *telle qu'on ne puisse en concevoir une plus grande*, on donne pour première preuve que cette nature existe de fait que celui qui nie ou révoque en doute l'existence de cette nature l'a déjà dans son intelligence. Cette nature est dans son intelligence, puisqu'il comprend ce qu'on lui dit, et ce qu'il comprend ne peut pas être dans son intelligence seule, mais doit aussi exister dans la réalité. On le démontre en partant de ce principe qu'il est plus grand d'être dans la réalité que d'être seulement dans l'intelligence. Si cette nature se trouve seulement dans l'intelligence, tout ce qui existera dans l'ordre réel sera plus grand qu'elle, et aussi l'être *le plus grand de tous* sera inférieur à quelque autre, et ne sera pas *le plus grand de tous :* ce qui implique

contradiction. Il faut donc que cet être *le plus grand de tous* qui se trouve déjà, on l'a démontré, dans l'intelligence, ne se trouve pas dans l'intelligence seule, mais qu'il existe aussi dans la réalité, autrement il ne pourrait être *le plus grand de tous.* »

Ce raisonnement n'est pas du tout celui de saint Anselme, mais pas du tout. Saint Anselme n'entreprend pas du tout de prouver que la chose qu'on a dans l'intelligence et qui, par hypothèse, est la plus grande de toutes, doit posséder l'existence réelle, *sans quoi les choses pourvues de l'existence réelle* seraient plus grandes qu'elle, et cette chose supposée la plus grande de toutes ne serait pas la plus grande de toutes.

C'est là le raisonnement que Gaunilon croit être celui de saint Anselme. Mais il se trompe grossièrement. Qu'on le remarque bien, ce n'est pas sur quelques mots, et en prenant une formule pour une autre qu'il se trompe. C'est sur le fond du raisonnement.

C'est parce qu'il se trompe sur le fond du raisonnement qu'il écrit indifféremment l'être le *plus grand qu'on puisse concevoir* ou l'être le *plus grand de tous.* Qu'on parte de l'une ou de l'autre de ces idées, cela fait tout pour le raisonnement de saint Anselme. Cela ne fait rien pour le raisonnement que Gaunilon croit être celui de saint Anselme.

La comparaison de l'île Perdue est une preuve qu'entre ces deux idées, l'être le *plus grand qu'on puisse concevoir*, et l'être le *plus grand de tous*, Gaunilon ne voit aucune différence au point de vue de l'argument qu'il réfute. L'idée de l'être le *plus grand qu'on puisse concevoir* ne pouvant s'appliquer à l'île, il y substitue celle de l'être le *plus grand de tous.* — Mais il ne renonce pas à l'idée de l'être le *plus grand qu'on puisse concevoir.* Il écrit tantôt l'être *le plus grand qu'on puisse concevoir*, et tantôt l'être *le plus grand de tous*, indifféremment, et sans y attacher d'importance. Il est visible, quand on lit sa dissertation tout entière, que, pour lui, il n'y a aucune différence à mettre entre ces deux idées au point de vue de l'argument.

Ce n'est pas ainsi que l'entendait saint Anselme. Il lui répond :

« Vous me faites dire, et vous y revenez souvent, *quod sæpe repetis me dicere* (1), une chose que je n'ai pas dite. D'après vous, je dirais : l'être *le plus grand de tous* se trouve dans l'intelligence, et s'il se trouve dans l'intelligence, il se trouve aussi dans la réalité. Autrement, l'être le *plus grand de tous* ne serait pas *l'être le plus grand de tous. Une pareille preuve ne se trouve nulle part dans tout ce que j'ai dit. Nusquam in omnibus dictis meis invenitur talis probatio.* »

« Quand il s'agit de prouver qu'un être existe dans l'ordre réel, ce n'est pas la même chose de dire : *l'être le plus grand de tous*, ou de dire : *l'être le plus grand qu'il soit possible de se représenter*. Que quelqu'un prétende que *l'être le plus grand qu'il soit possible de se représenter* n'existe pas dans l'ordre réel, ou qu'il peut ne pas exister, ou qu'on peut se le représenter comme n'existant pas, il sera facile de le réfuter. En effet, ce qui n'existe pas, peut ne pas exister, et ce qui peut ne pas exister peut être conçu comme n'existant pas. Or, tout être qui peut être conçu comme n'existant pas, n'est pas, s'il existe en réalité, *l'être le plus grand que l'on puisse concevoir*. Si, au contraire, cet être n'existe pas en réalité, il ne serait pas, s'il existait, *l'être le plus grand que l'on puisse concevoir*. Mais on ne peut pas dire que l'être le *plus grand que l'on puisse concevoir*, s'il existe réellement, n'est pas *l'être le plus grand que l'on puisse recevoir*, ou bien que, s'il existait, il ne serait pas *l'être le plus grand que l'on puisse concevoir*. Il est donc évident que ni il ne manque d'existence, ni il ne peut en manquer, ni il ne peut être conçu comme en manquant. Autrement, s'il existe, il n'est pas ce que nous disons, et, s'il existait, il n'existerait pas. »

Le saint docteur démontre ensuite qu'on ne peut raisonner de la même manière en partant de l'idée de *l'être le plus grand de tous*. Il conclut ainsi :

(1) Cette expression, *l'être le plus grand de tous*, est répétée jusqu'à douze fois dans la courte dissertation de Gaunilon.

« Puisqu'on ne saurait prouver, en partant de l'idée de *l'être le plus grand de tous*, ce que l'on peut prouver en partant de l'idée de l'être *le plus grand qu'on puisse concevoir*, vous m'avez donc blâmé injustement en me reprochant d'avoir dit ce que je n'ai pas dit. *Injuste me reprehendisti dixisse quod non dixi.* Il y a une si grande différence entre ce que vous me prêtez et ce que j'ai dit ! *Cum tantum differat ab eo quod dixi* (1) ! »

Il n'y avait rien à répondre à une pareille réplique. Gaunilon le comprit, et il ne répondit rien. D'après M. de Vorges, il avait cependant beau jeu. Pour confondre saint Anselme, il n'avait qu'à lui dire : C'est tout simplement *par distraction* que j'ai écrit douze fois *l'être le plus grand de tous*, au lieu de : *l'être le plus grand qu'on puisse concevoir*. Voilà une belle affaire ! C'est tout simplement *par distraction* que j'ai employé la comparaison de l'île Perdue. Cette comparaison ne s'applique pas. Voilà encore une belle affaire ! C'est *par distraction* que je n'ai pas compris votre raisonnement. Je vous ai prêté un raisonnement qui n'est pas le vôtre, et qui en diffère même beaucoup. Voilà encore une belle affaire ! C'est *par distraction* que j'ai écrit ma réfutation. Vous triomphez d'une distraction.

Gaunilon n'avait qu'à faire cette réponse, et saint Anselme eût été confondu. C'est, du moins, ce que paraît penser M. de Vorges, qui, dans cette discussion, est pour Gaunilon contre saint Anselme. Voici ce qu'il dit :

« Il (saint Anselme) revient sur l'idée qu'être dans la réalité est plus grand qu'être seulement dans l'intelligence. Il lui paraît incroyable que quiconque comprend quelque peu sa formule n'en saisisse pas une conséquence si rigoureuse. Aussi se plaint-il vivement que Gaunilon a travesti son argument. Pauvre Gaunilon ! Il l'avait cependant exposé d'abord très correctement. Mais, à la fin du paragraphe, l'attention lui avait manqué, et il avait écrit : l'être le plus plus grand de tous, *majus omnibus*, au lieu de : l'être tel

(1) Saint Anselme, *Contra Gaunil.*, cap. v.

qu'on n'en peut concevoir un plus grand, *quo majus cogitari nequit*. Saint Anselme triomphe de cette distraction. Ce n'est plus son argument qu'on a réfuté (1). »

Je dis que, d'après M. de Vorges, Gaunilon n'avait qu'à dire : C'est *par distraction* que je n'ai pas compris l'argument de saint Anselme. Après tout je me trompe peut-être. M. de Vorges pense peut-être que Gaunilon avait bien compris l'argument, et que ses critiques étaient fondées. Car il dit : « Au point de vue philosophique, saint Anselme ne paraît pas avoir très bien compris les critiques de son adversaire (2). » Alors c'est saint Anselme qui n'a pas compris son argument.

Je ne sais pas au juste quelle est celle de ces deux choses que veut dire M. de Vorges, mais c'est certainement une des deux.

Si saint Anselme n'avait pas compris Gaunilon, pourquoi Gaunilon ne s'est-il pas expliqué davantage ? Si l'abbé du Bec n'avait fait que triompher d'une distraction, pourquoi le moine de Marmoutiers qui était « un esprit net », en voyant sa réfutation mise au pilori, n'a-t-il pas réclamé, en montrant clairement que, sous ces apparences écrasantes, il n'y avait que la réponse « éloquente et un peu hautaine » d'un adversaire « qui triomphe d'une distraction » ? M. de Vorges est porté à croire qu'il n'a pas osé s'expliquer, et que la réputation de l'abbé du Bec, qui ne l'avait pas impressionné au point de l'empêcher de l'attaquer le premier, lui a fermé la bouche quand il s'est agi de se défendre lui-même. « La réplique de saint Anselme est restée sans réponse. Gaunilon s'est tu. Etait-il embarrassé ? ou a-t-il jugé à propos de ne pas insister vis-à-vis d'un homme hautement considéré dans le monde catholique pour son caractère et ses talents ? Nous adopterions volontiers cette seconde hypothèse (3). »

C'est exactement le même genre de respect qui empêcha

(1) *Revue de philosophie*, p. 292.
(2) *Id.*, p. 290.
(3) *Id.*, p. 293.

plus tard saint Thomas de réfuter l'argument de saint Anselme. D'après M. de Vorges « saint Thomas a bien relevé le défaut qui vicie profondément l'argument (1) », et « il a démoli l'une après l'autre toutes les assertions dont saint Anselme avait composé sa démonstration (2) ». Mais il n'a pas réfuté directement l'argument. « Il conciliait ainsi la vérité avec la charité et avec le respect de la sainteté (3). »

Si saint Thomas ne réfute pas l'argument de saint Anselme, c'est par charité. Du reste il le réfute.

Si Gaunilon reproduit mal l'argument, c'est par pure distraction. D'ailleurs il le reproduit bien.

Et voilà comment on réfute l'argument de saint Anselme ! Si l'on voulait faire croire qu'il est concluant comment s'y prendrait-on ?

Puissent de ces quelques pages, si elles viennent à tomber sous les yeux de métaphysiciens capables de larges efforts et dont le siège n'est pas fait, les porter à soumettre, non un argument ontologique ressemblant plus ou moins à celui de saint Anselme, mais l'argument même de saint Anselme, à un examen impartial et approfondi !

(1) *Revue de philosophie*, p. 317.
(2) *Id.*, p. 297.
(3) *Id.*, p. 293.

P. RAGEY,
Mariste.



EURYTHMIE ET HARMONIE

Les écrivains de notre génération qui jouissent de l'attention admirative du grand public, ne sont certes pas dépourvus de grandes qualités. Ils ont de l'esprit, de l'érudition, de la profondeur, du naturel, de la verve, de l'éloquence et d'autres mérites que j'oublie. A tous, ou peu s'en faut, il manque, au moins dans une certaine mesure, la grande, la haute, la vraie distinction française. Les plus délicats versent volontiers dans le maniérisme, et bien que d'une remarquable compétence en matière d'art décoratif, ils ont perdu le sens de la distinction morale.

Aussi, n'est-ce pas pour le critique une médiocre surprise de se sentir arraché au terre à terre de la littérature contemporaine, puis élevé rapidement, mais sans secousse, jusqu'à une sereine atmosphère dans laquelle on ne respire que la religion, la haute philosophie, l'esthétique et la morale chrétienne.

Mieux qu'aucun de ses contemporains, le cardinal Perraud semble avoir conservé le secret de cette gravité légèrement souriante qui fut la gloire d'une certaine littérature classique. Ce n'est pas qu'il dédaigne l'information ou ignore l'actualité; il corrige Proudhon et M. Jaurès par saint Augustin, et il célèbre le progrès dans la langue des psalmistes : « Il faut, dit-il, d'après l'évêque d'Hippone, il faut chanter non pas les vieilles chansons connues et usées, des passions de la terre, mais les cantiques de la vraie patrie; ces cantiques d'amour dont il est impossible

de se lasser, parce qu'ils expriment des sentiments toujours nouveaux. *Nemo vetera cantet; cantate amatoria patriæ vestræ; nemo vetera.* »

Ainsi, le cardinal Perraud revêt d'une prose classique des pensers très nouveaux qui se trouvent en même temps être des pensers universels et humains.

L'éminent écrivain nous avertit, tout d'abord, que son ouvrage n'est qu'un commentaire d'une page de Platon. Voyons quelle est cette page. « Les maîtres du luth, dit Platon, ont soin que les enfants soient sages et ne commettent aucun mal. De plus, lorsqu'ils leur ont appris à toucher le luth, ils leur enseignent les pièces des bons poètes lyriques, en les leur faisant exécuter sur l'instrument ; ainsi *ils obligent en quelque sorte* la mesure et l'harmonie à s'identifier avec l'âme des jeunes gens, afin que, devenant plus doux, plus mesurés, mieux d'accord avec eux-mêmes, ils soient plus capables de bien parler et de bien agir. TOUTE LA VIE DE L'HOMME, en effet, A BESOIN D'EURYTHMIE ET D'HARMONIE. »

Voilà donc le sujet bien déterminé. L'auteur étudie toutes les formes d'eurythmie et d'harmonie, celles qui président aux chants des poètes et des peuples, au « bransle » des astres et au développement organique du brin d'herbe, mais surtout celles qui se rapportent à l'âme. Disons toute la pensée de l'auteur, au risque de la forcer un peu : à travers toutes les concordances du monde physique, il cherche uniquement l'eurythmie des âmes.

Où trouve-t-il les plus grandes et les plus belles formes d'harmonie ? Dans l'histoire des peuples les plus cultivés, dans la littérature et chez les grands maîtres, en particulier chez les Pères de l'Eglise.

Mais avant de chercher des exemples d'eurythmie et d'harmonie, ne serait-il pas opportun de définir le sens de ces deux mots ? Le cardinal Perraud, qui est surtout préoccupé de psychologie, s'exprime ainsi (page 71) : « Appliquée à la morale purement humaine, l'eurythmie est donc la pratique de la justice et le respect de l'ordre. Transportée dans la sphère supérieure de la vie de la grâce, elle

implique l'exacte conformité des idées et des sentiments du chrétien avec l'esprit et avec le cœur de celui qui lui a été donné comme le type absolu de la perfection. » Mais, ici, l'eurythmie ne marche pas seule, elle a pour compagne l'harmonie : ces deux sœurs se donnent la main.

« Sans doute on peut les étudier séparément, parce que l'analyse est discursive, mais, dans l'essence des choses, elles sont inséparables l'une de l'autre. » Je n'ai pas besoin de faire remarquer combien ce langage est beau. Des lecteurs regretteront à tort, peut-être, que le cardinal Perraud n'ait pas défini l'eurythmie en soi, indépendamment de ses rapports avec la justice, et l'harmonie en soi indépendamment de ses rapports avec la charité. D'une manière générale, le rythme est la proportion qui existe entre les diverses parties d'un tout ; il fait sentir sa présence et son influence dans tous les arts, en sculpture, en peinture, en architecture, dans toutes les œuvres poétiques et même dans la prose. Les musiciens le définissent : la succession régulière des sons forts et des sons faibles.

L'harmonie appartient, comme le rythme, à la partie scientifique de l'art musical. C'est une succession d'accords, c'est-à-dire de sons coexistants dont les intervalles, plus ou moins grands, selon qu'ils sont consonnants ou dissonants, forment un ensemble agréable à l'oreille.

L'eurythmie et l'harmonie musicales ainsi définies se confondent-elles avec l'harmonie universelle du monde ? Le cardinal Perraud ne le dit pas expressément, mais, si je le comprends bien, il le laisse entendre à chaque ligne de son livre, et, en particulier, pages 11-14. Cette opinion, qui est trop belle pour n'être pas du moins un peu vraie, et à laquelle, pour mon compte, je tiens jusqu'à nouvel ordre, quitte à l'atténuer s'il le faut, cette opinion ne passe pas pour orthodoxe chez les théoriciens classiques de la musique. Laissant à part, déclare Fétis, laissant à part ce qu'il y a de faux dans l'hypothèse de l'identité de l'harmonie universelle et de l'harmonie des sons de la musique, on peut dire que sa réalité aurait pour résultats d'enlever à l'homme sa liberté dans la conception de l'art, de lui en

imposer les conditions d'une manière fatale et d'interdire à ses facultés intellectuelles et sentimentales la possibilité d'en modifier les éléments. Si l'on suppose que la création a réglé d'une manière invariable la formule des sons, et que l'homme a conscience de son immutabilité, il faudra donc admettre que la variété dans le caractère de la musique et de l'harmonie est impossible, et que les impressions produites par les combinaisons de ces sons doivent être identiques chez tous les individus doués de l'organe de l'ouïe.

Pour réfuter plus facilement ses adversaires, Fétis n'a-t-il pas cédé, ici, à la tentation d'exagérer leur pensée ? Plutarque, Cicéron, Ptolémée, Platon et Képler ont cru saisir des analogies frappantes, entre toutes les formes d'harmonies connues, et ils ont émis cette opinion que toutes ces formes se rattachent; nous ne savons comment et dans une sphère, qui échappe au contrôle des sens, à un même principe de force et de vie. Mais aucun d'eux sans doute ne s'est vanté de pouvoir identifier absolument l'harmonie des sons avec l'harmonie générale du monde. Ils savent bien que des différences existent entre un *leit motive* et la courbe décrite par une planète. A plus forte raison n'ont-ils pas voulu porter atteinte à la liberté des artistes et à l'indépendance de leur inspiration. Fétis raisonne mathématiquement sur des données qui renferment un grand nombre de légitimes et nécessaires hypothèses : en voulant trop prouver, il ne prouve peut-être rien. Ces difficultés mêmes justifient la prudence de Mgr Perraud, qui, évêque et psychologue avant tout, ne s'est pas soucié de remonter à une définition de l'eurythmie et de l'harmonie extrêmement ardue, laquelle, par surcroît, ne peut être qu'approximative.

Aussi bien, le même Fétis nous donne-t-il de l'eurythmie et de l'harmonie une définition que même ses adversaires accepteront, et qui peut servir de point de départ, aux hautes et belles discussions soulevées par le cardinal Perraud.

« La nature, dit-il, ne fournit pour élément de la mu-

sique, qu'une multitude de sons qui diffèrent entre eux d'intonation, de durée et d'intensité, par des nuances ou plus grandes ou plus petites.

Parmi ces sons, ceux dont les différences sont assez sensibles pour affecter l'organe de l'ouïe d'une manière déterminée, deviennent l'objet de notre attention; l'idée des rapports qui existent entre eux s'éveille dans l'intelligence et sous l'action de la sensibilité d'une part et de la volonté de l'autre, l'esprit les coordonne en séries différentes, dont chacune correspond à un ordre particulier d'émotions, de sentiments, d'idées.

Ces séries deviennent donc des types de tonalité et de rythmes qui ont des conséquences nécessaires, sous l'influence desquelles l'imagination entre en exercice pour la création du beau. »

Il ne faut que changer un peu les termes de cette conclusion pour avoir la formule maîtresse de l'œuvre que nous étudions. Sous l'influence d'une pensée empruntée à l'esthétique musicale, toutes les facultés littéraires du cardinal Perraud sont entrées en exercice pour l'élaboration d'un idéal religieux qui n'est jamais séparé de la notion d'harmonie.

Aux Hébreux dont il invoque d'abord le témoignage en faveur de sa thèse, le cardinal Perraud n'emprunte qu'un petit nombre de faits. Mais pourquoi quelqu'un d'entre ses disciples, un oratorien ou un prêtre du diocèse d'Autun ne reprendrait-il pas, en sous-œuvre, la comparaison qu'il a indiquée? Des spécialistes ont fait l'histoire de la musique chez les Hébreux, ils ont longuement disserté sur le kinnor, le nebel, le shofar (cornet), le thoph (tambour). Je ne sache pas qu'on ait dégagé le symbolisme de cette histoire, ni suffisamment mis en lumière l'union de l'action et du chant dans la vie du peuple hébreu. Il est dit dans les Paralipomènes que les lévites revêtus de lin, chantaient en même temps, avec des trompettes, des cymbales et diverses sortes d'instruments. Ils faisaient retentir leurs voix bien haut, et ce bruit s'entendait de fort loin et tandis qu'ils louaient Dieu et qu'ils disaient : *Rendez gloire*

au Seigneur... parce qu'il est bon et que sa miséricorde est éternelle, le temple fut rempli d'une nuée.

Le même auteur sacré raconte un épisode fort curieux de la guerre que Josaphat fit aux Moabites et aux Ammonites. Arrivés près de l'ennemi, les lévites marchaient en avant de l'armée, formant un chœur général et chantant le psaume : *Louez le Seigneur parce que sa miséricorde est éternelle.* Aussitôt que les Israélites eurent entendu ce cantique, ils attaquèrent les enfants de Moab et d'Ammon et Dieu leur donna la victoire.

Qui ne voit les richesses symboliques qu'il serait facile d'extraire de ces récits ?

Mgr Perraud aime mieux insister sur quelques textes des Pères et il cite, en effet, de saint Basile le Grand, de saint Ambroise et de saint Augustin des pages qui sont classiques... classiques dans certains milieux catholiques. Quand le deviendront-elles ailleurs ? Cela dépend de nos seigneurs et maîtres, Messieurs les Membres du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Mais il dépend peut-être aussi de nous de rendre populaires certains passages dont il serait facile d'établir mathématiquement, en quelque sorte, l'incomparable supériorité. Tous les professeurs de lettres font admirer d'office, à leurs élèves, les quatre lignes du Criton (il n'y en a pas cinq) dans lesquelles Socrate raconte son fameux songe :

« J'ai eu, cette nuit, un songe : il me semblait voir une femme belle et majestueuse, ayant des vêtements blancs s'avancer vers moi m'appeler et me dire : Socrate, dans trois jours tu verras Phtie et ses champs fertiles. » L'image est belle ; mais lisez, je vous prie, maintenant, la page que le cardinal Perraud emprunte à Montalembert.

« Comme le pape saint Grégoire rêvait de consacrer la musique à l'honneur de Dieu, il eut, une nuit, une vision où l'Eglise lui apparut sous la forme d'une Muse magnifiquement parée qui écrivait des chants, et qui, en même temps, rassemblait tous ses enfants sous les plis de son manteau ; or, sur ce manteau était écrit tout l'art musical avec toutes les formes des tons, des notes et des neumes,

des mètres et des symphonies diverses. Le Pape pria Dieu de lui donner la faculté de se rappeler tout ce qu'il voyait, et après son réveil apparut une colombe qui lui dicta les compositions musicales dont il a enrichi l'Eglise. »

Cette magnifique vision vaut le songe de Socrate. Des polémistes plus ardents que sages opposent sans cesse aux maîtres de la littérature grecque ou latine nos écrivains ecclésiastiques. Que ne consacrent-ils leurs efforts à démontrer comment ceux-ci corrigent et complètent ceux-là? Saint Grégoire s'est peut-être souvenu de Platon, en racontant sa vision, et, s'il en est ainsi, sa forme laisserait un tant soi peu à désirer du côté de l'originalité, mais combien les pensées qu'il exprime sont plus belles, plus humaines, plus vivantes, plus hautes à la fois et plus pratiques que celles de Socrate !

Du reste, non moins que cette citation de saint Grégoire, le livre tout entier du cardinal Perraud représente une synthèse heureuse de la culture classique et de la vie chrétienne. Les rythmiques développements d'un style simple, grave et pur, sont mis au service d'une pensée religieuse, chrétienne, toute épiscopale.

Après les Pères de l'Eglise universelle, Mgr Perraud cite les saints et les grands hommes de sa famille ecclésiastique, je veux dire les Oratoriens, saint Philippe de Néri, le P. de Bérulle, le P. Gratry. Tous viennent redire sous une nouvelle forme, ou développer ou glorifier cet article du règlement de l'Oratoire, d'après lequel « les Pères, unis aux fidèles, doivent s'exciter à la contemplation des choses célestes par le moyen des harmonies musicales ».

Tout en paraphrasant sa règle, le P. Gratry émet en faveur de la musique qu'il paraît aimer beaucoup, des arguments fort suggestifs : « Rien, dit-il, ne porte aussi puissamment au vrai repos que la musique véritable. Le rythme musical régularise, en nous, le mouvement, et opère pour l'esprit et le cœur, même pour le corps, ce qu'opère pour le corps le sommeil qui rétablit dans sa plénitude et son calme, le rythme des battements du cœur, de la circulation du sang et des soulèvements de la poitrine. La vraie

musique est sœur de la vraie prière comme de la poésie.

« Son influence recueille, et, en ramenant vers la source, rend aussitôt à l'âme la sève des sentiments, des lumières et des élans. Comme la prière et comme la poésie avec lesquelles elle se confond, elle ramène vers le ciel, lieu du repos ».

On voudrait se laisser aller au charme de ces poétiques considérations, mais leur excessive beauté même nous inspire quelques inquiétudes. La musique a-t-elle de si puissantes vertus thérapeutiques ? Si oui, les médecins sont bien coupables de ne pas user davantage d'un traitement agréable et facile. Napoléon Ier voulant donner du courage et de la patience à ses soldats, écrivait à l'armée du Caire : « Tous les jours, à midi, il sera joué sur les places, vis-à-vis des hôpitaux, par la musique des corps, différents airs qui inspirent de la gaieté aux malades, en leur *retraçant* les plus beaux moments des campagnes passées. » D'avance Napoléon avait mis en pratique les théories du P. Gratry. Mais s'il parle, en manieur d'hommes avisé, il s'en faut que ses explications esthétiques soient exactes. Il paraît bien, en effet, que la musique peut directement faire naître la gaieté, mais elle est parfaitement incapable de *retracer* le souvenir d'une expédition militaire, ou si elle paraît y réussir, c'est qu'elle a recours à l'association des idées. Elle pourrait, par exemple, dans le cas qui nous occupe, si tel morceau avait été joué au moment de la prise d'une ville en Italie, rappeler en le jouant encore, ce mémorable fait d'armes. Mais si ce souvenir n'est pas présent à l'idée du soldat qui écoute, jamais la musique ne lui fera entendre qu'il s'agit de la guerre d'Italie ou de victoire.

Le P. Gratry se doute bien un peu de ce qu'il y a d'insuffisant et d'un peu trop vague dans ses assertions enthousiastes, puisqu'il les accompagne toujours du même correctif. Il dit : « le vrai repos, la musique véritable, la vraie musique. » C'est donc qu'on pourrait confondre.

Assurément, on pourrait confondre, et les hommes capables de nous avertir, au moment psychologique, sont

extrêmement rares. On a trop dit, en effet, et on dit encore trop souvent que la musique est une langue, qu'elle exprime le sentiment, voire des idées. La musique n'est ni une langue naturelle, ni une langue conventionnelle, ni une langue symbolique. Qu'on jette les yeux sur un catalogue de morceaux de piano, on y trouvera des *Adieux*, des *Retours au foyer*, des *Nuits d'été*, des *Soirs d'automne*, des *Perles*, des *Pluies de fleurs*, tous titres qui peuvent sans le moindre inconvénient être substitués les uns aux autres. A qui arriverait-il de réclamer si tel morceau appelé primitivement, par exemple, la *Bienfaisance*, était nommé ensuite la *Forêt d'Amérique?* On voit donc bien que la musique n'offre pas un sens précis même pour les sentiments. Quel est l'homme de bonne foi qui ne confessera que telle œuvre musicale qui a semblé d'abord faire naître en lui la mélancolie, ne l'a pas égayé dans une autre circonstance (1)?

Tout ce que la musique est capable de faire c'est de jeter l'âme dans une certaine situation morale où il lui devient plus facile d'être déterminée dans un sens ou dans un autre. Mais aussi, mise au service d'une idée ou d'un sentiment, elle acquiert une puissance formidable, comme on l'a vu par exemple, pour la *Marseillaise* et pour le fameux choral de Luther. L'Eglise le sait bien, qui laisse aussi rarement que possible la musique à ses seules forces et qui la subordonne toujours à une pensée ou à un sentiment précis.

Je demanderai donc à Son Eminence la permission de modifier légèrement le texte du P. Gratry et de dire : La musique subordonnée à la théologie est sœur de la prière et sœur de la poésie chrétiennes. Laissons le soin de déterminer les caractères de la vraie musique aux esthètes et aux musiciens de profession (2).

(1) J'emprunte ce raisonnement et les quelques faits qui le corroborent à la *Philosophie de la musique*, par M. Charles Beauquier.

(2) Une bien singulière aventure arriva au musicien Gossec sous la Ire République, en 1795, à la fête commémorative de la mort de Louis XVI. A cette date, bien que les vertus farouches des Jacobins

Il semble, du reste, que le caractère propre de la musique religieuse soit la subordination. De même que les notes se mettent au service d'une pensée dogmatique ou morale, de même la synthèse des notes et de la pensée, c'est-à-dire l'hymne, le psaume ou la prophétie, devient à son tour l'auxiliaire de la prédication. Le cardinal Perraud consacre au développement de cette pensée un de ses plus gracieux chapitres. Il condamne l'introduction de la musique profane dans les églises ; à la suite d'un pieux auteur du VI[e] siècle, il rappelle que l'harmonie des chants doit toujours être en harmonie avec la sainteté de la religion dont ils sont l'organe et il raconte une anecdote dont il fut lui-même le héros. « Dans une des premières stations quadragésimales prêchées par moi à la cathédrale d'Autun, vers le milieu de la retraite spéciale donnée aux hommes, après avoir commenté quelques textes empruntés aux lamentations de Jérémie, je prévins l'assemblée que j'allais lui faire entendre ces mêmes textes non plus expliqués, mais chantés. Aussitôt que je fus descendu de chaire, notre maître de chapelle, de sa voix si expressive et si bien conduite, entonna, par mes ordres, la prière du prophète Jérémie. Cette mélodie, exécutée en plain-chant, avec un simple accompagnement d'orgue, retentit sous les voûtes de notre vieille église de Saint-Lazare. Chaque parole pouvait être saisie et comprise par les auditeurs auxquels je venais de l'expliquer. Rien ne leur était plus facile que de s'approprier les sentiments de contrition si admirablement exprimés par

se fussent considérablement adoucies, cependant on détestait encore le souvenir du *tyran*, puisqu'on fêtait le jour de sa mort. Pour donner plus d'éclat à cette solennité, l'Institut national de musique s'était réuni dans la salle des séances des Députés. Il commença par un morceau dont le caractère était d'une extrême douceur. Aussitôt les Députés entrent en fureur et interpellent les musiciens, leur demandant s'ils déplorent la mort du tyran. Pour les apaiser, ceux-ci ne crurent mieux faire que de jouer le fameux *Ça ira*. Après cette preuve de civisme, Gossec ne voulant pas cependant rester sous le coup de la première inculpation, éleva la voix pour dire que l'intention de sa musique avait été d'exprimer le bonheur d'avoir été délivré d'un tyran.

le texte sacré. A la fin, l'artiste mettant toute son âme et toute sa foi dans une dernière phrase, résuma les exhortations du prédicateur et redit : « Jérusalem, Jérusalem, convertis-toi ; retourne-toi vers ton Dieu. *Jerusalem, Jerusalem, convertere ad Dominum Deum tuum.* »

Ce trait ne déparerait pas, je pense, les annales de l'Eglise de Césarée, ou de Milan, ou d'Hippone. On ne peut s'empêcher de remarquer, cependant, que tous les prédicateurs ne disposent pas d'une église comme Saint-Lazare, ni d'un maître de chapelle, comme le Supérieur de la maîtrise d'Autun. Encore moins ont-ils le prestige personnel de Mgr Perraud. Les ordinaires prédicateurs ne peuvent donc que faiblement profiter de l'enseignement que leur donne Son Eminence. Il n'est pas rare de voir des orateurs, des missionnaires surtout, grouper de grands auditoires autour de la chaire chrétienne, grâce aux chants populaires. Autant que j'ai pu en juger par les quelques expériences dont j'ai été le témoin, ces succès sont quelquefois bien chèrement achetés. Pour avoir sacrifié les chants liturgiques à je ne sais quels cantiques modernes et français, les missionnaires (je parle de ceux que j'ai vus), ne réussirent qu'à provoquer un enthousiasme tapageur et factice, des *manifestazione*.

Mais il reste aux orateurs sacrés une ressource : la montagne ne venant pas à eux, ils peuvent toujours aller à la montagne. Qu'ils ne craignent pas d'expliquer devant les fidèles et d'approfondir *le Magnificat*, par exemple, l'*In exitu Israel*, l'*O filii et filiae* et tous les chants liturgiques qui ont les préférences visibles du peuple.

Le cardinal Perraud termine son délicieux chapitre sur les rapports de la prédication et de la musique, par une exhortation, comment dirai-je?... augustinienne, à tous ses collaborateurs musicaux de la cathédrale d'Autun. « Aussi, voudrais-je que tous, depuis l'artiste qui touche le grand orgue ou préside, dans le chœur, à l'unité des diverses parties du chant, jusqu'au petit enfant de la maîtrise qui doit mettre dans nos symphonies un écho des voix angéliques, oui, que tous prissent pour devise cette

parole de saint Paul dans laquelle ils trouveront un enseignement des plus utiles et un précieux encouragement : « Nous aussi nous pouvons quelque chose pour la « vérité. »

Ne dirait-on pas ici un écho d'un passage célèbre d'*Athalie*. Joas entendait chanter de son Dieu les grandeurs infinies, il voyait avec joie se dérouler l'ordre pompeux des cérémonies du culte sacré. Si les jeunes Eliacins de la maîtrise d'Autun ne comprennent pas la beauté de leurs fonctions, ce ne sera pas la faute de leur grand-prêtre.

Le grand-prêtre, après avoir comme Joad encouragé et béni les petits enfants vêtus de lin, fait entendre, lui aussi, son chant prophétique; il dit les gloires de la Jérusalem nouvelle, il décrit les joies musicales du ciel.

« Le bonheur du ciel, ce sera d'abord la perfection de l'eurythmie tout en règle, en ordre, en mesure ; toute justice parfaitement accomplie ; tout mérite récompensé dans les proportions les plus exactes ; tout rapport hiérarchique à jamais fixé entre Dieu et ses créatures d'après la très équitable appréciation de leurs services et de leurs vertus.

« A la perfection de l'eurythmie s'ajoutera celle de l'harmonie, c'est-à-dire, de la pleine et définitive consommation de l'unité dans la charité.

« La Jérusalem d'en haut, c'est le tabernacle de Dieu avec les hommes où il habitera avec eux. Ils seront son peuple, et Lui avec eux sera leur Dieu. »

Il serait difficile de mieux dire, et ceux-là surtout admireront cette paraphrase d'apocalypse qui savent, par expérience, combien il est difficile de parler du bonheur en général et du bonheur du ciel en particulier. Toutefois, évitons bien une illusion trop naturelle, la musique n'a pas droit, de ce chef, à notre gratitude.

Les principes de joie que nous explique Mgr Perraud, il les a découverts, non pas précisément dans la musique, mais dans la théologie, la psychologie et l'Ecriture sainte. La peinture, sous ce rapport, me paraît être supérieure à la musique proprement dite et isolée des paroles qui lui

donnent presque toute sa signification morale. Devant un tableau de Fra Angelico je puis trouver matière à réflexions sur le ciel, pendant des heures ou des journées entières, surtout si je m'aide du *Traité des anges* de saint Thomas.

On me dira peut-être qu'à ce point de vue l'hymne *Cœlestis Urbs Jerusalem* peut rivaliser avec le *Couronnement de la Vierge* de Fra Angelico. Sans doute, mais ici encore, ne nous laissons pas induire en erreur. Qu'est-ce qui nous permet de songer au ciel, dans l'hymne dont il s'agit? La pensée du poète ou la mélodie du musicien? C'est presque uniquement, sinon uniquement la pensée du poète. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à chanter *Cœlestis Urbs Jerusalem*, sur l'air d'une autre hymne; l'impression d'admiration est la même ou peu s'en faut. Et inversement, la musique de la *Cœlestis Urbs Jerusalem*, n'a par elle-même aucune force particulière, ni aucun trait saillant.

Comment la musique proprement dite pourrait-elle nous donner une idée précise du ciel? Les moyens dont elle dispose pour atteindre et exprimer l'idéal religieux sont, paraît-il, assez restreints. Voici en effet ce que je lis dans un traité qu'un maître de chapelle éminent m'affirme n'être pas banal.

« Les sons ont la puissance de nous donner l'idée d'un sublime particulier, celui de la force... Des sons mystérieux, le timbre étouffé des cors, les bruissements interrompus de l'orchestre, le silence succédant à quelques phrases d'un rythme peu marqué, des accords qui semblent se perdre dans l'air sans se résoudre, exciteront fortement l'imagination spéciale de l'ouïe. Et si après un silence, toutes les voix de l'orchestre, ou après un *crescendo* habilement ménagé un *tutti* formidable éclate, nous pourrons éprouver le sentiment du sublime.

« Ce n'est pas tout : la musique doit prétendre encore à une autre espèce de sublime en nous donnant l'infini de quantité. La multiplicité des sons, la variété des timbres de l'orchestre, la diversité des accords, les motifs qui s'entrecroisent, s'enlacent de toutes les façons et semblent

se poursuivre sans fin, tous ces moyens s'emparent de l'imagination et la portent au sublime, surtout si les sons se perdent peu à peu dans des formes vagues et indéterminées qui laissent croire à l'oreille qu'il y a encore d'autres sons plus nombreux qu'elle n'entend pas. »

Que d'efforts! que de talent dépensé à décrire des effets esthétiques, en somme insuffisants! Sans s'en douter, le philosophe musicien, en définissant ainsi le sublime de l'harmonie et l'infini de quantité, fortifie d'une preuve nouvelle et rend singulièrement clair le mot de saint Paul : « Le ciel sera ce que l'oreille de l'homme n'a point entendu. » Tous plus ou moins nous ressemblons à ce pieux moine qui se demandait sans cesse, avec angoisse : « Comment les harmonies du ciel pourront-elles offrir assez de variété pour nous charmer éternellement? » Or, un jour, en se promenant dans la campagne, notre moine perçut un chant d'oiseau, un chant merveilleux inconnu à la terre. Il l'écouta longtemps, longtemps, plusieurs heures peut-être, pensait-il. Quand il rentra dans son monastère, il ne reconnut plus les religieux, et les religieux ne le connurent pas. C'est que cent ans s'étaient écoulés pendant qu'il écoutait l'oiseau divin.

Mieux que la plus savante des musiques, le *Sermon sur la montagne*, les merveilleuses déductions théologiques d'un saint Thomas ou même tout simplement, les inspirations de la piété populaire nous renseignent sur le bonheur du ciel et la nature de ce bonheur.

Il est même à craindre que la musique ne suggère des opinions fausses sur la félicité des élus, à de bons chrétiens d'ailleurs les mieux intentionnés du monde. Tels chants de première communion censément mystiques et célestes, sont, en réalité de nature à faire naître du vague à l'âme chez les auditeurs. « Ce n'est rien pour ainsi dire en particulier, comme l'explique Bossuet, et s'il fallait remarquer précisément ce qui est mauvais, on aurait peine à le faire. C'est le tour qui est dangereux : c'est qu'on y trouve d'imperceptibles insinuations de sentiments faibles et vicieux; qu'on y donne un secret appât à cette intime

disposition qui ramollit l'âme et ouvre le cœur *à tout le sensible.* On ne sait pas bien ce qu'on veut, mais enfin on veut vivre de la vie des sens. Cette disposition est mauvaise dans tous les hommes. »

Le cardinal Perraud panégyriste de l'harmonie n'avait pas à indiquer ces objections. Elles ne s'en présentent pas moins à notre esprit et elles nous aident à mieux comprendre peut-être le but que s'est proposé l'auteur. Il a pris comme point de départ, ou si l'on veut, comme terme de comparaison, l'idée d'harmonie, mais il a fait ensuite à la psychologie, à la philosophie, à l'histoire et à la pédagogie, une part bien plus grande qu'à la musique.

Une magnifique pensée de saint Augustin sert de conclusion à l'étude du cardinal Perraud : « Dans un de ses commentaires sur les psaumes, saint Augustin engage les chrétiens à imiter les voyageurs qui chantent pour tromper les ennuis de la route et en mieux supporter les fatigues, *Cantate ambulantes : faciunt hoc viatores ad solamen.* »

Cette citation me permet de mesurer la hauteur à laquelle nous a maintenus constamment le cardinal Perraud. De Platon à saint Augustin tel pourrait être en effet le sous-titre de son livre. Il est très doux à notre foi de constater que du point de départ jusqu'au point d'arrivée, nous nous sommes élevés sans cesse. La comparaison de la beauté morale d'une vie humaine avec l'harmonie, a séduit tous les poètes depuis Homère jusqu'à Hugo et jusqu'à Musset, et, tous, ont dépensé dans le développement de cette comparaison une profusion d'images inouïe. Il semble bien cependant qu'aucun d'eux n'ait égalé Platon. « On raconte, dit-il, que les cigales étaient primitivement des hommes de cette race qui vivait avant la naissance des muses. Quand les muses furent venues au monde et que le chant naquit avec elles, quelques-uns de ces hommes primitifs furent tellement transportés de plaisir par leurs chants, que, chantant à leur tour, ils oublièrent de manger et de boire, et perdirent la vie, sans s'en apercevoir. Ce fut d'eux que naquit alors la race des cigales, que les muses récompensèrent en leur permettant de se passer de nourriture. »

Le même Platon a créé ou tout au moins popularisé la légende maintenant bien connue du cygne qui fait entendre son plus beau chant, le jour de sa mort.

On ne peut se défendre d'un sentiment qui ressemble presque à de la stupéfaction devant ce riche déploiement d'imagination platonicienne. Et cependant, la puérilité de certains détails, le vague de la pensée, la faiblesse des indications morales déconcertent la lourdeur de notre bon sens latin. Trop de fleurs, trop de grâce, trop de jeux de l'esprit, trop d'amplification. Les deux lignes de saint Augustin, si précises et si pleines de sens satisfont mieux en même temps, notre imagination, notre cœur, notre raison et notre foi. Rien n'est plus beau que de chanter en marchant sur le chemin de la vie, pour tromper les fatigues du voyage. Mais il est très beau, encore, de disserter sur l'union de la musique et de la vie morale, selon une méthode qui participe à la fois du platonisme et de la patrologie.

C'est précisément à quoi nous invite le remarquable travail de Son Eminence le cardinal Perraud, évêque d'Autun.

Abbé Delfour.





DANTE ALIGHIERI

ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ A L'ÉPOQUE OÙ IL VÉCUT

Suite (1)

A côté des marchands et des artisans, de la classe bourgeoise, en un mot, vivait celle des patriciens formée en grande partie d'anciennes familles allemandes venues en Italie à la suite des empereurs et fixées sur les bords de l'Arno. Leurs goûts belliqueux et leur orgueil détruisirent l'harmonie qui régnait à Florence. En 1177, la rivalité des Uberti et des Lamberti, ensanglanta les rues de cette capitale. Les discordes reprirent, en 1215, entre les Infanganti, les Buondelmonti, les Donati d'une part, et les Forfanti, les Amidei de l'autre. Giovanni Villani et Dino Compagni racontent les causes, en apparence futiles, de ces querelles. On ne vit plus alors qu'intrigues, disputes, conjurations et assassinats sans nombre. Toute la ville prit parti pour les uns ou pour les autres. Afin d'obtenir l'appui du peuple, représenté principalement par les marchands, les Buondelmonti se rangent du côté du pape. Naturellement leurs adversaires se rangent du côté de l'empereur; les uns avec leurs adhérents se font guelfes, les autres gibelins.

(1) Voir le numéro de septembre 1900.



Car ces appellations, après avoir servi de cris de ralliement aux soldats des Welfs et des Hohenstauffen, ont passé les Alpes. Elles désignent en Italie, ceux qui attendent de Rome le salut de la patrie, l'indépendance et défendent le peuple contre la noblesse, et ceux qui, dans le même espoir, comptent sur l'Allemagne et soutiennent le système féodal contre les communes.

Sous ces deux noms une guerre fratricide se poursuit avec acharnement. Les vainqueurs chassent les vaincus. Les Guelfes, les premiers, en 1248, connaissent le chemin de l'exil. Les Gibelins gouvernent; mais comme ils s'appuient sur l'étranger, ils deviennent vite impopulaires. A la mort de Frédéric II, le peuple les expulse et leurs adversaires rentrent.

Malgré le manque d'union parfaite, Florence prospère sous le premier gouvernement des Guelfes qui dura dix ans (1251-1260). Villani a vanté l'austérité des mœurs d'alors. C'est sous ce bon régime que la seigneurie fut instituée. Elle se composa de douze anciens, deux par quartier. Depuis 1234 les « anciens » remplaçaient les consuls. Représentant le pouvoir central, ils jouissaient du droit d'initiative, mais ils devaient prendre l'avis d'un conseil, le conseil des « Cent » ; le podestat, assisté lui-même de deux conseils, exécutait leurs ordres et administrait la justice. Tous les citoyens étaient inscrits dans une des vingt compagnies de la milice. La campagne fournissait quatre-vingt-seize compagnies auxiliaires. Les soldats nommaient leurs officiers, et tous obéissaient à un chef, le « capitaine du peuple ». Celui-ci, comme le podestat, était étranger, guelfe et noble. Les anciens et le podestat surveillaient ses actes. Comme à Venise, les différents pouvoirs servaient de contre-poids les uns aux autres : c'est ainsi que les armées étaient commandées, au dehors par le podestat, à l'intérieur par le capitaine du peuple; que le premier jugeait les causes civiles et criminelles, le second les débats entre roturiers.

En 1258, les Gibelins de Florence, soutenus par Manfred, conspirent pour reconquérir l'autorité. Leurs projets

sont découverts. La cloche du palais public sonne le tocsin. La plèbe se soulève. Les Uberti sont mis à mort et leurs maisons rasées. L'un d'eux, Farinata, avec quelques chefs, se dérobe par la fuite.

Deux ans après (1260) a lieu la célèbre bataille de Montaperti, à la suite de laquelle les Gibelins bannis, vainqueurs des Guelfes, rentrent à Florence et s'emparent une seconde fois du gouvernement. Il faut lire, dans le vieux chroniqueur, Giovanni Villani, le récit de cette mêlée sanglante « qui fit l'Arbia se colorer en rouge » (1). Sienne avait donné asile à Farinata degli Uberti et à ses compagnons d'exil. Les Guelfes florentins résolurent de la réduire par la force et vinrent l'assiéger. Farinata était un homme de haute intelligence et de grand mérite, mais, comme tant d'autres de ses contemporains, sans scrupule dans le choix des moyens. Le 3 septembre l'armée siennoise sortit de la ville et alla camper fièrement en face de l'armée ennemie, lui offrant ainsi le combat. Il s'engagea le jour suivant. La lutte fut acharnée et le désastre des Florentins sans égal : 10.000 d'entre eux périrent ; 15.000 furent faits prisonniers; 4.000 seulement réussirent à s'échapper grâce à la vitesse de leurs chevaux. « *Allora*, écrit Villani, *fu rotto e annulato il popolo vecchio di Firenze, ch'era durato in tante vittorie e grande signoria per dieci anni* » (2). Les Siennois durent leur victoire, non seulement à leur vaillance, mais à l'adresse de leurs chefs qui surent dissimuler à leurs adversaires leur infériorité numérique; ils la durent aussi à la trahison. A l'instigation de Farinata, les Gibelins qui n'avaient pas quitté Florence s'enrôlèrent parmi leurs concitoyens. Au plus fort de l'action, ils substituèrent les enseignes de leur parti à celles du parti guelfe, tandis que l'un d'eux, Bocca des Abati coupait avec son glaive la main du gonfalonier Jacopo des Pazzi. En voyant tomber leur gonfalon, les cavaliers crurent que tout était perdu et

(1) Enf., x, 90.

(2) Alors fut écrasé et anéanti le peuple vieux de Florence qui, pendant dix années, s'était maintenu si victorieux et si puissant.

s'enfuirent. Ce fut le signal de la déroute. Dante, bien que devenu gibelin de guelfe qu'il était, a voué à l'infamie pour toujours le perfide dont le crime causa la ruine des Guelfes. Dans sa visite au cercle infernal où les traîtres à la patrie sont plongés dans un étang de glace, il heurte du pied le visage d'un damné. Celui-ci l'apostrophe. Le poète lui demande son nom. Il refuse de le dire. Le poète alors le saisit par la nuque et lui arrache les cheveux. « Lui, les yeux retournés, hurlait, quand un autre cria : « Qu'as-tu, « Bocca? Quel démon te tourmente? » — Moi alors : « Main- « tenant, lui dis-je, je ne veux plus que tu parles, traître « maudit! Je vais porter de toi des nouvelles vraies, à ta « honte » (1).

Le comte Giordano de San Severino, commandant des troupes que Manfred avait envoyées aux Siennois et vicaire de ce prince, usa de bienveillance à l'égard des vaincus et s'appliqua à maintenir les vainqueurs dans la modération. Mais, après son départ de Florence, Guido Novello, qu'il y avait établi podestat, inaugura un régime de vindicative répression. Par l'ordre de l'envoyé impérial, les chefs gibelins se réunirent en diète à Empoli. Ils y proposèrent de détruire la capitale de leur patrie. Un seul se leva et osa protester contre un tel parricide. C'était Farinata. Dante a également immortalisé sa noble action. Il a rencontré ce compatriote au cercle des impies et lui a rappelé, avec reproche, le souvenir de l'affreux carnage de Montaperti. « Je ne fus pas seul à y prendre part, répond le fier patricien, et ce n'est pas sans motif qu'avec les autres je m'y déterminai. Mais j'étais seul là où tous convinrent d'anéantir Florence, et seul, à visage découvert, je pris sa défense » (2).

1266. Les Guelfes toscans relèvent la tête à la chute de Manfred. L'impopularité de Guido Novello, aussi mauvais politique que lâche soldat, entretient leurs espérances. A leur sollicitation Charles d'Anjou envoie à Florence huit cents chevaliers. Les Gibelins s'exilent de nouveau.

(1) Enf., XXXII, 106.
(2) Enf., X, 89.

1267. Deuxième gouvernement des Guelfes. Sous eux la démocratie prospère (1). Pour se prémunir contre un retour de fortune, ils organisent solidement la *parte guelfa*, qui constitue dans l'Etat un Etat, ayant des chefs, sa hiérarchie d'agents, ses lois, son budget, etc.

Les exilés députent à Conradin pour solliciter son intervention. Expédition de ce malheureux prince, qui succombe à Tagliacozzo (1268) et avec lui l'espoir du parti impérialiste.

L'insolence des grands Guelfes s'en accroît encore. Parmi eux deux factions ennemies, celle des Adimari et celle des Donati, entretiennent le trouble dans la cité.

Reconstitution de la ligue des villes guelfes sous l'hégémonie de Florence.

1282. Etablissement des prieurs des arts. Au nombre de trois d'abord, puis de six, ils formulent des lois, émettent des propositions qui ensuite sont soumises aux autres pouvoirs : le conseil du capitaine, celui du podestat, celui des popolani et celui des nobles. Le conseil général les approuve ou les rejette et, le cas échéant, c'est l'assemblée de tous les conseils et du peuple qui, en dernier lieu, juge et décide. Mais le gouvernement occulte de la Parte guelfa agit à côté du gouvernement public.

1289. Bataille de Campaldino livrée aux Arétins et aux Gibelins. Elle a lieu à l'instigation des Guelfes bannis d'Arezzo, qui ont invoqué le secours de Florence et de ses alliés. Les deux armées y luttent avec acharnement. Les Arétins sont vaincus, mais ils ne cèdent qu'au nombre. Dante y assiste. Une lettre écrite par lui et citée par Leonardo Aretino, nous apprend que « au commencement de la bataille il éprouva une grande crainte et, à la fin, une très grande joie par suite des diverses péripéties » dont il fut témoin. On a vu dans ces paroles l'aveu d'un moment de défaillance morale. Peut-être, et c'est notre sentiment

(1) Nous ne pouvons rapporter les nombreux changements que subit la constitution florentine. Voir particulièrement pour ce nouveau progrès du régime démocratique, PERRENS, *Histoire de Florence*, II, p. 89.

personnel, l'émotion du jeune homme n'eut-elle d'autre cause que le souci de l'honneur et des intérêts de sa patrie.

Cette victoire des Guelfes abattit pour longtemps le parti gibelin et assura pour toujours la domination de Florence sur la Toscane.

Mais aussi bien sous le régime nouveau que sous les précédents, l'élément aristocratique s'efforce de prédominer. Maîtres dans les conseils de la Parte guelfa, les magnats tiennent la seigneurie en échec. Ils fondent la *Consorteria*, vaste association qui, unissant tous les membres d'une famille, parents, alliés, clients, serviteurs, en centuple les forces. Mais, d'un autre côté, les diverses familles, comptant chacune individuellement sur l'aide des « Popolani grassi » (1), se posent en rivales les unes des autres. Pour remédier à un pareil désordre la masse des mécontents prend pour chef Giano della Bella, d'une race ancienne, riche et puissant popolano. Animé du désir de fortifier les métiers et la classe moyenne contre l'aristocratie nouvelle, il introduit plusieurs réformes dans la Constitution. Elles aboutissent principalement aux « ordonnances de justice », mesures draconiennes contre les grands déclarés solidaires les uns des autres, et punis cruellement pour le moindre délit. Le danger qu'ils courent met fin à leurs discordes, et la crainte de la populace rapproche d'eux la riche bourgeoisie. Une conjuration se forme contre Giano, et un personnage connu par la noblesse de sa race, par sa réputation d'homme de guerre, populaire comme Giano, beau parleur, audacieux, Corso Donati, prête son appui aux conjurés.

1295. Il soulève un tumulte. Giano essaie vainement de le comprimer. Cet honnête citoyen, victime de sa modération, est rendu responsable par ses adversaires des excès de la foule. Afin d'éviter des luttes sanglantes il quitte Florence.

Le gouvernement tombe entre les mains des popolani grassi et des magnats. Mais l'accord ne peut s'établir entre

(1) Bourgeois enrichis et devenus influents.

ces alliés temporaires qui, en outre, n'ont en vue que leurs intérêts propres.

C'est alors qu'à la suite de la discorde à Pistoia des Concellieri neri et des Concellieri bianchi, et du retentissement qu'elle eut à Florence, se forment en cette ville les factions des Blancs et des Noirs, et que Dante fait son entrée sur la scène politique.

Tout était donc préparé, à l'avènement de Dante à la vie active, pour susciter son génie et en favoriser le développement. Résumons en quelques mots ce que nous venons de dire de l'état du monde à ce moment solennel.

Dans le monde politique, la querelle des Investitures étant terminée, la lutte entre les représentants des deux pouvoirs appelés à régir l'humanité, a cessé. Mais les deux principes hostiles restent en présence, les aspirations rivales persistent. En ce qui regarde l'Italie, l'empereur a pour lui la noblesse féodale, les partisans du régime absolu ou aristocratique; le pape a de son côté la démocratie, les amis du peuple ou ses flatteurs. Ces derniers semblent défendre la meilleure cause, l'indépendance de la patrie, à laquelle la papauté a habilement lié la sienne. Et néanmoins ce n'est pas leur parti que Dante choisira. Il pensera que l'accomplissement de son rêve, l'unité et la grandeur de l'Italie, que le règne de l'ordre, de la paix, de la justice et de la vraie liberté seront plutôt les fruits du triomphe impérial.

Cette conviction, les événements dont il sera l'auteur ou le témoin la feront entrer profondément dans son esprit. Il verra la race étrangère, qu'il hait à cause de son ambition, chercher à déposséder l'un des mandataires divins de son droit au gouvernement des affaires séculières et imposer son joug à son pays. Il verra l'autre mandataire, celui qui est chargé de la direction des âmes, s'unir à cette race maudite, et d'une telle alliance résulter l'exil de son parti, la perte de ses biens personnels et de son avenir, la ruine de ses plus chères espérances, tout le malheur de sa vie. Il ne songera pas que son infortune sera la cause efficiente de sa gloire, gloire immortelle, et que l'égoïste postérité en rendra grâce au ciel.

Le monde intellectuel et moral n'est pas moins bien disposé que le monde politique. Les circonstances obligeront l'écrivain à créer, en quelque sorte, sa langue et à donner à la poésie un caractère de grandeur, de sublimité jusqu'alors inconnu et qui ne sera pas dépassé. Le savant s'imposera l'utile, la bienfaisante mission de présenter, sous une forme lumineuse et pleine d'attrait, les idées philosophiques et religieuses les plus abstraites, réalisant ainsi, avec des mots, ce que les illustrateurs des temples chrétiens réalisaient de leur côté avec des couleurs, l'instruction et l'édification des âmes simples.

Enfin à l'esthéticien se révèlera le secret d'une autre importante fonction à remplir, celle de venir en aide aux rénovateurs de la sculpture et de la peinture, en composant pour eux et pour leurs successeurs des exemplaires idéaux d'une beauté accomplie.

LA VIE DE DANTE

Di Dante mal fur l'opre conosciute,
E'l bel desio, da quel popolo ingrato
Che solo ai giusti manca di salute.

Pur fuss'io tal! Ch'a simil sorte nato,
Per l'apro esilio suo con la virtute,
Darei del mondo il più felice stato.

« De Dante les œuvres et la noble ambition furent méconnues de ce peuple ingrat, qui devant les justes seuls ne se prosterne pas. Et toutefois fussé-je tel que lui! Que ne suis-je né pour une pareille destinée! Comme j'échangerais l'état le plus heureux de ce monde contre son dur exil et sa vertu! »

(*Poésies de Michel-Ange*, sonnet XXXIII°.)

Dante (Convito, IV, 23 et 24) divise la vie humaine en quatre âges : l'adolescence, *adolescenza*, qui signifie « accroissement » et s'étend jusqu'à la vingt-cinquième année; la jeunesse, *gioventute*, de *giovare*, « être utile », époque de perfectionnement qui va de la vingt-cinquième année

jusqu'à la quarante-cinquième; la vieillesse, *senettute*, qui se termine à soixante-dix ans; la sénilité, *senio*, ou décrépitude, qui comprend le reste de la vie, soit dix ans. « Les jours de la vie humaine sont de soixante-dix ans, la plus longue va jusqu'à quatre-vingts » (Psaume xc). Il compare ces différents âges au printemps, à l'été, à l'automne et à l'hiver, et aussi aux quatre moments du jour. Puis il décrit avec chaleur les vertus que l'homme doit posséder à chacun d'eux. Il ne lui fut donné, à lui, de connaître que le premier, le second et une petite partie du troisième. La Providence ne lui permit pas d'atteindre cet état enviable où, ainsi qu'il le dit dans son brillant langage, « l'homme s'épanouit comme une rose qui ne peut rester fermée ni garder son parfum ». Grâce à Dieu, son parfum, il l'exhala tout entier malgré le peu de durée de sa vie douloureuse, mais féconde; si la rose fut trop tôt flétrie, avant de mourir elle sut embaumer la terre pour toujours.

Conformément à sa doctrine, nous rapporterons ce que l'Alighieri fit, d'abord pendant sa jeunesse, ensuite pendant sa virilité.

I

LES ANNÉES DE JEUNESSE

Origine de Dante. — Son enfance. — Béatrice. — La « Vita Nuova » et l'éveil du génie poétique.

Dante a eu soin de renseigner la postérité sur la noblesse et l'antiquité de sa race. Au Paradis (1), son ancêtre Cacciaguida lui apparaît. Il habite la sphère de Mars réservée aux martyrs et aux confesseurs de la foi. Il a mérité cette place d'élite pour avoir combattu vaillamment en Terre-Sainte sous les étendards de l'empereur Conrad et y

(1) Par., xv, 19.

avoir trouvé une mort glorieuse. Sur le désir de son descendant, Cacciaguida parle de l'origine de leur famille et de leurs communs aïeux. Dante supplée ainsi au silence de Dino Compagni sur ce point.

Dino Compagni naquit et mourut à peu près aux mêmes dates que le poète florentin. Il fut chargé des mêmes fonctions dans la république : tour à tour prieur, ambassadeur, gonfalonier de justice. Il prit part comme lui à la bataille de Campaldino. Et pourtant il ne le nomme qu'une fois dans sa chronique, quand il donne la liste des citoyens proscrits par les Noirs. On peint cet écrivain sous les traits d'un homme équitable, franc, généreux. Et, en effet, pas plus que l'auteur de la *Divine comédie* il ne peut comprimer les mouvements de son âme indignée à la pensée des maux dont des fils criminels accablent leur patrie. Que conclure d'une telle indifférence, ou d'un tel oubli, envers le talent et les malheurs de son illustre concitoyen? Rien de péremptoire, à notre avis. L'Alighieri, de son côté, n'a pas inscrit le nom du chroniqueur parmi ceux des Florentins qu'il s'est plu à immortaliser. Laissons là une énigme dont la solution ne saurait avoir aucune influence sur le jugement de la postérité. Renonçons à chercher les causes qui déterminèrent Dino à passer sous silence ces deux faits mémorables, le priorat de Dante et son ambassade à Rome. Bornons-nous à remarquer, sans rien conclure à ce sujet, qu'un savant historien conteste l'authenticité de la chronique de Dino. Elle serait due « à un faussaire du XV[e] ou du XVI[e] siècle, que dénoncent les néologismes de sa langue comme les bévues de son récit » (1).

Giovanni Villani, chose étrange, ne relate, lui non plus, aucune des actions politiques de Dante. Nous verrons pourtant qu'elles eurent de l'importance et méritent d'être citées. Mais Villani, en mentionnant le jour de sa mort et les honneurs funèbres qui lui furent rendus, parle avec la plus sincère pitié de son injuste exil, et avec éloge de son talent de poète, de philosophe, de savant universel. Il énu-

(1) PERRENS, *Histoire de Florence*, avant-propos, XII.

mère tous les ouvrages qu'il a composés et ne cache pas son admiration pour la *Divine comédie.* Après avoir reconnu chez Dante quelques défauts de caractère, il termine par ces mots : « Les vertus, la science, la valeur d'un si grand citoyen exigent, à notre sentiment, que sa mémoire soit éternisée ; d'autant plus que ses nobles écrits témoignent en sa faveur et procurent un renom honorable à notre cité » (1).

En l'absence de documents transmis par les témoins de sa vie, recourons donc à ceux qu'il nous fournit lui-même.

« Mes ancêtres et moi, déclare Cacciaguida à son petit-fils, nous naquîmes aux confins du dernier sentier de Florence (2). Que ce renseignement te suffise. Ce que furent mes pères et d'où ils étaient venus, il sied mieux de le taire que d'en parler. » Quel sens doit-on attribuer à ces paroles énigmatiques ? Faut-il entendre ici que les ancêtres de Dante, jusqu'à Cacciaguida, ne se signalèrent par aucune action digne d'être rapportée et vécurent dans l'obscurité, ou ne voit dans le silence du bienheureux qu'une leçon d'humilité : il ne convient pas de se vanter soi-même d'une origine illustre ? Quelques commentateurs inclinent à cette dernière opinion, le poète s'accusant, au début du chant où il rapporte le discours de son trisaïeul, de n'avoir pas su, au ciel même, se défendre d'un sentiment d'orgueil en songeant à sa noblesse.

Ce que les recherches des historiens et des commentateurs (3) nous ont appris de certain, c'est que les aïeux de Dante s'appelèrent d'abord Elisei. Ils possédaient des châteaux-forts dans la campagne et des tours dans la ville. Leurs maisons de Florence étaient situées près du sentier que l'on vient de nommer. Elles faisaient face à la petite place de San Martino del Vescovo, puis, tournant à gauche, s'étendaient jusqu'à celle des Giuochi, par derrière, elles

(1) *Cronica*, IX, 135.

(2) Celui de Porta-San-Pietro, au centre de la ville, non loin de la rue de Calzainoli.

(3) Nous avons emprunté à l'*Histoire de la vie de Dante*, par Pietro Fraticelli la plupart des détails qui suivent.

donnaient sur la place des Donati, dite aujourd'hui della Rena.

En l'an 800, un messer Eliseo Elisei fut fait chevalier par Charlemagne. En l'an 1019, un Arnoldo Elisei fut choisi avec d'autres gentilhommes pour tenir compagnie à l'empereur Henri II pendant son séjour à Florence. Dans la discorde excitée au sein de cette ville par le meutre de Buondelmonte, en 1215, les Elisei se mirent du côté des Gibelins. Ils restèrent fidèles à ce parti tant que dura le règne de Frédéric II. Du haut de leurs tours ils combattaient contre les Pazzi et les Donati. Leur puissance commença à déchoir après la défaite des impériaux à Bénévent et à Tagliacozzo. Certains membres de cette famille furent alors (1268) déclarés rebelles et leurs biens confisqués.

De la souche des Elisei sortit, au commencement du XIIe siècle, la branche des Alighieri. Cacciaguida (1106-1148) avait épousé une Ferraraise, Aldighiera des Aldighieri. En honneur d'elle, on appela son fils Aldighiero et ses descendants retinrent ce nom d'Aldighieri changé par euphonie en celui d'Alighieri. Un des frères de Cacciaguida continua le nom des Elisei qui restèrent Gibelins, tandis que leurs parents devinrent Guelfes.

C'est de ces derniers que parle Farinata des Uberti quand il dit (1) : « Ils furent de terribles adversaires pour moi, pour mes ancêtres et pour mon parti, si bien que deux fois je les ai chassés. » En effet, ils durent s'exiler une première fois, en 1248, quand le fils de Frédéric II, Frédéric d'Antioche, les bannit, et une seconde fois, en 1260, après la défaite de Montaperti. Mais, comme le poète, dans sa réponse à Farinata, le remarque, ils revinrent de ces deux exils. A Montaperti, c'était un oncle de Dante, Brunetto Alighieri, qui remplissait l'honorable fonction de garde du Caroccio. Nous connaissons encore un autre de ses parents, un cousin de son père. Il se nommait Geri del Bello. Dans sa visite à la fosse infernale où les fauteurs de discordes civiles sont punis, Dante aperçoit une ombre

(1) Enf., x, 46.

triste et indignée qui le regarde avec mépris et en silence, et le menace du doigt. Il ne tarde pas à le reconnaître et à comprendre la signification de son geste. Geri a péri sous les coups d'un Sacchetti, et nul des siens n'a encore tiré vengeance de sa mort. Partageant les idées de son temps et de son pays sur la légitimité de la « vendetta », Dante déclare à son guide que le ressentiment manifesté par son parent ne fait qu'accroître sa sympathie pour lui.

Cacciaguida eut pour fils Alighieri Ier et pour petit-fils Bellincione. A celui-ci succéda Alighieri II. D'Alighieri II, jurisconsulte, et de dona Bella, dont on ignore l'extraction, naquit vers le milieu de 1265 celui qui fut le grand Dante. Rien n'assure que le divin poète soit venu au monde dans la maison située près de la tour de la Badia et qui fait face à la rue des Magazzini, comme l'affirme l'inscription placée contre la façade de cette maison, une des moindres de toutes celles que possédait sa famille.

Nous savons peu de chose de l'enfance de Dante. A l'âge de neuf ou dix ans il perdit son père. Sa mère, ses proches parents et ses tuteurs l'élevèrent avec la plus grande sollicitude. Ses biographes, Leonardo Bruni et Boccace, nous apprennent qu'il annonça de bonne heure ce qu'il serait un jour. Et lui-même, cédant à un mouvement d'orgueilleuse présomption, défaut auquel il était enclin, met dans la bouche de Béatrice s'adressant aux anges, ces paroles élogieuses : « Non seulement par l'influence des sphères célestes qui dirigent chaque mortel vers une fin déterminée, selon les constellations qui ont présidé à sa naissance, mais aussi par suite de l'abondance des grâces divines qui tombent sur nous de si haut, que leur source échappe à notre vue, celui-ci, dans son jeune âge, fut en telle disposition que toute bonne habitude aurait produit en lui des effets admirables » (1). Ailleurs (2), Brunetto Latini, qui avait tiré son horoscope, confirme cette déclaration.

(1) Purg., xxx, 103.
(2) Enf., xv, 25.

Le jeune Alighieri fut instruit dans tous les arts libéraux. Brunetto Latini lui enseigna les sciences naturelles et les principes de la philosophie. L'élève se montra toujours reconnaissant des soins de son maître, bien qu'il l'ait mis au nombre des damnés. Ce qui prouve qu'il n'obéissait pas exclusivement, comme on le lui a reproché, aux conseils de la passion. On regrette de trouver, dans le lieu où il l'a placé, ce savant renommé dont « la chère, la bonne, la paternelle image et les enseignements furent toujours présent à sa pensée. » Dante complèta lui-même son éducation en cultivant les beaux-arts, surtout le dessin et la musique, ainsi que la poésie; de sorte que, « par l'étude de la philosophie, de la théologie, de l'astrologie, de l'arithmétique et de la géométrie, par la lecture de l'histoire et de nombreux ouvrages de toute sorte, à force de veilles et de sueurs, il acquit cette science universelle qu'il devait exposer dans ses vers » (1). « D'illustres savants, écrit Boccace, l'appelèrent toujours leur maître, d'autres lui donnèrent particulièrement le nom de philosophe, d'autres celui de théologien; tous furent d'accord pour lui décerner le titre de poète, titre qui lui est resté. »

Le 1er mai 1274 est une date de l'histoire de Dante à jamais mémorable, Ce qui se passa ce jour-là dans l'âme de notre héros eut une influence décisive sur sa destinée et sur son génie. C'était l'usage à Florence de fêter le premier jour de mai, qui coïncide avec l'arrivée du printemps. Cette année-là un Florentin riche et honoré, Folco Portinari, réunit chez lui, à cette occasion, ses parents et ses amis. Le père de Dante faisait partie de ces derniers. Son jeune fils vint avec lui à cette fête et s'y trouva en compagnie d'une petite fille du maître de la maison, nommée Béatrice. Elle était des plus gentilles, nous apprend Boccace; elle avait des manières plus graves et tenait des propos plus sages que cela n'est habituel à son âge. En outre, ses traits étaient charmants et respiraient une telle candeur qu'on eût dit ceux d'un ange. Mais c'est dans le petit

(1) Leonardo Bruni.

livre, écrit par Dante lui-même et intitulé la *Vita nuova*, qu'il faut lire le récit plein de fraîcheur, de grâce, de poésie délicate et tendre de cette entrevue du jeune Alighieri et de la jeune Portinari. Tous deux étaient encore enfants ; ils avaient, lui, un peu moins de neuf ans, elle un peu plus de huit. C'était donc à peine l'aube du printemps de leur vie, comme le jour où ils se virent pour la première fois était l'aube du printemps de l'année. En eux, comme autour d'eux, régnait une harmonie parfaite : tandis que le doux ciel, selon l'expression de Boccace, revêtait la terre de ses ornements, que la verdure et les fleurs riaient dans la nature, la jeunesse, la beauté, l'innocente allégresse riaient dans le cœur de ces êtres aimables. Providentiellement destinés, elle et lui, à être unis à jamais en esprit, dès qu'ils furent en présence l'un de l'autre, elle jeta sur lui un regard affectueux suivi d'un second regard de même nature et si expressif qu'il pénétra jusqu'au fond du cœur de lui, malgré son inexpérience et sa naïveté, et que dans ce cœur l'image d'elle resta gravée pour toujours. Mais écoutez le héros de l'aventure racontant ses impressions.

« La glorieuse dame de mes pensées... m'apparut vêtue d'habits d'une couleur très noble, modeste et honnête, la couleur de sang, et parée d'une ceinture et d'ornements tels que ceux qui conviennent à son âge. Je le proclame en toute vérité, à sa vue l'esprit de la vie (1), qui a sa demeure dans la chambre la plus secrète du cœur, se mit à trembler si fort que d'effrayantes pulsations se produisirent jusque dans mes moindres veines, et, tout tremblant, prononça ces paroles : *Ecce Deus fortior me qui, veniens, dominabitur mihi* (2). Alors l'esprit de l'âme qui habite la chambre haute (3), là où tous les esprits sensitifs apportent leurs perceptions, commença à s'émer-

(1) Le principe vital. Voir article philosophie, la théorie dantesque des esprits animaux.

(2) Malgré sa prédilection pour l'emploi de la langue vulgaire, le latin reste toujours pour Dante la langue par excellence, propre à exprimer les idées nobles, élevées, et celle des êtres supérieurs.

(3) Le cerveau.

veiller beaucoup et, s'adressant particulièrement à l'esprit de la vue, lui dit : *Apparuit jam beatitudo vestra*. Sur-le-champ l'esprit naturel, qui se tient dans cette partie du corps où notre nourriture est administrée (1), se mit à pleurer et, en pleurant, dit ces mots : *Heu miser! quia frequenter impeditus ero deinceps*. A partir de ce moment Amour fut le seigneur de mon âme... Maintes fois il m'ordonna de chercher, pour le voir, ce jeune petit ange. »

La forme que l'écrivain du XIII[e] siècle donne à ses pensées nous semble singulièrement recherchée, pédantesque même, à nous qui visons à un langage clair, précis, simple et qui croyons le posséder. N'ayons pas d'illusion à ce sujet : les idées, ainsi que l'enveloppe qu'elles revêtent, chacun le sait, changent incessamment. Nos arrière-neveux, à leur tour, dédaigneront notre manière de penser, de parler et d'écrire. Par contre, si nous avions vécu au siècle de la *Vita nuova*, nul autre mode de nous exprimer ne nous aurait paru meilleur que le sien. Laissons donc de côté notre prétendue supériorité en cette matière ; ne nous offusquons pas d'un appareil oratoire insolite ; mais remarquons et avouons que l'emploi de termes scientifiques ne nuit pas ici à la sincérité et à la chaleur de sentiments cachés sous une froide apparence.

Le livre de la *Vita nuova*, de la Vie nouvelle, est l'histoire des amours juvéniles de Dante et de Béatrice Portinari, histoire ingénieusement écrite par Dante sous forme de commentaire de quelques-unes de ses poésies. Il l'adresse à son « premier ami », Guido Cavalcanti. Guido Cavalcanti, poète lyrique et philosophe, était le fils de Cavalcante de' Cavalcanti, ce chef gibelin dont nous avons parlé, puni en enfer pour avoir partagé l'athéisme de Farinata. Dans cet opuscule, l'Alighieri raconte le début et le développement de sa chaste passion, et mêle à son récit, selon leur ordre chronologique, trente et une compositions poétiques : sonnets,

(1) La bouche, par l'organe vocal.

chansons et ballades, qu'il a soin d'analyser, expliquant ce qu'il a voulu dire dans chacune d'elles, et rappelant en quelles circonstances il les a écrites. Ces compositions sont ainsi reliées les unes aux autres, et forment le tissu de l'histoire de sa vie d'adolescent. Des traits d'une simplicité gracieuse et d'une touchante mélancolie, — la mélancolie était l'état d'âme habituel du poète, — reviennent fréquemment dans ce petit livre; ce qui, ajouté à son mérite au point de vue de la langue et de l'élocution, lui donne un grand prix.

« Vie nouvelle » ne signifie pas ici une vie succédant à une vie antérieure, une nouvelle période de l'existence, ni une espèce de renaissance. Comment l'auteur aurait-il appelé de ce nom des faits accomplis et des sentiments éprouvés dès l'âge de neuf ans, c'est-à-dire avant qu'il ait vraiment vécu? Vie nouvelle, conformément aux idées qu'il a émises dans « le Banquet », veut dire la première partie de la vie, la vie première, neuve, celle qui s'étend depuis l'âge de raison jusqu'à celui où commence la maturité, jusqu'à la vingt-cinquième année; « Vie nouvelle » est donc l'équivalent de vie de jeune homme ou de jeunesse.

Dante écrivit cet ouvrage quand il avait 26 ou 27 ans, au moment où finissait, par conséquent, la première période de son existence. Nous venons de voir dans quelles conditions cette existence commença et quelle fut l'origine de l'amour de l'Alighieri pour Béatrice. La Béatrice de la Vie nouvelle est donc bien, contrairement à ce que certains commentateurs ont cru, un être réel, de même que celle du Banquet est un être allégorique et celle de la *Divine comédie* un être à la fois allégorique et réel, comme nous nous en assurerons plus tard. Après avoir aimé chastement, mais passionnément et vraiment, dans la Vie nouvelle, la charmante fille de Portinari, la femme mortelle douée de toutes les perfections, il aime et célèbre, sous ses apparences, dans le Banquet, la science humaine, la philosophie; puis, élevant et épurant de plus en plus ses goûts,

dans la *Divine comédie*, sous les mêmes apparences, il aime et célèbre la science divine, la théologie.

Il faut donc voir dans l'autobiographie dont nous avons donné le début et que nous allons achever de résumer, une histoire composée de faits, de sensations et de sentiments très véritables, que l'on doit, toutefois, interpréter dans un sens, sinon allégorique, du moins métaphysique.

« Le jour où précisément finissait la neuvième année après que, pour la première fois, cette auguste dame m'était apparue, de nouveau je la vis dans une rue, vêtue d'habits d'une blancheur éclatante, elle marchait entre deux autres dames de noble condition, plus âgées qu'elle. En passant elle tourna les yeux vers l'endroit où, tout craintif, je me tenais. Obéissant à son ineffable courtoisie, aujourd'hui récompensée dans le monde éternel, elle m'adressa un salut d'un effet si puissant que je crus avoir soudainement atteint le dernier terme de la béatitude. C'était alors la neuvième heure du jour. Pour la première fois ses paroles vinrent de ses lèvres à mes oreilles. Aussi en éprouvai-je un charme si doux que, comme enivré, je me retirai de la foule. Réfugié dans la partie la plus secrète de mon appartement, je me mis à penser à cette personne si courtoise et, ce faisant, je tombai dans un agréable sommeil pendant lequel j'eus une vision merveilleuse. — Il me semblait voir dans ma chambre une nuée couleur de feu, au sein de laquelle je distinguais la figure d'un seigneur d'aspect redoutable à qui le regardait, alors que lui me paraissait plein de tant d'allégresse que c'était chose étonnante... *Ego Dominus tuus*, me dit-il. Et il me semblait voir dormir entre ses bras une personne qui n'avait pour vêtement qu'un drap légèrement teint en couleur de sang. En la considérant avec attention, je reconnus la dame qui, le jour précédent, m'avait adressé un salut. Et il me semblait que ce seigneur tenait en ses mains un objet tout de feu et me disait : *vide cor tuum*. Au bout de quelques instants, il me sembla qu'il éveillait celle qui dormait et que, par

divers artifices, il essayait de lui faire manger cet objet qui brûlait dans sa main ; ce à quoi, après quelque hésitation, elle se décidait. Presque aussitôt l'allégresse du seigneur se changea en pleurs d'une amertume extrême; et, pleurant ainsi, il serrait cette dame dans ses bras. Puis il me sembla qu'il s'en allait au ciel avec elle. »

Cet évènement imaginaire, mystérieux avertissement indiquant au jeune homme le vrai but où devait tendre définitivement son amour, lui inspira la matière d'un premier sonnet : *A ciascum alma presa...* qu'il envoya à plusieurs de ses confrères en poésie, les priant d'en deviner le sens caché. Quelques-uns lui répondirent, parmi lesquels Guido Cavalcanti, Cino da Pistoia, Lapo Gianni. Ce fut alors qu'il contracta avec Guido une inaltérable amitié.

« A partir de cette vision mon esprit naturel commença à être gêné dans ses opérations, mon âme étant toute absorbée dans la pensée de cette noble dame, d'où, en peu de temps, je devins de si frêle et débile constitution que me voir faisait mal à beaucoup de mes amis. Un grand nombre d'entre eux, pris d'une curiosité indiscrète, tâchaient de savoir de moi ce que je voulais absoment cacher à autrui... Je leur répondais... que l'amour m'avait mis en cet état. Je disais l'amour, parce que je portais sur mon visage de tels indices que cela ne pouvait se céler; et quand ils me demandaient : « Quel est « l'objet pour lequel l'amour t'a ainsi dompté ? » je souriais et ne répondais pas. »

Un jour, Béatrice se trouvait en un lieu où l'on célébrait la gloire de la Reine des cieux, et son fidèle occupait une place d'où il lui était possible de contempler « sa béatitude » (1). Dans l'espace qui séparait les deux amants, en ligne droite, était assise une dame noble, d'aspect fort agréable. Elle s'imagina que c'était elle que le jeune homme regardait avec tant d'attention, et d'autres personnes de

(1) Dante emploie souvent cette expression en parlant de Béatrice; ce jeu de mots lui plaît.

l'assemblée le crurent également. Profitant de leur erreur, notre poète résolut de s'en servir pour dissimuler la vérité et laisser ignorer quelle était la dame qu'il aimait véritablement. Son stratagème réussit, et pendant des mois et des années, dit-il, il fut à l'abri de la curiosité. Afin de mieux tromper l'opinion publique et faire durer l'illusion de la gentille dame, il composa pour elle plusieurs petites poésies. Puis, comme il advint qu'elle fut obligée de quitter Florence, il adressa ses hommages à une autre beauté, destinée également à lui servir d'égide.

Dante était donc heureux et s'abandonnait en toute sécurité à sa vive et pure affection. Il en recueillait les fruits les plus précieux. Dès que celle qui en était l'objet paraissait à sa vue, « l'espoir de son merveilleux salut, écrit-il, faisait que je n'avais plus d'ennemi et qu'une flamme de charité si forte me pénétrait, que je pardonnais à quiconque m'avait offensé. Et si alors on m'avait adressé n'importe quelle question, je n'aurais su que répondre humblement ce seul mot, « amour ». En ce salut était ma béatitude, béatitude qui souvent passait et outrepassait mes forces. »

Or, un jour, cette béatitude lui fut refusée. Béatrice ayant appris que certaines personnes avaient tenu des propos offensants pour la dame abusée rencontra son ami et ne le salua pas. Celui-ci, plein de douleur, se retire dans le lieu solitaire où il se réfugiait pour méditer. Après avoir versé d'abondantes larmes il s'y endort. Nouvelle vision. L'Amour, qu'il a invoqué avant de succomber au sommeil, se présente à lui sous l'aspect d'un jeune homme vêtu d'habits d'une blancheur éclatante, qui lui dit : *Fili mi, tempus est ut prætermittentur simulata nostra.* Puis il lui apprend la cause du mécontentement de Béatrice. Il lui conseille, pour la fléchir, de chanter ses mérites et de proclamer la sincérité et la fidélité de l'amour qu'il lui porte. Toutefois, qu'il agisse avec discrétion et sans s'adresser directement à elle, en composant des vers parés de l'attrait d'une suave harmonie. L'amant poète

s'empresse d'obéir à cet ordre agréable et, dans une suite presque ininterrompue de ballades, de chansons, de sonnets, il se délecte à exposer l'état de son âme, à décrire la lutte engagée par l'amour au-dedans de lui-même.

Mais en même temps déjà de tristes pressentiments assaillent son esprit. Malgré les précautions dont il s'entoure, quelques dames ont deviné son secret et lui ont demandé à quelle fin il aime une personne qu'il n'ose pas regarder et dont il ne peut supporter la présence sans défaillir. Il leur répond par la chanson : *Donne, ch'avete intelletto d'amore...*, où il exalte Béatrice sans la nommer.

« Un ange, dans sa divine intelligence, s'exclama et dit à Dieu : « Seigneur, on voit sur la terre une merveille en acte « qui procède d'une âme dont la splendeur jaillit jusqu'ici. « Le ciel, à qui ne manque rien que de la posséder, la de- « mande à son Seigneur, et chaque saint réclame à grands « cris cette grâce. » Seule, la Pitié prit ma défense puisque Dieu, entendant qu'il s'agissait de ma dame, répondit : Mes « bien aimés, souffrez en paix que l'objet de vos désirs « reste, aussi longtemps qu'il me plaira, là où est celui qui « sait qu'il la perdra, et qui dira en enfer aux méchants : « j'ai vu l'espérance des bienheureux. » Il est permis, comme le pense le commentateur Fraticelli, de voir poindre déjà à cette époque, chez notre poète, l'idée de sa grande œuvre.

Les sinistres prévisions augmentèrent après la mort de Folco Portinari. Dante partagea la douleur de sa fille. Peu de temps après lui-même tomba malade. Le neuvième jour de sa maladie (1), pensant à sa dame, il est obsédé de cette pensée : « De toute nécessité il arrivera qu'un jour la très noble Béatrice mourra. » Sur cette impression son esprit s'égare. Il est plongé dans un délire affreux. Des femmes lui apparaissent, courant, les cheveux épars et criant : « Tu mourras, tu es mort ». « Alors je ne sus plus où j'étais. Je crus voir le soleil s'obscurcir à ce point que

(1) Le nombre neuf joue un grand rôle dans les événements de la vie de Dante.

les étoiles prirent une face telle que je m'imaginais qu'elles pleuraient. Et il me sembla que les oiseaux volant par les airs tombaient morts, et que la terre tremblait violemment. Plein de stupeur et d'épouvante, je songeai qu'un ami venait à moi et me disait : « Ne le « sais-tu pas? ton admirable a quitté ce monde. » Mû de la plus grande compassion, je me mis à pleurer..., et, l'idée m'étant venue de lever les yeux vers le ciel, je crus apercevoir un groupe d'anges qui y remontaient; et une forme lumineuse du plus vif éclat les précédait; et les anges chantaient des cantiques d'allégresse; et les paroles de leurs chants étaient celles-ci : *Hosanna in excelsis!*... Alors il me sembla que mon cœur, où il y avait tant d'amour, me disait : « C'est vrai, votre dame est « morte. » Et sur ce propos je me mettais en marche pour aller contempler le corps que l'âme si noble et si belle avait habité... Et par la force de mon imagination, je voyais réellement ma dame morte; des femmes lui couvraient la tête d'un voile blanc; et ses traits étaient empreints d'une telle sérénité qu'il me semblait qu'elle disait : « Maintenant je contemple le principe de la paix... » Et j'appelai la mort et lui dis : « Douce mort, viens à moi « et ne me sois pas discourtoise... Viens à moi qui tant te « désire; ne vois-tu pas que je porte déjà tes couleurs? »

Cependant l'attention publique se portait de plus en plus sur Béatrice, grâce à son mérite et à ses vertus, grâce aussi, sans doute, aux louanges et à l'affection, aussi discrète que profonde, dont elle était l'objet de la part de son ami. « Elle acquit une telle considération dans le monde que, quand elle passait dans une rue, les gens accouraient pour la voir, ... et, quand elle était auprès de quelqu'un un tel respect pénétrait le cœur de celui-ci qu'il n'osait ni lever les yeux, ni répondre à son salut... Elle marchait couronnée et vêtue de modestie, ne montrant nulle vanité de ce qu'elle voyait et entendait (1). Beaucoup disaient,

(1) Des marques de vénération et des éloges que sa vue provoquait.

après qu'elle était passée : « Ce n'est pas une femme, « mais un de ces si beaux anges du ciel » ; et d'autres : « C'est une merveille; béni soit le Seigneur qui sait « créer d'aussi admirables ouvrages! » Je déclare qu'elle se montrait si pleine de noblesse et de tous les attraits, que ceux qui la contemplaient sentaient naître en eux un sentiment de douceur honnête et suave tel, qu'il leur était impossible de l'exprimer par des paroles, et nul ne pouvait la regarder sans être contraint de soupirer. »

Hélas! cette œuvre admirable de Dieu, cette créature si parfaite mourut au printemps de sa vie. Béatrice s'était mariée à Simone de' Bardi. On peut s'étonner à bon droit que deux jeunes gens de bonne condition l'un et l'autre, doués l'un et l'autre des qualités qui font l'homme accompli et la femme accomplie, dont les parents étaient unis par les liens de l'amitié, n'aient pas consacré leur amour par l'hymen. Car, bien que nous manquions de documents précis à ce sujet, certains indices tirés de la Vie nouvelle et de la *Divine comédie* nous permettent de croire que Béatrice partagea les sentiments que Dante éprouvait pour elle. Sinon, quel sens faudrait-il attribuer, par exemple, à l'action que le poète prête à son amie quand, décrivant le ravissement où le plongea le premier salut qu'il obtint d'elle, il la voit en rêve mangeant le cœur ardent que le seigneur Amour lui présente? Mais tout fait supposer que l'affection de la jeune Portinari fut dès l'origine et resta exclusivement idéale et platonique; ce qu'on ne saurait affirmer de celle que lui portait le jeune Alighieri. Elle ne devint telle qu'avec le temps. Quoi qu'il en soit, nous n'avons nul renseignement sur les motifs qui empêchèrent le mariage de Dante avec Béatrice. Le commentateur auquel nous avons recours dans notre étude, Fraticelli, suppose que probablement Dante ne négligea pas de demander la main de sa bien-aimée, mais qu'elle ne lui fut pas accordée à cause de la disproportion qu'il y avait entre les fortunes des deux familles. Folco Portinari était excessivement riche, puisqu'il put distraire de ses biens de quoi

fonder l'hôpital de Santa-Maria-Nuova. Mais il nous répugne d'admettre, sans preuves, que la cupidité ait inspiré un gentilhomme aussi libéral, d'un caractère aussi généreux et religieux que le père de Béatrice, et pour nous l'énigme demeure entière. Ne nous plaignons pas, au reste, des décrets de la Providence en ce cas particulier, et demandons-nous ce qui serait arrivé si Béatrice était devenue l'épouse de Dante. N'est-il pas possible que, la réalité succédant au rêve et le chassant, l'ardeur dont les deux amants étaient enflammés, se fût, non pas éteinte, mais refroidie par l'effet du temps et de l'accoutumance? La muse céleste qui a inspiré le grand poète serait-elle alors descendue de son séjour?

Après quelques années de mariage, le 9 juin 1290, « le Seigneur de la justice appela Béatrice à jouir de la gloire sous l'étendard de la Reine bénie, Marie, dont le nom fut toujours prononcé par elle avec très grande vénération. » Elle n'avait que vingt-quatre ans et deux mois. La douleur de son ami fut immense, et pourtant, contrairement à ce qu'il a fait jusqu'ici au sujet des principaux événements de sa vie amoureuse, il ne nous donne pas le récit détaillé de la mort d'une personne qui lui était si chère. Trois raisons l'y ont décidé: cet évènement ne rentre pas dans la matière qu'il s'est proposée en écrivant la Vie nouvelle; quand même il y rentrerait, sa plume serait incapable de le traiter convenablement; enfin, dans tous les cas, il serait mal séant qu'il le traitât, car il serait forcé de se louer lui-même, chose des plus blâmables.

Cette auguste personne disparue, la cité parut comme veuve et dépouillée de tous ses honneurs : *Quomodo sedet sola civitas plena populi! Facta est quasi vidua domina gentium*, s'écrie le poète en parcourant, l'âme exaltée par la douleur, les rues, les places, les églises naguère embellies et rendues joyeuses par la présence de son amie. Ces paroles de Jérémie commencent une lettre qu'il écrivit alors dans la langue réservée aux sentiments élevés et aux grandes actions, et qu'il envoya aux « Princes de la terre »,

c'est-à-dire aux notables florentins, pour leur apprendre officiellement la funeste nouvelle.

Pendant longtemps il pleura. Mais ses larmes ne firent pas cesser sa tristesse. Il chercha à la soulager en l'exhalant tout entière dans des chansons adressées aux dames et aux demoiselles à qui ses chansons d'autrefois avaient coutume de porter la joie.

Un jour l'affligé s'aperçoit qu'une jeune femme le contemple avec pitié d'une fenêtre de sa demeure, alors que, accablé sous le poids de ses souvenirs, son visage trahissait sa peine. Il lui envoie plusieurs compositions poétiques dans lesquelles il lui rend grâces et loue sa générosité ! Une lutte s'établit dans son cœur entre l'affection nouvelle et l'ancienne. Mais l'ancienne finit par l'emporter, et il n'éprouve plus que de la honte pour avoir cédé un instant à de coupables désirs.

Enfin il nous apprend qu'il eut une dernière vision dans laquelle il vit de telles choses qu'il résolut de se taire sur Béatrice jusqu'à ce qu'il pût en parler dignement. S'il plaît à l'auteur de l'univers de lui accorder encore quelques années de vie, il espère dire de sa dame ce qui n'a jamais été dit de personne. Après quoi veuille le Seigneur de la courtoisie permettre à son âme d'aller voir la gloire de cette bienheureuse qui contemple face à face Celui *qui est per omnia sæcula benedictus.*

Les quelques passages de la Vie nouvelle que nous venons de traduire ou de résumer, nous prouvent donc jusqu'à l'évidence que, comme nous l'avons affirmé déjà, la personne de Béatrice n'est pas une pure fiction. Nous avons vu que, dès la première entrevue, l'image charmante de la fille de Folco Portinari pénétra vraiment dans le cœur et dans le cerveau de l'Alighieri. Elle y resta à jamais empreinte. Il la porta avec lui jusqu'à sa dernière heure. Vivante ou morte, Béatrice fut toujours l'objet de son culte, la maîtresse de ses pensées, sa muse. Mieux encore, elle devint une créature intermédiaire entre Dieu et lui, son bon ange. Il la priait dans l'oratoire secret qu'intérieure-

ment il lui avait élevé, lui faisant ses aveux, lui demandant conseil, suivant ses inspirations. Ce sont elles qui ont donné à ses conceptions poétiques leur grâce ou leur sublimité. Enfin Béatrice obtint une place plus haute encore dans la hiérarchie des êtres : en elle s'incarna la science par excellence, la science divine. Elle est l'âme, en quelque sorte, de la *Divine comédie.* Au Purgatoire, elle reste « l'être aimé sur la terre rappelant à Dante ce pur amour de la première jeunesse et le gourmandant avec la majesté de son personnage céleste. » Mais au Paradis elle devient « la contemplation élevant Dante de sphère en sphère jusqu'à la vision foudroyante de Dieu » (1).

(1) J.-J. AMPÈRE, *Introd. au Purg. d'Ozanam*, XVI.

(*A suivre*). P. FONTAINE.



SAINTE HÉLÈNE

ET LES

RELIQUES DE SAINTE-CROIX DE JÉRUSALEM

(Suite)

---

§ 2

Le Titre de la Vraie Croix.

(Suite)

Le 1[er] février 1492, jour où Rome connut la prise de Grenade par Ferdinand le Catholique, le Titre de la Vraie Croix reparut inopinément. Pierre Gonzalez de Mendoza, cardinal de Sainte-Croix-de-Jérusalem, faisait réparer le toit de sa basilique, au sommet de l'arc où se trouvait la plaque de terre cuite (1). Un coup maladroit brisa la plaque en deux parties et la fit tomber dans l'excavation. Les ouvriers scrutèrent la cachette d'où ils retirèrent les deux morceaux de l'inscription et une châsse de plomb.

Plaque et châsse furent descendues. Le cardinal, à sa grande surprise, lut les mots : *Titulus Crucis*, et découvrit,

(1) ... tectum basilicæ istius et musivas illas litteras fenestræ... (Extrait de l'inscription.)

sur le reliquaire, le sceau du cardinal Gérard Caccianemici (1), correspondant à l'année 1143 (2).

La légende de la plaque de terre cuite, rapprochée du mot *Nazarinus* de la tablette de bois, provoqua l'enthousiasme. On ne douta point que l'on eût retrouvé un fragment notable de l'inscription de Ponce-Pilate et, comme l'imagination amplifie les événements heureux, le bruit se répandit que l'on avait découvert l'intégralité du Titre de la Vraie Croix.

Le cardinal de Mendoza ordonna une ostentation solennelle. Tout Rome alla s'agenouiller devant la tablette (3). Innocent VIII visita la relique; il ordonna de l'exposer sur l'autel, dans la même châsse, sous une lame de verre (4).

Le Titre de la Vraie Croix se présente dans des conditions exceptionnelles d'authenticité. On ne peut nier qu'il soit devenu la propriété de sainte Hélène, qu'il ait été transporté à Constantinople dans une sorte de trésor dont les empereurs d'Orient étaient les gardiens jaloux. Soixante ans plus tard il se retrouve partiellement à Sainte-Croix. S'il n'a pas été donné par Constantin lui-même il a été remis, tout au moins, par un de ses successeurs immédiats. On connaissait alors sa provenance. Lorsque Valentinien III fit recouvrir la châsse d'une tablette portant *Titre de la Vraie Croix*, il la mit sous la sauvegarde de sa

(1) Le fait, dit M. R. de Fleury (p. 186, note 1) résulterait des recherches du R. P. de Corrieris, *De sessorianis reliquiis*, 1829, p. 89.

Mgr P. Gerbet (*Rome chrétienne*, II, 280) qui a puisé aux mêmes sources ajoute : « Un cardinal titulaire de cette église, qui a été pape, ensuite, sous le nom de Lucius II, a fait apposer sur cette cassette trois sceaux, avec ces mots : *Gérard*, *cardinal de Sainte-Croix*, ces trois sceaux et cette inscription ont reparu lorsque la sainte relique a été retrouvée. »

(2) C'est pour cette raison que nous n'avons étudié les causes d'oubli que depuis 1143.

(3) Adque locum quasi tota urbs accessit. (Lælius Petronius, cité par Bosio, *Crux triumphans*, liber I, tit. xi, p. 360).

(4) Et papa Innocentius etiam post triduum vidit eam; jussitque permanere indicta capsula cum quadam lamina vitrea super altare, in festivitate dictæ ecclesiæ. (Bosio, *eod.*)

parole d'empereur et du témoignage muet d'une œuvre d'art qui fait foi de sa date par elle-même.

Depuis, jamais dépôt ne fut mieux préservé. Il était au sommet de la voûte, dans un endroit inaccessible à moins d'une réparation comme il s'en fait peu dans le courant des siècles.

La sincérité du Titre, pourtant, a été contestée à l'aide de deux arguments :

I. *Le sens de l'écriture.* Les trois phrases hébraïque, grecque et latine sont toutes écrites en allant de droite à gauche; c'est dans l'ordre pour la langue sémitique. Mais que les lettres grecques et latines soient renversées, contrairement à l'usage, c'est une hérésie, dit-on, qui ne peut émaner que d'un faussaire.

Gretser (1) et après lui le P. Nicquet (2) se sont livrés à des études minutieuses pour rechercher les inscriptions grecques et latines écrites à rebours. Ils ont trouvé dans Pausanias, à l'occasion de la statue d'Agamemnon, la preuve que les Grecs écrivaient parfois alternativement de droite à gauche, puis de gauche à droite. Ils ont vu des monnaies offrant la même particularité. M. Rohault de Fleury a trouvé des écritures renversées : au Campanile de Pise, sur des vases au musée des offices de Florence et dans les cahiers de notes de Léonard de Vinci conservés à la bibliothèque de l'Institut à Paris (3).

Une explication fort simple dispense de recourir à une érudition qui ne recherche que des anomalies. Le sens de l'écriture du Titre ne doit pas être jugé d'après les mœurs des Français du xx[e] siècle, mais d'après les coutumes des indigènes de la Palestine en l'an 33. Nous sommes à Jérusalem, ne l'oublions pas, où l'écriture usuelle va de droite à gauche; — à côté de la Phénicie, où l'écriture va également de droite à gauche. Les Grecs, eux-mêmes, qui empruntèrent leurs caractères aux Phéniciens, écrivirent

(1) *De Cruce*, lib. I, cap. XXIX.
(2) *Titulus Sanctæ Crucis*, lib. I, cap. XII, pp. 86 et suiv.
(3) *Mémoire sur les Instruments de la Passion*, p. 192.

d'abord de droite à gauche (1). Cela est si vrai que M. Fr. Lenormant, voulant donner un alphabet de l'écriture intermédiaire des Grecs, dresse un tableau où il met en regard les lettres phéniciennes et les lettres grecques dites cadméennes. Ces dernières sont réparties en deux colonnes suivant qu'il faut lire de droite à gauche ou de gauche à droite (2).

Vint une transformation qui s'opéra pendant une période transitoire. M. Philippe Berger la décrit ainsi (3) : « De bonne heure les Grecs ont fait subir à l'écriture une modification importante : ils l'ont retournée. Ce changement de front ne s'est pas opéré sans de nombreux tâtonnements. Les inscriptions de Théra nous en ont conservé la trace. Nous y voyons l'écriture, qui part de la droite, suivre en lignes flexueuses les contours du monument et revenir sur ses pas. Plus tard, on régularisa la chose et l'on prit l'habitude d'écrire en lignes parallèles dirigées alternativement de droite à gauche et de gauche à droite. On a donné à cette disposition, qui rappelait les sillons de la charrue, le nom de *boustrophédon* (4). Cette écriture de transition persista assez longtemps; enfin l'écriture adopta une direction uniforme, de gauche à droite, qui a prévalu dans tous les alphabets européens (5). »

Le procès de Jésus intéressait exclusivement la Synagogue. Les Romains s'en désintéressaient. Pilate répondit à la foule fanatique : « Mais quel mal a-t-il fait?..... Je suis suis innocent du sang de ce juste; ce sera à vous d'en répondre (6). » Lorsqu'il dicta l'inscription il voulut que le

(1) Lecoy de la Marche, *Les manuscrits et la miniature*, p. 52.

(2) Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, V° alphabetum, p. 195, figure 231.

(3) *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*, 2me éd. Hachette, Paris, 1892, p. 131.

(4) Βουστροφηδόν, de Βοῦς (bœuf) de στρέφω (je tourne) — qui veut dire en se retournant comme les bœufs qui labourent. (Pessonneaux, *Dictionnaire grec-français*, V° cit.)

(5) La loi de Gortyne, découverte en 1863, par M. l'abbé Thénon et publiée par M. Bréal, offre l'exemple d'une inscription monumentale en boustrophédon. (*Revue archéologique*, décembre 1878, pp. 134 à 356.)

(6) *Evangile selon saint Matthieu*, XXVII, 23 et 24.

motif de l'exécution fût lu facilement par la populace, singulièrement mêlée d'éléments venus même des colonies grecques, et tous comprenant à peu près le latin. Il fit reproduire la sentence en trois légendes destinées exclusivement aux Juifs, qui seuls se passionnaient pour le meurtre juridique du Christ. Il recourut à l'outil d'un artisan juif, sans doute. Il est naturel que ce dernier, habitué à n'écrire que de droite à gauche et travaillant pour des hommes habitués à ne lire que dans le sens précité, ait renversé les mots grecs et latins. Un faussaire n'aurait point procédé ainsi. Il aurait respecté la calligraphie. Cet hébraïcisme ne peut être que le fait d'un juif. Il vaut une marque de fabrique. Il en dit plus sur l'origine de l'*album* que la mosaïque de Valentinien.

II. *Le mot grec.* Le fragment grec de Sainte-Croix de Jerusalem porte NAZAPENȣC (pour Nazarenus, Nazaréen). Les pédants en rupture de grammaire se scandalisent et constatent que ce seul mot contient plusieurs énormités. Que prouvent de tels arguments? Que l'ouvrier connaissait mal le grec? qu'en un seul mot il a accumulé barbarisme et solécisme? Un faussaire eût été plus habile.

Lorsque saint Paul revint à Jérusalem, le tribun qui l'arrêta, quoique sachant que son prisonnier était un orateur et, partant, un lettré, lui demanda s'il parlait grec (1). Quoi d'étonnant à ce qu'un sculpteur sur bois ne sache pas ce qu'il est permis à un *rabbi* d'ignorer? Mais les adversaires insistent et précisent :

a) On a substitué l'ε à l'η — on devait écrire Ναζαρηνȣς et non Ναζαρενȣς. Veut-on que ce soit un barbarisme? On peut le concéder, car une faute d'orthographe n'altère pas la valeur historique d'un texte. Mais il paraît que cette substitution n'est même pas un barbarisme parce qu'elle est fréquente en épigraphie. Le P. Nicquet l'a démontré (2).

(1) *Actes des Apôtres*, XXI, 37.

(2) Satis facit Gretserus; mutatum η in ε veteri more, ut in multis aliis vocibus teste Platone in Cratylo; apud Goltzium in nummis Ζίνων, pro Ζήνων legitur; et Αθενᾶ pro Αθηνᾶ; apud Gruterum in antiquis inscriptionibus... etc... (*Titulus Sanctæ Crucis*, lib. I, cap. XVI, pp. 118 et 119.)

b) La fausseté du titre résulterait de ce que l'artisan aurait employé la forme abrégée ȣ, qui n'apparaît qu'au VIIe siècle, au lieu de ου. M. l'abbé Gosselin détruit en quelques mots la fragile objection (1). « Il suffit, pour la résoudre, dit-il, de remarquer que l'origine de l'abréviation ȣ ne saurait être exactement déterminée. Le P. Montfaucon, dans la préface de sa *Paléographie grecque*, n° IX, cite plusieurs médailles du IIIe siècle où cette abréviation est employée, et rien n'empêche de croire qu'elle l'ait été longtemps avant le IIIe siècle. Le P. Montfaucon avait vu, de ses propres yeux, les médailles dont nous parlons, dans le cabinet de M. Foucault, célèbre, au commencement du XVIIIe siècle, par son goût pour les antiquités (2). »

c) Enfin les savants libre-penseurs s'étonnent que, dans le Titre, NAZAPENȣC ait la forme d'un accusatif pluriel. Et d'abord le mot n'a de grec que les lettres. Pour parler la langue hellénique, il aurait fallu écrire avec saint Jean Ναζωραῖος (Nazôraios) (3). Nous sommes en présence d'un mot latin affublé de lettres grecques.

Qu'a-t-il dû se passer? Lorsque Pilate dicta le texte de la tablette, il dut employer la langue latine, dont il se servait dans son prétoire, et dire *Iesus Nazarinus* — en recommandant de reproduire le nom dans les trois langues. — Or l'*u* du latin se prononcait *ou* et donnait *NazarinOus*. Le sculpteur sur bois, connaissant peu le grec, ne traduisit pas Nazarinus par Ναζωραῖος. Il se borna à remplacer chaque lettre latine par son équivalente grecque. Arrivé à l'*u* — sachant que l'υ grec se prononce *u* et non *ou*, il voulut donner une leçon qui reproduisît l'euphonie romaine et écrivit la forme abrégée ȣ — L'explication vient du P. Nicquet. Les savants qui ont vu dans le Titre un adjectif à l'accusatif pluriel, n'avaient point pris le temps de réfléchir.

Le texte des Evangiles donne d'ailleurs l'impression d'un

(1) *Notice sur la couronne d'épines, etc.*, p. 48, à la note.

(2) M. Rohault de Fleury a recherché et décrit ces trois médailles (*loco cit.*, pp. 93 et 94).

(3) Texte grec, XIX, 20.

texte unique écrit plutôt en lettres qu'en mots empruntés aux trois langues. Saint Jean dit qu'il était écrit hébraïquement (1); il vise la forme plutôt que la langue. Saint Luc, dans le texte de la Vulgate dit que *l'inscription* était *écrite en lettres* grecques, latines et hébraïques (2). Cette partie du verset ne se retrouve point dans le texte grec. La version donnée par saint Jérôme reproduit tout au moins la commune renommée de l'Eglise qui réfute par avance les objections que nous venons de combattre.

Il est inutile d'insister plus longtemps sur des arguties élucidées bien des fois et devenues surannées (3). Il vaut mieux réserver nos efforts pour un problème plus sérieux. Le Titre était-il entier lorsqu'il fut déposé dans la basilique hélénienne? La partie absente est-elle tombée de vétusté, en sorte que Sainte-Croix seule serait en possession du restant de la relique authentique?

Bosio a découvert, dans la bibliothèque d'un archéologue de Rome, le manuscrit d'une vieille chronique écrite au jour le jour par Lélius Petronius, Paul de Maistre et Etienne Infessura, contemporains de l'invention (4), où il est dit : « Les ouvriers trouvèrent une petite excavation dans laquelle gisait une boîte en plomb, longue de deux palmes, hermétiquement close. Au-dessus, une plaque rectangulaire de marbre portait en lettres creuses : *c'est là le titre de la vraie croix* (5). Dans la châsse reposait une

(1) καὶ ἦν γεγραμμένον Ἑβραϊστί, Ῥωμαϊστί, Ἑλληνιστί. (*Evangile*, XIX, 20.)

(2) Erat autem et superscriptio scripta super eum litteris græcis, et latinis, et hebraïcis. (XXIII, 38.)

(3) La question philologique a été approfondie par GRETZER (*de Cruce*); le P. NICQUET (*Titulus Sanctæ Crucis*, lib. I, cap. XVI, p. 118); l'abbé GOSSELIN (*Note sur la cour. d'ép.*, p. 47, note 1); Mgr GERBET (*Rome chrétienne*, II, p. 286); ROHAULT DE FLEURY, *loco cit.*, pp. 192 et 193 — et LUPPI dans un article de l'*Auxiliaire Catholique* de 1845 qui résume les travaux antérieurs de Buonarotti, Boldetti, Mabillon et Montfaucon.

(4) In antiquo rerum Romanæ urbis diario, a Lelio Petronio, Paulo de Magistris et Stephano Infessura conscripto, quod manuscriptum habetur in bibliotheca Fulny Archangeli Balneoregiensis. (BOSIUS, *Crux triumphans*, liber I, cap. XI, p. 60.)

(5) Hic est titulus veræ crucis.

petite tablette, longue d'un palme et demi, dont un côté était rongé par le temps. Sur l'une des faces on avait sculpté en lettres, peintes ensuite de couleur rouge : *Jésus Nazaréen, roi des Juifs* (1). L'inscription n'était point complète. Il manquait à la dernière syllabe *rum*, les deux dernières lettres *u* et *m* étant tombées parce que la tablette, ainsi que je l'ai dit, s'était corrodée et pourrie sur ce bord. La première ligne était écrite en caractères latins, la seconde en lettres grecques, la troisième en lettres hébraïques (2). »

Petronius, que l'on a cru un témoin sérieux, a jeté le trouble parmi les historiens. M. l'abbé Gosselin écrit (3), non sans hésiter : « En 1564, on visita de nouveau ce précieux document, et l'on trouva qu'il était encore diminué du côté où était le mot *Judaeorum*. Enfin, en 1648, on remarqua que le côté droit, où était le mot *Jesus*, était aussi emporté, en sorte qu'il ne restait plus que le milieu de l'inscription *Nazarenus re.* » D'où, par le rapprochement avec le fragment de Petronius, on concluait que le Titre, à peu près intact en 1492, s'était désagrégé au point de perdre les deux tiers de sa surface. La version de l'abbé Gosselin a fait fortune, on la retrouve à peu près dans tous les ouvrages.

Que de raisons de la critiquer pourtant ! D'abord qu'est-ce que la vérification de 1648? M. Gosselin ne le dit pas. Il s'agit sans doute d'une copie de la relique que les Cisterciens firent et publièrent à cette date et que M. Donadiu y Puignau a reproduite en 1897 (4). Or, on savait à quoi s'en tenir bien auparavant, puisque Bosio, dès 1617, donne une planche du titre conforme aux reproductions actuelles. Quant à la vérification de 1564 (également indiquée sans

(1) Jesus Nazarenus, rex Judaeorum.

(2) Voir le texte dans Bosio (*loco cit.*) et dans Nicquet (*Eod.*, I, 25, p. 162).

(3) *Notice sur la couronne d'épines*, pp. 44 et suiv.

(4) Imago triumphalis vivificæ Crucis... qualis anno 1648 Romæ apud Cistercienses intra Basilicam S. Crucis in Jerusalem seu intra Capellam S. Reliquiarum conspecta est... (*Le vrai Titre de la croix.*) Compte rendu du congrès catholique de Fribourg en 1897, *Sciences religieuses*, p. 72, planche I.

références) on la chercherait vainement en dehors des œuvres de Suarès, évêque de Coimbre, qui rapporte que, revenant du concile de Trente avec d'autres évêques, il a vu la planchette qui porte seulement, dit-il, *Jésus Nazaréen, roi* (1).

En y réfléchissant, on devine que les versions de Petronius et de Suarès manquent d'exactitude (Suarès ne parle même point du texte grec). La relique n'était plus secrète. Innocent VIII l'avait fait placer sous une lame de verre. Les ecclésiastiques pouvaient l'examiner librement. Des vérifications en 1564 et en 1648, ne se comprendraient même pas.

Petronius n'a commis que des inexactitudes : 1° il a lu : *hic est Titulus veræ Crucis*, là où il y avait seulement *Titulus Crucis ;* — 2° il a vu une tablette de marbre (2) où se trouvait une terre cuite ; — 3° il a lu les trois textes dans l'ordre suivant : latin, grec, hébreu ; tandis que l'ordre vrai est : hébreu, grec, latin. Pourquoi ses mensurations de deux palmes pour la châsse et d'un palme et demi pour la plaque seraient-elles plus véridiques ?

M. Rohault de Fleury, avec un extrême bon sens, a procédé mathématiquement. Il a mesuré Titre et plaque et résume ainsi le résultat de ses recherches (3) : « Les mots *Nazarenus re*, occupant 210^{mm}, l'inscription *Jesus Nazarenus rex Judaeorum*, telle que le journal la suppose, aurait dû occuper le double de la place, soit 420^{mm}, plus un certain espace à chaque extrémité ; ce qui est loin de ses 333^{mm} (4). Petronius s'est donc trompé ou sur la mesure ou sur le texte. Je crois qu'il s'est trompé sur les deux. » Il suit de là que le Titre, à le supposer entier, n'aurait pu entrer dans la châsse primitive.

(1) Joanes Suares episcopus Conimbricensis, quid anno 1564 notaretur exaratum in hac tabella, ipse narrat his verbis tractatu IV in evangelium S. Marci... tantummodo nunc habentur hæc verba : Jesus Nazarenus rex. (NICQUET, liber I, cap. XXV, p. 163.)

(2) Super eam erat lapis quidam quadrangulus, *marmoreus*.

(3) *Mémoire sur les Instruments de la Passion*, p. 189.

(4) Valeur exacte, d'après le système décimal, d'un palme et demi romain, largeur donnée par Lelius Petronius comme étant celle du Titre.

Le fragment actuel a 235mm de largeur sur 130mm de hauteur; la tablette de terre cuite, 325mm de largeur, sur 210mm de hauteur. Si l'on tient compte des dimensions intermédiaires que la boîte de plomb devait avoir afin de pouvoir entrer dans le réceptacle on voit, comme M. Rohault de Fleury l'écrit si justement, que le Titre tel que nous le voyons et la tablette de terre cuite ont été faits l'un pour l'autre. La relique actuelle de Sainte-Croix de Jérusalem, simple fragment de la relique totale, est donc bien tout ce qui fut retrouvé en 1492.

J'imagine que Petronius, à la nouvelle de la découverte, courut vers la basilique. Il remonta péniblement le flot des fidèles, et fut tenu à distance par les prélats et les ecclésiastiques à genoux devant l'autel. Il aura à peine entrevu et surtout recueilli des renseignements plus ou moins exacts. On lui avait dit : c'est le Titre de la Croix. Pour rédiger son journal il consulta les Evangiles. Un livre feuilleté au hasard s'ouvre généralement par le milieu. Petronius tomba sur le chapitre XXIII de saint Luc, copia maladroitement, mais maintint l'hébreu à la dernière ligne. Si le nouvellier avait ouvert l'évangile de saint Jean et l'avait fidèlement copié il aurait dit la vérité et ses autres erreurs auraient été démêlées difficilement.

Bosio a cité Petronius comme une curiosité archéologique, sans le prendre au pied de la lettre. Si les hagiographes l'avaient lu jusqu'au bout, ils se seraient évité des suppositions hasardées car l'auteur ajoute (1) : « Par sa forme et par ses dimensions, on voit jusqu'à l'évidence que la très sainte tablette a été sectionnée afin que des parcelles pussent être distribuées dans les autres parties du monde chrétien. *C'est à peine si elle représente le tiers du Titre entier de la Sainte Croix.* »

La Croix triomphante a été éditée à Anvers en 1617. On

(1) Ex ejus typi forma atque mensura evidenter perspicitur, sacratissimam hanc Tabellam sectione divisam fuisse, ad alias Christiani orbis partes portionum ipsius transmittendarum gratia, quandoquidem hæc fortasse non nisi tertia est pars totius sanctæ Crucis integri Tituli. (*Crux triumphans*, p. 62).



sortait des guerres de la Réforme. Calvin avait raillé cruellement les catholiques dont plusieurs églises prétendaient posséder le Titre de la Croix. Cette multiplication excita la verve endiablée du pasteur de Genève. Des fidèles, animés de plus de foi que de bons sens répondaient, avec les illusions de saint Paulin de Nole et de saint Cyrille, que la sainte tablette possédait une puissance mystérieuse qui remplaçait, au fur et à mesure les fragments enlevés (1). Bosio eut l'intuition de regarder derrière la lame de verre. Aussi put-il venger l'Eglise d'attaques injustes et répondre que Toulouse et les autres localités ne possédaient point le Titre, mais de simples fragments : ceux que l'on ne retrouvait point à Sainte-Croix de Jérusalem (2).

Toulouse, cité mal à propos par Calvin pour justifier ses railleries, n'a jamais eu la prétention de posséder autre chose qu'un fragment de la sainte tablette, ainsi que le constataient en 1785 des compilateurs autorisés (3). La relique, déposée à l'église de la Daurade, a disparu pendant la Révolution (4). L'ostentation s'en faisait deux fois par an, les 3 mai et 14 septembre (5). D'autres parcelles sont signalées dans Rome même (à Saint-Jean de Latran et à Saint-Marc) et dans Agnani (6). La multiplicité des Titres de la Croix n'était donc qu'une invention malveillante des calvinistes.

***

M. D. Donadiu y Puignau, professeur à l'Université de Barcelone, a lu, au quatrième Congrès scientifique inter-

(1) Nicquet, *loc. cit.*, I, 25, p. 160.

(2) Quamobrem sane non est, cur Calvinus, ceterique hæretici, sacrarum reliquiarum impii contemptores et hostes, vel minimum quidem umbra et caliginiis offudisse... dum asserunt Titulum Sanctæ Crucis Tolosæ aliisque Christianitatis Civitatibus reperiri. Nam id optime congruere posse concedimus, partes ejus scilicet, quæ hic desunt, illic asservari. (*Crux triumphans, Eod.*).

(3) *Gallia Christiana*, t. XIII, p. 102.

(4) Gosselin, *loco cit.*, pp. 52 et 53.

(5) R. de Fleury, *loco cit.*, p. 90.

(6) *Eod.*

national des Catholiques, tenu à Fribourg, du 16 au 20 août 1897, un mémoire sur *le Vrai Titre de la Croix* (1). Ce travail soulève deux questions, l'une, de minime importance : *en quel dialecte était écrite la légende hébraïque?* l'autre, capitale, *quel était l'état de la tablette en 1492?*

I. « La famille des langues sémitiques, dit M. l'abbé Vigouroux (2), comprend l'arabe, qui se parlait et se parle encore en Arabie, dans une partie de l'Asie et de l'Afrique; l'éthiopien, qu'on parlait en Ethiopie; l'assyrien, qu'on parlait en Assyrie et en Chaldée; l'araméen, qu'on parlait dans le pays d'Aram ou Syrie, et enfin l'hébreu, qu'on parlait en Palestine avant la captivité. *Après la captivité, l'hébreu proprement dit devint une langue morte; il fut remplacé par l'araméen.* »

C'est l'araméen dont M. Drach a reconnu la présence sur le Titre. M. Donadiu, contrairement aux idées reçues, soutient que la langue de la Judée, au temps de Jésus, et par suite celle écrite sur la tablette, n'était point l'araméen, mais l'hébreu proprement dit, persistant encore malgré de profondes altérations. Il n'est point parvenu à convaincre le Congrès (3).

II. Avec le second point on revient aux questions essentielles. Du xve au xixe siècles, les historiens n'ont eu pour se prononcer que la chronique fantaisiste de Petronius et les constatations de Bosio. En 1830, le R. P. de Corrieris recourut aux documents originaux des archives du Vatican qu'il publia pour la première fois (4). Mgr Gerbet et M. R. de Fleury, qui citent volontiers son œuvre, ne les ont pas reproduits. Le volume du moine italien est devenu introuvable. M. Donadiu a rendu aux archéologues chrétiens l'immense service d'en extraire les principaux passages des procès verbaux de la première heure.

(1) *Compte rendu de la première section, sciences religieuses*, pp. 64 et suiv. — Fribourg, 1898, imprimerie de l'Œuvre de Saint-Paul.

(2) F. Vigouroux, *Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes*, p. 11, Berche et Tralin, Paris, 1890.

(3) *Compte rendu*, p. 8.

(4) Leander de Corrieris, *De Sessorianis præcipuis passionis D. N. J. C. reliquiis commentarius*, Roma, 1830.

Le Titre fut retrouvé le 1er février 1492. Le 4 février, Léonard de Sarzanes le décrit ainsi à la demande d'Innocent VIII (1) :

« Sur ce bois, en partant de la partie supérieure, l'inscription est écrite en trois lignes et en caractères appartenant aux trois langues hébraïque, grecque et latine; elle est gravée et imprimée, autant qu'on peut le conjecturer, avec un poinçon de fer. La première ligne est hébraïque, la seconde grecque, la troisième latine. L'hébreu est écrit en abréviations qui signifient Jésus nazaréen roi. Le grec porte *I. C. Nazaréen*, *B.*, mais le mot *Basileus*, qui veut dire roi, fait défaut à l'exception de la première lettre qui est le B. Le latin porte seulement IHVS Nazarenus re. Le mot *rex* n'est pas complet, parce que la lettre *x* manque (2). »

Une première erreur matérielle s'est reproduite jusqu'à M. R. de Fleury. La ligne latine porte NAZARINVS et non NAZARENVS. Malgré de légères incorrections faciles à rectifier, la description qui précède, à part le mot Jésus, donne l'état actuel de la relique. On a déjà la preuve de la légèreté (pour ne rien dire de plus) de Petronius, qui voit NAZARENVS REX IVDAEOR là où le procès-verbal de constat porte NAZARENVS RE.

Jean Brocard, maître de cérémonies de la Chapelle pontificale dressa, le 2 mars 1492, procès-verbal de la visite

(1) Dans le Compte rendu du Congrès de Fribourg (p. 74), M. Donadiu renvoie au P. de Corrieris et dit : « Epître insérée au folio 43 du *Recueil manuscrit du Vatican*, qui se compose de 138 folios, et portant la date du 4 février 1492. »

Mgr Gerbet dit (*Esquisse de Rome chretienne*, II, 281, note 1) : « Dans le manuscrit du Vatican intitulé : *Epistolæ diversorum ad Volaterranum*, portant le no 3192. »

(2) In quo ligno parte patenti superiori hi tituli triplice ordine et his characteribus et triplici linguæ hebraïca, græca et latina sunt impressi et ut conjici potest, stilo ferreo signati ac figurati; et in primo ordine est hebraïcus, in secundo græcus, tertio latinus Hebraïcus brevisque et sic se habet, id est Hiesus NAZARENVS REX. Græcus sic I. C. NAZαρενὸς, β. id est, HIESVS NAZARENVS, sed dictio Βασιλεὺς, id est rex, non habet nisi primam litteram, id est bita. Latinus vero sic, et hucusque IHVS NAZARENVS RE. Rex dictio non est completa quia X littera deest.

qu'Innocent VIII fit à la basilique Sainte-Croix (1). Lui aussi a vu et décrit ainsi partiellement :

« Sur çette tablette était écrit à rebours, à la manière des Juifs, en lettres hébraïques, grecques et latines : I. S. NAZARENUS RE. Le reste du Titre, c'est-à-dire X IUDAEORVM manquait (2). »

Les deux prélats sont en désaccord sur la partie droite où le mot Jésus avait été écrit. De Sarzanes lit IHVS et Brocard I. S. Le bon sens va nous dire qui s'est trompé. La tablette devait porter primitivement le nom tel qu'il s'écrit en latin : IESVS. Supposez que la tablette se soit corrodée et que la première lettre ait disparu ; il resterait ESVS et non IHSVS, comme le prétend de Sarzanes. Supposez, au contraire, que la partie droite de la tablette fît défaut par suite d'une cause inconnue, et qu'il manquât les premières lettres et la moitié de l'U, il resterait IS, ce qui est le constat de Brocard, qui a pour lui la vraisemblance.

Que penser de la fidélité des souvenirs de Suarès, qui prétend avoir lu de ses yeux Jésus, en 1564?

Par le témoignage de Sarzanes, comme par celui de Brocard, on arrive à conclure : 1° que le bord gauche de la tablette était exactement en 1492 ce qu'il est aujourd'hui ; — 2° que le mot Jésus sur le bord droit n'était pas complet en 1492 et que, peut-être, en cet endroit le temps a très légèrement corrodé la relique ; — 3° que l'hypothèse de M. Gosselin, des deux constats de 1564 et de 1648 et des diminutions successives du bois par suite de sa pourriture repose sur des erreurs matérielles.

Après avoir consulté les textes précités, M. Donadiu se demande si la trouvaille du cardinal de Mendoza n'était

(1) *Compte rendu* (p. 74), M. Donadiu renvoie au R. P. de Corrieris (*loco cit.*, p. 100).

Mgr Gerbet (*loco cit.*, II, 281, note 3) dit : « Dans le manuscrit du Vatican intitulé : *Joannis Brocardi etc., et aliorum diariorum Tomus V.* »

(2) In qua tabula scriptæ erant retrogrado Judaeorum more litteræ hebraïcæ, græcæ et latinæ : I. S. NAZARNENVS RE. Residuum Tituli, videlicet X IVDAEORVM deficiebat.

point presque entière par suite de l'emploi d'abréviations pour la rédaction des parties manquantes. « En examinant ce passage (celui de Sarzanes) avec attention, dit-il, on découvre qu'il n'a pas une grande force ; 2° *parce que Léonard Sarzanense omet tout exprès l'inscription hébraïque, sans doute parce qu'il n'en est pas sûr.....*; 4° parce qu'on ne peut pas expliquer d'une manière satisfaisante que le mot *Nazaréen* se trouve en entier, quand les mots *Jésus* et *Roi* sont abrégés et que les derniers *des Juifs* sont omis. »

Léonard de Sarzanes avance que la ligne supérieure (celle de l'hébreu) est écrite en caractères abrégés. M. Drach, un juif d'origine, conclut dans l'expertise que lui avait confiée Mgr Caparelli, que les traits révélés sont, non des abréviations, mais les jambages de mots écrits sur une partie supérieure de la Tablette qui ne se trouve pas à Rome. Une ligne entière, toute l'inscription hébraïque, ferait défaut. Sarzanes, ignorant de l'hébreu comme tout bon chrétien du XVI[e] siècle, s'est mépris. Là où il a cru voir une inscription abrégée ne se trouvent que les quelques rares crochets décrits par Drach.

Le Titre conservé à Sainte-Croix était à peu de choses près, en 1492 ce qu'il est aujourd'hui (1). Et comme les mensurations de M. R. de Fleury démontrent magistralement que la châsse de plomb ne pouvait contenir une relique plus grande, il paraît probable que, dès le V[e] siècle, la majeure partie du Titre était détachée et qu'il ne serait pas étonnant d'en retrouver des fragments dans d'autres localités.

*
* *

Il semblait que la relique de Sainte-Croix de Jérusalem dût jouir paisiblement de sa possession d'état quinze fois

(1) M. François Martin dit avec beaucoup de bon sens : « Il est difficile d'admettre qu'une partie du bois soit tombée en poussière dans l'espace d'un siècle ou deux tandis que le reste est encore conservé depuis près de dix-neuf cents ans. » — *Archéologie de la Passion*, d'après J.-H. Friedlieb. Lethielleux, Paris, pp. 335-336.

séculaire, mais la divulgation d'anciens récits de voyages a tout remis en question.

Antonin Martyr visite Jérusalem vers 570. Il écrit : « Le Titre qui avait été placé au-dessus de la tête de Jésus, et sur lequel est écrit *Jésus Nazaréen, roi des Juifs !* je l'ai vu, je l'ai tenu dans ma main et je l'ai embrassé (1). »

Sainte Silvia d'Aquitaine parcourt les lieux saints de 385 à 388. Elle assiste à l'office du Vendredi saint dans l'édicule de la Croix qui se trouve au midi de l'atrium contre la basilique de Constantin. L'évêque s'assied dans sa chaire. Devant lui est placée une table recouverte d'une nappe autour de laquelle les diacres se tiennent debout. Puis on apporte le célèbre reliquaire d'argent doré dont on extrait pour les placer sur la table tant le bois de la Croix que le *Titre* (2). Les fidèles défilent un par un, viennent toucher du front et des yeux la Croix et le *Titre* et s'éloignent après avoir embrassé la Croix (3).

Dom Cabrol, prieur de Solesmes, attachant à la découverte de M. Gamurrini une importance peut-être excessive écrit : « On croyait à tort qu'il (le Titre) avait été apporté à Rome par sainte Hélène et s'y était conservé ; le passage de Silvia prouve le contraire (4). » Faut-il se laisser aller au doute, comme lui, sans examiner plus à fond la question en litige?

(1) Nam et titulum, qui super caput Iesu positus erat, et in quo scriptum est *Iesus Nazarenus, rex Judaeorum*, vidi et in manu tenui et osculatus sum.

(Antonini Martyris, *Perambulatio locorum sanctorum*, § xx. Tobler, p. 102.)

(2) Ponitur ante eum mensa sublinteata ; stant in giro mensæ diacones ; et affertur loculus argenteus deauratus, in quo est lignum sanctum crucis ; aperitur et profertur; ponitur in mensa quam lignum crucis *quam titulus*.

(*S. Hilarii tractatus de Mysteriis et hymni et S. Silviæ Aquitanæ peregrinatio ad loca sancta*. Gamurrini, Romæ 1887, pp. 95 et 96.)

(3) Ac sic ergo omnis populus transit, unus et unus, toti acclinantes se, primum de fronte sic de oculis tangentes crucem et *titulum* : et sic osculantes crucem pertranseunt. (*Eod.*, p. 96.)

(4) *Etude sur la Peregrinatio Silviæ. Les églises de Jérusalem, la discipline et la liturgie au IVe siècle*. (Oudin, Paris, 1895, p. 105, note 1.)

Les fidèles, cédant à une vénération mal entendue, exagèrent toujours et parlent toujours des reliques comme si elles étaient entières : d'où les attaques injustes de Calvin. Ceux même qui, comme M. R. de Fleury, démontrent que Sainte-Croix de Jérusalem n'a jamais possédé que le tiers de la tablette de la Passion n'en intitulent pas moins leurs travaux : *le Titre de la Croix*. Quel est le lexique de de Silvia ? A-t-il la rigueur de l'épigraphie ou participe-t-il de l'exagération commune ? On sait à n'en pas douter, que, l'invention par sainte Hélène fût-elle une légende, le bois de la Croix fut partagé et que la cour de Constantinople en possédait la moitié. Jérusalem n'en détenait qu'un fragment, considérable il est vrai. Silvia ne dit rien qui réponde à la réalité. Lorsqu'elle parle du bois du crucifiement elle dit toujours la Croix, comme si le gibet du Christ était entier (1). Puisque, sous sa plume, le mot *croix* a un sens relatif, pourquoi le mot *titre* aurait-il un sens absolu ?

Bois de la Croix et bois du Titre ont dû subir le même sort. Sainte Hélène a sans doute partagé l'un et l'autre avec Jérusalem. Eut-elle même besoin de fragmenter le Titre ? Ce dernier, consistant en une mince couche de bois, a-t-il résisté au poids formidable des gravats qui pesaient sur lui ? Il est probable que la pression, l'humidité aidant, l'a brisé en plusieurs parties que l'impératrice n'a eu qu'à répartir. Enfin, on ne s'expliquerait point, si le Titre était entier à Jérusalem, qu'il n'ait pas eu les honneurs d'un reliquaire spécial et qu'il ait été réduit au rôle d'accessoire que Silvia lui fait jouer.

Le témoignage d'Antonin n'invalide point non plus l'authenticité du fragment de la basilique hélénienne. La tablette contenait une inscription en trois langues. Les témoignages de saint Jean, de Rufin et de Sozomène sont confirmés par un texte nouvellement découvert de Priscil-

(1) Consulter dans la *Peregrinatio* les pages 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 90, 92, 93, 94, 95, 97, 99, 100, 103. Elle dit toujours *ad crucem*, *post crucem*, *ante crucem*.

lien (1). Antonin a tenu entre les mains un morceau de bois sur lequel la sentence est écrite en une langue qu'il n'indique pas. Il a donc vu et bien vu. Si la tablette avait contenu trois légendes en langues différentes, ce détail l'aurait frappé et il l'aurait signalé. Or, il ne parle que d'une seule inscription et ce n'est qu'une inscription unique qu'il faut chercher à Jérusalem.

Bosio a tracé la règle à suivre. Les fragments disséminés sont ceux qui ne se trouvent point à Rome (2). Supposer le contraire, c'est refuser de concilier des textes qui ne se contredisent point à cause du sens relatif du mot *Titre*. Dans le tiers de la tablette conservée à Sainte-Croix on ne trouve que le mot Nazaréen en grec et en latin. L'inscription hébraïque y fait défaut et le bon sens veut que ce soit elle qu'Antonin ait vue dans l'édicule. L'absence des parties latérales des inscriptions grecque et latine laisse disponible une part assez considérable pour fournir Toulouse et Agnani.

A partir d'Antonin, la relique de Jérusalem disparaît. Au XIII[e] siècle, Durand de Mende, mort en 1296, parle d'un carré de parchemin (*charta scripta*), sur lequel Pilate aurait écrit le motif de la condamnation de Jésus. Il prétend l'avoir vu dans « la chapelle de l'illustre roi des Francs » (3). M. Rient attache peu d'importance à ce témoignage isolé (4). Le Titre, s'il avait été donné par Baudoin à saint Louis figurerait dans la Charte de concession des grandes reliques; et s'il était de possession antérieure il n'aurait point passé inaperçu pour saint Louis. Le Titre retrouvé en 326 était en bois puisque, au dire de Sozomène,

(1) Dom CABROL (*loco cit.*, p. 105, note 1), donne comme référence SCHEPSS, p. 26.

(2) François MARTIN, *Archéologie de la Passion*, d'après Friedlieb, pp. 332 et suiv.

(3) In cereo etiam affigitur Tabula, seu Charta scripta, quæ significat Tabulam in qua Pilatus scripsit : Jesus Nazarenus rex Judaeorum, quam vidimus Parisiis in capella illustris regis Francorum. (*Rationale divinorum officiorum*, lib. VI, cap. LXXX, dans les *Exuviæ Constantinop.*, t. II, p. 250, n° 25.)

(4) *Exuviæ.*, t. I, CCXIII.

une couche de peinture blanche le recouvrait, tandis que Durand voit un morceau de parchemin. Il s'agit de quelqu'une de ces mystifications si fréquentes jadis, comme la lettre de Notre-Seigneur Jésus-Christ à Abgar ou comme la lettre écrite par Notre-Seigneur, sur parchemin, en lettres d'or, pour engager les fidèles à payer la dîme (1).

Lorsque l'émoi causé par la découverte du pèlerinage de Silvia aura cessé, lorsqu'on aura pesé avec calme le pour et le contre, on reviendra à la conviction que le fragment de Titre de Rome défie la critique et que c'est bien lui que les Juifs lisaient, du haut des remparts, au-dessus de la tête de Jésus.

§ 3

Le saint Clou.

Le saint Clou de Sainte-Croix de Jérusalem est loin de prêter à des conclusions aussi favorables. Il est privé de sa pointe et réduit aux deux tiers de sa longueur qui sont de quatre pouces trois lignes, soit 120^{mm}. Il pèse 63 grammes (2).

Vingt-neuf villes possèdent trente-deux Clous ou fragments de Clous (3), alors que quatre Clous ont suffi pour consommer la Passion. Ces objets sont tous vénérables à des titres divers, car si les uns, fort rares, ont percé les membres du Sauveur, les autres, et c'est le plus grand nombre, sont des fac-simile contenant de la limaille des Clous authentiques. D'où la nécessité de porter une grande réserve afin de discerner les instruments originaux de ceux qui n'en sont que des dilutions.

Le saint Clou de Sainte-Croix de Jérusalem a été considéré longtemps comme ayant été en contact direct avec le

(1) *Revue ecclésiastique de Metz*, janvier 1901, p. 10.

(2) Voir les reproductions du saint Clou dans Bosius, *Crux triumphans*, liber I, cap. xv, p. 99. Gosselin, *loco cit.*, p. 140 et Rohault de Fleury, *loco cit.*, page 172, planche 16 et figure de la page 179.

(3) Rohault de Fleury, *loco cit.*, p. 171.

corps du divin Crucifié. La preuve en est dans les nombreux coups de lime dont il porte la trace et qui lui ont été donnés afin de se procurer de la limaille pour fabriquer des reliques de second ordre.

La croyance persistante est que sainte Hélène l'a donné à Rome. Le R. P. Ollivier, dans sa remarquable étude historique (1), croit encore à son authenticité ainsi qu'à celle de la couronne de fer de Monza et du saint Mors de Carpentras.

M. Rohault de Fleury (2) a émis des doutes qui paraissent fondés. Le saint Clou de Sainte-Croix porte, en guise de tête, une espèce de chapeau creux, de la forme d'un chapeau de cardinal, au fond duquel la tige est rivée. Il ne paraît point fait pour servir à un crucifiement car, au moindre coup porté à faux, la tête se serait détachée. Peut-être ne faut-il y voir qu'une des douze reproductions que Constantin aurait fait exécuter avec un métal contenant de la limaille du Clou avec lequel fut fabriqué le frein de son cheval de bataille. Cette hypothèse explique qu'Anastase n'ait point signalé le don du précieux souvenir, et que l'Empereur ne l'ait pas accompagné d'un riche reliquaire.

Même en tombant au rang de relique de second ordre, le Clou de Sainte-Croix conserve une histoire célèbre. On a soutenu que la pointe qui fait défaut a servi de matière à la couronne de fer des rois Lombards (3) qui deviendrait une relique de troisième ordre (4).

Ces intéressants problèmes seront examinés plus utilement dans une étude d'ensemble sur les Clous de la Passion.

(1) *La Passion*, éd. pop., p. 429, note 1.

(2) *Loco cit.*, p. 179.

(3) Bosius, *Crux triumphans*, lib. I, cap. xv, p. 99. Fontanini, *Dissertatio de Corona ferrea*, Rome 1717, cap. 1, n° 7.

(4) Peu de temps avant sa mort, Mgr X. Barbier de Montault a écrit une magistrale étude où il s'efforce de démontrer que la couronne de Monza n'est point une relique, mais un simple joyau fabriqué au ix[e] siècle par l'orfèvre Volvinius. (*Revue de l'art chrétien*, année 1900, p. 377, année 1901, p. 12.)



§ 4

Le bon larron, sa croix et sa légende.

La croix du Sauveur et celles des larrons devaient être semblables ; s'il en eût été différemment Hélène et Macaire auraient reconnu facilement la Vraie Croix des gibets des criminels.

La basilique hélénienne possède une traverse de bois que l'on croit provenir de la croix du bon larron. Voici la description qu'en donne M. Rohault de Fleury (1) : « Je vis à Sainte-Croix-in-Jérusalem une relique apportée par sainte Hélène et déposée dans une chapelle de cette antique basilique. L'importance de ce reste vénérable... m'engage à entrer dans quelques détails à son sujet. Il se compose d'un énorme morceau de bois de $2^{m}25$ de long sur 155 à 160^{mm} de largeur. Au milieu, à la croisée de cette traverse avec le montant, on voit un trou rond de 22 à 25^{mm} de diamètre, très déformé, et ayant dû recevoir une cheville. La surface du bois avait été unie, mais beaucoup d'éclats en ont été enlevés, principalement près du trou.

« Les fibres et les nœuds du bois sont évidemment ceux du pin ou du sapin. La couleur brun gris est assez claire. Enfin on lit sur un papier enfermé dans le coffre bien modeste qui lui sert de châsse :

« *Pars crucis sancti Dimæ boni latronis.* »

Est-ce vraiment un morceau de la croix du bon larron ? Les opinions sont libres. La Vraie Croix a été reconnue à la guérison d'une dame de Jérusalem, mais à quel signe a-t-on ensuite distingué le gibet du bon larron de celui du mauvais larron ?

Les Bollandistes se montrent réservés. Ils constatent, d'après d'anciens auteurs, que le culte du bon larron a fleuri surtout dans la Belgique, à Bruges ; ils signalent la présence de fragments de sa croix à Bologne, dans les églises des

(1) *Mémoire*, etc., p. 74.

saints Vitalis et Agricole et de saint Etienne; mais ils sont muets sur la traverse conservée à Sainte-Croix de Jérusalem (1).

On sait par l'évangile de Nicodème que les larrons crucifiés aux côtés du Seigneur étaient Dismas, à sa droite, et Gesmas, à sa gauche (2).

L'apôtre Matthieu trace un tableau saisissant de la cruauté de la foule. Ceux qui passaient par le chemin, entre le roc du Calvaire et les remparts, regardaient le divin Maître, branlaient la tête et lui criaient d'un ton ironique : « Si tu es le fils de Dieu, descends de la croix. » Les princes des prêtres, les scribes, et les sénateurs, lui disaient en ricanant : « Il a sauvé les autres et il ne peut se sauver lui-même... descends de ta croix et nous croirons en toi (3). » Dans cette foule lâche et sans entrailles pas un homme ne gardait le silence respectueux que l'on doit même au criminel qui meurt. Et pour comble d'infortune, ses compagnons de supplice trouvaient la force de le blasphémer. « Les voleurs, dit saint Matthieu (4), qui étaient crucifiés avec lui, lui faisaient les mêmes reproches. »

Tout à coup, une voix domina le tumulte, et l'on entendit le Christ s'écrier : « Mon père, pardonnez-leur ; car ils ne savent pas ce qu'ils font (5). »

A ces mots, Dismas se tut. Le blasphème s'arrêta sur ses

(1) Molanus in prima editione Auctarii ad Usuardum asserit, *Brugis servari officium de bono Latrone cum Christo crucifixo, hinc Brugis et in plerisque officiis id officium servari.* Tradit in Martyrolog. germ. Canisius : cujus tamen ad dictum XV Maii nullum reperitur vestigium in Breviario Brugensi S. Donatiani, quod habemus anno MDXX excusum. Masinus in Bononia perlustrata asseris *S. Dismam bonum latronem in veneratione esse in ecclesia SS. Vitalis et Agricolæ, ubi aliqua crucis ejus adservatur et in ecclesia S. Stephani alias ejus reliquias credi esse.* (*Acta Sanctorum*, 25 mars, Palmé, 1865, mars, t. III, p. 151.)

(2) *Evangile de Nicodème*, cap. x, Migne, *Dictionnaire des apocryphes*, t. I, col. 1113.

(3) *Saint Matthieu*, xxvii, 39 à 43. *Saint Marc*, xv, 29 à 32.

(4) xxvii, 44.

(5) *Saint Luc*, xxiii, 34.



lèvres. Haïr qui vous frappe c'est le sentiment humain. Mais Jésus, au milieu de ses souffrances, s'oubliait pour pardonner, bien mieux pour protéger ceux qui l'offensent. Un éclair traversa la conscience du misérable qui comprit qu'aimer même ses bourreaux ne peut être le fait d'un homme (1). Et il crut.

Alors commença l'entretien sublime que rapporte l'évangile : « 39) L'un des deux voleurs qui étaient crucifiés avec lui le blasphémait en disant : Si tu es le Christ, sauve-toi toi-même et nous avec toi. — 40) Mais l'autre, le reprenant, lui disait : N'as-tu donc point de crainte de Dieu, non plus que les autres, toi qui te trouves condamné au même supplice? — 41) Encore pour nous, c'est avec justice si nous souffrons la peine que nos crimes ont méritée ; mais celui-ci n'a fait aucun mal. — 42) Et il disait à Jésus : Seigneur, souvenez-vous de moi lorsque vous serez arrivé en votre royaume. — 43) Et Jésus lui répondit : Je te dis en vérité que tu seras aujourd'hui avec moi dans le Paradis (2) .» Parole ineffable qui retentira jusqu'à la consommation des siècles et qui apprend à l'homme tombé qu'il n'est qu'une faute irrémissible : c'est de douter de la miséricorde de Dieu !

Dans l'Evangile apocryphe de saint Pierre, Disme s'indigne même contre la multitude imbécile et lui crie du haut de son gibet : « Quel mal vous a-t-il fait ? » Si bien que la multitude irritée à son tour et voulant se venger obtint « qu'on ne lui rompît pas les jambes, afin qu'il mourût dans les tourments » (3), détail erroné puisque saint Jean dit que les soldats rompirent les jambes aux deux malfaiteurs (4).

(1) Lire les pages émues et touchantes que le R. P. Ollivier consacre à la conversion du bon larron. (*Eod.*, pp. 396 à 400.)

(2) *Saint Luc*, XXIII.

(3) *Evangile de saint Pierre*, 13 et 14. Traduit par M. l'abbé Jacquier, dans *L'Université catholique de Lyon* (Nouvelle série, t. XIV, 3e de l'année 1893, p. 9).

(4) XIV, 31 et 32.

Le peuple, frappé par cet épisode, a imaginé des légendes sur le bandit pénitent. La sœur Emmerich que l'on peut citer, puisqu'il ne s'agit plus d'histoire, raconte (1) que, lors de la fuite en Egypte, la sainte famille reçut l'hospitalité d'une bande de voleurs établie sur la frontière de Judée. Dismas, l'enfant d'un des malfaiteurs, était atteint de la lèpre. La Vierge Marie l'aurait fait plonger dans l'eau où elle avait baigné Jésus. Il en serait sorti guéri, recevant la purification physique avant la purification de l'âme sur le Golgotha.

Dans l'Evangile de l'enfance les deux voleurs se nomment Titus et Dumachus. Ils aperçoivent la Vierge cheminant sur un âne en tenant l'enfant Jésus dans ses bras et saint Joseph marchant à côté de la bête (2). « Or, le premier dit à l'autre : Je te prie de laisser ces voyageurs aller en paix, de peur que nos compagnons les aperçoivent.

« Dumachus s'y refusant, Titus lui dit : Reçois de moi quarante-quatre drachmes et prends ma ceinture pour gage.

« Et il la lui présentait en même temps, le priant de ne pas appeler et de ne pas donner l'alarme.

« Marie voyant ce voleur si bien disposé à leur rendre service, lui dit : Que Dieu te protège de sa main droite et qu'il t'accorde la rémission de tes péchés.

« Et le Seigneur Jésus dit à Marie : Dans trente ans, ô ma mère, les Juifs me crucifieront à Jérusalem, et ces deux voleurs seront mis en croix à mes côtés, Titus à ma droite et Dumachus à ma gauche, et ce jour-là Titus me précèdera dans le Paradis (3). »

Ici la légende a gâté l'histoire. Ce n'est point une dette d'hospitalité qui a été payée sur le Calvaire. « Si vous connaissiez le don de Dieu » disait le Christ à la Samari-

(1) *La douloureuse Passion*, XL.

(2) Cet épisode se retrouve dans la *Vie du Christ*, par LUDOLPHE-LE-CHARTREUX.

(3) *Evangile de l'Enfance*, cap. XXIII. (MIGNE, *Dict. des apoc.*, t. I, col. 995.)

taine (1). En entendant les paroles de pardon Dismas aima (2) soudain celui qui les prononçait et son cœur palpita de compassion. — C'est pourquoi il reçut le don de Dieu et fut le premier et le plus merveilleux exemple du salut par la pitié.

§ 5

A propos de la Scala Santa.

Les traces des volontés posthumes de sainte Hélène envers Rome sont difficiles à suivre à cause des erreurs qui se sont accréditées. La marque la plus certaine de sa faveur est rapprochée rarement de l'érection de la basilique de Sainte-Croix. Pendant qu'elle dirigeait à Jérusalem les travaux de l'église du Saint-Sépulcre (326), elle enleva des ruines du prétoire de Pilate l'escalier que le Sauveur avait gravi lors de son jugement et le fit transporter à Rome où il est vénéré sous le nom de *Scala Santa* (3).

A ce détail, on ne peut nier que la légende qui lui fait traverser les mers pour porter au pape Sylvestre les prémices de ses précieuses découvertes ne soit que la mise en œuvre d'une vérité qu'il importe de dégager.

En 326, on est à quelques années de l'ère des martyrs. L'organisation religieuse n'est pas nettement définie. Lorsque Pierre voulut combattre la Bête (4), il se rendit à Rome, parce que là, seulement, il pouvait la frapper à la tête et au cœur. Aussi est-ce à Rome que les combattants, nos pères dans la foi, sont tombés en si grand nombre que l'on ne sait, lorsqu'on ramasse la poussière du Colisée, si l'on

(1) *Evangile selon saint Jean*, IV, 10.

(2) On ne peut s'empêcher de songer au mot si profond de saint Paul : « L'amour est l'accomplissement de la loi ». (*Epître aux Romains*, XIII, 10.)

(3) Victor GUÉRIN, *La Terre-Sainte*, p. 111. — ZANECCHIA, *La Palestine*, t. I, p. 347.

(4) *Apocalypse*, cap. XIII.

ne tient point dans la main les cendres d'un saint (1). Depuis que le Christ, par sa résurrection, n'avait laissé à Jérusalem qu'un tombeau vide, Rome, la nécropole de nos glorieux morts, devenait la capitale du Christianisme par le droit du sang versé.

Mais son évêque ! Sans doute les évangiles indiquaient ses destinées. En attendant la réalisation des promesses divines, il n'était point encore le Pape ; il n'était que l'évêque de Rome, le chef de l'armée victorieuse par sa défaite. Son pouvoir était-il reconnu comme suprême par le reste de l'Eglise ? Les résistances qu'il éprouva pour faire reconnaître l'orthodoxie de saint Jean Chrysostôme montrent combien il fut d'abord contesté.

Dès le premier moment Constantin affirma par son attitude que l'évêque de Rome n'était pas pour lui le Pape de Rome, mais le Pape, le père, de tous. Aussi lui fit-il don du palais de Latran.

Constantin quitta Rome et construisit Constantinople. En transportant la capitale de l'empire sur le territoire de l'antique Byzance, entendait-il que le patriarche de sa résidence devînt le nouveau chef de l'Eglise catholique ? A ce moment critique, survint l'invention de la Vraie Croix. Par ses dons régaliens, surtout celui de la *Scala Santa*, l'Augusta prouva que rien n'était changé, que pour elle l'évêque de Rome demeurait l'évêque des évêques ; que pour elle le Pape de Rome était toujours le Pape des Papes diocésains. L'Empereur, par la construction de Sainte-

(1) Je ne sais rien d'aussi glorieusement poignant que ce passage de Mgr Gerbet dans *Rome chrétienne* (I, 95). Il existe « une ancienne pierre un peu rougeâtre, qu'on voit encore incrustée dans un des piliers de Sainte-Praxède, et sur laquelle fut gravé le catalogue des reliques qui venaient d'être recueillies dans cette église. La liste nominative des martyrs y est interrompue, à plusieurs reprises, par les indications suivantes : — Plus huit cents dont le Tout-Puissant connaît les noms ; plus LXI autres ; — plus LXVI autres, — et aussi mille cent vingt-quatre, dont les noms sont écrits dans le livre de vie ; — plus LXII autres ; — plus II ; — plus XL. » Que de martyrs inconnus dont la gloire n'apparaîtra qu'au dernier jour !

Croix de Jérusalem, ratifia l'intuition qu'avait eue sa mère de la suprématie du *détenteur matériel de la chaire de saint Pierre,* le seul qui put parler *ex cathedra.*

Peut-être l'invention de la Vraie Croix a-t-elle été la cause de l'un des premiers actes dans lesquels l'évêque de Rome, se posant en successeur de Pierre, parle à tous les fidèles. En 335, Sylvestre Ier, à l'occasion de la consécration de l'église du Saint-Sépulcre, accorde des indulgences à tous les pèlerins qui visitent le Golgotha (1).

(1) Le fait, encore douteux, est signalé par Mgr de Lavigerie et rapporté en ces termes par MM. Molinier et Kohler (*Itinera hierosolymitana... bellis sacris anteriora,* Fick, Genève, 1885, p. 55) :

« C. 335. — Sylvester I Papa *omnibus,* Sanctuaria Terræ sanctæ a Constantino recenter extructa, *visitantibus* indulgentias concedit. (Bulla Pii IV, 9 avril 1561, apud Lavigerie, Alger, 1879, in-8°, p. 20) citata, quæ nos eam omni via quærentes huc usque latuit. »

Louis de Combes.



LES MANUSCRITS D'UN POÈTE (1)

Une visite à la Bibliothèque nationale offre toujours le plus vif intérêt; mais je garde un souvenir particulièrement ému des quelques instants que j'y passai dans le recueillement d'une anxieuse attente, après avoir demandé un

(1) La Bibliothèque nationale possède dix-neuf manuscrits des œuvres poétiques de V. Hugo. En voici la liste, avec leur numéro d'ordre, dans la collection complète :

1. *Les orientales*, 101 feuillets ;
2. *Les chants du crépuscule*, 135 feuillets ;
3. *Les voix intérieures*, 145 feuillets ;
4. *Les châtiments*, 302 feuillets ;
5. *Les contemplations*, 507 feuillets ;
6. *La légende des siècles*, 545 feuillets ;
7. *Chansons des rues et des bois*, 263 feuillets;
8. *L'année terrible*, 372 feuillets ;
9. *L'art d'être grand-père*, 256 feuillets ;
10. *La pitié suprême*, 68 feuillets ;
11. *Religions et religion*, 145 feuillets ;
12. *L'âne*, 125 feuillets ;
14. *Cromwell*, 224 feuillets;
15. *Marion de Lorme*, 88 feuillets ;
16. *Le roi s'amuse*, 88 feuillets ;
19. *Ruy Blas*, 78 feuillets ;
20. *Les burgraves*, 78 feuillets ;
33. *Le théâtre en liberté*, 253 feuillets ;
34. *La fin de Satan*, 282 feuillets.

On voit donc qu'il manque les *Odes et ballades*, *Les rayons et les ombres*, *Hernani*, *Torquemada*, *Dieu*, *Le Pape*, *Les années funestes*, *Les quatre vents de l'esprit*, *Toute la lyre*. — On consultera avec intérêt l'étude très consciencieuse que MM. Paul et Victor Glachant ont consacrée, dans leur livre *Papiers d'autrefois*, aux manuscrits des *Orientales*, des *Châtiments* et de *La légende des siècles*.

manuscrit de V. Hugo, pour la première fois. Enfin, après avoir lu et relu les œuvres du poète j'allais entrer avec lui en communication plus intime ; je visiterais la forge du Cyclope ! Et j'étais là, en face du large pupitre revêtu de vieux cuir, remué d'une émotion profonde, risquant par moments un regard timide et furtif sur l'entourage et le décor : une grande salle où sur des têtes réfléchies on sent planer et passer un essaim de pensées fiévreuses, de longues rangées de livres où dorment côte à côte les doctrines ennemies, des profils de savants ou d'antiquaires très pâles penchés sur des grimoires, des fureteurs qui se glissent à pas muets, mirés sur les parquets luisants.

Bientôt un employé — oh ! combien digne ! — portant les manuscrits avec autant de gravité que le héros du fabuliste, son reliquaire, me remit avec un air entendu l'énorme in-folio, que je pris avec précaution, comme un nouvel initié touche aux symboles sacrosaints de la mystagogie. Et devant le bouquin vénérable je restai quelques instants, sans oser l'ouvrir : il me semblait que de ces pages allait sortir, dans un fulgurant éclair, la formidable voix de la *Bouche d'ombre;* je croyais avoir devant les yeux le livre « qui savait le secret » ; enfin, religieusement et timidement, j'ouvris. Et je vis...

*
* *

Quoi qu'en dise le proverbe : « Il n'est pas de héros pour son valet de chambre », on ne sent point diminuer son estime, à voir le poète de plus près ; l'œuvre imprimée paraît considérable ; en manuscrits, elle représente un travail colossal. Le débutant, qui se décourage, ira s'édifier devant ces pages patiemment élaborées, ces marges bourrées d'additions, ces vers criblés de surcharges et ces folios couturés de larges ratures. Il apprendra, dans l'intime tête-à-tête, au prix de quel labeur énorme se forgent les beaux vers.

L'amateur qui n'y chercherait qu'un plaisir de curiosité satisfaite, ne perdrait ni sa peine ni son temps à feuilleter le volumineux dossier. L'étude seule des formats, des écritures diverses réserve plus d'une révélation, sans parler du plaisir instinctif qu'on éprouve à se trouver en contact immédiat avec les élucubrations d'un grand écrivain : l'homme est toujours plus ou moins fétichiste. Les manuscrits de V. Hugo offrent tout l'intérêt d'une collection d'estampes qui représenterait l'œuvre entier d'un maître, depuis les essais où tâtonnent l'inexpérience et la jeunesse, jusqu'aux travaux accomplis de la maturité, et aussi, hélas ! jusqu'aux productions séniles où les imperfections latentes s'élargissent en monstrueux défauts.

C'est d'abord le débutant modeste, économe, confiant ses inspirations à la première feuille qu'il a sous la main : l'encre est jaunie, l'écriture est fine, penchée ; les corrections assez rares portent sur les détails de l'expression ; pas de marges qui appellent les développements et sollicitent aux remaniements d'ensemble : tels sont les manuscrits des *Orientales*, des pièces de théâtre. Çà et là quelques dessins à la plume, des profils de mousquetaires bien campés, un paysage, ou même une charge grotesque, comme cette tête grimaçante de bonne femme assez malheureusement (ou malicieusement?) ajoutée en guise d'illustration à la pièce : *Chantez, chantez, jeune inspirée...* dans les *Chants du crépuscule* (1).

Les années passent : la gloire arrive ; le papier des manuscrits se métamorphose ; le format est d'une grandeur respectable ; l'écriture change de caractère ; les lettres plus grosses sont d'une main plus ferme ; des marges ménagées soigneusement à côté du texte sont envahies par des additions importantes, et les tons d'encre différents accusent à maintes reprises des rédactions successives à intervalles espacés : c'est à cette classe de manuscrits qu'appar-

(1) On trouvera dans une poésie de *Toute la lyre* (*Mascaron*, VII, 18) une caricature hideuse du même genre, que les éditeurs ont cru devoir reproduire pour commenter le texte.

tiennent la *Légende des siècles*, la *Fin de Satan* jusqu'au soixantième feuillet. Quelquefois cependant, à certaines époques orageuses, le poète banni, fuyant de ville en ville, écrit sur la première feuille venue, comme autrefois, ses âpres invectives. Une grande partie de l'*Année terrible* est rédigée sur du papier à lettres encadré de noir, peut-être par amour du symbolisme; le folio troisième est écrit sur le verso d'une lettre, en partie illisible : « Voilà six ou sept vers qui nous paraissent dangereux... surtout les deux vers soulignés. Ils peuvent s'appliquer à Mac-Mahon, et il est bien capable de s'en plaindre. Insulte à l'armée ! » Le folio deux cent dixième est une lettre officielle : « Ministère de la Justice, Bruxelles, le 28 mai 1871. — Monsieur, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir vous rendre en mon cabinet, au Ministère de la Justice, rue Ducale, 2, ce soir, à huit heures. » C'est sur cette feuille que Hugo a rédigé la pièce : *Une nuit à Bruxelles.*

Ces manuscrits offrent déjà le plus grand intérêt; mais ceux qui doivent particulièrement retenir l'attention appartiennent à la dernière époque. A mesure que nous avançons, les corrections deviennent plus nombreuses, plus caractéristiques, plus instructives. Le format, s'élargissant toujours, arrive aux dimensions de l'in-folio; et, sur un papier mauve très résistant, s'étalent des alexandrins criblés de ratures, surchargés de variantes, des lettres énormes, invraisemblables, des renvois vigoureusement dessinés, de lourds pâtés d'encre; vrai dédale, enchevêtrement de lignes, de croix, de lourds parallélogrammes, encombrement de vers inachevés, raturés, disparaissant parfois dans un inextricable fouillis de corrections. Les curieux trouvent largement de quoi s'ébaudir; le lecteur patient, qui cherche dans ces broussailles à retrouver son chemin et tient à suivre de près l'élaboration du texte, fait une œuvre méritoire : le cerveau ne sort pas sans quelques meurtrissures de cette sauvage sarabande d'hiéroglyphes (1).

(1) Tels sont les manuscrits de *L'âne*, de *Religions et religion*, et de *La pitié suprême*, le plus beau spécimen du genre incontestablement.

Les derniers manuscrits ont été, de la part du poète, l'objet de touchantes et visibles prédilections. Le papier est fort, l'encre de bonne qualité; le dessin de l'écriture est ferme; et sur les marges imposantes, complaisamment réservées à gauche, la postérité pourra venir longtemps étudier les procédés de l'incomparable artiste, et contempler à loisir le prodigieux labeur du grand homme. Cette pensée n'était pas pour déplaire à Olympio; et il classe méthodiquement ces feuilles volantes, les numérote, les met au clair et indique parfois à ceux qui viendront ce qu'il reste à faire : « Il manque à ce manuscrit quelques-unes des pièces dont je n'avais à Paris (en 1872) que la copie. Les rechercher (1). » A-t-il pensé qu'un jour l'humanité, lasse de l'Evangile, lasse de toutes les philosophies, de tous les systèmes, se pencherait pieusement sur son grimoire, que ses œuvres seraient la Bible de l'avenir; que les siècles futurs, se ruant éperdument à la poursuite de la vérité et du bonheur, viendraient demander au Voyant des consolations substantielles et fortes, des idées neuves, chercher de la clarté dans *Ce que dit la bouche d'ombre*, une morale dans *Les chansons des rues et des bois*, des dogmes précis dans *L'âne*, et une politique nouvelle tirée de *La pitié suprême ?* Quoi qu'il en soit, Hugo traite ses manuscrits avec des soins maternels; le blond nourrisson des Muses ne dorlote pas ses *Juvenilia* avec plus d'amour.

Cependant, malgré tout le respect que l'on doit au Maître, on est quelquefois scandalisé; j'avais bien entendu dire que Lamartine en prenait à son aise avec l'orthographe. Mais de Hugo oncques n'avais soupçonné pareille faiblesse. Et pourtant le grand poète, qui se pique d'exactitude dans les détails, qui tance les autres avec la désinvolture d'un homme impeccable, semble quelquefois soumis à nos misères les plus humiliantes; les protes lui ont rendu plus d'un service. Quand il écrit, *Pitié suprême*, v :

L'heure, coupant dans l'air, sur la terre et les eaux,
Toutes sortes de fils avec *ces* noirs ciseaux...

(1) Note sur le manuscrit de *L'année terrible*.

c'est une distraction pardonnable, qu'on a eu tort de laisser dans l'édition *ne varietur*. Mais *armures* pour *amures*, le *peine* pour le *pène*, *golphe*, *iole*, *sphynx*, *tu n'est*, *Gessé* à côté de *Jessé*, *Patmos*, *Louvoix*, *Nieburh*, sont des oublis qui s'expliquent plus difficilement. Il arrive parfois que, en présence de ces mots exotiques et bizarres qu'il recherche, le poète éprouve des scrupules. Il hasarde d'abord :

La sharrith le matin, le soir *la* néhila.

Mais, bientôt, pris d'un vertueux remords, il élève les deux vocables à la dignité du masculin (1). Certaines fautes reviennent plus souvent. Notre auteur écrit sans broncher : *imbécille;* et, comme il juge de ses rimes par l'œil plus que par l'oreille, il ne voit pas d'inconvénient à risquer ces deux vers :

Douze portes, c'était assez, mage *imbécille*,
Pour que chacun des mois pût entrer dans la *ville*... (2)

en attendant qu'un correcteur charitable appauvrisse la rime pour sauver l'orthographe.

Il serait de mauvais goût d'insister plus longuement sur ces misères de grand seigneur; et quelque hugolâtre (y en a-t-il encore?) pourrait nous reprocher de chercher des poux dans la queue du lion.

L'étude des dates, que l'on glane au passage à travers les manuscrits, n'offre pas moins d'intérêt... ni moins de sujets de scandale. Pour quiconque veut suivre, dans leur évolution, les manières diverses d'un poète, les dates sont

(1) *Fin de Satan*, *la Judée*, VI. Une petite note pédante en passant. Ces deux mots barbares nous sont donnés par Hugo comme les noms de deux pièces juives. Les Hébreux récitaient, en effet, le matin, ce qu'on appelait *Schaharith* ou prière de l'aurore, après midi, la *minhah*, et le soir l'*arbith*. Mais de *néhila*, pas de nouvelles; le seul mot hébreu qui se rapproche de celui-là désigne une espèce de flûte. Et, pour dire vrai, l'érudition de V. Hugo est souvent de cette force. Du reste, comme les mots en question sont féminins, le poète eut mieux fait de s'en tenir à la première rédaction.

(2) *Fin de Satan*, *la Judée*, IV.

d'une importance capitale (1); or, si les éditions de quelques œuvres de V. Hugo offrent sur ce point tous les renseignements désirables, comme *L'année terrible* de la collection Hetzel, les œuvres imprimées du poète sont malheureusement trop avares de ces documents. On nous pardonnera de donner ici la nomenclature un peu sèche de ces indications, au moins pour le poème *La fin de Satan*, dont la lecture seule révèle les rédactions successives et qui a été composé, en effet, à bâtons rompus.

Nox facta est, I-VIII, 25 mars 1854; IX a été ajouté plus tard. Le folio 14e : « Antres noirs du passé... », sur papier mauve et d'une grosse écriture, est visiblement de la dernière époque. Sur le folio 16e : *L'entrée dans l'ombre*, en haut, à droite, l'indication 1er avril 1854; après *La sortie de l'ombre*, 12 avril 1854. *Nemrod* est daté 8 mai 1854; et, dans la trame de la pièce, deux indications : 16 février 1854 après le vers : « Il jeta le géant à la tête du dieu; » et 14 février à la suite de cet autre : « Et Nemrod s'écria : Satan est mon aïeul. » Comme le papier et l'écriture l'attestent, la rédaction postérieure commence à *Hors de la terre;* du reste, le poème du *Gibet* porte l'indication précise : décembre 1859-avril 1860. *Hors de la terre*, à l'exception de la « Chanson des oiseaux », 1860, 11-15 avril, appartient à la première rédaction et se trouve suivi de la mention : « Janvier 1854, Jersey, fini le 20. » Toute la fin *(Dans le ciel* et seq.) est de 1860, sauf le passage : « Dans ce cercle effrayant... Entendront l'ouragan sortir de son clairon, » qui a été composé à la date du 4 mars 1854.

Victor Hugo avait-il la superstition des dates fatales? on pourrait le croire à le voir noter soigneusement certains synchronismes. La pièce IX du IVe Livre, dans *Les châtiments* est accompagnée de l'indication suivante : *Paris, 31 décembre, 1848, minuit.* La pièce des *Contemplations* « Ce que dit la Bouche d'ombre » est suivie de cette note :

(1) J'ai constaté, par exemple, avec la plus grande satisfaction qu'une pièce de Hugo (*Art d'être grand-père*, VI, 2), roulant tout entière sur des rimes féminines, était de ses dernières années, 7 juillet 1875. Et j'ai compris.

J'ai fini ce poème de la fatalité universelle et de l'espérance éternelle, le vendredi, treize octobre, 1854. Une autre indication du même genre : « Aujourd'hui 31 mai 1855 j'écris cette pièce, la dernière de celles que je destine à compléter *Les contemplations.* Il y a deux ans jour pour jour, le 31 mai 1853, j'écrivais la dernière pièce des *Châtiments.* » A la dernière page du manuscrit de *L'épée* (*Théâtre en liberté*) on lit également : « Je note ce détail, pur hasard du reste. J'ai commencé ceci le 21 janvier (1869) et je l'ai fini le 24 février. V. H. » Autre guitare : « Ce livre (*Religions et religion*) a été commencé en 1870; il est terminé en 1880. L'an 1870 a donné à la papauté l'infaillibilité et à l'empire Sedan. Que fera l'an 1880? » D'où il ressort clairement que, suivant un nouveau système d'olympiades, il faut dater les grands faits de l'histoire par les poèmes de Hugo (1). En somme ce sont là des enfantillages renouvelés des Grecs qui ne craignaient pas ces rapprochements de dates et les inventaient au besoin. Ce qui est plus grave c'est l'habitude prise de bonne heure par notre poète de fausser les chiffres et de regratter les dates. Dans les manuscrits, ces corrections mesquines et regrettables s'étalent au grand jour avec un cynisme inconscient qui touche à la candeur. Quelques exemples. A la fin de *Magnitudo Parvi*, la date *1er février* est placée au-dessus de *20 janvier; Halte en marchant*, du 17 avril 1855 est ramené par une rature magique à quelques années en arrière, 4 juin 1833. *Lise* est datée de mai 1843, et au-dessous, 1842. Plusieurs autres pièces des *Contemplations* attestent le même sans-gêne. Je plains le pauvre diable qui voudra tirer au clair la chronologie des pièces de Hugo. Il aura quelques problèmes fort délicats à résoudre, dans le genre de celui-ci : A quelle époque précise le poète a-t-il composé *Vere novo* qui porte en tête : « Ecrit à Granville en 1836 » puis à la fin : « 10 octobre 1854 » et dans l'édition définitive : « mai 1831 »? Pour ce qui concerne la fameuse pièce

(1) Muret ne parlait pas autrement : *Signantur eruditorum hominum nominibus tempora, ut minus sæpe quibus illi regnantibus vixerint quam qui eis florentibus regnaverint, quærere soleamus.*

Réponse à un acte d'accusation, elle est de 1854; cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Il est possible même que la date de 1834 n'ait pas été imaginée par Hugo. Notre poète fait quelques fois ses cinq d'un trait allongé qui, agrémenté d'une ligature, peut ressembler à un trois. L'imprimeur aura-t-il lu 1834? L'auteur aura-t-il maintenu sciemment la coquille? Mystère! Tout ce que l'on peut dire, c'est que Hugo avait beaucoup moins besoin que Malherbe de cette source d'inspiration.

Les manuscrits ne portent pas seulement des indications de dates plus ou moins frelatées. Notre poète sème çà et là quelques réflexions personnelles qui sont souvent du plus haut intérêt et dont on nous saura gré de donner ici quelques échantillons, puisqu'elles ne passent point d'ordinaire dans les livres. L'édition Hetzel publie en tête des notes, p. 283, cette petite préface pour le *Théâtre en liberté* : « Des courtes pièces qu'on va lire, deux peut-être, la *Grand'mère* et *Margarita*, pourraient être représentées sur nos scènes telles qu'elles existent. Les autres sont jouables seulement à ce théâtre idéal que tout homme a dans l'esprit. » Que penser de cette note quand on lit, dans la pièce *Mangeront-ils?* à côté d'une tirade longue à rendre Don Carlos jaloux : « Note pour moi. Abréger ce speech d'Airolo pour la *représentation* »? Voici maintenant qui révèle chez l'auteur des scrupules assez rares; il s'agit de la *Forêt mouillée :* « Pour être abrégé, indiquer davantage l'idée en resserrant. Réserver les coupures pour les répandre çà et là dans *Homo.* »

Ces notes n'ont pas toutes la même importance. Tantôt c'est un vers d'Ennius qu'il note en considération de sa bizarrerie (*Contemplations*, folio 30e) : *Tunc tuba terribili sonitu Taratantara dixit ;* tantôt c'est une boutade, une plaisanterie très grosse (*Année terrible*, novembre, IX) : « *Dixit impius in corde suo : non est Deus. Atheus Voltaire, atheus Proudhon, atheus Hugo. Paroles dites au concile* »; tantôt c'est une observation sur les caprices de l'inspiration. Hugo écrit en effet (*Contemplations*, I) dans la pièce *Le poète :*

Il va, farouche, fauve, et, comme une crinière
Secouant sur sa tête *un haillon* de lumière...

et il ajoute en bas du folio : « Ce vers *balançant sur sa tête un haillon de lumière* m'est arrivé à l'esprit au moment où la folle dictait *des haillons* et avant qu'elle ajoutât *des rayons.* »

Cependant quelques-uns de ces documents ont une réelle importance. On nous pardonnera de citer tout au long une proclamation imprimée au verso du folio 174e dans le manuscrit des *Contemplations;* la pièce est rare et en vaut la peine :

AUX RÉPUBLICAINS,

« Il devient urgent d'élever la voix et d'avertir les cœurs fidèles et généreux. Que ceux qui sont dans le pays se souviennent de ceux qui sont hors du pays. Nous, les combattants de la proscription, nous sommes entourés de détresses héroïques et inouïes. Le paysan souffre loin de son champ, l'ouvrier souffre loin de son atelier; et au milieu de tout cela des femmes et des enfants; voilà où en sont une foule de proscrits. Nos compagnons ne se plaignent pas, mais nous nous plaignons pour eux. Les despotes, M. Bonaparte en tête, ont fait ce qu'il faut, la calomnie, la police et l'intimidation aidant, pour empêcher les secours d'arriver à ces inébranlables confesseurs de la démocratie et de la liberté. En les affamant, on espère les dompter. Rêve. Ils tomberont à leur poste. En attendant le temps se passe, les situations s'aggravent, et ce qui n'était que de la misère devient de l'agonie. Le dénûment, la nostalgie et la faim déciment l'exil. Plusieurs sont morts déjà. Les autres doivent-ils mourir ?

« Concitoyens de la république universelle, secourir l'homme qui souffre, c'est le devoir; secourir l'homme qui souffre pour l'humanité, c'est plus que le devoir.

« Vous tous qui êtes restés dans vos patries et qui avez du moins ces deux choses qui font vivre, le pain et l'air natal, tournez vos yeux vers cette famille de l'exil, qui lutte

pour tous et qui ébauche dans les douleurs et dans l'épreuve la grande famille des peuples.

« Que chacun donne ce qu'il pourra. Nous appelons nos frères au secours de nos frères. »

La commission de Jersey :

Victor HUGO, BARBIER, Albert BARBIEUX, proscrits français, Alexandre TELEKI, proscrit hongrois, L. PIANCIANCI, proscrit italien, Zéno SWIÉTOSLAWSKI, proscrit polonais.

Après l'exercice de rhétorique, la méditation d'où surgissent les idées profondes. Quelquefois Hugo rêve tout haut, et son manuscrit devient le confident de ses révélations (*Année terrible*, folio 278e) : « Tout le malheur de la situation vient de ceci : la guerre en murant Paris a isolé la France. De là l'Assemblée, de là aussi la Commune. Deux fantômes. La Commune n'est pas plus Paris que l'Assemblée n'est la France. La Commune représente un principe : la vie locale; et l'Assemblée en représente un autre : la vie nationale. Seulement dans l'Assemblée comme dans la Commune, on peut s'appuyer sur ces principes non sur les hommes : les choix ont été funestes. Les hommes perdent le principe. Raison des deux côtés et tort des deux côtés. Pas de situation plus inextricable. »

La note suivante qui accompagne, dans la *Légende des siècles*, le *Lion d'Androclès*, est éminemment instructive et jette un jour sur l'âme du poète visionnaire, obsédé par les mystérieux problèmes de l'Inconnu :

« On trouvera dans les volumes dictés à mon fils Charles par la table (1) une réponse du lion d'Androclès à cette pièce. Il mentionne ce fait ici en marge. Simple constatation d'un phénomène étrange auquel j'ai assisté plusieurs fois. C'est le phénomène du trépied antique. Une table à trois pieds dicte des vers par des frappements, et des strophes

(1) V. Hugo faisait tourner les tables et consultait les esprits, en famille, pour charmer les heures de l'exil.

sortent de l'Ombre. Il va sans dire que jamais je n'ai mêlé à mes vers un seul de ces vers venus du mystère, ni à mes idées une seule de ces idées, je les ai toujours religieusement laissés à l'Inconnu, qui en est l'unique auteur, je n'en ai pas même admis le reflet; j'en ai écarté jusqu'à l'influence. Le travail du cerveau humain doit rester à part et ne rien emprunter aux phénomènes. »

« Les manifestations extérieures de l'invisible sont un fait, et les créations intérieures de la pensée en sont un autre: la muraille qui sépare ces deux faits doit être maintenue dans l'intérêt de l'observation et de la science. On ne doit lui faire aucune brèche, et un emprunt serait une brèche. A côté de la science qui le défend, on sent aussi la religion, la grande, la vraie, l'obscure et la certaine, qui l'interdit. C'est donc, je le répète, autant par conscience religieuse que par conscience littéraire, c'est par respect pour ce phénomène même que je m'en suis isolé, ayant pour loi de n'admettre aucun mélange dans mon inspiration, et voulant maintenir mon œuvre, telle qu'elle est, absolument mienne et personnelle. V. H. »

Les observations manuscrites sont quelquefois beaucoup moins apocalyptiques et très terre-à-terre, Hugo est un homme terriblement positif et pratique; s'il frappe quelquefois du front dans les étoiles, ses pieds et ses mains ne sortent pas du monde des affaires : voici, au début des *Contemplations*, une petite note pour l'imprimeur qui ne pèche point par excès de lyrisme échevelé :

« Mettre vingt-quatre vers à la page. Si l'éditeur le désire on peut en mettre vingt-six.

« Ne pas mettre de page blanche (faux-titre) entre chaque pièce. Se borner à faire finir toutes les pièces en belle page, et ne jamais commencer une pièce sur un verso.

« Entre chaque livre un faux titre.

« Ne pas exagérer la largeur des blancs.

« Imprimer les dates des pièces en très petits caractères (nonpareille) et *tout à fait au bas de la page*.

« M'envoyer des épreuves très correctes pour que je n'aie jamais à demander de secondes épreuves.

« Ne pas communiquer à qui que ce soit ni épreuves ni une portion quelconque du manuscrit. Imprimer très discrètement. »

Après cette courte excursion *autour* des manuscrits de Hugo, il nous reste à les étudier de plus près, pour y découvrir par une observation attentive ses habitudes de versification et de style, ses procédés de composition ; nous essaierons ensuite de déterminer, d'après l'examen scrupuleux de ses corrections, quelles préoccupations le poète apporte à l'exécution de son œuvre, à quelles tendances instinctives il semble plus particulièrement obéir.

(*A suivre.*) A. ROCHETTE.

REVUE PHILOSOPHIQUE

I. Le second volume des *Institutiones juris naturalis* du R. P. Meyer a paru depuis quelque temps et il réalise les espérances que le premier, qui date de 1885, avait fait concevoir (1). Ne pouvant analyser une œuvre si considérable, nous insisterons seulement sur plusieurs points importants.

Relativement au paupérisme, « cette maladie sociale inoculée par le libéralisme moderne », le P. Meyer fait remarquer qu'il appartiendrait, pour une bonne part, à la société *hérile* d'y porter un remède efficace. Il est certain, en effet, que le jour où les rapports entre les maîtres et les serviteurs seraient plus conformes au droit naturel et au droit évangélique, grâce à des contrats de service plus stables et à l'estime réciproque des parties contractantes, les maîtres seraient plus honorés et mieux servis en même temps que la condition des serviteurs serait plus heureuse et leur avenir mieux assuré. Comme l'ajoute l'auteur, il est désirable que les rapports des patrons et des ouvriers revêtent à leur tour un caractère familial, qui honorerait également les parties contractantes et contribuerait beaucoup à la paix sociale.

Après avoir établi contre les socialistes et en particulier contre les marxistes le droit de propriété individuelle,

(1) *Institutiones juris naturalis seu Philosophiæ moralis universæ* secundum principia S. Thomæ Aquinatis ad usum scholarum adornavit Theodorus MEYER, *S. J.*, 2 vol. in-8°, XXX-498 et XXVI-852 p.



l'auteur marque à ce droit, qui n'est point absolu, certaines limites morales. « Jamais, dit-il, le christianisme ni aucune philosophie saine n'a reconnu un droit de propriété absolu et sans limites. » Le domaine humain, en effet, relève du domaine divin, et partant des lois divines et naturelles. Il s'ensuit que la propriété privée n'exclut pas absolument l'usage commun, mais que les propriétés privées restent toujours soumises à ce que peut exiger le bien commun. Il suit de là, en particulier, que, dans le cas d'extrême nécessité, chacun peut user de ce qui lui est indispensable. Cette conclusion étonnerait moins, si notre législation était plus chrétienne. C'est en comprenant bien quelles sont ces limites morales de la propriété privée que nos législateurs montreraient que celle-ci n'a rien d'odieux : en leur enlevant tout prétexte fondé, ils réduiraient le socialisme et l'anarchie à l'impuissance.

Au sujet du prêt à intérêt (*contractus fenebris*), le P. Meyer soutient avec raison qu'il n'y a pas divergence de doctrine, au fond, entre les docteurs modernes et les anciens, mais que la différence des solutions vient toute de la différence des époques, des faits sociaux et économiques. Cependant nous aimerions mieux montrer cet accord fondamental des philosophes chrétiens en soutenant toujours que le prêt ne légitime pas par lui-même la perception d'un intérêt. Il y faut donc des raisons accessoires. Or, celles-ci, qui ont pu être rares autrefois, dans certains milieux, sont habituelles aujourd'hui ; ce qui explique, croyons-nous, la variabilité des lois humaines touchant le prêt à intérêt, du moins dans la mesure où cette variabilité peut être justifiée. Dans une société foncièrement chrétienne, l'intérêt proprement dit devrait être, sinon prohibé, du moins aussi réduit que possible. Et il faudrait tendre à remplacer le prêt à intérêt par d'autres contrats qui associent mieux les contractants.

En ce qui concerne les diverses formes de gouvernement (monarchie, aristocratie, démocratie), l'auteur affirme qu'aucune d'elles n'est absolument et simplement préférable aux autres, mais que la meilleure est déterminée par



les circonstances où se trouve chaque peuple. Examinant sur ce point l'opinion de saint Thomas, il pense que le saint Docteur n'a voulu affirmer en faveur du régime monarchique qu'une excellence relative. Maintenant, si l'on compare entre eux les divers régimes monarchiques, le P. Meyer préfère la monarchie héréditaire à la monarchie élective et se montre sévère pour le régime dit constitutionnel.

Les principes de l'auteur touchant « l'économie sociale » méritent aussi d'être signalés. Il n'hésite pas à reconnaître le droit d'intervention qui peut appartenir à l'Etat, quand il s'agit de contrat de travail, de juste salaire, de la protection des femmes et des enfants, de la réglementation du travail. Il est évident que le pouvoir de l'Etat, quelque juste qu'il soit en ces matières, est limité à son tour par les droits individuels et autres non moins inviolables. C'est ici surtout que la perfection consiste dans l'harmonie des droits et leur équilibre ; leur conflit n'est qu'apparent et il doit disparaître devant les lois morales supérieures auxquelles est soumise l'économie politique chrétienne. Le P. Meyer cite longuement l'Encyclique *sur la condition des ouvriers*, dont il ne fait que commenter les admirables enseignements.

En parlant du matérialisme, et aussi en traitant du droit de la guerre, il observe que les nations européennes ne sont plus unies entre elles par les liens d'autrefois. Depuis que le faisceau de la chrétienté a été complètement rompu, c'est l'égoïsme national qui prévaut, et souvent de la manière la plus brutale. De là une barbarie nouvelle qui sévit par en haut, dans les rapports internationaux. Il serait cependant si désirable que les nations, dans leurs démêlés, pussent recourir à une justice supérieure et universellement reconnue, qui ne pourrait être que l'autorité religieuse. Ce n'est point là une utopie, mais un idéal de justice qui s'impose à la conscience des princes, des hommes d'Etat et des peuples. Il paraîtrait moins chimérique, si les corps savants, les Universités et tous ceux qui exercent une sorte de magistrature intellectuelle s'appli-

quaient à le faire aimer et stigmatisaient toutes les iniquités internationales. C'est également dans cette fédération des Etats, sous la protection de la croix et de l'Evangile, qu'il faudrait chercher le remède au militarisme. Non, l'individualisme national, pas plus que l'autre dont il est l'effet agrandi, n'est le dernier mot du progrès et de la perfection. Mais la nature, la raison, l'histoire, la Providence exigent que le genre humain revienne sans confusion à l'unité qui a marqué son berceau.

II. Le R. P. Georges de Villefranche, provincial des Capucins de la province de Toulouse, vient de publier le troisième volume de son Compendium de philosophie scolastique, dont nous ne pouvons faire que l'éloge (1). Comme on le voit par le titre, l'auteur s'est appliqué à reproduire les doctrines des plus grands scolastiques, en insistant avec raison sur leur accord plutôt que sur leurs divergences. Tout en montrant une grande liberté d'esprit et en professant un sage éclectisme, il soutient généralement les opinions de saint Thomas. En somme, cet excellent traité de philosophie mérite le bon accueil qui lui a été fait déjà dans les séminaires et les approbations que lui ont décernées les *Etudes fransciscaines*.

III. Le même accueil sympathique est dû à l'ouvrage de M. l'abbé Bulliat, prêtre de Saint-Sulpice, professeur au grand séminaire de Nantes, qui a réuni, avec autant de discernement que de science, les meilleurs textes de saint Thomas intéressant les diverses parties de la philosophie, et les a groupés selon l'ordre même des questions traitées dans les manuels (2). Cette œuvre n'est donc point disparate, tout en gardant le caractère de recueil ou de réper-

(1) *Compendium philosophiæ* juxta dogmata S. Thomæ, D. Bonaventuræ et Scoti, ad hodiernum usum scholarum accommodatum. 3 vol. in-12 de 618, 564 et 651 p. Paris, Œuvre de Saint-François d'Assise, 9 fr.

(2) *Thesaurus philosophiæ thomisticæ*, gr. in-8° de xiv-704 p. Paris, Amat, 6 fr.

toire. Les professeurs et les élèves pourront consulter, sur chaque chapitre de leur traité, les meilleurs textes de saint Thomas qui s'y rapportent et l'éclairent. L'auteur nous fait espérer un recueil théologique semblable, qui rendra aux théologiens les mêmes services que celui-ci rendra sûrement aux philosophes.

IV. Nous sommes déjà bien en retard pour signaler le quatrième volume du *Cours de philosophie* de Mgr Mercier. Ce volume, consacré à la *Critériologie générale* (1), a été accueilli par le public instruit auquel il s'adresse avec non moins de faveur que les précédents, et il s'impose à l'attention de tous ceux qui suivent le mouvement philosophique contemporain. Assurément les théories kantiennes qu'on a essayé de rajeunir et qui compromettent si gravement les certitudes les plus importantes, méritent d'être critiquées à leur tour avec le plus grand soin, par les esprits les plus pénétrants et les mieux armés. Or nul n'était mieux préparé que le savant directeur de l'Institut philosophique de Louvain pour entreprendre cette œuvre aussi ardue que nécessaire; et il nous semble qu'il y a réussi déjà dans ce premier volume remarquable, qui sera suivi de la *Critériologie spéciale*.

Ce n'est pas que tout nous paraisse incontestable dans ce volume si substantiel, où sont soulevées tant de questions épineuses, qui seront toujours le tourment des philosophes, malgré des solutions acquises et toujours perfectibles. Mais c'est un mérite peu commun de renouveler les controverses et de pousser peut-être les conclusions de la critique philosophique et de l'apologétique chrétienne plus loin qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Que de pareilles tentatives fassent naître quelques dissentiments passagers ou accessoires entre les scolastiques eux-mêmes, il ne faut point s'en étonner, ni surtout s'en décourager. Il nous

(1) *Critériologie générale* ou théorie générale de la certitude, par D. Mercier, professeur de philosophie et directeur de l'Institut supérieur de philosophie à l'Université catholique de Louvain, in-8° de 371 p. Paris, Alcan.

suffit et peut-être il est bon que l'accord n'existe entre nous que sur les points essentiels. C'est ainsi, par exemple, que certaines définitions que l'auteur donne de la vérité, ne seront pas, croyons-nous, généralement acceptées. De même la critique des trois vérités primitives ne satisfera pas sans réserve. Il peut sembler, en effet, que notre existence personnelle et l'aptitude de notre intelligence à connaître la vérité sont des vérités primitives, c'est-à-dire immédiatement évidentes et indémontrables. Mais il va sans dire que cette évidence est inséparable de l'exercice même de l'intelligence et de la perception des autres vérités premières qui s'imposent d'abord à l'esprit. D'ailleurs n'est-ce pas ce que pense l'auteur lui-même? En percevant une vérité quelconque, nous percevons par là même notre aptitude à connaître la vérité. Cette aptitude ne se démontre pas, non plus que les autres principes premiers : on ne peut que les expliquer et en montrer l'harmonie avec la solidarité.

Plusieurs estimeront aussi que l'auteur fait trop bon accueil aux géométries non euclidiennes. Il leur semblera que les définitions et les lois géométriques ont même caractère absolu que les définitions et les principes métaphysiques. Si donc les premiers changent suivant la matière, pourquoi les autres seraient-ils plus invariables? S'il y a trois géométries également vraies, pourquoi n'y aurait-il pas trois métaphysiques ou plus encore également vraies? Il arriverait ainsi que ce qui est vrai selon une métaphysique serait faux selon l'autre, ou du moins qu'il faudrait changer de métaphysique et de principes en changeant d'objet. Evidemment, Mgr Mercier mieux que personne résout ces difficultés, qui ne sont que des antinomies apparentes.

Pour signaler encore un point qui soulèverait facilement des discussions et peut-être des dissentiments irréductibles, est-il vrai, comme le dit l'auteur, que « la thèse de la réalité objective des concepts est nécessairement subordonnée à la thèse de l'objectivité des principes »? (P. 369.) Plusieurs penseront plutôt tout le contraire. Ne pourrait-on

pas concilier leur sentiment avec celui de l'auteur, en distinguant les concepts-principes, idées premières, universaux les plus simples, que l'esprit forme spontanément et immédiatement sous l'action des objets, et les concepts déduits, idées complexes et toujours générales cependant, exprimées par les définitions qui remplissent le dictionnaire et sont, pour la plupart, le fruit de la science et de longues expériences ? Car ces définitions, comme telles, expriment des *idées* et non des *jugements*, thèses ou affirmations. Or il est évident que les concepts-principes (ou idées premières) sont antérieurs aux jugements, qui en naissent, et que ceux-ci ne peuvent pas avoir d'autre objectivité que les concepts qui en sont la matière. Mais il est non moins évident que les idées déduites et laborieusement acquises (l'idée scientifique de Dieu, par exemple, l'idée du monde astronomique), les définitions et conclusions de la science et de l'expérience ne sont objectives qu'en vertu des principes ou jugements premiers d'où elles découlent et de la juste application de ceux-ci.

Quoi qu'il en soit, pour rendre pleine justice à l'auteur et ne pas lui attribuer une doctrine qui ne serait pas la sienne, il faudrait lire attentivement le contexte de chacune de ses affirmations et disons même tout ce savant ouvrage. Cette *Critériologie* s'impose, et c'est le meilleur éloge que nous en puissions faire, à l'attention de tous les maîtres en philosophie.

V. L'*Histoire de la philosophie médiévale* (1) par M. de Wulf, complète dignement le Cours de philosophie de Mgr Mercier. L'auteur, qui est professeur lui aussi à l'Institut philosophique de Louvain et secrétaire de la *Revue néo-scolastique*, a longuement enseigné tout ce qu'il écrit et suit d'un œil attentif et pénétrant le mouvement philosophique en Allemagne comme en France. Or l'his-

(1) *Histoire de la philosophie médiévale*, précédée d'un aperçu sur la philosophie ancienne, in-8° de 480 p.

toire de la philosophie du moyen âge, qui était demeurée en grande partie inconnue jusqu'à ces derniers temps, est aujourd'hui étudiée avec soin et des travaux importants nous la révèlent de mieux en mieux. M. de Wulf est lui-même l'auteur de quelques-unes de ces études historiques si méritoires, et il a condensé dans ce volume le résultat de toutes les recherches les plus récentes. On lira donc son ouvrage avec le plus grand fruit.

De même que la *Critériologie*, il fournirait facilement matière à plus d'une observation critique, à certaines controverses; et ce n'est pas là le moindre signe de son mérite. Nous n'insisterons ici que sur un point, la définition de la philosophie scolastique. L'auteur a cru devoir définir celle-ci comme un système, c'est-à-dire un ensemble de vérités acquises et parfaitement liées entre elles. Mais, bien que la scolastique ait créé ce système, dont saint Thomas a donné, au moyen âge, la meilleure expression, cependant il ne paraît pas qu'elle soit précisément un système et que ce soit par là qu'elle doive être définie. Son caractère essentiel et distinctif nous paraît être plutôt dans l'accord positif de la raison et de la foi, dans ce désir profond qui s'est manifesté dès l'origine du christianisme, chez tous les penseurs les plus illustres, d'accorder les données de la sagesse humaine avec celles de la révélation, d'expliquer et de compléter tour à tour les unes par les autres. Ce désir insatiable d'unité est au fond de tous les esprits sincères, qui croient au caractère absolu du vrai, et ne peuvent supposer qu'une vérité entre jamais réellement en conflit avec une autre. De là, croyons-nous, est née la scolastique ancienne; et c'est le même sentiment qui soutiendra et développera la scolastique moderne. Ce sentiment est l'âme de la scolastique elle-même. Car celle-ci existait déjà et bien avant la construction des grands systèmes du moyen âge. Ceux-ci d'ailleurs sont en contradiction les uns avec les autres, parfois sur des points assez importants. Dira-t-on que la scolastique est le système commun à saint Thomas, à saint Bonaventure, à Scot, à Suarez, etc.? En ne gardant de ces divers systèmes que la partie commune,

nous n'aurions qu'une scolastique amoindrie. Elle se réduira bien davantage, si l'on pratique un éclectisme plus accommodant ; bientôt elle ne se distinguera en rien d'une philosophie chrétienne quelconque, celle de Caro par exemple, ou même de Cousin, dans les dernières éditions de *le Vrai, le Beau et le Bien.*

S'il en est ainsi, il vaut mieux dire que la scolastique est avant tout un esprit d'union étroite et d'accord positif entre la raison et la foi. Cet accord et cette union exigent une méthode rigoureuse. Pour prouver nombre de dogmes révélés, qui ne sont pas absolument au-dessus de la portée de la raison, et pour expliquer ou enchaîner de quelque manière tous les autres, il faut des définitions exactes, des distinctions subtiles, des raisonnements stricts. C'est là, au fond, toute la méthode scolastique, qui a pu servir encore à caractériser et à définir la scolastique elle-même. Cette méthode ou discipline remplit dans les sciences théologiques et philosophiques le rôle de l'algèbre dans les sciences physiques. Comme esprit et aussi comme méthode, la scolastique a donc pu exister de quelque manière dès l'origine du moyen âge et même avant ; elle n'est liée rigoureusement à aucun système particulier, mais elle peut les dépasser tous, car elle est toujours progressive. La définir autrement, ce serait la restreindre d'une manière injuste ; ce serait aussi rompre l'unité qui lui est essentielle. Elle se diviserait, en effet, comme les systèmes. Et puis elle se partagerait comme la théologie et la philosophie, qu'elle s'efforce d'allier intimement, mais qui sont elles-mêmes deux sciences irréductibles. La scolastique, il est vrai, est à la fois théologique et philosophique : il y a une théologie scolastique et il y a une philosophie scolastique. Mais la scolastique a cela de propre qu'elle accorde ensemble la philosophie et la théologie, la raison et la foi : elle est, si l'on veut, et il le faut bien, une science mixte, théologie si elle part de la foi (*fides quærens intellectum*), philosophie si elle part de la raison (*intellectus quærens fidem*); mais son esprit est un, car c'est l'accord même de ces deux sciences, chacune souveraine

dans son domaine, c'est le progrès de chacune par l'autre.

Cette union intime de la philosophie et de la théologie s'accomplit surtout entre le dogme, d'une part, et, d'autre part, la métaphysique. De ces deux sciences, l'une est la moelle de la philosophie, et l'autre la moelle de la théologie. De là l'importance extrême de la scolastique, si vivement recommandée à l'attention et au zèle des catholiques par Léon XIII, dès l'aurore de son pontificat, dans l'Encyclique *Æterni Patris.*

A l'appui de ces considérations sur le caractère essentiel de la scolastique, on pourrait encore observer qu'il y a eu des essais de scolastique musulmane (voir plus bas l'ouvrage de M. Carra de Vaux sur les philosophes arabes), comme aussi des essais de scolastique protestante, védique, bouddhique, etc. Ces diverses scolastiques consisteraient dans l'accord de la philosophie avec telle ou telle foi religieuse. La scolastique musulmane consisterait donc, en particulier, dans l'accord de la philosophie et du Coran; et cet accord a été tenté par des philosophes arabes (1) auxquels on ne peut guère refuser le génie : ils furent les plus redoutables adversaires de nos grands docteurs du moyen âge. Mais, parce que la raison ne peut, en définitive, s'accorder avec le Coran, il y a longtemps que les croyants de l'islam ont renoncé à tout essai de ce genre. La scolastique chrétienne, au contraire, ne paraît mourir que pour revivre. Elle est même la seule scolastique qui puisse se constituer, de même qu'elle est la seule qui

(1) Citons à ce sujet l'ouvrage de M. Carra de Vaux : « Avicenne, que je crois sincère, dit-il, s'efforce de combattre les tendances panthéistes dans lesquelles son système eût pu être entraîné. Cet effort est très intéressant, car il nous fait bien percevoir la limite où, dans l'esprit du philosophe, l'influence du dogme l'emporte sur celle de la philosophie. Au-delà de cette limite, la philosophie doit plier devant la théologie ; en deçà il a fallu que tout le système fût ordonné de façon que, prolongé jusqu'à ce point, il n'y vînt pas heurter le dogme. En franchissant sans encombre ce périlleux passage, Avicenne a montré qu'il avait réussi (?) à établir une continuité entre la science et le dogme, qu'il les avait convenablement soudés l'un à l'autre, en d'autres termes qu'il avait fait *œuvre de scolastique.* » (P. 238.)



puisse subsister. Elle est absolument une. Mais n'est-ce pas une nouvelle preuve qu'il faut chercher l'esprit de la scolastique dans l'accord même de la foi et de la raison, plutôt que dans tel système abstrait, aux contours indécis, ou même dans tel système déterminé. Nos lecteurs excuseront cette petite controverse, qui a peut-être son intérêt et son importance. Quoi qu'on en pense, elle ne diminue en rien le mérite et l'extrême utilité de l'*Histoire de la philosophie médiévale.*

VI. Non moins que le précédent, l'ouvrage considérable de M. Huit, *La philosophie de la nature chez les anciens* (1), se recommande à l'attention de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la philosophie. L'auteur est bien connu par ses travaux remarquables sur Platon, couronnés par l'Académie des sciences morales et politiques. Dans celui-ci, qui a mérité les mêmes distinctions, il a encore élargi son cadre pour traiter de toute la philosophie ancienne. Il va sans dire que la philosophie grecque y occupe la plus grande place, selon son droit. Ne pouvant suivre l'auteur sur tous les points qu'il a savamment traités, nous signalerons du moins ses principales conclusions : elles regardent surtout les rapports des théories anciennes avec la pensée moderne. Celle-ci, au point de vue philosophique, vit en définitive des vérités déjà découvertes ou du moins entrevues par les penseurs de l'ancienne Grèce ; elle souffre aussi des mêmes erreurs qu'ils avaient déjà embrassées. Il s'ensuit que tous les maîtres modernes sont restés de quelque manière les disciples de la Grèce.

Comment expliquer cette puissance et cette fécondité prodigieuse du génie hellénique, surtout dans les trois siècles qui s'écoulent de Thalès à Epicure ? Sans doute par les dons naturels qui le distinguent entre tous, mais aussi par l'initiative exceptionnelle laissée aux philosophes grecs, qui n'eurent pas à compter avec une science expérimentale émancipée et exigeante, ni avec une religion toute

(1) Grand in-8° de 587 p. Paris, Fontemoing.

extérieure, pour ainsi dire, qui ne leur contestait guère le domaine spéculatif et moral. Cette dernière vue, qui est de M. Boutroux, prêterait, croyons-nous, à quelque réserve. Car la philosophie grecque a moins bénéficié qu'elle n'a souffert de cette abstention habituelle d'une religion imparfaite et même fausse, qui désertait le domaine de la métaphysique et des spéculations morales. En réalité, les philosophes grecs ont été des initiateurs dans presque toutes les connaissances philosophiques, parce qu'ils sont venus les premiers, ou du moins parce qu'ils ont été les plus connus et les mieux interprétés. Leur gloire s'est accrue, pour ainsi dire, de toute celle de leurs successeurs. N'est-il pas vrai, par exemple, que le génie de Platon a paru s'agrandir de tout le génie d'un saint Augustin, et le génie d'Aristote de tout le génie d'un saint Thomas ? Cependant l'affirmation inverse ne serait pas moins exacte. Cette collaboration de génies semblables aux mêmes œuvres immortelles n'est pas un des phénomènes les moins remarquables que présente l'histoire. Voilà comment tous nos penseurs modernes les plus célèbres, tous les inventeurs de systèmes en particulier, ont eu, dans l'ancienne Grèce, des devanciers et comme des ancêtres, qui s'appellent Thalès, Pythagore, Parménide, Héraclite, Démocrite, Platon, Aristote, Empédocle, etc. Les théories des Grecs, vraies ou fausses, revivent dans les systèmes contemporains, qu'ils soient matérialistes ou spiritualistes ou panthéistes : « Bref, conclut M. Huit, le monde sans Dieu, — le monde distinct de Dieu, — le monde assimilé à Dieu, ces trois grandes solutions philosophiques du problème de la nature, la Grèce les a connues, rationnellement exposées, habilement défendues, éloquemment commentées. Il y a ainsi, comme Caro se plaisait à le répéter, des dynasties d'idées qui se perpétuent à travers les âges. »

Un autre point sur lequel insiste M. Huit, c'est l'esprit systématique des anciens, ou plutôt leur amour de l'unité. Ce n'est pas eux qui ont sacrifié l'esprit de synthèse à celui d'analyse. Généralement ils distinguèrent bien, mais sans les séparer, la science de l'homme et la science de la

nature. Or, dans les temps modernes, nous avons vu une philosophie étroite se cantonner dans le domaine de la seule pensée. Il est urgent, au contraire, que la philosophie rentre dans la nature et demande leur concours à toutes les sciences. Mais il est plus urgent encore que celles-ci se défient moins de la philosophie et ne se posent plus en antagonistes ni même en connaissances absolument indépendantes : « Elles ont, en effet, à demander à la philosophie (qu'Aristote qualifiait si justement d' « architectonique »), leurs principes régulateurs, de même qu'elles trouvent en elle un complément nécessaire et un magnifique couronnement. » (P. 575.)

VII. Nous ne sortons pas de la philosophique grecque avec l'ouvrage que M. Clodius Piat a consacré à Socrate et qui ouvre la collection des *Grands philosophes*, dont il dirige la publication (1). Ce volume, soigneusement écrit et richement documenté, contient, avec une étude remarquable sur la philosophie de Socrate, des vues générales sur la philosophie des Grecs, avant l'apparition du philosophe, et le milieu social où il vécut. Nous ne pouvons songer ici à analyser ces doctrines socratiques, déjà bien connues et si souvent exposées. Mais nous ne pouvons nous empêcher de louer M. Piat d'avoir montré, en terminant, combien cette philosophie, d'ailleurs si belle et si pleine d'espérances, qui suscita des penseurs tels que Platon et Aristote, fut impuissante en définitive. Elle aurait été stérile pour le genre humain, si le christianisme, qui survint, ne l'avait rangée à son service et ne lui avait communiqué quelque chose de son immortalité. Mais citons toute cette belle conclusion :

« Ainsi nous apparaît l'influence exercée par Socrate. Il fut plus qu'un fondateur de système ; ce fut un révélateur d'idées. On peut se le représenter comme l'un de ces pics gigantesques qu'environnent des montagnes moins élevées

(1) *Socrate*, in-8° de 270 p. Paris, Alcan. Outre l'ouvrage sur *Avicenne*, que nous signalons plus bas, cette collection comprend déjà : *Malebranche*, par M. Joly ; *Kant*, par M. Ruyssen.

et d'où coulent, dans tous les sens, des fleuves et des rivières. De sa pensée sortit une famille de grandes et petites écoles, qui gardèrent à l'indéfini son esprit et un nombre plus ou moins grand de ses idées maîtresses : directement ou indirectement, c'est de lui que relève toute cette évolution philosophique qui se fit, dans l'antiquité, à partir du IVe siècle. Et cependant, cette impulsion vigoureuse et féconde n'eut pas les résultats pratiques que l'on pouvait en attendre. Si l'on excepte les quelques grandes âmes dont se glorifie le stoïcisme, le monde n'en devint pas plus vertueux. On peut même affirmer qu'il y trouva un germe nouveau de corruption. Des divers systèmes issus de Socrate, il n'y en eut aucun qui fût assez fort pour s'imposer : tous, et assez vite, ils s'écroulèrent, par la dispute, dans le scepticisme. Pyrrhon, déjà, concluait, en métaphysique, à l'aphasie, et, en morale, à l'ataraxie. Et ce spectacle d'éternelle impuissance ne put qu'accélérer la décadence des mœurs. C'est seulement lorsque le Christ parut, que les idées de tous genres agitées par les Grecs et les Romains se ramassèrent en une synthèse puissante, prirent vie et devinrent pour les peuples un principe de progrès moral. « *In ipso vita erat.* »

VIII. *Avicenne* (1) nous fait entrer dans une toute autre partie de l'histoire de la philosophie, beaucoup moins connue que la précédente. Il s'agit, en effet, de la philosophie arabe, jusqu'à la mort d'Avicenne. Comme le remarque l'auteur, ce sujet n'a été jusqu'ici qu'imparfaitement traité. Ce n'est pas que des travaux antérieurs et des matériaux précieux fassent entièrement défaut. « Mais, ajoute l'auteur, ces travaux n'avaient pas, pour la plupart, rayonné en dehors d'un milieu spécialiste; leurs résultats n'avaient pas été groupés en un ensemble. Nous croyons le moment venu d'opérer cette synthèse et de livrer au public lettré la matière élaborée dans les officines de l'orientalisme. Cette entreprise, pensons-nous, présente maintenant assez de

(1) *Avicenne*, par le baron CARRA DE VAUX.

sécurité. Bien que nous ne nous soyons pas interdit de laisser sentir notre action personnelle dans cette œuvre, nous croyons néanmoins qu'elle est surtout une œuvre objective, consistante par elle-même. vivant de sa vie propre et suffisamment indépendante de son auteur, en laquelle les détails se groupent et s'enchaînent moins par l'artifice de l'écrivain que par leur nature même. » (VII.)

Autant que nous pouvons en juger, l'auteur a rempli son programme difficile et rendu un service signalé. Selon nous, c'est avec raison qu'il admire le mouvement philosophique prodigieux qui se déclara chez les Arabes à la suite de leurs conquêtes et qui peut être comparé à celui de nos XIIe et XIIIe siècles. Si l'Occident l'a emporté sur l'islam, par la pensée d'abord et par les armes ensuite, c'est grâce à l'esprit chrétien qui soutint la pensée de ses philosophes et le courage de ses chevaliers. Mais les philosophes arabes, aussi bien que les nôtres, eurent l'esprit d'unité et de synthèse, qui nous manque aujourd'hui. « Il serait juste d'avouer, dit à ce sujet l'auteur, que la science a moins d'unité et d'harmonie aujourd'hui qu'autrefois et qu'elle est moins simple qu'elle ne le fut sous la grande discipline péripatéticienne. En outre, notre attitude vis-à-vis d'elle est moins humble et moins sincère. Nous avons plus de souci de faire briller notre nom que de réfléchir une grande étendue de science; nous avons plus de zèle pour les carrières que de passion pour l'étude; nous recherchons plus les titres que les connaissances ; et pour être des spécialistes plus parfaits que nos ancêtres, nous consentons aussi à être des esprits moins vastes, des natures moins fortes et des âmes moins libres. » (P. 156.)

Déjà nous avons dit un mot, dans un paragraphe précédent, de la scolastique musulmane, et il est bon d'y revenir encore brièvement à la suite de notre auteur : « Le problème capital qui s'est posé à l'école arabe, dit-il, a bien été celui de la synthèse de deux vérités : une vérité philosophique et une vérité de foi. » (P. 273.) Il se demande ensuite si, en définitive, l'effort de pensée des philosophes arabes a abouti à une solution à peu près satisfaisante du

problème scolastique : « Nous craignons, dit-il, qu'il faille répondre par la négative. » (P. 274.)

La réponse négative ne nous paraît pas douteuse. Toute religion, en effet, doit nécessairement un jour ou l'autre entrer en relation intime et sur tous les points possibles avec la philosophie; et l'une doit nécessairement détruire l'autre, si elles ne s'accordent finalement dans la vérité. C'est ainsi que le dogme musulman a fini par tuer la scolastique musulmane et, avec elle, toute philosophie; et qu'au contraire, la scolastique protestante a fini par tuer le dogme chrétien. Seule la foi catholique a pu subir jusqu'au bout et à toutes les époques cette épreuve suprême de la religion par la philosophie; et ce n'est pas là une preuve médiocre de sa vérité.

IX. Avec l'ouvrage du R. P. de Curley, nous marchons en pleine lumière (1). Guidé par la révélation et avec toutes les ressources de la raison, l'auteur étudie la destinée humaine, la survivance et l'immortalité des âmes. Son livre, tout rempli de la plus haute et de la plus pure philosophie, alimentera une piété solide et éclairée.

X. La *Psychologie des élus* offre le même caractère et mérite les mêmes éloges (2). Le savant professeur de l'Université catholique de Lille insiste, en commençant, sur la nécessité d'une psychologie surnaturelle (3). Comment, d'une part, avoir l'intelligence du surnaturel et diriger les âmes sans de sérieuses connaissances psychologiques; et comment, d'autre part, pénétrer à fond les sciences psychologiques sans y rencontrer le surnaturel ? Il y a une psychologie de l'au-delà, une psychologie des élus. Ces

(1) *La destinée*, par le P. DE CURLEY, *S. J.*, in-8° de 214 p. Arras et Paris, Sueur-Charruey.

(2) *La psychologie des élus*, par l'abbé J.-A. CHOLLET, professeur aux facultés catholiques de Lille, petit in-12 de 159 p. Paris, Lethielleux.

(3) L'auteur a développé cette pensée dans un article de la nouvelle *Revue de philosophie* (1901, janvier).

vues de l'auteur nous rappellent celles de l'un de ses éminents collègues de la Faculté de théologie de Lille, M. le chanoine Didiot, qui a intitulé quelques-uns de ses remarquables traités théologiques : *Logique surnaturelle... Morale surnaturelle*. Ne pouvant analyser la *Psychologie des élus*, qui est elle-même un résumé très substantiel, nous en citerons du moins les dernières lignes : « Oui, nous sommes unis à ce peuple invisible, nous sommes unis à ces esprits, à ces élus qui ne nous ont pas quittés entièrement. Ils ont porté au ciel avec eux, mais épurés par la sainteté, embrasés par l'amour, les soins qu'ils avaient sur la terre. Ils continuent à nous envelopper de leur sollicitude : par la puissance... d'intercession auprès de Dieu, ils nous gardent. La mort, en nous enlevant nos parents ou nos amis ici-bas, multiplie nos protecteurs là-haut; un frère perdu sur terre est un Ange gardien gagné au ciel... »

XI. L'ouvrage de M. l'abbé Boulay, docteur ès sciences, également professeur à l'Université catholique de Lille, intéresse aussi la psychologie et déborde même cette science. Le volume que nous avons maintenant entre les mains (1) est la seconde édition, revue et refondue, d'une excellente étude publiée d'abord sous le titre moins précis : *Idéalisme et matérialisme*. Il est précédé des lettres approbatives de Mgr l'archevêque de Cambrai, qui témoigne toute sa confiance dans la doctrine de l'auteur; de Mgr Jauffret, évêque de Bayonne, qui déclare fort aimablement son intention de méditer les pages qui lui sont soumises, afin, dit-il, de ne pas être des « chefs spirituels qui se désintéressent des doctrines qui agitent le monde » ; de Mgr Baunard enfin, recteur de l'Université de Lille, dont la lettre si sympathique et si autorisée ajoute encore au prix des précédentes.

Comme le titre de l'ouvrage l'indique déjà, M. l'abbé Boulay ne traite pas seulement de l'âme, mais encore de

(1) *Principes d'anthropologie générale*, in-12 de 334 p. Lethielleux.

l'homme tout entier; il le considère particulièrement au point de vue physiologique et dans ses relations avec le monde extérieur; il étudie aussi l'humanité et l'homme social, si bien qu'il touche aux questions de la dépopulation, de l'appauvrissement, de l'intervention de l'Etat, etc. Ce chapitre social termine l'ouvrage, qui s'ouvre par une étude sur l'objectivité des connaissances et une réfutation de l'idéalisme. C'est dire avec quelle ampleur, avec quelle hauteur de vue l'auteur a envisagé son sujet. Alors que d'autres savants, qui n'ont pas été initiés à la philosophie chrétienne et n'en soupçonnent pas l'importance ni même l'objet, ramènent les plus hautes questions, morales et sociales, à quelques problèmes de physiologie ou de biologie, on aime à voir un vrai savant, qui est en même temps un philosophe chrétien, élever les sciences expérimentales à leur véritable hauteur, en les faisant communiquer avec les sciences supérieures. Après avoir parcouru ce volume si substantiel, on s'explique les appréciations si élogieuses de Mgr Baunard : « Question de certitude, écrit-il; question de physiologie et de biologie humaine; question d'origine et de destinées finales pour l'humanité; en trois mots : l'esprit, l'homme, les hommes : tels sont les graves objets sur lesquels vous donnez les conclusions raisonnées de la science non plus fragmentaire mais totale et harmonique, ramenée à ses limites justes. Est-il aujourd'hui de questions plus actuelles et de plus pressantes que celles-là ? Et c'est parce qu'il répond au besoin, pour ne pas dire à l'angoisse des esprits, que ce livre de peu de pages, mais de solide mérite, sera considéré comme un guide nécessaire par les disciples et les maîtres de nos écoles supérieures, particulièrement dans les rangs du clergé, dont l'instruction scientifique n'a cessé de faire l'objet de votre active sollicitude. » On ne peut rien ajouter à un tel éloge.

XII. Nous restons un peu dans le même sujet, en abordant la *Vie affective* de M. le docteur Surbled (1). Cet

(1) Petit in-8° de 220 p. Lyon, Vitte, 1900.

ouvrage nous fournit une occasion de revenir sur quelques points importants de morale et de psychologie. La doctrine de l'auteur est bien, au fond, celle de l'Ecole. Il pense donc lui aussi que deux facultés maîtresses, l'intelligence et la volonté, se partagent la vie humaine. La première réclame constamment le concours de la connaissance sensible, et la seconde également ne peut s'exercer sans l'appétit inférieur et passionnel. De même qu'on ne pense pas sans image ou quelque autre secours fourni par l'imagination, de même aussi on ne veut pas sans l'aide de l'appétit sensible et organique. Celui-ci est à la volonté ce que l'imagination est à l'intelligence. Telles sont les deux vies de l'homme, sensible et raisonnable, étroitement associées, quoique parfaitement distinctes : associées, puisque la vie supérieure ne peut s'exercer sans s'appuyer constamment sur l'autre ; distinctes, puisque les facultés raisonnables, à la différence des facultés sensibles, sont immatérielles comme leur objet propre.

On voit déjà par là que la vie affective, si on veut donner à cette expression toute l'étendue qu'elle comporte, ne comprend pas seulement la vie purement passionnelle, mais encore la vie supérieure de la volonté. Celle-ci a sa manière propre d'aimer, de haïr, de craindre, d'espérer, de jouir, de souffrir, de s'irriter, etc. De même que la connaissance sensible ne peut absorber la connaissance intellectuelle, bien qu'elle l'accompagne nécessairement, de même la vie passionnelle ne peut absorber la vie affective supérieure et propre à la volonté.

C'est pourtant ce que l'auteur semblerait croire, si l'on interprétait rigoureusement telle ou telle expression : « La *sensibilité*, dit-il, ... embrasse les facultés de l'imagination et de la mémoire et s'élève à la hauteur de l'intellect, allant du plaisir sensuel qui résulte de la satisfaction de la faim au plaisir idéal né de la vue d'une œuvre d'art, de la peine que cause la douleur physique à la peine du remords, châtiment moral des mauvaises actions. » (P. 26.)

Evidemment le remords n'est que dans la conscience morale, où il naît, bien qu'il soit nécessairement accompa-

gné de quelque état de souffrance dans l'appétit sensible, et qu'il puisse troubler profondément et torturer la sensibilité. C'est de la même manière qu'il faut interpréter ce que l'auteur dit de l'*avarice*, des *soucis*, de la *joie* et de mille autres sentiments propres à l'homme : ils sont qualifiés de passions, non pas qu'ils aient leur origine et leur siège principal dans la sensibilité, mais parce que l'appétit sensible est associé au mouvement de l'appétit raisonnable, qui est leur sujet propre.

Nous soutenons donc avec saint Thomas, cité et critiqué bien à tort (p. 64), que l'on ne peut attribuer la joie à l'animal que d'une manière impropre, par analogie ; en réalité l'animal n'éprouve qu'un plaisir sensible, sa joie est toute organique. Mais la vraie joie, celle dont la plénitude fait le bonheur, est essentiellement spirituelle ; elle est dans la volonté, qui possède enfin l'objet de son amour. Il y a, en effet, deux manières d'aimer, comme il y a deux manières de connaître, essentiellement différentes : l'une sensible, et l'autre spirituelle. Or jamais ces deux amours ne pourront se confondre en un seul et même acte, bien qu'ils soient associés constamment et dans des conditions infiniment variables. De là l'extrême complexité des sentiments humains ; de là aussi, tour à tour, leur caractère de grandeur et leur bassesse.

Mais il faut aborder, sans plus de retard, la thèse principale de l'ouvrage. L'auteur soutient que le siège principal des passions ou appétits sensibles est non pas dans le cœur, mais dans l'encéphale et spécialement dans le cervelet.

Le cervelet, en effet, est un organe central intimement relié au cerveau, quoique parfaitement distinct ; son volume n'est qu'un dixième de celui du cerveau, mais il est presque aussi développé en surface et aussi riche en substance grise. Puisque le cerveau est reconnu aujourd'hui pour l'organe des sens internes, pourquoi le cervelet ne serait-il pas l'organe des appétits ? Convient-il de ne lui attribuer aucun rôle important et bien déterminé, pour tout ramener au cerveau ? Plusieurs faits semblent indiquer le cervelet comme le siège des passions : il serait plus développé chez

la femme, dont la vie affective est plus intense généralement que celle de l'homme; il paraît se développer proportionnellement aux émotions et aux instincts. Déjà Galien le regardait comme le siège de l'amour, etc.

Sans être démonstratives, ces raisons méritent une sérieuse attention. Ce qui n'est plus contestable, c'est que l'encéphale est le siège principal de tous les sens internes et des appétits. Nous serions moins sévère cependant pour l'opinion qui place dans le cœur le siège principal des passions : c'était celle des anciens scolastiques, et quelques-uns l'ont professée encore aujourd'hui. Le cœur, en effet, est enveloppé et comme pénétré d'un plexus nerveux admirable, qui le met sous l'action immédiate du cerveau et de toutes les facultés internes. Il est indubitable que le cœur est un siège secondaire des passions les plus importantes. Car je ne pense pas que personne veuille soutenir que l'encéphale est le siège exclusif de tous les appétits sensibles et que, par exemple, c'est uniquement le cerveau ou le cervelet qui a faim et soif, etc. On peut supposer raisonnablement que les diverses passions existent ainsi d'une certaine manière et comme à l'état diffus dans tout l'organisme, ou du moins dans tout le système nerveux. MM. Ribot et Lange n'ont fait qu'exagérer cette opinion. M. Surbled s'attarde peut-être un peu à réfuter ce dernier.

Quant à l'opinion qui place dans le cervelet le siège des passions, elle est sujette à plusieurs objections. La plus grave peut-être est celle-ci : les appétits sont trop bien liés aux facultés de connaissance internes, en particulier à la mémoire sensible et à l'imagination, pour avoir des organes aussi nettement distincts que le cerveau et le cervelet. En tout cas, il est douteux que l'expérience externe ou *physiologique* puisse être ici d'un plus grand secours que l'expérience interne ou *psychologique* que nous avons du jeu de nos facultés, pour déterminer leurs sièges respectifs. La plupart des expériences scientifiques sur les localisations cérébrales prouvent bien que tel ou tel organe conditionne l'exercice de telle faculté, mais non pas que cet organe soit le siège de cette faculté. On peut supposer que les sens

internes et les appétits occupent inégalement les diverses régions de l'encéphale, un peu à la manière dont les systèmes osseux, nerveux, musculaire, etc. occupent les diverses régions du corps. Et, pour nous servir d'une autre comparaison, la carte de l'encéphale serait assez semblable aux cartes économiques, où sont marquées les régions agricoles, industrielles, commerciales, sans prétendre circonscrire rigoureusement nulle part l'agriculture, les industries, le commerce. Ni la vie sociale, ni la vie sensible individuelle ne s'accommodent de ces divisions géométriques et de ces localisations précises. Nous exceptons, bien entendu, les sens externes, qui sont à la périphérie. Encore cette localisation étroite ne peut-elle s'appliquer au tact.

Quoi qu'il en soit, la doctrine des localisations cérébrales, admise en principe par la psychologie scolastique, pourra s'éclaircir de plus en plus, sans modifier notablement cette psychologie; disons même que les découvertes qu'on peut espérer de ce côté intéressent moins la psychologie que la physiologie.

Bien d'autres points de la *Vie affective* mériteraient d'être étudiés à la suite de l'auteur, qui rappelle souvent d'excellents principes et suggère les plus utiles réflexions. Il y aurait quelques réserves à faire au sujet de certaines expressions. Pourquoi traiter de *volition* l'acte de l'appétit sensible de l'animal? (P. 151.) Ni le le Dictionnaire de l'Académie, ni le Dictionnaire de Littré ne reconnaissent cette acception. Est-il bien exact que la conscience ait pour « condition première le fonctionnement intégral de l'encéphale? » (P. 166.) Un halluciné peut avoir conscience de son état et même le critiquer judicieusement. Est-il bien sûr que l'attention caractérise la veille? (PP. 168-169.) Tel passage (p. 133) semblerait nier la distinction réelle de l'âme et de ses facultés.

Mais ces critiques n'enlèvent rien au mérite essentiel de cet ouvrage, inspiré par une philosophie vraiment chrétienne, qui s'attache, en outre, à bénéficier de tous les progrès de la science expérimentale.

XIII. Avec l'ouvrage du R. P. Lescœur (1) nous abordons un ordre de faits extraordinaires, dont la philosophie et la science expérimentale ont enfin consenti à s'occuper. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, tous les faits préternaturels étaient niés en bloc par la plupart des savants, qui auraient cru se déshonorer en admettant leur existence. Depuis lors, un revirement s'est produit dans l'opinion; et quelque grande que soit la part que l'on fait encore, et que l'on devra toujours faire à l'imagination et à la supercherie, on reconnaît généralement qu'il y a des faits extraordinaires, que la science est incapable d'expliquer et qui vont même à l'encontre de toutes les lois connues. Or, ne pourrait-on pas de là tirer un argument, au moins indirect, en faveur du surnaturel proprement dit ? Le R. P. Lescœur l'a pensé.

Puisqu'il y a des faits incontestables qui ne s'expliquent que par l'interventions d'esprits, quels que soient d'ailleurs la nature et le rôle qu'on leur attribue, pourquoi donc nierait-on encore la possibilité du miracle? Si des esprits peuvent intervenir en ce monde et y opérer certains phénomènes merveilleux, à plus forte raison Dieu peut-il produire des œuvres extraordinaires qui portent le cachet de la toute-puissance et de la divinité. Si nous avons bien compris la pensée du R. P. Lescœur, son argument est juste, opportun, irréfutable. Il s'agit seulement de ne point l'outrer, en lui donnant dans l'apologétique une place que l'auteur lui-même n'a pas voulu lui assigner. Et ne voit-on pas souvent, au cours de l'histoire de l'Eglise, des païens ou des incrédules convertis à la foi par ce contraste frappant et si instructif des œuvres diaboliques et des œuvres divines? Maintenant, que le R. P. Lescœur ait cru trop facilement à la réalité de certains faits préternaturels, c'est ce que nous ne ne savons pas et que nous ne voulons pas même examiner; car cette question est ici accessoire. Il

(1) *La science et les faits surnaturels contemporains.* Les vrais et les faux miracles, par le R. P. LESCŒUR, de l'Oratoire, in-12 de VIII-280 p. Paris, Roger et Chernoviz.

suffit qu'il y ait des faits préternaturels indubitables. Or il en est, ou bien il n'y a pas de certitude historique.

XIV. Voilà pourquoi nous ne pouvons souscrire à toutes les critiques que M. le docteur Surbled, en divers articles ou opuscules, a paru diriger contre l'ouvrage du R. P. Lescœur (1). Le docteur Surbled lui-même nous paraît vouloir défendre une position intenable et suspecter outre mesure les témoignages les plus sérieux et les plus authentiques. Par exemple, il y a, semble-t-il, contradiction à dire : « Des expérimentateurs honnêtes, consciencieux, ont fait souvent tourner des tables sans la moindre complicité diabolique, et tous s'accordent à attribuer leur succès à un tour de main, à une pratique attentive et suivie, à un véritable entraînement », puis à ajouter en note, presque aussitôt après : « Bien entendu, nous n'engageons personne à faire tourner les tables. C'est une pratique vaine et dangereuse, justement condamnée par l'Eglise. » (P. 18.)

C'est ainsi encore qu'après avoir rappelé les expériences que l'abbé Chevojon fit des tables tournantes, en 1853, il croit pouvoir conclure que cet ecclésiastique si distingué, que toute la France a connu à Notre-Dame-des-Victoires, se dupa lui-même dans ces circonstances. Alors qu'il s'efforçait vainement, avec les assistants, de maintenir le tabouret qui se démenait et bondissait violemment au contact du chapelet ou du crucifix, ils auraient les uns et les autres joué inconsciemment le rôle qu'ils attribuaient au démon. Personne n'acceptera cette explication ; ou bien, il faudra dire que l'abbé Chevojon, dans ces circonstances, était un halluciné, incapable d'exercer sa critique sur ce qu'il voyait pendant plusieurs heures et sur ses actes personnels les plus délibérés ; il faudra dire aussi que les spectateurs partageaient les mêmes illusions. (PP. 23-25.) Mais nous ne voulons pas nous attarder ici sur des questions troublantes,

(1) Voir en particulier *Spirites et médecins*, Choses de l'autre monde, in-12 de 220 p. Paris, Amat.

que nous avons discutées ailleurs et à diverses reprises, avec tout le soin qui nous était possible (1).

XV. Un auteur qui paraît avoir touché ces questions délicates avec beaucoup de discernement est le R. P. Coppens, dont l'opuscule a été traduit par le R. P. Forbes et annoté brièvement par M. le docteur Surbled (2). Mais l'annotateur lui-même convient qu'il n'est pas en parfait accord avec son auteur, quand il écrit : « La question des tables tournantes et parlantes est très discutée à cette heure, et nous ne lui donnons pas une solution aussi radicale que celle du R. Coppens. » (P. 196.) Celui-ci n'a fait que traiter cette question en peu de mots, et pour détourner les jeunes médecins, auxquels il s'adresse, de tout charlatanisme indigne du savant et de toute superstition indigne du chrétien. Ses autres conférences portent sur des sujets non moins importants, dont les médecins catholiques ne peuvent trop s'instruire.

XVI. Nous continuerons à exprimer les mêmes réserves, en louant comme il le mérite le savant ouvrage de M. André Godard, sorte d'encyclopédie chrétienne en abrégé, écrite, paraît-il, par un converti, qui, non content d'embrasser la la foi catholique, a voulu se consacrer à son service dans l'ordre de Saint-Benoît (3). On lira avec beaucoup d'intérêt ces articles riches d'idées, où sont touchées, sinon traitées à fond, toutes les questions philosophiques et religieuses. Il nous paraît bien que l'auteur rencontre d'ordinaire les meilleures solutions. Mais, sans nous plaindre d'un certain mot sur l'ésotérisme scolastique (p. 13) ni

(1) Voir, en dernier lieu, les *Mélanges philosophiques :* La suggestion hypnotique. Est-elle licite ou illicite, naturelle ou diabolique? — Critique de quelques opinions récentes sur l'hypnotisme.

(2) *Morale et médecine.* Conférences de déontologie médicale, par Charles Coppens, *S. J.*, traduit sur la 2e éd. américaine par J. Forbes, *S. J.*, avec une préface et des notes par le docteur Georges Surbled, Einsiedeln, Bengizer. Paris, rue Bonaparte, 34, in-8o de 200 p.

(3) *Le positivisme chrétien*, par André Godard, in-8o de 374 p. Paris, Bloud et Barral.

d'un éloge immérite décerné à Kant, pour avoir donné « comme base à toute métaphysique son *impératif catégorique* » (p. 71), pourquoi écrire : « La suggestion et la télépathie ont prouvé que la force vitale est extériorisable, et que la force psychique est extériorisable sans intermédiaire sensoriel... Les extériorisations psychiques sont des fugues de l'esprit, qui retourne à sa cage avant l'envolée définitive » ? (P. 133.) Et encore, à propos de certains phénomènes extraordinaires : « Il faut admettre ou l'intervention démoniaque ou *quelque mystérieux pouvoir de l'esprit humain sur la matière.* Car il existe indubitablement des phénomènes surnormaux d'ordre physique : lévitations, empreintes, condensations lumineuses ; enfin les matérialisations obtenues en plein jour, par exemple ces mains produites durant plusieurs minutes, à plusieurs mètres du médium, observées et palpées par Crookes, Lombroso, Charles Richet... » (P. 134.) — Pareilles suppositions, renouvelées d'une psychologie néo-platonicienne, sont inconciliables avec les conclusions les mieux établies de la psychologie scolastique.

Néanmoins, il nous semble que le programme d'apologétique esquissé par l'auteur est digne de toute considération. Disons même qu'il coïncide, au moins sur bien des points, avec celui des nouveaux scolastiques. Que M. Godard veuille bien lire, par exemple, la déclaration qui ouvre le premier numéro de la *Revue de philosophie* du R. P. Peillaube.

XVII. Avant de terminer, nous devons signaler encore quelques ouvrages qui intéressent la question sociale. Et d'abord la *Philosophie des sciences sociales*, d'Antonin Rondelet : elle n'a rien perdu de son actualité (1). Ensuite un opuscule de M. l'abbé Vallet sur la *Propriété* (2), dans lequel l'auteur, avec la compétence théologique et philosophique qu'on lui connaît, interprète l'Encyclique *Rerum*

(1) In-12, 324 p. Paris, Rondelet, sans date.

(2) *La proprieté, sa nature, ses titres, ses bienfaits, ses charges, ses limitations, son avenir*, in-8° de 144 p. Lyon, Vitte.

novarum et montre une extrême modération. Puis un excellent commentaire de l'Encyclique *Graves de communi*, par le R. P. Vermeersch, *S. J.* (1).

Plus docile qu'on ne l'a été généralement en France aux directions pontificales, la Belgique voit des jours plus heureux. Auteur de plusieurs ouvrages importants qui intéressent la question sociale, le R. P. Vermeersch est un de ceux qui contribuent le mieux en Belgique à répandre les enseignements sociaux de Léon XIII. Il n'a pas cru manquer de respect à la parole pontificale en la commentant avec autant de soin que de fidélité. Il y a des silences qui, loin d'être plus respectueux que les commentaires, ceux-ci fussent-ils inexacts, cachent de véritables désobéissances.

C'est rentrer également dans les intentions de Léon XIII que de travailler à la restauration d'un régime corporatif chrétien. La liberté absolue, en effet, qui nous a valu les fléaux de l'individualisme et du socialisme, n'est pas l'idéal bienfaisant que doivent poursuivre les sociétés. Cet idéal est plutôt dans la liberté ordonnée, celle qui exclut à la fois la licence des forts et l'oppression des faibles. Or, la liberté serait ordonnée par un régime corporatif imité de celui qui déjà a rendu de grands services à la société, en certains milieux et aux meilleures époques, mais adapté aux circonstances et aux nécessités présentes. C'est ce qui est expliqué très bien par le R. P. de Pascal avec toute la compétence que les catholiques sociaux sont unanimes à lui reconnaître (2).

Le même auteur a fourni à la même collection un excellent opuscule sur *l'Eglise et le droit des gens :* « L'Eglise, dit-il avec Léon XIII, a adouci les nations barbares en leur communiquant l'amour de la justice, et elle les a ainsi détournées de la férocité des habitudes guerrières. Aux humbles comme aux puissants, à ceux qui obéissent comme

(1) *La nouvelle encyclique sociale*, texte, traduction, commentaire. Bruxelles, Société belge de librairie, gr. in-8° de 64 p.

(2) *Le régime corporatif et l'organisation du travail*, 2 petits vol. dans la Collection *Science et religion*. 1re partie : le passé; 2e partie, l'avenir.

à ceux qui commandent, à tous elle fait un devoir de ne pas entrer en lutte pour une cause injuste. Elle n'a jamais eu et n'aura jamais rien plus à cœur que de conserver, protéger et défendre les lois de la justice et de la charité par toute la terre... » « Ces paroles, poursuit l'auteur, disent assez haut que l'Eglise est *custos justi*, en ce qui touche les règles du *droit des gens*, comme en tout autre droit. C'est à rappeler brièvement ces règles et à montrer comment elles ont été formulées, développées, conservées et défendues sous l'influence de l'Eglise que sont consacrées les pages suivantes. »

Enfin, nous ne pouvons terminer cette revue sans appeler la bienveillante attention des lecteurs et des amis de l'*Université catholique* sur la *Revue de philosophie*, dirigée par le R. P. Peillaube, professeur de philosophie scolastique à la faculté philosophique de l'Institut catholique de Paris (1). Nommer le directeur, c'est dire que la Revue s'appliquera avec succès à répandre les doctrines philosophiques si hautement recommandées par Léon XIII au monde catholique, dans l'Encyclique *Æterni Patris*, dès le début de son glorieux pontificat. S'il est vrai que celui-ci n'a été, pour ainsi dire, que le développement de ce premier acte doctrinal, on comprend qu'il soit toujours nécessaire d'y revenir et de s'en inspirer. Dès le premier numéro, la direction de la Revue a marqué son but et tracé son programme. Elle se propose « de faire entrer en collaboration savants et philosophes : aux premiers, elle demande d'apporter des données positives ; aux seconds, de tenir compte de ces données dans la spéculation. Cette méthode de travail mène à un but : la synthèse ou l'unification du savoir. « Les diverses sciences, dont le nombre « va croissant, ne sont évidemment que les fragments de « la science totale. Si toutes étaient parfaites, si leurs

(1) La *Revue* paraît tous les deux mois par fascicules in-8° raisin de 128 p. Le premier numéro date de décembre 1900. Le prix d'abonnement est de 12 fr. pour la France. Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie. Editeurs : Carré et Naud, Paris, 3, rue Racine.



« vérités éparses étaient coordonnées, elles formeraient une « conception de l'univers, unique comme son objet, et qui « serait vraiment la science... »

Puissent les désirs des fondateurs de la Revue se réaliser pleinement, et ce nouvel organe, qui dans leur intention n'est destiné à en remplacer aucun, rendre à la philosophie chrétienne et scolastique tous les services qu'elle en attend.

Elie BLANC.



REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I. Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du Dictionnaire de la Bible (1), que publie le docteur Hastings avec l'assistance de M. J. Selbie. Le troisième volume a paru l'année dernière et le quatrième et dernier est, dit-on, sous presse. Il nous sera bien permis de louer la rapidité presque inusitée de la publication ; quatre ans auront suffi pour la mener à terme. Nous ne pouvons entrer dans le détail de l'œuvre ; citons seulement les articles importants, en signalant ce qu'ils offrent de particulier. Afin de mettre un peu plus d'intérêt dans ces notices rapides nous suivrons l'ordre des matières plutôt que l'ordre alphabétique.

Ancien Testament. Le docteur S. Margoliouth a étudié l'origine, le développement historique et les affinités linguistiques de la langue hébraïque, qu'il croit une fille de l'arabe. Il nous semble que dans l'état actuel de nos connaissances, il est difficile d'établir entre les diverses langues sémitiques des rapports de filiation. Les vieilles versions latines de la Bible ont été traitées avec ampleur par le docteur Kennedy. Une liste complète des manuscrits est donnée, avec indication de leur contenu et de la bibliothèque où ils se trouvent. On pourra ajouter à la mention de la publication de l'Hexateuque lyonnais en 1881, que l'éditeur a donné en 1900 la fin du manuscrit, *Deut.*, XI, 4-

(1) *A Dictionary of the Bible* edited by J. Hastings, vol. III, *Kir-Pleiades* ; in-4°, XV-894 pages. Edimbourg, Clark, 1900, 35 fr.

Juges, xx, 31. M. Kennedy fait observer avec raison qu'il est temps de laisser de côté le terme de *Itala* ou de *vetus Itala* pour désigner la ou les versions latines, antérieures à saint Jérôme. Le terme est ambigu et tranche une question très discutée. Sur l'origine de ces versions, il est difficile de dire quoi que ce soit de définitif. Jusqu'en ces dernières années, on avait cru pouvoir leur assigner l'Afrique comme patrie; on y relevait, croyait-on, de nombreux africanismes. Les études subséquentes ont démontré que c'étaient des vulgarismes qu'on retrouvait aussi en Italie, en Gaule ou en Espagne. Les articles sur les livres de l'Ancien Testament: *Lamentations* (Selbie), *Lévitique*, *Nombres* (Harford-Battersby), *Malachie* (Velch), *Michée* (Nowack), *Nahum* (Kennedy), *Obadiah* (Selbie), *Macchabées* (Fairweather), quoique tous suffisants, sont de valeur différente. M. E. Curtis a présenté l'Ancien Testament dans son ensemble, son origine et son développement, l'usage qui en a été fait chez les Juifs et dans l'Eglise chrétienne. L'histoire et la biographie sont amplement représentées. Parmi les meilleurs articles nous signalerons *Mèdes*, *Melchisédech*, *Mérodac-Baladan*, *Nabuchodonosor* (Sayce), *Loth*, *Laban* (Driver), *Philistins* (Beecher), *Néhémie* (Batten), *Pharaon* (Griffith). Moïse est, avec raison, l'objet d'une attention spéciale. Voici les faits certains, sur lesquels on peut s'appuyer pour reconstruire son histoire. Moïse fut le chef, sous lequel Israël a été délivré de la servitude d'Egypte, préservé de l'anéantissement dans la mer Rouge, et gouverné pendant le séjour dans le désert d'Arabie. Par lui Israel a reçu une révélation, qui fut un point de départ nouveau pour la religion nationale et la fondation du judaïsme et du christianisme. Israël lui doit son existence comme nation. Moïse est donc une personnalité de la plus haute importance dans l'histoire de l'Ancien Testament. Nous ne nous arrêterons pas sur les articles de géographie, quoique quelques-uns soient de haute importance et traités par des spécialistes reconnus. Signalons seulement : *Moab* et *Moabites* (Bennet), *Lydie*, *Lycie*, *Phrygie* (Ramsay), *Phénicie* (Thatcher), mais surtout *Palestine* (Conder).

L'auteur est un des hommes qui connaissent le mieux ce pays ; il a contribué à en dresser la carte. Son travail serait donc de tout point excellent, s'il ne professait sur divers points, en particulier sur les identifications de lieux, des opinions très contestables.

Une des caractéristiques de ce Dictionnaire de la Bible est de ne pas laisser de côté les questions de théologie biblique ; tout au contraire, de leur accorder toute l'attention qu'elles méritent. C'est à M. Stanton qu'a été confié l'important article : *Messie*. Il cite et discute d'une façon critique tous les passages messianiques de l'Ancien Testament et des livres apocryphes. Il croit que dans les passages de l'Ancien Testament, où il est question des souffrances du Juste, il n'est pas dit que ces souffrances seront rédemptrices. De plus, au temps de Notre-Seigneur on ne trouve plus ni dans la littérature, ni dans la croyance populaire l'idée d'un Messie souffrant. Jésus-Christ scandalisa ses disciples lorsqu'il leur enseigna la nécessité de ses souffrances et de sa mort, *Matth.*, XVI, 23 ; *Marc*, VIII, 33.

Nouveau Testament. L'étude sur la langue du Nouveau Testament a été confiée à un spécialiste, le docteur Thayer. Il s'est appliqué à bien établir les caractéristiques du grec de basse époque, et les différences entre le grec attique et celui des écrivains du Nouveau Testament, à montrer l'apport de l'hébreu et de l'araméen dans ce grec, et à prouver que la langue du Nouveau Testament occupait une place intermédiaire entre les vulgarismes de la populace et le style étudié des littérateurs de l'époque. Il donne ensuite des listes de mots nouveaux et des mots employés avec de nouvelles significations. Il fait ressortir les caractères particuliers de chacun des écrivains du Nouveau Testament. Il cite même les mots du vocabulaire de Paul créateur. Cette phrase est ambiguë, car les mots catalogués ont, pour la plupart, été employés avant saint Paul et se retrouvent presque tous dans les Septante. La liste des problèmes grammaticaux ou lexicographiques, que présente la langue du Nouveau Testament est très intéressante. Les grammairiens et les exégètes croient les avoir résolus ; ceci est une

affaire d'opinion. Si la place ne nous faisait pas défaut nous parlerions en détail des articles suivants : *Luc* (Bebb), *Marc* (Chase), *Marc, Evangile* (Salmond), *Matthieu* (Bartlet), *Pierre* (Chase), *Epîtres de Pierre* (Chase), *Paraboles* (Plummer), *Canon du Nouveau Testament* (Stanton). Arrêtons-nous cependant au travail du docteur Findlay sur saint Paul ; c'est vraiment un beau morceau, où sont bien résumées la vie, les œuvres et la doctrine de l'Apôtre des nations. Quelques titres donneront une idée du contenu. I, la vie : notes autobiographiques, influences juives, grecques et romaines, idiosyncrasie, conversion, carrière missionnaire, chronologie. II, la doctrine : Dieu, l'homme, le Christ et la Rédemption, le Saint-Esprit, l'Eglise, le royaume de Dieu, eschatologie. Paul a été élevé à l'école des rabbins et s'il a su transformer la doctrine de ses premiers maîtres, toute sa vie il en a subi l'influence ; sa méthode théologique, son style, son usage des Ecritures sont rabbiniques. Le portrait de saint Paul est très bien retracé : l'originalité frappante du caractère de Paul est due à l'heureuse combinaison de deux forces spirituelles, qui se trouvent rarement unies à ce degré dans une personnalité : le pouvoir dialectique et l'inspiration religieuse. Ajoutez à ces attributs la chaleur de cœur de l'Apôtre, l'ardeur de passion et d'imagination, qui fondait en un ses intuitions mystiques et ses conceptions logiques, sa fine sensibilité, sa volonté énergique, sa sincérité courageuse, sa tendresse féminine, sa vivacité, sa finesse, son humour, sa faculté d'observation morale, son tact et son habileté, son génie d'organisation et son pouvoir inné de domination, le don de l'expression, qui lui permettait de donner à ses idées le vêtement qui leur convenait ; toutes ces qualités ont contribué à faire de l'Apôtre de Jésus aux nations le maître constructeur de l'Eglise universelle et de la théologie chrétienne.

Il nous reste à signaler encore quelques articles de théologie du Nouveau Testament : *la Cène* (Plummer), *le Millenium* (Adam Brown), *la Loi* (Denney), *l'Homme de péché* et *l'Antechrist* (James), *la Pentecôte*, *le Logos* (Purves),

le Jour du Seigneur (White), *les Miracles* (Bernard), *la Pâque* (Moulton), *le Mariage* (Patterson).

L'article sur la Vierge Marie est fait à un point de vue protestant. L'auteur, M. Mayor, ne se contente pas d'étudier la sainte Vierge dans le Nouveau Testament et les apocryphes, il expose encore tout ce que la tradition nous en dit. Marie-Madeleine est nettement distinguée de la femme, qui oignit les pieds de Notre-Seigneur et de Marie, sœur de Lazare.

Nous signalerons encore les articles : *Canon de l'Ancien Testament* (Woods), *Canon du Nouveau Testament* (Stanton); les questions sont bien présentées et tout l'essentiel s'y trouve. La bibliographie cependant nous a paru insuffisante; ni l'une ni l'autre ne citent les travaux de M. Loisy sur le canon de l'Ancien et du Nouveau Testament. Nous devons en terminant rendre témoignage à la haute valeur scientifique de ce troisième volume du Dictionnaire; les questions y sont traitées avec compétence, dans un esprit de sage critique et, d'ordinaire, les excès, de quelque genre qu'ils soient, sont évités. Ce Dictionnaire est une mine précieuse pour les travailleurs.

II. Les Concordances des saintes Ecritures sont déjà nombreuses depuis la première, publiée au XIII[e] siècle par Hugues de Saint-Cher; elles ont rendu aux prédicateurs surtout de grands services, car c'est pour eux que, d'ordinaire, elles ont été établies. Elles n'ont pas été toutes disposées d'après le même plan; la plupart se contentent de citer les textes d'après l'ordre alphabétique des mots et suivant la succession des livres bibliques. Venant après beaucoup d'autres, les nouveaux compilateurs d'une Concordance (1), les RR. Pères Peultier, Etienne et Gantois ont voulu faire mieux et autrement. Leur Concordance comprend deux parties : les Tables synoptiques et les concordances de mots.

(1) *Concordantiarum universæ Scripturæ Sacræ Thesaurus*, auctoribus PP. Peultier, Etienne, Gantois, *S. J.*, gr. in-4°, XV-1238 p. Paris, Lethielleux, s. d. 25 fr.



Les Tables synoptiques sont au nombre de cent onze, résumant tout ce qui, dans la Bible, comporte une énumération ou peut former un ensemble : généalogies, campements et voyages des Israélites dans le désert, tabernacle, sacrifices, offrandes, fêtes, victimes, lois, impuretés et purifications légales, guerres des Israélites, juges, rois d'Israël, temple de Salomon, d'Ezéchiel, voyages de saint Paul, et chacune est accompagnée du texte, qui en fait mention. Ces tables seront vraiment très précieuses pour quiconque voudra étudier une question et savoir exactement tout ce que la Bible en dit. Il me semble qu'on aurait pu trouver dans le Nouveau Testament quelques tables à ajouter; par exemple, l'indication des voyages de Notre-Seigneur en Judée et en Galilée, les diverses paraboles, etc.

Pour la Concordance des mots on a adopté un système, qu'avaient déjà employé le P. de Raze et d'autres compilateurs, à savoir que les textes sont rangés d'après les formes grammaticales du mot, lorsque celui-ci est variable. Ainsi pour *Christus* on citera tous les passages, où il est employé au nominatif, puis ceux où il l'est au génitif, au datif, et ainsi de suite. Ce système a l'avantage de permettre de retrouver un mot plus rapidement, surtout lorsque ce mot a été très souvent employé. Il a, à notre avis, le grave inconvénient de ne pas laisser voir l'emploi qui a été fait d'un mot par chaque auteur en particulier. Si, par exemple, nous voulons savoir par qui, en quel sens et combien de fois a été employé le terme *Christus*, nous ne trouvons pas rassemblés tous les passages où un même écrivain s'en est servi, car ils sont disséminés, suivant les cas du mot. On perd ainsi ce qui est, à nos yeux, un des avantages les plus précieux d'une Concordance. Une innovation heureuse a été de citer en entier les passages, de façon à ce que le chercheur ne prenne pas le texte à contresens, et de compléter les citations par des mots en italiques, de façon à les rendre compréhensibles. Il serait possible de signaler encore d'autres dispositions, qui rendent cette Concordance très utile; nous en avons assez dit pour que nos lecteurs

comprennent l'usage, qu'ils pourraient en faire et les avantages qu'ils en retireraient.

III. Nos lecteurs seront probablement étonnés d'apprendre qu'il se publie encore en Allemagne des Introductions à l'étude de l'Ancien Testament, qui ont l'intention de représenter le point de vue qu'on prétend nettement conservateur. On pourra juger de leur valeur par les conclusions diverses, auxquelles aboutit M. Ed. Rupprecht dans son *Manuel scientifique d'introduction à l'étude des livres de l'Ancien Testament* (1). Les récits de la Genèse forment une histoire complète et sans lacunes. La langue hébraïque devait avoir une grande ressemblance avec la langue primitive. Comment en serait-il autrement puisque, d'Adam à Abraham, les patriarches ont vécu les uns avec les autres sans discontinuité et qu'ils ont dû parler la même langue? Adam a été créé en 4220 avant Jésus-Christ; le déluge arriva en 2564 et Abraham naquit en 2212. Toute la chronologie biblique est exacte et exempte d'erreurs. L'authenticité mosaïque du Pentateuque a pour elle des témoignages internes et externes, l'affirmation de Notre-Seigneur et des Apôtres. Les contradictions, qu'on a relevées dans les livres mosaïques, les différences de style et de vocabulaire, qu'on a cataloguées, sont des fantaisies de l'imagination. Le livre de Josué a été écrit par un compagnon de Josué avant l'époque de Samuel; celui des Juges, au temps de Samuel, peut-être de son vivant; les deux livres de Samuel par un prophète inconnu du royaume de Juda dans les premières années, qui ont suivi la division du royaume de Salomon. L'auteur des Rois est un prophète du temps de l'exil, qui écrivait d'après des sources contemporaines des événements. Tous les prophètes ont écrit dans leur entier les livres qui portent leur nom. Voici le jugement sur Isaïe. Le livre d'Isaïe est un tout très un et très artistique, du chapitre 1 au

(1) *Wissenschaftliches Handbuch der Einleitung in das Alte Testament*, von E. Rupprecht; in-8°, xxiii-548 p. Gütersloh, Bertelsmann, 1898. 8 fr. 75.

chapitre LXVI et a pour auteur Isaïe, qui s'est appliqué vers la fin de sa vie à amener ses discours à l'unité. Dans le canon de la synagogue, Daniel n'était pas rangé parmi les prophètes, mais parmi les hagiographes, parce que, s'il a eu le *donum*, il n'avait pas le *munus propheticum*. David est l'auteur de 73 psaumes; les titres des psaumes sont du temps et de l'auteur de chaque psaume. Le Cantique des cantiques est le chant d'amour du jeune Salomon, les Proverbes, le livre de sa vie, l'expérience d'un homme mûr, l'Ecclésiaste, le chant de mort de Salomon âgé et pénitent. Esdras est l'auteur des Chroniques et du livre qui porte son nom. La fête des Purim témoigne de la valeur historique du livre d'Esther. Dans la table synoptique des événements bibliques et des événements profanes, il est fait mention de l'existence de Sirgulla en Babylonie comme centre politique vers l'an 4010, de Sargon en 3800 et de son fils Naram-Sin vers 3750. Mais Adam, ayant été créé en 4220, ces dates, basées sur des inscriptions babyloniennes, n'ont aucune valeur scientifique. Les conclusions des archéologues sont incertaines. Cependant les sceaux et les cylindres babyloniens, ainsi que les pyramides égyptiennes, ont bien pu échapper au déluge. Au temps des Juges, Jason fit l'expédition des Argonautes, les Grecs, la guerre de Troie et Ascanius bâtit Albe la Longue. Homère vivait au temps du roi Salomon. Darius le Mède ou Cyaxare II, beau-père de Cyrus, régna en Babylonie avant Cyrus. Jésus-Christ est né en l'an 4 avant l'ère chrétienne. Une abondante bibliographie enrichit ce *Manuel scientifique d'introduction à l'Ancien Testament*. M. Rupprecht aurait bien dû écrire son manuel scientifique il y a cinquante ans.

IV. Plusieurs fois déjà on a essayé de mettre à la portée du grand public les résultats de la critique moderne au sujet de l'origine et de la composition de l'Hexateuque; aucun travail antérieur cependant ne pourra être mis en parallèle avec celui de MM. Battersby et Carpenter pour

l'ampleur de l'exposition (1). Il nous est impossible de relever tout ce qui s'y trouve contenu; la vue seule du livre et l'usage qu'on en fera pourront en donner une idée, car il y a une multitude de notes et de références, dont il est difficile de faire ressortir l'importance. Ce travail se présente d'ailleurs avec toutes les garanties de méthode scientifique et de patient labeur. Il a été d'abord préparé par un comité de savants, nommé par la Société de Théologie historique d'Oxford. L'analyse critique de l'Hexateuque n'a pas demandé moins de trois ans de préparation et un an de revision. MM. Carpenter et Harford-Battersby ont alors été chargés de préparer l'ouvrage pour la presse. Il se compose de deux volumes. Le premier contient une introduction sur la composition de l'Hexateuque et trois tables; le second, le texte de l'Hexateuque d'après la version revisée, arrangée typographiquement, de façon à séparer les sources différentes qui entrent dans la compilation et les additions, faites successivement par les divers rédacteurs qui ont contribué aux arrangements du texte. Cette analyse est très minutieusement faite, et aucun détail n'a été omis. C'est vraiment une merveille de patience.

Les notes adjointes au texte expliquent dans le détail les raisons de la partition des textes, mais c'est dans le volume d'introduction que nous sont donnés les principes généraux de cette analyse. Le travail a été écrit par M. Estlin Carpenter; le but est de démontrer que l'Hexateuque a été formé d'écrits d'époque diverse et primitivement séparés, et qu'il ne peut être sous aucun rapport l'œuvre de Moïse. Une compilation de ce genre n'est pas d'ailleurs seule de son espèce. Divers livres de la Bible, les Psaumes, les Proverbes, les Chroniques ont été ainsi formés; c'est ainsi

(1) *The Hexateuch* according to revised version, arranged in its constituent documents by Members of the Society of historical Theology of Oxford; edited by ESTLIN CARPENTER and HARFORD-BATTERSBY. Vol. I, Introduction and tabular appendices, XII-276 p. — Vol. II, Text and notes, 359 p.; in-4°, Londres, Longmans, Green, 1900. 45 fr.

qu'a été composée la Chronique anglaise. Ceci posé, M. Carpenter recherche le témoignage que rendent les livres de la Bible sur l'origine mosaïque du Pentateuque. On trouve çà et là des allusions à la rédaction par Moïse de lois ou de récits, mais ce n'est qu'après l'exil, dans les livres d'Esdras et de Néhémie qu'il est fait une mention expresse du livre de la loi de Moïse, c'est-à-dire du Pentateuque, car telle était la signification de cette expression, *Esdras*, VI, 18; VII, 6; *Néhémie*, VIII, 1. A dater de cette époque ce fut la croyance de tout le peuple juif; elle paraît très nettement exprimée dans tout le Nouveau Testament.

Nous ne suivrons pas M. Carpenter dans le long exposé qu'il fait des doutes qui se sont bientôt élevés sur l'authenticité mosaïque du Pentateuque, soit au moyen âge, soit surtout aux temps modernes ; inutile aussi de rappeler les théories diverses qui, en notre siècle, ont été émises pour expliquer l'enchevêtrement des textes ; constatons seulement que les critiques s'accordent actuellement à distinguer quatre documents fondamentaux : le Jéhoviste, l'Elohiste, le Deutéronomiste et le Sacerdotal. Le premier serait d'origine judéenne et aurait été écrit vers l'an 850-750 ; le second, d'origine éphraïmite, daterait du VIIIe siècle ; le troisième, dans sa forme primitive, serait du VIIe siècle ; enfin le quatrième renferme des codes d'époque différente et n'aurait été compilé qu'après l'exil. Outre ces sources principales, il y a des sections, dont on ignore l'origine et des morceaux poétiques, provenant de la tradition populaire. Les documents n'ont pas d'ailleurs été combinés d'un seul coup. Les documents jéhoviste et élohiste furent d'abord réunis, puis le Deutéronomiste fut ajouté et enfin cette compilation fut combinée avec le document sacerdotal vers l'an 400 avant Jésus-Christ.

Dans les appendices, joints au premier volume, sont données plusieurs tables qui servent à corroborer ces résultats. Dans une première on a les notes et les phrases caractéristiques de chaque document ; dans la seconde, une synopse des lois et des institutions d'après les divers documents ; dans la troisième, une autre synopse qui fait res-

sortir à quel document appartiennent les récits et les codes.

Il est inutile de dire que toutes ces analyses ne sont pas d'une certitude absolue ; reconnaissons cependant que les auteurs ont mis une certaine sobriété dans le découpage des textes et, qu'en somme, ils ne se sont guère éloignés de ce qui est, pour le moment, admis à peu près par tous les critiques. Nous ne savons si le grand public s'intéressera beaucoup à ces analyses minutieuses ; en tout cas elles seront utiles aux étudiants.

V. C'est surtout au point du vue littéraire que l'on s'est placé dans le travail que nous venons d'analyser; dans l'*Ancienne Tradition hébraïque*, M. Hommel se met plutôt au point de vue historique (1). Il accepte à un certain degré l'existence de sources diverses dans le Pentateuque, et l'analyse critique, telle qu'elle est présentée actuellement — partition en quatre documents primitifs, jéhoviste, élohiste, deutéronomiste, sacerdotal — tout en professant que ces documents ont été rédigés et incorporés les uns dans les autres plus anciennement qu'on ne le dit. Ce qu'il veut démontrer, ce n'est pas non plus l'authenticité mosaïque du Pentateuque, mais le caractère historique du récit. Il l'établit en faisant appel au témoignage des inscriptions. Il raconte l'histoire ancienne de la Palestine et de la Babylonie et montre les rapports qui existèrent primitivement entre ces deux pays, ainsi que le prouvent les lettres de Tell-Amarna, écrites par des Chananéens en langue babylonienne et les noms de la Genèse qu'on retrouve dans les inscriptions babyloniennes : Abram = Abiramu ; Jacob = Jaqub-ilu; Amraphel = Hammurabi. Il insiste surtout sur ce fait que les noms propres du Pentateuque, qu'on avait prétendus modernes ou formés sur des patrons anciens, présentent les mêmes caractères que les noms

(1) *The ancient hebrew tradition* as illustrated by the monuments, by Dr Hommel ; in-12, xix-356 p. Londres, Society for promoting christian Knowledge, 1897. 7 fr.

arabes de la même époque, retrouvés dans les inscriptions sabéennes et minéennes. L'usage de ces noms propres prouve la croyance monothéiste des Israélites. Ils ne furent pas toujours composés des mêmes éléments. « En résumé, dit-il, ces noms reproduisent fidèlement chaque étage du développement religieux d'Israël. Et d'abord, quant à la religion de la période patriarcale, le nom divin est El, employé à l'exclusion du nom d'autres Dieux, qui s'infiltrèrent graduellement de Babylone. Il y eut aussi à cette époque un autre nom divin, El-Shaddaï ou El-Elyôn, dans la Palestine méridionale. Vient ensuite la réforme opérée par Moïse de l'ancien nom divin Ai ou Iah, dont la signification était perdue et qu'il transforma en Iahveh, celui qui existe. » Au temps des Juges, il y a lutte entre les éléments chananéens, Baal et Adonai et le nom divin Iahveh; enfin, dès le commencement de la monarchie, les noms formés avec Iah et Iaho, abréviation de Iahveh, déplacent toutes les autres formes.

Les conclusions principales du travail sont de haute valeur et appuyées sur des données scientifiques. Quant aux hypothèses secondaires : origine commune des Hébreux et des Arabes, rédaction des sources anciennes en arabe et en écriture sabéenne, monothéisme primitif des tribus arabes, il est bien difficile de les accepter. De fait, elles n'ont reçu dans le monde scientifique qu'un accueil très froid. Il faut même ajouter que la base du système du Dr Hommel n'est pas de tout point assuré. Il repose principalement sur la lecture de quelques noms babyloniens, qui n'est pas acceptée par tous les spécialistes et surtout sur l'antiquité des inscriptions, qui est encore un sujet de litige, dont nous laissons la solution aux savants compétents. Reconnaissons cependant que toute la valeur de l'hypothèse ne repose pas sur ce point.

VI. La valeur historique du livre de Judith a été fréquemment discutée; actuellement elle est rejetée par tous les critiques rationalistes, protestants et même par quelques catholiques, Jahn, Scholz, Movers, François Lenor-

mant. Voici ce qu'en dit ce dernier : « Il est intéressant de comparer au livre de Daniel celui de Judith, auquel on ne peut plus, depuis les études assyriennes, attribuer un caractère historique, et qu'il faut de toute nécessité regarder comme une composition allégorique du temps des Macchabées. Qu'y voyons-nous? Un roi d'Assyrie qui n'a jamais existé, un Nabuchodonosor ninivite, défait dans la douzième année de son règne, sur le territoire d'un roi des Elamites, non moins inconnu, Arioch (pris dans *Genèse*, XI, 1 et 9), et à une époque où Elam venait de cesser d'avoir une existence indépendante, dans une plaine qui se trouve à la fois voisine de l'Euphrate, du Tigre et de l'Hydaspe, fleuve de l'Inde, soit dit en passant, — un roi des Mèdes affublé du nom sémitique d'Arphaxad, emprunté à la descendance de Sem dans le chapitre X de la Genèse. Après avoir vaincu les Mèdes, le roi d'Assyrie veut conquérir le monde. Son général qui porte un nom perse, Holopherne (Ouroufranâ), soumet toute la Syrie au travers d'une géographie fantastique, et vient enfin dans le pays de Juda, sous un roi qu'on ne nomme même pas, mettre le siège devant une ville qu'on ne sait où placer, et dont il n'est fait mention nulle autre part, mais dont le nom, Betheloah, « la maison de Dieu », est tout à fait allégorique. C'est cette ville, que délivre une femme dont le nom n'est pas moins significatif, car elle s'appelle Yehoudith, « la Juive ». Devant cette accumulation d'impossibilités, de noms pris au hasard, et qui jurent de se trouver ensemble, on sent tout de suite que l'on est dans le domaine de la fiction, et que l'auteur a inventé de toutes pièces un cadre aux admirables leçons morales, qui donnent tant de valeur au livre de Judith, pour l'âme et la conscience, s'il n'en a pas pour l'histoire. » Les difficultés que présente ce livre sont donc de deux ordres, géographique et historique. M. l'abbé Raboisson a essayé de les résoudre dans un travail (1), dont la

(1) ***Judith*. La véracité du livre de ce nom devant les documents cunéiformes et les histoires d'Hérodote, par l'abbé Raboisson, in-8°, 393 p. Rome, imprimerie polyglotte, 1898.**

partie géographique a été présentée à l'Académie des Inscriptions. Voici les conclusions principales : l'hypothèse, clef de la solution, est que le Nabuchodonosor de Judith serait Assurbanipal, roi de Ninive et conquérant de Babylone. Les Babyloniens ne l'appelaient pas de son nom assyrien et, comme il est probable que l'auteur du livre de Judith écrivait au temps de la captivité, il a dû donner au roi de son récit le nom qui était ordinaire aux rois de Babylone, Nabuchodonosor. Ceci posé, la marche des évènements est très claire. L'Arphaxad de Judith c'est Cyaxare, roi des Mèdes, qui, d'après Hérodote, avait soumis tous les peuples de l'Asie au-dessus du fleuve Halys et bâti une très puissante citadelle, qu'il nomma Ecbatane. Il marcha contre Ninive et fut battu par Assurbanipal dans la plaine de Ragau, Recawa, à trente kilomètres au nord de Ninive, vers l'an 652 avant Jésus-Christ. Assurbanipal-Nabuchodonosor chargea alors son général Holopherne, Apla, Alap, Alpaneta des inscriptions assyriennes, de lui conquérir toute la terre. Après diverses marches et contremarches, celui-ci arriva dans l'Idumée, puis dans la terre de Gabaa. De là il atteignit Huk Kuruna — Kurun actuel — Médineh Thawileh, la Béthanie de Judith, et y mit le siège, fin juillet 651. La suite est connue. Béthulie est donc identifiée avec Kurun, à l'ouest du lac de Tibériade. M. Raboisson pense avoir retrouvé toutes ces données dans Hérodote et surtout dans les inscriptions assyriennes. Nous ne le contredisons pas. Si l'on admet en effet son point de départ : Nabuchodonosor = Assurbanipal, il est possible de faire concorder des événements, assez ordinaires d'ailleurs en ces temps-là. Il n'en restera pas moins dans le livre de Judith une suite de données qu'on est étonné de trouver rassemblées.

VII. Nous ne pouvons pas analyser en détail la Grammaire comparée des langues sémitiques (1) de H. Zimmern ;

(1) *Vergleichende Grammatik der Semitischen Sprachen;* Elemente der Laut und Formenlehre von Dr H. Zimmern; in-12, xii-94 p. Berlin, Reuther et Reichard, 1898, 6 fr. 85.

nous craindrions de fatiguer la patience de nos lecteurs. Quelques lignes suffiront pour indiquer la nature et le contenu de ce traité. Ce qu'on avait de plus sérieux, de meilleur jusqu'ici, c'était l'ouvrage posthume de William Wright, publié par Robertson Smith : *Lectures on the comparative Grammar of the semitic Languages*. Zimmern est plus abrégé, mais a l'avantage de faire porter ses observations sur quantité de documents découverts depuis Wright, et d'être au courant des découvertes les plus récentes. Mais Zimmern, comme Wright, s'abstient de traiter la syntaxe comparée, ce qui constitue une grave lacune. Il y a, il est vrai, bien des incertitudes sur la syntaxe comparée, bien plus que sur la phonétique et la morphologie, mais il eût été à propos d'indiquer les points déjà acquis, surtout lorsqu'ils offrent quelque probabilité sérieuse. C'est déjà une préparation à un travail approfondi et nouveau, que de donner un aperçu de l'état actuel des recherches ; M. Zimmern aurait dû le faire brièvement. Autre grave lacune : il n'est pas parlé des pluriels brisés! Toute la question du pluriel des noms est traitée en deux pages ; celle des genres des noms est aussi très imparfaitement traitée ; elle n'occupe que la valeur d'une page. En réalité, dans la morphologie, il n'y a que le pronom et le verbe qui soient bien traités. — Tout ce qui concerne le nom demande à être remanié et développé notablement dans une seconde édition.

Enfin, on aimerait à avoir en bien des cas des références plus précises aux documents et des exemples déterminés. Faute de cela on se trouve fréquemment devant des assertions qu'il faut accepter, car on ne peut les vérifier par soi-même. C'est un défaut dans un livre destiné à l'étudiant ; on forme en effet l'étudiant en lui faisant tirer par lui-même des inductions de l'observation des faits, beaucoup mieux qu'en lui imposant d'autorité des principes, qu'on ne lui prouve pas ou des faits qu'on ne lui fait pas toucher du doigt. — Il est vrai que ce livre était destiné à être élémentaire et ne devait pas dépasser un volume assez restreint ; mais les références précises peuvent se donner

en très grand nombre sans tenir trop de place, grâce à un système d'abrévation, très familier aux Allemands.

VIII. Il nous sera bien difficile de mettre en plein relief le mérite et l'importance du travail du docteur König, sur l'*Art du style, la rhétorique et la poésie dans la littérature biblique* (1); car, bien que disposée d'après un plan très philosophique, cette étude est toute de détail et c'est de l'abondance, de la précision et du choix de ces détails qu'elle tire principalement son mérite. Essayons cependant de faire comprendre en quoi elle consiste.

Le but de l'auteur était de cataloguer tous les phénomènes de style, que présentent les écrits bibliques; le faire en de simples listes, c'eût été reproduire des travaux déjà existants. Il a donc essayé de les classifier sur une base psychologique, en remontant à la source même des phénomènes et en les comparant entre eux. C'est, par conséquent une sorte de philosophie du style, de la rhétorique et de la poésie, que nous avons ici.

La base psychologique choisie est l'activité mentale de l'homme sous ses trois formes, intelligence, volonté, sentiments, ce qui nous fournit alors trois parties distinctes : la sphère intellectuelle de la vie de l'âme, la sphère de la volonté, la sphère esthétique et la constitution du style. Si nous prenons la première partie nous trouvons tous les phénomènes du style, qui se rapportent à l'intelligibilité et à la clarté du style, depuis ceux qui sont des défauts de netteté, tels que les homonymes, les archaïsmes, les néologismes, l'akyrologie, jusqu'à ceux qui augmentent celle-ci tels que l'épithète, la métonymie, la synecdoque. Pour chaque partie nous retrouverons la même disposition. En dernier lieu l'auteur discute avec soin la question du rythme de la poésie hébraïque ; on trouvera là résumés et complétés les travaux de Bickell, Grimme, Briggs, Vetter.

(1) *Stilistik, Rhetorik, Poetik* in Bezug auf die biblische Litteratur, dargestellt von Ed. König ; in-8°, VI-420 p. Leipzig, Dieterich, 1900 ; 15 fr.

Le docteur König n'a pas restreint ses recherches aux seuls livres hébreux de la Bible, il a fouillé encore les livres deutérocanoniques, les apocryphes et les pseudépigraphes de l'Ancien Testament, les tablettes de Tel-el-Amarna, la stèle de Mesa, et les autres monuments épigraphiques, ceux de l'Assyrie et de la Babylonie en particulier, les écrits néo-hébreux et les livres du Nouveau Testament; de tous il a extrait des exemples. Il a même eu soin de comparer les phénomènes du style hébraïque avec ceux des autres langues, arabe, grecque, romaine. C'est dire assez combien ce travail est complet et peut être qualifié de définitif. Il rendra les plus grands services aux étudiants et à tous ceux qui s'occupent de littérature hébraïque. Nous souhaitons qu'un travail du même genre et surtout de même valeur soit fait pour les écrits du Nouveau Testament. Celui de Wilke est vieilli maintenant.

IX. L'étude de M. J. Frey, sur la mort, la croyance aux esprits et le culte des esprits dans l'ancien Israël (1) mérite d'être bien accueilli, car on y trouve rassemblé tout ce que la Bible a dit sur ces idées et les questions y sont traitées d'après une sage méthode critique. Les anciens Hébreux croyaient à la survivance de l'âme après la mort; il ne s'en suivait pas qu'ils leur rendaient un culte, car pour eux l'âme après la mort, loin de passer à un meilleur état, allait au Scheol, où elle vivait d'une vie pour ainsi dire négative. Par la mort elle avait été privée de son corps et de la force vitale. Les Hébreux n'ont donc pas divinisé l'âme de leurs parents défunts et toutes les coutumes funéraires, que l'auteur étudie en détail, déchirure des vêtements, revêtement du sac, usage de la cendre et de la poussière, lamentations, chants funèbres, repas, sacrifices funéraires, tatouages, blessures, n'ont aucun caractère rituel. Il en est de même de l'impureté légale du cadavre. Si l'on trouve dans la Bible quelques traces du culte des esprits, il faut

(1) *Tod, Seelenglaube und Seelen-Kult im alten Israel* von Joh. Frey; in-8°, VI-244 p. Leipzig, Deichert, 1898, 4 fr. 60.

l'attribuer à une influence religieuse étrangère. Ce travail très important au point de vue religieux et philosophique est aussi un véritable traité pour tout ce qui, chez les Israélites, touchait à la mort et aux funérailles.

X. Le travail du Dr E. Hühn sur les *Prophéties messianiques chez les Juifs et les citations de l'Ancien Testament dans le Nouveau* (1), présente d'abord dans leur ensemble les textes messianiques d'après l'ordre historique, puis offre un tableau des caractéristiques du Messie et des événements qui s'y rapportent. Dans un chapitre d'introduction il est traité des prophéties messianiques en général, des causes qui leur ont donné naissance, de leur importance et de leurs rapports avec l'histoire de Notre-Seigneur.

Les prophéties sont ensuite citées et discutées d'après l'ordre chronologique, autant du moins qu'on peut le déterminer. Quatre périodes sont distinguées : les périodes assyrienne, chaldéenne, perse et gréco-romaine. Après chacune d'elles l'auteur en résume les résultats. Voici ce que l'on pensait aux siècles avoisinant Notre-Seigneur sur le Messie et les temps messianiques. Avant la fin des temps Elie reviendra et l'on verra un prophète semblable à Moïse ; il y aura de nombreuses calamités. Le juge est, dans les plus anciens livres, Jéhovah ; plus tard le Messie lui est associé ; d'après quelques-uns il y aura un double jugement, l'un au commencement des temps messianiques, l'autre à la fin des temps. L'idée de la résurrection se trouve déjà dans Ezéchiel, mais peu développée ; elle l'est davantage dans Isaïe et enfin dans Daniel elle est nettement enseignée. Quelques livres parlent seulement d'une résurrection des justes ; l'Apocalypse, d'une première résurrection des justes, xx, 4-6, et d'une seconde plus générale, xx, 12-15 ; les trompettes sonneront à la résurrection. D'après quelques-uns les justes seront, immédiatement après leur

(1) *Die messianischen Weissagungen des israelitisch judischen Volkes bis zu den Targumim*. von E. Hühn ; in-8°, xiv-165 p. 1899. — *Die alttestamenlichen Citate und Reminiscenzen im Neuen Testamente*, von E. Hühn ; in-8°, xi-300 p. 1900. Tübingen, Mohr, 12 fr.

mort, transportés au Paradis, qui est un lieu de délices et les méchants relégués dans un lieu de supplices. Après le jugement les justes jouiront du bonheur sur la terre, disent les uns, ou habiteront une nouvelle terre, actuellement existante dans le ciel, disent les autres. Les impies iront dans l'Hadès souffrir éternellement; d'après Enoch ils pourront encore se repentir au jour du jugement. Sur le Messie les enseignements sont très divers; tantôt c'est une série de rois, tantôt un roi personnel, fils de David, préexistant dans le ciel, juste, sage, pacifique, dont le royaume est toute la terre avec Jérusalem pour capitale. Il est appelé de noms divers : Messie, Fils de Dieu, Fils de l'homme, l'Elu, le Juste. Un Messie souffrant était inconnu. D'après les Targums il y a deux Messies ; l'un, sorti de Juda, nommé de toute éternité et devant vivre toujours; l'autre, sorti d'Ephraïm, qui doit combattre les ennemis du royaume et mourir. Il ne faudrait pas croire qu'au temps de Notre-Seigneur ces idées ont été systématisées en corps de doctrine; nulle part on ne les trouve rassemblées. Elles sont professées tantôt par l'un et tantôt par l'autre et il n'est pas rare de rencontrer des croyances contradictoires.

En appendice, le Dr Hühn parle des prophéties qui ne se sont pas réalisées et des passages de l'Ancien Testament, que l'on a qualifiés à tort de messianiques. Cette partie du travail nous a paru faible. Qui pourra croire que l'Alma d'Isaïe désigne les femmes en général, qui seront heureuses d'appeler leurs fils Emmanuel? Le serviteur souffrant (*Isaïe*, LII, 13-LIII, 14) aurait été regardé à tort comme une figure du Messie.

La deuxième partie de l'ouvrage est, d'une certaine façon, le contre-pied de l'autre. Ici tous les passages du Nouveau Testament où il y a citation ou réminiscence d'un passage de l'Ancien Testament sont recensés : en haut de la page, les passages messianiques ; en bas, ceux qui ne le sont pas. Les textes ne sont pas donnés en entier ; la référence seule est indiquée, accompagnée quelquefois de notes explicatives. Pour les citations, on peut être de l'avis de

l'auteur; pour les réminiscences, il est permis de les trouver un peu nombreuses; beaucoup même sont très vagues ou susceptibles d'appréciations différentes. Il n'y a cependant pas lieu d'incriminer l'auteur à ce sujet, car il sait bien lui-même que ces indications n'ont rien d'absolu. Chacun est libre dans son jugement.

Comme conclusion, le Dr Hühn donne le nombre des citations et réminiscences dans les divers livres du Nouveau Testament, les formules de citations et la valeur des citations au point de vue du texte original. Les mêmes écrivains citent tantôt d'après l'hébreu, tantôt d'après les Septante; aucun d'après l'hébreu seul. Il est inutile de faire ressortir la somme de patience qui a été déployée pour la confection d'un semblable travail; il sera indispensable à quiconque voudra étudier les rapports entre l'ancien et le nouveau Testament.

(*A suivre.*) E. JACQUIER.



BIBLIOGRAPHIE

Lateinisch-Romanisches Wœrterbuch, von Gustav Körting. Seconde édition, augmentée et améliorée. 1901. 1 vol. in-4 de VII pp. et 1252 colonnes. Paderborn, Ferdinand Schöningh, imprimeur-éditeur. Prix : 27 fr. 50.

Le Docteur G. Körting est un des savants allemands qui ont le mieux mérité de la philologie romane. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de louer ici même ses publications érudites, et en particulier les deux gros volumes où il a étudié les formes du nom et du verbe français.

Il y a quelque onze ans, il avait publié un dictionnaire latin-roman qui a été loué justement par les spécialistes, et qui jusqu'à ce jour nous a rendu de vrais services. Mais il ne s'est pas tenu satisfait de cette première rédaction. Il a repris son livre pour l'améliorer, et les corrections, aussi bien que les additions qu'il a opérées, rendent la seconde édition bien supérieure à la précédente. Pour montrer combien elle est plus complète, nous dirons qu'elle comprend 10.469 articles, tandis que celle-ci n'en renfermait que 8.954.

L'index allemand-roman de cette première édition a été supprimé, comme étant de peu d'utilité, et, malgré cette suppression, la nouvelle rédaction présente trente-huit pages de plus que l'ancienne.

L'auteur nous dit fort sagement que son répertoire n'est pas complet, et il ajoute avec raison qu'il ne peut l'être. En effet, comment un savant pourrait-il réunir dans un livre tous ou presque tous les mots du domaine roman, en les rattachant à la forme latine dont ils sont les substituts ? Avant de songer à un

tel travail, il faudrait disposer de répertoires bien complets, qui renfermeraient toutes les formes propres à chacune des langues romanes; et nous ne les avons pas. Nous ne parlons pas des patois, qui ont été très imparfaitement étudiés jusqu'ici. Mais même en se bornant aux dialectes qui ont été élevés à la dignité de langues littéraires, les inventaires lexicologiques sont insuffisants, et nous ne pouvons même augurer le moment où ils seront achevés. En tout état de cause, nous pouvons dire, à la louange du Docteur G. Körting, que son dictionnaire est de beaucoup le meilleur que nous possédions pour l'ensemble des idiomes romans. Il l'emporte de beaucoup sur celui de Diez, et par la quantité des articles et par la valeur des explications. Il est indispensable à tous ceux qui veulent s'occuper de lexicologie novo-latine.

Si nous voulions nous contenter d'étudier notre langue française, nous avons Littré, et surtout l'excellent dictionnaire préparé par MM. Darmesteter, Hatzfeld et Thomas. Mais il n'est guère possible d'approfondir cette étude, sans employer la méthode comparée. Et, d'ailleurs, notre curiosité scientifique nous portera toujours à établir des rapprochements, à noter les ressemblances entre les procédés de notre langue maternelle et ceux des langues sœurs. Il était difficile de le faire avant la publication du Docteur G. Körting : le travail est moins ardu depuis la publication de son dictionnaire latin-roman. N'oublions pas que, parfois, une difficulté étymologique qui nous avait arrêtés dans l'étude du français, est facilement résolue par une constatation similaire faite sur d'autres points du domaine novo-latin : pour cette raison, le répertoire du Docteur G. Körting nous paraît, non seulement utile, mais nécessaire en plus d'un cas.

Il faut avoir parcouru ce livre, pour comprendre ce qu'il a dû coûter de labeur et de patientes recherches. Il ne donne pas seulement les étymologies certaines ou celles qui sont peu discutées. Il en présente un grand nombre qui sont contestées, en rappelant les diverses explications qui ont été essayées à leur sujet. Il devient ainsi un tableau assez fidèle et assez complet de l'activité déployée de nos jours dans le domaine de la philologie romane, et, à ce titre, il est plein d'intérêt. Et, d'autre part, il facilite les recherches par les nombreuses références qu'il fournit. Nous n'avons pas tous à notre disposition des collections complètes de revues ou de périodiques, et nous sommes heureux de

savoir que, pour tel cas particulier, nous devons recourir à un numéro ou à un fascicule bien précisé. L'admirable table alphabétique qui complète ce dictionnaire, rend les investigations plus faciles et plus fructueuses.

Dirons-nous qu'il est sans défaut ? Nous ne le pouvons pas. Il est d'ailleurs presque impossible qu'un tel travail, accompli en un temps relativement court, ne présente pas des fautes de rédaction ou des inexactitudes dues à des distractions. La science du Docteur G. Körting est indubitable, et nous n'avons garde de la mettre en cause. Ce qui montre bien d'ailleurs que l'auteur se trompe parfois involontairement, c'est la comparaison des passages où il a erré, et de ceux où il donne la vraie explication. Ainsi, colonne 296, il fait venir *depuis* de *de-postea*, et bien à tort; mais, colonne 685, il donne la vraie forme latine, *postius*, ou si l'on veut à la rigueur, *postium*.

Parfois le Docteur G. Körting note les mots savants ou demi-savants ; parfois aussi il omet de le faire, en sorte que le lecteur peu expérimenté pourrait regarder comme régulièrement dérivés des mots qui sont empruntés. Citons au hasard du souvenir, les formes savantes *carotte*, *cote*, *injurier*, *profond*, *propre*, *propriétaire*, *page*, *prudent*, *volume ;* et, parmi les mots demi-savants, *héritier*, *héritage*, *lion*, *peuple*, *peuplier*, *impunément* (1). *Carbouille*, donné à la colonne 213, est une forme normano-picarde, et non proprement française.

Parfois aussi, l'auteur aurait bien fait de donner la forme normale telle qu'elle se trouvait dans le vieux français, au lieu de rattacher directement au latin la forme moderne, qui ne pouvait en dériver régulièrement. Ainsi, *locarium* est devenu d'abord *loïer*, puis *loyer ; focarium*, *foïer*, puis *foyer ; pagensem*, *païs*, puis *pays ; auca* a donné *oe*, *oue*, puis *oie*, peut-être sous l'influence de *oiseau*.

Voici enfin d'autres étymologies où nous avons cru que l'érudit professeur était en défaut. Colonne 330, rattacher *endementres* à *in-dum-intereis*, et non *-interea*. Colonne 310, *jusque* vient de *de-usquam*, et non *-usque*. Colonne 343, il faut supposer dans *ericium* un premier *i* long, pour que la forme puisse devenir *eriz*, et ensuite *hérisson*. Colonne 370, l'histoire des dérivés de *fagus* et de *faginus* demande des remaniements.

(1) En revanche, l'auteur représente *face* comme un mot demi-savant tiré de *facia*, tandis qu'il en est dérivé régulièrement.



Colonne 475, *iluec*, ne peut venir normalement de *il(l)-loco*. Colonne 498, rattacher *envahir* non pas à *invadere*, mais à *invadire*. Colonne 550, expliquer que la forme *losche* (*losque* n'appartient pas au français proprement dit), devenue ensuite *louche*, était particulière au féminin, et qu'ensuite elle a été appliquée aux deux genres. Colonne 539, expliquer que *lis* est venu de *lilios*, et que le singulier l'a emprunté au pluriel. Colonne 753, il n'est pas possible de rattacher *roie* à *rŭga* : le *g* intervocalique après *u* tombe purement et simplement. Colonne 813, rattacher le mot *épinaie* au français *épine*, et non au latin *spinetum* Colonne 794, il n'est pas possible de faire entrer dans la composition de *tocsin* un élément dérivé de *sanctus*.

Nous ne voudrions pas multiplier ces remarques jusqu'à l'indiscrétion. Celles que nous avons faites montreront à M. G. Körting le soin que nous avons apporté à lire son bel ouvrage. Nous regretterions aussi que nos lecteurs tirent de notre article des conclusions qui ne sont pas dans notre pensée. A tout prendre, ce dictionnaire latin-roman est une œuvre consciencieuse, d'une utilité indéniable, d'une nécessité quasi absolue pour les romanistes, et à laquelle nous souhaitons le plus grand succès dans notre pays.

A. Lepitre.

La femme et le progrès chrétien, par Louise Anzoletti, traduit par M. et Mme Louis Vismara.

Les femmes, dans tous les temps, ont parlé, écrit ou chanté. Depuis Sapho, Hortensia, Mme de Sévigné, Eugénie de Guérin, elles ont occupé dans la littérature un rôle important. L'époque actuelle compte des journalistes, des tribuns, même des médecins et des avocats parmi les dames. Le féminisme est même si bien à la mode et au progrès, que l'humanisme (si l'on me permet ce terme nouveau) semble assez compromis. L'un baisse et l'autre monte ; et si l'on ne s'arrête point, même la couronne du foyer domestique, plus malheureuse que celle de France, tombera en quenouille.

C'est le désir, la pensée ou l'ambition de quelques rêveuses excentriques qui confondent le réel avec l'utopie. Savantes, elles ignorent ou bien oublient l'histoire qui est l'expérience du passé et le phare de l'avenir. Elles ne connaissent plus la dignité, la pudeur, la liberté qu'elles doivent au christianisme. Filles in-

grates ou irréfléchies, elles attaquent comme un adversaire celui qui a été et qui est encore leur meilleur ami ; elles tombent dans le paganisme et même plus bas, dans l'athéisme ou l'irréligion, au risque de perdre demain, dans une révolution qui remettra au pouvoir la force brutale, tout ce qu'elles ont gagné par le Christ, Maître et Sauveur.

Heureusement, à côté de ces bas jadis bleus, maintenant écarlates, il y a les femmes sensées, fidèles, sereines, qui défendent leurs convictions, leurs vertus et leurs missions par la conduite au dedans, et au dehors par la plume. Telle est une Italienne, Louise Anzoletti, comme la postérité l'appellera. Elle a composé un livre : « La Femme et le Progrès chrétien », que nous conseillons aux jeunes filles, aux épouses, aux mères ; même à tous les hommes qui s'intéressent aux questions sociales et pédagogiques. Il a été traduit par M. et Mme Vismara, tous deux lauréats de l'Académie de Lyon, membres de plusieurs sociétés savantes, auteurs de divers écrits remarquables.

Les titres sont suggestifs : *la femme qui croit*, *la femme qui souffre*, *la femme qui aime*. Croire, souffrir, aimer, n'est-ce pas là en effet le triple rôle, le triple devoir, la triple gloire de nos mères, ou de nos sœurs ? Un tel lot ne peut-il point satisfaire même l'ambition la plus haute ? Au-delà, quand cette mission est bien comprise et bien remplie, y a-t-il encore un progrès possible ou désirable !

La femme qui croit, c'est la femme de l'Evangile qui n'hésite jamais dans sa foi au Messie et qui, pour récompense, est la première à voir le divin Ressuscité et à l'annoncer ; c'est la femme qui communie, et qui, dans ses relations intimes avec le Dieu de l'Eucharistie, sent déjà ici-bas la présence réelle de Jésus.

Quelle est la femme qui souffre ? L'épouse, la mère, la jeune fille, l'ouvrière. Rendue plus compatissante au malheur par l'expérience douloureuse qu'elle en a faite, elle fonde des hospices, des crèches, des calvaires, pour les malades, les orphelins, les délaissés. Apprenant de Jésus à souffrir par amour de Dieu, elle puise dans le cœur de Jésus le courage et la joie du sacrifice.

La femme qui aime ! Aujourd'hui les flots de la haine montent et débordent. L'immoralité s'étend par les tableaux obscènes, par les gravures immondes, par les romans orduriers, sans que la société réclame. Jadis Athènes condamnait à mort ceux qu'elle soupçonnait de corrompre la jeunesse. Aujourd'hui on décore

des littérateurs qui réellement corrompent tous les âges. Que la femme réagisse, en luttant, non comme des Italiennes ou des Françaises, sur le champ de bataille, pour l'honneur ou l'indépendance de la patrie, mais dans le sanctuaire de la famille, dans les salons, dans les assemblées où elle est admise. Oui, qu'elle lutte partout, courageusement, pour la vertu. Afin qu'elle soit prête au combat et à la victoire, qu'elle ait une âme pure ! Qu'elle ait un cœur que l'Eucharistie sanctifie et fortifie ! Alors elle trouvera, même dans l'abandon, un amour divin qui la soutiendra, l'empêchera de tomber, et sauvegardera son honneur, qui est celui de sa famille, de sa patrie et de sa religion.

Les Jésuites et les humbles, par le P. Auguste Belanger, de la Compagnie de Jésus. Un vol. in-12 de 256 pages, avec deux gravures. Librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90, Paris.

D'après leurs adversaires, les Jésuites s'occuperaient presque exclusivement des riches ; très peu des pauvres... des humbles, comme parle le poète.

Est-ce exact ?

C'est ce que l'auteur examine :

Dans l'histoire d'abord. Fondateurs, saints, hommes illustres de la Compagnie de Jésus, sont tour à tour étudiés à ce point de vue : ont-ils aimé les pauvres ?

Puis, venant au présent, on nous promène à travers une foule d'œuvres, très intéressantes, en faveur des « humbles », fondées, inspirées, aidées par des Jésuites.

Le récit est semé d'anecdotes, de traits charmants, de citations gaies ou touchantes, qui ont l'heureuse fortune de n'être pas de simples fioritures, des arabesques appliquées. — Non. Ces éléments anecdotiques s'engagent tout naturellement dans la trame de la démonstration et constituent des documents de premier ordre sur la psychologie charitable de la célèbre Compagnie.

C'est pourquoi il est à lire, ce petit livre rapide, vivant, enlevé ; c'est, assurément, une pièce importante dans le procès perpétuellement pendant entre les Jésuites et leurs ennemis.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.



CHARLES CHESNELONG

Ce n'est pas au moment où la mort tranche une vie qu'il faut juger cette vie. S'il arrive qu'une mémoire n'ait besoin que de la vérité, et que, cette vérité, nous la possédions, attendons pour parler qu'on ne puisse pas confondre notre témoignage avec la banalité des éloges funèbres.

Mais, voilà plus de deux années que Chesnelong s'est « endormi avec ses pères, » comme un patriarche qu'il était; et si ce n'est pas encore l'heure de l'histoire, c'est du moins celle des souvenirs très présents, et désormais très calmes, qui la préparent. Ce n'est plus en tous cas, l'heure des émotions qui trompent et des convenances qui s'imposent. Nous n'avons plus à différer pour pénétrer — comme le disait le redoutable vivisecteur de la cour de Louis XIV — dans l'*intrinsèque* de cette existence.

Je sais bien que lorsqu'il s'agit d'un homme public on s'en prend d'ordinaire à son talent et à son rôle, non à sa vie, dont il est souvent plus sage de n'étudier que l'extérieur; mais ici l'homme public étant le frère siamois de l'homme privé, et la soudure entre ces deux êtres étant telle qu'ils ne sont réellement qu'un, il n'y a pas moyen de procéder ainsi. C'est à la vie tout entière qu'il faut recourir pour expliquer les paroles, les actes, l'influence d'un homme dont le CREDIDI PROPTER QUOD LOCUTUS SUM fut la devise et la loi. Et c'est incontestablement la vie, dans ce que ce mot exprime de plus intime, de plus complet, de

plus intérieur même, qui fut la source d'ou jaillit le talent, d'où découla le rôle.

On a beaucoup parlé du député, du sénateur, de l'envoyé de Salzbourg, du président des œuvres catholiques, du champion de l'Eglise; pour éclairer encore ces divers aspects d'un même sujet, prenons maintenant la vieille lanterne de Diogène : cherchons l'homme.

A quoi bon? diront « les jeunes », à quoi bon remuer ainsi une cendre refroidie et s'occuper d'un homme qui fut un vaincu?... Car les générations nouvelles pratiquent peu le culte des ancêtres et Rome n'aura pas à condamner leurs cérémonies chinoises.

« Les jeunes » méprisent les anciens, ils oublient les morts, et n'ont jamais pensé qu'il leur arrivera de devenir à leur tour « les vieux. » *Les vieux*, dis-je, ou *les vaincus*, cette synonymie étant une de leurs découvertes, comme le dédain de leurs pères une de leurs supériorités. Et ceci s'applique même au monde religieux où il y a des « jeunes » et des « vaincus » tout comme ailleurs.

On pourrait, certes, répondre à ces vainqueurs très sûrs d'eux-mêmes : *Contez-nous vos victoires !...* car enfin où sont-elles ?... On pourrait leur apprendre qu'il y a « des défaites glorieuses à l'envi des victoires, » mais... ce serait vieux jeu. Mieux vaut laisser le temps leur dispenser ses durs enseignements, tandis que nous pratiquerons, pour notre compte, la chinoiserie de rendre justice à ceux qui furent nos maîtres.

Charles Chesnelong fut un grand honnête homme, un grand chrétien, un vrai français. Il fut en plus un orateur de talent, très puissant à ses heures, un homme de travail et d'influence dans les deux chambres et dans le pays. Vaincu en politique, il soutint la lutte religieuse avec une vaillance incomparable; et il eut en France, à ce point de vue, une action, malgré tout victorieuse. Ce fut un entraîneur et un apôtre; ce fut un organisateur d'œuvres qui vécurent et portèrent des fruits. Ce fut un drapeau devant lequel tous s'inclinèrent plus ou moins, même et surtout peut-être, les ennemis des couleurs qu'il arborait.

Ceux-là respectant en lui l'homme, le caractère et jusqu'à la foi dont il était devenu le représentant et le porte-parole. Il en fut ainsi sous les régimes divers que nous avons subis, qu'il a servis ou combattus pendant près de quarante ans; et c'est là la très glorieuse, la très féconde unité de sa vie. De cette vie dont je voudrais révéler le dedans plus encore que manifester les dehors.

I

On me permettra pour cela de commencer par le commencement, c'est-à-dire de suivre l'ancienne méthode, que les doctrines ataviques et évolutionnistes rajeunissent d'ailleurs, en remontant aux origines. C'est chose dont il ne faut pas abuser sans doute, mais il y a là néanmoins des indications curieuses, et quelquefois précieuses.

Au XVI[e] siècle un Chesnelong était membre du Parlement de Paris. Au XVII[e] siècle, un autre siégeait à la Cour des comptes. Pourquoi ne pas signaler en passant ces deux ancêtres de l'orateur parlementaire et du rapporteur du budget sous l'Empire et sous la République (1)?

Tout cela est loin cependant : Avançons un peu. Après la conquête de Saint-Domingue, donc dans les derniers jours du XVII[e] siècle, un Chesnelong partit avec beaucoup d'autres Français, pour la nouvelle colonie. C'était un homme d'intelligence et de volonté, il s'y tailla tout de suite une grande situation, fit une belle fortune, multiplia ses établissements soit à Saint-Domingue, soit à la Martinique où, de son fils ou petit-fils, Charles, marié aux

(1) Frappé comme nous par ces rapprochements, M. Brunet, qui, sous l'Empire, fut quelque temps ministre de l'Instruction publique — qui s'en souvient? — et qui d'ailleurs estimait très haut le député d'Orthez, avait copié lui même, sur les registres des deux illustres compagnies, ce qui concernait ces Chesnelong du passé. Les incendiaires de la commune ayant depuis passé par là, il ne resterait, sans la note de l'ancien ministre, aucune trace du Chesnelong, conseiller à la Cour des comptes.

Antilles, naquit, au milieu du XVIIIe siècle, Philippe Chesnelong, grand-père de notre Charles.

Ce Philippe revint en France, sans doute pour les intérêts de sa maison, et s'étant provisoirement installé à Lagor, chef-lieu de canton non loin d'Orthez, il y épousa sa cousine Jeanne de Seignor, fille de Joseph de Seignor, notaire royal, et de Thérèse de Prat. De ce mariage — j'ai tous les actes sous les yeux — est né en 1784, Jean-Joseph-Marie, père de Charles.

Philippe avait laissé aux Antilles ses cultures et ses entreprises en pleine prospérité et sous bonne garde; il y comptait revenir avec les siens quand, au moment des décrets de la Constituante, il entendit de loin mugir le cyclone de la révolte des noirs. Parti seul en grande hâte, il arriva pour être témoin des pires catastrophes; mais il ne perdit pas la tête et, comprenant qu'il se trouvait en face de l'irréparable, il vendit sur-le-champ ses terres, ses immeubles, ses entrepôts et ses fabriques pour acheter des chargements de sucre et de denrées coloniales qu'il put à force d'énergie, réaliser et embarquer.

Cela constituait une fortune très diminuée, mais une fortune encore considérable. Seulement, corsaires et tempêtes, d'autres ennemis peut-être, se liguèrent contre la petite flotte qui n'arriva jamais en France.

Philippe Chesnelong avait commis la faute de ne pas accompagner lui-même sa cargaison, et cette imprudence, il la paya cher. La révolution faisait rage, il n'était pas facile d'aller aux informations, il était très facile au contraire de s'emparer du bien d'autrui sans être inquiété par personne : on n'eut aucune nouvelle — ni alors ni depuis — du chargement et de ses dépositaires.

Quoi qu'il en soit de la conduite de ceux-ci — et chez les Chesnelong on voulut croire à la tempête — ce fut pour le nouvel armateur la ruine noire. Ce fut aussi, après l'attente anxieuse et désolée, la maladie. On y fit face en vendant successivement les vieilles reliques de famille, lesquelles n'avaient pas cours alors, les restes de la grande vie de Saint-Domingue, dont des oiseaux de proie s'empa-

raient pour un morceau de pain : meubles, bijoux, étoffes, argenterie, etc. Et le jour vint où il fallut se défaire des six derniers couverts d'argent. L'ancien colon s'éteignit peu après.

Jean-Joseph-Marie était alors âgé de neuf ans. Déjà digne de son père, non moins digne de devenir le père de son fils, il déclara aussitôt son intention de n'être à charge à personne. Sur quoi son oncle, M. de Seignor, respectant, et sans doute admirant, cette vaillance précoce, obtint pour lui la charge de secrétaire de la mairie de Lagor.

On était en 1803. Au milieu des reconstitutions civiles et religieuses, sociales et familiales, générales et locales qui rendaient à la France la respiration et la vie, personne ne s'offusqua de la promotion de ce très jeune fonctionnaire. On le savait d'ailleurs nourri dans le sérail, son père, ayant été le premier maire de Lagor ; et l'on vit promptement ce que valait cet enfant de race, qui, tout en fréquentant l'école du village, sa seule ressource, ne laissait rien en souffrance ; et, à cette heure où les municipalités étaient dans la ferveur première de la paperasserie, tenait ses registres à rendre jalouses les communes d'alentour.

« C'est dans toute la force du terme que mon père a été le fils de ses œuvres, » disait plus tard le député d'Orthez, et il ajoutait avec fierté : « Je lui dois tout et ne tiens pas à remonter plus haut que lui. » Il y remontait cependant, mais avec *lui*, car il aimait à rappeler, et à redire, les souvenirs de ce père qui fit sa place au soleil comme un Anglo-Saxon, je dirais comme un Américain, s'il ne se fut pas préoccupé de l'avenir des siens beaucoup plus qu'il n'est d'usage parmi les Yankees.

Certes oui, Charles Chesnelong aimait ce passé qu'il prétendait dédaigner par excès de piété filiale, et je me souviens du récit tout vibrant qu'il fit un jour devant moi de cette vente des six derniers couverts, dont toutes les circonstances étaient restées gravées dans la mémoire de l'enfant de sept ans qu'était alors son père. On s'en défaisait trois par trois (1) pour voir si quelque chance inespérée

(1) Ils furent vendus 125 francs les trois, soit 250 francs les six.

ne surviendrait pas qui permît de garder une épave de l'ancienne opulence et de l'ancien bonheur. Mais en fait de chances libératrices, une seule survint pour la famille que représentait cet enfant, ce fut l'étonnante virilité, l'énergie, la volonté de cet enfant lui-même qui prétendit vivre et faire vivre de son travail, lui, sa mère et ses trois sœurs plus jeunes que lui. Ah! quand on mettait sur un tel chapitre le fils, l'homme de cœur, le causeur chaleureux et brillant que nous avons connu, tout coulait, tout bouillonnait : l'émotion, l'éloquence, les faits, les images, les sentiments... et même les larmes.

Après la mort de son père, Jean resta seul chargé de sa mère malade, et — âmes et corps — de ses trois petites sœurs. Fort de ses quatorze ans qui comptaient double pour tout le monde, il ouvrit alors, et sans cesser de tenir les registres de la commune, un petit magasin d'étoffes à Lagor; travaillant ou voyageant de nuit plus que de jour, allant quérir lui-même les laines, les tricots, les tissus chez les Pyrénéens des montagnes qui tous avaient leurs métiers et leurs secrets héréditaires de fabrication; et mettant à ce *strugle for life* tant d'intelligence, de bonne humeur, d'agilité, d'entrain et de fière probité que sa maison grandit au milieu de la sympathie universelle, et que, bientôt, il put la transporter à Orthez, chef-lieu d'arrondissement et centre industriel.

C'est là qu'à vingt-neuf ans, ayant pourvu à l'éducation de ses sœurs auxquelles il abandonnait la maison de Lagor et qu'il pensionnait, sa fortune en bonne voie, il entra dans l'une des familles les plus anciennes et les mieux placées du Béarn en épousant Mlle Laborde.

Ce mariage vaut la peine d'être raconté : c'est comme « une tranche de vie » de l'époque napoléonienne dont la hâte fut le signe du commencement à la fin ; c'est même une page d'histoire, en ce sens qu'à cette date, ce pittoresque mariage n'est pas le seul de son espèce, et, chose plus remarquable, il n'est pas le seul qui ait parfaitement réussi, ce qui prouve que *nécessité n'a pas de loi.*

Cela se passait en octobre 1813. La guerre qui avait si

longtemps dévoré les hommes comme du pain, les avalait comme de l'eau depuis la campagne de Russie et pendant la campagne de Saxe qui venait d'aboutir à Leipsick. On avait cru que fertile, mais épuisée, la terre de France avait donné ses derniers soldats ; mais voilà qu'avec les nouvelles fatales des 16, 17, 18 octobre, se répand, de la Baltique aux Pyrénées, le bruit que ce n'est pas fini, que la mort veut glaner les derniers épis dans les sillons déserts et qu'un nouvel appel va être fait. Eussiez-vous fourni successivement trois remplaçants, fussiez-vous le soutien de famille le plus indispensable, il n'est plus aujourd'hui d'exemption possible, au moins pour les célibataires. Et c'était là le cas de Jean Chesnelong.

J'ai dit que sa fortune était en bonne voie. Oui, mais à la condition que celui qui venait de la créer continuerait à la gérer. Son œil, sa main, sa tête venant à manquer, tout croulait. Après tant d'années d'incroyables efforts pour sauver les siens et lui-même, quand c'était fait mon Dieu! un vent de malheur allait emporter les espoirs renaissants, l'indépendance reconquise, la sécurité, le pain, tout l'avenir...; de nouveau c'était la ruine rendue certaine par le seul fait de son éloignement, irrémédiable, par celui de sa mort trop à prévoir.

Fou d'angoisse en apprenant que le décret va être promulgué le lendemain, Jean enfourche son cheval et s'en va seul, hors de la ville, porter au vent sa tête en feu et ruminer son désespoir. Ses sœurs !... sa mère !... ses entreprises !... La famille qu'il avait cru reconstituer !... Certes ! le mousquet ne lui fait pas peur... mais l'écroulement !... Il n'est point de ceux qui peuvent songer à déserter d'une manière quelconque, à s'enrôler par exemple parmi les contrebandiers de la frontière, ou simplement à leur demander un asile. En de telles occurrences, cela se fait couramment autour de lui, mais... pas chez lui... Toutes ces pensées tourbillonnent en sa cervelle jusque-là si féconde en expédients, aujourd'hui sans ressources, quand, tout d'un coup, cheval et cavalier sont arrêtés par une main amie.

— Voyons, qu'y a-t-il? dit la voix d'un homme d'affaires très honorable et très honoré de la ville d'Orthez.

Chesnelong lève sur lui sa figure ravagée.

— Vous me demandez ce qu'il y a? fait-il... Et le flot de ses amertumes jaillit bouillonnant.

M. Lostalot, qu'il faut nommer pour donner au récit toute sa solidité, réfléchit un instant : — Bah ! dit-il, le décret exécute tous les célibataires, j'en ai vu les termes... C'est très simple, mon cher ami, il faut vous marier ce soir, et demain vous serez *hors la loi*, voilà tout.

— Ce soir !... Demain !... soupire le jeune homme en suprême détresse.

— Oui certes, ce soir. Suivez-moi.

On rentre à Orthez, Lostalot fait atteler sa carriole ou son *cabriolet* et l'on part pour Salies (en Béarn), résidence de la famille Laborde, dont le bon avoué est l'ami, et que Jean Chesnelong ne connaît pas.

Chemin faisant le Mentor confie à son pupille qu'il a déjà songé souvent à ce mariage qu'il s'agit maintenant d'emporter comme une redoute, et lui en fait valoir les avantages.

On arrive, on s'explique, les présentations se font, chacun croit rêver, Chesnelong surtout ; mais il trouve la jeune fille charmante : elle a dix-huit ans ; et, quoique un peu effarée d'abord, comme elle a entendu parler de ce vaillant dont elle sait les origines et connaît l'histoire, comme il est beau garçon, comme tout le monde sent qu'il n'y a pas à tergiverser ; le soir même, 18 novembre, M. de Soulens, maire et cousin des Laborde, unit, au nom de la loi, Jean-Joseph-Marie Chesnelong et Demoiselle Marie-Célestine Laborde, déclarant les publications faites à Salies et à Orthez — il le fallait. — « Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été notifiée » porte l'acte. *Aucune*, évidemment ! cela du moins, est certainement vrai.

Le mariage civil étant fait, le curé prévenu ne fait point d'opposition, en sorte qu'à minuit tout s'achevait : on était en règle envers Dieu et envers les hommes.

Qui regardait alors à de telles irrégularités ? Les pou-

voirs administratifs avaient d'autres soucis !... et vraiment d'autres chats à fouetter. Les particuliers ne perdaient pas non plus leur temps à s'immiscer dans les affaires d'autrui : c'était le *sauve qui peut* de l'incendie, la panique du tremblement de terre, et le moment d'appliquer des remèdes d'exception à une situation tout à fait exceptionnelle.

On improvisa comme le reste les témoins de cette union où le protocole n'eut rien à voir. Le frère de la jeune fille, l'adjoint du maire, un notaire ami, un cultivateur proche voisin, fermier de la famille très probablement, « tous domiciliés en cette ville » affirme l'acte. Je le crois bien !... Et M. Lostalot signa comme « procureur fondé de la mère de l'époux... consentante ». Ah ! je le crois bien aussi qu'elle consentait, la mère !... Elle ne devait guère survivre d'ailleurs à ce mariage providentiel; mais la vie des siens et la paix de sa mort étaient assurées.

Et plus tard, le grand et bon improvisateur, le sauveteur de tous, fier de son œuvre, aimait à raconter ce mariage sans fiançailles et sans *flirt*, qui n'en devint pas moins tout de suite, un mariage d'amour.

Ainsi le vieux foyer renaissait, et il s'établissait sur des bases nouvelles, faites de vertus si solides et si rares qu'on comprend maintenant cette parole presque hautaine, et certainement dédaigneuse des orgueils vulgaires : « Je ne tiens pas à remonter plus haut. »

En un temps où « la science » a si bien réhabilité le dogme du péché originel qu'elle l'a dépassé, les uns ne voyant dans l'homme, à travers les révolutions des temps et les évolutions de la vie universelle, qu'une des cellules vivantes de l'être moral et social qu'on nomme famille, tribu, ville ou peuple; les autres expliquant *tout* dans l'individu par les transmissions ataviques ; je ne pense pas m'être trop attardé à mettre au jour cette genèse de l'homme que je veux faire connaître. Croire aux péchés originels, c'est croire aussi aux vertus originelles, c'est-à-dire à tous les germes transmis par l'hérédité : c'est pourquoi, à mon tour, *j'ai remonté si haut*.

D'ailleurs il est bon peut-être de montrer au siècle qui

commence que, dans tous ceux qui le précèdent — le dernier compris — on a vu des familles dont l'histoire n'a rien de commun avec celle des types popularisés par le roman moderne, et de le prouver à l'aide de documents qui peuvent valoir ceux de l'école naturaliste.

II

C'était donc après les désastres de Russie : la terre de France « pleurait » comme dit l'Ecriture, et la marche lointaine des armées alliées faisait déjà trembler son sol. L'Empire mourait de ses fautes ; la patrie, mise, elle aussi, en mal de mort, cherchait de l'œil sa vieille monarchie, comme un malade après avoir inutilement recouru aux célébrités étrangères, se retourne vers le praticien son compatriote et son ami pour lui dire : « Je reviens à vous qui seul me connaissez et pouvez me guérir. »

Alors, et tandis que se succédaient les crises ou les opérations sanglantes qui devaient sauver le malade, en un pli des Pyrénées, en une demeure qui portait le cachet du pays et celui de la bourgeoisie béarnaise, s'installait le nouveau ménage. Certes, nul ne pensait à cette époque au charme des vieilles maisons, aux originalités des choses provinciales et, pour tout dire en un mot qui n'existait pas encore, à la couleur locale si pleine d'attrait pour nous ; nul, par exemple, ne savait apprécier les rampes ouvragées des escaliers pyrénéens comme il y en avait une au nid laborieusement refait des Chesnelong. Et si j'en parle, c'est moins par entraînement archéologique que parce que j'y vois comme une harmonie préétablie — que Leibnitz me pardonne ! — entre le lieu et la destinée. La maison, la région : tout convenait bien à ces hommes de famille qui allaient devenir capables des plus grandes choses à force d'accomplir intelligemment et courageusement les plus petites. Sous le ciel énergique et changeant du Béarn, si bleu parfois, si orageux aussi ; dans un beau cadre de ver-

dure et de montagnes, près du pont et du Gave historiques; en cette ville d'Orthez poétique et plantureuse, où — dans un équilibre qui est une marque ou un effet de terroir — on a l'esprit des affaires et le goût des choses intellectuelles, le culte de l'idéal et celui du *bien vivre*, les vieux ancêtres devaient sourire à celui qui refondait leur race.

Il fallut six années pour obtenir du ciel le fils nécessaire à cette entreprise. Deux filles vinrent d'abord, bien accueillies sans doute; mais, après elles, on attendait... Celui qui devait venir. La jeune mère poursuivait le Tout-Puissant de ses supplications comme Anne au premier livre des Rois : « Seigneur, si vous donniez à votre servante un enfant mâle! etc., etc. Et le Seigneur se souvint d'elle... Et elle enfanta un fils; et elle lui donna non pas « le nom de Samuel », mais celui de Charles. Et cela eut lieu le 14 avril 1820.

Cet enfant du Béarn dans les veines duquel le vieux sang parlementaire se mêlait au jeune sang créole, vif, espiègle, à l'œil brillant et joyeux, à la répartie prompte et nette, au geste un peu dominateur, avait un esprit ouvert à tout, une raison très précoce, un cœur qui s'épanchait comme un vase de parfums; et sa mère — une sainte — emplissait de christianisme et cet esprit, et ce cœur, et cette raison. Le père la secondait en y ajoutant l'exemple, l'habitude, l'amour, le respect du travail; et, tous les deux, le culte passionné de la famille. Enfant, il était; homme, il resta, imprégné comme une éponge de ces saintes choses.

La famille, néanmoins, ne pouvait suffire à tout, et Jean Chesnelong avait trop souffert de son éducation — sommaire par la force des choses et des temps — pour ne pas tenir à l'éducation intégrale de son fils. Les premières classes seules purent se faire, sans quitter tout à fait le nid, au collège communal d'Orthez.

Je vais être obligé ici de rompre en visière avec une légende acceptée, ce qui est très difficile; et avec une légende pittoresque, ce qui est très dur. Greffer sur une jeunesse incultivée (j'emprunte le mot à Châteaubriand

traduisant Milton) un talent littéraire et nourri, une éloquence pleine d'érudition classique, cela fait très bien dans le paysage, et nous sommes tous restés quelque peu romantiques par l'amour de l'antithèse. D'où il est advenu que les articles de tous les journaux, les notices de toutes les revues ont appuyé de leur mieux sur l'éducation négligée de Charles Chesnelong. M. Keller lui-même, l'ami de la maturité et de la vieillesse — non de la jeunesse — n'a pas su s'en défendre, ou plutôt il s'est fait, dans ses souvenirs, une confusion dont la légende a profité, « il termina ses études — écrivait-il dans *le Correspondant* du 10 août 1899 — en courant les marchés et en cachant ses livres sous les ballots de draps que lui confiait son père ». Eh bien! non. Il termina ses études au collège royal de Pau. Succès dès le début, succès croissants à mesure qu'il avançait; si bien qu'en rhétorique et en philosophie, le jeune Chesnelong avait tous les premiers prix, et qu'un prix d'honneur lui fut exceptionnellement décerné dans l'une et l'autre classe. Après quoi, il reçut le diplôme universitaire qui était le baccalauréat complet de l'époque.

En un sens, c'est dommage, la légende était autrement saisissante; mais la vérité a de ces duretés-là, et si l'effet est moindre, l'exemple devient pourtant meilleur pour les collégiens.

J'ai dit qu'il y avait eu une confusion de souvenirs chez M. Keller. Elle est très explicable, surtout au lendemain de la mort de celui qu'il pleurait. Il avait certainement entendu son ami parler du temps où, sillonnant le pays pour les placements ou les approvisionnements de la maison de son père, seul dans sa voiture, il « refaisait son éducation ». Ce mot, très authentique, pouvait tromper. Et, puisque nous en sommes là, expliquons-le.

Pour ce chrétien complet — nous verrons bientôt que Charles Chesnelong fut tel dès le collège — l'éducation, c'était proprement l'éducation chrétienne. Or, ce qu'était l'instruction religieuse dans les collèges universitaires, même sous les deux monarchies, Lacordaire en a témoigné avec assez de retentissement, Montalembert aussi, et tant

d'autres !... Elle ne ressemblait que trop à ce qu'elle est devenue depuis. Mais eût-elle été ce qu'elle était alors et ce qu'elle est aujourd'hui dans les maisons congréganistes, que son insuffisance eût été notoire pour tout homme désireux de suivre le conseil de saint Paul et d'être à même de rendre raison de sa foi. C'est cette éducation doctrinale et théologique que Chesnelong tout jeune, et ses études achevées, refit ainsi dans ses courses et déplacements. Les livres sous les ballots me paraissent une fioriture littéraire : c'eût été incommode et ce n'était pas utile, qui l'empêchait de mettre ses livres où il voulait?... Mais il y avait, en effet, dans sa voiture, une certaine poche qui recela souvent et tour à tour, tous les livres canoniques, presque tous les Pères de l'Eglise; et Bossuet, et Pascal, et les apologistes ou défenseurs modernes : Bonald, de Maistre, Lamennais, Lacordaire, Donoso, Cortès, Ventura, etc., etc.; et souvent aussi les ennemis, en allant de Voltaire à Proudhon. En un mot, tout ce qu'il faut connaître ou démasquer, méditer ou dénoncer, approfondir ou combattre. Sans compter les productions du jour, si nombreuses en ce milieu de siècle qui s'est, plus qu'un autre, occupé de religion.

Ce voyageur de sa propre maison qui, tout en prenant la cote des laines et les commandes des clients, lit la Genèse et ses commentateurs, les livres sapientiaux ou les épîtres de saint Paul où sont, comme le disait saint Pierre « des endroits difficiles à entendre »; ce jeune négociant qui interrompt la *Cité de Dieu* ou *l'Histoire des Variations* pour conclure avec promptitude et compétence de gros marchés, n'est assurément pas banal et reproduit très peu le type connu du voyageur de commerce ; mais il ne ressemble pas davantage à un illettré qui se forme tout seul et pioche comme il peut les grammaires et les littératures.

Cette explication donnée par anticipation, retournons au collège où nous verrons le jeune Charles préluder à son apostolat futur, car c'est ici le mot propre, Chesnelong fut apôtre toute sa vie dans la mesure et par les moyens qui conviennent à un laïque.

A cette époque, on ne ne gagnait pas ses Pâques au collège, ou on les gagnait en cachette. C'était le temps où, là et ailleurs, on n'osait se livrer qu'en sourdine aux pratiques du culte, beaucoup par respect humain, un peu par respect religieux pour les mystères sacrés; mais le respect humain l'emportait grandement et, au collège, il l'emportait seul. L'attaque contre la religion est devenue depuis autrement radicale, et cependant aujourd'hui il n'y a que les septuagénaires pour savoir ce qu'en ces jours de voltairianisme, il fallait de force morale pour faire un acte public de religion, même et surtout au collège.

Néanmoins, dès la première année — peut-être sur le conseil de la chrétienne qu'était sa mère — Charles s'approcha de la sainte table, à Pâques, à la messe du collège. Personne ne sut ce que cet acte de courage et de droiture valut au noble enfant de défiance, d'ironie, de sobriquets malsonnants, peut-être de voies de fait dans la cour du collège; mais il n'était ni poltron, ni malingre, il sut se défendre et, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il continua. Si bien qu'en la classe de philosophie, — la fameuse classe où l'on commençait alors à passer du XVIII[e] siècle français à l'Allemagne du XIX[e] — il ne fut plus seul. Un camarade qui devait être l'ami de toute sa vie, Auguste Champetier de Ribes, se détacha, à la même messe que lui, des rangs où l'on affectait de n'avoir pas de livre, à moins qu'on ne se piquât d'en apporter de défendus, et vint à la balustrade se placer à côté de Charles. Toute la classe en frémit, et tout le collège avec elle, mais on se tut. C'étaient les forts... Les plus forts de la classe, les plus forts de la cour!... Et point cafards... point mouchards... point manchots... C'étaient les meilleurs camarades comme les meilleurs élèves : joyeux, ouverts, droits, et toujours prêts à se dépenser pour autrui... Le plus simple était encore de respecter ces vaillants que, pour sauver l'honneur des autres, on essaya cependant de nommer des originaux, mais cela même ne prit pas.

Trente ans plus tard, quand le théâtre sur lequel évoluera Chesnelong ne sera plus le collège, mais la

Chambre des Députés, nous reconnaîtrons aux mêmes allures, à la même tenue, le même acteur, si toutefois on peut nommer ainsi un homme qui ne se déguisa jamais et dont une certaine naïveté resta comme un trait de caractère indélébile. Et nous le reverrons au milieu d'une troupe, autre sans doute, mais au demeurant, presque semblable. Au besoin, ce serait un argument en faveur de l'unité de la personnalité humaine et de la persistance du moi, que ce fait de retrouver ce collégien, devenu homme, si pareil à lui-même, parmi les hommes de sa génération, si conformes aussi aux collégiens de jadis. Même étonnement, même frémissement, et enfin même respect en présence de ce chrétien calme et résolu qui sait bien à quoi il s'expose ; mais qui ne dissimule, ne renie et ne supprime rien. Il communierait à Pâques à la messe du Parlement s'il y en avait une à laquelle les députés fussent tenus d'assister ; sans tapage, mais sans hésitation ; sans reproche pour personne, mais sans peur de qui que ce soit.

Certes, comme au collège, on voulut bien, au début, essayer « de le blaguer ». Je vois encore les journaux du temps imprimant contre lui quelques-unes des gamineries auxquelles se livraient ses confrères dans les couloirs ou à la buvette, alors qu'ils espéraient l'intimider au moins un peu, et le forcer à un minimum de respect humain. « Le R. P. Chesnelong s'élança vers la chaire et se signant : Mes frères, s'écria-t-il, etc... L'honorable préopinant leva les yeux au ciel et invoqua *Notre-Dame des Orateurs*... » Ou encore : « Il agita sa main comme un goupillon et bénit l'assemblée, etc... » On inventa de la sorte quelques scies, mais, comme à Pau, leurs dents se brisèrent contre la bonne humeur, l'impassibilité, l'obligeance radieuse de celui que visaient ces ironies, et, comme à Pau, elles s'usèrent très vite. L'honorable préopinant n'avait d'ailleurs rien de ces airs bénits et bénissants qu'on lui prêtait pour rire, c'était toujours le bon camarade d'antan, point cafard, point tartufe, point manchot.

A la naissance de Jean-Baptiste, les Juifs étonnés de

certains prodiges s'entredisaient : *Quel pensez-vous que sera un jour cet enfant ?* ... On murmurait quelque chose de ce genre au collège de Pau en présence, non pas de prodiges, mais d'incidents et de faits, qui tout de même surprenaient.

Il y avait, par exemple, dans la classe de rhétorique un honnête garçon qui ne parvenait pas à la suivre, bien qu'il piochât avec acharnement. Intelligence courte, esprit très lent, s'il avait pu jusque-là mordre au thème et se tirer à grand'peine de la version, il suivait mal, ou plutôt il ne suivait pas du tout le professeur dans le domaine des idées générales; si bien qu'à son désespoir, le pauvre enfant était devenu le cancre qu'on n'interroge plus et dont on ne corrige jamais les devoirs. On voit de là la situation : la famille, désolée et sévère (elle avait fait des sacrifices, elle avait besoin d'en recueillir les effets), les maîtres méprisants, les condisciples mauvais comme on sait l'être à cet âge pour le faible, pour le vaincu... et pour le travail infructueux. Oh! s'il n'eût pas travaillé !... passe encore. Mais il « bûchait » !...

Cet âge pourtant n'est pas toujours sans pitié, et ce fut Charles Chesnelong qui se chargea d'en fournir la preuve. Saisi d'une immense compassion pour ce faible, pour ce vaincu qui, malgré sa grande et bonne volonté mourait à la peine, et mourait sans profit, il l'aima dans la mesure de ses souffrances et de sa misère, il l'entoura d'autant plus qu'il le vit plus délaissé et, après l'avoir graduellement apprivoisé, il lui dit un jour : « *Si tu voulais*, nous travaillerions ensemble aux récréations, et tu rattrapperais les autres ?... » Rendre le saisissement du malheureux à qui cette corde de salut était tendue serait impossible. Il « demeurait stupide » comme un héros de Corneille. Il n'osait croire, il n'osait espérer, il avait peur de mal entendre... Mais il savait bien maintenant, il savait bien cependant que Chesnelong ne se moquait pas de lui... « Oui, reprit celui-ci, je t'aiderais, si tu voulais, et je te promets que tu réussirais... Veux-tu ?... dis ?... J'en fais mon affaire. » — Il n'y a qu'un chien toujours battu rece-

vant une première caresse pour regarder un maître avec des yeux tels que ceux qui répondirent à cette proposition. Espérance, amour, confusion, retour à la vie, larmes et joie : tout y était. Oh ! s'il voulait !...

Et la chose fut convenu. Et l'on se mit à l'œuvre. Et l'on persévéra. Pendant les deux laborieuses années de la rhétorique et de la philosophie, Charles passa la majeure partie de toutes ses récréations à ouvrir cette intelligence fermée et à y faire pénétrer... le nécessaire. Ce qu'il y mit d'entrain communicatif et endiablé, de verve béarnaise et de patience chrétienne, Dieu seul le sait. Toujours est-il que bientôt le lépreux reparut parmi ses semblables, on ne s'écartait plus de lui ; en classe il était interrogé et répondait, on corrigeait ses devoirs, il concourait et atteignait les places du milieu ; enfin, aux examens il décrochait le diplôme universitaire.

Charles en eut une joie d'apôtre. S'il ne venait pas précisément de sauver une âme, il venait bel et bien de sauver un homme, et une famille aussi. Mais il ne considéra pas même alors son œuvre comme terminée. Son regard suivit à travers la vie le noyé qu'il avait repêché et, comme il l'avait mis à même de remplir un poste, une fois député, il lui obtint ce poste.

Quel pensez-vous que sera un jour cet enfant ?... Certes, un travailleur, un homme de parole et d'action. Mais encore ?... Un altruiste pour parler la langue moderne, un ami fidèle, un chrétien, et enfin, un sauveteur. Oui, même lorsqu'il se jettera à l'eau sans réussir à ramener au rivage le noyé qui se débattra contre lui.

III

Le discours français avait été l'occasion des plus grands succès de notre futur orateur, et c'était logique, comme la plupart des incidents de cette vie dont les prémisses amènent, généralement avec beaucoup de régularité, les déduc-

tions et les conclusions. Ce qui, pour un humaniste et un fort en lettres, était plus étonnant, c'est qu'après le discours français, son plus grand triomphe avait été obtenu dans le domaine des sciences : mathématiques, physique, etc., etc. Et aussi tout le collège — maîtres et camarades — le poussait-il à l'Ecole Polytechnique, les collèges de province considérant l'admission de leurs élèves dans la grande école, comme un des rayons de leur gloire. A vrai dire, c'était aussi le rêve de Charles; mais ce n'était pas celui de sa famille.

Néanmoins il s'ouvrit à son père, à cet homme d'initiative et de travail qui, dès l'âge de neuf ans ayant su tirer quelque chose de rien, devait tout comprendre. Le père comprit en effet l'ardeur des désirs de son fils, ses ambitions, ses vues, et il n'hésita pas à sacrifier l'espérance qu'il avait caressée d'en faire son associé et son continuateur. L'Ecole Polytechnique fut résolue entre eux, en principe; mais on convint qu'on préparerait de loin Mme Chesnelong à cette détermination et aux séparations qu'elle impliquait. Cela semblait assez difficile : on peut être femme généreuse et vaillante, avoir accepté le rôle improvisé de sauveur d'une famille, donné son cœur, sa confiance et sa vie avec une belle crânerie, et se montrer mère tendre jusqu'à l'excès!... mais on se promettait de manœuvrer habilement, de démontrer les avantages du projet, de faire intervenir des tiers influents, etc., etc. Hélas! le complot si bien ourdi échoua comme beaucoup d'autres conspirations domestiques tramées par le sexe fort. Des lettres s'échangeant de Pau à Orthez entre les conjurés pour organiser la trahison — lisez le départ pour l'Ecole — l'une d'elles tomba dans les mains de l'ennemi — lisez la mère — mais, plus avisée que les conspirateurs naïfs auxquels elle avait à faire, Mme Chesnelong ne dit rien à son mari chez qui elle avait découvert la correspondance criminelle. Elle part pour Pau, va droit à son fils qu'elle surprend et saisit; et là, tout ce que peut dire une mère intelligente qui veut à tout prix garder son enfant, elle le verse avec ses caresses et ses larmes. Le fils n'est pas de ceux qui savent

résister à de tels assauts. Il rend les armes et promet : 1° de renoncer à l'Ecole Polytchnique; 2° de ne point quitter ses parents et de continuer les affaires de la maison. Et, triomphante, rassurée, convaincue qu'elle agit pour le bien de tous (se trompait-elle? qui le dira?...) Mme Chesnelong rentre à Orthez, où tout le monde la félicite, même son mari, que cette victoire à la César afflige bien un peu pour son fils, mais charme pour lui-même.

Quant au véritable vaincu qui souffrit jusqu'à son mariage de sa défaite, il ne laissa deviner à personne ce que lui coûtait son sacrifice, et ce sacrifice, il le fit sans retour. Si bien qu'à voir ce qu'il mit sur-le-champ d'activité, d'intelligence et de brio pour s'initier aux mystères de l'industrie locale, aux exigences spéciales de sa comptabilité, à tout le fonctionnement d'une grande maison de commerce, son père se dit, sans plus d'arrière-pensée, en remerciant Dieu, en bénissant sa femme : *C'est elle qui avait raison!...*

Quoi qu'il en soit, c'est alors que, s'appropriant les fatigues du métier et laissant à son père, avec la direction de toutes choses, les fonctions sédentaires, Charles, parcourant le Béarn, le pays basque, les Pyrénées basses et hautes, compléta par ses lectures son éducation littéraire et politique, et fit son éducation théologique.

Il ne nous faudrait pas du reste le suivre bien longtemps à travers monts et vaux, pour reconnaître en lui le rhétoricien de Pau toujours prêt à ajouter des œuvres à son œuvre. Partout où il va la confiance vient à lui. C'est son destin, comme c'est d'ailleurs le destin de tous ceux qui se donnent ou se laissent prendre. Là où ce jeune homme arrive pour ses commandes, ses livraisons, ses recouvrements, chacun lui apporte ses affaires ou ses misères, réclamant conseils, secours, interventions diverses; il ne refuse rien de ce qu'il peut faire, et c'est ainsi qu'il pénètre dans les dernières profondeurs de l'âme et de la race de son pays, répandant chez tous la bonne parole à pleine main avec le geste large du semeur de la vallée. C'est ainsi encore que, sans s'en préoccuper et sans le savoir, il acquiert une

influence, une popularité, voire une autorité qui feront un jour son élection. Il doutait si peu des hommes! Il leur prêtait si généreusement les qualités qu'il leur désirait!... Cet optimisme plein de jeunesse et qui n'appartient qu'aux belles natures, Charles en gardera quelque chose toute sa vie. C'est une faiblesse quelquefois, c'est une force souvent. Il attire, il rend sympathique, heureux et entraînant celui qui le possède, ou qui en est possédé; mais il produit certains éblouissements, il fait attendre des hommes ce qu'ils ne sauraient donner, il fait croire en quelques-uns trop vite et trop longtemps... On a les défauts de ses qualités, et, durant la destinée très féconde et très remplie de Chesnelong, on pourra signaler à sa cuirasse ce noble défaut.

Il conduisait souvent lui-même, mais en ses tournées d'affaires, il emmenait un domestique très nécessaire dans les haltes, et dont la présence rassurait les siens. Pour ce faire, son père lui avait donné un brave garçon jeune, franc, plein de cœur et protestant de religion, lequel, promptement attiré par les bontés de son maître, lui confia un jour ses angoisses de conscience. Il craignait de n'être pas dans la vérité, il enviait ceux qui participent aux sacrements, l'Eglise catholique l'attirait, il désirait la bien connaître, il espérait lui appartenir, à qui s'adresser pour être instruit?... Il n'en fallait pas tant pour enflammer l'âme du jeune maître. « Mon ami, lui dit-il, il faut s'adresser à moi, si vous le voulez? » Et comme le néophyte voulait bien, ce fut partie liée. A partir de ce jour il ne fut plus question de lectures et d'études personnelles durant les lentes montées ou le petit trot des plaines. A travers les landes comme à travers les bois, Charles Chesnelong égrenait la doctrine chrétienne et catholique; il la semait et l'arrosait dans cette âme d'enfant du peuple sur laquelle la sienne se penchait avec amour. Si bien que lorsqu'au bout de quelques mois il présenta à l'archiprêtre d'Orthez son catéchumène, que celui-ci interrogea très à fond, le vénérable prêtre ne revenait pas de son étonnement, et disait à qui voulait l'entendre : « Je n'ai jamais trouvé personne de si bien disposé et de si bien instruit! » — Et c'est facile à croire. Le

catéchiste y avait mis, avec tout son cœur, sa pénétrante intelligence et sa naturelle éloquence.

Au jour de l'abjuration, nul n'était aussi plus profondément remué que lui, pas même le nouveau catholique qui pourtant l'était beaucoup.

Que si l'on me reprochait ici de voisiner l'hagiographie, au lieu de faire de l'histoire, je répondrais comme le peintre dont le modèle se plaignait de la laideur de son portrait : *Je fais ce que je vois...* Au vrai, j'écris ce que je sais, et ayant promis de montrer l'homme, je le montre. Que cela même soit faire de la morale en action et du christianisme concret, je ne le nie pas ; mais ce n'est pas ma faute : *je fais ce que je vois*.

Rassurons-nous d'ailleurs : sans cesser jamais d'être le chrétien que révèlent ces traits, ce chrétien n'a rien répudié de ce qui tient à l'humanité. En ces mêmes années, c'est-à-dire vers 1840 et 1845, il fait les beaux jours de la sous-préfecture d'Orthez, où l'on reçoit beaucoup ; il s'amuse de tout son cœur ; et, de toutes ses forces, fait amuser les autres. On a beau être encore en pleine période romantique, rien chez lui du beau ténébreux, du Werther pâle et sombre, du René neurasthénique (la chose existait, non le mot) fatal et désespéré. Ah ! grand Dieu ! comme les Werther et les René sont forcés près de lui d'oublier leur rôle fatidique !... Il sème la joie, il recueille le rire, il met tout le monde en branle, et il n'y a pas de bonne fête sans lui. Seulement le travail n'en souffre pas, ni ses œuvres personnelles d'assistance et de zèle, ni la naissante conférence de Saint-Vincent-de-Paul qu'il fonde sous l'inspiration des Baudon, des Ozanam et relie à leur œuvre.

Le sous-préfet d'Orthez, M. Lacoste, appartenait à une vieille famille du Béarn, c'était le gendre d'un pair de France, M. Dauzat d'Ambarrère, le neveu du maréchal Soult, et la famille de sa mère, Mlle d'Anglade de Brugnien, faisait partie, comme celle de sa femme, de la plus ancienne aristocratie du pays. Il résultait de cette situation que toutes les sociétés, même les plus fermées, tous les partis,

même les plus intransigeants, se rencontraient dans les salons de la sous-préfecture, ce qui était infiniment rare alors où le monde de Juillet, le monde de l'Empire et celui de la Restauration se tenait à de belles distances. Et cela faisait de ces salons exceptionnels un admirable terrain de culture pour un jeune homme, un milieu de choix pour ses débuts.

Le terrain était si bon, et Charles y débuta si bien qu'il y prit racine.

M. Lacoste avait deux filles dont il voulait assurer le bonheur, il distingua successivement deux jeunes gens d'avenir et aussi *de tout repos*, et favorisa la sympathie qu'il vit naître entre eux et ses filles. Evidemment c'était un homme de sens et dont le coup d'œil était juste : l'un était Charles Chesnelong, l'autre, Emile Izoard que nous verrons en 70 procureur général à Nancy où l'on n'a point oublié son héroïsme, et qui mourut premier président de la Cour d'appel de Bordeaux. Charles passa le premier, il mit son cœur tout neuf aux pieds de l'aînée de Mlles Lacoste qui l'accepta et donna le sien. Entendons que tout se passa dans les vieilles formes, par l'intermédiaire des parents, que la cour se fit en observant les règles austères de la tradition française, le mariage aussi ; mais le diable — c'est-à-dire l'amour — n'y perdit rien. Lui, qu'on dit inconstant, il fit alors un pacte que la mort ne devait déchirer qu'après cinquante-quatre ans d'épreuve et de consécration... Il est certes délicat d'affirmer les sentiments d'autrui, et leur durée : *Comment faites-vous pour être si sûr de ces choses-là?* disait Mme du Deffant ; mais il suffit ici d'avoir été admis dans le sanctuaire de cette ardente fidélité pour être tout à fait sûr de ce qu'on avance, et la sceptique marquise en eût témoigné comme les autres si elle eut été admise à respirer cette atmosphère de douce, forte et permanente tendresse. Hélas ! il lui manqua, aussi bien qu'à tout son monde du XVIIIe siècle, de renconter, en effet, « ces choses-là »!

(*A suivre.*) M. DE MARCEY.





LA

CRISE DE LA LIBERTÉ

Quel poète élégiaque saura nous dire en vers, générateurs de mélancolie, la très lamentable histoire de la grande devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité ?

Malheureuse fraternité ! Ceux-là mêmes qui l'inscrivirent sur les murs officiels pour la première fois, tracèrent tout à côté, l'image d'une guillotine : la Fraternité ou la mort; on ne saurait se montrer plus persuasif. Les hommes du XIXe siècle n'employèrent pas une autre méthode; tout en glorifiant la fraternité, ils préconisèrent et pratiquèrent une philosophie qui se confond avec le *struggle-for-life*. Si scandaleux devint le contraste, entre le sens du mot fraternité et les mœurs publiques, qu'on proposa quelques modifications à la devise révolutionnaire. M. Léon Bourgeois jeta dans la circulation politique et pseudo-intellectuelle le mot solidarité qui, si on le veut bien, se prête aux interprétations les plus diverses. Sa tentative fut infructueuse, mais elle prouva que le dernier mot de la devise républicaine est devenu positivement odieux aux héritiers des grands ancêtres.

L'égalité n'a jamais rien perdu de ses charmes, pour les Français du XIXe siècle ; elle est encore toute puissante. Malheureusement, il devient trop évident que l'égalité telle qu'on la comprend parmi nous, depuis un siècle, conduit la France aux abîmes. A voir les ruines épouvantables qu'elle fait autour de nous, on se rappelle et on comprend

mieux le mot de Joseph de Maistre, sur l'essence de la Révolution. Ah! vous avez dédaigné ou couvert de vos sottes clameurs les paroles formidables du grand penseur catholique, vous avez défiguré sa pensée pour n'avoir pas à la discuter, et aujourd'hui vous êtes forcés de reconnaître la justesse de son verdict. Vous ne dites pas : la Révolution est satanique dans son essence, ce serait commettre une hérésie, mais vous dites : la chimérique égalité dont les Français de nos jours sont si amoureux est, par définition, destructive de toute vie patriotique et morale. De toutes les banqueroutes, dont on a parlé, à tort ou à raison, durant ces dernières années, celle-là est bien la plus certaine et la plus grave.

L'histoire de la liberté n'a pas un caractère aussi tragique; elle n'en est ni moins intéressante, ni moins instructive. Aussi n'est-il que juste de remercier M. Fonsegrive de l'avoir esquissée, en philosophe et en chrétien. En l'honneur de la liberté, on dressa des monuments, on composa des refrains, on combina de savants rapprochements de mots, on institua toute une philosophie et toute une politique. Le XIX[e] siècle ne fit que passer, elle n'était déjà plus.

M. Fonsegrive, et avec raison, raconte très rapidement les origines de la liberté politique moderne, qu'il fait remonter aux réformateurs du XVI[e] siècle, à Jean-Jacques Rousseau et à Kant. Il insiste plus volontiers sur les signes auxquels on reconnaît la décadence à peu près complète et irrémédiable, sans doute, du libéralisme. Quels sont donc ces signes?

D'abord « on a beau empêcher les associations d'exister, comme les individus ne sont égaux ni en intelligence, ni en force, le faible isolé est condamné à succomber sous les coups du fort, en sorte que cette liberté dont on l'a gratifié, lui devient un fardeau. La concurrence écrase les moins robustes, le capitalisme pressure les travailleurs, les majorités oppriment les minorités. Tels sont les faits qui, sous des formes parfois tragiques, remplissent l'histoire sociale de notre siècle. »

Il est à regretter que M. Fonsegrive, qui est particulièrement compétent dans ces sortes de matières, n'ait pas présenté, dans une énumération saisissante, les principales formes d'esclavage professionnel qu'on décore du nom de positions sociales. Est-il libre, l'ouvrier père de famille que les grévistes empêchent de travailler? Sont-ils libres, tous les journalistes qui font de la copie sur les injonctions de M. le directeur?

Nous avons vu jadis un des plus célèbres d'entre eux, partant un des plus largement rétribués, changer tout à coup de drapeau pour assurer le pain de ses vieux jours. Ce doit être, donc, quelque chose de bien épouvantable que la condition des ordinaires et minuscules plumitifs. Je ne parle pas des prisonniers, des soldats, des ronds de cuir, moins libres pour la plupart que les prisonniers et les soldats, ni des religieux qu'on expulse au nom de la liberté. Il paraît que les rapins, les étudiants, les poètes et les aspirants écrivains chantent en chœur dans leurs conciliabules : La littérature est une blague amère. Un jour viendra peut-être où toute la France chantera et criera d'une voix irritée : La liberté n'est qu'une blague amère.

Un deuxième symptôme de la décomposition du libéralisme provient de la pratique des savants. « Si la liberté de l'examen et de la recherche demeure entière, dans le domaine de la science positive, nulle part on ne voit mieux que dans ce domaine, combien l'individualisme cartésien était étroit et ruineux, et combien existait peu dans la science la liberté de la pensée ». Constatation particulièrement cruelle pour nos contemporains, qui se plaisaient à voir dans la science, l'amie, l'auxiliaire, la protectrice, la sœur de la liberté.

La troisième et très grave atteinte à la liberté a pour auteurs, nos hommes d'Etat, tous libéraux ou soi-disant libéraux. « Jusqu'à ces dernières années, on aurait pu croire que les faits n'avaient encore rien établi, pour ce qui est du libéralisme politique. Il y avait de braves gens partout; l'expression des doctrines, même les plus subversives, paraissait pouvoir être tolérée, car on ne voyait pas

qu'elles aboutissent à des conséquences pratiques. Proudhon, d'autres après lui, avaient répété : « La propriété, c'est le vol »; ni Proudhon ni ses adeptes sérieux ne s'étaient fait condamner pour vol. Si quelque voleur prétendait se réclamer de ces doctrines, on se contentait d'en rire. Mais vers 1880, deux jeunes gens instruits, deux étudiants, Barré et Lebiez, assassinèrent pour la voler, une vieille femme et déclarèrent qu'ils avaient agi suivant leur conscience, d'après les lois de la concurrence vitale. Quelque temps après, M. Paul Bourget posa nettement, dans le *Disciple*, le problème de la responsabilité du penseur et de l'écrivain vis-à-vis de la pratique sociale. Puis vinrent les attentats anarchistes... De ce jour, le problème posé par le *Disciple* fut résolu, et les Chambres françaises votèrent les lois contre les anarchistes, lois qui punissent « l'apologie des faits qualifiés crimes » et créent, par conséquent, quoi qu'on en ait dit, une criminalité de la pensée. »

Une telle démonstration me paraît être irréfutable; on pourrait la compléter, toutefois, par d'autres arguments. Nous connaissons mieux, par exemple, l'Angleterre qui fut longtemps le prototype idéalisé des nations libérales et qu'il fallait admirer de confiance, à travers l'éloquence soigneusement expurgée des Macaulay et des Gladstone. Libérale, l'Angleterre qui protège, comme chacun sait, les Irlandais et les Boërs? Soit, mais les honnêtes gens réfléchiront, désormais à deux fois, avant de s'approprier ce libéralisme.

En France même, les inventeurs et les propriétaires brevetés de l'étiquette libérale ont trop laissé deviner leurs arrière-pensées. Un trop grand nombre d'entre eux se servent de la liberté comme d'un procédé électoral à la fois commode et efficace. Qu'un adversaire naïf, s'appuyant sur leurs déclarations ultra-libérales, vienne leur demander justice, ils lui répondront : la liberté c'est une guitare. Bossuet a dit un mot très profond qui renferme une part de vérité éternelle, mais qui commence, d'une certaine façon, à devenir caduc. « Quand une fois, on a pris la multitude par l'appât de la liberté, elle suit, en aveugle,

pourvu qu'elle en entende seulement le nom. » Nous l'avons bien vu, en effet : pendant tout le dix-neuvième siècle, le mot liberté fut un appât auquel vinrent se faire prendre, avec un bonheur évident, des millions d'électeurs. Il semble bien toutefois que, de nos jours, l'appât ait perdu de sa valeur. Les électeurs sont devenus plus méfiants et plus prosaïques; à la liberté, ils préfèrent le partage des richesses et l'augmentation du bien-être; ils sourient quand on leur parle de liberté. Chose curieuse, ceux-là mêmes, d'entre les hommes politiques, qui agissent encore en libéraux n'osent plus se proclamer tels, devant l'opinion publique; ils veulent qu'on les appelle des progressistes.

De cette banqueroute de la liberté se dégagent quelques enseignements qui intéressent de particulière façon, les catholiques. On a injurié l'Eglise, durant plus d'un demi-siècle, parce qu'elle avait osé dire anathème à la liberté moderne. A tout le moins qu'il nous soit permis de signaler ce triomphe de sa doctrine. Notre audace n'ira pas jusqu'à faire remarquer trop bruyamment, combien s'étaient trompés ceux qui avaient cru prendre en défaut, sa surhumaine sagesse. Avec beaucoup d'à-propos, M. Fonsegrive rappelle la soixante-dix-neuvième proposition condamnée par le *Syllabus* : « Il est faux que le plein pouvoir accordé à tous, de manifester en public toutes sortes d'opinions et de pensées, puisse conduire les peuples à la corruption des mœurs et à l'indifférence. » Par ses actes, l'Etat moderne condamne aujourd'hui cette proposition, comme l'Eglise l'avait condamnée par ses sentences doctrinales; il ne retarde sur le *Syllabus* que d'un demi-siècle. Ne craignons pas d'ajouter que si cette grande leçon de choses inflige aux adversaires de l'Eglise une humiliation méritée, elle ne laisse pas de s'appliquer à quelques-uns de ses fils. Comme Simon condamnait Jésus dans sa pensée, ne nous est-il pas arrivé de reprocher à l'Eglise le *Syllabus*, ou tout au moins de le défendre avec une sorte de respect humain? Nos chefs les plus aimés eux-mêmes, commirent des imprudences dont on commence à mesurer la gravité. L'éloquent et sympathique Montalembert professait un double

culte, le culte de la religion et celui de la liberté. Peu s'en fallait que le second n'eût le pas sur le premier. Ses phrases sur la liberté nous font sourire aujourd'hui, alors que son ardent amour de l'Eglise, qui a produit d'ailleurs de si beaux résultats, nous éclaire et nous réconforte.

Tout n'est cependant pas mauvais dans la liberté, M. Fonsegrive se hâte d'en faire la remarque. « La liberté, dit-il, est respectable et a une valeur propre partout où l'absence de certitude sociale laisse la carrière ouverte aux inspirations de la conscience, aux recherches de la pensée, et ainsi est conservé ce qu'il y avait de juste et de véritable dans la doctrine des libéraux. L'autorité sociale se trouve sauvegardée, et sauvegardé aussi le respect qui est dû à l'individuelle liberté. Or, cette doctrine à laquelle tout le monde adhère en pratique, à laquelle bien peu de gens refuseraient leur assentiment, n'est pas autre chose que l'expression, en termes très généraux, de la pure doctrine du catholicisme qui, en même temps qu'il a condamné le libéralisme, a toujours proclamé l'existence et la valeur du libre arbitre dans l'homme. »

Un peu gêné peut-être par la forme de discussion qu'il avait choisie, M. Fonsegrive n'a pas développé, il s'en faut, toute sa pensée; il l'a indiquée à peine. Aussi quelques obscurités subsistent-elles dans sa rédaction, et même quelques affirmations contestables. Seuls s'en étonneront ceux qui n'ont étudié, ni le traité de la grâce, ni les *Provinciales*.

Ainsi, dans son timide et sage plaidoyer en faveur de la liberté, M. Fonsegrive affirme que l'évolution de la pensée moderne nous a donné une détermination plus exacte, plus scientifique de la valeur de l'homme. « Un homme, ajoute-t-il, vaut plus aujourd'hui qu'il y a trois cents ans. »

M. Fonsegrive voudra bien me permettre de n'être pas tout à fait de son avis. Que, depuis Voltaire, l'horreur des souffrances physiques ait augmenté d'intensité, que, théoriquement, les orateurs et les écrivains et les hommes d'Etat proclament, avec leur amour de la paix, le désir de sauvegarder les vies humaines, que nous soyons tous

secoués de colère, d'indignation ou de dégoût, à la seule pensée d'un carnage humain, c'est incontestable. Mais ces sentiments et ces manifestations oratoires ne prouvent rien. En fait, on joue aujourd'hui de la vie humaine, plus que jamais. Si notre société contemporaine estimait la vie humaine autant qu'elle veut bien le dire, elle mettrait fin aux vices ou aux intérêts qui ont pour résultat la dépopulation. Elle combattrait plus vigoureusement l'alcoolisme, et elle réfléchirait sans doute, avant d'envoyer des soldats mourir sous toutes les latitudes. Et que dire de toutes ces industries terribles qui détruisent, en quelques années, les santés les plus vigoureuses ? Mais ce qui prouve principalement contre la thèse de M. Fonsegrive, c'est le nombre effrayant déjà, mais toujours croissant des suicides. On se tue pour une contrariété, pour un froissement d'amour-propre, pour moins encore, tandis que de grands philosophes, plus ou moins anglo-saxons, se demandent, avec gravité, si la vie vaut vraiment la peine d'être vécue.

Sans doute, au moyen-âge, au XVIe siècle, et même au XVIIe, on torturait et on massacrait les humains avec une facilité épouvantable, mais ces violences n'empêchaient pas la réalisation du commandement divin : *Croissez et multipliez*. En dépit de toute leur sensiblerie et de toute leur admiration pour les droits de l'homme, les modernes ne savent que rendre moins nombreuses les vies humaines.

La vérité est qu'en plaidant ainsi, pour la liberté, les circonstances atténuantes, M. Fonsegrive, obéit, je crois, à des arrière-pensées d'ailleurs louables et généreuses. Les habiles me reprochent de les dévoiler trop aisément, ces pensées que nous avons tous, et peut-être ont-ils raison. Mais comme, Dieu merci, notre génération ne risque pas de périr faute de diplomates intellectuels, je me hasarde à redire tout haut ce qu'amis et adversaires disent tout bas.

Une fois bien constaté le triomphe doctrinal de l'Eglise, sur le terrain de la liberté, M. Fonsegrive se demande avec inquiétude si quelques-uns de ses amis les catholiques, ne vont pas se méprendre sur le vrai caractère de ce triomphe. Ils sont fort bien capables, en effet, de maudire sans res-

triction la liberté, la liberté qui porte en soi des éléments de vérité et de vie et qui demeure encore populaire dans certains milieux. Evitons ces imprudences et apprenons à nos lecteurs l'art de ménager une opinion toute puissante, ombrageuse et assez mal disposée envers l'Eglise. Bref, il s'agit de ne point trop mal parler de la liberté.

Cette leçon de prudence n'est pas superflue, mais elle doit être complétée par une leçon de courage. L'Eglise a reçu le dépôt de la vérité, de la vérité intégrale et absolue. Hésiter, entre son enseignement et les modes intellectuelles qui osent s'élever contre elle, ressemblerait à une désertion. Que nous en avons connu de ces modes intellectuelles qui brillent quelques années, séduisent les intelligences et disparaissent, non sans laisser des traces, hélas ! Le devoir et l'intérêt des catholiques consistent, si je ne me trompe, à étudier ces formes à peu près nouvelles d'idées le plus souvent anciennes, avec attention, sans parti pris d'hostilité, avec le désir de comprendre, mais aussi avec défiance. Nos adversaires sourient lorsqu'ils nous voient nous prosterner sans précaution, devant les idoles du jour, ils sourient et ils se disent que nous ne comprenons pas notre véritable mission. Les idées du jour, il appartient à leurs adeptes et plus encore au temps, de les analyser, de les défendre et de les glorifier. Trop souvent, elles ressemblent à ces doctes fables dont parle saint Paul. Pourquoi nous hâterions-nous de les faire nôtres, et pourquoi craindrions-nous de les tenir pour suspectes ? Louis Veuillot, parce qu'il osa railler le libéralisme, fut classé, pendant toute sa vie, parmi les intransigeants et les retardataires grincheux. Montalembert, ardent libéral, eut le plaisir de passer pour être ce qu'on appelle un homme de son temps. Et aujourd'hui encore, il demeure un homme de son temps, un temps fort lointain, tandis que s'affirme chaque jour davantage la candidature de Louis Veuillot à une immortalité définitive.

Entre ces principes de conduite et les habitudes d'information avisée que préconise M. Fonsegrive, aucune contradiction essentielle n'existe. Il importe seulement de

savoir, quand doit prévaloir la prudence et quand aussi le courage. Jadis, c'est-à-dire pendant une période du dix-neuvième siècle que je ne voudrais pas trop préciser, les catholiques en général, et le clergé en particulier ne manifestaient pas, pour les productions récentes de l'esprit, une curiosité bien grande. Ils lisent davantage, à l'heure présente, et avec des sentiments de bienveillance évidents pour tous les écrivains à la mode. Le moment est venu de les mettre en garde non pas tant contre l'intransigeance mal informée, que contre la veulerie, la banalité, la médiocrité, la fausse élégance des idées modernes. Voudrions-nous aujourd'hui qu'aucun des nôtres n'eût protesté, il y a cinquante ans, contre le libéralisme à son apogée ? Dès lors, ne craignons pas de regarder en face, les idées de notre temps et de les juger. Personnellement, nous nous exposons à avoir tort devant une opinion qui est, en somme, un peu lâche, mais la grande cause, dont nous avons l'honneur d'être les soldats très obscurs, en bénéficiera dans la suite.

En constatant ainsi la déroute partielle, sinon totale, du libéralisme, M. Fonsegrive a exprimé, plutôt avec modération, le sentiment des catholiques, mais il n'a exprimé que les sentiments des catholiques. Quels que soient son talent et la haute autorité dont il jouit, quelque application qu'il ait mise à évangéliser ceux du dehors, il passe pour clérical, et tous nous savons ce qu'il en coûte de passer pour clérical.

Que pensent de la liberté les puissants du jour, ceux qui font des lois et qui commandent au percepteur et au gendarme ? Ils n'en pensent probablement rien du tout, absorbés qu'ils sont par de savantes combinaisons parlementaires ou électorales. Mais ils délèguent leurs pouvoirs intellectuels à quelque philosophe-écrivain, qui essaie de faire la synthèse de leurs idées, si tant est qu'ils aient des idées. Ce philosophe-écrivain s'appelle aujourd'hui M. Henry Michel, rédacteur du *Temps*, journal influent qui cache, sous la gravité de son attitude, la versatilité de ses doctrines et l'énergique persévérance de ses ambitions politiques.

Donc, tout récemment, M. Henry Michel voulut formuler la doctrine politique de la démocratie, lisez : du personnel politique qui détient le pouvoir depuis trente ans. Il fallait bien faire à la liberté sa part.

M. Henry Michel n'a eu garde de manquer à ce devoir, mais chose déjà digne de remarque, au lieu de la mettre en vedette, et de la glorifier selon l'usage, il ne la fait intervenir qu'à la fin de sa dissertation et après toute une série de préambules quelque peu embarrassés.

M. Henry Michel commence par prouver, bien longuement, ce me semble, qu'un régime politique ne saurait se passer de doctrine, puis il énumère les promoteurs de la philosophie démocratique et républicaine : Rousseau, Condorcet, Tocqueville, Michelet, Edgar Quinet, Kant, Renouvier et Auguste Comte. Pas une seule fois, M. Henry Michel ne se demande si ces écrivains, presque tous protestants d'origine, ou tout au moins d'inclination, sont vraiment bien qualifiés pour diriger la France dans ses voies normales. Cette sérénité de M. Henry Michel, philosophe officiel du régime opportuniste, constitue un symptôme bien significatif et bien triste : elle prouve jusqu'à quel point les catholiques sont devenus étrangers dans leur propre pays.

Après ce rapide résumé d'histoire politico-philosophique, M. Henry Michel, qui décidément aime les préambules, entreprend l'apologie rationnelle du suffrage universel. Enfin, il se décide à exposer sa propre doctrine :

« La démocratie, dit-il, favorise l'épanouissement de la personne humaine.

« Qu'est-ce donc que devenir homme, personne humaine et ensuite, plus homme, et davantage personne humaine ?

« Il y faut, premièrement, un certain degré d'indépendance économique, ce degré le plus faible, où l'individu possède de quoi se suffire, de quoi subvenir aux besoins élémentaires de la famille qu'il a créée. »

Je regrette d'avoir à couper cette citation parce qu'elle renferme quelques obscurités grosses d'équivoques dangereuses. Il semble, d'après M. Michel, que le pauvre soit dans

l'impossibilité d'être un homme vraiment digne de ce nom. Je n'opposerai pas, au grave penseur du *Temps*, le Fils de l'homme qui n'avait pas une pierre où reposer sa tête, ni saint François d'Assise. Mais je connais un ouvrier qui s'est présenté, il n'y a pas un mois, au bureau de bienfaisance. On lui a dit : « Dans quelle école avez-vous envoyé votre fille ? — Chez les sœurs. — C'est bien, mais si vous ne la mettez pas à l'école laïque, vous n'aurez pas un secours. » — Et l'ouvrier s'est retiré en silence. Au contraire, des fonctionnaires très grassement rétribués existent qui ne sont certainement pas sans avoir des inquiétudes sur la valeur des actes moraux qu'on leur impose : ils restent tout de même, honteux, à leur poste.

Tout le sombre tableau de la misère que M. Henry Michel compose en quelque sorte sous nos yeux, est donc à refaire. Il ne s'agit pas ici de peindre des haillons ou des visages affamés, il s'agit de déterminer avec autant de précision que possible, les rapports qui existent entre la situation pécuniaire d'un homme et les lâchetés qu'il est exposé à commettre.

M. Henry Michel ajoute : « Le travailleur ne sera cependant un homme dans la pleine acception du mot, que s'il sait qu'il a des devoirs et des droits; que s'il possède quelque idée, même très rudimentaire, de la dignité de sa nature; que s'il connaît ses raisons de vivre. Limiter au « nécessaire physique », sans y joindre le « nécessaire moral », les besoins de l'individu et le concours de la société, ce serait préparer un peuple en qui le caractère d'humanité ne se rencontrerait qu'à demi. »

M. Henry Michel paraphrase ici, et assez heureusement, la parole évangélique : L'homme ne vit pas seulement de pain. Mais nous aurions quelque peine à nous mettre d'accord avec lui s'il fallait définir ce qu'il appelle, le nécessaire moral, ce que nous appelons, nous, le royaume de Dieu et sa justice. Ainsi, M. Henry Michel écrit gravement : « Celui qui possède peu de chose devra comprendre, pour se l'être dit à soi-même, que le principal dans la vie, n'est pas de posséder beaucoup, mais de beaucoup valoir. »

Principe très sage et très vrai en soi, et qui ne déparerait pas une page de Sénèque. Des chrétiens et même des hommes pratiques ne le formuleraient pas de cette façon. La foi, Dieu merci, nous fournit d'autres moyens de supporter les misères d'une position sociale médiocre, et, pareillement elle nous enseigne une méthode de direction, dans la vie morale, qui est exactement contraire à celle préconisée par M. Henry Michel. Ce sage nous dit : Ayez d'abord de quoi vivre, puis vous vous préoccuperez du « nécessaire moral ». Dans l'évangile, il est écrit : Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. M. Michel a beau nous affirmer que prétendre donner aux individus les éléments de culture morale, sans leur avoir d'abord facilité cette chose très difficile qui s'appelle l'acquisition du pain quotidien, c'est dérision pure, nous persistons à tenir pour vraie la parole évangélique.

Ces considérations, encore qu'elles ne se rapportent pas à la liberté, ne sont nullement étrangères à notre sujet. Le chemin qu'a suivi M. Henry Michel offre des sinuosités étranges, de telle sorte que quiconque veut comprendre ses théories sur la liberté, doit auparavant remonter à sa définition de la démocratie. « Si la démocratie, dit M. Henry Michel, est bien ce que nous venons de dire, quelle en devra être la doctrine politique?... La fin de la démocratie sera la liberté. » Nous y voilà donc enfin! Sans doute M. Henry Michel se fera pardonner la lenteur de ses raisonnements préparatoires, par l'ardeur avec laquelle il dira son hymne en l'honneur de la liberté? Non seulement il n'en est rien, mais à une seconde lecture, il semble bien que M. Henry Michel n'ait pris la plume que pour rabaisser la liberté et restreindre sa puissance. Ses premières paroles constituent une sorte d'avertissement ironique, à ceux qui guidés par le sentiment et l'imagination se représentent la liberté comme incomparablement noble et belle. « Non pas, dit-il, que la liberté, quand on la connaît, paraît préférable à la compression, ou plus noble. Si l'on adoptait ce critérium il dépendrait d'un peuple in-

dolent et dégradé de le mettre en défaut. Ce peuple placerait son idéal dans un régime où l'autorité voudrait, penserait, agirait pour le citoyen. Et l'on serait mal fondé à soutenir que ce peuple a tort, si c'est le sentiment seul ou l'intérêt qui est appelé à prononcer. »

Pourquoi M. Henry Michel a-t-il éprouvé le besoin de faire cette remarque, dont on ne comprend pas bien la portée ni la nécessité, mais qui est certainement restrictive et négative ? Pourquoi ?

Il n'est pas impossible peut-être de s'en rendre compte par voie d'analogie, si l'on veut bien porter son attention sur les lignes suivantes qui ont un caractère laudatif très prononcé :

« La conscience est le nœud vital de la personne... La conscience une fois née, tend à la possession de la pleine et absolue liberté, de l'autonomie. Dire : la démocratie est la cité des consciences revient à dire : la démocratie est la cité des consciences autonomes. »

Ce langage vous paraît sans doute éloquent. On dirait que le style de M. Henry Michel, d'ordinaire très apprêté et froidement grave, s'anime tout à coup et s'échauffe à la flamme de la liberté. Eh bien, j'ai le regret de vous dire que vous n'avez pas remarqué le venin qui se cache dans les derniers mots : *la démocratie est la cité des consciences autonomes.* Un religieux qui a fait vœu d'obéissance, n'a pas, selon M. Henry Michel, une conscience autonome ; il dépend d'un supérieur. Demain, si les énergumènes d'extrême-gauche, réussissent à faire mettre hors la loi tous les catholiques, les rédacteurs du *Temps*, M. Henry Michel en tête, nous prouveront doctement que nous n'avons pas une conscience autonome. Conclusion : les religieux, et, logiquement, tous les catholiques, sont exclus de la cité des consciences, c'est-à-dire de la démocratie.

M. Henry Michel ne craint pas de dire sur ce point toute sa pensée. « Un régime autoritaire produit des automates, qui joueront, qui mimeront la personne humaine, mais qui ne la remplaceront pas. Les doctrines d'hétéronomie morale et religieuse le savent bien, elles qui, par un hommage im-

prudent et significatif, parent du nom de liberté la soumission même. »

Ainsi, toutes ces doctes phrases signifient clairement ceci : tous les cléricaux sont mis au ban de la cité démocratique. Car, de même que M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, nous avons tous, sans le savoir, commis le crime d'hétéronomie religieuse. Et on nous le fera bien voir, nous serons tous condamnés pour crime d'hétéronomie religieuse, puisque tous nous nous proclamons les fils respectueux du Souverain Pontife.

On pourrait demander à M. Henry Michel en vertu de quel droit il se permet d'établir une Inquisition moderne contre ceux qui, selon lui, n'ont pas une conscience autonome. Mais pour le moment il suffit de constater que le délégué du personnel gouvernemental au département de la philosophie, porte une atteinte grave à la liberté de conscience.

Il est vrai que, fidèle à la méthode opportuniste, M. Henry Michel offre aux conservateurs une compensation dont ils seront, sans doute, ravis. Il défend leurs coffres-forts. « L'égalité réelle, l'égalité de fait, celle en vertu de laquelle tous les citoyens devraient avoir même sort, mêmes avantages, elle n'est dans le programme d'aucun démocrate (oh !). Jamais la démocratie n'a promis de passer le niveau sur les têtes et sur les fortunes. » Ah ! qu'en termes élégants ces choses-là sont mises ! M. Henry Michel donne en pâture à la démocratie tous les moines coupables d'hétéronomie ; il ne lui permet pas de toucher aux capitaux de l'oligarchie régnante.

Mais si la démocratie, après avoir expulsé des moines, jugeait à propos d'envahir les maisons de banque, M. Henry Michel se soumettrait-il humblement ? Oui, sans doute, parce que toujours soucieux de restreindre la liberté des catholiques, il a mis à la base de sa doctrine le respect absolu et sans condition, de la légalité. « La loi n'est autre chose que la déclaration de la volonté générale. Si, en démocratie, un citoyen s'insurge contre la loi, il s'insurge, pour ainsi parler, contre lui-même, en tant qu'élément

constitutif de la volonté générale. Comme les individus, les groupes, les masses sont tenus au respect de la légalité. Viennent-ils à la violer? Le scandale est plus criant encore, l'outrage au bon sens plus intolérable. Ainsi se trouvent éliminées non-seulement les tentatives de rébellion des sectes, des partis contre une loi qui ne leur a jamais plu... » L'allusion aux lois scolaires est transparente. M. Henry Michel ne proclame la sainteté inviolable de la légalité que pour dire aux catholiques : « laissez-là toute espérance ».

Soit, admettons momentanément, pour les besoins de la discussion, admettons que nous devions, en effet, laisser là toute espérance, il reste que ces graves déclarations ont des conséquences imprévues. Puisque la légalité est à ce point chose sacro-sainte, les amis de M. Michel devront se résigner, le jour où les socialistes passeront légalement le niveau sur les fortunes, et peut-être sur les têtes.

Et cependant non, ils ne se résigneront pas. L'oligarchie régnante a une grande confiance en ses lumières propres : elle n'admet pas qu'on puisse lui arracher le pouvoir, et si, à sa très grande surprise, ce malheur lui arrivait un jour, elle n'hésiterait pas à déchaîner une révolution. C'est pourquoi, logicien médiocre, mais politique très expert dans l'art de traduire en axiomes graves les ambitions de ses coreligionnaires, M. Michel justifie d'avance leurs révoltes hypothétiques :

« La liberté politique, dit-il, étant la première fin d'une démocratie, il suit de là qu'une démocratie qui fait usage du droit de suffrage pour se donner un maître, une démocratie césarienne, en un mot, est une véritable monstruosité. Elle a proprement détruit sa raison d'être, la liberté. »

A Dieu ne plaise que je défende ici le césarisme ! Si les amis de M. Henry Michel, par leur intolérance anticatholique, le rendent jamais nécessaire en France, nous le subirons avec tristesse. Mais comment notre philosophe ne voit-il pas que sa protestation contre le césarisme appelle, comme conséquence nécessaire, la formule célèbre : « L'insurrection est le plus sacré des devoirs » ou bien la parole

non moins célèbre de M. Brisson : « Nous descendrons dans la rue et nous ferons le coup de feu. »

Dès lors, apparaît dans une absolue clarté la pensée profonde de nos dirigeants. « La république, notre république est sainte et éternelle, elle a pour base d'airain les lois qui chassent les religieux et mettent les catholiques dans un état visible d'infériorité politique. Quiconque ose trouver mauvaise une seule de ces lois se relègue lui-même parmi les sectes; il se met en état de rébellion, il encourt l'ostracisme. Mais il ne faut pas prononcer le mot ostracisme. Nos amis les penseurs officiels sauront bien trouver un moyen de couvrir cet état de choses du beau nom de liberté. Pendant ce temps, nos hommes d'Etat s'appuieront sur la force et n'auront de confiance qu'en la force : car, remarque finement M. Henry Michel, la souveraineté du nombre, malgré ses inconvénients, est une spiritualisation très appréciable de la souveraineté de la force.» Donc, toutes les précautions sont bien prises par nos souverains et maîtres. Ils ont la force, laquelle paraît à M. Henry Michel suffisamment spiritualisée, et si par suite d'un coup d'État elle leur échappait, ils n'hésiteraient pas à la recouvrer par l'insurrection et la violence. Ils rétablissent ainsi à leur profit le crime de lèse-majesté, et aussi tous les privilèges jadis inhérents à la dignité de César ou d'Auguste : ils sont dieux.

Que devient la liberté dans un aussi étrange système politique? Il est trop aisé de le deviner. La liberté se meurt, la liberté est morte, et M. Henry Michel s'est donné la mission de l'ensevelir sous les lourdes métaphores qui lui arrivent, directement ou indirectement, de Genève.

Il va sans dire que, dans toute cette discussion, je ne mets nullement en cause, les intentions personnelles de l'auteur. Il a voulu, et il a cru louer convenablement la liberté. Mais il n'a pu ni masquer le passé du parti opportuniste ni se soustraire à la force des choses; on devine assez aisément l'état d'âme de ses amis. Ceux-ci se sont mis, depuis un demi-siècle, à la remorque du mouvement démocratique, avec l'espoir de le diriger toujours et de le soutenir au besoin. Ils ne le dirigent plus du tout, depuis

que le socialisme est au pouvoir, et ils se sentent emportés, ils craignent de savoir où... c'est-à-dire, vers l'abîme. Mais ils bénéficient encore des avantages matériels et politiques que leur valut leur peu courageuse habileté; ils occupent tous de très hautes situations. Puis, malgré leur modération apparente, ils nourrissent contre le catholicisme une haine profonde et à laquelle ils feraient, le cas échéant, les plus grands sacrifices. C'est dans ces conditions qu'ils disent leur confiance en la sagesse de la démocratie, non sans un visible effort pour dominer leur frayeur. A lire leurs déclarations optimistes, on se rappelle involontairement les vers bien connus de Verlaine :

Tout en chantant sur le mode mineur
L'amour vainqueur et la vie opportune,
Ils n'ont pas l'air de croire à leur bonheur
Et leur chanson se mêle au clair de lune.

Le clair de lune est représenté, dans l'étude de M. Henry Michel, par les réticences du style et surtout par la sensibilité romantique et démocratique dont il revêt ses froides et peu cohérentes argumentations. Les soixante-quatre pages de sa brochure obtiendront sans doute un succès d'estime dans le monde officiel, et dans quelques régions universitaires; elles ne constituent, en somme, qu'une sorte d'exercice idéologique. M. Henry Michel ne retarderait-il pas de quelque trente années sur les idées de son temps?

C'est du moins, l'impression que l'on éprouve, en écoutant ses alliés politiques de l'extrême gauche. Ceux-là ne s'épuisent pas en précautions oratoires, bien inutiles en effet, ils vont droit au fait, ils se moquent sans façon de la liberté.

« Depuis un siècle, écrit M. Henri Dagan, on a pris ces possibilités (justice, liberté, etc.) *très conditionnées*, pour des vérités éternelles et douées d'une efficacité *sui generis*. L'homme préhistorique, dans son ignorance bestiale, et sa candeur infinie, se figurait, *naturellement*, que sa prière changeait l'ordre des phénomènes et fléchissait la volonté des éléments personnifiés. L'homme moderne avec sa

science incertaine et sa prétention excessive, imagine que la vie sociale se développe d'après un plan concerté, dont il est le créateur et le dieu. *Et l'idolâtrie des idées a remplacé l'idolâtrie des dieux.* Voilà pourquoi l'un prêche l'*idée* de solidarité, l'autre l'*idée* de justice ; celui-ci l'*idée* de patrie, celui-là, l'*idée* de liberté (1). »

Voilà sans doute qui va confirmer M. Henry Michel dans la confiance qu'il professe en la sagesse de la démocratie.

Non seulement les admirateurs de M. Henri Dagan s'approprient toutes ces affirmations, pour la plupart monstrueuses, mais ils mettent une sorte de coquetterie à les aggraver. L'un d'eux écrivait naguère : « Révolution, Justice, Liberté, Patrie, etc. Autant de mots enflés d'équivoque, d'erreurs et de malentendus, dont la foule est abreuvée, jusqu'à l'abêtissement. L'auteur (M. Dagan) recherche, avec un soin scrupuleux, ce qui se cache de réalités sanglantes ou de fictions atroces sous les oripeaux des phrases publiques. La bourgeoisie, comme la noblesse, pour accomplir sa tâche industrielle et trafiquante, avait besoin de nourrir la crédulité populaire. En d'autres termes, il était nécessaire de déguiser les formes serviles et dégradantes du travail salarié, de leur donner l'apparence de l'indépendance et de la liberté, en créant des notions nouvelles capables de leurrer les classes asservies. A cet égard, droit, justice, liberté, égalité, furent les principaux fétiches politiques avec quoi on fascina les stupides électeurs. »

L'écrivain qui s'exprime en ces termes, soutient de toutes ses forces le gouvernement qui est cher à M. Henry Michel. Malheureuse liberté! (2) Après avoir inspiré tant de bardes, tant d'orateurs et tant de politiciens, elle ne trouve plus aujourd'hui que quelques défenseurs timides, plus dangereux peut-être que ses adversaires.

(1) *Superstitions politiques et Phénomènes sociaux*, par Henri DAGAN.

(2) Il est superflu de dire que je mets hors et au-dessus de toute discussion, la liberté des fils de Dieu que j'ai essayé de définir plusieurs fois, ici même.

On me fera observer peut-être que le moment est mal choisi, pour un catholique, de faire connaître le discrédit dans lequel est tombée la liberté. Sans doute, mais je n'ai pas dit que les catholiques ne doivent jamais employer le mot liberté. Le droit leur reste de le jeter souvent à la face de leurs adversaires, ou tout au moins de quelques-uns de leurs adversaires, comme un reproche et une preuve de mensonge. Seulement, comme il devient de plus en plus probable que ce mot, jadis tout-puissant, ne les conduira plus à la victoire, il vaut mieux les préparer d'avance à des déceptions à peu près certaines.

Les catholiques de France se tromperaient s'ils s'en rapportaient absolument à l'énergie de leurs éloquents protecteurs du centre gauche ou au libéralisme de leurs adversaires.

Qu'ils soient forts, ou qu'ils apprennent l'art de le devenir !

Abbé Delfour.



L'AMBULANCE

PENDANT LE SIÈGE DE PÉKIN

Par Miss JERSIE RANSOME

On se souvient des événements de l'été dernier, et de l'anxiété avec laquelle nous attendîmes pendant deux mois des nouvelles de nos nationaux résidant à Pékin. Une de ces crises anti-européennes, comme il en sévit de temps en temps en Chine, s'était déclarée *subitement* (du moins cela parut ainsi à ceux qui ne suivaient les choses que de loin). Tous ceux d'entre nous, qui avaient en Extrême-Orient des amis ou des parents, commencèrent à s'inquiéter. Ils les assaillirent de lettres, dont pas une ne reçut de réponse, ce qui porta naturellement cette inquiétude à son comble. La Chine était en feu, et les étrangers qu'elle abritait dans le plus grand péril : c'est tout ce qu'on savait, de détails précis, personne n'en pouvait donner. Le télégraphe était coupé, la poste ne fonctionnait plus. Sur des centaines d'Européens fermés dans Pékin, pas un, depuis le plus petit employé jusqu'aux ambassadeurs, ne trouva le moyen de faire parvenir un mot à sa famille affolée. Et ce silence invraisemblable, et cette ignorance complète, et ces mortelles angoisses durèrent deux longs mois.

Enfin nos soldats forcèrent la porte de la Ville Jaune. Le mystère fut éclairci. Mgr Favier et M. Pichon nous ont

raconté ces deux sièges des Européens au Pei-t'ang et à la légation, véritables drames d'un autre âge, avec leurs combats livrés par des gens à peine armés, leurs menaces de famine, et l'absence absolue de communications avec le dehors.

Après leurs émouvants récits, j'ai lu encore avec intérêt celui que vient de faire paraître Miss Jessie Ransome, qui soigna les blessés du siège. C'est la même histoire, sans doute, mais vue par son côté intime; c'est le récit du soldat après celui du général. J'ai pensé que l'analyse de ce petit livre ne paraîtrait pas encore hors de saison, et que chez nous, comme en Angleterre, on accueillerait avec sympathie des détails, inédits, je crois, sur l'ambulance du siège de Pékin.

Miss Jessie Ransome s'intitule diaconesse, titre qui correspond, dans certaines sectes de l'Eglise anglaise, à celui de religieuse chez nous. Bien que, dans ce journal adressé à ses amis, elle ait omis d'informer le lecteur de sa situation, on voit par le récit, qu'elle et sa sœur Edith faisaient partie près de Pékin, ou plutôt à Pékin même, d'une mission dont les œuvres comprenaient une école pour les enfants et un dispensaire pour les malades. Depuis combien de temps, elle ne le dit pas. Elle semble avoir une certaine connaissance de la Chine; cependant elle n'avait pas prévu la catastrophe.

Elle a bien entendu dire, dès l'hiver précédent, que les chrétiens, surtout les catholiques, sont inquiétés — et plus que cela — dans le Shang-toung. Elle a ouï parler des Boxeurs et connaît l'importance du mouvement qu'ils ont soulevé. Le gouvernement chinois sera-t-il de force à le réprimer, étant donné qu'il le veuille? et le veut-il? Elle se le demande. « Il ne sait, dit-elle, que lancer des édits dont plusieurs, si étrangement libellés, qu'on cherche en vain, après les avoir lus, s'ils sont en faveur des Boxeurs ou bien des chrétiens et des étrangers. » Les représentants des puissances sont intervenus à plusieurs reprises; enfin, en mai, ne pouvant rien obtenir de précis, ils ont menacé de faire intervenir les troupes qui sont dans les ports. C'est alors qu'elle s'alarme.

Voici que les chrétiens des provinces affluent dans la capitale, et l'on prétend que les Boxeurs arrivent à leur suite. Il se répand des bruits sinistres et ils ne sont que trop fondés. Le 23 mai, Mme Scott, la femme de l'évêque (n'oublions pas que nous sommes en milieu protestant), va voir l'ambassadeur d'Angleterre, Sir Claude Macdonald, qui lui promet de l'envoyer chercher à la première menace de danger sérieux. Le lendemain, à 10 heures du soir, il remplit sa promesse, l'invitant à venir tout de suite à la légation. Cela n'est guère rassurant. Mme Scott n'a garde de refuser l'invitation : elle part cette même nuit, emmenant Miss Edith Ransome, qui est malade. Miss Jessie Ransome demeure pour garder l'école dont, par bonheur, les pensionnaires sont en vacances.

Du 19 mai au 7 juin, elle demeure donc à sa mission. Le danger va croissant. On apprend, dès le 19 mai, que les Boxeurs sont entrés dans Pékin, qu'ils se sont attaqués à la gare du chemin de fer et au télégraphe, et qu'une forte armée chinoise se tient aux portes de la ville, dans le but de s'opposer à l'entrée des troupes étrangères.

Miss Ransome essaie de se débarrasser de quelques orphelines qu'elle avait pensé garder pendant les vacances : c'est assurément le parti le plus sage. Avec des précautions infinies, et après leur avoir fait traverser la ville par groupes isolés, elle les expédie pour Tien-Tsin, sous la garde d'un catéchiste. Mais il lui reste encore une jeune Chinoise, Miss Hung et deux petites filles.

Quelques baïonnettes lui ont été envoyées, et un professeur de la mission couche armé sur le sofa de sa salle à manger. Elle ne s'illusionne pas sur la valeur de cette défense. Elle a préparé une robe chinoise, et un plan est arrêté pour fuir, en cas d'alerte. Elle doit, avec M. Reid, un compatriote et un voisin, monter dans une voiture qui sortira le soir par la cour de derrière, se promener par la ville toute la nuit, jusqu'à ce que les portes soient ouvertes, et alors essayer de passer ces fameuses portes ; pendant ce temps Mme Reid, qui est probablement moins valide, sera recueillie par un ami mandarin... Mais passer des

portes gardées comme celles de Pékin, voilà qui est bon à dire! Et puis, pour aller où? Elle l'avoue : ni l'un ni l'autre ne le sait. La campagne est pleine de Boxeurs... Se réfugier chez des indigènes, ce n'est pas leur faire plaisir, tant s'en faut... Errer à l'aventure, c'est s'exposer à tout... Les vêtements chinois empêcheront peut-être qu'on soit reconnu de loin pour un « diable d'Europe », mais de près!... On ne peut changer ni la forme ni la couleur de ses yeux!... Nos Anglais se rabattent sur l'espérance que l'amiral Seymour ne saurait tarder d'arriver. Le 1er juin, le bruit court qu'il est là... Hélas! il devait se faire attendre encore bien longtemps.

Le 3 juin, un chrétien indigène arrive à la mission. Il a les pieds tout brûlés. Il raconte que le feu a été mis à toutes les maisons chrétiennes de son village, et que tous les chrétiens sont morts, y compris sa femme. Il a échappé aux Boxeurs en se cachant sous un buffet, et c'est miracle, car trois fois ils sont entrés dans la chambre où ce buffet se trouvait. Là-dessus, il a gagné Pékin, en faisant quatre-vingts kilomètres, avec ses pieds brûlés. Le pauvre homme est un modèle de résignation et de reconnaissance.

Les jours suivants apportent des nouvelles pires encore. D'après un catéchiste, c'est le pays tout entier qui est soulevé. Un ami de la mission a été reconnu couché mort devant la porte de Yung-Ch'eng; un autre a failli être tué : on dit qu'il est prisonnier. Miss Ransome envoie un courrier pour essayer de savoir ce qu'il en est : elle a beaucoup de peine à trouver ce courrier, et ne devait pas le voir revenir.

Bien peu de petits garçons paraissent à l'externat, et pas un malade n'entre au dispensaire. Le cuisinier de la mission lui-même, quoique païen, conseille à la diaconesse de passer au Japon, les étrangers n'étant vraiment pas en sûreté en Chine.

On sait que le 7 juin une grande détermination fut prise par les ministres. M. Pichon en donnait avis à Mgr Favier : « La légation française et les autres ministres doivent se retirer à la légation d'Angleterre; le ministre d'Allemagne

est bien réellement tué et son interprète blessé ; la légation d'Autriche est évacuée et va flamber. Le projet de quitter Pékin est abandonné : préparons-nous au dernier voyage, mais espérons encore. »

Ce même jour, ordre est intimé à Miss Ransome de quitter sa mission pour se rendre à la légation. Elle y amène avec elle Miss Hung et les deux petites filles de Che-fou, qui sont orphelines. Elle s'est procuré de la farine, du riz et des conserves en abondance, car on s'attend à un siège d'une quinzaine de jours, et les provisions de bouche sont la dernière chose que les Anglais oublient.

Le danger n'est pas encore tel qu'on ne puisse sortir. Deux jours après, elle retourne à la mission. « Quelques chrétiennes chinoises sont rassemblées dans une maison, derrière les portes qu'elles ont barricadées. Elles se lamentent et sont absolument terrorisées. Deux d'entre elles avaient trouvé un abri dans des familles païennes, mais comme la veille beaucoup de maisons qui avaient accueilli des chrétiens ont été brûlées, on n'a pas osé les garder. Pauvrettes ! elles se cramponnaient à moi, me suppliant de les amener ici. Combien cela fut dur de refuser ! et cependant, que faire ? Rester avec elles eût été aggraver leur position ; les amener ici était impossible. Le ministre ne pouvait les prendre. On est déjà plus qu'entassé à la légation. C'est par grande faveur, et à condition de n'en pas faire étalage, qu'on m'a permis d'amener ici Miss Hung et les deux enfants. »

Plusieurs défections augmentent à ce moment la frayeur des chrétiens indigènes, ainsi celle du cocher de l'évêque protestant. Ce cocher est une canaille et il connaît toutes leurs cachettes...

Cependant l'aspect de Pékin est relativement tranquille (sauf que des mains sanglantes ont apparu sur les murs dans certains quartiers) et quelques personnes s'illusionnent. Les autorités chinoises semblent avoir renoncé à « arrêter les Boxeurs par la persuasion » (1). Le gouver-

(1) Mgr Favier.

neur prévient Mgr Favier qu'il a reçu un ordre spécial de protéger les églises. A quoi celui-ci répond : « Je n'y compte guère ; ils seront débordés (1). » Mgr Favier est peut-être celui qui se trompa le moins sur ce qui allait arriver. Tandis qu'à ce moment, on attendait d'un jour à l'autre à la légation l'amiral Seymour, il disait : « Je partage peu cet espoir (2). » Et il s'ingéniait à approvisionner et à fortifier le Pei-t'ang. Car on sait que les Européens étaient alors divisés en deux groupes, enfermés l'un à la légation d'Angleterre sous l'autorité des ministres réunis, l'autre au Pei-t'ang sous celle de Mgr Favier.

Le 20 juin, après déjeuner, le bruit de l'assassinat du ministre d'Allemagne se répand à la légation. (On voit qu'il ne s'y répandit que treize jours après que les ministres et l'évêque en étaient informés.) Des ordres sont immédiatement donnés pour que tous les étrangers se rassemblent dans la légation anglaise.

Toute la journée, c'est une traînée de voitures apportant des gens et des provisions. Ces gens appartiennent à onze nationalités.

« Combien nous sommes, dit Miss Ransome, je serais effrayée de le dire. L'église est abandonnée aux femmes et aux enfants des missions américaines qui y campent sur le pavé, dans les sacristies, dans le chœur et jusque sur les marches de l'autel, car il n'y a pas d'autre place. Une maison est affectée à la légation américaine, une autre aux Russes, une autre aux Français et ainsi de suite : ceux qui l'habitaient se sont réfugiés sous les toits, ou dorment dans les vérandas et partout où se trouve un coin libre.

« Tout le long de l'après-midi un groupe de religieuses françaises a erré dehors, n'ayant pu trouver place nulle part. Elles avaient fui la nuit précédente, devant l'incendie qui consumait leur maison, et, à la lettre, elles n'avaient rien..... Enfin, une dame de la légation française s'est arrangée pour les loger quelque part.

(1) Mgr Favier.
(2) *Id.*

« Notre ancienne chambre a été attribuée aux Norwégiens, et Mme C... nous a obligeamment cédé une salle à manger, où nous ne sommes que trois, un vrai luxe!

« Le campement japonais est le plus intéressant avec ses chers petits bébés, tellement semblables à des poupées japonaises, qu'on ne pourra pas dire désormais que les jouets n'imitent pas la nature.

« On a fait main basse sur toutes les boutiques environnantes, ainsi que sur un troupeau de moutons et quelques vaches, et nous avons des poulains en abondance. Nous ne mourrons pas de faim. » On voit qu'ils continuaient à se faire illusion sur la durée du siège.

Ce jour-là, 20 juin, ceux qui l'ignoraient encore, apprirent ce que c'est que le sifflement des balles. On s'attendait à des combats qui eurent lieu, en effet, les jours suivants et presque sans interruption pendant près de deux mois.

Tout ce que la légation comptait d'hommes valides eut chacun son poste pendant ces combats, et, dans les intervalles, ils travaillaient activement à des ouvrages de défense, élevant des terrasses et des barricades, creusant des tranchées, etc.

Le 21 juin, trois des assiégés ayant été blessés, les médecins organisèrent une ambulance, dont les proportions devaient bientôt s'étendre bien au-delà de ce qu'on avait prévu. Dès la fin du mois, elle comptait près de quarante malades ou blessés.

Sur cent quarante-sept femmes enfermées dans la légation d'Angleterre, une seule, Miss Lambert, avait l'habitude des hôpitaux et pouvait fournir un certificat d'infirmière. Elle fut nommée directrice de l'ambulance, et prit aussitôt pour aides Miss Ransome et une autre. On enrégimenta quelques autres missionnaires; des dames s'offrirent comme aides pour faire les lits, porter les repas, éventer les malades, etc.; des hommes qui avaient rempli sur des navires anglais, italiens, allemands et américains l'office de maîtres d'hôtel, rendirent les plus grands services.

Les infirmières s'organisèrent bientôt en trois relais : le

premier qui fonctionnait la nuit, le second qui allait de huit heures du matin à midi et de quatre heures à sept, enfin le troisième qui allait de midi à quatre heures et de sept heures à dix heures du soir.

« Il avait fallu trouver pour l'ambulance un local isolé, et dans l'état d'encombrement de la légation, cela n'avait pas été facile. On s'était décidé pour les pièces tenant lieu de chancellerie, et deux d'entre elles avaient été aussitôt affectées à leur nouvel usage, l'une servant de salle d'opérations et l'autre de salle de malades. Même alors, nous n'avions pas l'idée de la tâche qui s'ouvrait devant nous, car nous pensions d'un jour à l'autre voir arriver à notre secours l'amiral Seymour. Ainsi ce fut seulement par degrés et à mesure qu'augmentait le nombre de nos patients, que nous dûmes nous faire de l'espace, et que nous empiétâmes sur les maisons voisines, jusqu'à ce que nous eûmes six pièces, plus quelques lits dans le vestibule, et une salle supplémentaire pour les convalescents, dans la maison du ministre. Ce fut toute une besogne pour faire le vide dans ces salles; et je me félicite quelquefois de ce que je n'assisterai pas au retour du vrai locataire, quand il essaiera de mettre en ordre les livres, les papiers et les documents de tout genre que nous mettions de côté avec si peu d'égards. L'appartement déblayé, il fallut se pourvoir de lits et de tous les accessoires, ce qui n'était pas facile non plus dans l'état de la légation. Quatre lits de fer à une place et sept lits de camp, voilà tout ce que nous avions pour les cinquante ou soixante malades qui remplirent bientôt notre petit hôpital ; nous arrangeâmes les autres comme nous pûmes sur des matelas par terre, un matelas à deux places servant souvent pour deux. Des lits de camp et des matelas nous furent cédés par des gens qui, en conséquence, couchaient eux-mêmes sur le parquet : mais ce qui distingua le siège, ce fut la générosité avec laquelle chacun insista pour que ce qu'il y avait de mieux fût toujours donné aux blessés, dût-il s'en priver lui-même.

« Les moustiques nous incommodèrent beaucoup, et les mouches, attirées sans doute par le grand nombre de cadavres gisant par la cité, étaient une véritable plaie. On

n'aurait pu s'en tirer sans moustiquaires, mais à l'ambulance nous n'en manquâmes jamais. Les gens nous apportaient les leurs, afin que les blessés pussent être protégés, et je me souviens d'une mère qui me dit, en m'en remettant trois : « Ce sont ceux des enfants, mais il vaut mieux « qu'ils s'en passent que de laisser souffrir ceux qui com- « battent pour eux. »

« Nous fabriquâmes des oreillers avec la paille dont on enveloppe les bouteilles, et des coussins en coton cardé, et nous avions aussi quelques coussins en plume. Les draps étaient une sérieuse difficulté, car il en fallait une grande quantité, et l'on devait les changer souvent. Heureusement plusieurs des boutiques qui entrèrent dans la ligne de défense et dont on s'était approprié le contenu, avaient produit de gros ballots de calicot, qui fut découpé par Mme Conger, la femme du ministre d'Amérique, et les dames de sa maison, et servit à faire, au fur et à mesure selon les besoins, des draps, des chemises, des taies d'oreillers et des tabliers. Avant que ces objets fussent confectionnés, nous n'avions pas manqué de linge, bien des gens ayant offert le leur.

« De la même source qui avait fourni le calicot, nous vinrent des cuvettes, des tasses, des assiettes, des couteaux et des fourchettes et toute espèce d'instruments de cuisine, pour ne pas parler d'autres articles comme le savon, les éponges et de certains flacons d'odeurs que nous faisions circuler à la ronde, pour le plus grand bonheur des *tommies* de toutes nations.

« Un département très important, cela va sans dire, c'était celui des cuisines ; il fut organisé, lui aussi, par des dames appartenant aux différentes missions. Leur tâche était des plus ardues, et parce qu'il fallait surveiller continuellement la cuisine par des chaleurs très fortes, et aussi parce que varier les menus avec le peu d'éléments dont elles disposaient, devait exiger un grand effort d'imagination. C'est incroyable, quels excellents déjeuners, dîners et soupers, elles trouvèrent le moyen de nous faire servir, n'ayant guère autre chose que de la viande de cheval et du riz.

Sur le menu apparaissaient couramment des potages de différentes sortes, des viandes rôties et bouillies, des rissoles, des pâtés, des gâteaux, toujours servis merveilleusement chauds et sous la forme la plus appétissante. Il y avait de temps en temps de superbes blancs-mangers, des beignets, des crêpes, des puddings au riz, le tout fabriqué sans œufs ni lait, et cependant — c'est étrange à dire — tout à fait mangeable, et qui faisait regretter à plus d'une d'entre nous de n'avoir pas, par ci par là, un repas de malade.

« Pour rompre avec la monotonie de l'éternelle viande de cheval, on servait quelquefois des conserves, ou bien du poisson et des fruits provenant des provisions particulières de quelques personnes. Nous avions commencé par quêter des conserves : il nous en vint généreusement de tous côtés. On nous donna, je crois, tout ce qu'on put trouver. Pendant les premiers mois, il y avait aussi de temps en temps du mouton, provenant de ce troupeau qui avait été capté le premier jour, mais ces pauvres bêtes étaient si maigres que leur viande coriace et qui, en réalité, n'avait que la peau, n'était pas considérée comme une grande chère. Parfois, sous la forme d'une pie ou de quelques hirondelles délicatement cuites et servies, et au sujet desquelles aucune question n'était posée, on offrait « du gibier » à quelque malade spécial. Les œufs étaient un régal, je crains qu'ils n'aient été quelquefois obtenus par des méthodes qui n'étaient pas absolument légales. Il y avait très peu de poules dans la légation, mais quelques-unes, parmi ce peu qu'il y en avait, appartenaient à des gens logés près de l'ambulance. Un de nos convalescents avait l'habitude de les surveiller ; il ne les perdait pas de vue au bon moment et aussitôt qu'on entendait le cri triomphant qui annonce un œuf, il s'élançait sur ses béquilles, s'en emparait, et le rapportait à la cuisine, afin qu'on le fît cuire pour quelque camarade. Du reste, pour la plupart, les gens qui avaient des œufs les envoyaient d'eux-mêmes à l'ambulance. Avec le lait, nous avions plus de difficultés encore ; nous n'en eûmes jamais de frais, et même le lait conservé finit par

devenir rare; nous dûmes le garder pour les occasions graves.

« Seules, cela est certain, les dames étrangères n'auraient pu se tirer d'affaire. Elles furent aidées par un bon vieux cuisinier chinois, chrétien et réfugié à la légation; c'est lui qui fit le plus gros du travail de la cuisine, tous les jours, sans jamais manquer, et ne s'épargnant aucune peine pour rendre un peu plus mangeable la nourriture des malades. Je l'ai vu traverser et retraverser la petite cour qui séparait la cuisine de l'ambulance; les coups de fusil et les obus pleuvaient tout autour de lui; il n'avait pas un mouvement d'hésitation...

« Le thé, le café et le cacao ne manquèrent jamais; nous en eûmes en abondance jusqu'à la huitième semaine du siège, où nous commençâmes à nous rédimer sensiblement sur le thé. Du vin et des alcools, nous en avions bien suffisamment, et nous disposions aussi de quelques bouteilles de bière que nous donnions aux hommes à l'occasion.

« Il s'élevait bien quelquefois dans le département de la cuisine, quelques difficultés à propos de la forme sous laquelle on devait préparer la nourriture, les Russes préféraient une manière, les Italiens et les Français une autre, les Allemands une troisième, et ainsi de suite. Les Japonais étaient, entre tous, les plus faciles à servir; ils avaient toujours faim, et trouvaient toujours bon ce qu'on leur donnait, à condition qu'il y en eût beaucoup.

« Ce qui fut plus difficile encore à organiser que la cuisine, ce fut la pharmacie. Il y avait, avec les missions dispersées dans Pékin, des quantités d'hôpitaux et de dispensaires, mais ceux-ci avaient été brûlés avant le commencement du siège, de sorte que nous en fûmes entièrement réduits aux minimes ressources des différentes légations. Seules celles d'Angleterre et d'Allemagne étaient assez bien fournies; encore ne l'étaient-elles que pour des cas ordinaires, et elles devinrent insuffisantes quand il s'agit de subvenir aux besoins de l'ambulance et à ceux de tant de personnes enfermées dans la ligne de défense.

« Il fallut bien s'en tirer avec ce qu'on avait de drogues;

les médecins pratiquèrent, je crois, la substitution. Ils avaient trouvé aussi le moyen de nous empêcher d'abuser des antiseptiques, en nous cachant une partie de leurs provisions. Au sujet de certaines drogues, je me souviens qu'il n'en restait « absolument pas une goutte », lorsqu'une bouteille mystérieuse surgit tout à coup de quelque source ignorée..... Les anesthétiques nous inquiétèrent beaucoup, car ils furent sur le point de manquer. Et avec quelle anxiété nous surveillions nos linges antiseptiques! en réalité, nous n'en eûmes pas de reste. La gaze iodóformée fut épuisée après quelques semaines; les chirurgiens se rejetèrent sur la gaze bleue sublimée, qui ne dura pas bien longtemps. Nous épuisâmes de même la gaze blanche et le coton antiseptique, et nous aurions été dans une grande pénurie, n'eût été le stérilisateur du docteur Velde. Des quantités de beau linge de dessous des dames, des draps fins, des rideaux de mousseline blanche, furent mis en pièces et soumis au stérilisateur... Nous fîmes aussi un large usage du coton chinois, qui n'est pas absorbant, mais qui servait pour envelopper extérieurement les plaies. Rouler des bandes était une occupation toute trouvée pour quiconque avait une demi-heure à perdre, il n'y en avait jamais assez; c'était à qui les roulerait le mieux. On avait employé d'abord à cet usage les provisions des boutiques dont on s'était emparé; plusieurs pièces de calicot et de mousseline y convenaient tout à fait; mais vers la fin, on en vit le bout; nous prîmes alors des draps et des nappes, et nous commencions à jeter des regards de convoitise sur les provisions de chemises des messieurs...

« Un grand cauchemar pour quelques-unes d'entre nous, c'était la crainte de casser un certain thermomètre qui eût été, nous le savions, impossible à remplacer : quand un malade le maltraitait, nous avions envie de le battre. Les derniers jours, nous fûmes réduits à deux ou trois, que nous avions empruntés : et enfin, un seul survécut, un très bon, qui nous avait été prêté par la femme du ministre d'Allemagne. Heureusement pour nous, il enregistrait en

une minute; autrement, tout notre temps se serait passé à prendre les températures.

« Je ne pourrais maintenant donner des chiffres précis, mais je ne crois pas beaucoup m'écarter en disant que, sur à peu près cent vingt malades qui furent amenés à l'ambulance, quatorze seulement moururent. Aucune de ces morts ne provint d'empoisonnement par la plaie. Deux moururent du tétanos, contracté sans doute en même temps que leurs blessures, et ils moururent tous deux après quatorze jours d'hôpital. Trois succombèrent à la dysenterie. Les autres avaient reçu des blessures mortelles, et moururent pour la plupart en arrivant à l'ambulance ou après quelques heures.

« Dans presque tous les cas, les blessés l'avaient été par des obus ou des balles. Nous eûmes pourtant une blessure faite par une épée et deux ou trois par des éclats de briques.

« La proportion des malades, tant parmi les civils que parmi les soldats, fut remarquablement minime, ce qui était dû, je pense, en grande partie à cette vie qui nous semblait si dure. Un travail physique pénible et régulier, une nourriture aussi simple que possible, et plutôt sobre, l'absence de fruits et de légumes, tout contribua à écarter le danger si commun en cette saison, du choléra, de la fièvre typhoïde, de la dysenterie et de la diarrhée. D'autre part, pendant tout le siège, une température modérée prévalut. Il y eut bien quelques jours pénibles, mais cependant la chaleur n'approcha pas de ce qu'elle est d'ordinaire à Pékin en juin et en juillet : et la saison pluvieuse, qui a coutume de suivre ces semaines où l'on suffoque, se réduisit à quelques orages de jour ou de nuit.

« Il y eut, et parmi les blessés seulement, trois cas de fièvre typhoïde, aucun d'eux très mauvais. De même pour la dysenterie, nous en eûmes quelques cas la dernière quinzaine, mais point aigus, excepté chez des Russes qui avaient bu de l'eau contaminée. Quelques marins furent soignés à l'ambulance pour la diarrhée : et il y eut deux ou trois cas de fièvre, maladie si fréquente à Pékin en été.

« Il était assez curieux et intéressant de comparer les malades des différents pays quoique sous ce rapport, on ne puisse rien généraliser, tant les exceptions sont nombreuses. Les Russes, par exemple, n'avaient pas l'habitude de se plaindre et semblaient insensibles. L'un d'entre eux, qui venait de subir l'opération de la trachéotomie, nous étonna tous, en s'en retournant à son lit, à peine aidé d'un bras. Par contre, un autre Russe qui était blessé à la jambe, criait comme un enfant quand on le pansait, couvrait de baisers la main du docteur, à la confusion de celui-ci, et me serrait la mienne à m'en broyer les os.

« Les Français et les Italiens s'accommodaient assez bien de leurs blessures et avaient une tendance à prolonger leur séjour à l'ambulance, tandis que les Anglais et les Américains étaient trop pressés de se dire guéris, pour qu'on les laissât retourner à leur poste; mais il y avait, des deux côtés, de nombreuses exceptions. Je me souviens en particulier d'un Français qui supporta sans un murmure de terribles souffrances, tandis qu'un marin américain fut certainement le plus difficile et le plus indiscipliné parmi tous les malades qui furent soignés à l'ambulance. Il n'y avait qu'une nation dont les soldats se comportassent toujours de même : c'étaient les Japonais. Ils étaient tous braves et gais, et portaient leurs maux le mieux du monde. Presque tous savaient quelques mots d'anglais, et leur réponse ordinaire aux questions sur leur santé était : « goose (good), very little pain » (« bien, souffre très peu »). Il fallait qu'ils fussent bien mal pour en convenir ; alors ils disaient : « much pain » ou « no sleep » (« beaucoup souffert, » ou « pas dormi »). Un nommé Kuchiki nous fut apporté les premiers jours du siège, avec le genou absolument broyé par un obus. Le mal suppurait d'une manière inquiétante et était très douloureux ; cependant Kuchiki ne fit jamais entendre un murmure pendant qu'on le pansait ; il serrait sa couverture entre ses dents et la transpiration ruisselait sur sa figure. Son lit était près d'une fenêtre. Un jour, se trouvant incommodé par le soleil, et ne voyant personne pour l'aider, il s'arrangea pour se retourner

tout seul et mettre sa tête où avaient été ses pieds. Notre aumônier le Rév. Allen, qui passait son temps à l'ambulance, étant survenu sur ces entrefaites, lui demanda qui l'avait retourné. Apprenant qu'il s'était retourné tout seul, il le gronda un peu, lui parlant des dangers qu'offraient de telles évolutions dans l'état présent de sa jambe, sur quoi il quitta la salle. Le pauvre Kuchiki ne comprenait qu'imparfaitement l'anglais. Il vit seulement qu'il avait avait contrarié M. Allen, à qui il était très dévoué, et pour arranger les choses, il recommença en sens inverse le mouvement qui lui avait valu la remontrance, de sorte que lorsque M. Allen repassa, dix minutes plus tard, il trouva mon brave Japonais couché de nouveau la tête au soleil, mais son visage respirant cette fois la joie d'une bonne conscience.

« Les Japonais étaient réunis dans la même salle, et étaient excessivement complaisants les uns pour les autres. Le colonel Shiba et les dames de leur légation venaient beaucoup visiter, ainsi qu'un bonze bouddhiste qui était particulièrement assidu et qui, parlant à peu près l'anglais, fut souvent très utile comme interprète...

« Les Français et les Italiens étaient dans une autre salle, soignés surtout par une sœur de charité du Nan'-Tang...

« La différence des langues rendait les rapports difficiles; et nous ne nous en serions pas tirées dans la salle des Russes, sans la femme du ministre et quelques autres dames qui passaient là tout leur temps et servaient d'interprètes. C'étaient certains Autrichiens qui étaient les plus impossibles : ils ne comprenaient rien, si ce n'est un patois à eux. Avec les Italiens, les Allemands et les Français, nous nous arrangions assez bien; du reste, nous essayions de mettre ensemble les malades de même nationalité, afin qu'ils fussent les uns pour les autres une compagnie plus agréable. »

Tels sont les principaux détails fournis par miss Ransome sur l'ambulance de Pékin, et qui forment la partie la plus inédite de son petit livre.

Pour se faire une idée vraie de la situation, il faut remarquer que, pendant que les blessés souffraient et qu'on s'ingéniait à les soulager, la fusillade allait son train.

Le 21 juin, elle avait commencé à six heures du matin, et duré toute la matinée pour reprendre à quatre heure du soir. Le lendemain elle recommence à la même heure, et sur le soir il y a un incendie. Les jours suivants, des incendies allumés dans les maisons voisines de la légation, avec intention d'y propager le feu, alternent avec la fusillade; les deux se produisent souvent simultanément. Au même moment, des essais sont faits dans le même sens autour du Pei-t'ang. Le 24 juin, une maison brûle tout près de l'ambulance.

Le 25, pendant la nuit, la canonnade dirigée sur la légation est si effroyable que Mgr Favier l'entend du Pei-t'ang. Tout le monde se lève et s'habille; on s'attend à tout. Puis sur le matin, cela se calme. Le 4 juillet, nuit analogue.

D'autres fois, le canon gronde moins fort, mais les balles sifflent sans interruption pendant des journées entières. Il y a des jours où l'on n'arrive pas à s'entendre dans l'ambulance. Il y a des nuits où les balles entrent par les fenêtres et traversent les chambres dans lesquelles les assiégés sont entassés; plusieurs pénètrent dans des moustiquaires et y restent prises.

En réalité, aucune journée (à part peut-être deux ou trois), ne se passa sans attaque; Mgr Favier appelait calmes celles « où il n'y avait que quelques centaines de coups de feu ».

Tous les assiégés travaillent à la défense, même les femmes et les enfants.

Naturellement personne ne sort, et l'absence de nouvelles est complète. On ne sait pas mieux ce que font les Chinois, ce que pense leur gouvernement, et où est passée l'impératrice, que ce que devient l'amiral Seymour.

Le 12 juillet cependant, proposition est faite aux étrangers, de la part des autorités chinoises, de se rendre sous bonne escorte au Yamen, où ils seront bien traités. Inutile

d'ajouter que la plus grande froideur accueille cette politesse. Miss Ransome s'écrie dans son journal : — et c'est l'impression générale dans ce milieu où l'on connaît les jaunes — : « Ils nous croient bien bêtes ! » Contre l'ordre de ses officiers, « mais les Français, remarque miss Ransome, ne sont pas fameux pour la discipline », un étudiant français se hasarde pourtant à passer au Yamen. Il fait porter le soir à la légation, une lettre où il raconte qu'il est bien traité, qu'il a eu des légumes à dîner, et qu'on l'a beaucoup interrogé sur l'état des assiégés. Il a répondu qu'ils se portaient fort bien, et qu'ils avaient des vivres pour longtemps, les légumes et les fruits leur faisant seulement un peu défaut. Chacun commente cet incident, mais personne n'est d'avis de s'en remettre à la bonne foi des Chinois...

On espère toujours dans l'amiral Seymour, quoiqu'on se perde en conjectures sur ce qui le fait si longtemps tarder. Plusieurs fois le bruit court que les troupes alliées ont été vues à quelques kilomètres de la capitale, mais bientôt il est démenti. Un prisonnier qu'ont fait les Français raconte, vers le milieu de juillet, que la résidence des étrangers à Tien-Tsin a été brûlée le 17 juin, et que les forts de Ta-Kou sont pris. Mais ces nouvelles n'ont rien de sûr.

Enfin le 30 juillet, un gamin de quatorze ans qui est parti de Pékin le 4, porteur pour M. Carles à Tien-Tsin, d'une dépêche cousue dans son soulier, revient avec la réponse. Tien-Tsin, dit M. Carles est en sûreté. Quant aux troupes, il en parle; il assure qu'un corps important est en marche, sous les ordres du général Galesee ; mais il ne dit rien au sujet de la date à laquelle il arrivera, ce qui remplit les assiégés d'un immense découragement.

Ce même jour, ils réussissent à se procurer tous les numéros de la *Gazette de Pékin* parus depuis le commencement du siège. Ils les lisent avec passion, mais ne parviennent pas à s'assurer si le gouvernement chinois est pour eux ou contre eux. Il n'y a qu'en Chine que de telles choses puissent se produire.

Les jours suivants, le bruit que les troupes alliées appro-

chent prend de la consistance. Les Chinois offrent de pardonner aux chrétiens qui se repentiront de leurs erreurs. Ils ont peur : donc le bruit qui a couru n'est pas un vain bruit. En effet, il se confirme.

Le 4 août, Sir Claude Macdonald montre à miss Ransome une lettre minuscule qu'il doit faire porter le soir à celui qui conduit les troupes alliées. Elle est écrite en anglais. mais en caractères grecs et mesure 0m07 de haut sur 0m05 de large. « Quoi que vous entendiez dire, par le gouvernement chinois, au sujet de nos intentions, n'en croyez rien. Marchez sur Pékin et que rien ne vous arrête. Macdonald. » Cette lettre est cousue, comme d'habitude dans la semelle du messager.

Le recensement des assiégés qui est fait à ce moment, et affiché sur la tour de la Cloche, donne les nombres suivants :

Soldats anglais et autres	73
Blessés ou résidents à l'hôpital	40
Résidents étrangers : hommes	191
— — femmes	147
— — enfants	76
Chinois : hommes	180
— femmes	107
— enfants	69
	883

Le tout réparti sur une étendue mesurant à peu près 273 mètres sur 91.

Le 9 août, il devient très difficile de nourrir les malades; il n'y a presque plus rien. On sait qu'au Pei-t'ang, où les assiégés étaient plus nombreux, les menaces de famine furent encore plus redoutables, mais « la Providence avait, comme le dit Mgr Favier, compté les grains de riz. »

Le 10 août : « Grande nouvelle! une lettre du général de Galesee, datée de T'sai-T'sun, à 29 kilomètres d'ici, à peu près. Je ne puis exprimer ce qu'est la joie de recevoir enfin des nouvelles précises; ces derniers jours où nous ne savions rien, ont été particulièrement durs, surtout après que la lettre de Tien-Tsin le 30 juillet avait relevé nos espérances.

« La lettre du général Gaselee est datée du 8 août, et ainsi conçue : « Une forte armée d'alliés s'avance. L'en- « nemi défait deux fois. Ayez courage. Gaselee. »

« Les Japonais ont reçu, eux aussi, une lettre très explicite, donnant des dates, et où ils disent que les alliés espèrent être aujourd'hui à Ma-t'ou, et ici le 13 ou le 14. Cela semble presque trop beau pour être vrai. »

« La fusillade continue et est même très forte. L'ambulance a pu s'étendre dans une maison prise aux Chinois dans le quartier mongol. On est mieux, mais on a beaucoup d'ouvrage, non avec les blessés, mais parce que plusieurs cas de dysenterie et de typhus se sont déclarés.

« 12 août : Le bruit du canon et des armes est assourdissant : nous avons deux morts et plusieurs blessés.

« 13 août : L'attaque a persisté toute la matinée sur un coin du bâtiment, dont le toit à la fin a été emporté. Les Français ont un certain nombre de morts, et le toit du principal bâtiment a été passablement endommagé par deux obus qui y ont éclaté.

« 15 août : Hier, à 3 heures, nous avons été délivrés. Ce mot paraît bien simple, et cependant quel sens n'a-t-il pas pour nous? Mais je dois retourner en arrière.

« Le 14, à 7 heures du soir, un orage éclata, après lequel il y eut contre nous, de tous côtés, une furieuse attaque qui dura toute la nuit. Je me couchai à minuit et j'essayai de dormir : tout ce que je pus faire fut de fermer les yeux, et, enfin à 2 heures 1/2, j'entendis, du côté de l'est, des coups de fusil qui me parurent plus forts, et bientôt le tat-tat-tat des fusils Maxims, et je fus certaine que c'étaient nos troupes. Je sortis en robe de chambre sous la véranda où tout le monde commençait à remuer, à écouter et à dire : « les troupes! elles arrivent! les voici! » etc. Il y avait grande diversité d'opinions par rapport à la distance à laquelle elles se trouvaient; nous sûmes plus tard qu'elles étaient à peu près à 8 kilomètres hors de la ville. Après cela, l'attaque des Chinois redoubla : on sonna l'alarme et tous les hommes furent à leur poste pendant des heures.

« Le matin, nous fûmes tout le temps aux écoutes, quoi-

que très occupés à l'ambulance. Vers midi, j'allai chez Lady Macdonald, pour me reposer un peu sur son lit, — un endroit où j'étais sûre d'être tranquille; — je dormis près de deux heures, et j'étais en train de m'habiller quand j'entendis des hourrah qui allaient croissant de minute en minute. Je me précipitai à la fenêtre, où j'arrivai juste à temps pour apercevoir monter notre général anglais et son état-major. Je sortis dans le vestibule; je n'y vis que des gens se serrant la main et se saluant. Ce fut un moment inoubliable, et d'autant meilleur que nos chers Anglais arrivaient les premiers.

(On sait que dans tous les récits français, ce sont les Français qui arrivèrent les premiers; peut-être arrivèrent-ils premiers au Pei-t'ang, et les Anglais premiers à la légation? Mais j'imagine que si je lisais un récit allemand, je verrais que les premiers arrivés ont été des Allemands. C'est ainsi que de tout temps on a écrit l'histoire, et il paraît qu'il faut laisser à ceux qui ont une certaine manière d'entendre le patriotisme, ces illusions inoffensives.)

« Le général Gaselee est un homme superbe, ainsi que plusieurs de ses officiers, la plupart, je pense. Ils étaient encadrés de troupes indiennes, pittoresques et magnifiques, et puis quelle fête de revoir un vrai cheval!... »

Tout paraissait beau à Miss Ransome, et elle était dans une joie qui s'explique. Il y avait juste huit semaines que le siège durait. Pendant tout ce temps, elle avait dormi soit sur une table, soit sur un matelas étendu par terre, auquel en étaient joints deux autres, dont les personnes qui les occupaient devaient tenir la tête aussi rapprochée que possible de la sienne, si elles voulaient profiter de l'unique moustiquaire. La nourriture avait été plus que frugale, voire insuffisante, sans parler de la qualité, qui avait beaucoup laissé à désirer. Sans doute, son travail auprès des blessés avait été plein de consolations : elle considérait comme une grâce d'y avoir été appelée; cependant ce fut avec un sentiment de satisfaction bien facile à comprendre qu'elle le vit finir et ferma l'ambulance.

Le 24 août, elle était à bord d'un bateau descendant le Pei-ho.

« Enfin, écrivait-elle, nous voilà hors de la ville, glissant doucement au fil de l'eau ! Après ce que nous venons de traverser, se sentir en paix est quelque chose d'infiniment agréable et rafraîchissant. Nous avons quitté Pékin hier matin. Nous n'étions pas moins de soixante chars à la file, sans compter les convois de bagages traînés par des mules. Tout le pays paraissait calme, mais triste à voir, avec ses maisons presque toutes désertes et plus ou moins pillées.

« Partis de la capitale à 6 h. 30, nous montions sur le bateau à 1 h. 30. C'est aujourd'hui vendredi, nous espérons gagner Tien-Tsin dimanche ou lundi. Un convoi de cette importance ne peut marcher vite, étant donné surtout que nous marchons tous ensemble. De temps en temps nous passons devant un village qui fume, ou bien nous apercevons des cadavres sur le rivage ; n'était cela et l'absence de paysans dans les champs, la contrée aurait à peu près son aspect ordinaire. Mais les récoltes mûrissent, et, dans ce pays où l'on met une si grande activité à les recueillir, on ne voit point de travailleurs. »

« La guerre, ajoutait-elle, est une triste chose. » Ainsi tous les lecteurs concluront-ils avec elle ! Encore faut-il convenir que la civilisation en adoucit les rigueurs. Ce siège, avec sa défense si bien organisée, et son ambulance où chacun apporte ce qu'il y a de meilleur, ne ressemble pas du tout à la guerre telle que la pratiquent les sauvages. La guerre certainement est une triste chose, mais il faut encore la bénir quand elle rouvre au cœur des individus les sources de l'héroïsme, et réveille chez des peuples chrétiens le sentiment, si souvent oublié au milieu des intérêts de la vie, et pourtant si naturel, de leur fraternité !

FLORIDY.



A PROPOS DU SYMBOLISME

I

Dans un récent article publié au *Mercure de France*, M. André Beaunier donne du symbole cette définition :

« Le symbole est essentiellement la *représentation du mystère*. Entre le symbole et l'allégorie on peut faire cette différence. L'allégorie est un ingénieux artifice littéraire qui consiste à traduire sous une forme imagée des idées abstraites dont on pourrait reconstituer la teneur précise ; une allégorie se déchiffre comme un rébus. Le symbole, au contraire, ne se peut interpréter ainsi, puisqu'il *signifie l'ineffable* (1). »

Ainsi, le poète symboliste est l'évocateur du mystère et le révélateur de l'invisible. « Le monde phénoménal constitue dans son ensemble une sorte de vaste allégorie dont la signification est mystérieuse. » Il ne s'agit pas précisément de l'interpréter, — car comment interpréter un signe dont le sens échappe? — mais « de représenter dans la réalité tout le définitif mystère qu'elle recouvre ». C'est-à-dire, si nous entendons bien la pensée de M. Beaunier, que le poète, renonçant à l'espoir chimérique d'atteindre et de figurer l'inconnaissable, se contente d'en « susciter la divination ». Comme nous, il ignore sa forme et son nom ; il ne peut donc l'analyser ni le décrire. Mais il a plus que

(1) *Mercure de France*, février 1901.

nous conscience de sa réalité; il a le sentiment très vif de son universelle présence; et, impuissant à soulever le voile qui le dérobe à nos regards, il nous rappelle au moins son existence, et réveillant ainsi l'idée de l'inconnu, il excite en nous une émotion d'un genre à part, mêlée de curiosité et d'effroi.

Rien, en effet, de plus troublant et aussi de plus poétique que ce sentiment du mystère dont la vie humaine est comme imprégnée. L'absolu est là, qui nous enveloppe, qui nous pénètre, sans que jamais nous puissions le voir face à face. Jamais il n'est sorti des profondeurs où il se cache pour se manifester aux regards curieux, inquiets ou suppliants des penseurs. L'absolu demeure impénétrable, agissant toujours sans se trahir jamais, mêlé intimement à notre vie et plus éloigné de nous que les étoiles fixes, à la fois la suprême réalité et la suprême énigme. Cela donne le frisson de se sentir en contact journalier avec cet inconnu; on est saisi à son approche d'une sorte d'effroi surnaturel, comme le spirite lorsqu'il se croit frôlé par une ombre invisible. Encore le spirite peut-il se représenter les âmes en quelque manière. Il prête aux morts qui reviennent les allures et la physionomie des vivants. Mais l'absolu ne peut ainsi se concevoir par analogie; nous savons qu'il est, mais nous ne savons ce qu'il est. De là, cette angoisse de ne pas connaître qui tourmentait un Pascal; de là aussi cet élan de l'imagination métaphysique qui, pour suppléer au défaut de notions positives, parcourt le champ du possible en créant de merveilleuses hypothèses.

*
* *

Voilà ce que les symbolistes pourraient dire en faveur de cette poésie qui s'attribue la fonction d'évoquer l'inconnaissable. Donner à entendre que le monde sensible n'est qu'une apparence et le signe d'une réalité plus haute, ce thème est grandiose sans doute et bien fait pour inspirer un poète, mais à la condition que ce poète soit en même temps un philosophe. Autant dire qu'on n'en peut faire la

matière unique de la poésie symboliste. Imposer au poète ce rôle d'initiateur et de mystagogue, ce serait restreindre singulièrement sa liberté, le condamner à la monotonie et à des répétitions fatigantes. On ne voit pas ce que l'art gagnerait à se limiter ainsi, et à exécuter sans fin des variations sur le même air. Il y a une foule d'autres sujets où le symbole trouve sa place et son emploi ; le symboliste n'est pas nécessairement l'évocateur de la chose en soi, le chantre de l'absolu métaphysique.

On ne peut donc définir le symbole, *la représentation du mystère*, à moins de donner à ce mot *mystère* un sens très large, et d'en faire le synonyme, non seulement de l'inconnaissable, mais encore de tout ce qu'il y a de vague, de flottant et d'imprécis dans notre pensée. On l'a remarqué bien souvent, autour de nos perceptions nettes s'étend une sorte d'auréole inconsistante et indéfinie. C'est comme un essaim de « petites pensées » qui entre à notre insu dans nos raisonnements et se mêle à nos intuitions du monde extérieur. Mais entre la conscience obscure et la conscience claire, il n'y a qu'une différence de degré. Ce qui se cache dans la pénombre est de même ordre que ce qui apparaît en pleine lumière ; ce n'est pas quelque chose de transcendant et d'inaccessible. Le poète nous guide à travers cette région inexplorée. Non content d'évoquer le fantôme d'un absolu que l'homme n'est pas organisé pour connaître, il nous révèle la partie cachée et demi-consciente de nous-mêmes, et projette un rayon de lumière dans ces en-dessous qu'on pourrait appeler les limbes de l'âme.

*
* *

Il suffit d'un léger effort de réflexion pour saisir le jeu de ces « petites pensées » qui à tout instant viennent s'insinuer dans la trame de notre vie consciente. Lorsque par exemple j'arrête mes regards sur un champ de blé, je reçois une impression complexe, où les intuitions confuses se mêlent aux perceptions claires. Au-delà de ce que je vois distinctement s'étend une pénombre illimitée et vague.

Je jouis de la fraîcheur du soir, je respire avec délices l'odeur des seigles, savoureuse comme celle du bon pain. Mais ce n'est là que la partie la plus grossière et la plus apparente de mes sensations. Ce que je découvre ainsi à première vue n'est rien auprès de ce que la réflexion me montre, et cela même n'est rien auprès de mon impression totale. J'ai beau tourner mes regards au dedans de moi-même et les plonger le plus avant possible : « je vois toujours du pays par-delà ». Plus je vais, plus l'horizon intérieur s'élargit, et peu à peu j'en arrive à pressentir l'infinité de la conscience humaine.

Au dehors, j'aperçois une plaine blonde qui ondule comme une mer ; près de moi, je distingue quelques épis qui se penchent, se relèvent, s'inclinent l'un vers l'autre ; çà et là des bluets font des taches éclatantes sur le fond pâle des blés. Mais dans cette intuition rapide est enveloppé un détail infini : l'image d'une multitude grouillante et vivante d'épis, chacun ayant sa forme et son individualité, chacun travaillé par une force intelligente qui le modèle suivant un plan déterminé ; le pressentiment de la vie obscure et mystérieuse qui se cache dans les sillons, larves multiformes, insectes microscopiques, population innombrable et bigarrée dont la voix aiguë du grillon me rappelle la présence ; la vision d'autres champs et d'autres plaines qui, par delà le cercle de l'horizon, s'étendent sans fin et entourent, comme un océan illimité, l'îlot de blés et de verdure que j'ai sous les yeux.

On le voit, il y a dans nos impressions plusieurs plans qui diffèrent par l'éclairement et la netteté. Les premiers ont des contours arrêtés et précis ; les autres vont s'effaçant et se décolorant de plus en plus jusqu'à se perdre dans une sorte de gris uniforme où se cache notre vie inconsciente.

* * *

Or, si le poète veut exciter en nous la même émotion intense et profonde qu'il a ressentie en face de la nature,

il faut qu'il mette notre pensée en harmonie avec la sienne, de telle sorte qu'elle ait le même champ de vision, avec ses clartés et ses ombres, avec ses espaces lumineux et ses lointains estompés. Il ne lui suffit pas de reproduire l'apparence extérieure des choses, leur forme et leur coloris. Des détails pittoresques, un dessin vigoureux peuvent évoquer la silhouette des objets, non leur âme. L'impression réduite à ce qu'elle a de clair n'est plus qu'un squelette d'où la vie a disparu ; la partie la plus belle et la plus riche en a été retirée ; il ne reste que l'ossature. Ce n'est pas la vue de quelques épis, ni la fraîcheur de l'air qui me remue si délicieusement, lorsque le soir je me promène dans une sente au milieu des blés. Il y a dans mon impression autre chose : une série d'intuitions si promptes qu'elles se confondent sous le regard intérieur ; un afflux d'idées qui semblent survenir et s'associer au hasard. Mais l'on pressent dans ce chaos une énergie latente et une puissance indéfinie d'émotion. On peut même dire que l'émotion poétique est d'autant plus forte et profonde que la zone des perceptions demi-conscientes est plus étendue.

Le problème qui s'impose au poète est donc celui-ci : communiquer son état d'âme tout entier, le transmettre tel qu'il l'a ressenti avec sa complexité et ses nuances. Pour y réussir, il ne peut songer à disséquer son impression et à en considérer une à une toutes les parties. La raison en est évidente : c'est que le nombre de ces parties étant illimité, l'analyse ne saurait où s'arrêter. D'autre part, l'émotion poétique ne se produit que si les idées font bloc, c'est-à-dire si elles frappent l'âme au même instant. Lorsqu'on erre à travers la campagne en quête d'impressions, on peut remarquer que d'ordinaire elles surviennent à l'improviste, soit qu'un spectacle inattendu apparaisse à nos regards, soit qu'une idée surgisse des profondeurs de l'inconscient avec son cortège d'images associées. Dans les deux cas, il y a un faisceau de représentations qui au même moment se réfléchit dans la conscience. L'émotion qui tout à coup s'élève ne s'explique que par leur action simultanée. Rien ne servirait donc de les produire isolément et de

les faire agir à tour de rôle. Il faut qu'elles entrent toutes à la fois et qu'elles fassent irruption sur la scène intérieure. Ce n'est qu'à cette condition qu'elles peuvent réveiller le sentiment que leur accord a provoqué dans une première expérience.

*
* *

Pour réaliser cette brusque apparition d'idées dans la conscience, l'analyse étant reconnue insuffisante, il ne reste au poète qu'une ressource : la *suggestion*. En face d'un paysage, d'une scène charmante ou grandiose, il a senti un flot de représentations jaillir et s'irradier en lui; il essaiera de le faire jaillir en d'autres esprits, et, au moyen de ce qu'il a vu, de suggérer ce qu'il n'a fait qu'entrevoir.

Mais par quel artifice pourra-t-il évoquer des idées qu'il n'exprime pas? C'est ici qu'apparaît ce qu'il y a dans le poète d'instinctif, de spontané et d'incommunicable. L'art de la suggestion ne s'apprend pas; on n'en saurait reproduire les procédés par une imitation réfléchie. « Avec une douzaine de mots ordinaires, assemblés d'une façon ordinaire », le poète ouvre à nos yeux un monde. Comment? c'est son secret. Peut-être ne voit-il pas lui-même le fil mystérieux par lequel il communique avec nos âmes; peut-être fait-il de beaux vers, vibrants et suggestifs, comme l'araignée tisse sa toile, inconsciemment. Tout au plus pourrait-il dire que le principe fondamental de son art, c'est de *ne pas achever*. Il commence par donner du mouvement à l'esprit, il l'entraîne dans son essor, puis brusquement il s'efface et le « laisse continuer l'ascension tout seul ».

*
* *

En cet art de suggérer, Victor Hugo est un maître. Certains de ses vers ont un retentissement indéfini dans l'âme; après les avoir lus, involontairement on ferme le livre et on lève les yeux comme pour suivre un vol de pensées qui s'échappent des strophes.

C'était une humble église au cintre surbaissé,
L'église où nous entrâmes,
Où depuis trois cents ans avaient déjà passé
Et pleuré bien des âmes.

Après avoir dessiné d'un trait sobre la silhouette de la vieille église, le poète évoque les générations qui, l'une après l'autre ont passé sous ces voûtes sombres et basses. Il nous donne la vision d'une multitude innombrable et muette de fantômes ; il fait défiler sous nos yeux ce cortège ininterrompu de fidèles qui, pendant trois siècles, aux appels joyeux ou lugubres des cloches, sont venus présenter au seuil de l'église leurs morts et leurs nouveau-nés. Il ouvre sur le passé de profondes perspectives et fait surgir à nos regards les temps abolis. — Ici déjà la valeur expressive du vers dépasse de beaucoup le sens précis et littéral des mots.

Elle était triste et calme à la chute du jour,
L'église où nous entrâmes ;
L'autel sans serviteur, comme un cœur sans amour,
Avait éteint ses flammes.

Le rythme est le même que dans la strophe précédente : une sorte de balancement régulier qui berce l'âme et dispose au recueillement. Des groupes de six syllabes se succèdent, terminés chacun par une syllabe forte retombant par intervalles égaux, comme les coups de la cloche qui appelle les fidèles à la prière du soir. — L'autel sans lumières est comparé par le poète à un cœur sans amour. On voit par cet exemple que deux idées qui prises à part semblent insignifiantes, se font valoir par leur rapprochement. Il y a dans les deux derniers vers de cette strophe je ne sais quelle grâce triste. Le vide et le désenchantement d'un cœur qui n'aime plus nous font mieux sentir l'abandon de la vieille église au crépuscule ; et la solitude morne du sanctuaire relève et poétise les souffrances d'un cœur délaissé.

A peine on entendait flotter quelque soupir,
Quelque basse parole,
Comme en une forêt qui vient de s'assoupir,
Un dernier oiseau vole.

Ici, c'est la nature, avec le calme et le mystère de ses solitudes, qui apparaît soudain dans le demi-jour de l'église, et lui prête un peu de sa poésie et de sa magnificence : notre imagination nous transporte dans une forêt, le soir, à l'heure que les fleurs se ferment et que l'ombre est plus fraîche sous les grands arbres. Le soleil rougeoie à travers les feuillées ; le vent s'est tu, et le vol d'un oiseau qui regagne son nid interrompt à peine le grand silence des bois :

Hélas ! et l'on sentait, de moment en moment,
Sous cette voûte sombre,
Quelque chose de grand, de saint et de charmant
S'évanouir dans l'ombre (1).

Sainte-Beuve, tout en préconisant l'usage ordinaire du mot propre et pittoresque, recommande d'employer quelquefois et de placer à propos « de ces mots flottants, inexpliqués, qui laissent deviner la pensée sous leur ampleur ». Or, c'est précisément à l'emploi de ces termes indéfinis et vagues qu'est due la résonnance de cette strophe et son charme subtil. On sent bien que de cette église, où la nuit se fait de plus en plus noire, quelque chose peu à peu se retire; on a l'impression d'un délaissement, d'une solitude. Mais qu'est-ce qui disparaît ainsi ? Nous ne pouvons le dire, et cette incertitude réveille en nous l'étrange sentiment de curiosité et d'appréhension qui saisit l'homme mis tout à coup en présence de l'inconnu.

Par cette analyse sommaire, on peut voir tout ce que l'art du poète a rassemblé d'images et d'émotions autour de la donnée primitive. La vue d'une église pauvre et basse qui chez d'autres serait demeurée sensation pure, a soulevé

(1) *Les Chants du Crépuscule.*

en lui un tourbillon d'idées. Son regard dépasse l'enceinte du sanctuaire; il plonge dans le passé, pénètre le cœur humain et ses tristesses, découvre à travers la nuit qui tombe les masses profondes et silencieuses d'une forêt endormie. Des perspectives nouvelles s'ouvrent à chaque instant autour de l'intuition première et semblent agrandir à l'indéfini le champ de sa vision.

II

Remarquons toutefois qu'ici le poète se contente de reproduire les choses telles qu'il les a vues. L'objet a posé devant lui, et il s'est efforcé de le dépeindre exactement. Il y a dans son œuvre un air non seulement de vraisemblance, mais de réalité. C'est une émotion vraie qu'il exprime, et au moyen des causes mêmes qui l'ont suscitée en lui.

Mais je suppose que le poète, au lieu de reproduire purement et simplement ce qu'il a vu, dégage de son impression l'idée qui s'y trouve enveloppée et qu'il l'incorpore dans une autre matière. Il laissera tomber de sa mémoire les faits, les circonstances qui dans la vie réelle ont donné l'éveil à sa pensée; il les négligera comme choses contingentes, sans valeur esthétique, et n'en gardera que la pure forme. Cette forme, il pourrait se contenter de la mettre en pleine lumière, en éliminant de l'objet le superflu et l'accessoire. Mais il aime mieux l'abstraire complètement afin de la réaliser dans une matière plus riche. Il ne lui suffit pas de découvrir la statue d'Hercule cachée dans le marbre, il veut isoler pour ainsi dire cette forme divine et en animer un marbre plus pur. C'est-à-dire que pénétré d'une idée, il cherche pour la traduire un signe plus expressif et plus poétique que le réel d'où il l'a tirée. Pour cela, il la transpose dans un cadre imaginaire; au lieu de copier un modèle, il crée de toutes pièces. Sans autre guide que l'idée, il parcourt le monde de la fiction, et va cherchant partout une substance plastique et malléable où il puisse

incarner ses rêves. Il met à contribution les mythes du polythéisme et les légendes du folk-lore. Tout signe lui est bon, pourvu qu'il fasse transparaître l'idée. Il n'a pas souci de la vérité historique, ni même de la vraisemblance. Le merveilleux ne lui déplaît pas, il le recherche même volontiers dans le dessein plus ou moins avoué de donner à son œuvre un air d'étrangeté et de mystère.

*
* *

Ce procédé que nous venons d'indiquer sommairement ne serait-il pas celui des poètes symbolistes? On est fondé à le croire, si du moins on en juge par quelques déclarations de leurs théoriciens.

L'art, dit M. Pujo, c'est « l'émotion de la vie détachée des objets qui l'ont fait naître, qui la limitaient et l'opprimaient, pour être jetée dans un symbole librement choisi qui saura l'épandre et la répercuter à l'infini..... La réflexion est le commencement de l'art : c'est par elle que peut s'opérer cette séparation du mouvement, de l'émotion, d'avec l'objet qui les enfermait dans la vie. Mais, si elle ne disparaissait pas, ce travail une fois accompli, la réflexion pourrait empêcher le second moment de l'art qui consiste à jeter l'émotion dans un libre symbole qui l'exprimera (1). »

Un autre critique parle du « rayonnement de la vérité en des symboles qui la dépouillent des sécheresses de l'abstraction et l'achèvent dans les joies du rêve — du rêve, c'est-à-dire de cet au-delà où se recule et s'estompe l'affirmation éblouissante et qui nous aveuglerait trop proche, tandis qu'elle gagne à cet éloignement plus de profondeur et de ces lointaines résonnances qui entraînent l'esprit dans le toujours plus loin (2). »

(1) Maurice Pujo : *L'Art et la Vie.*
(2) Charles Morice : *La Littérature de tout à l'heure.*

*
* *

Si maintenant nous voulons voir comment ce programme a été exécuté, nous pouvons feuilleter les œuvres de quelques poètes contemporains, par exemple les *Episodes* de Henri de Regnier. Dans presque tous ces poèmes, on retrouve l'emploi du même procédé qui consiste à faire sortir une idée, une émotion de son cadre naturel pour la transporter dans un décor de fantaisie.

Voici d'abord une « aurore » qui aurait pu être une aquarelle d'après nature et qui, grâce à l'entrée en scène d'un satyre cornu, se transforme en un paysage mythologique.

Vers la mer, de la plaine en fleurs où rit l'aurore
En un éveil de joie et de clarté subite,
Vers la mer, où la flotte au port s'ancre et s'abrite
Sous les riches pennons que sa mâture arbore !

Vers la mer, du bord d'ombre où la nuit couve encore
En une obscurité de taillis qui palpite,
Vers la mer, où la vague au choc des rocs s'irrite
D'écume épanouie et de rage sonore !

Vers la plaine, la mer et le ciel enflammé,
Hommage guttural à l'honneur du vieux Mai,
Vainqueur de la saison mauvaise et des mois mornes,

Un satyre à mi-corps sortant de la forêt
Dont le feuillage enguirlanda ses torses cornes,
Sonne en sa conque à l'aube claire qui paraît (1).

Un autre poème intitulé « la Galère » représente une île fabuleuse où abordent des princesses merveilleuses de beauté. Des bergers accourent pour leur offrir des guirlandes de roses blanches ; mais les belles Dames, effarouchées par l'approche de ces rustres, s'enfuient vers la mer et disparaissent.

(1) H. DE REGNIER : *Episodes*, 158, Vanier.

Quelques strophes ne manquent pas d'harmonie ni de charme :

De l'ombre des vallons jusques au sable amer
Et, des sites exubérants aux grèves nues
S'épandait la candeur des roses ingénues
Et des caps florescents s'allongeaient dans la Mer;

. . . .

Mais voici qu'à l'effort d'un doux vent alizé
Vers le golfe incurvé calme comme une rade
Vint aborder une galère de parade
Belle d'un appareil naval et pavoisé.

La poupe reflétait ses lettres en exergue
Aux flots battus par les rames à chaque bord,
Et des singes pelés se jetaient des noix d'or,
Avec des cris du haut de la maîtresse vergue ;

. . . .

Les Princesses ayant foulé les blondes grèves
S'en vinrent en cortège à travers les jardins,
Avec des fous, des courtisans, des baladins,
Et des enfants portant des oiseaux et des glaives (1).

*
* *

Ce qu'on remarquera d'abord dans ce poème, c'est son caractère fictif et légendaire. Qu'est-ce que cette île aux caps florescents, et cette galère de parade, et ces princesses fabuleuses? Evidemment, l'imagination du poète a tout créé. Il ne s'est pas astreint à décrire un paysage réel, ni à faire revivre une époque. Son récit, il ne le donne pas pour vrai ; il le présente comme une fiction belle et expressive. Le lecteur n'a donc pas à se préoccuper de la vraisemblance. Il ne se demande pas si « cela est arrivé », comme à la lecture de certains romans naturalistes. Il ne songe pas à établir un parallèle entre la vie représentée et la vie vécue ; il se place exclusivement au point de vue de la beauté, et accepte toute fiction, même invraisemblable,

(1) H. de Regnier : *Episodes*, 27, Vanier.

pourvu qu'elle donne l'essor à ses rêves. Dès lors, son imagination, n'étant pas contrainte par le sens de la réalité, se prêtera plus volontiers aux fantaisies du poète, et suivra sans peine toutes les impulsions qui lui seront communiquées.

Or; c'est précisément le dessein du poète de donner le branle à l'imagination et de la lancer pour ainsi dire à travers l'inconnu et le rêve. Il y parvient en s'inspirant du grand principe de la suggestion qui est, avons-nous dit, de ne pas achever. D'abord, son récit n'est pas situé : il est hors de l'espace et du temps réels; on ne peut l'insérer dans la série des faits historiques. Sa description ne se rapporte à aucune région connue. Mais comme l'esprit cherche toujours à donner aux parties une place dans l'ensemble, comme il ne peut laisser un récit suspendu dans le vide, il imagine, pour servir de cadre au mythe qu'on lui présente, tout un monde fantastique et merveilleux où se meuvent, à travers les prodiges, les héros légendaires. Ainsi le géologue, d'après le seul examen d'un fossile, reconstitue l'animal entier et le milieu même où il a vécu.

D'autre part, le symbole n'est le plus souvent qu'une esquisse : peu de traits, peu de détails précis et circonstanciés. Le poète n'a pas sous les yeux un modèle vivant; par suite, il ne s'embarrasse pas de ce qui est individuel et particulier. Il crée sa forme en vue de l'idée qu'il veut traduire, et ne se préoccupe que du dessin général. Ses personnages sont désignés par des termes abstraits : le Chevalier, le Pèlerin, la Princesse; par moins encore, par les pronoms indéterminés : Lui, Elle. Pour le décor, il ne donne que des indications sommaires, comme les auteurs dramatiques au temps de Corneille : c'est un Bois, une Ville, « un Verger merveilleux de rosée et de sève ». Cette imprécision est voulue; on lui trouve un avantage, qui est de donner du mouvement à l'esprit. Pour avoir une vision concrète des choses, le lecteur est en effet obligé de trouver lui-même les traits et les couleurs qui compléteront le schème qu'on lui donne.

III

Si donc la poésie est essentiellement et avant tout une *suggestion*, on peut dire que le symbole est la forme poétique par excellence. Nulle autre, en effet, n'est plus propre à provoquer et à soutenir l'essor de l'imagination. Le merveilleux de la légende, son étrangeté, son imprécision même, tout contribue à exciter l'activité mentale et à amener au jour les idées et les rêves qui sommeillaient dans les profondeurs de la conscience. Mais, hâtons-nous de l'ajouter, ce résultat ne sera obtenu que si le poète tient un juste milieu entre la précision absolue qui ne laisse rien à deviner, et l'indétermination absolue qui ne donne rien à penser. Selon le mot de M. Faguet, « la mesure est l'art même ». Trop de relief et de netteté arrête l'élan de la fantaisie ; trop de vague l'étonne et l'immobilise. Nos idées sont associées par groupes ou files ; la première une fois évoquée, toutes les autres suivent. Mais si cette première représentation n'apparaît pas, les autres également restent dans l'ombre. Il faut donc qu'il y ait dans le symbole quelque chose de clair, de saisissable ; sinon le poète, sous prétexte d'élargir à l'infini l'horizon de la pensée, fait la nuit dans la pensée : il n'y a que des ombres sur la scène où il croyait évoquer de blanches et gracieuses apparitions.

*
* *

Il est des esprits aventureux qui ne s'effraient pas de l'obscurité, qui même y trouvent du charme. Ils prennent bravement le parti d'être inintelligibles, et semblent avoir choisi pour devise le mot de Diderot : « Poètes, soyez ténébreux ! » Ils pourraient, la plupart du moins, composer des poèmes savants, rythmés, harmonieux, mais qui auraient le grave défaut de signifier quelque chose : ils aiment mieux

psalmodier sur un ton solennel des stances dans le genre de celle-ci :

Aux ruines de Vie antérieure et morte,
Au fronton dominant l'ombre cave de la porte
Où s'engouffrent les feuilles comme les ailes mortes,
Des vols de crêpe épars sur les étangs de moire,
Face de doux relief et triste épiphanie
Double de Songe et Sœur de Mémoire,
Et sourire posthume qui se renie (1).

Quelle valeur peut-on trouver à de pareils vers ? Essayons de rompre pour un moment avec les vieux préjugés classiques, avec nos habitudes d'ordre et de clarté. Faisons un effort pour sortir de nous-mêmes et nous disposer à recevoir des sensations étranges, menues et subtiles. A force de bonne volonté, nous finirons peut-être par concevoir que cette obscurité n'est pas sans charme. Elle met l'esprit en face de l'inconnu. Devant lui s'étend un jardin fermé, où le regard ne pénètre pas, mais que l'imagination suppose plein de parterres embaumés et de délicieuses retraites. Avec un grand désir de voir, il tient les yeux fixés sur la porte close, rêvant aux merveilleuses choses dont elle défend l'approche. Comme le pèlerin dont parle le poète, il s'arrête émerveillé sur le seuil

Du merveilleux palais tout peuplé de féeries
Où dans leurs voiles blancs dorment les rêveries (2)..

Mais cette attente d'un beau spectacle, agréable au premier moment, si elle se prolonge, devient un ennui et bientôt un supplice. L'acte normal de l'intelligence, comme de l'œil, c'est de voir. Les yeux peuvent se plaire dans une nuit profonde, mais à la condition que pendant la journée ils auront joui à satiété de la lumière. L'obscurité leur permet un moment de relâche et les dispose à mieux voir ensuite. Mais supposez-les toujours plongés dans des téné-

(1) H. DE REGNIER : *Poèmes*, 43, Société du *Mercure de France.*
(2) MUSSET.



bres épaisses ; à la longue, ce sera une souffrance intolérable. Il en est de même de la pensée : une incertitude d'un moment la repose de l'évidence et la change de son état ordinaire. Mais la tenir dans une attente continuelle, exciter sa curiosité sans la satisfaire jamais, cela devient vite irritant, exaspérant. On s'habitue mal à être constamment déçu, et à force de subir la sensation du mystère, on finit par croire à une mystification.

Il faut donc qu'au moins une fois en passant le poète nous dise quelque chose ; il faut que son œuvre ait quelque signification et ne soit pas complètement inintelligible. Nous ne demandons pas encore qu'elle exprime une idée claire, réductible en formule ; nous nous contenterons d'une émotion, d'une impression, assez nette toutefois pour qu'elle offre une prise à la pensée et qu'on ne puisse la confondre avec une autre.

*
* *

Mais pour cela est-il nécessaire que le vers ait un sens ? Est-il nécessaire qu'il éveille en nous des images ou des concepts, et par leur intermédiaire des sentiments ? Quelques-uns ne le croient pas. Ils supposent que le mot, indépendamment de l'idée qui lui est attachée, suffit à exciter l'émotion. L'idée est inutile ; elle pourrait même, en portant l'attention vers le dehors, la détourner de ce qui seul importe, le retentissement des choses dans la conscience. Les mots seront donc agencés de manière à perdre leur valeur représentative, pour ne garder que leur valeur musicale. Les seuls moyens d'expression dont le poète puisse user désormais sont la sonorité des mots, l'harmonie et le rythme.

Tout cela serait très bien s'il était prouvé que la seule musique des mots suffit pour traduire un état d'âme. Mais rien de plus contestable que ce principe. Les œuvres qu'il a inspirées peuvent se diviser en deux catégories : les unes sont complètement obscures et impénétrables ; les autres, si elles offrent quelque sens, elles le doivent moins

à l'harmonie des vocables qu'à certaines expressions plus claires qui ont sans doute échappé au poète et donnent la clef de l'énigme. Voici par exemple des vers de M. René Ghil qui se présentent sous ce titre suggestif : ??

Mais ouïs! ouïs haut et lors un doux et vaste
éploiement viateur ouvrant : qui vinrent là
de qui planaient (vent et vent et vent et ventées)
aléatoirement ailés de nuits doigtées
Tirent d'aile arrivant diaphanéités
de nouveaux advenus...

A supposer que ces termes bizarres aient été rapprochés et heurtés, afin de donner l'impression du vent qui souffle, ce qui est d'ailleurs une pure hypothèse, on le saurait uniquement par les mots de « vent » et de « ventées » placés là comme par mégarde et qui, à eux seuls, sont plus clairs que tout le reste. Supprimez-les, et ces vers deviennent absolument inintelligibles.

Il est vrai que la musique n'a pas besoin de paroles, ni par suite d'idées, pour nous émouvoir : elle est expressive par elle-même. Seulement la musique a une ressource qui manque au langage, c'est la mélodie. Sans doute, dans la poésie parlée, il y a une sorte de chant, de dessin mélodique où se trahit le sentiment. Au théâtre, alors même que l'acteur parlerait une langue étrangère, nous sentirions dans l'accent de sa voix, dans le mouvement lent ou précipité de sa diction, l'amour, l'indignation ou la pitié. Mais pour que l'acteur puisse prendre le ton qui convient, il faut évidemment qu'il ait compris le sens des paroles ; et comment y parviendra-t-il s'il a affaire à un poète instrumental et décadent ? La mélodie ne lui est pas donnée toute faite dans le vers : il la crée. Il ne fait que traduire dans la langue souple et naturelle du sentiment le langage nécessairement abstrait du livre. Mais cette transposition serait impossible, ou elle se ferait au hasard, si dans le poème que l'acteur doit interpréter, il n'y a aucune indication précise, rien qui puisse l'éclairer et le guider dans son choix.

Ainsi, dans le langage parlé, le sentiment pour se manifester a besoin des concepts. Le rythme n'est qu'un auxiliaire; à lui seul il ne suffit pas. Sans idées, la parole ne sera jamais qu'une musique rudimentaire, plus inintelligible que les bégaiements du nouveau-né et que les vocalises qu'il chantonne dans son berceau.

*
* *

Il faut aussi que tu n'ailles point
Choisir tes mots sans quelque méprise.

Ce conseil de Paul Verlaine a été suivi avec ferveur par les poètes qui se réclament de lui. Ils donnent aux vocables usités une signification nouvelle; ils exhument les mots fossiles, ne reculent devant aucun néologisme et se plaisent, dans leurs constructions bizarres, à prendre le contrepied des règles de la vieille syntaxe. A la fin de l'article que nous avons cité, M. André Beaunier tente de justifier ces audaces. « Le rôle du poète symboliste, dit-il, consiste à reconstituer dans l'esprit moderne une faculté perdue : le sens du mystère... L'humanité s'est trop accoutumée au spectacle quotidien des apparences pour en saisir l'étrangeté profonde. » Il faut donc soustraire le public d'aujourd'hui à cette influence de l'habitude, le mettre dans le même état d'âme que les primitifs lorsque, témoins pour la première fois d'un phénomène cosmique, ils le contemplaient émerveillés tout ensemble et terrifiés. Le moyen, c'est de « troubler » et de « déconcerter » le lecteur, et telle est l'utilité du néologisme et des « plus audacieux artifices de syntaxe ».

M. Beaunier nous permettra de trouver ce procédé quelque peu simpliste et enfantin. Pour donner la sensation du mystère, parler un langage obscur et énigmatique, voilà une recette infaillible et à la portée du premier venu. Mais il ne faut pas oublier qu'entre le monde extérieur et nous s'interpose l'âme du poète. Un discours confus et embrouillé me fait supposer, et à bon droit, qu'il y a des

ténèbres dans l'esprit de l'écrivain, mais je n'en conclus pas nécessairement qu'il y a de l'obscurité dans le sujet qu'il traite. Le mystère des mots ne fait nullement sentir le mystère des choses.

Il y aurait un moyen plus direct, mais plus difficile, d'étonner le lecteur et de le mettre pour ainsi dire en contact avec l'inconnu. Ce serait d'être étonné soi-même, de retrouver son âme d'enfant pour voir les choses dans leur simplicité primitive, dépouillées des impressions qui les rendent banales et ordinaires; ce serait d'être tellement frappé par l'étrangeté des phénomènes les plus fréquents et les plus simples, qu'on aurait toujours sur les lèvres l'éternelle question de l'enfant : « Comment et pourquoi ? » Si le poète sent profondément ce qu'il y a de surprenant et d'inexplicable dans les spectacles que chaque jour la vie nous offre, il n'aura pas besoin pour « se représenter » d'un langage tourmenté et bizarre. Il lui suffira de reproduire les choses telles qu'il les a vues pour manifester en même temps le mystère qui est en elles. Avec quelques mots très simples, il nous fera entendre même ce qu'il n'a fait qu'entrevoir et pressentir. Quelle poésie dans cette pensée de Pascal qui déploie à nos regards les espaces illimités des intermondes et nous donne la sensation d'y être subitement transportés !

Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie.

Rien de contourné ni de violent dans cette phrase; mais pour l'écrire il a fallu qu'un puissant génie concentrât longuement ses efforts sur un point unique. A force de contempler l'infini, il lui est arrivé de le voir sous un aspect nouveau; au cours d'une méditation, il a eu la sensation nette de ce silence jamais troublé qui règne entre les étoiles, et il a exprimé, dans une brève formule, le saisissement qui le prit devant ce vide immense et froid.

*
* *

Notre conclusion sera modeste. Les impressions, si vagues soient-elles, qui nous viennent des choses, sont toujours mêlées de perceptions claires. Je ne sentirais pas le charme des bois au matin, si je ne distinguais au-dessus d'une couche de sensations et de pensées obscures, toute une série d'images nettes, les feuilles qui frissonnent au vent, les oiseaux qui volent de branche en branche, les taches d'or que fait le soleil sur le tronc des arbres. C'est là une leçon que la nature donne au poète. S'il veut que ses vers aient de la résonnance et fassent longuement vibrer nos âmes, il faut d'abord qu'ils rendent un son clair, aisément perceptible. Aussi bien, l'effet qu'il cherche à produire est déterminé : c'est une impression spéciale et et non pas quelconque. Il devra donc, non pas laisser l'esprit en suspens, mais l'orienter et le mettre dans la bonne voie. Il lui présentera, au moins de distance en distance, quelques points fixes où il puisse s'appuyer pour s'élancer plus loin. C'est dire que le symbole ne « représentera le mystère » qu'à la condition de représenter d'abord quelque chose de précis et de compréhensible. A cela la poésie ne perdrait rien, et le bon sens gagnerait beaucoup. Nous avons vu, par l'exemple de Victor Hugo, comment un grand artiste, sans contrarier aucune des exigences de la raison, peut donner un essor illimité à la fantaisie et faire irradier autour de quelques centres lumineux comme une auréole de vagues pensées. Peut-être, après une série de tâtonnements, les symbolistes en viendront-ils à tenter une conciliation entre les principes éternels de l'art et les théories du jour. Ils verront alors se rapprocher d'eux les esprits simples, amis de la clarté, qui jusqu'ici n'ont pu lire leurs vers sans une déception profonde, parce qu'ils ne sentent pas sous les plis capricieux et flottants du mythe, la réalité d'un corps vivant.

Henry Morice.



LA TRIPLE ALLIANCE

D'APRÈS DE

NOUVEAUX DOCUMENTS

Suite (1)

XIV

M. DE ROBILANT ET M. DE BISMARCK

(Suite)

V

Pendant que la crise bulgare s'aggravait, M. de Bismarck faisait ce qu'il pouvait pour ne mécontenter ni l'Autriche ni la Russie. Cette politique de bascule était fort malaisée. Non seulement les intérêts autrichiens ne s'accordaient guère avec les aspirations moscovites, mais la mésintelligence entre les deux puissants empires s'accentuait de jour en jour. Malgré son incontestable habileté, le chancelier allemand risquait de perdre en même temps l'amitié des deux pays, devenus de plus en plus ombrageux, comme il arrive toujours lorsque la lutte se prolonge et les rapports internationaux prennent une tournure menaçante.

(1) Voir les numéros de décembre 1898, janvier, mars, juin, juillet, septembre, octobre, novembre 1899, janvier, février, mars, mai, juin, août, octobre, décembre 1900, janvier, février, avril, juin et août 1901.



En vain, M. de Bismarck multipliait ses démarches à Vienne et à Saint-Pétersbourg. Dans l'une comme dans l'autre capitale on l'accusait de favoriser des combinaisons contraires aux buts qu'on y poursuivait. Le chancelier se servait de la presse pour plaider en faveur de sa politique. Mais les articles de ses journaux ne parvenaient point à dissiper la méfiance qu'il inspirait. C'est ainsi que lorsqu'il fit déclarer par ses journaux que l'Autriche ne devait pas se plaindre s'il considérait la question bulgare comme une affaire n'ayant aucune importance pour l'Allemagne, la presse autrichienne ne se laissa point convaincre. La presse allemande ayant affirmé qu'on ne pouvait pas ignorer à Vienne que M. de Bismarck n'avait pas l'habitude de dissimuler ses projets et qu'au contraire, la règle constante de sa politique était de jouer « à cartes découvertes » avec ses amis, la *Neue Freie Presse*, de Vienne, dans un article évidemment inspiré par le gouvernement austro-hongrois, lui répondait :

« Il sera vrai que le chancelier allemand *joue à cartes découvertes*. Mais, dans la partie diplomatique que l'on joue actuellement, *c'était au tour de M. de Bismarck* de jouer, et il a donné *les honneurs* à la Russie et les *mauvaises cartes* à l'Autriche. Les choses étant en ces termes, il ne doit pas être surprenant de nous voir exprimer le désir *qu'il refasse un peu mieux les cartes.* »

A Saint-Pétersbourg, on ne partageait guère l'opinion du journal viennois. On ne croyait pas que le chancelier allemand eût donné les *mauvaises cartes* à l'Autriche pour réserver les *honneurs* à la Russie. On y était fort mécontent de la politique du cabinet de Berlin et on prenait des précautions pour sauvegarder les intérêts moscovites.

L'Autriche, si mécontente qu'elle fût de la conduite de M. de Bismarck, avait trop besoin de l'appui de l'Allemagne pour aller au-delà de quelques protestations destinées à faire comprendre à Berlin qu'on demandait autre chose que des témoignages stériles d'amitié. Mais la Russie, au contraire, connaissait admirablement le point faible de la cuirasse allemande, et elle n'hésita point à diriger ses efforts

de ce côté. A Saint-Pétersbourg, on n'ignorait point que M. de Bismarck redoutait surtout une entente franco-russe, que la crainte d'une alliance entre la France et la Russie l'avait poussé, en 1884, à rétablir l'alliance des trois Empereurs, et que rien ne vaudrait autant qu'une menace de rapprochement avec la France pour contraindre M. de Bismarck à capituler. Le Czar n'hésita point à prendre une résolution en ce sens. A partir de 1885, les relations franco-russes avaient pris une tournure moins cordiale par suite du rappel du général Appert, diplomate qui était *persona grata* à la cour de Russie. A Paris, on reprochait au général Appert de n'avoir pas assez travaillé à empêcher l'entente cordiale des trois Empereurs. On avait songé à le remplacer par le général Billot; mais le czar Alexandre III déclara qu'il regardait pour le moment comme superflue (*sic*) la présence d'un ambassadeur de France en Russie (1). Cette réponse, on le comprend sans peine, irrita le cabinet de Paris. Les rapports franco-russes se tendirent et l'ambassadeur moscovite en France prit un long congé.

Lorsque la crise bulgare s'aggrava, et la suite des événements prouva à la Russie qu'elle ne pouvait guère compter sur les espérances qu'elle avait d'abord fondées sur l'influence de M. de Bismarck à Vienne, on songea, à Saint-Pétersbourg, à améliorer les rapports avec la France. D'ailleurs le parti panslaviste s'agitait fortement contre la politique de M. de Giers qu'il accusait de sacrifier les intérêts russes à ses sympathies pour l'Allemagne. Les panslavistes avaient dans la *Gazette de Moscou* un organe très accrédité et très influent. M. Katkoff, célèbre écrivain politique, dirigeait ce journal. Il voulait, à tout prix, amener le Czar à changer de système dans ses relations avec les puissances occidentales. A l'alliance de l'Allemagne, traditionnelle en Russie depuis près d'un siècle, M. Katkoff opposait l'alliance française. Or, comme le directeur de la *Gazette de Moscou* jouissait d'une considérable influence auprès du Czar, il était naturel qu'il s'en servît pour

(1) Voy. Elie de Cyon : *Histoire de l'Entente franco-russe*, p. 138.

appuyer sa politique étrangère. Alexandre III n'écouta point, d'abord, les conseils du directeur de la *Gazette de Moscou*. M. de Giers était là pour l'en détourner, et il était assez puissant et influent pour paralyser l'action secrète de M. Katkoff. Mais les déboires que lui causa la lutte qu'il avait entreprise contre le prince Alexandre de Bulgarie rendirent l'empereur de Russie moins insensible aux exhortations de l'écrivain panslaviste qui finit par contrecarrer les plans du ministre des affaires étrangères. Cependant, ne voulant pas se compromettre, le Czar consentit simplement à faire un premier pas pour se rendre compte si le projet d'alliance franco-russe, soutenu avec tant d'ardeur par M. Katkoff, était réalisable. Dans ce but, il envoya à Paris, au printemps 1886, son frère, le grand-duc Vladimir. Le prince, sous prétexte de faire un voyage de plaisir, devait séjourner quelque temps dans la capitale et proposer au gouvernement de M. Jules Grévy l'alliance de l'Empire moscovite. Le grand-duc partit, mais à sa grande surprise, il ne rencontra que des objections lorsqu'il fit aux ministres français les ouvertures dont il était chargé par son auguste frère.

M. de Freycinet, qui avait succédé à M. Jules Ferry au palais du quai d'Orsay, tenait avant tout à ne pas se compromettre. Or, le meilleur moyen d'atteindre ce but, c'était de ne rien changer au *statu quo ante*. Il avait hérité de son prédécesseur une politique étrangère bienveillante pour l'Allemagne. A peine installé au quai d'Orsay, M. de Freycinet n'avait rien eu de plus pressé que de faire savoir à M. de Bismarck qu'il ne changerait rien à la politique de M. Jules Ferry, et qu'il aurait le plus grand soin de vivre en excellents termes avec l'Allemagne. On comprend qu'après de telles déclarations dont la date récente rehaussait la portée, le ministre des affaires étrangères ne pouvait pas faire bon accueil aux propositions du grand-duc Vladimir (1). Le prince rentra donc les mains vides à

(1) On pourra discuter touchant l'opportunité de la politique de M. Jules Ferry vis-à-vis de l'Allemagne, et il est permis aussi de dire

Saint-Pétersbourg, au grand désappointement de M. Katkoff. M. de Giers reprit alors toute son influence sur le Czar. Il fit remarquer à Alexandre III que la France était plus que jamais entre les mains des radicaux, que la République venait de donner une nouvelle preuve de son intolérance et de ses sentiments sectaires en exilant le comte de Paris, le duc d'Orléans, les princes Napoléon et Victor Bonaparte et en chassant de l'armée le duc d'Aumale et le duc de Chartres, et qu'il n'était pas sage de chercher à se rapprocher d'un tel gouvernement. Le czar, blessé par la fin de non-recevoir de M. de Freycinet, accepta les conseils de son ministre des affaires étrangères, et la première tentative d'alliance franco-russe échoua misérablement.

Cependant, comme les affaires de Bulgarie prenaient de plus en plus une tournure peu agréable à la Russie, Alexandre III estima de nouveau que la menace d'un rapprochement avec la France suffirait à produire, à Berlin, une impression si vive qu'elle engagerait M. de Bismarck à favoriser la politique russe en Bulgarie.

L'ambassade de France à Saint-Pétersbourg était toujours vacante par suite du refus du Czar d'agréer la nomination du général Billot. M. de Mohrenheim, ambassadeur moscovite à Paris, était toujours en congé, ce qui équivalait presque à une rupture de rapports diplomatiques entre les deux pays. Il fallait commencer par remettre ces relations en l'état normal. Alexandre III autorisa donc M. Katkoff à publier, dans la *Gazette de Moscou*, un article en faveur du rétablissement de bons rapports entre la Russie et la France. M. Katkoff s'empressa d'accéder au désir du Czar (1). L'article parut. Il était écrit avec beau-

que M. de Freycinet s'était trop empressé de donner de larges assurances à M. de Bismarck touchant la continuation de cette politique. Mais, puisque ces assurances, M. de Freycinet les avait spontanément données au chancelier allemand quelques mois auparavant, il est évident qu'il ne pouvait les contredire sans s'exposer à de graves difficultés.

(1) M. Katkoff, loin de se décourager après l'insuccès de la mission secrète du grand-duc Vladimir à Paris, avait continué à travailler en faveur de l'entente franco-russe. C'est lui qui, malgré M. de Giers,

coup de tact. M. Katkoff y disait que puisque la Russie entretenait de cordiales relations avec l'Allemagne, elle devait en faire autant à l'égard des autres puisances et, *en particulier*, de la France.

« Il faut avant tout, s'écriait-il, que nous rétablissions nos rapports diplomatiques avec la France. La menace d'une alliance franco-russe nous est bien plus utile, en ce moment, que l'alliance elle-même. Les bonnes relations avec la France constituent, à présent, pour nous notre meilleur parti (1). »

Quelques jours plus tard, le 21 octobre 1886, M. Elie de Cyon écrivait à Mme Adam pour l'informer du rétablissement des relations normales entre la Russie et la France (2).

« Je vous ai annoncé par dépêche la grande nouvelle et j'espère que vous l'avez communiquée à M. de Freycinet. L'acceptation d'un ambassadeur est décidée en principe : on veut seulement mener la chose doucement afin de ne pas offusquer Berlin. »

Dans son ouvrage sur l'*Entente franco-russe*, M. de Cyon

inspira à Alexandre III l'idée de remettre les relations diplomatiques avec la France en l'état normal. Il est certain aussi que c'est à force d'insister que M. Katkoff obtint du Czar la permission de publier, dans la *Gazette de Moscou*, l'article dont il est question ici.

(1) Voy. la *Gazette de Moscou*, numéro du 28 septembre 1886.

Il faut reconnaître que cette idée de se servir de la « menace » de l'alliance franco-russe pour faire pression sur M. de Bismarck était habile. Je m'étonne cependant qu'un écrivain aussi expérimenté que M. Katkoff ait dit que cette menace « était beaucoup plus utile (à la Russie) que l'alliance elle-même ». Car, un tel aveu n'était pas fait pour engager M. de Freycinet à accepter les avances du gouvernement moscovite. Il pouvait redouter, en effet, qu'on ne se servît de la France que pour arracher des concessions à M. de Bismarck et qu'une fois que la Russie eût atteint son but, elle ne laissât la France se tirer d'affaire comme elle pourrait avec le chancelier allemand qui l'accuserait d'avoir manqué à ses engagements en abandonnant la politique de M. Jules Ferry que M. de Freycinet avait promis de maintenir.

(2) M. de Cyon était un des écrivains de la *Gazette de Moscou*. Il a écrit l'*Histoire de l'Entente franco-russe*, ouvrage auquel j'ai emprunté plus d'une information. Je dois dire toutefois qu'il faut consulter ce livre avec précaution, car, s'il abonde en renseignements curieux et authentiques, il contient aussi de nombreuses inexactitudes et des affirmations fantaisistes.

explique que ce ne fut pas sans une âpre lutte que M. Katkoff obtint du Czar ce premier témoignage de son intention de rendre cordiales ses relations avec la France. M. de Giers était toujours là qui travaillait à détourner son souverain de toute complaisance vis-à-vis des idées de M. Katkoff et de ses amis. « Quand, sur les conseils de Katkoff, dit-il, le Czar eût consenti à la reprise des relations diplomatiques, M. de Giers chercha, faute de mieux, à la retarder d'un mois afin qu'elle n'eût pas l'air d'une démonstration hostile contre l'Allemagne. Il fallut l'insistance de Katkoff dans une audience privée chez l'Empereur pour obtenir l'ordre de renouer immédiatement avec la France (1). »

C'était donc le ministre des affaires étrangères qui inspirait au Czar toutes sortes de précautions pour ne pas compromettre la Russie vis-à-vis de l'Allemagne. Cependant les affaires marchaient tout de même et, le 23 octobre, M. de Cyon pouvait donner de plus amples nouvelles à Mme Adam :

« Hier, écrivait-il, on a décidé de laisser à la France le choix libre de l'ambassadeur, c'est-à-dire de s'abstenir de toute indication ou allusion..... D'un certain côté, on insinuera probablement qu'on peut choisir même un civil. Méfiez-vous de cette dernière concession. C'est un piège que la partie adverse, qui craint surtout d'offenser Berlin, vous tend. Vous comprenez, n'est-ce pas (2)?... J'ai dit beaucoup de bien du général Billot. Mais surtout pas de

(1) Voy. Elie de Cyon : *Histoire de l'Entente franco-russe*, p. 176.

(2) En Russie, comme en Allemagne, un ambassadeur militaire jouit de beaucoup plus de considération qu'un ambassadeur issu de la carrière diplomatique. Au surplus, MM. Katkoff et de Cyon ne se dissimulaient pas qu'un général français pourrait négocier une alliance franco-russe non seulement au point de vue diplomatique, mais même pour ce qui avait trait à la convention militaire qui accompagne toujours tout traité d'alliance. Et ils se disaient qu'un ambassadeur militaire serait en mesure de fairé toutes choses secrètement, parce qu'il n'aurait pas besoin d'une collaboration extraordinaire qui est de nature à éveiller des soupçons au dehors. Mais à cela les amis de M. de Giers pouvaient toujours répondre que la présence d'un général français à Saint-Pétersbourg suffisait par elle-même à provoquer des craintes et des soupçons à Berlin.

civil... Voici qui est encore plus important : en même temps, des instructions ont été envoyées à nos agents en Egypte et ailleurs en Orient, leur enjoignant d'agir partout avec les agents français... La France doit une fière chandelle à Katkoff. »

Malgré les objurgations de M. de Cyon et de ses amis de Paris, M. de Freycinet ne songeait nullement à se mettre, même indirectement, en lutte contre M. de Bismarck. Il venait précisément de nommer comme ambassadeur à Berlin M. Herbette, personnage extrêmement agréable à la cour de Guillaume Ier et à son premier ministre. Il ne voulait point se contredire en envoyant un général représenter la France à Saint-Pétersbourg. Si M. de Giers était réfractaire aux conseils de M. Katkoff et craignait d' « offenser » ou d' « offusquer » Berlin, suivant les expressions de M. de Cyon, M. de Freycinet partageait les mêmes sentiments que le ministre moscovite. Aussi demeura-t-il sourd à toute insinuation en faveur d'une candidature militaire à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, et son choix se porta sur un habile diplomate de carrière, M. de Laboulaye.

Cette nomination eut lieu dans les derniers jours d'octobre 1886. Dès qu'il en fut informé, M. de Cyon écrivit à Mme Adam pour lui exprimer tout le mécontentement du parti panslaviste et francophile :

« Hier soir j'ai su le choix regrettable qu'on a fait pour le poste d'ambassadeur. La crainte que j'exprimais dans ma dernière lettre s'est réalisée ; on a choisi un civil et, par dessus le marché, un qui manque un peu de prestige ! Nos amis sont consternés de ce choix !... Décidément il n'y a qu'à Berlin qu'on sache ce qu'on veut et qu'on sache l'obtenir. Si Berlin avait eu à nommer ici un ambassadeur de France, il n'aurait pas fait un autre choix. Je suis désolé et regrette presque tout le mal que je me suis donné... Katkoff est parti hier soir pour Moscou ; il était, lui aussi, navré du choix... »

L'insuccès explique parfaitement le pessimisme de M. de Cyon. Car M. de Laboulaye, sans être un Bismarck ou un Cavour, n'était pas un diplomate sans valeur. Au

surplus, le correspondant de Mme Adam ne se rendait peut-être pas assez compte que ce qui manquait surtout « un peu de prestige », ce n'était pas le nouvel ambassadeur de France en Russie, mais la république de MM. Jules Grévy et de Freycinet.

Quoi qu'il en soit, les rapports réguliers avaient été rétablis entre la Russie et la France, et c'était déjà un résultat appréciable que ce succès, même partiel, des amis de la France à Moscou et à Saint-Pétersbourg.

Le Czar profita de cet événement pour proposer à la France de se charger de la protection des sujets russes en Bulgarie. A la suite des incidents que j'ai racontés plus haut, Alexandre III ayant rappelé le général Kaulbars, haut commissaire russe à Sophia, l'empire moscovite n'avait plus de représentant en Bulgarie. Devant, selon l'usage, confier la protection de ses sujets habitant la principauté à une puissance étrangère, le Czar songea à la France et, avant même l'arrivée de M. de Laboulaye à Saint-Pétersbourg, il fit part de son projet au cabinet de Paris. En faisant cette démarche, Alexandre III cherchait aussi à s'éclairer sur les véritables intentions du gouvernement de la République. Il voulait savoir d'une manière positive jusqu'où il pourrait compter sur son amitié et sa coopération.

M. de Freycinet ne fut guère satisfait d'une offre qui tendait à le compromettre vis-à-vis de l'Allemagne. Ne voulant froisser ni la Russie ni le cabinet de Berlin, le ministre des affaires étrangères prit le parti de tout dévoiler à M. de Bismarck et de le consulter sur la conduite à tenir en présence de la proposition du Czar. Fertile en expédients, le chancelier allemand suggèra à M. de Freycinet un moyen terme qui lui permettrait de ne pas accepter, mais de ne pas décliner non plus les offres de la Russie. La France assumerait la mission de protéger les intérêts des sujets russes; mais elle la partagerait avec l'Allemagne au nord des Balkans. Au sud, c'est-à-dire dans la Roumélie Orientale, la protection des sujets russes lui serait exclusivement confiée, vu que l'Allemagne n'avait point de consuls dans cette région. Faute de mieux, le Czar accepta cette

solution ; mais il comprit parfaitement qu'il ne devait pas se faire la moindre illusion sur la politique de M. de Freycinet (1).

Ce ne fut qu'au commencement du mois de novembre 1886 que la presse russe et française annonça le rétablissement des rapports réguliers entre les deux pays. Pendant que M. de Laboulaye s'acheminait vers Saint-Pétersbourg, M. le baron de Mohrenheim rentrait à Paris pour y reprendre la direction de l'ambassade de Russie. Les journaux russes, surtout ceux qui défendaient les idées panslavistes, s'efforcèrent de donner le plus grand relief à cet événement. Ils le signalèrent comme un fait de la plus grande importance, déclarèrent hautement que les intérêts de la Russie s'accordaient parfaitement avec ceux de la France. Un journal, le *Nouveau Temps* de Saint-Pétersbourg, alla même plus loin. Il ne craignit point d'avertir l'Angleterre et l'Autriche que si elles ne changeaient point de politique en Bulgarie, le Czar serait peut-être contraint, à une époque plus ou moins rapprochée, de rappeler ses ambassadeurs à Vienne et à Londres. Le *Nouveau Temps* ne ménageait pas non plus ses conseils à M. de Bismarck. Il disait en toutes lettres :

« Afin que le départ de ces diplomates ne soit pas suivi de celui de l'ambassadeur russe à Berlin, il faut que l'Allemagne pèse sérieusement les conséquences du rétablissement des rapports diplomatiques entre Saint-Pétersbourg et Paris. La Russie a donné des preuves suffisantes de son sincère désir de conserver l'amitié de l'Allemagne. Mais le prince de Bismarck doit comprendre que ce désir ne saurait être poussé jusqu'au point de conseiller à la Russie de sacrifier ses propres intérêts et sa dignité pour faire plaisir au chancelier de l'Empire germanique. »

Pour quiconque est au courant des habitudes de la presse, en Russie, il n'y a pas le moindre doute que cet

(1) Voy., à ce sujet, les révélations de M. Flourens, successeur de M. de Freycinet aux affaires étrangères. Ces révélations ont paru dans le *Figaro*, numéro du 28 mars 1894. L'article est intitulé : *Dessous diplomatiques — France et Allemagne.*



article du *Nouveau Temps* n'est pas l'œuvre d'un journaliste qui veut provoquer une vive polémique pour faire de la réclame à son journal. Le régime très rigoureux auquel la presse est soumise, en Russie, ne permet pas de croire que le *Nouveau Temps* ait pu écrire un tel article sans être sûr qu'il ne déplairait point en haut lieu (1). Si la presse eût été libre, en Russie, l'article menaçant du *Nouveau Temps* pouvait passer sans alarmer les chancelleries. On l'eût attribué à la mauvaise humeur de ses rédacteurs contre l'Angleterre, l'Autriche et l'Allemagne. Il n'était pas permis de traiter de la sorte un écrit paru dans une feuille soumise à une sévère censure. D'ailleurs, ni à Vienne, ni à Berlin on ne pouvait ignorer que la situation générale de l'Europe n'était rien moins que rassurante et qu'il suffisait d'un rien pour provoquer la guerre générale. Malgré ses sentiments pacifiques, le Czar croyait alors à la probabilité de cette guerre et il ne l'avait point caché à M. de Mohrenheim qui était allé à Paris muni d'instructions très précises.

« Les instructions spéciales données à M. de Mohrenheim, au moment de son départ pour Paris, dit M. E. de Cyon, indiquaient qu'on envisageait alors, à Saint-Pétersbourg, la situation générale comme excessivement grave ; Un conflit de la Russie avec l'Autriche, soutenue par l'Allemagne, paraissait possible, et tous les efforts de la diplomatie russe ne tendaient qu'à le retarder de quelques années pour avoir le temps de concentrer les troupes nécessaires sur la frontière occidentale et d'achever les armements (2). »

Tandis que M. de Bismarck était vivement inquiet de la nouvelle attitude prise par le Czar vis-à-vis de l'Allemagne, à Vienne on doutait de plus en plus de la loyauté du célèbre ministre de Guillaume Ier. On savait que la Russie

(1) Le gouvernement russe réprime avec la plus grande sévérité les moindres écarts de la presse. Un article compromettant en matière de politique étrangère entraine la suppression ou au moins la suspension, pendant plusieurs mois, de la publication d'un journal.

(2) Voy. Elie de Cyon : *Histoire de l'Entente franco-russe*, p. 177.

était de plus en plus mécontente de la politique autrichienne et on ne s'étonnait nullement des attaques dont cette politique venait d'être l'objet dans le *Nouveau Temps* de Saint-Pétersbourg. Mais on croyait beaucoup moins à la sincérité des paroles menaçantes adressées par le même journal à M. de Bismarck. Dans les cercles politiques viennois, on se disait que le chancelier allemand redoutait plus que jamais une guerre avec la Russie, où il aurait beaucoup à perdre et rien à gagner. Connaissant l'habitude de M. de Bismarck de faire ses intérêts, même aux dépens de ses amis et alliés (1), on était convaincu que le ministre de Guillaume Ier n'avait pas renoncé à l'idée d'une alliance russo-germanique. Sans doute cette alliance n'était pas possible à la fin de l'année 1886 ; mais elle pourrait le devenir plus tard. Et on estimait, à Vienne, que si un jour M. de Bismarck était vraiment mis en demeure de choisir entre l'amitié de la Russie et celle de l'Autriche, il se prononcerait pour la première. De là, une inquiétude qui ne se dissimulait plus guère. Sur ces entrefaites, les délégations des parlements d'Autriche et de Hongrie se réunirent, le 14 novembre 1886, à Budapesth. L'opinion, en Autriche-Hongrie et en Europe, attendait avec la plus vive curiosité les déclarations que M. le comte Kalnoky allait faire touchant les affaires de Bulgarie et la situation générale de l'Europe. Le chancelier autrichien, en rendant compte de sa conduite, ne pouvait se dispenser de traiter des sujets délicats, et on comptait sur d'importantes révélations.

Heureusement, pour l'Autriche-Hongrie et pour la paix de l'Europe, M. le comte Kalnoky était un homme doué d'un grand calme et d'un désir très ardent d'éviter tout ce qui pourrait aggraver le moins du monde la situation très difficile où se trouvaient alors les grandes puissances. Dans ses discours, le chancelier autrichien s'efforça de dissimuler ses craintes et de rassurer son pays.

(1) La conduite de M. de Bismarck, en 1866, vis-à-vis de l'Italie, justifiait les craintes et les soupçons de l'Autriche.

Dans le discours qu'il prononça devant la délégation hongroise, le 14 novembre, M. le comte Kalnoky s'étudia d'abord à justifier en quelque sorte la conduite de M. de Bismarck vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie, au sujet des affaires de Bulgarie.

« Nous voulons tous la paix, s'écria-t-il, mais non pas la paix à tout prix. Plus d'une fois, et au sein du Parlement et au dehors, M. le prince de Bismarck a eu l'occasion de déclarer que l'Allemagne n'a pas d'intérêts particuliers à soutenir dans les Balkans. Ce n'est ni pour la Bulgarie, ni pour nous faire plaisir, mais seulement pour sauvegarder la paix générale que le prince a fait entendre sa voix, a donné ses conseils, a déployé son activité de la manière la plus loyale et la plus louable. Il a fait tout pour la paix du monde et, par conséquent, pour nos propres intérêts. Sur ce point, une parfaite harmonie règne entre nos deux cabinets, de même qu'une pleine confiance et une cordialité absolue. »

Abordant ensuite les graves problèmes qui agitaient l'opinion, M. le comte Kalnoky se montra fort optimiste et exprima ainsi son opinion sur la politique de différentes puissances :

« Malgré les divers incidents inquiétants qui se sont produits récemment, je compte toujours sur l'amour du Czar pour la paix et sur son respect pour les traités, et dans les sentiments que je viens d'indiquer et qui sont réellement les sentiments du Czar, je vois une garantie pour la solution pacifique de la crise actuelle...

« Quant à l'Angleterre, le désir dont cette puissance est animée pour le maintien de la paix, nous autorise à avoir la certitude qu'elle s'unirait à l'Autriche-Hongrie toutes les fois qu'il s'agirait d'obtenir un semblable résultat.

« Nos rapports avec l'Italie ne sont pas moins cordiaux que ceux que nous entretenons avec l'Angleterre. L'Italie sent parfaitement qu'en sa qualité de grande puissance méditerranéenne, elle ne pourrait demeurer indifférente en présence d'un déplacement d'influences dans les pays des Balkans. C'est pourquoi on a de bonnes raisons pour croire

qu'elle est convaincue de l'importance de l'action qui tend à protéger la sécurité des intérêts de l'Europe en Orient. Et nous pouvons être sûrs que l'accord existant actuellement entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie continuera à se maintenir à l'avantage réciproque des deux peuples. »

Quelques jours après, M. le comte Kalnoky revint sur le même sujet, lors de la discussion du budget des affaires étrangères devant la délégation autrichienne. Je me bornerai à citer un seul passage de son discours parce qu'il complète les citations que je viens de faire :

« Lorsque, dit le chancelier autrichien, lorsque je pris la direction de la politique étrangère, les rapports de l'Autriche-Hongrie et de la Russie n'étaient ni bons ni absolument mauvais. Ils oscillaient (*sic*) tantôt dans un sens tantôt dans l'autre. Il était désirable pour nous de sortir d'une telle situation. Et, puisque la Russie montra elle-même le désir de se rapprocher de nous, nous ne pouvions nous abstenir d'accueillir avec satisfaction les nouvelles garantie de paix qu'elle nous offrait.

« Quant à nos rapports avec l'Allemagne, je dois absolument nier qu'ils aient subi la moindre altération quel que soit le point de vue où on se place pour les considérer. Ces rapports ont d'ailleurs un caractère absolument différent de celui qui distingue les relations que nous entretenons avec la Russie. »

Sans doute, la prudence inspirait à M. le comte Kalnoky un langage aussi optimiste, mais personne ne se faisait d'illusion sur les dangers qui menaçaient la paix de l'Europe. Ce qui est curieux, dans le discours du chancelier autrichien, c'est la distinction qu'il fait entre les rapports austro-allemands et les relations austro-russes. Et pourtant l'Autriche avait signé un traité d'alliance avec la Russie aussi bien qu'avec l'Allemagne. Il est vrai que les événements de Bulgarie avaient troublé la bonne harmonie entre les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne, mais le traité d'alliance du 21 mars 1884 était encore en vigueur et, par conséquent, le caractère des rapports austro-russes devait logiquement être le même que celui des rapports

austro-allemands. Ce petit détail prouve l'embarras où M. le comte Kalnoky se trouvait au moment où il fit l'exposé de sa politique devant les Délégations. En réalité, si la concorde avait cessé d'exister entre les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, la confiance n'était pas non plus la note dominante dans les relations austro-allemandes. L'alliance des deux empires de l'Europe centrale traversait une crise difficile. Nous verrons plus loin comment elle put se consolider malgré les difficultés qui l'assiégeaient et menaçaient de l'atteindre irréparablement.

(*A suivre*) Comte Joseph GRABINSKI.



REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

Suite (1)

XI. *Les Biblische Studien*, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois à nos lecteurs, contiennent dans leurs derniers cahiers des mémoires très intéressants. Voici le sommaire du volume 4e :

Cahier I. — *Les Péricopes de l'Avent*, explication exégétique et homilétique par Mgr Keppler (2). L'auteur croit, et nous partageons son avis, que la prédication a besoin d'être renouvelée et vivifiée; elle se perd trop souvent dans les banalités. Elle doit revenir à l'ancien type, tel qu'on en trouve des modèles dans les Pères de l'Eglise et Mgr Keppler, joignant l'exemple à l'exhortation, nous donne une explication des Evangiles et des Epîtres des quatre Dimanches de l'Avent. C'est sous forme d'homélie un commentaire excellent de ces péricopes. L'exposé clair, net, ne se perd pas en discussions critiques; il dit simplement ce qui est admis par la tradition catholique sur toutes les questions qui se présentent, et elles sont nombreuses et importantes. Une conclusion pratique dégage les conclusions, qui en découlent pour la conduite de la vie. Il est à souhaiter que Mgr Keppler trouve de nombreux imitateurs.

(1) Voir le numéro précédent.
(2) *Die Adventsperikopen*, erklärt von Mgr P. W. Keppler; in-8°, vi-144 p. Fribourg, Herder. 3 fr.



Cahiers II et III. — *Les Chaînes des Prophètes d'après les Manuscrits romains* (1). Ce travail du D[r] Faulhaber comble en partie une lacune signalée depuis longtemps. Les grands commentaires des Pères de l'Eglise sur les saintes Ecritures ont été publiés, mais restent encore inédites en très grande partie les chaînes bibliques, espèce de commentaire, formé de textes extraits des saints Pères. Ces chaînes renferment bien des passages déjà connus, mais ont conservé aussi des textes considérables d'ouvrages aujourd'hui disparus. On n'a pas même un catalogue bien dressé de toutes les chaînes encore existantes en manuscrit. C'est le travail que vient de faire M. Faulhaber pour les deux codex romains des Chaînes des Prophètes (les petits Prophètes, Isaïe, Jérémie, Baruch et Lamentations, Ezéchiel, Daniel). Pour chacune d'elles, il décrit les manuscrits, discute le contenu et détermine l'auteur et la date. Le commentaire d'Hésychius de Jérusalem sur Abdias est reproduit en entier.

Cahier IV. — *Paul et la communauté de Corinthe d'après les deux Epîtres aux Corinthiens* (2). Cette thèse de doctorat en théologie est une excellente introduction historique à l'étude des Epîtres de saint Paul aux Corinthiens. Toutes les questions, que soulèvent ces deux lettres, y sont traitées avec compétence et une étendue suffisante : établissement du christianisme à Corinthe, constitution et organisation de la communauté, dons spirituels, état moral, discordes et partis à Corinthe. Il y aurait beaucoup de résultats intéressants à signaler dans cette étude; relevons-en quelques-uns seulement. La glossolalie, dont il est parlé au chapitre XIV de la première Epître, ne doit pas être assimilée avec le phénomène miraculeux relaté au chapitre II des Actes des Apôtres. Ici, il est dit expressément que les Apôtres se mirent à parler en langues étran-

(1) *Die Propheten-Catenen* nach römischen Handschriften, von D[r] M. FAULHABER; in-8°, XII-220 p. Fribourg, Herder. 7 fr. 50.

(2) *Paulus und die Gemeinde von Korinth* auf Grund der beiden Korintherbriefe, von D[r] J. ROHR; in-8°, XII-158 p. Fribourg, Herder. 4 fr. 50.

gères et que chacun les entendait dans sa langue maternelle; à Corinthe, il n'est pas question de langue étrangère, mais de paroles, que personne ne comprenait, et qui avaient besoin d'interprète. — Paul n'a pas fait un voyage à Corinthe entre la première et la deuxième Epître; il n'a pas écrit une lettre entre ces deux Epîtres, et, enfin, cette lettre ne doit pas être recherchée dans les chapitres X-XIII de la deuxième Epître. Le parti du Christ était un parti moyen, qui rejetait tout chef humain et disait n'avoir d'autre maître que le Christ. On ne peut dire qu'il fut à proprement parler un parti. Cette opinion nous paraît la plus vraisemblable. Constatons que l'auteur ne se laisse jamais entraîner dans ses conclusions aux opinions exagérées; il suit avec soin le sentier ouvert par les commentateurs catholiques.

XII. Nous avons parlé à nos lecteurs, au temps de leur publication, des fascicules du Nouveau Testament latin, publié par MM. Wordsworth et White; nous en avons fait ressortir l'importance pour l'histoire et la restitution de la Vulgate de saint Jérôme. Il nous reste à présenter le cinquième fascicule (1), qui complète le premier volume et contient les additions et les corrections, mais surtout les principes, qui ont guidé les éditeurs dans l'établissement du texte.

Et d'abord, quels sont les manuscrits grecs d'après lesquels saint Jérôme a revisé le Nouveau Testament? On sait, en effet, qu'il a simplement corrigé le texte et non exécuté une traduction nouvelle, comme il l'avait fait pour les livres proto-canoniques de l'Ancien Testament. Il semble avoir pris pour base un texte vieux latin, analogue à celui qui nous est conservé par le codex Brixianus, par conséquent la recension italienne de la vieille version latine. Quand il la corrige, il se sert ordinairement de

(1) *Nouum Testamentum latine* secundum editionem sancti Hieronymi ad codicum manuscriptorum fidem recensuit J. Wordsworth, adsumto J. White; Fasc. Vus, Epilogus; in-4, 645-779. Oxford, Presses de Clarendon, 1898, 13 fr. 10.

manuscrits, qui donnaient un texte analogue à celui que nous avons dans les manuscrits Sinaïticus, Vaticanus et Parisiensis, sans s'y attacher cependant strictement, car il lui arrive d'adopter des leçons qui ne sont soutenues par aucune autorité actuellement connue, ou qui le sont par les manuscrits grecs moins anciens. Il semble bien que dans ces cas, pour la péricope de la femme adultère, *Jean*, VIII, 3-11, pour la sueur de sang, *Luc*, XXII, 43-44, par exemple, il s'appuyait sur la tradition ecclésiastique.

Les manuscrits de la Vulgate sont ensuite rangés par ordre de valeur. Le meilleur de tous est le codex Amiatinus, d'origine northumbrienne, 690-716, actuellement à Florence, bibliothèque Laurentienne. Viennent ensuite les codex northumbriens et italiens. Les moins bons sont les manuscrits irlandais et espagnols. Quant aux recensions d'Alcuin et de Théodulfe, elles n'ont pas la même valeur, étant des travaux de retouche. Les premières éditions de la Vulgate ont été assez défectueuses, parce qu'elles ont été exécutées trop rapidement; la meilleure est celle de Clément VIII, 1592, quoiqu'elle ne se donne pas elle-même pour définitive, ce qui justifie les travaux subséquents de Vercellone et des éditeurs actuels.

Les règles posées pour l'établissement du texte sont au nombre de quatre : I. Lorsque les manuscrits ne sont pas en accord, la leçon, qui ne se retrouve pas dans les textes vieux latins, est plus probable, parce qu'elle est la correction qu'a effectuée saint Jérôme. II. Le texte hiéronymien est d'ordinaire celui qui est en accord avec les manuscrits grecs ℵBL. III. La vraie leçon l'emporte à la fin, c'est-à-dire que, lorsqu'il y a désaccord dans un même manuscrit pour des passages identiques, c'est la dernière leçon qui est la bonne. IV. La leçon la plus courte est la meilleure; cela se comprend à cause de la tendance des copistes à combiner les textes parallèles.

Il serait possible de tirer des constatations de MM. Wordsworth et White des conclusions très importantes sur la valeur comparée des familles des manuscrits grecs; nous nous en abstiendrons, parce que nous ne sommes pas per-

suadé que ces constatations soient suffisantes et absolument indiscutables. Nous espérons bientôt voir paraître les *Actes des Apôtres*, car les auteurs les annoncent et d'ailleurs les préparent activement.

XIII. Dans une *Synopse des Evangiles*, publiée en 1896, M. Wright avait essayé de disposer les trois synoptiques d'après leurs sources en prenant saint Marc pour base ; il en résultait que les deux autres Evangiles étaient fragmentés et qu'il était impossible de voir l'usage qu'ils avaient fait de leurs sources et comment ils les avaient disposées. Pour obvier à cet inconvénient, M. Wright a refait son travail, en prenant cette fois l'Evangile de saint Luc pour base (1). Il publie celui-ci dans son entier et dans son ordre ; à droite et à gauche, il donne les textes parallèles de saint Matthieu et de saint Marc. Les passages des Septante, cités par l'Evangéliste, sont donnés en bas de la page, et, dans une quatrième colonne, se trouvent tous les passages parallèles du Nouveau Testament, ainsi que des notes critiques et exégétiques. Cette nouvelle édition de saint Luc, destinée aux étudiants, offre un ensemble précieux de renseignements certains et bien choisis.

Nous avons déjà dit quelle était l'opinion de M. Wright sur la question synoptique ; il est donc inutile de l'exposer de nouveau en détail. Bornons-nous à ce qui est nécessaire à l'intelligence de la disposition du texte dans le présent travail. M. Wright est un tenant de la tradition orale, mais avec des vues qui lui sont spéciales. D'après lui, saint Luc aurait connu oralement la tradition, qui se retrouve dans les trois Evangiles synoptiques, et les *Logia* du Seigneur, qu'il a en commun avec saint Matthieu. Le fait que récits et discours étaient encore à l'état oral et que chaque Evangéliste en possédait plus ou moins explique que saint Luc a été moins complet pour la tradition commune que les deux autres Evangélistes. De son côté, il avait ses sour-

(1) *The Gospel according to S. Luke* in greek edited by A. Wright ; in-4°, XL-230 p. Londres, Macmillan, 1900, 8 fr. 75.

ces, qui lui ont fourni des récits et des discours qui lui sont particuliers. Il faut tenir compte aussi de ce fait que saint Luc agit en véritable historien et ne craint pas d'encadrer ses documents par des réflexions personnelles. Ces hypothèses expliquent assez bien les différences qui existent entre les Evangiles ; elles expliquent moins bien les ressemblances, surtout dans l'ordre des matières. En outre, elles ne paraissent pas tenir un compte suffisant de l'affirmation de saint Luc au commencement de son Evangile. Au temps où il a écrit, il existait déjà plusieurs récits écrits de la vie du Seigneur. Bien que nous ne sachions pas quels ils sont, ni s'il est fait allusion à un recueil de la triple tradition ou à celui des *Logia*, il est impossible de supposer que l'écrivain n'a tenu aucun compte de ces récits écrits.

Dans l'Introduction, M. Wright a étudié ces diverses questions, la manière dont saint Luc a traité ses sources et sa chronologie. Il croit que l'Evangéliste a disposé les événements dans leur ordre de succession, autant du moins qu'il le connaissait, car il n'avait pas été témoin oculaire et n'avait eu que par fragments une partie de ses récits. Quant aux dates qu'il donne, il en est qui sont très contestables. Sur ce point, nous croyons que l'auteur aurait dû être plus prudent. Saint Luc s'est montré un véritable historien. Nous devons donc supposer, en dehors même de la question d'inspiration, qu'il paraît en défaut, parce que nous ne possédons pas les documents suffisants pour expliquer ses affirmations. En tout cas, les services que rendra ce travail ne dépendent en rien des opinions critiques de l'auteur.

XIV. Le travail qu'a publié le Dr Wendt sur les Actes des Apôtres (1) dans la collection de commentaires sur le Nouveau Testament, fondée par W. Meyer, n'est pas une simple reproduction plus ou moins corrigée de la précé-

(1) *Die Apostelgeschichte*, von Dr H. Wendt ; in-8°, 427 p. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1899, 7 fr. 50.

dente édition, c'est une œuvre écrite à nouveau. Les recherches récentes, surtout depuis dix ans, sur les Actes des Apôtres, ont obligé l'auteur à refondre complètement son travail pour le mettre au courant de la science actuelle.

Avant d'aborder l'étude exégétique du texte, le Dr Wendt essaye de résoudre ce qu'il appelle le problème des Actes des Apôtres, lequel se compose, dit-il, de plusieurs questions distinctes. Par qui, quand et où le livre a-t-il été composé ? Quelle est la raison d'être du choix et de l'emploi des matériaux qui le composent ? L'auteur a-t-il eu un but spécial ? D'où lui viennent ces matériaux ? Quelle est la valeur historique de son travail ? A ces questions l'école traditionnelle répond : Luc, le compagnon de saint Paul a composé les Actes des Apôtres en se servant de son propre journal et des rapports authentiques, que lui ont communiqués Pierre, Philippe, Paul. Il écrivit son livre à Rome à la fin de la captivité de Paul. L'école de Tubingue a vu les choses autrement. Les Actes des Apôtres sont en opposition sur divers points avec les Epîtres de saint Paul et sont un écrit dont la tendance est d'harmoniser les partis judéo-chrétiens et pauliniens. De là l'introduction dans le récit de faits légendaires ou la déformation des faits historiques. Le Dr Wendt est moins tranchant, tout en arrivant en définitive presque aux mêmes résultats. Le but de l'auteur a été, dit-il, de raconter l'histoire des premiers temps du christianisme, et, en même temps, d'édifier ses lecteurs par la description de la ferveur des premiers chrétiens. De là une tendance à admettre les faits miraculeux et à tracer un tableau idéalisé des événements.

Que l'auteur des Actes se soit servi de documents écrits pour composer son récit, cela n'est pas douteux; seulement, à part les sections où l'écrivain parle à la première personne, il est impossible de distinguer les sources employées, car l'écrivain en a usé avec une grande liberté, les retravaillant tant au point de vue littéraire qu'historique. Les discours, en particulier, sont évidemment des compositions libres. A cela nous consentons pourvu qu'on admette que le fond est historique.

L'auteur des Actes n'a pu être saint Luc, car celui-ci était probablement le narrateur dont les mémoires personnels ont été insérés dans le récit. On ne comprendrait pas, suppose le Dr Wendt que, si saint Luc était l'auteur des Actes, il eût tout d'un coup passé dans son récit au mode personnel. Il nous semble bien plus difficile de comprendre ce fait, bien constaté, que les sections personnelles sont du même style que les chapitres, qui les encadrent et dénotent par conséquent identité d'écrivain. Il est trop facile de dire, pour éviter la conclusion qui en découle nécessairement, que le rédacteur a retravaillé ses sources et leur a imprimé un caractère commun. L'observation ne peut être juste qu'à un certain degré, car les premiers chapitres des Actes ne produisent pas absolument la même impression que les derniers. Les documents ont été moins retravaillés qu'on ne le dit.

La chronologie de Harnack pour les temps apostoliques est rejetée; voici celle qui est adoptée : mort de Jésus-Christ, 29-31; conversion de saint Paul, 35; premier voyage de saint Paul à Jérusalem, 38; conférence de Jérusalem, 52; voyage de Paul à Corinthe, 53-55; à Ephèse, 55-58; dernier voyage à Jérusalem, 59; emprisonnement à Césarée, 59-60; voyage à Rome, 61-62; captivité de saint Paul à Rome, 62-64.

Nous en avons assez dit pour faire présumer dans quel sens sera traité le récit. Le docteur Wendt en admet d'ordinaire la valeur historique, toutes les fois que l'événement raconté ne présente aucun élément surnaturel. Plutôt que d'admettre le miracle, il supposera un fondement historique, embelli par l'imagination populaire, ou bien il fera ressortir toutes les impossibilités, que présente le fait, si l'on se place au point de vue naturel. Reconnaissons que, sauf ces quelques réserves, nous n'avons que des éloges à donner à ce travail. La partie philologique surtout est très bien traitée.

XV. En 1897, fut fondée à Gênes, sous la protection de l'archevêque, une école supérieure de religion. Le P. Seme-

ria, barnabite, y raconta, en seize leçons, la naissance du christianisme, et, en 1900, il a publié ces conférences (1). Elles sont conçues dans un esprit très scientifique, et quoique écrites dans une langue ornée, qui nous paraît à nous Français un peu recherchée et visant à l'éloquence, elles contiennent beaucoup de faits et d'idées. L'auteur est d'ailleurs au courant des recherches modernes et des questions nombreuses et compliquées, qu'a soulevées la découverte de nouveaux documents et l'étude plus attentive de ceux qu'on possédait déjà. Il nous a semblé cependant qu'il n'a pas assez tenu compte dans quelques discussions des variantes du codex de Bèze. En supposant même qu'elles ne soient pas primitives, elles devaient être expliquées.

L'idée directrice de ces leçons était de montrer comment est né le christianisme, dans quelle proportion les éléments surnaturels et naturels ont contribué à sa formation et à son développement, comment s'est opéré le passage du judaïsme au judéo-christianisme et au christianisme. Il était nécessaire tout d'abord d'étudier les sources de cette histoire, c'est-à-dire les Actes des Apôtres, d'établir la valeur de leurs renseignements et de préciser le but que s'est proposé l'auteur en les écrivant. Ici le P. Semeria a peut-être fait à l'école critique des concessions inutiles. Il n'est pas démontré que les Actes n'ont été écrits que vers l'an 80, et surtout qu'ils ne l'ont été que dans un but de conciliation entre les partisans de Pierre et ceux de Paul.

Les premières leçons : la Pentecôte, le premier essai d'apologie chrétienne, l'église de Jérusalem, sa vie religieuse et son organisation économique, la persécution, sont consacrées au christianisme naissant. Quant au don des langues, le P. Semeria croit qu'il ne fut pas communiqué aux apôtres seuls, mais à toute la communauté chrétienne ; qu'il ne fut pas accordé seulement au jour de la Pentecôte, mais qu'il continua à l'être à toute l'Eglise pendant la durée

(1) G. Semeria : *Venticinque anni di storia del Cristianesimo nascente*; in-8°, xii-393 p. Rome. F. Pustet, 1900. 4 fr.

de l'âge apostolique, ainsi que le prouvent les textes des Actes, la première épître aux Corinthiens, les premiers documents chrétiens, la Didaché, et il en conclut que ce fut un don de prière et non de prédication. Cette opinion ne peut être exacte qu'à la condition de soutenir que le don de parler en langues étrangères, qui fut accordé le jour de la Pentecôte, était le même phénomène que le parler en langues, λαλεῖν γλώσσαις, dont saint Paul décrit les manifestations dans sa lettre aux Corinthiens. Or, cela n'est rien moins que certain. Le P. Semeria caractérise très bien l'organisation économique de la première communauté chrétienne. Elle était fondée sur l'apport libre par chaque membre de ses moyens d'existence, argent ou propriété; il n'y eut pas mise en commun du travail, en d'autres termes, organisation communiste. La misère la plus profonde était le résultat nécessaire de cet état, et nous savons qu'elle ne tarda pas à sévir à Jérusalem si intense que les communautés chrétiennes, même issues du paganisme, durent lui venir en aide par des collectes.

Le christianisme se sépara peu à peu du judaïsme et les faits les plus caractéristiques de transition furent le martyre de saint Etienne, l'évangélisation de la Samarie, le baptême du centurion Corneille et surtout la conversion de saint Paul. Ainsi s'opéra la transformation de l'*Ecclesia Judæorum en Ecclesia Gentium* et les dernières leçons : missions de saint Paul à Chypre et en Asie mineure, la conférence de Jérusalem et la dispute d'Antioche, saint Paul à Athènes et à Ephèse, nous disent comment l'Eglise se dégagea de la Synagogue et l'Evangile de la loi. Elles nous retracent l'action prépondérante de saint Paul dans cette émancipation et les difficultés qu'il rencontra sur son chemin, surtout les discussions ardentes, qu'il eut à soutenir contre les judaïsants. Le P. Semeria relève chez les Juifs de la Diaspora une certaine tendance à s'affranchir des observances légales, devenues impossibles à pratiquer. Saint Paul, logicien d'une dialectique rigoureuse, poussa cette tendance à sa conclusion nécessaire et, appuyé sur l'enseignement de l'ancien Testament : le juste vit de la foi, proclama la

déchéance de la loi mosaïque. Le P. Semeria croit que la conférence de Jérusalem, racontée au chapitre xv des Actes, est celle dont saint Paul parle au IIe chapitre de l'Epître aux Galates et il explique les divergences apparentes entre les deux récits par le point de vue différent des deux narrateurs; l'un était historien et l'autre controversiste. Cette solution est suffisante. Toutefois l'identification des deux récits n'est pas hors de conteste, puisque actuellement des critiques sérieux, Ramsay, Weber, sont d'opinion contraire. Rendons hommage en terminant à la valeur scientifique de ce travail et à l'habileté de la mise en œuvre des matériaux.

XVI. Le traité de M. H. Krüger sur les huit premiers chapitres de la lettre de saint Paul aux Romains (1) est arrangé de façon à faciliter aux laïques l'intelligence de cette importante épître. C'est évidemment pour atteindre ce but que tout mot grec a été soigneusement évité. Après une courte introduction sur la date, le but et le contenu de la lettre, l'auteur donne une traduction du texte, une analyse sommaire des idées et de courtes notes. En appendice il éclaircit les questions principales, que soulève cette lettre : justice et rédemption, foi et justification, les deux Adam, définition des termes psychologiques employés par saint Paul, le péché, la loi, la grâce, l'adoption, le Saint Esprit, le baptême, la vie chrétienne dans le siècle présent et dans le siècle à venir. Il s'attache surtout, ce qui est très utile, à suivre le fil des pensées de l'apôtre dans ses diverses démonstrations. L'exégèse, on le voit, est ici séparée de la théologie. Ce système a ses inconvénients, qui sont d'exposer aux redites, et ses avantages, qui sont de permettre les exposés d'ensemble toujours plus intéressants et plus faciles à exécuter.

M. Krüger pense que l'épître a été adressée à une com-

(1) *Les huit premiers Chapitres de la Lettre de Paul aux Romains*; traduction, notes et éclaircissements par H. Krüger, in-8°, 255 p. Lausanne, Bridel, s. d. 4 fr.

munauté où se trouvaient des Juifs convertis au christianisme, mais où dominaient les chrétiens issus du paganisme; c'est l'opinion qui paraît le mieux appuyée sur les textes, quoiqu'il soit bien difficile de préciser la quantité relative des deux éléments. La traduction, que donne M. Krüger, est facile à comprendre, très coulante, d'un français très idiomatique; elle est loin d'être littérale; elle serait plutôt très libre et, à notre avis, ne donne pas au lecteur l'impression totale de l'œuvre de saint Paul. Il a été trop sacrifié ici au désir d'être compris. Le petit traité de théologie paulinienne devra être lu avec précaution, car l'auteur, tout en s'efforçant de suivre exactement la pensée de l'Apôtre, l'incline souvent à son sens propre. Il l'interprète en protestant, ce qui ne peut être pour nous une garantie d'impartialité et de fidélité au sens vrai des textes.

XVII. Les épîtres aux Thessaloniciens ne sont pas, à la vérité, placées parmi les grandes épîtres de saint Paul; elles ont cependant une haute importance comme point de départ de l'enseignement de l'Apôtre et comme terme de comparaison entre quelques-unes des doctrines pauliniennes. On comprendra donc la tendance actuelle à les traiter avec ampleur. Bornemann leur avait consacré sept cent huit pages in-8° dans le commentaire critique de Meyer et le docteur A. Johannes vient d'écrire sur la première épître seule un volume de trois cent cinquante-sept pages in-8° (1). Nous ne nous plaindrons pas de cette abondance, car le travail est plein de faits. L'introduction d'abord est beaucoup plus complète qu'à l'ordinaire. Il nous y est parlé de l'occasion, du but de l'épître, de son contenu, de son authenticité, de son intégrité, du lieu et de la date de composition, des manuscrits, qui la contiennent. En outre, après une histoire détaillée de la ville de

(1) *Commentar zum ersten Briefe des Apostels Paulus an die Thessalonischer* von Dr A. Johannes; in-8°, VI-357 p. Dillingen, P. Tabor, 1898. 7 fr. 50.

Thessalonique, de l'origine à nos jours, de la naissance et du développement de la communauté chrétienne de cette ville, nous trouvons une étude très documentée sur la langue et le style de l'apôtre, sur son rapport avec les autres écrits du Nouveau Testament, sur sa position dans l'ensemble doctrinal paulinien. Ces dernières recherches prouvent d'une manière catégorique l'authenticité de cette lettre. Les difficultés que l'on peut faire ensuite en la comparant avec le récit des Actes des Apôtres proviennent de notre connaissance insuffisante des faits par manque de documents, ou du point de vue différent où se placent les écrivains.

Le Commentaire est aussi complet que possible et, bien que très abondant, il n'est jamais oiseux; toutes les explications données sont utiles. Il est inutile d'entrer dans le détail pour en faire ressortir la valeur, ce serait trop long. Prions seulement l'auteur de vouloir bien, lorsqu'il publiera son travail sur la seconde Epître aux Thessaloniciens, avoir un peu plus de pitié pour son lecteur; en d'autres termes, éclaircir un peu son exposé, quand ce ne serait qu'en renvoyant en notes les citations.

XVIII. Sous ce titre : *Antilegomena* (1), restes des Evangiles extra canoniques et des traditions chrétiennes primitives, M. Erwin Preuschen nous donne les textes originaux et la traduction des fragments qui nous restent des Evangiles apocryphes, soit à l'état séparé, soit dans les textes des écrivains ecclésiastiques, Origène, seconde Epître de Clément, Justin, Papias, Irénée, Hégésippe. Les plus importants sont les restes des Evangiles des Egyptiens, des Hébreux, des Ebionites, des Naasséniens, de Pierre, de Thomas, de Philippe. C'est, on le voit, le recueil de tous les fragments des évangiles extra canoniques. On possédait déjà de semblables recueils; mais aucun

(1) *Antilegomena.* Die reste der ausserkanonischen Evangelien und urchristlichen Ueberlieferungen herausgegeben und übersetzt von Er. PREUSCHEN; in-12, VI-175 p. — Giessen, Ricker, 1901. Prix, 3 fr. 75.

n'était aussi complet que celui-là. Nous n'insisterons pas sur les services qu'il rendra à tous ceux qui étudient les origines chrétiennes.

XIX. *La Synonymique du grec du Nouveau Testament* (1) de M. Gerhard Heine est traitée dans une forme plus systématique que les précédentes études sur les synonymes du Nouveau Testament; elle est aussi plus complète et même elle l'est plus que de raison, car la première partie ressortit plutôt à la grécité du Nouveau Testament qu'à la synonymique. Les mots y sont classés, en effet, d'après leur étymologie, leur dérivation ou leur composition. On y voit la signification que telle terminaison donne aux mots, même le sens divers, que prend le même mot suivant sa terminaison différente; l'action des préfixes sur les mots et, ce qui sera très utile, les modifications de sens que les préfixes apportent à un même mot.

La seconde partie répond mieux au titre de l'ouvrage. Les mots sont rangés alors d'après leurs significations en catégories logiques. Ainsi, nous avons tous les mots qui peuvent être groupés dans les idées suivantes : Dieu et religion, péché et rédemption, moralité et vertu, l'homme, corps et âme, vie et mort, pensées sentiments, langage, activité humaine. Ces divers chapitres forment en somme chacun un petit traité. L'auteur a eu soin de citer, quand c'était possible, le mot hébreu, que représentait le mot grec et de donner la traduction latine. Les définitions sont courtes, claires et nettes. Lorsqu'il serait nécessaire d'entrer dans de longs développements, l'auteur renvoie aux commentaires.

Ce travail sera très utile aux étudiants, auxquels il est spécialement destiné; il contient l'essentiel et, de plus, il sera très suggestif. Il semble que l'auteur aurait pu indiquer les significations diverses qu'un mot peut avoir suivant les écrivains qui les emploient. Un inconvénient du

(1) *Synonymik des neutestamentlichen Griechish* von G. Heine; in-8°, xxiv-222 p. Leipzig, Haberland, 1898, 5 fr.

plan adopté est que certains mots sont expliqués à plusieurs endroits différents; il en est qui se trouvent à quatre et même à cinq paragraphes différents, ainsi τέλος, φυλάσσω.

XX. Plusieurs fois déjà nous avons présenté à nos lecteurs les mémoires relatifs aux études scripturaires et patristiques, que publie l'Université de Cambridge, sous le titre de *Texts and Studies*. Nous en avons fait ressortir la valeur scientifique. Aujourd'hui nous allons dire rapidement ce que contiennent les derniers fascicules publiés, en nous arrêtant surtout aux travaux scripturaires.

Nous citerons seulement pour mémoire le N° 1 du volume III. *Les Règles de Tyconius* (1) par M. E. Burkitt. Tyconius était un Donatiste, vivant vers le milieu du IV[e] siècle, qui a laissé sept règles sur l'interprétation des prophéties, dont l'autorité a été très grande au moyen âge. L'intérêt de ce traité réside surtout pour nous dans l'usage que fait l'auteur d'un texte vieux latin, représentant la recension africaine, telle que nous la retrouvons dans saint Cyprien.

Vol. IV, N° 1. — *Le Credo d'Athanase et ses anciens Commentaires* (2) par M. Burn. Le Symbole dit d'Athanase est-il composé de deux parties originairement distinctes : une partie trinitaire, en usage dans le sud de la Gaule dès le milieu du V[e] siècle et une partie christologique, qui ne lui fut adjointe qu'au VIII[e] ou au IX[e] siècle? Par l'étude des manuscrits et des commentaires M. Burn combat cette théorie d'Harnack et conclut que le Symbole *Quicumque* a été écrit entre 425-430 par un moine du monastère de Lérins. Tous les autres numéros de ce volume et du précédent, ainsi que le 1[er] du V[e] volume ont déjà été analysés dans l'*Université catholique*.

Vol. V, N° 2.— *Quis dives salvetur* de Clément d'Alexan-

(1) *The rules of Tyconius* by C. BURKITT; CXX-114 p. Cambridge, University Press, 1894, 6 fr. 25.
(2) *The Athanasian Creed and its early Commentaries* by E. BURN; in-8°, XCIX-68 p. Cambridge, University Press, 1896, 6 fr. 25.

drie (1) par M. Barnard. C'est le premier texte critique de cette homélie célèbre, car les éditions précédentes, basées d'ailleurs sur un manuscrit de seconde main, ne reproduisent pas même celui-ci exactement. M. Barnard a établi son texte d'après le manuscrit de l'Escurial, qui est le plus ancien et le type des autres.

N° 3. — *L'Hymne de l'Ame* (2) par le professeur Bevan. Cette hymne, originairement composée en syriaque, vers l'an 225, probablement par le gnostique Bardesane, peut être résumée ainsi : Un jeune prince (l'âme) est envoyé par son père le Roi des rois et sa mère la Reine de l'Orient dans le pays d'Egypte (la terre) pour y ravir la perle précieuse gardée par un serpent; il oublie sa mission et change son brillant vêtement pour le sale vêtement du pays (le corps) mais bientôt éclairé par un message de ses parents (la révélation divine) il s'acquitte de sa mission et retourne au pays de ses parents (le ciel), où il est réuni à son vêtement céleste et entre en présence des Puissances célestes. Ce petit poème, intéressant au point de vue des spéculations gnostiques, l'est encore plus au point de vue philologique. M. Bevan a étudié toutes les questions qu'il soulève et donné le texte syriaque avec une traduction anglaise.

N° 4. — *Codex purpureus Petropolitanus* (N) (3) par M. Cronin. Ce codex a eu une destinée singulière; il en existe des fragments à Rome, à Londres, à Vienne, dans l'île de Patmos et en 1883, Mgr Demetriadès en découvrit une partie considérable à Sarumsahly, dans l'ancienne Cappadoce. M. Cronin vient de publier les 182 feuillets récemment trouvés et les 45 qu'on connaissait déjà. On a ainsi un tiers environ de saint Matthieu, la moitié de saint Marc, la moitié de saint Luc et les deux tiers de saint Jean.

(1) Clement of Alexandria, *Quis dives salvetur* by M. Barnard; in-8°, xxx-66 p. Cambridge, University Press, 1897, 3 fr. 75.
(2) *The Hymn of the Soul* by A. Bevan; in-8, vi-40 p. Cambridge, University Press, 1897, 2 fr. 50.
(3) *Codex purpureus Petropolitanus* by S. Cronin; in-8, lxiv-108 p. Cambridge, University Press, 1899, 6 fr. 25.

L'importance de ce manuscrit pour la critique textuelle provient surtout de ce fait qu'il forme la transition entre les manuscrits du IVe-Ve siècle, Vaticanus, Sinaïticus et les manuscrits syriens plus récents. Ainsi, il n'a pas la péricope de la femme adultère, ni les versets sur la sueur de sang, mais il a la doxologie du Pater. On voit ainsi comment s'est établi peu à peu le nouveau texte des Evangiles.

N° 5. — *Le texte biblique de Clément d'Alexandrie* (1) par M. Barnard. Ce travail, bien que très court, est d'une portée considérable pour l'estimation à faire des familles de manuscrits. M. Barnard a extrait des manuscrits tous les textes des Evangiles et des Actes, cités par Clément d'Alexandrie et il a fait ressortir cette conclusion, à laquelle on ne s'attendait pas du tout, à savoir que Clément d'Alexandrie n'avait pas en main un texte analogue à celui du Vaticanus, mais un texte qui se rapprochait du texte occidental. Voilà donc la recension occidentale qui, de ce fait, reçoit un témoin considérable. Déjà elle était appuyée par le codex D, par les vieilles versions latines, par les premiers Pères latins, par la version syriaque du Sinaï; elle le sera maintenant par un auteur égyptien du IIIe siècle. Il serait donc possible qu'au IIe-IIIe siècle elle ait été le texte en usage. Cette opinion qui, il y a quelques années, aurait fait bondir d'indignation certains critiques, tend à s'établir.

XXI. L'*Atlas pour la Bible* (2), publié par la *Society for promoting christian Knowledge*, a obtenu un très grand succès, puisqu'il en est aujourd'hui à sa sixième édition. Celle-ci sera encore mieux accueillie, car elle a été com-

(1) *Clement of Alexandria's biblical Text*, by M. BARNARD; in-8°, XIX-64 p. Cambridge, University Press, 1899, 5 fr.

(2) *The Bible Atlas of Maps and Plans to illustrate the Geography and Topography of the Old and New Testaments and the Apocrypha.* With explanatory Notes by the late Rev. SAMUEL CLARK, M.A., and a Complete Index to the Geographical Names in the English Bible by GEORGE GROVE, Honorary Secretary to the Palestine Exploration Fund. 6e Edition. Revised by Major-General Sir. W. WILSON, K.C.B., &c. S.P.C.K. Londres, 1900. 13 fr. 10.

plètement revue par le major général Wilson, bien connu pour ses travaux sur la topographie de la Palestine. Des cartes entières ont été gravées à nouveau. Lés notes explicatives des cartes ont été revues et en grande partie refondues. Elles forment en réalité une description géographique et archéologique de la Palestine. 39 cartes ou plans sont disposés en douze feuilles. On a suivi toutes les transformations qu'a subies le pays pendant tout le cours de l'histoire biblique depuis la dispersion des peuples jusqu'à la ruine de Jérusalem. Nous avons remarqué surtout les cartes suivantes : Environs de Jérusalem, Jérusalem à trois époques de son histoire, le Tabernacle et le Temple, environs de la mer de Galilée, carte des voyages de saint Paul. Les itinéraires ressortent très bien. Un index de tous les noms géographiques de la Bible avec indication du passage où ils se trouvent, et identification avec les noms actuels, rendra de grands services. Pour les identifications douteuses on ne se prononce pas. Les cartes sont finement gravées; pour la valeur scientifique de l'œuvre elle s'affirme par le nom seul de son auteur.

XXII. Nous avons parlé à nos lecteurs du travail du Dr Taylor sur « *les Sentences des Pères Juifs* »; comme complément, le docte auteur a donné l'année dernière : 1° un catalogue descriptif des manuscrits des Pirké Aboth et des commentaires, avec référence spéciale sur les leçons discutées; 2° des notes sur le texte des Pirké Aboth (1). Cet appendice recevra un bon accueil des spécialistes.

XXIII. *Le Rapport annuel sur les sciences théologiques* (2), dont nous avons déjà entretenu souvent nos lecteurs, continue à s'améliorer d'année en année. Signalons d'abord une heureuse innovation dans le relevé bibliographique. Les

(1) *An Appendix to Sayings of the Jewish Fathers*, by CH. TAYLOR; in-8°, VI-183 p. Cambridge, University Press, 1900. 3 fr. 10.
(2) *Theologischer Jahresbericht*, von H. HOLTZMANN, und G. KRÜGER; XIXer Band, enthaltend die Literatur des Jahres 1899; in-8°, VIII-1087 p. Berlin, Schwetschke, 1900. 37 fr. 50.

travaux sont maintenant catalogués dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs et le nom des écrivains, dont le travail est analysé, est en caractères gras. Cette disposition facilite beaucoup les recherches. Remarquons aussi que les travaux des catholiques sont relevés en plus grand nombre qu'auparavant et critiqués avec plus de bienveillance. On y rencontre plus rarement ces exécutions sommaires, dont sont assez coutumiers les critiques allemands. Nous avons constaté que les articles importants sur les questions de théologie, d'Ecriture sainte et d'histoire de l'Eglise, publiés dans l'*Université catholique*, ont été signalés et souvent même analysés. Ce *Rapport* continuera donc à rendre de grands services.

XXIV. Tous nos lecteurs savent que le *Dictionnaire de Théologie* de Wetzer et Welte a été complètement refondu sous la direction, d'abord du cardinal Hergenröther, puis du Dr Fr. Kaulen. La plupart des articles ont été écrits à nouveau et ceux qui ont été maintenus ont subi des corrections ou des additions; c'est donc une œuvre à peu près originale que sera la deuxième édition du *Kirchenlexikon* (1).

Commencé en 1882, ce grand travail (12 vol. in-8° de 2107 colonnes chacun) vient d'être terminé. L'occasion est bonne pour signaler principalement les articles de ce Dictionnaire, qui traitent des matières scripturaires; nous l'avons déjà fait pour les premiers volumes, il nous suffira donc de compléter ce que nous avons déjà dit. Remarquons d'abord que les travaux ont été fournis par les savants catholiques d'Allemagne les plus autorisés, J. Felten, Haneberg, Hoberg, Hundhausen, Kaulen, J. König, Maier, Mayer, Movers, Schanz, Welte, Wetze, Zschokke, pour les questions bibliques et par Bardenhewer, Funck, Gams, Grisar, Baümer, Hefele, Hergenröther, Hürter, Jungmann, Kellner,

(1) WETZER und WELTE'S *Kirchenlexikon;* 2e Auflage, begonnen von Cardinal HERGENRÖTHER, fortgesetzt von Dr Fr. KAULEN; in-8°, 12 vol. de 2107 col. chacun, 1882-1901. Fribourg en Brisgau, Herder. 165 fr.

Kihn, Knöpfler, Neher, Pastor, Permaneder, Pfülf, Probst, Scheeben, Thalhofer, pour les autres questions de théologie. Plusieurs articles d'introduction au Nouveau Testament ont été donnés par le Dr Felten, auteur d'un excellent commentaire sur les Actes des Apôtres: Evangiles de Luc, Marc, Matthieu, l'apôtre Paul, le royaume de Dieu, Généalogie du Christ. L'Evangile de saint Luc a été écrit vraisemblablement à Rome vers l'an 61-63; celui de saint Marc, à Rome aussi en l'an 42-44; celui de saint Matthieu vers l'an 41. Saul était le nom juif et Paul, le nom latin de l'Apôtre; il est appelé du premier nom dans les premiers récits des Actes, où il est en rapport avec les Juifs et du second lorsqu'il entre en rapport avec les Gentils. Après sa conversion Paul se retira dans l'Arabie pétrée, probablement dans la péninsule du Sinaï. Après sa délivrance de la captivité Paul alla en Espagne, puis revint en Macédoine, à Ephèse et peut-être en Crète. Les études sur les Epîtres de saint Paul sont remarquables; sur quelques points cependant il sera permis de ne pas partager l'avis de l'écrivain. L'Epître aux Hébreux ne serait que médiatement de saint Paul; elle aurait été écrite par un de ses collaborateurs.

L'éditeur du Dictionnaire, Fr. Kaulen, a donné un trop grand nombre d'articles bibliques pour qu'il soit possible de les mentionner tous; il a traité surtout les noms de lieux, de personnes, les questions d'introduction et de critique, toujours dans un esprit conservateur et aussi très scientifique; il est bien au courant des travaux même les plus récents. Nous signalerons en particulier son article sur la Vulgate.

La monographie de Jésus et celle du Messie sont du Dr Schanz, l'auteur très apprécié, même des protestants, de commentaires sur les quatre Evangiles. La traduction des Septante est étudiée par le Dr Hoberg; le texte et les éditions de la Bible par Hundhausen, les Esséniens par König. Il y aurait beaucoup à puiser dans ces divers travaux. Constatons seulement que tout en étant strictement conservateurs, ils tiennent compte, autant qu'on le doit, des

découvertes et des études modernes. Ce *Dictionnaire de théologie* fait donc le plus grand honneur à la science catholique allemande. Les éditeurs pourront dire avec le poète : *Exegi monumentum.* Auront-ils le droit d'ajouter : *Ære perennius ;* c'est difficile à croire, car la science fait tous les jours des progrès ; pourtant bien des résultats resteront acquis. Nous sommes heureux d'annoncer qu'une traduction française est en préparation ; elle paraîtra chez Lethielleux, sous peu, dit-on ; en tout cas, bientôt. Espérons-le, du moins.

E. JACQUIER.



REVUE D'ÉTUDES ROMANES

1. *La Langue des Inscriptions latines de la Gaule*, par Jules PIRSON, lecteur et privat-docent à l'Université de Munich. 1901. 1 vol. in-8° de 328 p. Bruxelles, Société belge de Librairie. 7 fr. 50.
2. *Jean Bouchet (1476-1557)*, par Augustin HAMON. 1901. 1 vol. gr. in-8° de XXI-430 p. Paris, H. Oudin. 12 fr.
3. *Die Alliteration bei Ronsard*, von Dr Friedrich KÖHLER, 1901. 1 vol. in-8° de XVI-153 p. Erlangen et Leipzig, Librairie A. Deichert. 5 fr.
4. *Miréio*, poème provençal de Frédéric Mistral. Edition publiée pour les cours universitaires, par Edouard KOSCHWITZ, avec un glossaire par Oscar HENNICKE, et le portrait du poète. 1900. 1 vol. in-8° de XLII-436 p. Marburg, N. G. Elwert, et Paris, H. Le Soudier. 9 fr.
5. *La Défense et Illustration de la Langue françoyse*, par Joachim DU BELLAY, suivie de notes et d'un commentaire historique, par Léon SÉCHÉ. Paris, *Revue de la Renaissance*, rue de l'Estrapade, 7. 1901. 1 vol, in-4° de pp. 83.
6. *Tavole schematiche della « Divina Commedia »*, compilate dal Prof. L. POLACCO, sequtie da 6 tavole in cromolithografa disegnate dal Maestro G. AGNELLI. 1901. 1 in-16 de X-163 p. Milan, 3 lires.

1. Quelqu'un pourra s'étonner de trouver en tête de cette revue une recension de l'étude consacrée par M. Pirson aux inscriptions latines de la Gaule. Toutefois, il lui suffira de réfléchir un instant pour deviner les motifs qui nous ont induit à agir ainsi. Si ces inscriptions peuvent présenter de l'intérêt en tant qu'elles nous révèlent quelque chose de la langue des Gallo-Romains, elles sont importantes surtout pour les romanistes. Elles ont été composées par des gens du peuple, connaissant peu ou mal la langue littéraire. Or notre langue française et les autres idiomes romans sont les substituts, non pas du latin classique,

mais du latin parlé par le peuple dans les différents pays de l'empire romain. Faire mieux connaître ce langage populaire, c'est donc contribuer puissamment à éclairer les origines des langues novo-latines, et, en ce qui concerne la Gaule, la genèse du français et du provençal. Pour nous faire mieux comprendre, qu'il nous soit permis de citer deux exemples empruntés au livre dont nous faisons en ce moment la recension. D'après une hypothèse suggérée par la constance des lois phonétiques, les romanistes ont enseigné que *chef* devait venir, non pas de *caput*, mais de *capum*. Or M. Pirson nous apprend que *capum* a vraiment existé, comme accusatif singulier de *capus*. Nous avons longuement disserté sur l'origine de la particule française *donc*, que d'aucuns voulaient rattacher à *donique*, et nous nous étions arrêté à *dumque*. M. Pirson nous cite une forme latine *dunc*, d'où pourrait venir la forme française. Et combien d'autres cas, où les inscriptions viennent confirmer les enseignements de la philologie romane, et nous dire : Vous n'avez pas été trop hardis, et le latin vulgaire que nous vous avons conservé, justifie les conjectures que les circonstances vous avaient amenés à formuler !

Nous avons donc ici un livre plein d'intérêt. Il a une valeur d'autant plus considérable, qu'il a été composé par un savant distingué, initié à la fois aux secrets de la philologie classique et de la philologie romane. Un travailleur qui ne remplirait pas cette condition, pourrait recueillir des faits et, à la rigueur, les classer, mais sans voir ce qu'ils peuvent prouver : il est facile de constater journellement ce fait, dans des travaux de statistique où les idées générales et les théories sont clairsemées et insuffisantes. Mais tel n'est pas le cas pour cette thèse, toute à l'honneur de M. Pirson et de l'Université de Liège, dont il est l'élève.

La partie qui nous a arrêté le plus longtemps, c'est assurément la phonétique, qui d'ailleurs est la base la plus importante de toutes les disciplines philologiques. Certes, nous n'admettons pas toutes les assertions de M. Pirson ; mais nous n'oserions pas les condamner de prime

abord : avant de contredire un savant, il y a beaucoup de précautions à prendre, et la réserve s'appelle ici sagesse. Nous sera-t-il permis, toutefois, de formuler les remarques suivantes? P. 12, nous nous demandons si l'auteur a raison de supposer une forme *benignus* avec un *i* long, et comment il a pu la constater dans les inscriptions qu'il a étudiées (1). P. 17, pour expliquer la forme *sous*, pourquoi ne pas remonter à l'archaïque *sovos ?* P. 19, l'auteur suppose à tort un *e* long dans *sine*. P. 27, l'histoire de la diphtongue *au* nous paraît confuse et insuffisante. P. 41, l'auteur nous dit que l'*o* long et l'*o* bref atones se sont unifiés dans un même son fermé représenté par un *u*. Il y aurait cependant des difficultés, quand l'*o* bref est une protonique entravée. Il ne nous a pas apporté d'exemples pour ce cas particulier : le mot *sulicitudine* n'a chez lui qu'un *l* simple (2). M. Pirson ne cite-t-il pas trop exclusivement la *Grammaire des Langues romanes*, de M. W. Meyer-Lübke ? Loin de nous la pensée de déprécier ce livre. Mais il est bien incomplet quand il s'agit du français, et il aurait été bon, ce semble, de consulter encore des manuels consacrés à notre langue, et aussi remarquables, par exemple, que *la Phonétique française*, de M. E. Bourciez, et *la Grammaire de l'ancien Français*, de Schwan-Behrens.

M. Pirson a écrit aussi deux chapitres très remarquables sur la morphologie et la syntaxe du latin des inscriptions; les observations qu'il nous communique sur ce double sujet, viennent confirmer sur bien des points ce que la philologie romane enseigne depuis longtemps : par exemple, la permutation des genres et la disparition du neutre dans les substantifs, l'emploi du relatif *qui* même pour le féminin, l'effacement des verbes déponents devant

(1) Les romanistes voient généralement dans *bénin* une forme savante.

(2) P. 93, M. Pirson nous dit que le groupe *nct* a été réduit à *nt* en roman, à l'exception de certaines formes rhétiques. Il n'a pas songé au français, où le *c* a toujours donné ici un résultat, et conséquemment n'a pu disparaître dès le latin : *joint*, *point*, *plaint*, *saint*, de *junctum*, *punctum*, *planctum*, *sanctum*, et cetera.

les verbes à désinence active, et le reste. Il s'occupe aussi du vocabulaire, en signalant les mots grecs, celtiques ou germaniques qui y ont été introduits, puis les mots rares ou nouveaux qui ont été empruntés directement au latin, et enfin les expressions qui ont une signification étrangère au latin classique : par exemple, *urbicus* employé dans le sens de *Romanus*, *virginius* indiquant *un jeune époux*. Un dernier chapitre traite de la stylistique, surtout dans les compositions métriques. Mais nous n'y trouvons pas de renseignements sur la poésie populaire : comme le lapicide copiait d'ordinaire, et copiait mal des formules toutes faites, ou l'hexamètre et le pentamètre étaient employés dans une large mesure, les inscriptions métriques sont d'ordinaire artificielles et banales.

En résumé, cette thèse se recommande à l'attention par la nature du sujet qui y est traité. Elle est aussi très remarquable par l'ordre parfait que l'auteur a su y mettre, et par la clarté admirable de l'exposition. Nous saluons dans M. Pirson un romaniste d'avenir, merveilleusement préparé à la tâche d'un philologue, et dont nous aurons sans doute à saluer bientôt de nouvelles études romanes.

2. Ne faut-il pas beaucoup d'étude et de savoir-faire pour donner de l'intérêt à une monographie de Jean Bouchet ? Nous ne pouvons guère estimer en lui le poète, si nous nous rappelons ce que nous a dit de lui M. Ch. d'Héricault : « Pour nous, il reste le parfait disciple de *Dame Ennuy*. Dans ses vers, l'invention est laborieuse, mais sans goût ; la pensée banale, verbeuse, noyée dans la paraphrase, la forme lourde, pédantesque, monotone... En résumé, j'ai lu, avec toute bienveillance, plus de soixante mille de ses vers ; j'en pourrais citer quatre ou cinq qui ont du trait, mais il m'a été impossible d'y trouver un passage qui valût la peine d'être reproduit ici (1). » Et d'ailleurs, les œuvres en prose du « grand rhétoriqueur » ne sont pas pour nous faire apprécier en lui un prosateur au-dessus du médiocre.

(1) *Les Poètes français*, de CRÉPET, t. I, p. 551. Paris, 1861.

M. Hamon a cependant réalisé ce tour de force, de nous faire lire son étude avec intérêt, quelles que fussent d'ailleurs nos préventions en ouvrant ce livre. Sans essayer de surfaire son héros, il a su tirer de son sujet tout le parti possible. Il a mis dix ans à parfaire son travail, cherchant l'inédit, recueillant les moindres détails, dont il espérait tirer profit, et préparant avec soin le cadre où il voulait placer Jean Bouchet. Il a réussi à nous le faire suffisamment connaître. Il nous montre bien en lui le jeune homme qui cherche d'abord sa voie, et qui voudrait bien trouver fortune à la cour; puis le simple procureur, quelque chose comme un avoué, ou un agent d'affaires d'aujourd'hui; et encore le membre des cercles littéraires de Ligugé et de Fontenay-le-Comte, sans oublier de signaler ses relations avec Rabelais; et ensuite l'ordonnateur de mystères, sans qu'on puisse cependant lui attribuer la paternité d'une œuvre dramatique quelconque. Mais M. Hamon nous apprend surtout à apprécier le membre du *mois et cent*, c'est-à-dire du conseil de la ville de Poitiers, le catholique sincère, qui repousse toute compromission avec le protestantisme naissant, et enfin le chef de famille si bon pour tous les siens. Il a eu huit enfants, qu'il a su élever d'après des principes dont l'opportunité ne pourrait être contestée même de nos jours. Il aime la campagne d'un amour que nous sommes tout disposés à partager. Il est un peu sur sa bouche, et, dans tous les cas, parle volontiers de la table et de préparatifs culinaires. Mais comment ne pas pardonner cette imperfection à un homme qui n'a pas de vices, et qui présente ces deux vertus incontestées, une foi inébranlable et une bienveillance à l'épreuve? Comme le dit M. A. Hamon d'une manière charmante, « c'est un de ces portraits d'aïeux dont le costume vieilli nous fait sourire et dont l'ineffable bonté gagne nos cœurs. »

Mais pourquoi cette appellation de « grand rhétoriqueur » donnée à Jean Bouchet. C'est qu'il se rattache, par ses procédés littéraires, à une école d'origine, non pas française, mais flamande et bourguignonne, qui se contentait d'une rhétorique verbeuse et redondante, sans produire jamais

d'œuvres vraiment estimables. Pour la mieux faire connaître, il nous suffira de dire que cette école avait pour chefs incontestés, Georges Chastellain, Jean Molinet et Jean Lemaire de Belges. A leur exemple, Bouchet a conçu « les longs espoirs et les vastes pensées » : comme eux, il n'est plus lu de nos jours. Dans tous les cas, et quoi qu'en puisse penser M. A. Hamon, il est difficile de dire quelle a été son action sur les différentes phases de notre évolution littéraire, et sur la Pléiade en particulier, dont il a pu saluer les débuts avant sa mort.

L'auteur termine son étude par une partie philologique, où il aborde successivement la versification, la grammaire et l'orthographe telles qu'il les a constatées chez Jean Bouchet. Peut-être, pour mener à bien cette tâche, la préparation de M. A. Hamon n'était-elle pas complète. Il ne nous paraît pas avoir donné toutes les explications intéressantes auxquelles un romaniste de profession aurait songé. Il semble s'être inspiré surtout du livre de A. Darmesteter et Ad. Hatzfeld, *Le seizième Siècle en France*. Mais pour sérieux et utile que soit cet ouvrage, il faut avouer qu'il est bien vieilli à l'heure présente. Qu'il nous soit permis de soumettre à M. Hamon les remarques suivantes. P. 317, n. 2, il s'exprime d'une manière assez confuse : dans *espars*, nous ne voyons pas quelle consonne a disparu après *r*. Peut-être a-t-il en vue *parcs*, où le *c* était tombé, du moins dans la prononciation. Mais y avait-il possibilité que l'*r* tombât dans l'un des mots en question ? Il aurait été facile, en étudiant de plus près les lois phonétiques, de mieux rédiger le passage tout entier.

P. 318, il nous donne pour la diphtongue *oi* des explications insuffisantes. Dans tous les cas, il se trompe en disant, p. 341, que « depuis Voltaire » nous mettons *ai* à la place de *oi* dans certains substantifs, adjectifs ou infinitifs. La graphie proposée par le fameux écrivain n'a pas été pour cela immédiatement adoptée. P. 314, c'est bien par une distraction évidente que l'auteur a écrit : « ... Après 1520, il (J. Bouchet) avait gardé dans les vers à rimes plates l'alternance régulière des rimes masculines et féminines. »

Les rimes sont plates précisément quand cette alternance n'est pas observée. P. 340, en citant les formes *achapteur* et *rachapter*, l'auteur aurait pu remarquer que la conservation du second *a* y est normale. Il en est de même de premier *a* dans *davant*. Il aurait été bon aussi d'ajouter une explication à propos des formes *cherme*, *perfaict*, *Pernasse*, *ruberbe*. P. 341, il y a des confusions à propos de la syllabe *eu* dans *je treuve*, *deu* et *armeures*. P. 342, l'auteur semble aller bien vite en affirmant que l'*o* était nasalisé dans des mots tels que *besongne* et *songneux* : qui nous dit *ngn* n'était pas simplement une graphie de l'*ñ* ? P. 344, il nous dit que *l* remplace *t* dans *celle* : le vrai est que *celle* a existé pendant tout le moyen âge aussi légitimement que *cette*, et qu'ils ont chacun leur étymologie propre et distincte. P. 357, M. A. Hamon n'a pas compris la règle du déplacement de l'accent tonique dans les verbes : voilà pourquoi il s'étonne de trouver *demoura* à côté de *demourez*. P. 395, il dit que *ains* signifie *mais* : le sens de ce mot est *plutôt* (du latin **antius*).

Peut-être a-t-il accordé trop d'attention et une hospitalité trop large à des faits syntaxiques qui ne sont pas propres à J. Bouchet, et qui se retrouvent chez la plupart des écrivains du XVIe siècle. Et d'autre part, il a négligé complètement l'étude du vocabulaire spécial au « grand rhéthoriqueur », étude qui aurait donné une valeur particulière à son livre, si nous en jugeons par quelques mots que nous avons pris à la pipée dans les citations. Nous engageons vivement M. A. Hamon à nous donner un jour ce travail.

En résumé, d'une manière peu fertile, l'auteur a tout de même su composer un livre intéressant, et apporter ainsi une contribution à la connaissance de notre littérature aux débuts de la Renaissance. Nous nous reprocherions de ne pas ajouter cette remarque : à la différence de tant d'historiens, qui n'ont pas pris la peine de comprendre cette période de transition, il est toujours sage et pondéré dans ses appréciations. C'est bien ainsi qu'il faut juger les hommes et les choses à l'époque critique qui a vu paraître Jean Bouchet.

3. L'étude du Dr Friedrich Köhler sur l'allitération dans Ronsard peut, au premier abord, paraître d'une importance secondaire. Et de fait, nous connaissons encore si imparfaitement le plus grand poète du xvie siècle, que nous nous demandons, avant toute autre réflexion, s'il n'aurait pas été préférable d'étudier une question plus importante relative à ses œuvres. Nous dirons maintenant que, après avoir lu cette étude, nous en avons gardé une excellente impression, et nous félicitons le romaniste allemand de la sagacité avec laquelle il a poursuivi ses recherches, de la netteté avec laquelle il a établi ses conclusions. Les objections qui s'étaient d'abord présentées à notre esprit, se sont évanouies d'elles-mêmes, et nous sommes heureux de reconnaître que cette étude éclaire d'une lumière vive le petit coin d'histoire littéraire où le Dr Fr. Köhler a cru devoir borner ses efforts.

L'auteur nous rappelle d'abord de quel emploi a été l'allitération chez les Grecs et les Romains, puis chez les les peuples novo-latins et enfin chez les nations germaniques. Il paraît que pendant longtemps elle a été en usage sans avoir reçu un nom spécial : on la rattachait à d'autres figures de rhétorique, comme la répétition, la gémination, l'anaphore. C'est seulement à la fin du xve siècle qu'elle a été définie par le Napolitain Giovanni Pontano. Sa définition, nous ne la reproduirons pas, parce que le Dr F. Köhler en a donné une beaucoup meilleure. L'allitération, nous dit-il, est une similitude phonétique au commencement de certains mots, soit dans les vers, soit dans la prose. Il note avec raison que l'on n'admet l'allitération que dans les parties les plus importantes du discours, le nom substantif ou adjectif, le verbe et l'adverbe, et qu'on ne la reconnaît pas dans les pronoms et les particules, même quand ils ont les mêmes phonèmes initiaux.

Il étudie ensuite avec beaucoup de méthode les différents cas d'allitération que présentent les œuvres de Ronsard, et nous pouvons dire qu'il a soumis les œuvres du poète à un dépouillement patient et consciencieux. Ses conclusions sont celles-ci. Comme d'autres poètes qui ont écrit

dans une des langues romanes, Ronsard a fait de l'allitération un emploi dont jusqu'ici nous n'avions pas reconnu toute l'importance. Cet emploi est d'ailleurs très varié. Le poète y a recours surtout quand il veut montrer quelque relation entre une idée et un phonème, ou donner à son vers une plus grande vigueur d'expression, ou enfin rendre celui-ci plus harmonieux et plus flexible, et ainsi en augmenter l'agrément et le charme. Dans tous les cas, et quoi qu'en ait dit le Dr F. Kriete, Ronsard ne le cède en rien à Torquato Tasso pour l'emploi fréquent, judicieux et élégant de l'allitération.

4. Miréio est un nom bien populaire, non pas seulement en Provence, mais encore dans tous les pays français qui ne connaissent pas la langue des Félibres. Nous pourrions peut-être demander à quelles causes il doit sa popularité. Sans doute le poème de F. Mistral a été goûté dans sa saveur originale par des lecteurs qui connaissaient l'idiome dans lequel il a été rédigé, ou qui ont même appris cet idiome à dessein. Il en est d'autres, moins enthousiastes, qui se sont contentés de la traduction française placée en regard des vers de Mistral. Mais ne faut-il pas dire aussi que cette popularité est venue aussi à Miréio de l'opéra de MM. Carré et Gounod, peut-être aussi de l'imagerie populaire? Il en va souvent ainsi dans le monde.

Quoi qu'il en soit, le poème de Mistral est maintenant étudié à l'Université de Marburg comme une œuvre littéraire et comme un texte de langue. Le Dr Eduard Koschwitz a pensé que, pour rendre cette étude plus profitable aux étudiants allemands, il était opportun de donner de *Miréio* une édition savante et munie de tout l'appareil scientifique nécessaire. Malgré sa connaissance sérieuse du dialecte créé et employé par Mistral — connaissance dont nous avons un témoignage irrécusable dans sa *Grammaire de la Langue des Félibres* —, malgré un long séjour et des études poursuivies avec constance dans le pays de Miréio, le Dr Ed. Koschwitz n'a pas négligé de recourir aux lumières d'autrui. Pour l'histoire du félibrige, il s'est

adressé à M. Paul Mariéton. Ne croyant pas pouvoir apprécier dignement F. Mistral, il a donné, sur ce poète, un extrait de M. Gaston Paris, dont la critique sagace est au-dessus de nos éloges. Il s'est réservé le soin de nous dire ce qu'est *Miréio* au point de vue du contenu, de la langue et de la versification. F. Mistral, qui a permis de publier cette édition savante, a toujours été là pour aider le Dr Koschiwtz de ses conseils, en lui indiquant ce qui était à omettre ou bien à rappeler. Il a signalé spécialement ce qui devait être noté particulièrement dans l'histoire, les légendes et les coutumes de la Provence. Le savant professeur de Marburg, pour rédiger ces notes, a eu recours à ses souvenirs personnels, et, d'autre part, à des œuvres de toute sorte, notamment à la thèse du Dr Maas, *Allerlei provenzalischer Volksglaube, nach F. Mistrals Miréio*. La nécessité d'un glossaire s'imposait, puisque le livre s'adresse à des étudiants qui ne possèdent pas complètement le provençal. M. Oskar Hennike s'est chargé de dresser ce lexique. En résumé, nous avons ici une publication sérieuse, tout à l'honneur du Dr E. Koschwitz, et qui pourra rendre bien des services.

Est-ce à dire que, à l'examiner de près, nous n'y trouverions pas un certain nombre de défauts? Ce qui nous fait croire le contraire, c'est que notre première lecture nous en a révélé quelques-uns. P. 212, il y a un passage où les saintes Maries apparaissent à Miréio. La première des bienheureuses « tenait serré sur son sein un vase d'albâtre ». L'éditeur ne sait ce que signifie ce détail, et il indique un rapprochement avec un passage des litanies de la sainte Vierge où Marie est appelée, dit-il, « *Vase d'ivoire* ». Il y a ici confusion : nous invoquons la Mère de Dieu sous le nom de « *Turris eburnea* ». Quant au vase d'albâtre, il est la caractéristique de Marie-Madeleine, parce qu'elle se servit d'un vase de cette nature pour contenir des parfums précieux, qu'elle versa ensuite sur la tête de Jésus-Christ. Le poète a annoncé les trois Maries. Quand il décrit la troisième (vers 311-314), une distraction a fait croire à

M. E. Koschwitz qu'il s'agissait de sainte Sara, la patronne de bohémiens de Provence.

Il y aurait aussi des réserves à faire sur les étymologies données dans le glossaire. Notons seulement les particularités suivantes. L'auteur présente parfois des mots provençaux comme dérivés du latin ou du germain, sans dire que c'est par l'intermédiaire du français. Il en est ainsi pour certains mots qui commencent par la chuintante *ch*, p. e. *chambro*, *champ*, *chancela*, *chanja*, etc... La forme *chaine* ne peut venir normalement de *quascīnum*, indiqué dans le glossaire (p. 295). La forme *Jācōbum* (1), donnée p. 351, n'aurait pu devenir *Jaque*, l'ō aurait été tonique, et n'aurait pu tomber. *Jusquo*, p. 352, vient de *de usquam*, et non de *usque ad*. L'étymologie de *reva*, rattaché à *requare*, est fantaisiste (p. 398). Enfin, il est impossible d'expliquer *Aurenjo* par une forme latine *Arausionem*, et *Valabrega* par *Volubrica* (pp. 274 et 422).

Mais nous ne voulons pas multiplier ces remarques. La publication du D[r] E. Koschwitz contribuera à faire connaître le poème de F. Mistral : voilà ce que nous voulons retenir. Ce résultat sera obtenu non pas seulement grâce aux notes nombreuses et à l'introduction dont le texte a été muni. Cette édition a le grand avantage de ne pas présenter de traduction en regard du texte provençal. Par suite de cette omission, les lecteurs seront obligés d'étudier ce texte de plus près, et de s'assimiler la langue qui a servi à le composer. Dans tous les cas, le D[r] Ed. Koschwitz est un modèle que nous proposons à l'imitation de nos compatriotes : l'ardeur et la science qu'il apporte dans ses études romanes est pour nous d'un bon exemple, et nous souhaitons que les jeunes apprennent à son école à aimer ce provençal littéraire que nous avons peut-être trop négligé.

5. M. Léon Séché est un des hommes qui connaissent le mieux Joachim du Bellay. Il l'étudiait déjà au moment où ce poète était assez négligé, et il ne l'a pas abandonné quand

(1) Pourquoi d'ailleurs indiquer un ā?

les critiques littéraires se sont attachés à le mettre bien en relief. Aujourd'hui, il nous donne une édition de la *Deffence* à laquelle nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue. Sans doute, nous possédions déjà plusieurs éditions de ce livre si important pour notre histoire littéraire. Nous citerons surtout celle de M. Emile Person, qui est très soignée et peut rendre d'excellents services. Mais M. L. Séché a voulu avoir aussi la sienne, et c'est celle que nous avons entre les mains, et que nous essaierons d'apprécier avec toute la sympathie possible.

Parlons d'abord du texte lui-même. Il paraît que la graphie de cette édition est établie d'après l'édition des œuvres complètes de Joachim, qui a paru en 1597, à Rouen, chez la veuve Thomas-Mallard. Mais pourquoi M. L. Séché s'est-il conformé à cette édition, publiée trente-sept ans après la mort de l'auteur, nous n'avons pu le deviner. Pourquoi n'avoir pas donné purement et simplement le texte primitif de la *Deffence*, celui de 1549? Et puis, il y a tel passage où M. L. Séché nous a mis dans l'inquiétude (p. 69). Il nous dit : « Encore me suis-je permis de choisir, comme M. Becq de Fouquières, parmi les formes diverses d'un mot, celle qui se rapprochait le plus de la prononciation et de l'orthographe actuelles. » Nous croyons que ce procédé est le moins heureux de tous. M. Léon Séché, nous semble-t-il, eût agi plus sagement en donnant une édition telle qu'elle a été d'abord publiée, ou bien, à la rigueur, en modernisant complètement le texte primitif. Ce que nous notons d'ailleurs avec plaisir, c'est l'admirable disposition typographique de son livre, grâce à laquelle il est facile non seulement de le lire, mais encore d'en prendre une idée d'ensemble.

Le texte de J. du Bellay est suivi d'un chapitre intitulé *Notes et Commentaires*. Ecrit de verve, il ne répond pas à l'idée que nous nous faisons d'un vrai commentaire, bien complet et bien approfondi. Il y avait, certes, beaucoup de choses à dire à propos de la *Deffence :* l'auteur nous eût intéressé particulièrement en mettant au clair les idées qui sont restées confuses dans le cerveau et dans le manifeste

du jeune poète. M. Léon Séché a pensé sans doute que les études publiées dans ces derniers temps suffisaient, et qu'il était inutile de les résumer et de les compléter. Il s'attache particulièrement à réfuter Barthélemy Aneau, l'auteur du *Quintil Horatian*, cette satire digne d'un régent de collège. Dans le cours de sa causerie, il émet des idées qui nous ont paru justes : nous doutons avec lui que Ronsard ait mis la main à la rédaction de la *Deffence*, et, pour admettre cette assertion, nous attendons des preuves. En résumé, cette publication est d'un extérieur attrayant, et se lit avec intérêt.

Avant de terminer cet article, saluons l'apparition d'un nouveau périodique, dirigé par M. Léon Séché, et qui contribuera à nous révéler le siècle de J. du Bellay, encore si mal connu : il s'agit de la *Revue de la Renaissance, organe international mensuel des Amis de la Pléiade et du XVI[e] siècle* (1). Elle n'a que six mois d'existence. Mais le programme que nous avons sous les yeux nous dit qu'elle est très variée et qu'elle intéressera les amis de la Renaissance. Elle comprend, non seulement des articles de fond, mais encore des recensions bibliographiques et des excursions à travers les noms, les journaux et même les catalogues. Les illustrations qui l'enrichissent, la feront aimer de tous ceux qui aiment à voir un texte commenté par l'image, quand elle est soignée comme c'est le cas pour cette revue.

6. L'éditeur milanais bien connu, M. Ulrico Hoepli, est infatigable quand il s'agit de vulgariser la connaissance de Dante et de son œuvre. Et il trouve toujours les savants compétents qui peuvent l'aider dans ses desseins. Le livre que nous avons à présenter aujourd'hui, est un résumé systématique de la *Divine Comédie*, qui permet de s'orienter facilement dans la lecture de cette œuvre. Car il est nécessaire de s'orienter pour la lire jusqu'au bout. Combien ont mis le livre de côté, après en avoir parcouru un certain

(1) S'adresser directement à M. Léon Séché, à Pont-Rousseau (Loire-Inférieure). L'abonnement est de 20 francs par an.

nombre de pages, parce qu'ils avaient perdu le fil conducteur, et qu'ils trouvaient trop ardue la tâche de le retrouver! Plus nombreux encore sont ceux qui se sont dépités en cherchant vainement à se représenter la topographie dantesque, c'est-à-dire les différents cercles et les régions diverses de l'enfer, du purgatoire et du paradis tels que l'Allighieri les a conçus et décrits.

Grâce à ce livre, il est facile de voir clair dans l'épopée qui constitue le monument le plus glorieux de la littérature italienne. On se fait une idée très nette et très claire de ce que les Allemands appelleraient les *Realien* du poème, et on suit très bien l'ordre logique qu'en bon scolastique, il a voulu y mettre (1). Six cartes dressées par G. Agnelli, aident l'imagination à se représenter les trois séjours de l'au-delà tels que Dante les a délimités. Ce volume, d'aspect modeste, mais élégant, contribuera donc à mieux faire connaître Dante, et c'est pour nous une raison de le signaler à nos lecteurs.

(1) L'auteur de ce résumé synoptique, M. le Prof. Polacco, s'y est préparé en composant les *Segnapagine Danteschi*, qui ne coûtent qu'une lire. C'est un ensemble de signets que le lecteur peut placer entre les pages de la *Divine Comédie*, et qui doivent lui servir de jalons dans la lecture de ce livre. Chacun d'eux, en effet, présente le résumé d'une partie du poème, et en donne une idée d'ensemble à celui qui va en étudier les particularités.

A. Lepitre.



REVUE SCIENTIFIQUE

UN COIN DE LA MICROBIOLOGIE

LA PHAGOCYTOSE — LA MALARIA ET LES COUSINS
LA PESTE, LES RATS ET LES PUCES

Depuis la découverte des microbes et les travaux de Pasteur, les physiologistes, les biologistes et les médecins se sont précipités à l'envi sur cette proie offerte à leur curiosité et à leurs investigations. On a étudié sous toutes leurs formes, et dans toutes les phases de leur vie, ces êtres étranges, que leur petitesse a dérobés si longtemps à la science; on les a classés, divisés, nommés; on a recherché leur mode de production, les conditions de leur existence, leurs fonctions, leurs propriétés, le rôle qu'ils jouent dans les organes des animaux et surtout dans l'étiologie des maladies humaines, dont ils sont, dans bien des cas, les facteurs redoutables et souvent exclusifs. Ces études ont donné naissance à une branche nouvelle de l'histoire naturelle : la *microbiologie* ou science de la vie des microbes.

Très intéressante et très attrayante au point de vue théorique, la microbiologie ne l'est pas moins au point de vue pratique, à cause des données qu'elles fournit sur les causes, jusque-là mystérieuses, d'une foule de maladies,

sur leur processus et les moyens de les combattre efficacement. C'est un tout petit coin de cette science que je me propose d'explorer, en résumant ce que des études récentes nous ont révélé sur l'action de certains microbes et sur les moyens de défense dont le Créateur tout-puissant a muni le corps vivant, pour lutter avec avantage contre l'innombrable armée des êtres infiniment petits et infiniment nombreux qui nous assaillent sans cesse, troublant l'équilibre vital et tendant à nous donner la mort.

La Phagocytose. — Il y a, dans tout organisme vivant, une lutte continuelle et acharnée entre les éléments constitutifs du corps à l'état normal et certains autres éléments hétérogènes, venus du dehors, qui s'introduisent sournoisement dans notre sang, dans nos humeurs, dans nos viscères, s'attaquent aux points faibles et porteraient bientôt la destruction dans les organes, si ceux-ci n'étaient suffisamment armés pour la résistance et la victoire. Lorsqu'on pénètre, au moyen de microscope, dans ce monde insoupçonné des infiniment petits, où naissent, grandissent, vivent et travaillent par milliards, dans la profondeur de nos tissus, des êtres à la vie tenace et active, sans cesse en lutte contre les forces organiques, on reste émerveillé; on saisit sur le vif, et plus puissant que partout ailleurs peut-être, ce combat pour l'existence, imposé à tout ce qui vit, et l'on admire l'infinie puissance de Dieu, en voyant se vérifier la formule célèbre d'un ancien :

Maximus in minimis cernitur esse Deus.

Cette merveilleuse puissance éclate avec toute son énergie dans le phénomène auquel on a donné le nom de *Phagocytose*. Ce que je vais dire en fera comprendre la nature.

On sait généralement que le sang de l'homme renferme en grand nombre des éléments figurés, appelés *globules du sang*; ces globules sont, les uns colorés en rouge, de figure circulaire et aplatis en forme de disques, comme des

pièces de monnaie; ils ont un diamètre de six à huit millièmes de millimètre; ce sont eux qui donnent au sang sa couleur rutilante et qui entretiennent la vie par l'échange continuel qu'ils opèrent entre l'oxygène de l'air et l'acide carbonique du sang; les autres sont blancs, de forme sphérique, et ont un diamètre d'environ un centième de millimètre; ils sont donc à peu près d'un tiers plus gros que les globules rouges. Ils sont aussi beaucoup moins nombreux, dans la proportion approximative d'un globule blanc pour quatre ou cinq cents globules rouges, dans le sang normal (1). Ces deux sortes de globules sont des cellules libres, vivantes, douées de propriétés spéciales, de fonctions propres et qui sans cesse se déplacent dans le sang.

Les globules blancs ont reçu le nom de *leucocytes* ou cellules blanches. On est resté longtemps avant de connaître le rôle qu'ils jouent dans l'organisme et leur mode de formation. On sait aujourd'hui qu'ils prennent naissance dans la rate et dans certains ganglions, d'où ils sont versés dans le fleuve de la circulation sanguine et dans les vaisseaux lymphatiques.

Leur rôle a une importance de premier ordre; ils sont chargés, en effet, de débarrasser l'organisme des éléments nuisibles qui tendent à entraver ses fonctions, que ces éléments soient des microbes vivants ou des particules de corps inertes, comme les poisons. Les globules blancs s'emparent de ces éléments nocifs, les englobent, puis les digèrent ou les rejettent en dehors des organes auxquels ils pourraient nuire; on les a appelés les gendarmes de l'organisme.

Cette propriété de nettoyer le corps des principes morbides n'appartient pourtant pas exclusivement aux globules blancs du sang; on la retrouve chez d'autres cellules analogues circulant dans les vaisseaux lymphatiques ou fixées en certaines parties de l'organisme. Toutes les cel-

(1) Un millimètre cube de sang humain contient de quatre à cinq millions de globules rouges et de six à huit mille globules blancs.

lules douées de cette propriété de s'emparer des éléments étrangers et nuisibles ont reçu en commun le nom de *phagocytes*, parce qu'elles mangent réellement, digèrent et absorbent les microbes hostiles ; et l'on appelle *phagocytose* la fonction que remplissent les phagocytes en débarrassant les organes des ennemis qui les envahissent.

Les phagocytes sont de véritables corpuscules vivants ; on leur reconnaît trois propriétés principales, la *mobilité*, la *sensibilité* et une *action digestive* par rapport aux microbes. Ils peuvent se déplacer, non seulement en ce qu'ils sont entraînés dans le torrent sanguin jusqu'aux dernières ramifications des artérioles et des veines, se portant ainsi à toutes les parties de l'organisme, mais parce que ils peuvent aussi se transporter, à travers la masse du sang ou des humeurs, se concentrer en certains points, s'éloigner ou se rapprocher, en masses ou isolés, du champ de bataille où s'exerce la lutte. Quant à ceux que leur nature fixe en diverses parties des organes, ils peuvent s'allonger, s'étendre, émettre des prolongements de leur corps et saisir ainsi l'ennemi qui passe à leur portée.

Leur sensibilité consiste en ce qu'ils sont excités par le contact ou le simple voisinage des microbes ou des substances nuisibles ; on les voit alors s'enfuir au loin comme repoussés par une force étrangère, ou accourir en foule, comme attirés par une proie. La sensibilité des phagocytes a été mise en évidence par de nombreuses expériences exécutées surtout à l'Institut Pasteur par M. Metchnikoff. Si l'on injecte dans les tissus d'un animal vivant des microbes, des poisons ou même des poudres inertes, on remarque immédiatement, au point injecté, une diminution dans le nombre des globules blancs (hypoleucocytose) ; mais si la dose n'est pas mortelle, après quelque temps, on voit revenir les leucocytes de plus en plus nombreux, et bientôt il s'en fait, autour du corps étranger, une véritable accumulation (hyperleucocytose) ; c'est la concentration de l'armée de défense autour de l'envahisseur. Alors commence le combat et la propriété phagocytaire entre en jeu ; le phagocyte se précipite sur le microbe, l'enveloppe de sa subs-

tance; il s'en bourre; puis il digère cette nourriture, l'absorbe et l'organisme est sauvé. Lorsque, au contraire, le nombre des microbes est trop considérable ou la substance vénéneuse en trop grande quantité pour que la victoire puisse rester aux défenseurs, ceux-ci abandonnent la partie, se retirent à l'écart et l'ennemi peut achever son œuvre de destruction et de mort, l'animal succombe.

Tel est le mécanisme habituel de la défense de l'organisme par les leucocytes contre les mille causes qui tendent continuellement à le détruire; il y a, dans le corps de chacun de nous, une guerre intestine et acharnée entre les éléments morbides qui peuvent à chaque instant s'introduire dans la place par l'air que nous respirons, par les aliments, par les boissons, par les moindres blessures, et les petits globules blancs de notre sang, chargés par la Providence de veiller à la conservation de notre vie et d'accomplir sans se lasser ce merveilleux balayage de nos organes, grâce auquel nous résistons à la maladie et nous conservons notre santé.

Les phagocytes peuvent, je l'ai dit, débarrasser l'organisme non seulement des microbes qu'il digèrent et absorbent, mais aussi des corpuscules minéraux, tels que les poisons, dont ils neutralisent l'action toxique. Il était fort intéressant de savoir comment s'y prennent les leucocytes pour rendre ainsi inoffensifs les poisons les plus violents. C'est à cette étude que s'est attaché M. le docteur Besredka, et voici ce qu'il a observé, avec une patience et une sagacité admirables, dans le laboratoire de M. Metchnikoff, à l'institut Pasteur.

Il s'est servi, comme poison, d'un trisulfure rouge d'arsenic, d'une grande toxicité. A cause de la couleur intense de ce produit, il était relativement facile d'en suivre et d'en retrouver les particules dans les organes, dans les liquides et dans les leucocytes de l'animal en expérience. Ayant donc injecté dans le péritoine d'un cobaye une dose non mortelle de trisulfure, l'observateur vit immédiatement diminuer notablement le nombre des leucocytes; c'est la période de l'hypoleucocytose; elle dure d'autant plus long-

temps que la dose injectée a été plus considérable et elle peut se prolonger jusqu'à dix ou douze heures. Après ce temps, les leucocytes commencent à affluer de nouveau et progressivement; bientôt le liquide péritonéal n'est plus qu'une bouillie de leucocytes; c'est la phase d'hyperleucocytose, dont la durée peut atteindre deux ou trois jours. Le travail accompli, tout rentre dans l'ordre ; le nombre des leucocytes redevient normal et l'animal est guéri.

Mais qu'est devenu le poison ? Un quart d'heure après l'injection, le microscope montre déjà quelques leucocytes contenant une substance jaune que l'on reconnaît pour être du trisulfure injecté; d'autres grains non altérés flottent dans le liquide. Si l'animal doit succomber, c'est-à-dire si la dose du poison est trop forte pour être absorbée par les leucocytes, les choses restent dans le même état, ou même on voit diminuer le nombre de leucocytes ; quelques-uns de ceux qui ont absorbé des grains du poison les rejettent parfois et l'animal finit par succomber. Si, au contraire, l'animal doit survivre, les leucocytes abondent, se gorgent des particules du trisulfure, jusqu'à ce que celui-ci disparaisse entièrement du liquide ambiant; il n'en reste plus une seule en liberté et l'animal guérit.

Le résultat de la phagocytose consiste donc ici en ce que les grains de poison, englobés par les leucocytes, ne peuvent pas se dissoudre ni se répandre à travers l'organisme pour l'infecter; ce pouvoir préservatif de la leucocytose est tel qu'on peut injecter dans le corps d'un animal une dose de poison triple de celle qui suffirait à le tuer sans la présence des leucocytes.

Pour le démontrer, M. Besredka a pu faire varier le nombre des leucocytes actifs, ou plutôt il a paralysé leur action. Il injecte dans le péritoine une solution de carmin, substance inoffensive; les leucocytes s'empressent d'en débarrasser l'organisme et ils se bourrent de grains de carmin; si l'on injecte alors une dose d'arsenic insuffisante pour tuer l'animal dans les conditions ordinaires, celui-ci succombe, parce que les leucocytes déjà gorgés de carmin ne peuvent plus absorber le poison. Si l'on augmente au

contraire le nombre des leucocytes, on constate que l'animal peut supporter sans accidents une dose de poison supérieure à celle qui le tue dans les conditions normales.

Ce qui se passe relativement aux grains de trisulfure d'arsenic dans la phagocytose se produit exactement de la même manière lorsqu'il s'agit de microbes pathogènes introduits dans l'économie; la phagocytose est-elle énergique et abondante, les microbes, s'ils ne sont pas en quantité supérieure à la capacité phagocytaire des leucocytes, seront absorbés et détruits, et l'animal conservera sa santé; mais si les leucocytes sont en trop petit nombre ou empêchés par quelque circonstance de remplir leur fonction d'épuration, les microbes pourront se répandre plus ou moins rapidement dans les organes où s'exerce leur action spécifique — cerveau, système nerveux, cœur, foie, intestin, etc., — et l'animal mourra.

Tel est le processus de l'infection microbienne et de l'empoisonnement; et tels sont les moyens de défense que porte en lui tout organisme vivant pour lutter contre l'invasion des maladies et résister aux causes si nombreuses de destruction qui l'assaillent de toutes parts. Notre vie organique est donc bien, à la lettre, une lutte continuelle entre les éléments de mort qui sans cesse envahissent notre corps et les cellules phagocytaires si merveilleusement organisées pour chasser l'ennemi.

On s'est demandé enfin ce que devient, dans le cas de l'empoisonnement, la substance vénéneuse absorbée par les leucocytes et pourquoi elle est alors inoffensive. Le docteur Besredka a conclu de ses recherches que le poison subit, par son passage dans le corps cellulaire du leucocyte, une transformation chimique qui lui fait perdre ses propriétés toxiques. Quelle est la nature de cette transformation, c'est ce qu'on ignore encore; ce qui est certain c'est que, dans le cas du trisulfure d'arsenic, l'arsenic subsiste dans le composé cellulaire; on le retrouve en effet dans les organes par lesquels s'éliminent les phagocytes; mais alors sa toxicité est paralysée. Quant aux microbes, le phagocyte les digère réellement, les anéantit et il

n'en reste plus de trace, une fois la phagocytose achevée.

La théorie de la phagocytose appelle naturellement à sa suite celle de *l'immunité*. Je ne dirai qu'un mot de cette dernière. L'immunité consiste en ce que un animal envahi par des microbes pathogènes — choléra, peste, typhus, etc., — résiste à l'action de ces agents et ne succombe pas. On a distingué l'immunité *naturelle*, grâce à laquelle l'organisme sain, peut en vertu de sa vitalité propre et par ses seules forces, résister à l'invasion microbienne et se débarrasser de ses ennemis. Cette immunité est attribuée aujourd'hui à la phagocytose; les leucocytes, dans un organisme sain et non affaibli, jouissent de toute leur puissance; ils attaquent les microbes, les détruisent et maintiennent ainsi la santé.

L'immunité *acquise* consiste en ce que un animal qui, naturellement, ne pourrait pas résister à une infection microbienne, la peste par exemple, devient capable d'une résistance efficace grâce à certains procédés artificiels, dont les principaux sont actuellement la vaccination et les sérums immunisants. Or l'efficacité de ces procédés, d'après Metchnikoff est due, elle aussi, à la phagocytose. Vacciner un animal ou lui injecter des sérums immunisants, c'est simplement favoriser la phagocytose, c'est rendre les leucocytes plus aptes à remplir leur rôle, soit en les faisant affluer plus nombreux au lieu d'invasion, soit en leur permettant de s'habituer peu à peu à un milieu rempli de microbes dans lequel ils ne sauraient vivre d'emblée, à cause de sa trop grande virulence. Ainsi en serait-il, par exemple, dans la vaccination antirabique; en inoculant à un animal du virus rabique atténué et incapable de le tuer, les leucocytes absorbent facilement les microbes de la rage; ils s'habituent peu à peu à cette nourriture, et grâce à cette accoutumance, ils peuvent supporter des microbes de plus en plus violents, les attaquer et les faire disparaître, et, finalement englober et digérer ceux dont la toxicité causerait inévitablement la mort de l'organisme, si les phagocytes n'avaient pas subi cette sorte d'entraînement

par un exercice préliminaire sur des microbes moins virulents, mais de même espèce.

Voilà la théorie aujourd'hui acceptée par un grand nombre de biologistes de l'école de Pasteur, en face d'une autre théorie, dite *théorie humorale*, et qui semble perdre de plus en plus de son crédit. La doctrine phagocytaire a fait faire à la médecine, en particulier à la thérapeutique des maladies infectieuses, d'immenses progrès; on sait aujourd'hui immuniser l'homme contre un certain nombre de maladies considérées autrefois comme presque fatalement mortelles; telles la rage, la diphtérie, la peste, le charbon, etc. La science n'a pas dit son dernier mot sur ces actions mystérieuses qui se déroulent dans les profondeurs de notre organisme ; le nombre croissant des travailleurs, la perfection progressive des méthodes et des instruments d'observation font espérer que l'avenir nous révélera encore bien des secrets dans ce monde des infiniment petits et permettra à l'homme de combattre avec succès certaines affections, telles que la tuberculose, contre lesquelles il est encore désarmé, malgré leur fréquence et le nombre vraiment effroyable de leurs victimes.

La malaria et les moustiques. — Il y a une dizaine d'années seulement que l'on a constaté la cause de la terrible maladie qu'on appelle la fièvre intermittente, fièvre paludéenne, paludisme, et en Italie *malaria*. Jusqu'alors on l'attribuait à des miasmes émanés des marécages et transportés par l'air à l'intérieur de l'organisme. En 1880, un médecin français, le docteur Laveran découvrit dans le sang des malades infectés de paludisme un microbe, dont il étudia pendant dix ans la nature, les mœurs, les transformations et les effets. Ce microbe appartient à la classe des hématozoaires ou parasites du sang; c'est dans le sang, en effet, qu'il habite, qu'il se nourrit et se développe, bien que, nous allons le voir, il n'y subisse pas le cycle entier de ses métamorphoses. Depuis les travaux de Laveran, de nombreux savants, surtout en Italie, pays classique de la malaria, ont poursuivi les études sur cet important

sujet, et leurs recherches ont abouti à faire connaître l'histoire complète du microbe paludéen et le rôle important, essentiel que joue dans la diffusion de la maladie un insecte bien connu, le moustique ou cousin. Je résumerai brièvement ces observations poursuivies pendant depuis plus de vingt ans et qui se continuent encore à l'heure qu'il est.

Si l'on pique le doigt d'un fiévreux et qu'on examine au microscope le sang du malade, à un grossissement de 400 à 500 diamètres, on remarque dans le liquide des éléments étrangers de diverses formes, qu'on peut ramener à trois : 1° des corpuscules sphériques, incolores, renfermant des grains de pigment empruntés à la substance même du globule rouge du sang, qu'ils détruisent; ces sphères se multiplient par segmentation ; des sillons se creusent dans leur épaisseur, de la circonférence au centre, en forme de rosace ; la sphère prend l'aspect d'une marguerite, puis les segments se séparent, deviennent libres et donnent naissance à autant de nouvelles sphères; 2° des corps flagellés, sphères munies de longs filaments qui s'agitent autour d'elles dans tous les sens, comme des fouets, ordinairement au nombre de quatre ; ces filaments se détachent parfois et flottent librement dans le liquide, en s'agitant comme des sangsues; 3° des éléments cylindriques effilés aux extrémités et recourbés en forme de croissants.

La quinine mise en contact avec ces corpuscules arrête leurs mouvements et les tue; elle a pourtant moins d'action sur les croissants. Là se bornait, à peu près, en 1882, la découverte de Laveran; dans l'ouvrage qu'il publia en 1891, bien qu'il attribuât l'infection paludique à l'absorption d'eaux malsaines, plutôt qu'à la respiration d'un air empoisonné, il soupçonne déjà que le moustique peut n'être pas étranger à la transmission de la fièvre ; en 1894, Laveran résumait, au congrès d'hygiène de Budapest, les progrès qu'avait faits depuis dix ans l'étude du microbe paludéen et signalait les observations poursuivies dans toutes les parties du monde et qui avaient donné des résultats semblables aux siens; l'hématozoaire s'était retrouvé identique sur tous les points du globe où sévit le paludisme;

mais, ajoutait-il, l'histoire de ce parasite présente encore des obscurités, et il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un parasite nouveau, et qui ne se prête pas aux procédés de culture sur les animaux.

A partir de cette époque, les savants cherchèrent à établir les relations soupçonnées par Laveran entre le paludisme et les moustiques; deux médecins italiens Bignani et Dionisi y travaillèrent sans arriver à résoudre le problème; ce ne fut qu'au mois de juillet 1898 que le professeur Grassi, s'appuyant sur les travaux de ses devanciers et sur de nombreuses expériences personnelles, put établir solidement ces deux conclusions : 1° *là où existe la malaria existent des moustiques;* mais la réciproque ne se vérifie pas; on peut avoir des moustiques sans avoir la malaria; 2° *dans les lieux où existe la malaria, outre les espèces de moustiques communes aux lieux salubres, on en trouve toujours d'autres qui y manquent.*

Ces deux faits constatés, il restait à savoir quels sont ceux, parmi les moustiques, qui peuvent communiquer la maladie, et comment se fait par la piqûre de l'insecte la transmission du parasite.

La première question fut tranchée par des expériences faites par Grassi sur lui-même et sur un grand nombre d'autres personnes, répétées par Bignani et par une foule de physiologistes à leur suite : de ces expériences il résulte que parmi les nombreuses espèces de moustiques qui attaquent l'homme, une seule, appelée *anophèle* transmet le paludisme par sa piqûre; cette espèce compte plusieurs variétés, qui, toutes, jouent le même rôle, tandis que les autres espèces, comme le moustique de nos régions, le *culex pipiens* sont impropres à communiquer la maladie.

Et voici comment s'opère la transmission : lorsque l'anophèle enfonce son dard dans la peau d'un individu atteint de paludisme, il y puise une gouttelette de sang contenant le parasite de la fièvre : lorsque, plus tard, ce même anophèle pique une personne saine, il dépose dans la plaie le germe de la maladie infectieuse ; celui-ci, trouvant dans le sang humain un milieu propice à sa vie et à

sa multiplication, s'y reproduit avec rapidité et ne tarde pas à envahir tout l'organisme; la maladie a donc été transportée d'un sujet infecté à un sujet sain par la trompe du moustique.

Durant ces dernières années, de toutes parts les savants ont accumulé les observations et les expériences, et l'on a pu démontrer par des preuves manifestes et faites en grand que le moustique anophèle est le vrai et le seul propagateur de la malaria.

Mais on ne s'en est pas tenu là; on a poursuivi le redoutable parasite dans le corps du moustique et l'on a étudié son évolution. Nous avons vu que, dans le sang humain, l'hématozoaire apparaît sous différentes formes; mais ce n'est pas dans ce milieu que s'achève l'évolution complète du microbe; il lui faut pour cela le corps du moustique. Chez l'homme la fécondation n'intervient pas dans la reproduction du parasite; celui-ci se multiplie par simple division des sphères; ces sphères représentent des individus sexués, mâles et femelles; lorsque le moustique aspire par succion le sang de l'homme, il attire dans sa trompe des parasites à divers degrés de développement; ceux qui sont capables de s'unir pour la fécondation, qui sont mûrs, passent dans l'intestin du moustique, où s'opère la fécondation; les spores fécondées grandissent, puis se divisent en sporules analogues à celles du sang de l'homme mais beaucoup plus nombreuses et plus grandes; ces sporules se rassemblent ensuite dans la glande salivaire du moustique, d'où ils s'échappent comme le venin de la vipère, lorsque le moustique enfonce sa trompe dans le corps de l'homme.

Les autres hématozoaires aspirés par le moustique, c'est-à-dire ceux qui sont impropres à la fécondation, sont digérés et détruits dans l'estomac de l'anophèle; chez les autres espèces de moustiques, l'hématozoaire paludéen aspiré par la trompe est digéré et détruit, quel que soit le stade de son évolution. Voilà pourquoi, malgré leurs piqûres, elles ne transmettent jamais l'infection. On a constaté, en outre, que chez les quatre variétés d'anophèles

existant en Italie, les femelles seules se nourrissent de sang humain.

Telle est l'histoire assez compliquée mais fort intéressante, comme on le voit, du microbe de la fièvre intermittente. Connaissant le moyen par lequel il se transmet à l'homme, les savants ont été naturellement amenés à étudier la vie et les mœurs du moustique propagateur, afin de le détruire le plus possible, d'empêcher son développement et de faire disparaître des régions où elle existe cette cruelle malaria qui a jusqu'ici décimé tant de populations et rendu incultes tant de régions autrefois florissantes et productives. Mon intention n'est pas de raconter ici l'histoire du moustique; il me suffit de rappeler qu'il naît et vit dans les eaux des marécages, d'où il pénètre dans les maisons, se cachant pendant le jour et exerçant le soir et pendant la nuit son métier sanguinaire d'empoisonneur. Espérons que des mesures bien comprises et bien appliquées parviendront à débarrasser les pays malariques de cet hôte plus dangereux encore qu'importun et à préserver de la mort des milliers de malheureux que la fièvre amène lentement au trépas après une vie de souffrances, quand ils ne peuvent se soustraire par la fuite au sort inévitable qui les attend dans les régions habitées par les moustiques.

La peste, les rats et les puces. — La fréquence et la facilité des communications entre les diverses parties du monde, grâce aux bateaux à vapeur, sont un continuel danger pour l'Europe de contamination pesteuse. On peut dire que la peste est perpétuellement à nos portes; elle règne, en effet, d'une façon endémique en Perse, dans le Yunnan, à la frontière du Thibet, en Arabie et dans le centre de l'Afrique; de ces foyers toujours en activité, elle peut rayonner, transportée sur les paquebots, dans toutes les directions; une étincelle, un seul individu infecté, peut devenir le point de départ d'une épidémie dont les conséquences sont incalculables. Nous avons eu, ces dernières années, plusieurs alarmes, des commencements

d'incendies, à Alexandrie, à Vienne, et tout récemment à Marseille. Il était donc extrêmement important de savoir comment se transmet l'infection pesteuse.

Comme toutes les maladies similaires, la peste est produite par un microbe, découvert par les docteurs Yersin et Kitasato, un japonais. Ce microbe est un bacille, c'est-à-dire qu'il a la forme d'un bâtonnet, court, arrondi aux extrémités ; on le trouve, chez tous les pestiférés, dans le sang, dans les ganglions, dans les bubons et dans un grand nombre d'organes. Il est absolument vrai de dire : pas de microbe, pas de peste. C'est donc à l'étude du transport des microbes qu'on s'est attaché et à la façon dont ils pénètrent dans le corps de l'homme. Il a été démontré que le contact du microbe, ou du sang, ou des excrétions d'un pestiféré avec la peau saine d'un homme ne détermine jamais la maladie chez cet homme. Il est d'ailleurs très difficile de donner la peste à des animaux en leur faisant ingérer le bacille pesteux ; des expériences faites sur des singes très sensibles à la peste ont montré qu'en leur faisant avaler du pain arrosé de crachats hémorrhagiques de malades atteints de pneumonie pesteuse mortelle, ou du sang de rats morts de la peste, ils ne contractent pas l'infection; il en est de même si on leur fait respirer de l'air chargé de microbes pesteux ; on peut donc croire que la peste ne se propage ni par le contact direct de la peau saine avec le microbe, ni par la voie digestive, ni par la voie pulmonaire.

Au contraire, la moindre inoculation du virus pesteux faite sous la peau, et, par conséquent, le moindre contact du microbe ou des liquides qui en renferment avec une partie excoriée du corps, la moindre piqûre occasionnée par un objet quelconque contaminé, détermine presque infailliblement la maladie. Il est facile d'en conclure que le microbe doit être introduit dans l'organisme par quelque agent, et probablement par un insecte, comme nous avons vu que la chose se passe pour la malaria. Ce fut de ce côté que se portèrent les recherches d'un médecin de la marine française, le docteur Simond.

Après avoir étudié pendant plusieurs années la peste dans les Indes, en Chine, au Tonkin, M. Simond consigna dans un très curieux mémoire les conclusions auxquelles il était arrivé. Le savant observateur constata d'abord que la propagation d'homme à homme est insuffisante à expliquer la rapidité foudroyante avec laquelle le mal éclate tout à coup, presque partout à la fois, dans les grandes épidémies. Il remarqua ensuite que les épidémies de peste arrivaient toujours après qu'une épidémie de même nature avait détruit par milliers les rats de la contrée où se montre la peste. Le rat est en effet extrêmement sensible à la peste et c'est toujours par lui que débute la maladie. Au moment où l'infection fait ses premières victimes parmi les hommes, on trouve déjà, un peu partout, dans les environs, des rats morts en très grand nombre, dans les maisons, dans les rues, etc. Il vint à l'esprit de M. Simond que le rat, porteur du microbe, pourrait bien être l'agent de sa dissémination. Mais encore, comment se fait cette dissémination par le rat? Car le rat n'inocule pas par lui-même et directement le virus à l'homme. Il fallait un pas de plus pour trouver l'intermédiaire entre le rongeur et l'espèce humaine. M. Simond le franchit et il découvrit que la puce est le véritable propagateur de la peste.

Il avait remarqué que tout individu qui touchait à un rat mort de la peste, ne fût-ce qu'en le prenant par la queue pour le jeter dehors, était un homme inévitablement voué à la peste. Mais si le rat était mort depuis quelque temps, son contact était inoffensif et ne communiquait pas la maladie. Ces faits bizarres, combinés avec ce que l'on savait déjà que le contact du virus pesteux avec la peau saine ne donne pas la maladie, amena le docteur à penser que les puces, dont fourmillent les rats malades, pouvaient bien être les agents de l'infection. Ce qui le confirma dans cette hypothèse, c'est qu'il observa chez un certain nombre de pestiférés, dès le début de la maladie, des phlyctènes ou pustules, qui se manifestent exclusivement sur les points du corps où la peau est fine et délicate. Chez les pestiférés qui guérissent, ces phlyctènes ne dépassent pas le volume

d'une lentille; elles se dessèchent et disparaissent, tandis que chez ceux qui succombent elles sont le point de départ d'un bubon et souvent de la gangrène. Ces pustules lui parurent donc être les portes d'entrée de la maladie. Mais qui produisait ces pustules ? Leur aspect fit tout naturellement penser aux puces.

Or, si on examine au microscope les organes des puces recueillies sur des rats pestiférés, on trouve que leur estomac et leurs intestins sont gorgés du bacille pesteux; Yersin avait constaté que ce microbe se cultive aussi dans l'intestin de la mouche vulgaire. Le malfaiteur était trouvé; du moins de fortes présomptions tendaient à établir son rôle néfaste. Des expériences instituées dans la suite donnèrent raison à cette théorie, aujourd'hui incontestée. Ainsi on a pu donner la peste à des rats parfaitement sains en les faisant cohabiter avec des puces renfermant le microbe spécifique; au contraire, si on place l'un à côté de l'autre deux rats dont l'un est sain et l'autre pestiféré, mais exempt de puces, le premier ne contracte pas la maladie; en plaçant dans deux cages contiguës et séparées par un grillage assez serré deux rats dont l'un a la peste et est couvert de puces et dont l'autre est sain, ce dernier, quoique n'ayant pas de contact avec le premier, ne tardera pas à devenir pestiféré.

Ce mode de contamination par les puces explique parfaitement d'ailleurs les faits observés : ainsi, quoique le rat soit, en santé, un animal très propre, lorsqu'il est malade, il néglige sa toilette et les puces ne tardent pas à l'envahir; gorgées qu'elles sont de son sang, elles le portent, avec le microbe qu'il renferme, sur les autres animaux qu'elles attaquent et sur l'homme; lorsqu'un rat vient de mourir de la peste, son corps est couvert de puces; si l'on touche alors le cadavre, les puces infectées s'élancent de toutes parts et distribuent avec leurs piqûres la contagion et la mort. Mais, une fois le corps du rat refroidi, les puces l'abandonnent et l'on peut alors le manier sans danger.

On peut se demander maintenant comment débute une épidémie de peste. Il est à croire que la maladie se déclare spontanément chez le rat, comme la rage chez le chien;

une fois que quelques rongeurs ont été saisis par la maladie, les puces entrent en jeu; elles aident à la propagation de l'infection parmi les rats qu'elles inoculent; puis, quand elles passent chez l'homme elles lui apportent le virus. Elles transportent de même le microbe d'homme à homme, et jouent alors, vis-à-vis de la peste, exactement le rôle que jouent les moustiques anophèles vis-à-vis du paludisme; le processus est le même. La puce n'est sans doute pas accessible à l'infection, pas plus que le moustique ne l'est à la fièvre; elles servent simplement de véhicule au microbe, qui n'a pas d'action nocive sur elles.

Pendant combien de temps une puce qui a sucé le bacille pesteux peut-elle communiquer la peste, c'est ce qu'on ignore. De nouvelles recherches éclaireront sans doute cette question.

Cette théorie permet d'expliquer la prédilection de la peste pour les maisons malpropres; l'absence de ce parasite dans les hôpitaux tenus à l'européenne et leur abondance dans les hôpitaux indigènes, dans les pays orientaux, expliquent pareillement la fréquence des cas dans ces derniers et leur rareté dans les autres. Elle nous fournit aussi les règles d'hygiène à observer en cas de menace de la peste : se débarrasser des rats et des puces; éviter avec soin le contact des premiers et la piqûre des autres; en un mot veiller à la plus extrême propreté dans les habitations, dans l'ameublement et les vêtements.

On a aujourd'hui, grâce aux travaux des bactériologistes, un moyen efficace de combattre la peste par les inoculations de sérum antipesteux. Mon but n'est pas de poursuivre jusque-là le terrible microbe; je n'ai voulu que faire connaître le rôle à la fois inattendu et redoutable que remplissent, dans les fléaux dont Dieu afflige l'humanité, des êtres que leur petitesse nous dérobe et des insectes qui, étant nos hôtes habituels, ne nous inspiraient jusqu'ici qu'une répugnance relative, malgré le pouvoir homicide dont la divine Providence les a armés pour l'accomplissement de ses desseins.

Alexis Arduin.





BIBLIOGRAPHIE

La Prophétie des Papes attribuée à saint Malachie. — Etude critique, par l'abbé Joseph Maitre, docteur en philosophie et en théologie, licencié ès sciences mathématiques, in-12, pp. XII-864. — Prix : 6 fr. — Paris, Lethielleux.

C'est un sujet délicat et très controversé entre les savants que l'auteur aborde dans cet ouvrage. Il s'agit d'une prophétie bien connue, qui, à chaque conclave, trouve un regain de popularité, et persiste à passionner les esprits. Il est si agréable de soulever un coin du voile qui nous dérobe l'avenir. Il est téméraire, d'ailleurs, de condamner en bloc toutes les prophéties, et de s'inscrire en faux contre ces documents que recommande une antiquité vénérable, et qui ont pour eux la consécration du temps. D'autre part, il y a eu, en tout temps, des illuminés, des faussaires, et l'Esprit saint nous avertit de ne pas croire avec légèreté.

M. Maître a voulu étudier à fond cette prophétie célèbre et la soumettre à une critique rigoureuse. Cette étude est très forte, très documentée. Elle accuse un esprit sérieux, habitué à l'analyse scientifique très au courant des questions de théologie et des règles de l'exégèse. Il est docteur en philosophie et en théologie et, de plus, licencié ès sciences mathématiques. Cet ouvrage offre donc des garanties incontestables de science et de critique, et il mérite plus qu'une lecture superficielle, il appelle un examen approfondi.

Il se divise en trois parties : 1° les Préliminaires; 2° le texte de la prophétie, avec l'histoire, la bibliographie, l'authenticité, etc. ; 3° les objections.

Dans les préliminaires se trouve exposée la législation de



l'Eglise sur la publication et l'étude des prophéties non contenues dans les Livres saints. On sait que l'Eglise s'est montrée, en tout temps, très réservée à l'endroit des prophéties nouvelles, et a mis en garde les fidèles contre une crédulité trop facile. La nouvelle constitution de Léon XIII interdit les écrits qui racontent les nouvelles apparitions, visions ou prophéties, s'ils sont publiés sans l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques.

Après cet exposé rapide vient une biographie qui nous fait connaître l'auteur de la prophétie, et nous prépare à l'intelligence de cette œuvre étrange. Saint Malachie fut un des plus grands évêques de son siècle, le restaurateur de la foi en Irlande. Il joignit au don des miracles l'esprit de prophétie.

La seconde partie nous offre le texte de la prophétie, avec l'étude de toutes les questions qui s'y rattachent. Elle est connue depuis la fin du XVIe siècle. Le bénédictin Arnold de Wion la publia, en 1595, dans son ouvrage *Lignum vitæ*, et la fit suivre des commentaires du dominicain Alphonse Ciacconius. Ce sont de petites notes très concises, exprimées sous forme de sentence.

La bibliographie est très riche. Une centaine d'auteurs, les uns favorables, les autres hostiles, apportent leur témoignage et fournissent au lecteur le moyen de se faire une opinion raisonnée. Dans le XVIIe siècle, on incline à admettre l'authenticité et l'inspiration divine. Il y a quelques notes discordantes, entre autres les attaques du jésuite Menestrier. Au XVIIIe siècle, on est entraîné par l'esprit de scepticisme qui régnait dans la société. Le XIXe siècle compte un plus grand nombre de croyants. On s'en occupe sérieusement soit en France, soit en Belgique, soit en Allemagne. Les protestants eux-même s'en émeuvent; quelques-uns l'approuvent, d'autres, à la suite du savant docteur Harnack, la combattent avec vigueur. Il ressort de ces violentes polémiques, au moins, que ce n'est pas là une œuvre banale et insignifiante.

La question d'authenticité est assez difficile. Le premier témoignage que nous puissions invoquer, c'est celui d'Arnold de Wion. Or, il est séparé de saint Malachie par l'espace de quatre siècles au moins. La prophétie, sans doute, existait depuis longtemps, ainsi que l'atteste cet auteur dont on ne peut suspecter la véracité. Il y a, en outre, des preuves intrinsèques, qui en démontrent la haute antiquité. Le style de ces légendes est bien dans le genre du moyen âge. Ensuite, on ne voit pas

pourquoi l'auteur aurait commencé à Célestin II, et non pas à des papes postérieurs d'un plus grand prestige. On pourrait apporter d'autres raisons. L'auteur fait valoir cette preuve autant qu'elle peut avoir une force démonstrative. Mais il y a là une difficulté très grave. Le silence de saint Bernard et des autres écrivains du moyen âge a de quoi faire hésiter les esprits difficiles. Cette prophétie, si grave, si étonnante, passe complètement inaperçue quatre siècles durant. Il n'y a pas dans l'Eglise le moindre émoi à son occasion. Tout à coup, à la fin du XVI[e] siècle, elle sort, pour ainsi dire, du tombeau. Elle cause une agitation considérable dans l'Eglise. Des batailles s'engagent à son sujet, et ces batailles ne sont pas près de finir. L'auteur nous apporte six genres de preuves qui paraissent tous se ramener à deux arguments : 1° le témoignage d'Arnold de Wion; 2° les contemporains; 3° le P. Alphonse Ciacconius; 4° l'ordre des Bénédictins et celui des Dominicains; 5° les XVII[e] et XVIII[e] siècles; 6° le document considéré en lui-même. Le 2[e], le 3[e], le 4[e] et le 5[e] ne sont guère qu'une confirmation du premier. Car les contemporains, le P. Ciacconius, les Dominicains et les Bénédictins, les XVII[e] et XVIII[e] siècles s'appuyent tous sur le témoignage de Wion. Ils n'ajoutent rien de nouveau, ils font du texte de cet auteur la base de leur démonstration. Il n'y a guère que l'examen du document lui-même qui puisse fournir au critique une piste nouvelle, puisque le moyen âge se dérobe à nos regards. Il semble que toute cette partie de la discussion devrait être refondue et présentée sous une autre forme.

L'auteur nous pardonnera cette critique. Nous la faisons très librement, à cause des mérites nombreux de l'ouvrage que nous prenons plaisir à relever. Un chapitre très étudié, c'est celui où sont élucidés les principes d'interprétation. Par une étude détaillée des légendes, on peut saisir divers procédés suivis par le voyant. Il ne marche pas au hasard, il porte son attention sur des objets déterminés. Il tire ses légendes du lieu de la naissance, de la personne, des événements. M. Maître est parvenu à les démêler en procédant par analyse et par synthèse. Deux principes d'interprétation selon lui peuvent nous aider dans l'interprétation de ces énigmes : le symbolisme ou le sens moral. Les circonstances extérieures signalées dans les devises des papes sont essentiellement des symboles ou des notes caractéristiques de leur pontificat. De plus, les légendes ont une portée générale. Elles se rapportent aux pontificats ou aux événe-

ments qui les caractérisent, plus qu'aux pontifes eux-mêmes. Ainsi par exemple, les légendes de Pie VI et de Pie VII sont frappantes à cet égard. *Peregrinus apostolicus*, le pèlerin apostolique n'indique-t-il pas les douloureuses pérégrinations de l'illustre pontife ? Il est arraché violemment à son palais, il est il est emmené captif sur une terre étrangère et meurt en exil, et à son dernier soupir, il se souvient qu'il est apôtre, il a une parole de pardon pour ses ennemis. *Aquila rapax* ne désigne-t-il pas les bouleversements qui ont marqué le règne de Napoléon, et n'a-t-il pas emporté dans son vol rapide les sceptres et les couronnes ?

Dans la pensée de M. Maître, cette prophétie serait une histoire abrégée de l'Eglise jusqu'à la fin des temps. La papauté est le centre de la vie de l'humanité. Tout se fait pour les élus, est-il dit dans l'Ecriture, c'est-à-dire pour l'Eglise. L'Eglise donc étant l'objectif unique de Dieu dans le gouvernement du monde, on peut affirmer que le pape comme chef de l'Eglise est le centre de l'humanité tout entière. Dans les symboles et les images qu'il joint au nom de chaque pape, le prophète peint des couleurs les plus vives, et avec la vérité la plus exacte, l'histoire de l'Eglise et de la Papauté. Son but se dessine avec une netteté suffisante. Il semble qu'il veut prédire l'histoire du monde par l'histoire de la papauté, et par conséquent il était naturel de chercher dans l'Apocalypse les analogies qui pourraient exister entre les indications de cette prophétie et les visions apocalyptiques. Or ces analogies existent. L'auteur le prouve par une étude sérieuse du livre divin, et, prenant groupes par groupes les dernières légendes, il en trouve la réalisation dans les grands spectacles que saint Jean nous décrit à l'ouverture du sixième sceau.

La troisième partie est consacrée à l'examen des objections qu'a suscitées cet antique document. Elles sont nombreuses : on a attaqué son authenticité, la nature des légendes qu'on a représentées comme un simple jeu de mot indigne de la sagesse de Dieu, commes vagues et énigmatiques; on a objecté le silence de saint Bernard, ami intime de l'archevêque d'Armagh, et des auteurs du moyen âge. On a fait valoir les périls qu'il y avait à vouloir déterminer la date de la persécution de l'antéchrist et de la catastrophe finale. Enfin on a rappelé cette parole de Notre-Seigneur qui nous défend de scruter le mystère de la fin des temps, et l'ignorance absolue où nous sommes de la durée des

destinées de l'Eglise dans ce monde. L'auteur réfute ces objections avec science. Ces réponses ne satisferont peut-être pas les esprits difficiles. Mais on ne pourra que rendre hommage à l'érudition qu'il déploye et à l'habileté de la dialectique. Ils y reconnaîtront l'écrivain sérieux, habitué aux discussions théologiques, l'exégète doublé d'un mathématicien.

Ph. Gonnet.

Etudes de Littérature allemande, Plon-Nourrit, Paris.

M. Arthur Chuquet, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur de langues et littératures d'origine germanique au collège de France, a publié en septembre dernier, à la librairie Plon-Nourrit et Cie, rue Garancière, 8, à Paris, un livre intitulé : *Etudes de Littérature allemande*. Ces études, retouchées récemment, formaient les introductions de trois textes publiés, il y a quelques années à la librairie Cerf, à savoir : *Gœtz de Berlichingen* (1885), *Hermann et Dorothée* (1886), *le Camp de Wallenstein* (1888).

Sous ce titre modeste d'Etudes, le livre de M. Chuquet est une œuvre de rare et patiente érudition, une œuvre de bon goût et de saine critique.

L'auteur, depuis assez longtemps, est connu et apprécié très avantageusement des professeurs de langues vivantes. Tous, en effet, admiraient à juste titre ses éditions magistrales dont les annotations frappées au coin d'une intelligence qui sait et qui sent, ne laissent rien à désirer au point de vue de l'exactitude historique, de l'appréciation perspicace, de l'interprétation la plus sûre du texte et de ses sources, ainsi que de la finesse du goût le plus délicat.

Toutes ces qualités si diverses et si rares paraissent d'autant plus recommandables qu'elles sont mises en relief par une méthode de composition claire et savante qui en rehausse le mérite. Rien de nuageux, d'embrouillé, d'obscur, de contradictoire. Les chapitres sont dictés d'avance par le développement naturel du sujet. Aussi le lecteur est il heureux de suivre sans efforts cette intelligence qui a tout pesé, tout comparé, tout étudié avec le soin le plus minutieux.

L'ouvrage qui, à première vue, ne semble destiné qu'aux adeptes de la littérature allemande, discute et élucide en passant les questions littéraires les plus controversées. On n'en

saurait donc trop recommander la lecture attentive à tous ceux qui veulent s'initier à l'art de déchiffrer avec fruit les textes, de saisir la genèse des œuvres littéraires, d'analyser les pensées et les caractères des personnages, et d'en faire l'examen le plus consciencieux, soit pour louer l'ensemble, soit pour signaler les défauts, les lacunes, les contradictions ou les anachronismes réels ou apparents. Aussi l'ouvrage semble-t-il destiné tout particulièrement à servir de manuel d'études aux candidats à la licence ès lettres.

Les lois de la concision ne permettent pas d'entreprendre ici l'exposé et la discussion détaillée de chacune des trois dissertations. Il faudrait faire un nouveau livre pour étaler aux regards et faire briller toutes les qualités de l'œuvre. Il y a donc lieu de se contenter ici de quelques aperçus sommaires.

Dans son étude sur *Gœtz de Berlichingen*, l'auteur, après avoir analysé la chronique manuscrite de ce chevalier, redresseur de torts, au commencement du XVIe siècle, nous montre comment Gœthe, en s'inspirant de cette lecture, y puisa le sujet du drame dans lequel, exprimant ses souvenirs personnels, et remaniant la matière à sa façon, il chercha à suivre la voie tracée par Shakespeare. Ce drame fut accueilli avec enthousiasme par les Allemands, parce que selon les idées de Klopstock, de Herder et surtout de Lessing, il répondait au désir de l'affranchir de l'imitation servile du théâtre français et remplaçait les héros grecs ou latins par un héros national.

Quant à *Hermann et Dorothée*, cette idylle épique, élégiaque, patriotique et humaine, qui suffirait, elle seule, à immortaliser le nom de Gœthe, elle n'avait pas encore eu d'historien, de commentateur et de panégyriste aussi convaincu et aussi heureux que M. Chuquet. Il vous donne vraiment envie de lire et de relire cette œuvre avec le même zèle religieux qu'y apportent les meilleurs esprits en Allemagne.

Dans son examen du *Camp de Wallenstein*, M. Chuquet, comme par un coup de baguette magique fait revivre, à nos yeux ces scènes soldatesques si originales et si vraies qui servent admirablement de prélude au drame des *Piccolomini* et de *la Mort de Wallenstein*. Là encore le talent éminent du critique et son simple exposé initient le lecteur à la compréhension de toutes les beautés du texte de l'original.

Qui ne connaît déjà M. Chuquet comme historien? La série de ses œuvres où il expose *Les Guerres de la Révolution*, *La pre-*

mière Invasion prussienne, *La Jeunesse de Napoléon*, *La Guerre de 1870-71* et d'autres, le placent au même rang que les plus distingués des historiens contemporains.

Sera-t-il permis d'ajouter ici que de même qu'on sortait des sermons de Bourdaloue, fort mécontent de soi-même, on quitte le livre de M. Chuquet en se sentant humilié et confondu par l'énumération seule de tous les documents que l'auteur a dû consulter, comparer, et étudier à fond, avant de prendre la plume pour nous instruire à notre tour.

L. F.

La Fraternité du Sacerdoce et celle de l'Etat religieux, par le R. P. Edouard Hugon, des Frères Prêcheurs. In-12, 1 fr. 50, Paris, P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette.

La haine sectaire et féroce qui depuis longtemps poursuit les religieux, ne respecte pas davantage le prêtre; on commence par les moines avec l'intention bien arrêtée de finir par l'écrasement complet du clergé. L'auteur dénonce cette double tactique de l'ennemi. Son jeu serait d'ailleurs d'isoler et de séparer les prêtres, afin de les ruiner plus facilement. En face de ce danger, les prêtres devraient s'unir et s'organiser de toutes parts.

Une autre manœuvre consiste à diviser les prêtres et les religieux en deux camps rivaux et opposés, car on sait bien que, s'ils étaient unis, ils deviendraient une armée formidable et pourraient défier bien longtemps la fureur et les assauts des loges. Nous voudrions, à ce propos, dissiper certains préjugés et exposer quelques doctrines bien consolantes.

Ce travail se réduit donc à quelques points : la fraternité qui provient du sacrement de l'Ordre; les prêtres et les religieux comparés; les nombreuses convenances qui réclament ou justifient l'union du sacerdoce avec l'état religieux; enfin la réalisation historique de cet idéal.



CHRONIQUE

ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

I. Livres à l'Index. — II. Lettres testimoniales pour les ordinations. — III. Approbation du Petit Office du Sacré-Cœur de Jésus. — IV. Condamnation de deux dévotions nouvelles. — V. Bénédiction des lis en l'honneur de saint Antoine de Padoue. — VI. Instructions du Saint-Siège aux Congrégations religieuses françaises.

I. Le 7 juin dernier, la S. Congrégation de l'Index a condamné les ouvrages suivants :

Em. COMBE. — *Le grand Coup*, avec sa date probable, c'est-à-dire le grand châtiment du monde et le triomphe universel de l'Eglise. — Etude sur le secret de la Salette. 3e édition, augmentée de la brochure de Mélanie et autres pièces justificatives. Vichy, 1896.

Jean de DOMPIERRE. — *Comment tout cela va finir.* L'avenir jusqu'à la fin des temps ; histoire anticipée des derniers âges du monde. Rennes, 1900.

Camille QUIÈVREUX. — *Le Paganisme au XIXe siècle.* 3 vol. Abbeville, 1895-1897.

Lo Scudo del debole oppresso e la Giustizia di Dio verso l'oppressore punito (Le bouclier du faible opprimé et la justice de Dieu à l'égard de l'oppresseur puni). Traduction italienne d'un ouvrage écrit en arabe. Sans nom d'auteur, sans date et sans lieu d'impression.

F. Régis PLANCHET. — *Le Droit canon et le Clergé mexicain.* — L'enseignement de la religion dans l'archidiocèse de Mexico. Mexico, 1900.

Josef Muller. — *Der Reformkatholizismus, die Religion der Zukunft.* Würsburg-Zürich, 1899.

II. Dans deux réponses successives à l'évêque de Guadix en Espagne, la Sacrée Congrégation du Concile a précisé les points suivants, le 5 avril 1897, et le 13 mai 1899.

Pour les séminaristes qui ont été soldats et qui se présentent pour recevoir les ordres sacrés, il n'est pas nécessaire de demander des lettres testimoniales avant chaque ordre sacré, il suffit de le faire une fois, si les séminaristes ne sont pas retournés à la caserne.

Quand les séminaristes sont appelés à un ordre sacré, il n'est pas nécessaire de demander des lettres testimoniales ou des renseignements dans tous les lieux où ils ont eu domicile depuis leur enfance, mais seulement dans les lieux où ils sont demeurés depuis leur dernière ordination et depuis les lettres testimoniales ou les renseignements déjà obtenus.

III. Notre Saint Père le Pape Léon XIII, qui a déjà tant fait pour augmenter la dévotion au Sacré-Cœur, vient d'approuver une décision de la S. Congrégation des Rites, en date du 5 février dernier, et d'autoriser la récitation, soit privée, soit publique, du Petit Office du Sacré-Cœur de Jésus.

Cet office composé dès 1727, par le P. de Gallifet, et revu alors par les cardinaux Albani et Belluga, a été récemment retouché et présenté à l'approbation du Saint-Siège par le P. Peultier, de la Compagnie de Jésus, provincial de Champagne, avec la recommandation du cardinal Langénieux, archevêque de Reims.

IV. Le Saint-Office, dans sa séance du 13 mars 1901, a condamné deux dévotions nouvelles.

La première est celle de la *Main Puissante* de Notre-Seigneur. Elle consiste dans des images et médailles qui représentent une main ouverte, avec une plaie à l'intérieur, et sur les doigts, les images de l'Enfant Jésus, de la Sainte Vierge, de saint Joachim et de sainte Anne.

La deuxième dévotion porte le nom de *Nouvelle Croix de l'Immaculée Conception.* C'est une médaille, en forme de croix, portant l'image, non de Notre-Seigneur, mais de Marie Immaculée d'un côté, et de l'autre l'image des Sacrés-Cœurs avec le monogramme de la Sainte Vierge.

V. L'usage s'est établi, depuis longtemps, dans l'ordre des Frères Mineurs, de bénir des lis le jour de la fête de saint Antoine de Padoue. Le culte de ce saint s'étant beaucoup développé de nos jours, la Sacrée Congrégation des Rites vient d'approuver deux formules pour cette bénédiction, l'une plus courte qui doit être insérée dans l'appendice du Rituel Romain et dont pourront se servir les prêtres qui en auront obtenu le pouvoir du Saint-Siège ; et l'autre, plus étendue, à l'usage des Frères Mineurs et qui doit être insérée dans l'appendice de leur rituel particulier (22 mars et 26 février 1901).

VI. La Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers vient d'adresser les instructions suivantes aux supérieurs des Congrégations françaises, sur l'attitude à prendre en ce qui concerne la demande d'autorisation législative.

Rome, le 10 juillet 1901.

« Révérend Père supérieur,

« On a soumis au Saint-Siège le doute suivant : les congrégations qui ne sont pas encore reconnues officiellement en France peuvent-elles demander l'autorisation dans les termes voulus par l'article 13 de la loi nouvelle et le règlement qui accompagne cette loi ?

« Ce doute ayant été examiné sérieusement dans une réunion particulière de cardinaux, le Saint-Père a décidé que, par l'organe de la Sacrée Congrégation des Evêques et des Réguliers, il serait donné la réponse suivante :

« Le Saint-Siège réprouve et condamne toutes les dispositions de la nouvelle loi qui lèsent les droits, les prérogatives et les libertés légitimes des congrégations religieuses ; toutefois pour éviter des conséquences très graves et empêcher en France l'extinction des congrégations qui font un si grand bien à la société religieuse et à la société civile, il permet que les instituts non reconnus demandent l'autorisation dont il s'agit, mais seulement aux deux conditions :

« 1° Que l'on présente non pas les anciennes règles et constitutions approuvées par le Saint-Siège, mais seulement une rédaction de statuts qui réponde aux divers points visés par l'article 3 du règlement sus-nommé. Ces statuts pourront sans difficulté être soumis préalablement à l'approbation des évêques.

« 2° Que dans ces statuts que l'on présentera, il soit promis

« seulement à l'ordinaire du lieu cette soumission qui est con-
« forme au caractère de chaque institut.

« Par conséquent, sans parler des congrégations purement diocésaines qui dépendent complètement des évêques, que les congrégations approuvées par le Saint-Siège, visées par la constitution apostolique *Conditæ a Christo* publiée par notre Saint-Père le Pape Léon XIII le 8 décembre 1900 promettent soumission aux évêques dans les termes de cette même constitution.

« Quant aux ordres réguliers, qu'ils promettent soumission aux évêques dans les termes du droit commun.

« Or, d'après ce droit commun, comme vous le savez très bien, les réguliers dépendent des évêques pour l'érection d'une nouvelle maison dans le diocèse, pour les écoles publiques, les asiles, les hôpitaux et autres établissements de ce genre, la promotion de leurs sujets aux ordres, l'administration des sacrements aux fidèles, la prédication, l'exposition du Saint-Sacrement, la consécration des églises, la publication des indulgences, l'érection d'une confrérie ou pieuse congrégation, la permission de publier des livres.

« Enfin, les réguliers dépendent des évêques pour ce qui regarde la charge des âmes dans les endroits où ils sont investis de ce ministère.

« Telles sont les instructions que la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers devait communiquer à Votre Révérence dans les circonstances actuelles et pour le but dont il s'agit.

« Plaise à Dieu de vous assister et de vous combler de ses grâces.

« Fr. J.-M. Cardinal Gotti, préfet ;
« O. Panici, secrétaire. »

On annonce également de Rome que des instructions spéciales ont été adressées aux évêques de France sur le même sujet.

C. Chambost.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.



CHARLES CHESNELONG

Suite [1]

IV

Le mariage avait eu lieu en 1844. Dès l'année suivante, les bénédictions empruntées par la liturgie à l'Ecriture commencèrent à produire leurs effets, tombant du ciel une à une comme des gouttes de rosée. Pendant une série de quinze années environ, on vit jusqu'à neuf oliviers — la langue des psaumes est de mise ici — naître, prendre racine et ombrager la table de famille. Dieu cependant préleva une double dîme : il en prit deux, dont les places vides furent arrosées de beaucoup de larmes; mais sept enfants atteignirent l'âge d'homme et au delà, puisqu'ils vivent encore.

C'était vraiment ce qu'on ne reverra plus. A cette table, que présidaient, entourés d'un tendre respect et d'une obéissance indiscutée, M. et Mme Jean Chesnelong, s'asseyaient, déférents d'une part, pleins d'autorité d'autre part, M. et Mme Charles, puis tous leurs enfants, dont le nombre « croissait et multipliait »; puis encore les deux sœurs de Charles, dont l'une, il est vrai, se maria quelques années plus tard, mais dont l'autre resta là jusqu'au bout, c'est-à-dire même après la mort de ses père et mère, exer-

(1) Voir le numéro d'octobre.

çant, comme jadis, le métier de *tante*, sorte de vocation connue et définie dans nos vieilles provinces. Si bien définie et classée, qu'en certaines régions, quand il n'y avait pas de tante normale au logis, on en créait une artificielle, sorte de gouvernante des enfants et aussi de la maison à laquelle on ne donnait que le nom de *tante*. J'ai vu moi-même encore au milieu du siècle dernier, dans le Rouergue et alentour, de ces « tantes » gagées remplaçant la tante selon la nature. Non seulement les enfants la nommaient ainsi, mais tout le monde, et l'on disait couramment au dehors : « La *tante* de telle maison ou de tel château. »

Chez les Chesnelong on ne fut pas mis en demeure de pourvoir à un tel office; et l'on vit, pendant plus de vingt ans, une famille ainsi composée se grouper — même alors que depuis longtemps Charles était dans les fonctions publiques — autour du foyer de son unique chef : Jean Chesnelong. Le secrétaire de la mairie de Lagor dès 1803, ne mourut, en effet, qu'à la fin de 1866. Et il mourut tout entier, sans aucune diminution de sa personnalité, sans aucune atteinte portée à sa royauté familiale.

Le coup d'œil que nous venons de jeter sur cet intérieur très français, qui n'avait rien à envier à un *home* quelconque, serait incomplet néanmoins si nous ne rappelions que les mariages ayant eu lieu sur place, depuis trois générations, la famille tournait exactement à la tribu. En sorte que cette table, où trois générations aussi s'asseyaient tous les jours d'autant plus unies que l'autorité était plus incontestée et les situations plus nettes, cette table s'accroissait journellement des membres divers de ce clan béarnais : Jean étant un patriarche auquel chacun venait demander conseil, Charles, un ami toujours en acte auquel on ne se lassait pas de recourir.

Tandis que la tribu s'augmentait des enfants qui naissaient au foyer du patriarche, la monarchie de Juillet qui paraissait affermie comme jamais sous le ministère sage et long de Guizot, penchait en réalité vers sa ruine. On entrait dans ce qu'on a pu nommer la phase des procès — phase

étrange et fatidique, qui précède, dit-on, les effondrements. — Le procès Lafarge, aujourd'hui si oublié, avait bizarrement remué et partagé la France; après lui le procès Teste l'avait indignée et scandalisée. France naïve, qu'un pot de vin accepté par un ministre — un pot de vin qui lui paraîtrait aujourd'hui si modeste et si innocent — bouleverserait de fond en comble!... Le Gouvernement avait beau traiter le ministre et ses complices en grands criminels, il était ébranlé... Ebranlé encore par un troisième procès (1) qui, pour triste et scandaleux qu'il fut, n'avait rien à voir à la politique, et dont l'opinion rendait en quelque sorte le pouvoir solidaire, on ne sait pourquoi, sinon parce qu'elle était affolée par le procès Teste. Si bien que le sol tremblait quand fut entreprise la campagne d'opposition ministérielle dite des *banquets*, et que la monarchie sombra avec le ministère visé.

Charles Chesnelong tenait pour la royauté légitime, mais il savait gré à la monarchie de Juillet des années de paix et de liberté qu'on lui devait et il la préférait franchement à la République. Néanmoins, après la catastrophe, il fallut bien, non pas *faire de l'ordre avec du désordre*, selon le mot du jour; mais s'efforcer de recueillir et de recoller les débris de l'ordre social. C'était ce que faisaient partout *les plus honnêtes gens*, comme on disait jadis. Il ne pouvait être question de s'occuper, pour le moment, de modifier la forme du gouvernement; mais de résister au courant révolutionnaire universel. La maison brûlait et les demeures voisines aussi : il fallait d'abord sauver les murs et tout ou partie du mobilier; Berryer l'entendit ainsi, Thiers aussi, et de même la masse des catholiques, clergé compris. Orthez organisa comme les autres circonscriptions son comité d'initiative électorale et de défense sociale où tous les royalistes du pays travaillèrent au « salut de la patrie » avec tous les républicains honnêtes, comité de *concentration conservatrice* qui fit Charles Chesnelong son secrétaire.

(1) Le procès de Praslin.



Il était parmi les plus jeunes, son action fut ardente, efficace, mais non principale ; à peine y aurait-il à en parler, si les gens qui savent qu'en isolant une phrase d'un discours ou d'un écrit on peut faire pendre son auteur, n'avaient voulu plus tard faire pendre le monarchiste qu'était Chesnelong en isolant quelques mots de ses discours dans les réunions électorales d'alors, et quelques lignes des manifestes collectifs du comité qu'il signait comme secrétaire. A ce moment précis, M. Rouher faisait entendre des professions de foi républicaine enflammées, et les candidats étaient à qui mieux mieux, par toute la France des *républicains de la veille* — chose en réalité si rare — et des *ouvriers..... de la pensée* quand les autres outils leur manquaient.

Rien de semblable à Orthez, rien d'analogue dans les paroles de Chesnelong qui, d'ailleurs n'était aucunement candidat. Son comité faisait au fait accompli une adhésion résignée, et tous — les candidats surtout — promettaient un loyal essai des institutions républicaines. En cela le comité d'Orthez ne se distinguait pas de beaucoup d'autres réunions conservatrices qui voulaient, comme lui, défendre le pays du socialisme et de l'émeute, à l'heure des ateliers nationaux, du Phalanstère, de l'Icarie, des journées de Mai, des journées de Juin, et lorsque tous les gouvernements de l'Europe étaient ébranlés. Ils deviennent rares aujourd'hui les témoins conscients de 1848, mais ceux qui restent savent combien les honnêtes gens de tous les partis couraient alors au plus pressé, et avec quel désintéressement politique, quelle sincérité, quelle largeur !... C'est un mouvement qu'on pourrait comparer à celui de 1870 pour la défense du territoire. Mouvement que les mauvaises passions arrêtèrent bientôt; mais qui, jusqu'aux journées de Juin, resta très fort et très pur. Sur ce point Chesnelong fit comme les autres et pas plus que les autres. Il fallait dire et rappeler ces choses afin de n'être pas obligé plus tard de retourner en arrière pour réfuter d'absurdes imputations. Après l'effroyable épisode de Juin, les conservateurs se trouvèrent découragés et désagrégés; maî-

tres du champ de bataille, ils avaient perdu leur belle confiance, et leur lendemain de victoire tenait un peu de la débandade.

Pour sa part, Chesnelong avait laissé à tous les buissons de la route ce qu'il avait pu avoir de foi dans « l'essai loyal » et il ne songeait qu'à rentrer dans sa coquille, sans toutefois s'interdire de regarder et d'écouter par les ouvertures. Bientôt en effet il entendit le bruit que firent les projets de fusion entre les deux branches de la maison royale et son cœur en tressaillit. Il y crut parce que c'était l'intérêt de tous, parce que c'était le salut, et qu'il croyait au salut. Telles étaient ses dispositions quand survint le *Coup d'Etat*. Ce fut pour lui un coup de foudre. « J'eus comme l'illusion de me sentir atteint, dira-t-il un jour ; et je l'étais en effet dans mes meilleures espérances patriotiques... » Et néanmoins lorsqu'en 1852 il lui sembla que la question se posait entre la révolution et une monarchie qui n'était ni celle de ses rêves, ni celle de ses convictions, il vota pour cettte monarchie « silencieusement », le mot est de lui. Ce vote sans enthousiasme et qui n'était pour lui que l'option entre le plus grand et le moindre mal, donne la mesure de son républicanisme au temps incriminé par ceux qui voudront, après 1873, le mettre en contradiction avec lui-même (1).

V

Un des fidèles tenants de la tribu, un des intimes du foyer patriarcal, beau-frère d'ailleurs du patriarche et premier signataire du mariage improvisé de 1813, était M. Hylas Laborde, membre brillant et considéré du bar-

(1) S'il fallait ici une autre preuve, j'ajouterais qu'en 1848-49, pressé par un ami et parent de prendre part à l'action républicaine et d'accepter un poste dans l'administration, Charles Chesnelong refusa son concours en des termes si formels, que le solliciteur froissé le raya, pour ce fait, de son testament.



reau de Pau, devenu conseiller à la Cour. Il vint un jour, vers la fin de 1850, annoncer qu'il avait résolu d'élargir le champ d'action de son neveu et qu'il entendait lui passer son siège au Conseil général. Le canton de Salies qu'il représentait était un peu le *bourg pourri* de la famille Laborde, et il savait bien qu'en se désistant il serait maître du scrutin, alors surtout que le prestige personnel de Charles s'ajouterait à la tradition locale. On se défendit, on discuta ; mais l'oncle se montrant très résolu, le neveu sentit s'agiter en lui son démon, ce bon démon des hommes de travail et de dévouement, qui n'est souvent que l'impulsion divine. D'ailleurs la question fut en définitive tranchée par l'autorité souveraine de son père. Et de fait M. Laborde ne fut pas démenti, l'élection marcha presque toute seule, et tel fut en réalité le premier pas dans la vie publique d'un homme qui certainement était fait pour elle, bien qu'il fût fait aussi — au moins au même degré — pour la vie de famille. Il gérera les affaires du pays comme il administre les siennes, affirmait « l'oncle » qui ne voulait pas laisser une intelligence de cette valeur et de cet ordre s'endormir dans les délices de Capoue du mariage.

On vit très vite que « l'oncle » avait raison et que la vie de famille et la vie d'affaires ne souffriraient ni l'une, ni l'autre de la part cependant très large que Charles prit tout de suite à la gestion des choses départementales.

En 1850, deux années devaient s'écouler avant que l'Empire autoritaire muselât les Chambres et bâillonnât les conseils généraux, ils jouissaient de leur reste et les discussions y avaient une véritable ampleur, d'autant plus d'ampleur et de sérieux que les conseillers généraux n'étaient pas du bois dont on les a faits depuis. Plus près de sa source et non encore livré aux politiciens, le suffrage universel cherchait des capacités, aimait les notoriétés, et ses choix constituaient une élite. Il fut pour cela même assez difficile, après 1852, de réduire au silence certains conseils généraux.

A Pau comme ailleurs on eut à s'occuper promptement

de l'application de la loi Falloux si logiquement combattue à gauche, si injustement attaquée à droite. Le nouveau conseiller général de Salies prit immédiatement position — et pour jamais — sur ce terrain de la liberté d'enseignement autour duquel convergent tant d'autres libertés, et il s'établit là, sur ce sol des libertés nécessaires avec une telle maîtrise que l'assemblée départementale, surprise, passa vite de l'étonnement à l'admiration. Où donc avait-il puisé ces connaissances théoriques et pratiques, ce n'est pas assez dire, cette possession philosophique, théologique, historique et technique de son sujet?... Et dans quelle langue à la fois précise, abondante et colorée il répandait ces richesses acquises!... Avec quelle fougue aimable, avec quelle politesse il *foudroyait* à l'occasion ses adversaires!... On se hâta de le nommer secrétaire du conseil général, rapporteur de plusieurs commissions; sur toutes les questions, on le trouva prêt, et il en résulta une sorte d'éblouissement. Ses rapports et ses procès-verbaux furent déclarés des chefs-d'œuvre (le Midi n'y va pas de main morte, et d'ailleurs c'était vrai), M. de Gontaut-Biron (1) répétait à qui voulait l'entendre qu'un homme d'Etat surgissait parmi eux; le préfet des Basses-Pyrénées ayant à donner lecture de rapports faits par le nouveau secrétaire, s'interrompait pour dire : « Je me sens devenir éloquent... » Les préfets étaient alors quelquefois des hommes d'esprit et de jugement.

Lorsqu'en imposant silence — ou à peu près — à toutes les assemblées, l'Empire eut fermé la bouche à peine ouverte du jeune orateur de Pau, il resta aux conseils généraux, à la condition de parler bas, le débrouillement des affaires proprement dites, les finances départementales, les questions d'édilité, de vicinalité, d'instruction et d'assistance publiques, etc., etc... Dans ces domaines variés et

(1) Le vicomte Elie de Gontaut-Biron au patriotisme duquel M. Thiers fit appel en 1871 et qui accepta dans ces conditions si douloureuses et si difficiles, l'ambassade de France à Berlin, où l'on sait quels services il rendit. Il remplit cette amère ambassade de 1871 à la fin de 1877.



contigus, Charles Chesnelong continua à se montrer laborieux et spécial, expéditif et renseigné; le préfet des Basses-Pyrénées ne le perdait pas de vue, je viens de lui décerner un brevet de jugement et d'esprit : il en fit preuve. Il se dit qu'à Orthez, ville mi-partie catholique, mi-partie protestante, où Basques et Béarnais se mesuraient de l'œil, où les mœurs espagnoles coudoyaient les mœurs françaises, où le parti républicain décapité, amputé, déporté comme ailleurs, mais pourtant vivant, ne pouvant plus faire d'opposition politique — on n'en faisait plus nulle part — faisait de l'obstruction municipale ; il se dit que l'administration avait besoin d'un homme entendu, conciliant, ferme néanmoins, tel que celui qui se révélait; et, comme la nomination des maires venait d'être attribuée à l'empereur et aux préfets, il saisit aux cheveux l'occasion et remit dans les mains de Chesnelong la mairie d'Orthez.

C'était en 1855. La charge devint cette année même plus lourde qu'on ne l'avait prévu, car il fallut recevoir un visiteur sur lequel on n'avait pas compté, terrible visiteur qui, après avoir tourné autour de la ville les années précédentes, s'abattait enfin sur elle comme un vautour.

Orthez se souvient de ce jeune maire qui, de nuit et de jour — quelques-uns l'ont vu, tous l'ont entendu raconter — passait de la maison d'un cholérique à une autre maison de cholérique, relevant les courages, pourvoyant à l'hygiène, soignant lui-même les malades, courant des maisons particulières à l'hôpital où « son service » se compliquait encore; donnant partout, et ménageant toutefois les finances de la ville s'il ne ménageait pas les siennes. J'ai sous les yeux les chiffres de sa gestion municipale et je trouve que le budget de l'assistance ne fut grossi que de mille francs par le choléra. En voyant cette multiplication de lui-même, cette omni-présence, d'ailleurs si efficace — car si la ville fut décimée, on sauva néanmoins beaucoup de malades — : *C'est le chevalier Rose à la peste de Marseille*, murmuraient les érudits; *c'est le bon Dieu!* s'écriaient les malheureux qu'il assistait. Et l'opinion publique se prononça si bien qu'elle réclama et obtint pour son « che-

valier Rose » la croix de la Légion d'honneur, qui fut donnée ainsi sur le champ de bataille.

Nous venons de parler du budget de la ville; si les bornes de cette étude ne m'imposaient beaucoup de sacrifices, j'aimerais à montrer l'ordre que mit dans les finances locales le futur prôneur et promoteur de l'ordre et de l'écomie dans les finances nationales. Ne pouvant entreprendre une telle démonstration, je me contenterai d'observer, à propos de ce budget, que le catholique fervent qui convertissait les protestants quand il le pouvait et s'y mettait alors tout entier, veillait sur leurs intérêts, en tant que protestants, avec une loyale et libérale impartialité. Sous sa gestion, à sa demande, on répare la salle d'asile protestante et aussi le temple; il réclame pour cela les subventions de l'Etat qu'il ajoute aux ressources normales; et, le Consistoire ayant fait au temple des dépenses qu'il estime devoir incomber à la ville, il propose et inscrit 3.800 francs à *rembourser* au Consistoire. Il est naturel après cela que la population protestante l'aime et l'estime; elle l'a vu durant la redoutable épidémie ne faire aucune distinction entre ses malades et les autres, et même s'exposer pour eux davantage; elle croit absolument à la sincérité de sa religion, à la largeur de son cœur et de son esprit... Elle ne sait pas cependant qu'il rompt pour elle des lances nombreuses contre certains catholiques, et même contre certains membres du clergé qui le trouvent « bien libéral ».

Chesnelong fut maire d'Orthez de 1855 à 1870 — je le dis ici pour ne pas y revenir — et toutes ces années sont signées en quelque sorte, dans sa ville, par des érections ou des restaurations de monuments, des routes, des établissements de bienfaisance ou d'instruction, des organisations de services publics; et avec tout cela, malgré tout cela, par un équilibre de plus en plus assuré du budget.

VI

Je trouve dans les *Mémoires* de M. de Melun (1) une page curieuse. Elle vient à l'appui du témoignage déjà cité de M. de Gontaut, le complète, et nous indique la première introduction du nom de Chesnelong dans un salon de Paris. Ce n'était point encore une prise de possession.

M. de Melun vient de raconter une conversation entre Alfred de Vigny et Balzac. L'un avait défendu la thèse de son *Chatterton* sur les génies ignorés réduits à mourir de misère, ou à se tuer de désespoir; l'autre s'était spirituellement moqué des *incompris*, déclarant que « ceux qui ne percent pas » sont des incapables ou des incomplets « victimes non de l'injustice de la société, mais de leur orgueil » et qui veulent être des grands hommes alors que Dieu les a faits pour être des maçons ou des cordonniers.

« Cette conversation — poursuit M. de Melun, — m'en rappelle une autre du même genre, qui eut lieu de longues années après; c'était en 1858, dans le salon de l'excellente comtesse de Gontaut. Je discutais avec son second fils, depuis ambassadeur en Prusse, sur cette même question qui s'était agitée entre Balzac et Vigny, et comme je prétendais que tout homme d'intelligence et de capacité était, dans notre siècle, sûr de faire son chemin, s'il mettait au service de ses talents l'énergie et la persévérance, M. Elie de Gontaut me cita un homme de son département des Basses-Pyrénées, parfaitement inconnu hors de son pays où il était conseiller général, mais qui avait un talent de parole et une intelligence des affaires qui le mettaient, pour lui, bien au-dessus d'hommes placés alors au sommet du gouvernement. — Je parie, lui dis-je, que votre *homme supérieur* n'en restera pas là. Il sera nommé député, ce qui

(1) *Mémoires du Vicomte de Melun*, revus et mis en ordre par le comte Le Camus. Paris, ancienne librairie Oudin, J. Leobay et Cie, 1891.



va fort bien à un conseiller général, et je ne lui donne pas une session pour devenir un des chefs du parti conservateur et un des hommes les plus connus dans le monde. — Peu de temps après, le conseiller général fut en effet nommé député, aborda la tribune, et l'année suivante il était déjà un des députés les plus connus et les plus appréciés de la majorité. Il est aujourd'hui au Sénat, nommé par les sénateurs et à la tête du parti catholique : c'est M. Chesnelong. »

Quoi qu'il en puisse être du fond de la discussion, lequel n'est en question ici à aucun titre, voilà bien où nous en sommes en 1858 : Chesnelong jugé supérieur par ceux qui le connaissent, parfaitement inconnu en dehors de son arrondissement ou de son conseil général. Pour le moment la théorie Vigny-Gontaut paraît donc l'emporter et, malgré ses succès de mairie et de conseil général, Chesnelong semble bel et bien enterré dans son nid de famille et dans sa maison de commerce.

C'est un commerce d'entrepôt. Intermédiaire entre les producteurs et les débitants, cette maison fondée à Lagor par un enfant, si bien conduite depuis par le vieillard qu'est devenu cet enfant, repose maintenant absolument dans les mains de Charles; elle centralise les produits du pays et les répand; en prospérant elle rend service à tous; mais sa prospérité dépend vraiment de l'intelligence, de l'activité, partant de la présence de son chef. Celui-ci d'ailleurs l'élargit sagement à mesure que les charges s'accroissent, que le foyer s'agrandit et se peuple; en 1858 la période des éducations est commencée, Lacordaire se donne à Sorrèze et Chesnelong va lui confier ses fils. Elever sa famille, accroître ses ressources, faire de ses fils des hommes et des chrétiens, rendre heureux tout son monde, mettre aussi ses facultés et ses forces au service de ses concitoyens : telles sont les lignes qui bornent son horizon, et il se défend de regarder au-delà.

Il est vrai qu'on y regarde pour lui et, qu'en cette année même, un homme de réelle valeur, également estimé de Berryer, de Rouher et de Thiers, M. Larrabure, porté à la

députation, vient proposer à Chesnelong de substituer sa candidature à la sienne. Il est vrai encore que pendant les années qui suivront, M. Larrabure offrira sans cesse de se désister en faveur du maire d'Orthez, tant il a hâte de le voir là, au Parlement et aux affaires. Chesnelong n'accepterait de pareilles offres pour rien au monde, il a pour M. Larrabure une sorte de culte affectueux et il le croit sincèrement plus capable que lui, genre de rivalité très rare entre des candidats électoraux. On dira un jour à la Chambre : Oreste et Pylade, et ce sera jeu de couloirs de les nommer Chesne-bure et Larra-long. Mais indépendamment des questions de personnes et de délicatesse, Chesnelong répond à toute proposition de ce genre, en montrant sa demeure et en disant : *Voilà le champ que j'ai à cultiver.* Son devoir est là : on ne pourra rien contre une telle conviction qui, vers 1862, devient une religion, alors que son vieux père malade et se croyant à la mort, l'appelle et, parmi ses derniers conseils, lui donne celui de refuser d'entrer dans la vie politique.

Les circonstances changeront, l'oracle se rétractera, sans cela, ni M. de Melun, ni Balzac n'eussent pu triompher en cette affaire.

M. Larrabure était attaché au régime impérial, c'était entre lui et son ami une nuance. Et je dis simplement une nuance, parce qu'étant du nombre des impérialistes qui voulaient fixer l'Empire dans sa première orientation et déploraient l'évolution qui s'accomplissait dès 1857 et surtout en 1858, grâce aux influences piémontaises et révolutionnaires, il se retrouvait, en fait et pratiquement, sur le même terrain que Chesnelong; lequel, ne voyant pas alors d'autre gouvernement possible que celui qui était en possession — et en cela il jugeait comme l'Europe — pensait que le devoir de tout bon Français était, non pas de lui faire une opposition de parti-pris, mais de le retenir sur une pente fatale, et surtout de l'obliger à rentrer et à se maintenir dans la tradition « très chrétienne ». Ils se rencontraient donc, bien que leur point de départ fût différent. L'un dévoué sans aucune ambition personnelle à la dynas-

tie napoléonienne et à ses institutions; l'autre monarchiste par sympathie, par atavisme, et aussi, disait-il, par « raison pure », tous les deux conservateurs et catholiques.

Cette situation explique beaucoup de choses et particulièrement la volonté acharnée que mit *Oreste* à attacher *Pylade* au « char de l'Etat ». Il le tenait pour capable entre tous d'en enrayer la marche dangereuse. Hélas! personne ne put avoir cette puissance!... Mais si l'empire eût écouté le patriotisme désintéressé et de son partisan fidèle et du royaliste résigné d'accord ensemble pour ne vouloir ni l'abandon de Rome, ni la guerre de 59, ni l'étrange inertie qui permit à la Prusse la guerre de 66, ni certes la guerre de 70, où en serait la face de l'Europe?...

En 1865, M. O'Quin, député de Pau depuis trois ans, renonçait à son mandat pour devenir receveur général. L'empereur était à Biarritz, il demanda personnellement à M. Larrabure, alors maire de Pau, de changer de collège électoral et de passer d'Orthez à Pau, où son élection certaine empêcherait la réussite d'une candidature d'opposition. Las de la politique, le député d'Orthez n'aspirait qu'à divorcer avec elle et à s'asseoir sous son figuier; mais cette instance impériale fit naître ou renaître en lui ses vieilles préoccupations.

— Sire, répondit-il, j'ai besoin de repos, et j'avais le projet de vous supplier d'accepter ma démission, mais une chose, une seule, me ferait consentir à la proposition de Votre Majesté, et ce serait mon remplacement à Orthez par M. Chesnelong.

Le nom était connu de l'empereur, M. Larrabure ne lui ayant laissé ignorer ni sa popularité ni sa valeur. De plus, c'était le moment où, effrayé « de l'immense pouvoir des idées catholiques en France » (1), on cherchait à avoir des intelligences dans la place. « Le parti clérical est devenu si puissant!... » (2), s'écriait Mérimée. L'empereur aussi trouvait ce parti très fort, trop fort assurément, mais pour

(1) Prosper Mérimée : *Lettres à M. Panizzi*. Lettre du 22 avril 1865.
(2) Id. : *Ibid.* Lettre du 13 avril 1865.

cela même nécessaire à ménager. Il ne lui déplaisait pas d'avoir à patronner une candidature essentiellement catholique; il lui eût plu tout à fait de s'attacher un catholique influent teinté de royalisme. Pourquoi ne pas essayer? Le préfet des Basses-Pyrénées est mandé sur-le-champ, c'est un admirateur des plus convaincus du maire d'Orthez, un vrai *complice*, en l'occasion, de M. Larrabure. On s'entend, on convient des moyens à prendre, M. Larrabure ne cache pas que cela n'ira pas tout seul, mais la difficulté est parfois un stimulant, et ce projet qui s'élabore sans bruit, prend un petit air de conspiration bien propre à intéresser le carbonaro qu'avait été et que restait toujours un peu Napoléon III.

Une absence du candidat réfractaire contre lequel le complot se trame laisse aux conjurés actifs, — j'entends aux deux complices déjà dénoncés, — le temps et la liberté de préparer l'attaque, voire de travailler à corrompre l'autorité suprême, l'homme antique, LE PÈRE, comme on disait excellemment. Il est très fier de son fils, très jaloux de l'honneur de sa maison, très capable de se laisser entamer par la pensée du relief que celui-ci peut donner à celle-là. Et d'autant plus que les raisons économiques et familiales de son opposition disparaissent peu à peu. Le fils aîné de Charles est revenu de Sorrèze l'année précédente, muni à dix-sept ans, de ses diplômes de bachelier, digne de son éducateur et digne de son père, aux bureaux duquel il travaille et que déjà il supplée. Cela seul change entièrement la situation.

Aussi, en rentrant à Orthez, où il prend connaissance des dépêches pressantes du préfet et de Larrabure, Charles ne se sent plus aussi sûr de n'avoir à cultiver que son propre jardin; et quand il vient soumettre à son père les propositions nouvelles, il le trouve, à sa grande émotion, tout prêt à capituler.

Mais si ni le père ni le fils n'opposent plus en principe le *non possumus* de jadis; en fait, les difficultés et les objections restent grandes.

Oui, sans doute, la maison peut marcher avec la sauve-

garde du patriarche au foyer, l'action du fils aîné à domicile et, au dehors, l'impulsion venant du chef, fût-il au Parlement. Mais quoi?... Accepter la candidature officielle, offerte d'ailleurs avec une bonne grâce si généreuse et si spontanée, le peut-on loyalement?... Il faut s'expliquer.

VII

M. d'Auribeau, préfet des Basses-Pyrénées, était un homme du monde et un galant homme, fort apprécié du ménage impérial. Par une convention à laquelle on ne dérogeait jamais, il passait à Biarritz tout le temps qu'y restaient « Leurs Majestés ». C'est donc à Biarritz qu'il appelait Chesnelong et que celui-ci vint le trouver.

— Vous me demandez une chose impossible, mon cher préfet, dit Chesnelong en entrant en matière. Vous savez bien que si je hais la Révolution au point de vouloir l'affermissement de l'empire (que je regarde comme le seul gouvernement possible présentement), je n'en approuve pas la marche actuelle dans les questions religieuses qui sont pour moi principales. Sur ce point, sur la question italienne et romaine en particulier, je suis franchement dans l'opposition... Depuis bientôt six ans j'aurais voté avec elle si j'eusse été député, et je continuerais si je l'étais, à moins d'un changement de ligne que je n'ose espérer.

— Tout cela est connu, répond, souriant et calme, M. d'Auribeau, et je l'ai dit à l'empereur.

— Vous avez dit à l'empereur que je serai dans l'opposition, et il m'offre son patronage !...

— J'ai dit, mon cher ami, que vous étiez catholique avant tout, catholique enragé si vous voulez, mais pourtant très sage, et que vous ne feriez pas d'opposition inutile, même sur ce point. J'ai assuré de plus que, sur les autres chefs, vous ne feriez jamais d'opposition de parti, de bravade, de parade, de commande, voire de tactique ; et cela suffit à l'empereur.

— Ah ! mais, il faudrait s'entendre... Il est clair que si j'accepte l'appui du pouvoir, je n'irai pas, une fois nommé, me dresser contre lui, ni le miner sourdement : je désire qu'il dure et je suis un honnête homme ; mais je vous affirme que, dans les questions d'affaires et même de politique pure, ma parole et mon vote seront toujours d'accord avec ma conviction.

— Connu toujours, et même convenu. L'empereur m'a dit textuellement qu'*il vous prenait tel que vous êtes*, et il sait qui vous êtes. J'avoue que je venais de lui démontrer que c'était à prendre ou à laisser... Mais à quoi nous servirait de ruser avec vous qui ne rusez pas ?... Ce qui nous rassure, c'est que nous savons que lorsque vous aurez accepté d'être le candidat de l'empereur, vous y regarderez à deux fois avant de le combattre, et qu'en réalité vous ne le combattrez que pour le servir.

— Ah ! fit Chesnelong, que ne puis-je poser ma candidature en dehors de vous !...

— Je crois que, même à votre point de vue, vous auriez tort, reprit sans sourciller M. d'Auribeau. Vous serez bien plus fort de votre indépendance dans les questions religieuses en étant membre de la majorité gouvernementale qu'en faisant partie d'une minorité d'opposition.

— Mais enfin quelle raison l'empereur peut-il avoir de tenir à ma candidature quand il a dans la main tant d'hommes souples et... décoratifs, riches de tout ce que je n'ai pas : nom, situation, etc., etc.

— Quelle raison ?... Vous voulez le savoir ?... Je vais vous le dire. Comme, hier, j'appuyais fortement sur ce que vous n'avez pas les reins souples, et moins encore la conscience ; sur ce que vous êtes dévot et papiste en esprit et en vérité ; enfin sur le Thomas Becket laïque dont il y a en vous l'étoffe — car je ne pouvais pas le tromper — l'empereur qui roulait sa moustache par un geste que vous connaîtrez bientôt, m'a interrompu d'un air las, pour me dire : « On nous en envoie bien assez des autres... ayons-en au moins un de ceux-là !... »

Ce mot parfaitement historique est en même temps

typique, et il était, certes, très encourageant pour l'indépendance du futur député.

Quant à cette discussion, dont je ne puis absolument garantir que le fond et les mots qui portent, elle continua sérieuse et serrée, et en fin de compte, se termina par un vrai traité assurant au candidat *officiel* son indépendance absolue dans le domaine des choses religieuses, entière encore sur le terrain des affaires proprement dites, relative et prudente sur celui de la politique. Après quoi les interlocuteurs se séparèrent pour soumettre cette convention, l'un, au souverain sceptique — illuminé quand même — ennuyé, débonnaire, que cette combinaison intéressait d'une manière exceptionnelle ; l'autre, au « Père » qui la ratifia à l'antique par une bénédiction que quelques larmes arrosèrent.

Larmes séniles, dira-t-on. Non : larmes viriles d'un homme dont l'œuvre s'achevait au prix d'un grand mais volontaire sacrifice. Plus tard, le fils écrira : « Ces larmes, je les sens toujours sur mon front ».

Deux jours après, une invitation de l'empereur arrivait à Charles Chernelong et à son ami Larrabure, pour un déjeuner « absolument intime ». C'était chose rare à Biarritz, en ce mois de septembre 1865, où Mérimée écrivait qu'*on avait tant de monde*, où M. de Bismarck allait arriver pour prendre la mesure de l'empereur, séduire sa cour (1) et se faire dire que « la Prusse et la France sont les nations dont les intérêts sont les plus identiques, et que le temps approche où il faudra sceller par quelque acte positif leurs mutuelles sympathies !... » Ce temps approchait en effet... Biarritz après Plombières. Cavour était mort, Bismarck faisait son entrée.

On l'attendait, mais il n'était pas encore là le jour du

(1) « Entre autres visites, nous avons eu celle de M. de Bismarck. C'est un grand Allemand, très poli, qui n'est point naïf. Il a l'air absolument dépourvu de *Gemüth*, mais plein d'esprit. Il a fait ma conquête. » 13 oct. 1865. Et ailleurs : « Il m'a paru homme comme il faut, plus spirituel qu'il n'appartient à un allemand. » (*Lettre à Panizzi*. 13 octobre 1865.)

déjeuner électoral dont l'empereur voulut souligner l'*intimité* par une sorte de mise en scène — il aimait cela! — qui d'ailleurs allait bien à sa nature très bonne et aisément familière. Quand donc les deux amis se présentèrent à la villa Eugénie, on les introduisit dans le cabinet de travail de l'empereur où l'accueil fut absolument cordial. La journée était fraîche, des bûches s'étageaient dans la cheminée sans brûler encore. « J'allume mon feu moi-même, dit l'empereur après la première présentation, c'est très amusant, très joli... quand on a des *pignes* (1) des Landes, ajouta-t-il en répandant sur les bûches des pommes de pins et en frottant une allumette; leur crépitation est une musique, une musique parfumée... » Et après un intervalle : « Les pignes des Landes ne sont pas les pommes de pins des arbres du nord..., elles brûlent mieux et s'allument plus vite, et c'est une artillerie qui ne fait de mal à personne... Je m'en fais envoyer à Paris, à Compiègne, un peu partout... » Ce détail qui n'est rien, mais dont j'affirme l'authenticité, donne la physionomie intentionnelle de cette réception en laquelle l'empereur voulait achever de conquérir son candidat.

Il y réussit dans une assez large mesure et par d'autres moyens encore. Les *pignes* flambant et crépitant à souhait, l'empereur se retourna. — Je vous remercie l'un et l'autre, Messieurs, d'abord parce que j'aime à vous compter au nombre des miens, et puis parce que votre double... « sacrifice », dit-il en appuyant, et, sur un geste de ses interlocuteurs : — Je sais, je sais..., continua-t-il, votre *double sacrifice* me rend, et rend à la cause de l'ordre, un service signalé dans vos deux arrondissements.

— Sire, répondit Chesnelong, les avances de Votre Majesté m'ont confondu, je suis non pas seulement confus, mais touché de l'honneur qui m'est fait et de la manière dont il m'est fait. Et je crois devoir en témoigner ma reconnaissance par un redoublement de franchise et de loyauté. J'avais chargé M. d'Auribeau de dire à Votre Majesté...

(1) Pommes de pins. Dans le pays on dit toujours *des pignes* (le mot d'ailleurs est français) et l'on nomme *des pignades* les forêts de pins.

— M. d'Auribeau m'a tout dit, interrompit l'empereur, et... j'en ai passé par où vous avez voulu, fit-il avec cette sorte de bonté qui, dans son entourage, lui gagnait tout à fait les cœurs. — Monsieur Chesnelong, nous avons signé ensemble un *concordat*, et je tenais à vous dire que j'en suis heureux.

Sur quoi l'Empereur offrit des cigares, en prit un, et la conversation continua, libre et facile, sur l'état du département, le choléra alors à Marseille, à Toulon, et qui n'osait plus venir à Orthez, le mariage de la princesse Murat avec le duc de Mouchy, sur toutes choses en réalité, et d'autres encore. Au déjeuner, qui fut des plus simples, l'Impératrice, sans tenir compte d'un assez violent mal de gorge, fit des frais aimables. Elle était visiblement chargée de plaire aussi; et de plus, le catholique qu'était Chesnelong lui apparaissait comme un allié à cette époque, où, n'ayant même plus Cavour pour donner à ses rêves une forme et l'obliger à suivre un plan précis, l'Empereur avançait, reculait, cédait à l'Italie, lui retirait sa main, la tendait à Pie IX, reprenait celle de Victor-Emmanuel, la lâchait de nouveau pour la ressaisir encore; et, finalement, ahandonnait peu à peu la traditionnelle politique de la France à Rome. Elle avait devant elle deux consciences en ces deux Béarnais, et la sienne en était momentanément rassurée.

L'Empereur ne revint pas sur le sujet anquel il avait coupé court; mais au moment où les deux amis se retiraient : « Monsieur Chesnelong, dit-il, c'est vous qui avez dicté nos conventions.

— Sire, vous m'accablez...

— Ne dites pas non. J'ai dû capituler. Mais j'ai une prière à vous faire : s'il arrive que vous vous croyiez obligé de me combattre, ayez quelques égards... ne soyez pas trop dur... »

Ce fut en quelque sorte sa vengeance, son trait de Parthe, à moins qu'il ne faille y voir une grâce et une avance de plus.

Je ne sais si je ne me suis pas laissé trop entraîner par

les détails dans le récit de cette négociation; mais vraiment les témoins de cette époque, et plus encore de ces faits, sont devenus si rares, l'histoire de cette élection est si peu banale et si peu connue, qu'elle m'a semblé devoir être écrite. Elle importe d'ailleurs pour préciser la situation très exceptionnelle de Chesnelong au parlement. Et peut-être pourrait-on y voir aussi comme un coup de pinceau qui s'ajoute au portrait de l'homme complexe, énigmatique, « ondoyant et divers » que fut l'Empereur.

J'ajouterai qu'évidemment beaucoup d'éléments variés se combinèrent pour amener l'attitude tout à fait particulière de Napoléon III en cette occasion. L'estime, sans doute, le désir d'avoir, comme il le disait, « un de *ceux-là* à côté *des autres* ». Mais outre cela, certainement des raisons de « prudence mondaine et selon la chair » comme disaient les vieux mystiques. On avait beaucoup entretenu l'Empereur (1) de ce Béarnais qui percerait nécessairement un jour et qui était de taille à prendre sur les catholiques une influence prépondérante; il devait chercher le moyen de ne pas l'avoir contre lui, à cette heure surtout où les oppositions religieuses et les revendications catholiques commençaient à devenir son cauchemar. On sait qu'il avait toujours un adversaire à cheval sur le nez, l'un succédant à l'autre. Avant le Coup d'Etat, c'était l'opposition parlementaire, les *Burgraves* comme on disait autour de lui; ceux-là mis dans le sac, ce furent les révolutionnaires et les républicains qu'il écrasa d'un poing très lourd; après l'attentat d'Orsini et les manœuvres de M. de Cavour, la place fut envahie par la péninsule tout entière avec ses sociétés secrètes et ses aspirations diverses; mais lorsque les déceptions et les déboires qui suivirent la guerre d'Italie eurent fait leur œuvre, Pie IX, les évêques et les catholiques de France se trouvèrent à leur tour là, dans l'entrecroisement de ses rayons visuels. Pie IX, que Napoléon III aimait en réalité; les évêques qui, sauf de rares excep-

(1) Il ne faut pas oublier ici que M. Larrabure était un habitué des Tuileries, et que M. d'Auribeau vivait tous les ans un ou deux mois dans l'intimité de la villa Eugénie.



tions, avaient été ses alliés, et souvent ses adulateurs; les masses catholiques si fidèles, parfois si enthousiastes : tous maintenant plus ou moins froissés, blessés ou retournés.

Les reconquérir, sans renoncer à *faire* et à satisfaire l'Italie, tel était le rêve présentement caressé. Comment dès lors ne pas s'emparer dans l'œuf, et avant l'éclosion si possible, de cette candidature qui, s'imposant actuellement aux suffrages, s'imposerait bientôt à l'attention? Comment ne pas s'en saisir alors qu'on avait la chance d'avoir devant soi un père de sept enfants très convaincu qu'il n'avait pas le droit de compromettre leur patrimoine mod ste par les frais d'une élection indépendante, et que, d'autre part, tous les catholiques s'unissaient pour pousser en avant. Ils s'unissaient si bien que l'évêque et le clergé le suppliaient depuis longtemps de ne pas se dérober, et lui faisaient — ceux qui connaissaient le fond des choses — une obligation de conscience de consentir au patronage officiel.

L'Empereur n'ignorait rien de tout cela, et s'il investit Chesnelong comme une place forte, c'est qu'il savait en effet la place très forte, mais abordable par un côté, plus forte, plus importante que la modestie de l'assiégé ne lui permit en aucun temps de le penser... Je ne crois pas au reste que l'assiégeant ait jamais regretté ses « capitulations ». Il sentait bien que la délicatesse de celui qu'il disait lui avoir dicté des conditions, le lui livrait quand même un peu; et aussi sa nature ouverte et jeune, trop droite pour n'être pas prise à certaines apparences, trop bonne pour n'être pas touchée de certains procédés, trop bienveillante pour être critique.

Mais si l'Empereur estima toujours excellente son opération électorale, Chesnelong dira quelquefois dans l'intimité que le poids des attaches gouvernementales est lourd quoi qu'on fasse; et en telle occasion où il croira devoir mettre une sourdine à sa pensée politique, il sourira d'un sourire assez triste en ajoutant :

Le collier dont je suis attaché
De ce que vous voyez est peut-être la cause.

VIII

L'administration n'eut pas à se mettre en frais, il se produisit comme une poussée d'enthousiasme dans l'arrondissement d'Orthez où, pour la première fois, on vit les bonapartistes, les légitimistes, les orléanistes, tous les catholiques et beaucoup de protestants s'entendre sur un nom et voter ensemble. A vrai dire il n'en fut pas ainsi dans l'arrondissement d'Oloron qui, sauf deux cantons, appartenait à la même circonscription électorale. Là, un compétiteur très sérieux et très honorable, dans la famille duquel la députation était une tradition (1), M. La Case, après avoir souhaité l'appui du gouvernement sans l'obtenir, et nous savons pourquoi, posait sa candidature d'opposition et obtenait en ce fief électoral une forte majorité. Néanmoins, Orthez ayant voté comme un seul homme, le résultat général du scrutin fut :

Pour M. La Case, 6.000 suffrages.

Pour M. Chesnelong, 18.000 suffrages.

La pluie des lettres de félicitations tomba naturellement dès le lendemain; j'ai sous la main quelques-unes des réponses du nouvel élu, en voici une de la première heure :

« Je n'ai fait aucun apprentissage de la vie publique sinon dans les courtes sessions du Conseil général, je suis donc bien mal préparé à la tâche que les circonstances m'imposent de la façon la plus inattendue... Je m'y consacrerai du moins en homme de conscience et de devoir. Catholique, j'y apporterai l'intégrité de ma foi, le désir de la servir, la volonté de ne jamais trahir sa cause et j'ai la confiance que serviteur impuissant, je ne serai jamais un serviteur infidèle ». (2)

(1) Sous la monarchie de Juillet le père et l'oncle du candidat de 1865 avaient été successivement députés.

(2) Lettre du 13 novembre 1865.



Un mois plus tard, et toujours avant l'ouverture de la session, il écrivait plus au repos :

« Au point de vue politique, vous savez mon respect et mon attachement pour les Bourbons dont les destinées ont été si longtemps celles de la France. Ma jeunesse s'est écoulée sous le règne de la branche cadette et, tout en me séparant du libéralisme bâtard et anti-chrétien de 1830, j'ai eu de vives sympathies pour cette belle et nombreuse famille si française. Quand la République est venue, je l'ai combattue dans ma modeste sphère; et, parce qu'avant tout il y a le pays, j'ai accueilli l'Empire comme une garantie de la sécurité sociale que les institutions républicaines ne sauvegardaient pas. L'Empire a commis des fautes, mais il a rendu des services, et je le considère actuellement comme un rempart nécessaire contre une révolution sociale qui dépasserait en malheurs et en violences la révolution relativement anodine de 1848. Un changement ne se ferait qu'au profit du socialisme révolutionnaire; les partis d'opposition modérée ont été écrasés entre ces deux forces à toutes les dernières élections; il faut donc se rattacher à l'Empire pour les services qu'il a rendus, pour les services qu'il peut rendre, et encore pour les choses dont il nous préserve. Et voilà pourquoi je crois lui devoir un appui loyal, honnête, sincère, mais indépendant; voilà pourquoi j'ai cru pouvoir accepter une candidature gouvernementale; voilà pourquoi je prêterai au gouvernement un concours dévoué... jusqu'à la conscience exclusivement — car avant tout et par dessus tout je suis catholique, vous le savez bien — faible et pauvre en œuvres sans doute, mais inébranlable dans la foi, avec la grâce de Dieu.

« De par cette même grâce, je n'ai déguisé mes convictions *jamais, ni nulle part*. Candidat, c'est ainsi que j'ai été posé, connu, accepté. On sait que je suis acquis de cœur et d'âme, à la cause du pouvoir temporel, que je suis pour la diffusion des écoles chrétiennes et contre l'instruction obligatoire, pour la liberté d'enseignement, pour la liberté des associations religieuses *ecclésiastiques ou*

laïques, etc., etc. Voilà pour les questions pendantes ; s'il en survient d'autres, je resterai à tous risques fidèle à mes principes, et vraiment, où il me semble que j'aurais le courage de mettre ma tête, j'aurai, je l'espère, celui de mettre ma parole et mon vote.

« Du reste je pense comme vous, et vous pensez comme moi que la fermeté n'exclut ni la modération, ni la prudence, et que c'est un devoir aussi de ne pas créer des hostilités à l'Eglise par une défense intempérante ou par des compromissions équivoques... J'espère me tenir à cette ligne de conduite en honnête homme, dégagé de toute ambition personnelle (1). »

Programme et confession politique, silhouette morale, cette lettre toute palpitante de sincérité, fait littéralement plonger dans l'âme de son auteur. Le grand champion de l'Eglise, Mgr Dupanloup, n'avait, comme la plupart des gens, jamais entendu parler de M. Chesnelong lors de son élection, il cherchait à se renseigner sur le nouveau venu quand le destinataire de cette lettre la lui communiqua confidentiellement. Le saint Evêque en pleura de joie. « Oh ! — dit-il — quelques hommes comme celui-là ..., ce serait le salut. » Et peu de jours après quelqu'un lui objectant, comme motif de défiance, cette nomination avec l'appui du pouvoir. — Eh ! tant mieux, répondit le prélat, tant mieux qu'il soit bien vu de l'Empereur et du gouvernement, puisqu'il est ce qu'il est. — Mais, alors Monseigneur, s'écria son interlocuteur, vous le connaissez donc ?

— Je le connais, fit en souriant Mgr Dupanloup, mais je ne l'ai jamais vu. »

Néanmoins la validation de cette élection ne marcha pas sur des roulettes, et même elle souleva une question de droit constitutionnel assez curieuse.

M. Larrabure avait envoyé au Président du Corps législatif sa démission de député d'Orthez dans l'intervalle de deux sessions; le Président l'avait transmise au ministre de l'Intérieur, et un décret impérial avait immédiatement

(1) Lettre du 12 décembre 1865.

suivi convoquant la deuxième circonscription des Basses-Pyrénées — Orthez-Oloron — pour remplacer le démissionnaire. Or, quelques membres de la Chambre, et non des moindres, soutenaient que la Chambre, elle-même, avait seule qualité pour recevoir la démission d'un de ses membres. Le Corps législatif dispersé n'avait pu en être saisi, son Président n'avait pas mission de le suppléer; et ainsi, la succession n'ayant pas été légalement ouverte, l'élection se trouvait nulle de plein droit : tel était le fond de l'argumentation des opposants, à la tête desquels se trouvait M. Buffet, le parlementaire formaliste — pointu, disait-on autour de lui — et certainement obstiné. Chesnelong devenu son ami le plaisantera plus d'une fois sur son intrépidité à lui barrer le passage.

Toujours est-il que la session s'étant ouverte le 22 janvier et M. Walewski présidant, M. Lanjuinais monta à la tribune le 29 pour y exposer, à l'occasion de l'élection de M. Larrabure, la doctrine de l'irrégularité de sa démission, impliquant la nullité des deux élections subséquentes. M. Buffet soutint et développa ensuite, durant deux séances, ce thème de la non validité des élections « connexes », disait-il, en appuyant sur ce mot d'une manière assez irritante. « Je reconnais avec le septième bureau que les opérations électorales des deux circonscriptions des Basses-Pyrénées sont *parfaitement régulières* — ajoutait-il d'ailleurs — je reconnais que l'honorable M. Chesnelong a obtenu *loyalement l'immense majorité des suffrages* ; je reconnais que l'honorable candidat réunit aux conditions légales d'égibilité *les autres conditions qui, sans être exigées par la loi, n'en sont pas moins désirables* et qui rendront son entrée dans cette Chambre parfaitement sympathique à ses collègues... Non, il n'y a aucune question de personne, même aucune de ces questions politiques que les diverses fractions de cette assemblée peuvent envisager à des points de vue différents,... mais une question de droit électoral, etc., etc. »

Les termes de la discussion le mettant ainsi hors de cause le nouvel élu n'eut point à intervenir de sa personne,

ce fut M. Rouher, alors en sa toute puissance, qui se jeta dans la mêlée et opposa sa résistante souplesse à l'intransigeance de M. Buffet. Quand il eut parlé, docile ou convaincue, la Chambre valida l'élection à une grande majorité. Il est fort à croire qu'une nomination combattue par le ministère ne se fût pas tirée de même de la question de droit, bien que celle-ci eut pour elle, indubitablement, la bonne foi, le bon sens et la jurisprudence antérieure du Corps législatif.

Quelques jours après le nouveau député faisait partie de la commission du budget, toujours un peu triée sur le volet. Il n'avait pas seulement obtenu droit de cité, il était désormais quelqu'un pour tout le monde, même pour les journaux de gauche qui, dès ce moment, lui feront l'honneur de le craindre et de le combattre, et qui, lui reprochant comme une dérogation, son commerce — eux, les gauches ! — s'efforceront de le lapider avec les jambons et les lainages d'Orthez. Bientôt il sera « curé » tout en restant « marchand de jambons », et nous verrons qu'il le méritera.

IX

Ce qu'on a nommé l'Empire libéral était né, de vive force et du fait des complications amenées par la guerre d'Italie, en 1860. Cette année-là, le 24 novembre, l'Empereur avait rendu, au Corps législatif, la discussion de l'adresse; et à la presse, le droit de publier in-extenso le compte rendu des débats du parlement. C'était l'entrée dans la voie. Entrée dangereuse, comme toutes les concession tardives, et dangereuse encore parce qu'on sait bien en France que les Napoléon sont très malades quand ils en viennent là. Néanmoins, on le sait mieux aujourd'hui qu'on ne le savait alors où le seul exemple de Napoléon Ier devenant libéral à Fontainebleau, mettait en relief cette loi de leur destinée et des institutions qu'ils représentent.

Après la guerre d'Italie, et même pendant l'expédition du Mexique, les affaires du Sleswig et des duchés danois, voire les hostilités de la Prusse contre l'Autriche, la façade de l'établissement impérial en France était aussi imposante, aussi belle que jamais. Plus belle, en quelque sorte, éclairée *à giorno* comme en une fête perpétuelle, c'était le spectacle de l'Europe, le rendez-vous des princes ; et elle paraissait solide même à eux, même à M. de Bismarck qui disait alors : « tous nos arrangements ne sont valables que si la France le veut (1). » Mais en réalité l'édifice craquait de toute part, et c'est parce qu'il craquait et que l'Empereur — qui se sentait lui-même au bout de sa santé et de son étoile — entendait ces bruits menaçants, qu'il songeait à mastiquer les fissures avec du *self governement.* Néanmoins la brillante façade trompait tout le monde, ou à peu près, et l'on put croire que les libertés rendues étaient les restitutions d'un pouvoir sûr de lui-même, dont la conscience commençait à parler, disaient les uns ; assez riche pour pouvoir faire l'aumône, disaient les autres.

Les concessions impériales de 1860, après avoir été l'objet du doute et de la défiance de ceux qui les souhaitaient le plus, s'étaient acclimatées et elles avaient amené un vrai réveil de la vie parlementaire à la suite des élections générales de 1863. L'opposition en était sortie plus puissante que personne ne l'avait prévu ; et, d'autre part, Berryer, Thiers, Jules Favre, d'autres tenants des anciennes assemblées, se trouvant là pour refaire l'éducation des jeunes recrues, la tribune avait repris son vieil éclat, la discussion — ou si l'on veut la dissection — de l'adresse toute son importance.

Aussitôt le texte du discours du trône connu, Chesnelong se fit inscrire pour la défense du paragraphe où l'Empereur affirmait que « le maintien du pouvoir temporel du Pape était la garantie *indispensable* de son pouvoir spirituel. »

(1) Lettre du général Govone à la Marmora, 1865. Voyez la brochure : *Un po piu de luce.*

On sait où en étaient les choses à l'entrée de cette année 1866 dont on a écrit : « Elle tient tout entière entre ces deux noms : Napoléon et Bismarck (1). » A ce moment précis, il s'agissait de retirer nos troupes de Rome en exécution de la Convention du 15 septembre (1864), cette Convention dont le gouvernement Piémontais — ou, comme on disait déjà, Italien — n'avait aucunement rempli les engagements. Les révolutionnaires de France et d'Italie ayant à leur tête le prince Napoléon, soutenaient que cette Convention, piétinée par Garibaldi sous les yeux de Victor-Emmanuel, obligeait quand même la France, et n'obligeait que la France. D'autre part l'Italie et la Prusse se cherchaient encore comme à tâtons, fort près de se trouver, le général Govone étant sur le point d'aller à Berlin organiser leur complicité. Peu à peu se dévoilaient les projets de la Prusse que l'Empereur, à Biarritz, n'avait que trop encouragés et sur lesquels M. de Persigny avait jeté, du haut de son aveuglement, ces paroles protectrices : « Je vous en prie, ne négligez pas votre armée, tenez-la toujours en bon état... (2) »

Thiers qui voyait plus clair — si clair qu'on pleurerait aujourd'hui en relisant ses avertissements devenus de si terribles prophéties — s'était fait inscrire avant Chesnelong pour la discussion de l'Adresse et de la politique générale. Il prenait la parole le 29 février, et, comme il l'avait fait au mois de juin précédent, comme il le fera jusqu'à la fin, il essayait de crever à coups de canon les nuages qui recelaient la grêle. A tous les fabricateurs français de l'unité Italienne, il disait :

« L'unité Italienne, Messieurs, réussira ou ne réussira pas. Si elle ne réussit pas, ce sera une grande confusion pour notre politique ; et, si elle réussit, vous aurez fondé à côté de la France une nation de vingt-six millions d'hommes qui est prête à donner la main à une nation de quarante millions d'Allemands, laquelle ne demande pas

(1) *Histoire du second Empire*, par Pierre de la Gorce, t. IV, p. 599.
(2) Persigny : *Mémoires*, p. 286.

mieux que de s'unir à elle... Pour moi, je reste convaincu que l'avenir ne comprendra pas que la France ait pu se prêter à une œuvre pareille. »

Il disait encore en regardant le banc ministériel :

« Vous aurez à choisir entre l'Italie qui est votre ouvrage et la Papauté qui est l'ouvrage de mille ans... »

Lorsque, le lendemain, Chesnelong prit possession de la tribune, il partit en quelque sorte de là. Non quant à ce que la parole de Thiers avait d'agressif envers le pouvoir, mais quant aux conclusions politiques et pratiques. Au point de vue de la tactique, il affecta au contraire de séparer l'Empereur et son gouvernement de tous les fauteurs actuels de la révolution italienne, et il s'efforça de mettre, ceux qui pouvaient tout encore, en demeure d'arrêter le mouvement fatal. En même temps il dut répondre à un réquisitoire de Garnier-Pagès contre la Papauté, et il le fit avec la compétence d'un homme qui s'est nourri de ces questions, rétablissant point par point la vérité historique et saisissant, en un véritable corps à corps, l'argument que, dans son souci du bien des âmes, la gauche ne cessait de mettre en avant, à savoir, l'inutilité et même le danger du pouvoir temporel comme soutien du pouvoir spirituel. Garnier-Pagès ne voulait pas laisser abaisser celui-ci, et « les *vérités éternelles*, disait-il, au niveau des nécessités variables de la politique », et il entendait que la séparation des pouvoirs fût l'affranchissement des esprits et des âmes, etc.

« Ah ! lui répondait Chesnelong, suivant une parole qui est restée parce qu'elle est l'expression d'une vérité saisissante, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel doivent être réunis à Rome pour qu'ils puissent être séparés ailleurs. » Et tandis qu'on l'applaudissait, il reprenait frémissant :

« Livrer l'indépendance spirituelle du Pape, et avec elle l'organisation catholique tout entière à tous les hasards d'un avenir inconnu !... Non pas, Messieurs, que, si le pouvoir temporel du Pape venait à être emporté par les orages de l'avenir, je fusse inquiet des destinées de l'Eglise

catholique et de l'indépendance de son pontife; non, et permettez-moi de le dire dans l'élan de mon âme, je verrais la religion redescendre aux catacombes que je croirais toujours à son éternité.

« ... Mais appartient-il aux hommes de créer des situations où un héroïsme continu peut en quelque sorte devenir nécessaire pour couvrir l'intégrité des croyances et la dignité des âmes?... »

Ce passage fut remarqué à un point de vue qui peut justement étonner aujourd'hui. Dans la lutte ardente, alors engagée pour la question romaine, chacun avait été entraîné en quelque sorte au bout de ses doctrines, aux extrémités aiguës de ses principes, et même au-delà. Un catholique — surtout un laïque — n'avouait à aucun prix que l'Eglise pût vivre sans le pouvoir temporel, et que le pouvoir temporel pût manquer à l'Eglise. Ce n'était pas seulement un point de tactique. Pour beaucoup de fidèles, plus dévoués qu'éclairés, et qui ne savaient pas où s'arrêtait ici et ailleurs l'enseignement théologique, tout tournait au dogme, même les conditions matérielles et contingentes de la vie de l'Eglise, ce à quoi les emportements de la presse contribuaient pour une large part. On trouva donc une certaine indépendance doctrinale dans cet aveu que les orages de l'avenir pouvaient emporter le pouvoir temporel..., et pourtant l'on sentit que l'orateur ne s'avançait pas inconsidérément, que la mesure était gardée, et que cela même, qui est toujours une force, devenait un exemple. Toutes choses qu'à distance on a bien de la peine à comprendre. Mais il en est ainsi après toutes les grandes effervescences de l'opinion, on parvient difficilement à reconstituer les états d'esprit créés par elles, ou seulement à y croire. Les contemporains de Chesnelong, les rares témoins des deux tiers du siècle dernier, en ont vu bien d'autres cependant sur ce terrain des discussions religieuses où les pas du député d'Orthez s'étaient si bien affermis. En fait d'exagérations, ils peuvent tout croire parce qu'ils peuvent se souvenir de tout.

Revenons au discours du 28 février contre l'amende-

ment Garnier-Pagès, Jules Favre, Henon, Picard, Pelletan, Guéroult, Havin, Glais-Bizoin, etc., etc., toute la lyre.

« Veuillez le remarquer — leur disait fièrement Chesnelong — c'est ici pour le catholicisme une question d'indépendance, et non une question de suprématie. » Et aux interrupteurs qui lui lançaient comme un argument les manifestations révolutionnaires du peuple romain : « Je dirai avec un orateur, que je n'ai pas besoin de nommer, qu'un peuple en révolution ne sait jamais ce qu'il veut. Et je vous demande la permission d'ajouter qu'il subit souvent ce qu'il ne veut pas. »

Spécimen d'une éloquence que Gambetta déclarera chaleureuse et faite pour impressionner une assemblée (1). Ce premier discours est plein de ces mots nets et frappés, que nous retrouverons désormais dans la bouche de Chesnelong au milieu d'une abondance et d'une ampleur qui restent aussi les caractères de sa parole.

Se tournant à la fin vers les régions gouvernementales : « Ce n'est pas sous un tel règne que la France devra assister, l'arme au bras, à la chute du pouvoir temporel du Pape, et que la Révolution pourra inopinément jeter ce défi à notre mission séculaire, à notre œuvre de 1849.

« Mais si la convention du 15 septembre doit pleinement s'exécuter, si notre drapeau doit quitter Rome, qu'au moins notre parole y reste, et que cette parole soit pour la papauté un bouclier aussi puissant que la poitrine de nos soldats.

« Eh quoi! Messieurs, si l'Autriche, violant les conventions de Villafranca et les traités de Zurich, envahissait la Lombardie... et arrachait à l'Italie le fruit des victoires que nous avons remportées pour elle, la France laisserait-elle faire? Mais si l'œuvre de 59 est une œuvre française, l'œuvre de 49 ne l'est pas moins; si l'anéantissement de la prépotence autrichienne en Italie est dans le sens de la politique traditionnelle de la France, le maintien du pouvoir temporel du Pape l'est plus encore.

(1) Le 12 juin 1872.

« Donc, Messieurs, je termine par l'expression de cette espérance : Si après que nous avons sacrifié pour l'Italie cinq cent millions et vingt mille de nos soldats, la Révolution italienne venait menacer un trône que la France a relevé, que ses armes protègent encore, qu'il est de son honneur de garantir, j'espère, oui j'espère sincèrement que le gouvernement de l'Empereur ne laissera pas faire... et que, il affirmera sa résolution en temps et lieux avec un accent qui tue le doute et sur lequel ne puissent se méprendre ni la Révolution italienne ni le gouvernement italien. »

Le sens que j'indique, les échantillons que je viens de donner ne sauraient rendre ce discours et expliquer tout l'effet qu'il produisit. Il faudrait y joindre l'action si ardente de l'orateur, son œil qui s'allumait comme une flamme, son accent béarnais, sobre, atténué, piquant cependant comme une épice dont on n'abuse pas ; il faudrait surtout retrouver l'air ambiant, l'atmosphère d'actualité dont s'inspirent si bien, parce qu'ils en vivent, les méridionaux de haut vol. Ce qu'il y a de certain, c'est que le vieux cliché du *Moniteur :* « L'orateur est entouré par un très grand nombre de se collègues dont il reçoit les félicitations », n'exprima cette fois que la vérité, une vérité qui engloba les droites, les centres, et jusqu'aux sommets de la gauche, Jules Favre par exemple, bien qu'il fût dans cette discussion l'adversaire le plus brillant et le plus fort de Chesnelong (1). Le vieux Kolle-Bernard, patriarche des saintes causes, en entonna son *Nunc dimittis.*

(1) Jules Favre entra dans le débat — a écrit Chesnelong — et prononça un de ses plus éloquents discours. Malgré les côtés sophistiques de la thèse que ne pouvait dissimuler l'élévation harmonieuse de son langage, il rencontra de très belles inspirations pour flétrir les doctrines matérialistes et évoquer les grandeurs du christianisme primitif. Il y avait plus que des réserves à faire sur la vague religiosité de son spiritualisme et les fausses conclusions de ce brillant sophiste... tel fut cependant l'éclat de ce discours qu'il arracha par moments des applaudissements à une majorité bien loin de lui être sympathique. (*Notes et Souvenirs.*)

Quant à lui, Chesnelong, il écrivit dans une lettre intime : « En remplissant un devoir, j'ai rencontré un succès qui m'épouvante parce que je me sens trop inférieur au rôle qu'il m'assigne ; mais j'en suis bien heureux parce que j'y trouve la manifestation des sentiments foncièrement catholiques de la Chambre et du pays. Nul n'a le secret de l'avenir, mais pourtant la question me paraît avoir fait un pas immense. Après le mot *indispensable* du discours impérial, après la discussion et le vote du Sénat, après l'approbation chaleureuse et même éclatante dont la Chambre a couvert mes pauvres paroles, après le vote imposant de cette Chambre elle-même, il me semble bien difficile que l'Italie puisse avoir raison du pouvoir temporel du Pape (1). »

On en était là, mon Dieu ! Et il eût été facile d'en rester là en effet, alors que, comme le disait Bismarck, « rien ne se pouvait si la France y mettait de la mauvaise volonté (2) », alors que le vote et l'approbation qui venaient en quelque sorte de sacrer l'orateur, consacraient le paragraphe suivant :

« La convention du 15 septembre loyalement exécutée sera une *nouvelle garantie de la souveraineté temporelle dont le maintien est indispensable à l'exercice indépendant du pouvoir spirituel du Saint Père.* »

Vote imposant, dit Chesnelong, je le crois bien ! il se détaillait ainsi : Nombre des votants : 236. Pour le paragraphe : 218. Contre le paragraphe : 18.

(1) Lettre du 5 mars 1866.
(2) Lettre du général Govone à La Marmora.

(*A suivre.*) M. DE MARCEY.

MONSEIGNEUR FRANSONI

Colligite fragmenta ne pereant.

De 1848 à 1862, on a parlé beaucoup de Monseigneur Fransoni, archevêque de Turin. Tous les journaux ont raconté ses luttes courageuses, son inflexible droiture, son arrestation, son emprisonnement et son exil. Mais près d'un demi-siècle s'est écoulé. Les années sèment l'oubli. Ceux qui avaient vécu dans l'intimité du vénérable prélat ont presque tous disparu, ceux qui l'ont vu et connu se font rares. Et maintenant que ses restes précieux, enlevés à notre garde, sont revenus dans sa chère Eglise de Turin, où était restée engravée la meilleure part de son âme, ne convient-il pas d'arracher aux ravages du temps tout ce que nous avons pu recueillir de cette noble et sainte vie ?

Puissent ces quelques notes, réunies à l'aide de documents certains, aider à transmettre à d'autres âges le souvenir fortifiant de ce vaillant évêque et joindre, dans notre livre d'or, son nom à ceux d'Anselme et de Thomas de Cantorbéry, d'Innocent IV et de Jean Gerson que nous ont pieusement transmis les annales de notre illustre Eglise de Lyon. Ces pages n'ont pas d'autre but. *Colligite fragmenta ne pereant.*

Le 29 mars 1789 naissait à Gênes d'une famille célèbre, Louis-Alexandre Jean-Baptiste des Marquis Fransoni (1).

(1) Les Fransoni portent : Tranché de gueules et d'argent, à la cotice brochant d'or et contredenchée de cinq pointes d'argent et de cinq de gueules de l'un à l'autre.



Il n'avait que huit ans quand les troupes de la révolution française envahirent la Ligurie en 1797. Alors sa famille quitta Gênes, passa de province en province pour fuir l'invasion et enfin se fixa à Rome. En 1810 il alla à Florence et y apprit d'un religieux capucin la science théologique. Il rêva en ces jours de revêtir la livrée de son maître et d'entrer dans la grande famille franciscaine, mais ayant exprimé son désir à son père, il en reçut un refus formel. Il revint donc à Gênes en 1814, prit l'habit ecclésiastique, fut promu aux ordres sacrés et à peine eut-il été ordonné prêtre, qu'il entra dans une société de missionnaires diocésains et mit tout son zèle à parcourir les parties montagneuses de la Ligurie, enseignant le catéchisme, entendant les confessions et, comme saint Vincent de Paul qu'il eut toujours en spéciale dévotion, évangélisant les petits et les pauvres.

C'est au milieu de cet humble et fructueux apostolat que sa nomination à l'évêché de Fossano vint le surprendre. Il avait à peine trente-deux ans. Il fut sacré dans le cours de 1821 et, en décembre, fit son entrée solennelle dans son diocèse. Il suffit de lire les lettres qui lui vinrent de Fossano aux jours de son exil pour comprendre quel souvenir il avait laissé dans ce diocèse.

En 1831, par Bref du 12 août, il fut nommé administrateur apostolique du diocèse de Turin et archevêque par Bulle du 24 février 1832 ; par une autre Bulle du 25 février, il était nommé administrateur apostolique de Fossano.

Pendant vingt-sept ans, soit à Fossano, soit à Turin, Mgr Fransoni gouverna dans l'intégrité de la foi, l'attachement à la sainte Eglise, la vigilance de la discipline, la droiture des intentions, le zèle de la sagesse, et le dévouement de la charité. Aussi dans ces deux diocèses sa houlette pastorale était-elle entourée de vénération, de docilité et d'amour filial.

Au commencement de l'année 1848, se manifestèrent des troubles, des agitations et des désordres qui n'étaient que le prélude des luttes, des combats et des épreuves qu'allait subir le vénérable archevêque.

Le 8 février 1848, le roi Charles-Albert fait annoncer la préparation de la Constitution. Le 4 mars suivant, elle est proclamée. On prétendait que l'archevêque donnerait pleine approbation au nouvel état de choses et y prendrait part en assistant au *Te Deum* et à la messe solennelle qui devait être célébrée devant l'église de la *Gran Madre*. Monseigneur, en cette circonstance, se contenta de permettre la cérémonie. Mais elle eut lieu sans son intervention personnelle.

Et comme ensuite des séminaristes et des prêtres croyaient être absolument libres et se dépouillaient de l'habit ecclésiastique, Monseigneur lança alors des lettres de prohibition et des lois disciplinaires qui sont encore en vigueur dans le diocèse de Turin. En même temps, il s'opposa vivement à la préparation de la loi Siccardi, dont le but était de détruire l'immunité ecclésiastique. Les ennemis avancés saisirent cette occasion pour agiter l'opinion et répandre partout qu'il était contraire aux concessions, et dès lors ils jurèrent de le faire partir de son diocèse et ils employèrent pour cela tout genre d'hostilité. Mgr Fransoni fut donc sollicité de quitter Turin. Plusieurs personnes, quelques-unes ses conseillères et entre autres le ministre du roi, Ricci, l'engagèrent, au nom même du roi, à disparaître, non par défaut de courage, mais par amour du bien. Et ainsi, mu par cette seule pensée, le 29 mars, à 6 heures du soir, il part de Turin et gagne la Savoie avec l'abbé Bruno, de Fossano, son maître des cérémonies. Le 31 mars, il arrive à Chambéry et, le soir du même jour, il est à Genève. Il y demeure jusqu'au mois de septembre de 1849, alors il revient à Chambéry et est reçu au palais épiscopal par Mgr Billiet, archevêque de cette ville et sénateur du royaume de Sardaigne.

Il séjourne à Chambéry cinq mois pendant lesquels il se prépare à rentrer dans son diocèse et prend ses dispositions pour vivre à Pianezza.

Le gouvernement, en apprenant cette résolution, lui fait savoir que son retour n'était pas au gré du roi Victor-Emmanuel II.

Au commencement de 1850, l'archevêque est tout à fait résolu de revenir au milieu de ses ouailles. Le 22 janvier, il écrit une lettre pastorale à ce sujet. Le 25 février, il quitte Chambéry, le 26, il arrive à Pianezza, village situé à cinq milles de Turin, où se trouvait sa maison de campagne. L'archevêque, en agissant ainsi par sa libre volonté, voulait obéir à la voix de ses devoirs envers son église et répondre à l'invitation de ses religieux diocésains. Le 27 février, il écrit de Pianezza au Roi lui-même, l'informant de son retour et des motifs qui le lui ont dicté.

Dans ce même mois de février, le cardinal Antonelli proteste contre la présentation aux Chambres du projet de la loi Siccardi, enlevant au clergé ses immunités, restreignant les fêtes et privant l'Eglise de la faculté d'acquérir des biens.

Le 15 mars, l'archevêque vient en son palais de Turin, où la populace l'insulte plusieurs fois, notamment aux fêtes de Pâques.

Le 9 avril, la loi Siccardi est promulguée en Piémont.

Le 18 avril, l'archevêque écrit une lettre pastorale à ce sujet.

Le 4 mai, le gouvernement le fait arrêter et le condamne à un mois de réclusion dans la citadelle.

Le 14 mai, le cardinal Antonelli proteste contre cet attentat.

Le 20 mai, le pape Pie IX, dans une allocution consistoriale, exprime le regret des mesures prises par le gouvernement sarde.

Le 5 août, mort du chevalier de Santa-Rosa, ministre du commerce, qui avait travaillé à la promulgation de la loi Siccardi.

Laissons maintenant la parole à Mgr Fransoni lui-même. Il va nous dire, avec les moindres détails, son arrestation, sa prison, sa condamnation, son exil et son arrivée à Lyon.

Nous donnons sa lettre telle qu'elle a été traduite vers la fin de 1850.

Du fort de Fenestrelle, le 16 septembre 1850.

Mon cher CHANOINE,

Je connais trop vos sentiments envers le sacré caractère dont je suis revêtu, comme aussi, je ne crains pas de le dire, envers ma propre personne, pour douter un seul instant de la profonde affliction qu'a éprouvée votre cœur, à la nouvelle de mon arrestation et de mon incarcération au fort de Fenestrelle. Aussi, je ne crois pas me tromper en vous supposant un ardent désir de connaître cet événement jusqu'aux moindres détails ; et, d'autant plus, que toutes les relations publiées auront été peu d'accord entre elles, et que probablement aucune n'aura été en tout conforme à la vérité, comme il est arrivé lors de ma première arrestation. J'ai donc pensé qu'il vous serait agréable d'en recevoir une directement de moi-même : je vous l'adresse aujourd'hui.

Le 6 du mois d'août de la présente année 1850, au matin, six heures n'étaient pas encore sonnées à l'horloge, lorsque j'entendis frapper à la porte de la chambre que j'occupais à ma campagne archiépiscopale de Pianezza. C'était le P. Ferreri (1). Il venait m'avertir que le curé de Saint-Charles, arrivé à l'instant même de Turin, avait à me parler d'une affaire très pressante.

Je ne m'imaginai que trop quelle devait en être la nature; je sortis de suite, et je trouvai ce religieux dans la première antichambre. Il m'annonça que, la veille au soir, le chevalier de Santa-Rosa était mort, et, à ce qu'il paraissait, sans avoir voulu faire aucune rétractation pour la part active qu'il avait prise à la promulgation de la loi abolissant le for ecclésiastique, et qu'il venait prendre mes instructions.

(1) Le P. Vincent Ferreri est un digne ecclésiastique, ancien dominicain, qui a été pendant longtemps curé de Saint-Mathieu à Tortone, puis recteur du Séminaire et examinateur synodal, et qui, après la mort de Mgr l'évêque Carnevale, s'étant fixé à Turin, venait habituellement, chaque année, passer quelque temps avec moi à la campagne.

A son récit, je jetai un profond soupir, et je lui répondis : « Préparons-nous, mon cher Père provincial (1), vous, Ser- « viteurs de Marie, et moi, Archevêque de Turin, non « seulement à être chassés, mais encore à souffrir tout ce « que la rage de l'enfer pourra suggérer à nos persécuteurs. « Faisons néanmoins notre devoir, et abandonnons-nous « dans les bras du Seigneur. » Et comme j'avais établi une commission pour examiner ce que, dans le cas appréhendé, on devait ou on pourrait faire selon les lois canoniques, je lui dis, puisqu'il retournait immédiatement à Turin, d'aller à son arrivée trouver quelques membres de cette commission (je lui en indiquai deux), et de les prier, de ma part, de bien étudier la question et de me faire connaître au plus tôt leur avis par un exprès, me réservant, de mon côté, de lui donner ensuite connaissance de ce qui serait décidé.

Environ une heure après, comme j'entendais la messe dans ma chapelle, on vint m'annoncer l'arrivée du ministre de la guerre. Je rentrai dans mes appartements, où je trouvai le chevalier Alphonse de La Marmora, avec un autre personnage qui m'était inconnu. Le premier prit aussitôt la parole et me dit : « Je pense que Monseigneur « connaît déjà la mort du chevalier de Santa-Rosa, à qui « l'on a refusé le saint viatique, et, comme on prétend que « la sépulture ecclésiastique lui sera également refusée, le « conseil des ministres s'est assemblé ce matin ; et, tandis « qu'il fait consigner les troupes dans leurs quartiers et « prend toutes les dispositions pour empêcher des désordres, « dont on redoute la gravité, il nous a envoyés vers vous « pour savoir ce que Votre Grandeur pense faire. » Je lui répondis, qu'en effet, le cas se présentait de telle sorte, que je craignais de ne pouvoir permettre la sépulture, mais que, dans une affaire aussi sérieuse (sans lui dire que j'attendais

(1) Le bon P. Bonfiglio Pittavini, non seulement dirigeait depuis plusieurs années avec un zèle admirable et la plus grande prudence la paroisse de Saint-Charles, mais encore ses mérites l'avaient fait nommer, depuis quelque temps, provincial de la Congrégation des serviteurs de Marie.

la réponse de la Commission, pour ne pas en compromettre les membres), je prenais le temps de réfléchir. « Réfléchir! à quoi? répliqua vivement La Marmora. A cette « heure vous devez avoir réfléchi, et nous voulons de suite « une réponse. » A ce mot *nous voulons!...* j'avoue que mon caractère assez vif se souleva. « *Nous voulons!...* répondis-je; je comprends, cela signifie : *nous avons besoin, nous désirons...* » Mais aussitôt, rentrant en moi-même, je levai les yeux au ciel, et, me frappant le front de la main droite, je me dis : « Non, il ne s'agit pas de disputer sur les mots, « dans ces temps, ô mon Dieu! où l'on a tant de peine à « remplir ses devoirs. » Et, me retournant vers La Marmora, je lui répétai que je voulais absolument réfléchir avant de donner une réponse définitive, pour laquelle, du reste, il n'y avait pas urgence, les funérailles ne devant avoir lieu que le lendemain; que quelques heures me suffiraient, et qu'à midi il aurait certainement la réponse, s'il voulait l'envoyer prendre chez mon vicaire général. La Marmora reprit avec violence que dans un moment aussi critique, peu d'heures étaient encore un temps trop long; que la multitude, regardant cette difficulté comme une vengeance des ministres de Dieu, allait devenir furieuse et se porterait peut-être à dévaster le palais archiépiscopal, les monastères et les couvents de Turin, et que ma personne même courrait de grands risques. « Des dévastations m'affligeraient beaucoup sans doute, lui dis-je, mais je ne « m'en croirai jamais responsable. Quant à ma personne, « je suis disposé à tout souffrir, mais je ne puis m'écarter « de mon devoir; je tiens trop à sauver mon âme. »

« Nous tous aussi, répliqua le Ministre, nous tenons à sauver notre âme : mais qu'est-ce que cela a affaire avec la loi sur le for ecclésiastique? Cette loi existe dans les autres pays, et nulle part on n'a cessé d'être catholique; je le dirais en face du Pape même. » — « Certainement, ajouta celui qui l'accompagnait, ce sont les gouvernements qui font ces sortes de lois; la sanction du Pape vient après. » Alors je me tournai vers lui, et lui demandai à qui j'avais l'honneur de parler. Il me répondit qu'il était le comte Ponza de Saint-

Martin, premier secrétaire du ministre de l'intérieur, et il ajouta qu'il avait été même chargé de me demander si je renoncerais à mon archevêché. « A cette heure, lui dis-je, il n'est pas question de cela; il s'agit de la sépulture et... » « Mais je ne puis vous dissimuler, dit-il en m'interrompant, que bien des personnes, vous voyant toujours hostile à la politique du gouvernement, pensent que c'est par une influence étrangère. — Nous ne parlons pas de politique, lui répondis-je, mais de conscience; quant à l'influence étrangère, je vous dirai seulement que ceux qui en parlent le plus n'en croient pas un mot (1). » Et, m'adressant au chevalier de la Marmora, je lui déclarai de nouveau que, pour le moment, je ne pouvais rien lui répondre au sujet de la sépulture, mais qu'à midi, il aurait infailliblement ma décision. Il me dit alors : « Je prends cela comme un refus. » Je lui répondis : « Vous êtes libre de le prendre comme vous voudrez; mais je vous déclare que ce n'en est pas un. » « Puisque Monseigneur est inébranlable, reprit le comte Ponza, je crois que nous pouvons nous retirer. » Ils se levèrent pour s'en aller, je les accompagnai; mais, arrivés dans la salle contiguë, le comte Ponza s'arrêta et me dit qu'il devait me demander officiellement ma démission. « Oh! répliquai-je, pour l'autre affaire, j'ai dit que je prenais le temps d'y réfléchir, mais pour celle-ci je n'en ai nullement besoin, et je vous répondrai de suite et décidément que je vous la refuse. Ne croyez pas cependant que je trouve ma position d'Evêque très belle; bien au contraire, surtout en ce temps-ci. Mais de même qu'un officier chargé de la

(1) Si quelqu'un faisait observer que j'aurais pu ajouter que si par influence étrangère on entendait celle du pape, non seulement j'en convenais, mais je m'en faisais gloire; comme aussi si l'on trouvait que dans mes autres réponses j'aurais pu dire quelque chose de mieux, je n'hésiterais pas à en convenir, mais en même temps je prierais de considérer qu'il y a bien de la différence entre une réponse à tête reposée et celle qu'on fait sur le champ, surtout dans l'anxiété où je me trouvais et que tout autre eût éprouvée à ma place. D'ailleurs, j'avoue que je n'ai ni le calme ni le don de prompte répartie de tant d'autres; je regarde même comme une des grâces spéciales, dont Dieu m'a comblé depuis quelques années, d'avoir pu m'en tirer comme je l'ai fait.

défense d'un poste, le voyant continuellement menacé et investi par les ennemis, s'il demandait à se retirer, passerait pour un lâche, je me croirais moi-même aussi lâche, si dans ces moments difficiles pour la religion, je renonçais à mon diocèse. » Ainsi finit mon entretien avec le chevalier de La Marmora et le comte Ponza; ils partirent, et je retournai à la chapelle, où je célébrai la messe et récitai le Chapelet selon mon habitude.

Après cela, au lieu d'aller avec les autres prendre le café, ce dont je n'avais en vérité nulle envie, je fis venir mon hommes d'affaires Nicola, et je lui dis d'avertir le curé Martini de se rendre de suite chez moi, et d'ordonner à son fils Jacques de préparer un cheval pour me porter une lettre à Turin. Quelques minutes après, le curé était dans mon cabinet. Je le priai de dire au notaire Valente de préparer un acte pour recevoir mon testament, tandis qu'avec deux témoins je me rendrais au presbytère, aussitôt que je saurais que tout serait prêt. J'écrivis ensuite à mon vicaire général, le priant de voir sans retard quelques uns des membres de la Commission, et, d'après leur avis, de porter immédiatement au ministère une réponse affirmative ou négative pour la sépulture en question. Et de suite, c'est-à-dire à neuf heures moins un quart, ma lettre partait pour Turin, où elle était remise à son adresse avant dix heures. Dans cet intervalle, j'avais envoyé hors de chez moi tous mes livres de compte, la correspondance de la Commission, et tous les papiers qui pouvaient le moins du monde compromettre quelqu'un. Cela fait, je finis de copier mon testament, et, à peine averti que le notaire était occupé à dresser l'acte, je me rendis avec le P. Ferreri et mon chapelain, l'abbé Daviso, à la maison du curé, où le trouvant seul avec son frère, je fis appeler l'abbé D. Gorrino pour servir de cinquième témoin. Cet acte terminé, je rentrai chez moi, et je pris seulement une tasse de café au lait; puis, j'écrivis une lettre, donnant, à tout événement, quelques instructions pour mes intérêts personnels, et je l'envoyai de suite par un exprès. A onze heures, il m'en arriva une de mon vicaire général, écrite

avant qu'il eût reçu la mienne. Il me disait que le chevalier Octave de Révél s'était rendu à la métropole pour lui annoncer la mort du chevalier de Santa-Rosa, et lui représenter que si l'on ne permettait pas la sépulture ecclésiastique, on avait à craindre les plus grands désordres. Il ajoutait encore qu'un prêtre, qui ne voulait pas se nommer, l'avait prévenu en toute hâte que le conseil des ministres venait de décréter mon arrestation si je refusais la sépulture. Il terminait en priant le Seigneur de m'éclairer et de me protéger. Un quart d'heure après, le fils de mon homme d'affaires arriva avee la réponse du même vicaire général. A peine ma lettre reçue, celui-ci s'était présenté chez un des membres de la Commission, où il avait trouvé tous les autres rassemblés. Leur avis était, en suite d'une déclaration du théologien professeur Ghiringhello, confesseur du défunt, qu'on pouvait permettre la sépulture. Incontinent (c'est-à-dire un peu après dix heures), mon vicaire général s'était rendu au ministère de l'intérieur, où il avait déclaré qu'on n'y ferait aucune difficulté. Il m'envoyait en même temps la déclaration du confesseur, qu'il avait eu soin de faire mettre par écrit, et que, à une heure après midi, j'avais déjà renvoyée à Turin, la confiant à une personne sûre afin qu'elle la conservât soigneusement pour la faire, en son temps, inscrire sur les registres de l'Archevêché (1).

Ainsi cette matinée se passa au milieu des agitations. Je ne pus presque rien prendre à mon repas; il me fut même impossible, malgré le grand besoin que j'en ressentais, de pouvoir reposer un peu dans l'après-midi.

(1) Voici cette déclaration, signée par le professeur Ghiringhello :
« Je déclare que, comme personnage public, j'ai pris part aux « actes du gouvernement dans toute la droiture de ma conscience, « persuadé de n'avoir en rien violé les lois ecclésiastiques, sans cela, « je n'y aurais pas pris part; et si cela m'était arrivé (c'est-à-dire de « violer les lois sans le vouloir), je déclare réprouver ces actes, vou- « lant mourir comme j'ai vécu, dans la communion de l'Eglise catho- « lique, apostolique et romaine, soumettant mon jugement au sien « et à son chef visible, le Pontife de Rome, vicaire de Jésus-Christ « sur la terre. »

Vers six heures, on m'annonça M. Eugène Veuillot, frère du rédacteur en chef de l'*Univers*, journal de Paris, qui avait ouvert une souscription pour m'offrir une croix. Précisément, M. Veuillot venait me présenter cette croix, à laquelle était jointe la liste des souscripteurs, formant un petit volume imprimé avec luxe, tiré, me dit-il, en un seul exemplaire, et orné d'une riche reliure à mes armoiries, qui étaient aussi retracées sur l'étui renfermant la précieuse croix et l'élégante chaîne en forme de cordon, avec le gland. M. Veuillot était accompagné du comte de Cardenas, écrivain du journal l'*Armonia*, du chanoine Gastaldi et du P. Simonino, recteur du sanctuaire *della Consolata*, tous deux membres du bureau de la souscription ouverte par ce journal pour m'offrir une crosse. En m'offrant ces objets, M. Veuillot m'adressa quelques paroles contenant les choses les plus flatteuses (1). Je lui répondis en l'embrassant, et en lui disant que j'embrassais en lui tous les bons catholiques français qui avaient bien voulu prendre part à mes vicissitudes et qui, en m'offrant cette croix, me donnaient un gage si éclatant et en même temps si consolant de leur sympathie, non pas tant pour ma personne, que pour les principes religieux que j'avais l'honneur de défendre aux yeux du monde.

Il me remit ensuite quelques lettres de mes connaissances de Paris, un reliquaire contenant un fragment authentique de la sainte Couronne d'épines, que m'envoyait mon ami le baron du Havelt, plus, une petite boîte, ren-

(1) J'ai trouvé avec la croix la minute de sa courte allocution, la voici :

« Monseigneur, un grand nombre de catholiques français m'ont « chargé de vous offrir un humble témoignage de leur vénération. « La croix qu'ils ont l'honneur de vous présenter, par mes mains, a « appartenu au saint Archevêque de Paris, Mgr Affre, qui, semblable « au bon Pasteur, a su donner sa vie pour son troupeau. La France « catholique s'est réjouie d'apprendre que cette croix d'un martyr « reposerait désormais sur la poitrine d'un confesseur.

« Nous voulons honorer en vous, Monseigneur, tous les Evêques « qui de nos jours et maintenant luttent pour la cause de Dieu, « et se préparent, par les combats de la foi, aux sacrifices de la « charité. »

fermant quelques lambeaux des vêtements de Mgr Affre, dont un teint encore de sang qu'il répandit en donnant sa vie pour éviter l'effusion de celui de ses ouailles bien-aimées.

En vérité, ce dernier présent ne pouvait venir plus à propos, puisque, dans ce moment si critique, j'avais à prendre pour modèle la fermeté de cet invincible prélat; et quoique sa croix dût déjà mettre sans cesse devant mes yeux cette fermeté, cette croix que lui avait donnée le roi Louis-Philippe à l'occasion du baptême du comte de Paris, il est incontestable que la vue de son sang devait produire sur moi une impression bien plus vive. Ce dernier entretien, bien consolant, termina cette journée d'ailleurs si pénible pour moi.

Le lendemain, c'est-à-dire le 7, je me trouvai plus calme. J'employai la matinée à expédier quelques affaires, et à dicter des lettres à l'abbé Daviso, non sans m'interrompre de temps en temps, pour lui faire observer combien ma position devenait de jour en jour plus difficile, ne voyant d'autre issue que d'être arrêté et conduit à Fenestrelle. Je fis aussi moi-même des lettres, entre autres une de recommandation pour mon frère le cardinal, en faveur de M. Veuillot, qui me l'avait demandée, en m'apprenant son intention de partir au premier moment pour Rome, et une seconde que j'y joignis, dans laquelle je lui détaillais les évènements de la veille; mais je ne la terminai pas, en cas où j'aurais quelques nouvelles à lui annoncer avant le soir.

A dîner, je mangeai avec appétit, et je reposai tranquillement pendant une heure, ce qui me délassa un peu de la fatigue que j'éprouvais de la journée précédente. Etant ensuite passé dans mon cabinet, je me mis à écrire à Mgr l'évêque de Tempio, m'excusant du retard que j'avais mis à répondre à deux de ses lettres sur l'état d'inquiétude où je me trouvais depuis quelque temps. « Qu'il vous suffise de savoir, lui disais-je, qu'hier le conseil des ministres avait décrété mon arrestation, si je ne permettais pas la sépulture du chevalier de Santa-Rosa. Heureusement une déclaration du professeur Ghiringhello m'a mis à même de la

permettre, et pour cette fois le danger est passé. Cependant *quod differtur non aufertur* (ce qui est différé n'est pas perdu), car, comme le ministère veut absolument se débarrasser de moi, il trouvera bien quelque autre prétexte. » J'écrivais dans ces termes, dans la persuasion où j'étais que rien ne m'arriverait ce jour-là, lorsque, il était environ quatre heures et demie, j'entendis sonner à la porte extérieure, et, comme la fenêtre de mon cabinet donne dans la cour, je m'approchai, et je vis entrer un officier de carabiniers, avec deux autres personnes en habit bourgeois. A la vue du premier, je me dis : *nous y voici ;* mais, remarquant qu'après avoir parlé à mon domestique, ils se dirigeaient vers la basse-cour, je pensai que ce pouvait être des étrangers venus pour visiter le jardin, comme cela arrivait souvent. Mais restant à la même place, je vis qu'ils n'avaient fait que l'examiner (1), et que, retournant en arrière, ils venaient à la porte de la maison; alors mes doutes s'évanouirent et je me rassis à mon bureau pour les attendre. Au même instant, mon neveu Dominique, fils de mon frère Mathieu, entra pour me prévenir que, du jardin, il avait vu arriver une voiture en poste avec des carabiniers à cheval : je me hâtai alors de lui remettre mes deux lettres pour mon frère le cardinal, lui recommandant de porter à Turin celle qui était achevée, de la remettre à D. Acerbi, mon secrétaire, pour qu'il la fît tenir à M. Veuillot, et de terminer l'autre lui-même, en disant ce qui m'avait empêché de le faire, et racontant tout ce qui me serait arrivé. Ayant caché ces lettres, à peine avait-il eu le temps de se retirer que l'abbé Daviso vint m'annoncer le major Arnulf, des carabiniers, je répondis : *qu'il entre ;* il parut de suite, accompagné d'une autre personne en habit bourgeois. Je leur montrai des sièges et les priai de s'asseoir. Ils s'assirent, et le major me dit ensuite : « Monseigneur, je dois vous déclarer que je suis chargé de vous conduire à Fenes-

(1) J'ai pensé depuis que sur l'indication de mon domestique de faire entrer la voiture par la basse-cour, ils s'en étaient approchés seulement pour voir comment on y arrivait.



trelle. » Au nom de Fenestrelle, mon cœur précisément se dilata, soit que je craignisse l'incertitude où il m'aurait laissé, s'il m'eût dit seulement de le suivre, soit encore, parce que c'était le lieu justement que, comme je l'ai dit, je m'étais représenté depuis quelque temps, sous un aspect non désagréable. Je répondis que j'étais prêt et demandai seulement si j'avais le temps de prendre quelques effets. Oui, me répondit-il, pourvu que ce soit fait promptement. Il ajouta que je pouvais emmener avec moi un prêtre et mon domestique, pourvu qu'ils se soumissent à rester comme moi sans communication. J'appelai alors quelqu'un, le P. Ferreri se présenta : je le priai de dire à l'abbé Daviso que je partais pour Fenestrelle et qu'il me fît savoir s'il se sentait le courage d'y venir avec moi à de telles conditions. Le P. Ferreri, bon vieillard octogénaire, me répondit incontinent : J'irai moi-même. Son offre m'émut; mais je lui dis que je ne pouvais le permettre, et tout en le remerciant, je lui répétai le message que je le priai de porter à l'abbé Daviso. Celui-ci arriva de suite et déclara d'un ton plein d'enthousiasme que non-seulement il était prêt à me suivre, mais qu'il s'en faisait même une gloire. Je n'ai jamais douté de vos sentiments, lui dis-je, mais je craignais seulement pour votre faible santé; cependant, ne vous inquiétez pas, le Seigneur vous assistera. Je le chargeais de voir si François Gallo, mon maître d'hôtel, était également disposé à me suivre, et, s'il ne le pouvait à cause de son âge avancé de le dire à mon domestique Bernard Forneri, en ajoutant de faire sans retard les paquets. Ce fut le premier qui les fit, se déclarant prêt à m'accompagner.

Le major se mit ensuite à m'exprimer combien il lui était dur de remplir un pareil ordre, s'excusant sur ce que ceux qui servent sont souvent contraints... « J'en suis bien convaincu, répliquai-je, car sans doute celui qui exécute ces commissions est bien plus à plaindre que celui qui les reçoit. » Cela dit, je pris mon bréviaire, un petit portefeuille, avec ciseaux et canif, et une bourse contenant une petite somme, presque toute en or, que, contrairement à ma cou-

tume, j'avais apportée cette fois de Turin, ayant un certain pressentiment de ce qui allait m'arriver.

Et remarquant, au milieu des papiers dont mon bureau était encombré, une lettre de Rome pour la publication d'un *Jubilé partiel*, je la pris à la main, et, la montrant au major, je lui dis : « Cette lettre, comme vous voyez, est une circulaire imprimée qui a déjà paru dans les journaux; il ne peut donc y avoir de difficulté à ce que je la fasse parvenir à mon vicaire général. — Pardon, me répondit-il, Monseigneur ne peut toucher à rien », et, me montrant son compagnon : « Voici M. le juge qui est chargé (je ne me souviens pas s'il dit de prendre ou bien d'examiner) tous les papiers. — Peu m'importe, repris-je, car, comme je l'ai dit, mon vicaire pourra la trouver dans tous les journaux. » Et je me mis à parler de la distance de Pianezza à Pignerol et de là à Fenestrelle, du temps que nous mettrions, des pays qu'on rencontre sur la route, non sans penser au sort qui attendait mes papiers, parmi lesquels je me souvins qu'il se trouvait une consultation théologique signée, et deux lettres qui, pour louer ma conduite, pouvaient causer du désagrément à leurs auteurs. Je parcourus alors des yeux mon bureau, et je remarquai que deux au moins de ces papiers se trouvaient ensemble, et que, pliés comme ils étaient, ils n'offraient qu'une superficie très étroite. Satisfait de cette découverte, je ranimai la conversation, et, au bout de quelques minutes, prenant en main mon bréviaire, au lieu de le remettre à la même place, je le posai à l'endroit remarqué, de manière à recouvrir les papiers, puis je continuai mon entretien avec le major.

Pendant ce temps, l'abbé Daviso préparait dans sa chambre son petit bagage, et, ayant plié les lettres écrites le matin, il saisit un moment favorable pour les confier au domestique, afin que le soir même, allant à Turin, il les remît à l'archevêché pour être envoyées à leur destination.

Ainsi toutes mes lettres, quoique dès l'instant de mon arrestation je fusse privé de toute communication, purent être expédiées, à l'exception seulement de celle que j'écrivais à l'évêque de Tempio, qui resta sur mon bureau,

interrompue au point que j'ai noté plus haut, et dans laquelle le juge et ceux qui avaient ordonné le séquestre de mes papiers auront pu lire que je m'attendais d'un jour à l'autre à être arrêté, par la grande raison que le ministère voulait absolument se débarrasser de moi. Je dis par la grande raison, car du reste j'ignore complètement quel autre prétexte on a pu prendre pour exécuter ce jour-là une pareille mesure à mon égard, puisque j'avais permis la sépulture.

Le major était impatient de partir, et en cela je me trouvais parfaitement d'accord avec lui ; mais les postillons qui pensaient que les chevaux après avoir fait cinq milles en avaient encore neuf à faire pour arriver à None, voulurent les laisser reposer un peu et leur donner l'avoine. Il fallut donc se résigner à attendre. Dans cet intervalle, le curé de Pianezza se présenta à mon cabinet, mais le major lui dit qu'il m'était défendu de parler à qui que ce fût, et lui ordonna de se retirer, ce qu'il fit en pleurant. Je le vis un moment après traverser la cour et entrer dans l'habitation de mon homme d'affaires. Au bout de quelques minutes, on vit enfin s'approcher la voiture ; je mis alors dans ma poche mon portefeuille et ma bourse, je portai la main sur le bréviaire en appuyant le pouce sur le bord, et tandis qu'il s'élevait naturellement du côté opposé, je passai facilement les autres doigts sous le livre et sous les papiers qu'il recouvrait, allongeant la main de manière à les faire étroitement adhérer au bréviaire, et je m'en allai, ayant soin de le porter horizontalement pour cacher la vue des papiers. Descendu à la porte qui ouvre sur la cour, j'y trouvai rassemblées en dedans toutes les personnes de la maison, parmi lesquelles mon neveu que je tenais à embrasser avant de partir. Mais inquiet de ce que je voulais tenir caché : « Laissez, lui dis-je, que je dépose ce livre, et je suis à vous. » Je sortis, et m'approchant de la voiture j'y déposai mon bréviaire avec toutes les précautions nécessaires, et aussitôt je rentrai. J'embrassai mon neveu, ainsi que le P. Ferreri, qui avait les larmes aux yeux. Cela fait, je m'avançai de nouveau vers la voiture ; j'étais sur le point

d'y monter, quand mon maître d'hôtel me fit signe de regarder à gauche; je vis alors mon neveu à genoux qui me dit : « Mon oncle, donnez-moi votre bénédiction qui m'est si précieuse aujourd'hui. »

Je l'avoue, son action et ses paroles m'émurent d'autant plus vivement que de nos jours les sentiments religieux ne sont pas ceux qui dominent le plus facilement dans l'esprit de la jeunesse. Je le bénis de tout mon cœur, je lui donnai mon anneau à baiser et lui serrai fortement la main. « A moi aussi votre bénédiction », entendis-je crier; c'était le P. Ferreri, agenouillé de l'autre côté. Je le bénis aussi; je bénis également l'homme d'affaires à genoux un peu derrière; de la voiture où je montai, je bénis encore sa femme et sa belle-fille que je voyais à genoux hors de leur habitation. Je saluai le curé qui en était sorti, auquel l'abbé Daviso voulait adresser la parole; mais le major, assis de mon côté, l'en empêcha. Sur la route, je vis à gauche un certain nombre de personnes, en grande partie des femmes agenouillées; je leur donnai ma bénédiction, et à droite quatre carabiniers à cheval qui me saluèrent et que je saluai aussi. A l'extrémité du village était encore une foule de personnes qui regardaient remplies d'étonnement, et quelques pas plus loin, six autres carabiniers dont le commandant s'approcha de la voiture, appelé par le major qui lui dit qu'on n'avait plus besoin de lui et qu'il était libre de se retirer.

Nous poursuivîmes notre route accompagnés des quatre premiers; deux autres déguisés occupaient le siège de devant, tandis que mon maître d'hôtel occupait celui de derrière. Quelques instants après, nous rencontrâmes le curé de Collegno, l'abbé None, avec son vicaire, l'abbé Operti : le passage de la voiture et des carabiniers leur avait assez dit de quoi il s'agissait, et ils venaient avec sollicitude s'en assurer. Ils me saluèrent d'un air de tristesse, et, de ma part, ayant répondu à leur salut par un sourire, ils continuèrent leur route vers Pianezza, pour aller, je pense, trouver le curé et s'informer de lui comment tout s'était passé. Les personnes occupées dans la

filature située en haut de la descente qui mène au pont de Collegno, avaient fait sans doute le même raisonnement que le curé; elles se tenaient aux aguets, épiant l'arrivée de la voiture. A peine la virent-elles qu'elles sortirent, et se rangèrent à genoux le long de la route, je leur donnai ma bénédiction. Nous traversâmes la Dore, et de l'autre côté du pont nous trouvâmes un groupe d'hommes descendus par un sentier et apostés pour faire une démonstration contraire. Quelques-uns commencèrent par saluer, mais aussitôt les autres se mirent à fêter les carabiniers, leur criant : Bravo ! bravo ! Très bien ! très bien ! et d'autres paroles mêlées à quelques sifflets, et que je n'ai pu comprendre. Je dis alors à l'abbé Daviso : C'est la bande de NN...

Au bout de la longue et pénible montée, un nouveau sifflet frappa nos oreilles et fit dire à mon compagnon : *Ce sont les mêmes que tout à l'heure; ils ont fait le tour.* Je lui répondis que ce n'était pas là, mais bien plus loin que nous devions les trouver, à l'extrémité de la route, près du poids public. En effet, arrivés là, nous les trouvâmes qui nous attendaient ; ils répétèrent les mêmes applaudissements aux carabiniers. Cependant les habitants qui sortaient de leurs boutiques s'agenouillaient, ou nous saluaient avec tristesse, montrant clairement qu'ils n'avaient rien de commun avec ce que quelques-uns appellent aujourd'hui le peuple.

Nous sortîmes de ce village, et prîmes la route de Grugliasco, où presque personne ne remarqua notre passage. Nous traversâmes de même Stupinigi. Avant d'arriver à Candiolo, nous rencontrâmes deux prêtres en soutane, mais je ne pus les reconnaître, ne les ayant aperçus qu'au moment où la voiture passait dans le parcours de cette localité nous n'attirâmes que très peu de regards. Lorsque nous en sortîmes, je me mis à réciter Vêpres et Complies avec l'abbé Daviso : nous réservâmes Matines pour le lendemain, dans la pensée que le temps ne nous manquerait certainement pas. Près de None, le brigadier des carabiniers poussa son cheval en avant; mais le major, qui

comprit qu'il voulait avertir ses collègues de cette station de les remplacer, le rappela et lui dit qu'il n'avait plus besoin d'escorte ; puis, se tournant vers moi, il ajouta : Ils sont si peu de monde, que ce serait vraiment les surcharger. Je ne répondis pas. Nous passâmes ensuite devant le presbytère ; l'abbé Daviso vit un ecclésiastique sur la porte qu'il salua, l'ayant d'abord pris pour le curé. Au même instant la voiture s'arrêta devant la poste aux chevaux, et le major ordonna aux carabiniers de faire éloigner les curieux qui s'étaient rassemblés. Peu après nous vîmes apparaître le curé, l'abbé Abrate, avec un autre prêtre, avertis sans doute par l'ecclésiastique dont nous venons de parler. Ils s'adressèrent aux carabiniers et leur demandèrent si l'on pouvait s'approcher de la voiture, mais ils essuyèrent un refus, que je leur confirmai par signes, les saluant en même temps avec la main. Ils m'en parurent vivement touchés, car ils baissèrent la tête, et ils se retirèrent aussitôt. Dans cet intervalle les chevaux avaient été relayés, et nous repartîmes. Après quelques pas, j'aperçus sous un portique, à gauche, quelques hommes qui regardaient tout joyeux, et je remarquai même que l'un d'eux, se pressant la gorge avec le pouce et l'index de la main droite, serrait et poussait en haut ses doigts en ricanant, et s'efforçait de faire sortir ses yeux de leurs orbites.

Ce geste me fit ressouvenir de Mgr Marilley qui, moins de deux ans auparavant, arrêté à Fribourg dans son palais épiscopal, et conduit au château de Chillon, fut accueilli à son passage à Lausanne par les sifflets et les hurlements de la multitude, auxquels se mêlaient les cris distincts : *Qu'on le pende! qu'on le pende!...* Il y avait pourtant une différence : Mgr Marilley passait au milieu d'un peuple qu'il savait protestant, et moi, je traversais un pays que je devais croire tout catholique.

Au bout de ce village les carabiniers firent volte-face et nous laissèrent. Il ne resta plus avec le major que les deux qui étaient déguisés et qu'il avait sans doute choisis parmi ceux qui avaient toute sa confiance. Un d'eux cependant

semblait la posséder à un degré encore plus élevé, car, à chaque fois qu'il avait besoin de quelque chose, on l'entendait appeler : *Perona !* Il se faisait tard, et la lumière du jour commençait à nous manquer. Notre passage par Airasca eut lieu sans qu'on y fît presque attention. Les chevaux, peut-être déjà fatigués, allaient assez lentement, aussi le reste de la course nous parut très long, d'autant plus que nous ne savions que dire ; non pas que beaucoup de choses ne se fussent présentées à mon esprit. Plusieurs fois j'avais été sur le point de demander au major s'il était parent du prêtre Arnulfi, professeur à l'Université, auquel appartenait la voiture où nous nous trouvions ; comment, le matin, s'étaient passées les funérailles du chevalier de Santa-Rosa, et beaucoup d'autres choses. Mais m'étant fait une loi de m'abstenir de toute question qui pouvait toucher à la mesure prise à mon égard, ou qui indiquât la plus petite curiosité, je me trouvai avoir épuisé, dans la première partie de mon voyage, la matière à laquelle je voulais me restreindre. D'ailleurs, le major ne se prêtait guère à la conversation ; rarement il parlait le premier, et quoiqu'il répondît toujours avec politesse, ajoutant parfois quelques mots à ses réponses, néanmoins, il laissait constamment apercevoir une grande préoccupation, de sorte qu'on pouvait supposer combien lui pesait l'ingrate mission dont il était chargé ; tandis qu'au contraire le témoignage de ma conscience me faisait éprouver, je ne dirai pas seulement une tranquillité, mais même une joie intérieure difficile à rendre, et que partageait avec moi l'abbé Daviso. Comme le major disait de temps en temps quelques mots, j'en profitais, quand je pouvais, pour prolonger la conversation. Ainsi, quand il me racontait que c'était lui qui avait aposté les six carabiniers à l'entrée de Pianezza, parce que ce nombre n'avait été envoyé que pour le cas où la population aurait voulu s'opposer à mon arrestation, je lui répondis que cette population m'était certainement bien attachée, mais que je ne croyais pas qu'elle eût jamais résisté à l'autorité. Cette résistance se fût plutôt manifestée si une bande d'émeutiers fût venue de Turin

pour m'insulter : et comme je prévoyais, que même en ce cas-là, elle aurait fini par se compromettre, la veille j'avais prié le curé d'employer son influence pour empêcher tout mouvement, et de faire connaître que, où se présenterait la force militaire, j'étais décidé de rester à mon poste et de me laisser arrêter. Si, au contraire, il se fût agi d'une bande de vauriens, ne croyant pas alors devoir m'abandonner à leur merci, j'avais résolu de partir seul de chez moi, de me rendre dans la campagne en un lieu désigné : et là, un bon habitant de Pianezza serait venu me rejoindre avec une carriole, et m'aurait conduit où j'aurais voulu. Je ne me serais pas servi de ma propre voiture, pour mieux cacher la direction que j'aurais eu à prendre.

Ainsi, tantôt parlant, tantôt gardant le silence auquel, d'ailleurs, nous invitait l'obscurité de la nuit, nous fîmes, bien que lentement, le reste du chemin pour Pignerol, où, à notre arrivée, nous nous arrêtâmes à gauche sur la place et devant un édifice à portiques. Le major, que l'on avait expédié de Turin avec tant de hâte qu'il n'avait pas même eu le temps de dîner, descendit pour prendre quelque chose ; pendant ce temps, on songea fort à propos, puisqu'il était déjà neuf heures, à allumer les lanternes. Mais les domestiques improvisés, nouveaux dans leur métier, ne savaient comment faire pour les ouvrir. Après des efforts redoublés sur l'une des lanternes (*tira, tira*), elle cède enfin à la force selon l'usage de tous les temps, mais un des cristaux se détache, et tombe sur le pavé, où il se brise en mille morceaux avec le bruit désagréable que tout le monde connaît. Il fallut donc renoncer à l'allumer, d'autant plus qu'il faisait beaucoup de vent, et se contenter de l'autre vers laquelle se portèrent tous les soins. Grâce à leur expérience, quoique malheureuse, ils réussirent cette fois, et elle fut assez promptement ouverte et allumée. Cette opération faite par le moyen d'une petite lanterne qu'on avait apportée peut-être de la poste, on allait la remporter, mais quelqu'un des assistants pensa à s'en servir pour plonger ses regards dans la voiture. Je la vis alors s'approcher, puis changer plusieurs fois de place,

comme si elle ne produisait pas l'effet voulu, ce qui me fut clairement démontré par une voix qui dit en patois piémontais : *Ce diable-là s'est caché.* Le fait est que je n'avais pas bougé de ma place, mais comme la lanterne était garnie de verres de tous côtés, et que celui qui la portait la tenait élevée entre les curieux et moi, sans avoir même l'esprit de s'en garantir lui et les autres avec la main, la clarté nous éblouissant tous, leur enlevait ma vue comme elle me cachait la leur.

En attendant, le major ayant pris son café au lait qui, pour ce jour-là, devait lui servir de dîner, était remonté en voiture, où il eut la précaution de faire entrer mon maître d'hôtel, pour le garantir de l'air extérieur qui s'était singulièrement refroidi, et, nos chevaux étant changés, nous partîmes au galop. Au même instant, de joyeux battements de mains se firent entendre sous les portiques. Cependant au cri redoublé d'*arrêtez! arrêtez!* notre voiture n'avance plus et, en même temps, ces applaudissements cessèrent. Je crois qu'un des chevaux s'était embarrassé les jambes dans les traits : il fallut le débarrasser; un instant suffit, et nous reprîmes notre course. Alors commença la même démonstration sous les portiques. L'observation que je fis, qu'on avait attendu le moment de notre départ, et qu'on s'était tû à notre premier arrêt, me fit croire que ceux qui applaudissaient conservaient un reste de pudeur, et étaient encore novices dans le mouvement. Car insulter effrontément à celui qui est au pouvoir de la force, fût-il même un coupable avoué et des plus criminels, est un acte de civilisation à l'usage de ceux-là seulement qui se trouvent plus avancés dans ce qu'on appelle le progrès moderne. Celui donc qui avait, à dessein, envoyé un exprès de Turin pour provoquer cette démonstration, ne fut pas servi selon ses désirs, et même sous ce rapport dépensa malheureusement son argent.

Nous sortîmes de Pignerol et prîmes la route de Fenestrelle, et comme le major avait été informé qu'il n'existait aucun relai entre ces deux postes, il nous prévint qu'il fallait nous résigner à passer peut-être une heure à Pérosa

pour laisser aux chevaux le temps de se reposer. Cet avis ne pouvait nous être agréable, car nous désirions tous également arriver à notre destination; mais comme il n'y avait aucun remède, chacun prit son parti, et se dit en lui-même : *Patience.*

Durant le trajet nous échangeâmes peu de paroles, car une tendance commune nous portait au même but, c'est-à-dire d'essayer de dormir, et s'il ne fut pas donné à tous d'y parvenir également, tous nous en avions le désir, et nous restions dans un silence parfait, qui ne fut interrompu qu'à la vue confuse de quelques maisons, à la halte de notre voiture, et lorsque le bruit que firent nos chevaux, qu'on dételait, nous avertit que nous étions arrivés au lieu où nous devions nous arrêter. Il était environ onze heures. Le major me demanda si je voulais descendre à l'auberge, je lui répondis, que si rien ne s'y opposait (protestation indispensable de ceux qui ne sont pas libres) je préférais rester dans la voiture. *Je crois aussi*, dit-il, *que c'est le meilleur parti.* Un moment après une petite porte s'ouvrit à l'hôtellerie, qui était à droite et je vis une petite lampe qui éclairait une salle basse, mais cette porte se referma bientôt, et, peu après, j'en entendis une autre s'ouvrir; au bruit, elle me parut plus grande, c'était probablement la porte de la cour par laquelle on introduisait les chevaux à l'écurie; en effet, nous les entendîmes de ce côté. Tandis que nous étions là à attendre, je cherchai à distinguer ce qui nous entourait, et, au milieu de l'obscurité, j'eus peine à voir que nous avions une place à notre gauche. Puis je levai les yeux sur l'édifice à droite, et j'aperçus une inscription sur le mur, et, à la faveur de la faible clarté de l'unique flambeau qui restait, je pus lire : *Ancien Hôtel du Soleil.* Et autant que cette faible lueur me permettait de le distinguer, il me sembla que cet astre y était représenté à son coucher.

A onze heures et demie, Perona s'approcha pour nous dire que les chevaux allaient être prêts. Le major qui comprenait que, dans tous les cas, nous arriverions trop tôt à Fenestrelle, c'est-à-dire bien avant que le pont-levis fût

abaissé, et par conséquent que nous n'aurions pas pu entrer dans le fort, le chargea de dire aux postillons de prendre tout le temps qu'il leur fallait. Il obéit sans doute exactement, car l'horloge avait déjà sonné minuit, quand le pas des chevaux qui s'approchaient vint nous annoncer que nous allions partir. Peu de minutes après nous étions en route, cherchant tous de nouveau à nous abandonner au repos, et quoique notre sommeil ne fût ni profond ni continu, néanmoins il contribua beaucoup à diminuer les ennuis d'un long voyage et d'une lente montée. Aussi, traversâmes-nous plusieurs villages sans nous en apercevoir (1). Arrivés à un certain endroit nous entendîmes tout-à-coup frapper à la vitre de la portière ; c'était Pérona qui depuis quelque temps marchait pour se défendre du froid devenu très piquant, et qu'en patois du peuple piémontais il qualifiait d'une épithète féminine qui n'est pas à rapporter. C'était pour nous faire baisser la glace, afin de nous prévenir que nous étions près des portes. En effet, un instant après nous passâmes sur un pont-levis, puis sous une arcade, près de laquelle nous vîmes une guérite, mais point de factionnaire. Quand nous fûmes de l'autre côté de ce qu'il supposait une porte (2), au lieu de nous trouver au milieu des maisons, nous ne voyions à droite que des rochers, et à gauche nous n'entendions que le bruit du torrent Cluson ; le major en témoigna son étonnement à Pérona : « Oui, major, répondit celui-ci, la porte est passée, mais la ville (*sic*) est encore plus loin. Aussi, voyant que nous ne pourrions encore pénétrer dans le fort, j'ai demandé aux postillons quelle était la meilleure auberge, et ils m'ont dit que c'est celle de la *Rose Rouge.* » — « Allons donc à la *Rose Rouge,* » répartit le major. Après avoir marché encore plus de dix minutes, nous arrivâmes enfin à Fenes-

(1) Castel-del-Bosco, Villaretto et Mentoulles.

(2) Nous apprîmes depuis que c'était un passage en dessous du nouveau fort construit par Charles-Albert, également en dessous du fort principal, et pour en remplacer un autre qui existait déjà de l'autre côté, et qu'on jugea à propos de détruire à cause des réparations considérables qu'il aurait fallu y faire.

trelle. La voiture s'arrêta devant une grande porte à gauche près de laquelle se trouvait Pérona qui frappait et refrappait. Quelque temps après, elle s'ouvrit, la voiture entra et nous nous trouvâmes dans une cour. Les habitants de l'auberge qui dormaient d'abord d'un profond sommeil, parurent peu à peu avec des lumières, les uns conduisirent les chevaux à l'écurie, les autres montèrent préparer un logement et allumer du feu. Le major m'invita à descendre pour aller me chauffer. Ne croyant pas à propos de répéter que je préférais rester dans la voiture, je descendis, et, après avoir monté quelques degrés, je fus introduit dans une salle assez grande, à deux lits, ayant une table au milieu et quelques autres meubles, parmi lesquels plusieurs chaises, les unes en bois, les autres couvertes d'un vieux tissu de paille. Nous les approchâmes de la cheminée, où quelques bûchettes entretenaient un petit feu, qui n'était pas désagréable, quoique nous fussions au 8 août, mais il ne dura pas longtemps. Nous étions à nous chauffer quand trois heures sonnèrent à l'horloge de la commune. Le major vint nous proposer de prendre le café, nous le remerciâmes, car ni l'abbé Daviso ni moi n'avons l'habitude d'en prendre. Il le commanda alors pour lui, et en fit servir à ses deux subalternes, ainsi qu'à mon maître d'hôtel. Après, Pérona, du consentement du major, alla chercher le brigadier du poste. Celui-ci arriva de suite et nous confirma que les ponts-levis du fort ne se baisseraient que dans une heure; il ajouta qu'il allait se rendre de nouveau aux portes, pour venir ensuite nous avertir dès que l'abaissement de ces ponts aurait lieu. Il revint, en effet, à cinq heures, et aussitôt, mon bréviaire sous le bras, nous descendîmes, pour nous y rendre à pied, comme je l'avais préféré. Arrivés dans la cour, je remarquai sur la portière de la voiture, qui était fermée, l'écusson d'une famille noble. Je m'approchai pour le mieux examiner, et je vis que l'écu était traversé par une bande horizontale avec deux étoiles, surmonté d'un aigle, et un arbre au dessous. Sur le chemin nous rencontrâmes quelques ecclésiastiques qui, tous, se mirent à nous saluer, quelques-uns même s'agenouillèrent,

et par là je connus que ceux-ci étaient des séminaristes. Nous gravîmes ensuite la montée et, en moins d'un quart d'heure, nous étions dans le fort. Nous entrâmes sous un portique, dans un bâtiment à gauche; le major s'adressa à un lieutenant, et lui demanda le gouverneur; il répondit qu'il allait le prévenir, et nous fûmes introduits dans une petite salle à droite. Un instant après le major fut appelé, il sortit et nous confia à la garde d'un adjudant, qui se mit à se promener devant la porte. Nous nous attendions aussi à être appelés, mais l'ordre se fit attendre longtemps, et ce fut enfin le major qui vint nous prendre pour nous accompagner chez le gouverneur, chevalier Alphonse de Sonnaz, qui nous accueillit avec respect et urbanité. Le retard qui avait eu lieu provenait de la surprise que lui avait occasionnée mon arrivée, dont il n'était nullement prévenu, comme aussi de la difficulté de loger trois personnes qui eussent entre elles une libre communication et aucune intelligence avec le dehors. Pour parvenir à ce but, il ne trouva pas d'autre moyen que de nous établir dans trois chambres situées au dessous de son appartement, et occupées par des officiers. Il fallut donc les faire déménager, leur trouver un autre logement, y transporter leurs meubles et les remplacer par d'autres à notre usage. Tout cela demandait du temps, surtout le dernier objet, car rien, absolument rien ne se trouvait dans le fort; on devait tout aller chercher à Fenestrelle : or, quoique on donne à ce lieu le nom de ville, il ne contient qu'une population d'environ huit cents âmes, et n'offre que des ressources très limitées. Si le gouverneur m'eût fait part de ces circonstances, je ne me serais certes pas étonné, comme je le faisais, d'être obligé d'attendre chez lui, et de le voir à chaque instant sortir et demeurer quelques fois longtemps dehors, me laissant toujours avec le major qui, sans cela, n'aurait pas tant attendu pour s'en retourner.

Pendant une des absences du gouverneur, le major fut appelé, peut-être pour dresser l'acte de ma remise; il rentra un moment après pour prendre congé de nous. Il s'approcha pour me baiser la main, tandis que je serrais la

sienne, et il partit. Nous restâmes seuls et toujours à attendre. Le gouverneur ne tarda pas cependant à paraître ; il nous dit : « J'espère que cette fois nous sommes au bout » ; et, s'inclinant, il me baisa la main. Je l'embrassai, et il s'assit près de moi. Cependant il parlait peu, et il semblait penser beaucoup. Il baissait souvent la tête et il se frottait longuement le front avec la main, qu'il faisait ensuite descendre pour caresser sa barbiche. On voyait un homme embarrassé au delà de toute expression, et je dirai même combattu intérieurement entre la tendance de son cœur et ce qu'il croyait son devoir. Comme après avoir échangé quelques paroles, il sortit de nouveau, je profitai de l'occasion pour réciter matines et laudes avec l'abbé Daviso; ensuite, *n'étant pas encore au bout*, nous nous mîmes à nous promener de long en large dans la chambre, exercice que nous eûmes tout le temps de prolonger à notre aise, puisque ce ne fut qu'après midi que le gouverneur, en uniforme de général, vint enfin nous prendre pour nous conduire à l'étage supérieur, qui nous était destiné, et il nous y laissa.

En mettant le pied dans ce nouveau logement, il nous sembla respirer, car, en vérité, nous ne voyions pas le moment d'être seuls et libres. Nous commençâmes à mettre tout en ordre, chacun dans sa chambre, et à ranger le petit bagage que nous avions apporté. Ce fut alors seulement que je pus examiner les papiers que j'avais emportés sous mon bréviaire; car, comme je l'ai dit, il m'avait été impossible dans ce moment de vérifier s'ils étaient deux ou trois. Ayant eu la satisfaction de les trouver tous, c'est-à-dire la consultation théologique et les deux lettres, je me hâtai de les détruire. Au milieu de ces petites occupations, le temps qui restait jusqu'au dîner passa bien vite. A une heure, nous nous mîmes à table et goûtâmes un frugal repas, que nous avions fait apporter par le vivandier du fort, et dont nous avions grand besoin, n'ayant rien pris depuis la veille qu'un petit verre de vin que le gouverneur nous avait offert à notre arrivée, avec des biscuits auxquels je n'avais pas touché. Pour ce premier repas,

comme pour tous ceux qui suivirent, nous nous servîmes des couverts que la courtoisie du gouverneur avait mis à notre disposition. Il avait dit à mon maître d'hôtel qu'il ne permettrait pas que je me servisse de ceux du vivandier, attendu qu'ils n'étaient pas en argent. Après le dîner, comme nous nous ressentions tous de la fatigue d'une nuit passée en route, nous jugeâmes à propos de nous coucher pour prendre quelque repos, et, quant à moi, je puis dire que cette tentative obtint un succès assez heureux.

Maintenant que je vous ai raconté les particularités de l'entrée dans notre nouvelle demeure, il ne sera pas, je pense, hors de propos de vous donner une idée de ce séjour. Le logement dans lequel nous sommes renfermés ne contient que les trois chambres indispensables. Elles sont disposées de file, mais avec cet avantage qu'une légère cloison sépare de celle du milieu un espace de deux mètres trente-cinq centimètres, et en forme une espèce de corridor qui met en communication les deux premières et rend encore la troisième indépendante, d'autant plus que par une heureuse combinaison la porte d'entrée donne dans ce corridor. Chaque chambre est éclairée par une fenêtre placée à l'extrémité; mais comme le mur est au sud-est et qu'il est de l'épaisseur de deux mètres soixante centimètres, la lumière ne s'introduisant que comme par un tuyau, ne se répand presque dans l'intérieur que par réverbération, de telle sorte que si on laisse tomber à terre une aiguille ou quelque autre objet aussi petit, il faut nécessairement avoir recours à un flambeau pour le trouver. Chaque chambre a sa cheminée, c'est-à-dire les deux extrêmes en ont une de celles appelées à la *Franklin*. Celle du milieu, dans la partie qui forme corridor, a une simple ouverture carrée, faite dans une gaîne, car les gaînes ne sont pas faites dans l'épaisseur du mur, mais elles y sont appliquées et font ainsi saillie dans nos chambres. Celle du corridor nous fut assez favorable. Comme elle forme avec le mur latéral un enfoncement large de deux mètres, l'idée nous vint de suite d'y placer un autel. Grâce aux bons soins du gouverneur, nous pûmes facilement en quelques jours mener à bien

cette idée au moyen d'une table fixée sur deux consoles, en sorte que nous pouvions glisser dessous le marche-pied avec tous les ornements ; et, en étendant sur cette table un tapis qui se trouvait heureusement assez grand pour descendre jusqu'à terre, tout pendant le jour restait entièrement caché, comme il convient à un lieu de passage. Ainsi, grâce aux Pères capucins desservant le fort et à M. le curé de Fenestrelle, qui nous fournirent gracieusement tout ce qui nous était nécessaire, nous avons eu le bonheur, dès le dimanche suivant, de célébrer chaque jour la messe.

Pour nous enlever toute communication avec l'extérieur, une sentinelle se promène jour et nuit dans le vestibule qui est devant notre logement, et, sous les fenêtres, nous avons également, jour et nuit, un autre factionnaire. Ils veillent, l'un, à ce que nous ne puissions parler à qui que ce soit, ni jeter des billets, et l'autre, à ce que rien ne soit introduit par notre porte, ou à ce que nous n'en puissions sortir nous-mêmes, mais encore pour que nous ne recevions aucun objet et ne communiquions avec personne. Ainsi, lorsque nous recevons nos repas, ou qu'on vient chercher la vaisselle, ou quand un des gardiens nous apporte notre cruche d'eau ou quelque autre provision, il y a toujours quelqu'un chargé de les accompagner et de visiter minutieusement tout ce qui entre chez nous ou en sort. Les deux premiers jours ce fut un des adjudants du fort (1) qui fut chargé de ce service, mais, le troisième jour, il fut remplacé par un maréchal des logis et un brigadier de carabiniers, envoyés exprès de Turin (2).

(1) L'adjudant Regrutto qui jouit de toute la confiance du gouverneur qui le sait inébranlable dans l'accomplissement de ses devoirs, est un parfait honnête homme. Le soin des détenus lui est confié. Il cherche avec le plus grand zèle à pourvoir à leurs besoins, et ne refuse jamais d'accéder à leurs demandes raisonnables, pourvu qu'elles se représentent fidèlement à sa mémoire.

(2) Le maréchal Dupré, de Chambéry, et le brigadier Tortoroglio, de Cortemeglia, diocèse d'Alba, quoique scrupuleusement fidèles aux instructions supérieures, s'efforcent cependant de les observer avec tous les égards envers nous qu'elles peuvent comporter. Ils se font un devoir de cacher le plus possible l'odieux de leurs fonctions,

Si nous écrivons quelques lettres ou qu'il nous en arrive quelqu'une, ou par la poste, ou dans quelque paquet de linges, elles sont toutes invariablement transmises ou renvoyées à Turin, pour être lues par l'avocat-général fiscal; et elles n'arrivent à leur adresse que munies de son *visa*. Et cette mesure est si rigoureusement observée que le ministre des affaires étrangères, ayant eu à m'annoncer la mort de deux chevaliers de l'Ordre de la très sainte Annonciade, pour les messes d'usage, envoya sa lettre ouverte à l'avocat fiscal, et je ne la reçus qu'avec le *vu Persolio*. Il faut bien croire que les ordres qui ont pour objet de nous empêcher toute espèce de communication soient extrêmement sévères, puisque non seulement on a envoyé à Turin, pour les soumettre au *visa*, les reçus des sommes que j'avais fait remettre à quelques ecclésiastiques pour les messes dont j'ai parlé plus haut, mais, ayant demandé deux cahiers de papier, l'un pour faire des mémoires et l'autre pour prendre des notes, cette demande excita aussi les craintes les plus vives. Que dirai-je encore? Une des premières choses dont j'avais été d'accord avec l'abbé Daviso avait été de demander un confesseur, indiquant le curé de Fenestrelle, ou un des capucins qui desservaient le fort, et pour l'usage aussi de mon maître d'hôtel. Le gouverneur nous répondit qu'il ne pouvait nous l'accorder sans en avoir référé à Turin; la réponse fut négative. Par bonheur que, comme il s'agissait de mes diocésains, j'en portais la juridiction avec moi; ainsi, plus heureux que beaucoup d'autres, nous avons toujours pu nous suffire (*fare da noi*). Le cinquième jour de notre arrivée je pris un coup de sang; on consentit bien à ce que le docteur vînt me voir, mais il fut accompagné, quoique médecin du château.

Cependant, malgré cet isolement absolu, qui nous tient dans une ignorance complète des choses du monde, puisque

jusqu'à chercher à leur donner une couleur tout à fait différente de leur couleur naturelle, laquelle, malgré leurs soins, ne peut moins faire que de paraître à chaque instant.



de tous les journaux aucun ne nous est parvenu, nos jours (et c'est aujourd'hui le quarantième) s'écoulent sans ennui, grâce à la distribution que nous avons faite de nos heures, les partageant entre la célébration de la messe, la récitation du bréviaire, celle du chapelet le soir, les prières particulières, nos trois repas, la promenade fréquente et la lecture. J'ai dit promenade fréquente, parce qu'en effet nous la faisons plusieurs fois le jour et avec toute l'extension possible, c'est-à-dire entre les deux points les plus éloignés des deux chambres extrêmes. Cet exercice, pour tout prisonnier, est non seulement utile, mais même tout à fait indispensable. Quant à la lecture, nous sommes assez bien partagés, ayant en abondance des ouvrages que nous procurent les soins empressés du gouverneur. Lui-même nous en fournit une partie et nous fait prêter les autres, soit par les PP. capucins, soit par l'abbé Chaillol, professeur au petit séminaire de Fenestrelle, qui en est personnellement bien pourvu d'après le catalogue qu'il eut la complaisance de nous communiquer. Ainsi, si à tout cela on ajoute la satisfaction intérieure qu'on éprouve d'avoir rempli son devoir, nous pouvons dire que nous goûtons la plus douce tranquillité; et, reconnaissant dans les nouvelles dispositions de la Providence à notre égard un nouveau trait de sa protection spéciale, nous ne cessons pas d'en bénir et d'en remercier le Seigneur de toute notre âme.

Unissez-vous à nous, mon cher chanoine, pour le remercier, et recevez le récit de tout ce qui nous est arrivé jusqu'à ce jour, comme un gage de mon estime bien sincère et du cordial attachement avec lequel je suis heureux de me dire

Votre affectionné serviteur,

LOUIS

archevêque de Turin.

Lyon, le 7 octobre 1850.

P. S. La privation absolue de toute communication m'ayant empêché d'envoyer cette lettre, je dois ajouter que postérieurement on nous permit la lecture des journaux; mais cette permission n'eut pour nous qu'un effet de courte durée. En effet, le 27 septembre, à midi, l'abbé Daviso qui était près de la fenêtre m'avertit que le gouverneur rentrait dans le fort, avec divers étrangers. Je m'approchai, et je le vis en compagnie de trois individus en habits bourgeois. Je dis de suite : « Ce sont les membres du tribunal »; car je pensais qu'ils venaient ou pour tenter un interrogatoire, ou pour me signifier quelque mesure prise à mon égard. Je ne me trompais pas. Un moment après, le gouverneur vint m'avertir qu'il allait me présenter le baron Piccia, membre du tribunal de première instance de Pignerol, délégué pour me signifier un arrêt de la cour d'appel, et le commissaire Bosio, chargé de m'accompagner jusqu'aux frontières. Le premier entra avec son secrétaire Gastaldi, si je ne me trompe, et m'ayant dit qu'il était chargé de me faire lire l'arrêt de la cour d'appel, il remit au second un gros cahier, dont la lecture, quoique assez rapide, dura plus d'une heure et demie.

Cet écrit contenait le réquisitoire du ministère public, et concluait à faire prononcer le séquestre de tous les revenus de la Mense archiépiscopale, à mettre à ma charge les frais de tous les actes qui auraient lieu à ce sujet, à me bannir du royaume, et à me faire conduire aux frontières. Suivait l'arrêt de la cour d'appel scrupuleusement conforme à ces conclusions. Cette lecture terminée, je répondis qu'il me faudrait trop de temps pour relever tout ce qu'il y avait d'erreurs dans l'enquête, et comme ce serait d'ailleurs absolument inutile, je me bornais à déclarer que je ne reconnaissais à l'ordonnance aucune valeur en droit, que je protestais contre elle, et que je n'en subirais les conséquences, que contraint par la force, comme le voyageur subit les

violences de ses assassins (1). Il restait à faire le procès-verbal pour terminer les formalités, mais comme je protestais que je n'y prendrais aucune part, le baron Piccia déclara qu'il se ferait ailleurs, et qu'on ferait supposer mon consentement. Je me hâtai de protester contre ces paroles, en déclarant que je voulais rester complètement étranger à un tel acte. Ils se retirèrent alors : le baron baisa mon anneau pastoral avant de sortir.

Immédiatement après, on introduisit le commissaire Bosio ; il m'exposa la mission dont il était chargé, et ajouta qu'il était prêt à m'accompagner en France, à Genève, ou même à Gênes, où je trouverais tout prêt un bateau à vapeur pour aller à Rome, si je voulais m'y rendre. J'avais en vérité toute sorte de motifs pour désirer de venir en France, mais je crus de mon devoir d'imiter mon illustre collègue et ami, Mgr Marilley, évêque de Lausanne et de Genève, dans une occasion tout à fait semblable. Je répondis que mon droit et mon devoir m'obligeaient à rentrer dans mon diocèse, que je le demandais ; mais que si la force m'en empêchait, j'irais où la force me conduirait. Le commissaire insista pour que je choisisse, mais je lui fis la même réponse. Le gouverneur se mêla alors à notre entretien et fit observer que la frontière française étant la plus rapprochée, il semblait qu'on devait préférer cette direction : je me permis seulement de dire : « Certainement, ce trajet est plus court. » Je crois aussi que tel était le projet du gouvernement, car j'ai appris depuis que le major Arnulf, quelques jours auparavant, avait parcouru cette route, et le commissaire me présenta une lettre de M. Ferdinand Barrot, ambassadeur de France à Turin, dans laquelle il m'offrait très poliment ses bons offices, si je voulais me réfugier sur le territoire français.

Il fut donc décidé que le lendemain matin on nous ache-

(1) Si quelqu'un me faisait observer que même sans trahir la vérité, j'aurais pu employer des expressions plus douces, je m'abstiendrai de le discuter ici, et je répondrai seulement que, racontant la chose, je dois rapporter fidèlement, non ce que j'aurais pu ou dû dire, mais précisément ce que j'ai dit.



minerait du côté de Briançon. Le commissaire, pensant que je manquais d'argent, me dit alors qu'il avait l'ordre de m'offrir quatre mille francs de la part du gouvernement. Je lui répondis : « Le gouvernement offre donc de me prêter quatre mille francs? » « Non, reprit-il, il entend vous les donner. » « Et comment, répliquai-je alors, d'un côté, il me dépouille de tout ce qui m'appartient de plein droit, et de l'autre, il voudrait que j'acceptasse son aumône? Je crois avoir assez d'argent pour continuer mon voyage et m'entretenir jusqu'à ce que je puisse m'en procurer; mais en tout cas je ferais plutôt un emprunt, que d'accepter un sou du gouvernement; et, me tournant vers le gouverneur : je pense, lui dis-je, qu'au besoin je pourrais compter sur votre aide. » Il me répondit, sans hésiter un seul instant, qu'il mettait tout ce qu'il avait à ma disposition.

Restés seuls, nous pensâmes à dîner. Puis nous passâmes le reste de la journée à faire nos préparatifs, à payer le compte du vivandier et autres dépenses, y compris le loyer des quelques meubles qui interrompaient le vide de nos chambres; à préparer chacun notre bagage, enfin à prendre nos dernières dispositions. Une des principales était de faire changer ma simarre épiscopale en une soutane de simple prêtre, non seulement parce qu'en France les Evêques, hors de leurs diocèses, la portent ainsi, mais aussi parce que j'avais résolu de cacher toute marque de ma dignité. Dans cette vue, je m'étais déjà procuré de Turin des bas noirs, et j'avais fait recouvrir en noir un petit collet. Je dois dire que pour tout ce qui nous manquait à chaque instant, nous n'eûmes qu'à nous louer de l'empressement de l'adjudant Regrutto, et des bons offices du maréchal et du brigadier des carabiniers, dont le premier voulut me baiser la main à plusieurs reprises, non sans verser des larmes affectueuses.

Le lendemain matin, nous sortîmes de nos chambres à six heures sonnées, et nous descendîmes chez le gouverneur pour prendre congé de lui; mais nous ne le trouvâmes pas, il était déjà dans la cour, nous attendant en

grand uniforme pour nous accompagner; ce qu'il fit avec le P. Charles, un des capucins desservants du fort, et plusieurs autres personnes, dont un officier des plus aimables. Tous ensemble nous nous acheminâmes vers Fenestrelle, saluant tous ceux qui s'inclinaient sur notre passage. Arrivés au lieu où se trouvait la voiture, nous entrâmes dans une cour que nous reconnûmes pour être celle de la *Rose-Rouge*, où nous étions descendus le matin du 8 août.

Lorsque notre bagage fut placé et les chevaux attelés, j'embrassai le gouverneur qui, comme quelques autres, me baisa la main. Nous montâmes en voiture et prîmes la route de France en compagnie du commissaire Bosio. Seul avec nous, et rempli de prévenances respectueuses pour notre personne, il représentait la force morale bien plus que la force physique, qui toutefois me parut bien suffisante, d'autant plus que si je m'en souvenais bien, Mgr Marilley fut conduit de Chillon à Divonne, sur le territoire français, par un seul délégué du gouvernement. Le chemin, quoique toujours en montée, est cependant assez facile, et les points de vue, changeant à chaque instant, ne laissent pas que de le rendre agréable. Avant d'arriver à Traverse, dans la vallée de Pragela, nous trouvâmes M. le curé Bouvier qui, instruit de mon passage, venait à ma rencontre. Il nous accompagna jusqu'au village à côté de la voiture, me faisant les plus vives instances pour que je m'arrêtasse quelque peu chez lui. Comme les chevaux étaient fatigués de la longue montée, et qu'ils avaient besoin de repos, j'acceptai son invitation. Il nous introduisit dans une maison des plus modestes, où, avec une cordialité difficile à décrire, il nous offrit pour déjeuner du café au lait, du pain, du beurre, du fromage, du miel, des fruits, du vin blanc et des liqueurs, le tout accompagné d'un bon feu qui, dans ces régions, est agréable, je crois, même au milieu de l'été.

Ainsi restaurés, au dedans et au dehors, nous prîmes congé de l'excellent M. Bouvier; et, avec des chevaux de renfort, nous montâmes le col de Sestrières et continuâmes

notre voyage jusqu'à Cesana. Là, je reçus incontinent la visite du bon curé et vicaire forain D. Théodore Ailland, qui nous mena voir son église dont l'extérieur montre les restes d'une antiquité fort reculée, comme l'intérieur offre tous les indices de la plus grande misère. De là, après avoir dîné, nous commençâmes à gravir le mont Genèvre. A son sommet, nous touchions le territoire français. Pendant que la douane visitait notre bagage, j'entrai à l'hospice, fondé par la maison royale de Savoie, sur l'invitation du prêtre-recteur, dont le nom m'échappe, mais il est en bénédiction dans tout le pays d'alentour. Il m'offrit toute espèce de rafraîchissements ; mais je le remerciai, car il n'y avait pas longtemps que j'avais dîné, et j'acceptai seulement un petit verre de Malaga pour lui témoigner ma reconnaissance. Puis, prévenu que tout était prêt, je montai de nouveau en voiture, et en une petite heure nous arrivâmes à Briançon. A peine descendu à l'hôtel, j'allai trouver M. le curé (1), afin de m'entendre avec lui pour célébrer la messe le lendemain qui était un dimanche. Il m'accueillit avec un véritable enthousiasme, et me fit les plus vives instances pour me faire prendre un logement chez lui. Je m'excusai, disant que j'en avais déjà choisi un. Alors il m'accompagna avec son vicaire, comme aussi il vint me prendre le lendemain pour me conduire à l'église, où je dis la messe et donnai la communion à un grand nombre de personnes. Il voulut ensuite absolument me garder avec lui non seulement à déjeûner, mais encore à dîner, après que j'eus assisté avec toute la solennité possible à la messe qu'il chanta lui-même. Quelques instants auparavant, le commissaire Bosio avait pris congé de moi, me baisant la main avec des marques bien sincères d'émotion. Le même matin, je reçus la gracieuse visite du colonel La Mauroy, commandant de la place, et celle de M. le sous-préfet. Ils me firent l'un et l'autre les offres les plus polies, ce qui me prouva tout de suite que je me trouvais sur le sol français. Je rendis les visites le même jour, car je devais

(1) M. le chanoine Charles Alberton.

partir le soir ; et en effet, à huit heures, je montai dans la diligence de Gap, à laquelle m'accompagna encore l'excellent curé.

Nous sortîmes de Briançon, et à peine avions-nous fait quelques pas, que la diligence s'arrêta devant quelques maisons, peut-être parce que, chargée du service de la poste, elle remettait ou prenait des dépêches. Tout à coup, on ouvrit la portière du coupé où je me trouvais : je pensai que c'était un employé des douanes, mais avec une douce surprise je reconnus à sa voix le commandant de place, qui me demandait si je manquais de quelque chose, et me renouvelait ses souhaits de bon voyage. Je fus on ne peut plus sensible à cette attention. Nous continuâmes notre route vers Gap, où nous arrivâmes le matin d'assez bonne heure. Un ecclésiastique, qui se trouvait dans la diligence, voulut bien m'accompagner jusqu'au palais de Mgr l'évêque. Dès le samedi soir, M. le curé de Briançon s'était hâté de lui écrire pour le prévenir de mon passage ; mais la lettre envoyée trop tard à la poste, ne partit que le lendemain, c'est-à-dire avec nous, et ne fut remise à Monseigneur qu'après notre arrivée. Bien qu'il ne fût pas prévenu, ce prélat (1) m'accueillit avec une amitié plus que fraternelle, me comblant des attentions les plus exquises. Son chapitre rivalisa de courtoisie, et à peine s'était-il écoulé une heure, qu'il vint me faire une visite en corps et en habit de chœur. Mon intention était de repartir le lendemain ; mais les instances de Monseigneur furent si vives et si pressantes pour m'engager à passer ce jour avec lui et à assister à l'ouverture de la retraite, dont les exercices commençaient le soir même, que je dus me rendre. Il voulut que je fisse moi-même cette ouverture en donnant la bénédiction, après le discours du célèbre M. l'abbé Plantier. Avec l'éloquence qui le distingue, ce prédicateur parla de mes vicissitudes et dit des choses si délicates et si flatteuses, qu'il ne laissa rien à désirer à personne ; moi seul j'eusse désiré qu'il ne se fût pas trompé.

(1) Mgr Depéry.

Dans la matinée du lendemain, je devais prendre la diligence de Grenoble; mais Mgr l'évêque, toujours prêt à me rendre service, ne voulut pas permettre que je montasse à la ville, et, faisant atteler à sa voiture quatre chevaux de poste, il me conduisit jusqu'au sommet d'une colline, dans une paroisse érigée récemment, et dont le curé avait préparé une abondante et jolie collation. Je ne voulus pas y toucher pour ne pas courir le risque de faire attendre la diligence, vers laquelle je m'acheminai aussitôt, après avoir encore remercié et embrassé Mgr l'évêque, dont j'ai reçu les leçons de la plus touchante humilité. Je recommençai donc le voyage, et, comme il fallait beaucoup de temps pour traverser les montagnes, il était déjà nuit close quand nous arrivâmes à Grenoble. En descendant de voiture, je trouvai le secrétaire de Mgr l'évêque, qui, de sa part, me conduisit à l'évêché. Là, je reçus les marques de bienveillance les moins équivoques, d'abord de mon illustre hôte (1), et ensuite du chapitre qui, le lendemain, se présenta comme celui de Gap, en corps et en habit de chœur, et encore d'un grand nombre de personnes honorables qui s'empressèrent de venir me visiter dans les deux jours que je passai dans cette ville. J'en partis dans la journée du 4, me dirigeant sur Lyon, où, le 5, au matin, je traversai les rues et pris un logement à *l'Hôtel du Luxembourg*. Je n'allai que le soir offrir mes respects à Son Eminence le cardinal archevêque; car on me l'avait d'abord dit absent, et j'avais ensuite appris qu'il était de retour depuis la veille. Il me serait bien difficile de raconter les traits de parfaite bonté de ce Prince de l'Eglise à mon égard; je me bornerai à dire qu'il m'avait déjà fait préparer un appartement dans son palais, où il voulut me retenir, et il ne voulut pas me laisser partir avant que je lui eusse promis que je m'y transporterais au premier moment; ce qu'en effet je me propose de faire demain.

De tous les motifs qui, en France, me faisaient préférer le séjour de Lyon, un des principaux était que, dans une

(1) Mgr de Bruillard.

ville aussi grande, j'espérais pouvoir rester inconnu. Mais je fus bien vite détrompé. En effet, la *Gazette de Lyon*, ayant dans la matinée d'hier (6 courant) annoncé mon arrivée et le lieu de ma demeure, à peine eus-je le temps de faire une visite au général comte de Castellane, commandant les 5e et 6e divisions militaires, et à M. de Lacoste, commissaire extraordinaire et préfet du département, que, rentré à l'hôtel, je le vis envahir par une foule de pieux Lyonnais, dont une partie seulement put tenir dans ma chambre. Un d'eux, M. Terret, m'exprima les sentiments religieux qui les guidaient vers moi, et finit en me demandant ma bénédiction pour tous ces fidèles agenouillés ; je la leur donnai au milieu de la plus vive émotion de mon cœur. Immédiatement après, vint le Cardinal-Archevêque, puis M. le Curé de la paroisse (Saint-François) (1) avec son clergé, puis l'Evêque de Verdun (2), qui se trouve ici de passage, puis le général Castellane en grande cérémonie, quelques heures seulement après ma visite; puis enfin, une foule d'ecclésiastiques et de séculiers, dont les visites ont continué aujourd'hui, parmi lesquelles je ne puis me dispenser de mentionner le corps des curés de la ville et de la banlieue, le préfet, M. de Lacoste, et l'Archevêque de Bordeaux (3) accidentellement aussi à Lyon. En un mot, c'est une succession continuelle de personnes pieuses qui viennent protester de leur dévouement à l'Eglise, et qui presque toutes agenouillées, veulent absolument que je les bénisse. Voyez, mon cher ami, avec quelle libéralité le Seigneur me récompense du peu que j'ai souffert pour sa cause.

Si je voulais raconter toutes les démonstrations dont je suis l'objet, dans cette cité éminemment religieuse, ce post-scriptum deviendrait plus long que ma lettre, et il faudrait faire un volume. Je m'en tiendrai donc là, et je finirai, en faisant observer une seule chose qui me paraît

(1) M. Devienne.
(2) Mgr Rossat.
(3) Mgr Donnet.

être d'une très grande utilité, à savoir, que le bruit public ayant répandu la nouvelle du séquestre prononcé sur tous les biens de la Mense, tandis que j'étais enfermé à Fenestrelle, et ayant fait accroire que je me trouvais dans un pressant besoin, non seulement les évêques de Gap et de Grenoble, à mon passage dans leurs villes, m'offrirent tout ce qu'ils avaient en espèces; mais, arrivé ici, j'ai reçu de Turin, de Chambéry, de Paris, des lettres qui mettaient à ma disposition des sommes considérables. Oui, dans un temps où, au milieu des menaces par lesquelles on cherche à intimider évêques, chanoines, curés et simples prêtres, pour les engager à s'écarter des lois ecclésiastiques, on fait sonner bien haut celle de les dépouiller des revenus de l'Eglise (ce qui, pour beaucoup d'entre eux, est l'unique moyen de subsistance), il ne saurait, à mon avis, qu'être fort utile, je le répète, de leur confirmer, par un exemple tout récent, cette grande vérité que la Providence (dont vous touchez, M. le chanoine (1), tous les jours au doigt les prodiges), veille sans cesse sur ceux qui, pour accomplir franchement leur devoir, s'exposent à tous les périls, et que celui qui met en elle sa confiance, ne reste jamais confondu.

LOUIS
Archevêque de Turin.

A peine Mgr Fransoni est-il donc arrivé à Lyon que, de France, d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, lui arrivent chaque jour les plus consolants témoignages. Les évêques le visitent ou lui écrivent, les conciles provinciaux le félicitent et les catholiques s'unissent pour lui faire agréer de précieux souvenirs. La France lui avait offert, la veille même de son arrestation, la croix de Mgr Affre. Florence lui offre ensuite un anneau de grand prix. Les évêques et les prêtres de la Savoie lui envoient un calice historique et

(1) Le chanoine Anglesio est recteur d'un hospice où sont secourus environ 1.300 individus (hommes et femmes), et cet hospice n'a d'autre revenu que les aumônes envoyées par la Providence.



une lettre admirable. Le chanoine Anglesio et le chevalier Edouard de la Marmora, frère du Ministre de la Guerre dont il est parlé plus haut, lui présentent, au nom de la religieuse cité de Turin, un bâton pastoral qui porte cette légende : *Eusebio redivivo*. Ses anciens diocésains de Fossano lui font parvenir, par un de leurs concitoyens, un calice, une mître et une lettre émue, toute pleine de protestations et de dévotion filiales. Et les chanoines d'un diocèse à peine connu du fond de l'Espagne, dans une adresse touchante, le prient d'agréer trois mille réaux d'Espagne qu'ils ont recueillis de leur pauvreté, car le contenu de leur bourse n'égale pas l'ardeur de leurs vœux pour le vénéré proscrit.

Mais Monseigneur s'était fait une loi de refuser toute offre d'argent, même de ses trois frères dont l'un était à Rome, cardinal préfet de la Propagande. A chaque nouvelle offre, il remerciait avec cœur, faisait connaître autour de lui ces actes de charité chrétienne. Mais il répondait toujours invariablement que, quoique dépouillé et exilé, il pouvait suffire à l'entretien de sa maison, avec son modeste patrimoine.

Son humilité n'était pas moindre que son désintéressement. Il voulait absolument disparaître, c'était sa constante préoccupation. Pendant les douze années de son séjour à Lyon, nous ne l'avons jamais vu avec le moindre insigne épiscopal, en dehors des cérémonies religieuses auxquelles il était fréquemment prié d'assister. La promenade quotidienne lui était chère. Il parcourait la ville avec son fidèle abbé Bruno, vêtu comme lui. Et pour tromper la pieuse surveillance dont il était l'objet, il ajoutait parfois le rabat français à son costume ecclésiastique, il espérait ainsi passer plus inaperçu. Mais cette ruse ne le sauvait pas toujours. Né grand seigneur, il en avait la noblesse sans la morgue. Une distinction naturelle, une modestie de bon aloi, une physionomie toujours égale, un sérieux empreint de tristesse le trahissaient le plus souvent et lui attiraient de respectueux saluts. Toujours et partout il était l'évêque exilé.

Profond théologien, Mgr Fransoni avait été appelé par Pie IX aux travaux préparatoires du dogme de l'Immaculée Conception. Très érudit, il étudiait tous les jours, suivant avec une grande attention les progrès de la science et la marche des événements. Et pour adoucir les heures où ses pensées étaient plus tristes, parce que plus pénible était le souvenir, il étudiait, traduisait et interprétait Dante.

Il parlait correctement notre langue, consultait le dictionnaire français qu'il avait roujours sur sa table et priait tout franchement son docteur de l'avertir quand il ferait une faute (1).

De Lyon, Mgr Fransoni dirigeait chaque jour son attention vers Turin. Il n'avait garde d'oublier son cher diocèse qu'il gouvernait malgré tout, et avec lequel il correspondait par d'ingénieuses industries de la charité. Du reste il n'accusait jamais ses ennemis, mais recommandait l'attachement à la sainte Eglise dans les occasions qui le mettaient en contact avec le clergé et les fidèles et ces occasions n'étaient pas rares. Comme l'archevêque Hugues avait autrefois associé saint Anselme à son ministère épiscopal, le cardinal de Bonald avait prié Mgr Fransoni de l'aider dans ses fonctions et de partager avec lui les assistances aux solennités des paroisses et des communautés. Mgr Fransoni a donné à Lyon un nombre considérable de confirmations. Le 21 novembre 1850, il préside la fête de la Présentation au Grand Séminaire. Le 25 avril 1852, il assiste au sacre de Mgr Lyonnet. Le 8 décembre 1852, il fait une ordination rue de Castries. Le 8 septembre 1854, il fait une ordination à l'archevêché. Le 8 décembre 1854, il assiste à Rome avec le cardinal de Bonald à la proclamation du dogme de l'Immaculée. Le 18 novembre 1855, il assiste au sacre de Mgr Plantier. Le 18 décembre 1858, il fait l'ordination générale au grand séminaire. Le 9 avril 1859, il fait une ordination à l'archevêché. Dans cette même année, il est auditeur assidu du P. Monsabré qui

(1) M. le docteur Lacour.

prêche la station de Carême à Saint-Jean. Mgr Fransoni aimait la Primatiale, il y assistait avec intérêt aux messes pontificales, et chaque fois qu'il recevait la visite de quelques Filles de la Charité de Turin, allant à Paris, il ne manquait pas de les mener à Saint-Jean, afin d'offrir à leur vénération le cœur de saint Vincent de Paul. Les églises de Lyon ne bénéficiaient pas seules de sa présence, Vienne, Valence, Viviers et d'autres encore le réclamaient à leur tour.

En 1861, Mgr Fransoni se montra plus rarement; les épreuves qu'il avait endurées si chrétiennement avaient gravement atteint sa santé et ruiné sa forte constitution. Il ne se fit pas d'illusion et parlait presque gaîment de la mort comme d'un autre départ. Un jour, présentant un anneau et une croix pectorale à la supérieure du Doyenné, « je viens d'acheter, lui dit-il, l'anneau et la croix que vous me mettrez après ma mort ». Au mois de février, on ne le vit plus hors de son domicile. Il avait demandé de mourir dans les fêtes de saint Joseph et de la sainte Annonciation et, le 26 mars, à deux heures de l'après-midi, il rendait pieusement son âme à Dieu, ayant à ses côtés son fidèle abbé Bruno et la supérieure du Doyenné, qui ne lui avait pas été moins dévouée.

La ville catholique de Lyon l'entoura, dans sa mort, de regrets et d'honneurs, comme elle l'avait entouré de vénération et d'attachement pendant les années de son exil. Le cardinal de Bonald voulut qu'il eût les obsèques réservées à l'archevêque de Lyon. Le clergé régulier et séculier le conduisit à la cathédrale, les associations et les confréries d'hommes suivaient, et, chose que l'on n'avait pas encore vue à de telles funérailles, les Dames des Œuvres de charité demandèrent à faire partie du cortège et elles portèrent ensuite le deuil de cet archevêque mort en exil pour la foi.

Mgr Fransoni avait, par testament, donné à Pie IX les joyaux et ornements pontificaux qu'il avait reçus pendant son exil, laissant aux pauvres tout ce qui était dans sa demeure. Pie IX offrit plus tard la croix de Mgr Affre à Mgr Felinski, archevêque exilé de Pologne.

Descendu dans le caveau de l'antique chapelle du Saint-Sépulcre, Mgr Fransoni ne fut point oublié. On venait visiter sa tombe et y prier. Chaque année, vers la fête de saint Joseph, l'abbé Bruno apparaissait à Lyon et célébrait la sainte messe, pendant les jours anniversaires, au-dessus du caveau qui abritait son évêque tant aimé. De leur côté, les sœurs du Doyenné étaient aussi fidèles à prier pour lui après sa mort, qu'elles avaient été empressées à lui être utiles dans son exil.

Mais à Turin surtout s'exhalait chaque jour de plus en plus la tristesse du clergé et des bons catholiques. Il s'était écoulé très peu de temps depuis son décès, et déjà Turin avait redemandé plusieurs fois le corps de son évêque au cardinal de Bonald. Puis plus tard la même demande fut renouvelée à Mgr Ginoulhiac. Mais ces deux archevêques, en union de sentiments avec leur Chapitre primatial, avaient cru devoir retarder cette translation, jugeant que l'heure n'était pas encore venue, que les temps étaient trop mauvais pour préparer le triomphe qui était dû à cet héroïque confesseur de la foi.

Peut-être aussi espérait-on arriver à rester paisible possesseur de cette tombe célèbre. L'évènement que la ville et le diocèse de Turin ont célébré avec piété et enthousiasme montre que l'oubli ne pouvait pas se faire sur Mgr Fransoni.

On a dit et écrit à Turin, le mois dernier, que les voies de Dieu sont admirables et que le trait d'union d'un fait si considérable pour cette ville et ce diocèse a été la Bienheureuse Vierge Marie. Et cela est vrai. C'est au sanctuaire *de la Consolata* que la faveur de ce retour avait été demandée en secret, et c'est à Notre-Dame de Fourvière, la veille de son couronnement, qu'elle était implorée, avec une éloquence communicative, devant cardinaux, évêques, prêtres et foules pieuses. Les Lyonnais ne peuvent rien refuser à Notre-Dame de Fourvière. Et puis n'est-elle pas plus spécialement la reine des martyrs et des confesseurs? Et son forum n'a-t-il pas entendu la profession de foi de nos premiers témoins? Mgr Colomiatti pouvait quitter

Lyon et traverser les Alpes la joie et l'espérance au cœur. Par Marie il avait préparé le triomphe.

Depuis lors jusqu'au lendemain des grandes obsèques célébrées à Lyon puis à Turin, il y a eu un fréquent échange de négociations et de correspondances entre les deux éminents archevêques ou leurs chancelleries. Nous mentionnons simplement les actes principaux. Le 23 mars 1901, le préfet de Turin autorise la sépulture de Mgr Fransoni dans sa Métropole.

Dans le mois de juillet, le consul général d'Italie fait les démarches pour obtenir du gouvernement français l'exhumation et le transport à la frontière de Modane. Vers la fin de juillet, le consul prévient le cardinal-archevêque que toutes les formalités sont remplies. Au commencement d'août le cardinal de Turin écrit au cardinal de Lyon, exprime son désir et indique une date. — Le cardinal de Lyon donne son assentiment. — Mgr Colomiatti écrit au Chapitre primatial. — Le 8 septembre, anniversaire du couronnement de Fourvière, le cardinal de Lyon écrit au clergé de son diocèse. Cette belle lettre est un document qui restera, nous devons la donner ici.

LETTRE DE S. E. LE CARDINAL ARCHEVÊQUE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE

A l'occasion de l'exhumation et de la translation du corps de Mgr Louis Fransoni, archevêque de Turin.

« MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

« Au mois de mars de l'année 1862, mourait, à Lyon, Mgr Louis Fransoni, archevêque de Turin, de glorieuse mémoire.

« Les archives diocésaines conservent de ce fait les pièces suivantes :

« L'an 1862 et le 29 mars, nous avons procédé à la levée du corps de Son Excellence Révérendissime Monseigneur Louis Fransoni, Patricien de Gênes, où il est né le 29 mars 1789, archevêque de Turin, décédé à Lyon, muni des sacrements de l'Eglise, où il était exilé depuis près de dix ans et où il demeurait, rue de Castries, 3, à l'âge de 73 ans. Il a été enterré à la Métropole de Saint-Jean, par le Chapitre de la Primatiale, présidé par S. E. le Cardinal Archevêque de Lyon, assisté de tout le Clergé de la ville de Lyon.

« Signé : BOUÉ, *curé d'Ainay.* »

« *Solemne Funus.* — Le 29 mars 1862, ont eu lieu les obsèques de Mgr le marquis Fransoni Louis-Alexandre-Jean-Baptiste, patricien de Gênes, chevalier de l'ordre suprême de la Très Sainte Annonciade, chevalier Grand-Croix décoré du grand cordon des saints Maurice et Lazare, archevêque de Turin, exilé dans notre ville, à cause de sa fermeté à défendre les droits de la sainte Eglise vis-à-vis des puissances séculières.

« Le Chapitre de la Primatiale auquel s'étaient réunis le Clergé des différentes paroisses de la ville et les Congrégations religieuses, est allé cherché l'illustre défunt à son domicile, rue de Castries, 3, et, après une messe solennelle, l'a accompagné à la chapelle de Saint-Vincent-de-Paul, où il a été déposé dans le caveau situé devant l'autel de ladite chapelle. La pierre de l'ouverture du caveau est un carré long, placé à peu près au milieu de la chapelle, en face du tabernacle, à deux mètres quinze centimètres des marches de l'autel.

« Mgr Lyonnet, évêque de Valence, a présidé le Clergé pour

la levée du corps. S. Em. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, a reçu le corps de l'illustre défunt à la porte de l'église. Il a officié pontificalement comme aux fêtes de rit très grand solennel à la messe et à l'absoute. Mgr l'évêque d'Autun et Mgr l'évêque de Belley étaient aussi présents à la pieuse et touchante cérémonie.

« Signé : L. PAGNON, *v. g.* »

On peut lire sur la tombe de ce noble exilé, l'épitaphe suivante :

HIC JACET
ALOYSIUS FRANSONI
QUI
PRO JURIBUS ECCLESIÆ
VIRILITER DECERTANS
IN EXILIUM PULSUS
LUGDUNI DEFUNCTUS EST
DIE XXVI MARTII
ANNO DOMINI MDCCCLXII

« Ces événements appartiennent déjà à l'histoire. Elle racontera les luttes courageuses qui motivèrent l'exil de Mgr Fransoni. Elle a décerné déjà à ce grand évêque le titre de confesseur de la foi. Le récit de sa vie sera un honneur pour la sainte Eglise et apportera en des temps plus difficiles encore une consolation à ses enfants.

« C'est dans les premiers mois de l'année 1850 que commencent les épreuves de Mgr Fransoni. Il a défendu les droits de l'Eglise, en faisant écho aux protestations de Rome dans une lettre célèbre. Voici que par deux fois, coup sur coup, il est condamné à la prison.

« Rien ne peut ébranler la fermeté du pontife, ni troubler la sérénité de son âme. Et après le douloureux voyage qui l'a conduit à la prison de Fenestrelles, nous l'entendons dire à ses compagnons de route : « Le témoignage de ma « conscience me faisait éprouver, je ne dis pas seulement « une tranquillité, mais une joie intérieure difficile à « exprimer. »

« Le 25 septembre, la Cour d'appel de Turin prononce

contre le prisonnier de Fenestrelles la peine du bannissement. Et il faut péniblement s'acheminer vers les frontières de la patrie...

« Mais bientôt le confesseur de la foi a touché le sol de la France, et désormais chacune de ses étapes devient un triomphe. A Briançon, à Gap, à Grenoble, partout il reçoit des populations les témoignages de la plus profonde vénération. Les évêques, les chapitres des cathédrales viennent à sa rencontre; les autorités civiles s'empressent à le visiter; les notables ont à cœur de lui offrir de respectueux hommages. C'est bien la France avec sa foi vivante et avec ses traditions chevaleresques.

« Le samedi 5 octobre, le noble banni de Turin entrait à Lyon. O chère ville de Lyon, ville de Marie et des œuvres, voici qu'une fois encore tu seras aussi la ville des exilés! Venez, anciens confesseurs, Anselme et Thomas de Cantorbéry, venez reconnaître votre frère, et dites-lui par quel doux accueil autrefois, au pied de la colline de Fourvière, votre exil fut consolé au milieu de la vénération et de l'amour.

« Ici, chers Messieurs, je vous dois de consigner vos propres souvenirs. Le voyageur est descendu à l'hôtel du Luxembourg, rue Saint-Dominique; mais sans retard le cardinal de Bonald réclame ses droits fraternels et bientôt lui fait accepter l'hospitalité de sa maison archiépiscopale.

« A la nouvelle de l'arrivée de l'exilé, Lyon s'émeut. Les autorités civiles et militaires se succèdent à l'hôtel du Luxembourg; le clergé, de nombreux représentants de la société de la ville s'y présentent tour à tour; l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Verdun présents à Lyon y viennent saluer leur frère d'armes. Pendant plusieurs semaines, c'est à l'archevêché une suite ininterrompue de visites. Le chapitre de la Primatiale, MM. les curés de Lyon, les ouvriers de la Croix-Rousse eux-mêmes viennent avec empressement recevoir, solliciter la bénédiction du confesseur de la foi. .

« Ce fut durant ces premiers jours que les prêtres du diocèse étaient appelés à se réunir au grand séminaire pour les exercices de la retraite annuelle. Peut-être se trouve-t-il

encore parmi vous, chers Messieurs, quelques anciens qui ont gardé le souvenir de cette journée mémorable de la clôture de retraite. Mgr Fransoni y accompagnait l'éminent cardinal de Bonald. Et voici que les cinq cents prêtres groupés autour des prélats, saisis d'un enthousiasme de respect, décernèrent un véritable triomphe à l'exilé. Le souffle qui animait les Irénée et les Pothin semblait passer dans les âmes, et on eût dit qu'on était revenu à ces jours, où l'assemblée émue des fidèles et des prêtres acclamait ses martyrs.

« Ce que fut parmi vous le noble exilé durant les douze années qu'il vécut à Lyon, vous n'en avez point perdu le souvenir. Beaucoup parmi vous, chers Messieurs, se rappellent cette physionomie tout épiscopale, digne à la fois, et empreinte de la plus gracieuse bonté.

« Mgr Fransoni, né patricien de Gênes, avait la noble simplicité de son origine. Mais son âme d'évêque ajoutait à cette distinction le parfum d'une humilité sincère et d'une charité à toute épreuve. Il vous souvient de l'édification que répandait autour d'elle cette vie modeste et pieuse. Sa joie était de répondre aux nombreuses invitations que lui faisaient MM. les curés et de venir apporter à leurs solennités le charme de sa présence. Volontiers il se prêtait au désir des pasteurs et donnait le sacrement de confirmation à leurs enfants. En dehors des actes du saint ministère, il vivait retiré dans sa demeure modeste, et s'il parcourait les rues de la ville, c'était en dissimulant les insignes de sa dignité. Le seul trésor dont il ne se sépara jamais, c'était la belle croix pectorale de Mgr Affre, qui lui avait été offerte au mois d'août 1850, par les mains d'Eugène Veuillot, au nom des catholiques français.

« Ce fut le 26 mars 1862 que s'éteignit au milieu de vous cette belle vie. Et, trois jours après, ses funérailles solennelles furent célébrées à l'église Primatiale. Notre vénéré prédécesseur, de pieuse mémoire, le cardinal de Bonald, voulut entourer cette solennité funèbre de tout l'éclat des grands deuils. Lui-même célébra sur ce cercueil glorieux la messe pontificale, et bénit la tombe du Pontife, dans la terre de

l'exil il est vrai, mais dans la terre sanctifiée de notre vieille cathédrale.

« Nous avions espéré — et le vénérable chapitre de notre église Primatiale partageait cet espoir — que nous conserverions toujours ces dépouilles sacrées avec la vénération dont on entoure les reliques des saints. C'était pour l'Eglise de Lyon un trésor dont elle se regardait l'heureuse dépositaire; c'était un modèle placé sous nos yeux et le gage providentiel de la protection divine.

« Mais nous n'étions que dépositaires et nous comprenons que l'Eglise de Turin réclame le corps de celui qui reste une de ses gloires les plus pures.

« Il y a quelques mois, Son Eminence le cardinal archevêque de Turin nous exprimait le désir de rendre l'exilé à sa patrie, en ramenant dans sa ville archiépiscopale Mgr Fransoni, pour placer ses restes mortels auprès de ses frères les archevêques de Turin.

« Nous ne pouvions nous refuser à la réalisation d'un désir si légitime, et M. le consul général d'Italie est venu nous annoncer que toutes les formalités administratives et internationales étaient remplies et que le moment était venu de répondre aux instances du vénéré cardinal de Turin.

« A ces causes, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les doyen et chanoines de notre chapitre primatial,

« Nous avons réglé ce qui suit :

Article Premier.

« Le samedi, 21 septembre, dans l'après-midi, aura lieu l'exhumation du corps de Sa Grandeur Révérendissime Mgr Louis Fransoni, archevêque de Turin, en présence des autorités civiles, de MM. les délégués de S. Em. le cardinal archevêque de Turin et du chapitre de notre primatiale.

« Nous assisterons à cette cérémonie.

Art. II.

« Le corps du vénérable prélat sera exposé dans la chapelle de Saint-Vincent-de-Paul pendant la journée du dimanche.

ART. III.

« Le lundi, à 9 heures précises, service solennel pour le repos de l'âme de Sa Grandeur Révérendissime Mgr Louis Fransoni, archevêque de Turin.

« Messe pontificale.

ART. IV.

« Nous invitons tous nos prêtres à ce service solennel, en habit de chœur autant que possible. Ils tiendront à honorer ce prélat dont nous garderons le souvenir et qui demeure notre modèle.

ART. V.

« Les membres des Communautés religieuses et les fidèles uniront leurs prières aux nôtres pour le repos de l'âme et, nous osons le dire, en l'honneur du grand archevêque de Turin.

« Fait à Lyon, le 8 septembre 1901, en la fête de la Nativité de Notre-Dame.

« ✝ PIERRE, card. COULLIÉ,
« *Archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules.* »

Le 18 septembre, MM. les chanoines Sorasio et Verlucca, délégués du cardinal de Turin, arrivent à Lyon et font leurs visites. Vendredi et samedi, les préparatifs à la cathédrale attirent beaucoup de visiteurs. Samedi, 21, à trois heures du soir, l'exhumation se fait très solennellement, comme elle est annoncée, en présence de Son Eminence, des grands Vicaires, Chanoines, Délégués, Chapelains, Clercs, Secrétaire du consul, Commissaire de la Préfecture et d'un grand concours de fidèles. Après la levée du corps, il est porté processionnellement dans une chapelle ardente. Le lendemain, dimanche, après les vêpres, Son Eminence, Mgr l'archevêque de Chambéry, le chapitre, les délégués, vont à la chapelle ardente jeter l'eau bénite. Pendant cette journée, l'affluence des pieux lyonnais n'a pas discontinué autour du cercueil. Lundi, à 9 heures, a commencé la grande cérémonie. Son Eminence voulait qu'elle fût aussi solennelle et aussi imposante

que celle du 29 mars 1862. Elle l'a été, en effet. Mgr de Chambéry, accompagné de NN. SS. les évêques de Belley, de Maroc et de Clermont, a fait la levée du corps. S. E. le cardinal archevêque a célébré la messe pontificale, donné l'absoute, et dit les dernières prières sur le perron de la primatiale. Un clergé nombreux et une assistance considérable remplissaient la vaste cathédrale. Beaucoup de ceux qui avaient été présents aux funérailles de 1862 ont eu à cœur d'assister à celles du 23 septembre. Le corps transporté à la gare était accompagné par deux chanoines et deux chapelains. Double procès-verbal a été dressé et signé de l'exhumation et de la translation, pour être conservé et à Turin et à Lyon. Après la cérémonie funèbre, M. Sorasio a lu avec émotion une adresse à Son Eminence, aux évêques et au chapitre de Lyon. En livrant les restes de Mgr Fransoni aux chanoines délégués, Son Eminence leur a remis la Lettre suivante pour le cardinal archevêque de Turin.

« Eminentissime Seigneur,

« Les dépouilles vénérables de Mgr Fransoni quittent notre ville ; nous répondons au désir de Votre Eminence en rendant au diocèse de Turin le corps de cet archevêque qui restera dans l'histoire une de ses gloires les plus pures.

« Ce n'est pas sans regret que nous abandonnons ce dépôt sacré pour notre Chapitre et pour nous. Si Votre Eminence avait pu assister samedi à l'exhumation, Elle aurait vu et admiré avec quelle attention et quelle vénération pour le cher défunt, les fidèles venus en grand nombre suivaient tous les détails de cette triste cérémonie. Il semblait que l'on assistait à la reconnaissance du corps d'un saint.

« Nous conserverons dans l'histoire diocésaine le souvenir de ce grand archevêque ; son épitaphe demeure dans notre Primatiale et nous la complèterons. Elle redira aux âges futurs le courage, la piété, la noble simplicité de Mgr Fransoni, exilé pour la défense des droits de la sainte



Eglise, et dans les jours difficiles nous nous rappellerons ses exemples.

« Désormais, les liens d'une respectueuse et profonde affection sont formés entre les diocèses de Turin et de Lyon ; nous les estimons comme un bienfait de Dieu et nous l'en remercions.

« Veuillez, Seigneur Eminentissime, me permettre de baiser votre pourpre sacrée et d'affirmer les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

« de Votre Eminence,

« le très humble, très dévoué et vrai serviteur,

« † Pierre, Cardinal COULLIÉ,

« *Archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules.* »

Des difficultés de douane à la frontière ayant apporté un retard à Modane, les obsèques n'ont pu avoir lieu le 24 à Turin, mais seulement le 25. Or, par une mystérieuse coïncidence, le mercredi 25 septembre 1850, la Cour suprême de Turin, toutes chambres réunies, condamnait Mgr Fransoni au bannissement et mettait sous le sequestre tous les biens de la Mense. Et le mercredi 25 septembre 1901, Mgr Fransoni rentrait triomphant, porté par ses prêtres, dans sa cathédrale remplie d'une assistance émue et frémissante. Dix-huit pontifes faisaient autour de lui comme un concile, redisant dans leur cœur les actes de sa foi ardente et courageuse. C'était, le cardinal archevêque de Turin, les archevêques de Verceil, de Cagliari et de Clandiopoli et les évêques de Fossano, Aoste, Suze, Novare, Alba, Casale, Pignerol, Saluces, Cuneo, Mondovi, Alexandrie, Ivrée, Acqui et Tibériade. Le lendemain de ces royales obsèques, le cardinal de Turin adressait au cardinal de Lyon la lettre suivante :

Torino, le 26 septembre 1901.

« Eminence,

« Les délégués du vénérable Chapitre de ma cathédrale m'ont relaté les majestueuses cérémonies, que Vous, Révé-

rendissime Monseigneur, en l'honneur de Mgr Fransoni, avez accomplies personnellement avec plusieurs évêques, votre illustre Chapitre, et le clergé de cette noble ville, parmi un grand concours de fidèles. Je Vous en remercie, Eminence, vivement; et, si Vous me le permettez, je Vous prie de faire agréer mon remerciement à chacun des évêques qui y ont pris part. Vous, avec eux, avez honoré hautement mon prédécesseur, Mgr Fransoni, tant désiré par nous, et en lui, honoré la cité de Turin, le clergé turinois, moi-même. Merci, Eminence.

« De plus, votre belle lettre, où Vous parlez de l'affection qui, en cette circonstance, s'est manifestée spontanément entre votre ville et la ville de Turin, me fait bénir la divine Providence, qui d'un malheur tire un immense bienfait, l'échange de relations amoureusement fraternelles. C'est un défaut qui nous donne une consolation de vie! Oui, Mgr Fransoni est aujourd'hui chez nous, mais il y est comme citoyen de Lyon; et pour cela nous le garderons avec l'affection des Lyonnais. Venez le voir à Turin; il est encore vôtre. Je ne puis pas empêcher l'exercice de ce qui est vôtre parce que votre amour pour lui est le nôtre. Le nom de Mgr Fransoni vous redira toujours la sainte fraternité de Turin avec Lyon.

« Veuillez, Eminence, me permettre de baiser humblement les mains avec large effusion de cœur, en me disant,

« de votre Eminence,

« le vrai serviteur très dévoué en Jésus-Christ.

« † Augustin card. RICHELMY,

« *archevêque.* »

Mgr Fransoni avait subi deux fois l'incarcération : à Turin puis à Fenestrelle, et deux fois il avait été en exil : à Genève et à Lyon. C'est pourquoi Dieu lui réservait quatre fois de somptueuses et émouvantes funérailles. Le jeudi 3 octobre, la Métropole de Turin était de nouveau envahie par le clergé de tout l'archidiocèse, par une société choisie au milieu de laquelle était représentée la famille de l'illustre défunt, et par un grand nombre d'associa-

tions catholiques entourant leurs bannières. La présence du cardinal de Turin, la messe célébrée par Mgr Spandre, des chants admirablement exécutés, une éloquente improvisation de Mgr Colomiatti, telle a été cette belle cérémonie, après laquelle la foule pieuse s'est portée vers le monument de marbre élevé au vénérable confesseur, pour saluer sa noble figure et lire l'inscription funéraire que nous donnons ici :

ALOYSIUS EX MARCHION. FRANSONIUS
DOMO. GENUÆ
ARCHIEPISCOPUS. TAURINENSIUM
AB. AN. MDCCCXXXII. USQUE. AD. AN. MDCCCLXII
INFENSA. CHRISTIANO. NOMINI. TEMPORA. NACTUS
PAREM. SE. ASPERIS. REBUS. PRÆSTANS
JURA. DIVINA. FORTITER. ET. SAPIENTER. ADSERUIT
LUGDUNI. IN GALLIA. PRO. RELIGIONE. EXSUL. AN. MDCCCL
OMNIBUS. VIRTUTIS. EXEMPLAR. REFULSIT
IBIQUE. OBIIT. SEPT. CAL. APR. MDCCCLXII
DESIDERATISSIMI. PARENTIS. EXUVIÆ
EPISCOPIS. PEDEM. SACERDOTIBUS. CIVIBUS. ADCLAMANTIBUS
AUGUSTINO. RICHELMY. PRESBYT. CARD. ARCHIEPISCOPO
ATQUE. CANONICIS. ECCLESIÆ. METROP. ADNITENTIBUS
LUGDUNO. TRANSLATÆ. IN TEMPLO. PRINCIPE. CONDITÆ. SUNT
MAXIMA. CLERI. POPULIQUE. FREQUENTIA
AUGUSTÆ. TAUR. OCT. CAL. OCTOBR. MCMI

L'église de Lyon a perdu le corps de Mgr Fransoni, mais jamais elle n'en pourra perdre le souvenir. Elle n'a plus ses reliques, mais elle est toujours le reliquaire. C'est ici qu'il a vécu en exil, et comme dans une autre patrie, c'est ici qu'il est mort et qu'il a reposé près d'un demi-siècle dans la paix du Seigneur. Comme dans nos vieux obituaires, nous graverons son nom qui nous redira toujours sa louange.

LUGDUNI. OBIIT. ALOYSIUS. FRANSONI. EPISC. TAURIN
VIR. NOBILIS. DISCRETUS. VENERABILIS
BONÆ. AC. FIDELIS. MEMORIÆ

C. COMTE.

LES NORMALIENS CATHOLIQUES

A PROPOS D'UNE PRÉFACE

Un nouvel ouvrage posthume du très regretté M. Léon Ollé-Laprune vient de paraître : la *Vitalité chrétienne*, qui continue, en quelque manière, son *Théodore Jouffroy*. Ayant dit déjà, et assez longuement, toute l'admiration qu'on professe ici pour M. Ollé-Laprune, je crois pouvoir retarder de quelques semaines, ou de quelques mois, l'examen de la *Vitalité chrétienne*. De tels livres survivent aisément à la saison littéraire qui les a vus naître.

D'autre part, l'Introduction qui figure en tête du volume, vaut qu'on l'étudie de très près. Elle a pour auteur un écrivain éminemment sympathique, elle soulève des problèmes, pour la plupart intéressants, surtout elle révèle un état d'esprit particulier, l'état d'esprit des normaliens catholiques.

M. Georges Goyau loue M. Ollé-Laprune en disciple désintéressé et uniquement soucieux d'interpréter exactement la pensée du maître : « Apôtre laïque dans l'Université, tel s'était efforcé d'être, sans relâche ni lassitude, M. Ollé-Laprune, et tel il avait été. Il rêvait, en 1869, de marcher sur les traces d'Ozanam, et M. Trolliet, rendant compte, vingt-cinq ans après, d'un de ses derniers livres, l'appelait précisément un nouvel Ozanam. M. Ollé-Laprune

pouvait donc relire, sans remords ni confusion, le résumé des viriles résolutions qu'il avait prises sous les auspices du P. Pététot. »

Il est à remarquer, seulement, que dans l'exposition du système philosophique de M. Ollé-Laprune, M. Georges Goyau fait usage d'un procédé fort curieux, qu'on pourrait appeler le procédé à répétition. Il présente la même idée à ses lecteurs, dix, vingt, trente fois peut-être en cinquante-quatre pages. « Mettre une cloison étanche entre l'intelligence et le reste de l'être semblait une maxime irrévocable. La spéculation philosophique, ainsi conçue, était comme un congé donné à l'âme, et si nous *répétons* à présent que l'œuvre de M. Ollé-Laprune fut l'histoire de son âme, nous en apprécierons tout de suite la primesautière nouveauté... M. Ollé-Laprune philosophe ne voulait pas s'isoler de M. Ollé-Laprune chrétien ; il voulait aller au vrai, avec toute son âme... il philosophait avec tout lui-même, il estimait qu'une simple raison de probité le contraignait à ne point reléguer la foi chrétienne, lorsqu'il philosophait... Aussi se refusait-il à bifurquer son être moral et à élever en lui une barrière factice entre le penseur et le croyant... Il voulait que sa philosophie fût l'épanouissement de toute son âme... Jamais il n'accepta que, pour philosopher, on battît en retraite loin de son âme, mais il demandait, tout au contraire, qu'on fît retraite en son âme... le professeur en lui était l'homme tout entier... Retenons bien ces deux termes : vie morale et croyance, et gardons-nous de les séparer l'un de l'autre... » Il faut espérer qu'on les retiendra, car vraiment, ils n'auraient pas à s'occuper de philosophie, les lecteurs qui seraient incapables de mener à bien la petite opération intellectuelle rendue à ce point facile, par les explications de M. Goyau.

Dans cette prédilection consciente et systématique pour la répétition, apparaît une des plus saillantes caractéristiques du talent de M. Goyau. M. Goyau est essentiellement un publiciste, au meilleur sens du mot, c'est-à-dire, un homme qui connaît ses lecteurs et qui sait comment on enfonce une idée dans leur cerveau. Médiocre serait son

mérite si cette sobriété d'idées tenait à une certaine indigence documentaire. Mais M. Goyau représente, à notre époque si agitée et si curieuse, le triomphe de l'information intellectuelle; il sait des faits autant qu'homme de France ou d'Allemagne. Comment ne serait-il pas en effet un de nos meilleurs, peut-être le meilleur géographe de certains pays de l'intelligence? Il a reçu les leçons et les confidences de M. Ollé-Laprune à l'Ecole normale, il remplit les fonctions de lieutenant auprès de M. Brunetière, il a ses entrées, m'a-t-on dit, dans les cabinets diplomatiques du Vatican, il peut se transporter, au gré de ses désirs d'informateur passionné, sur tous les théâtres où se livrent de grandes batailles. Il sait comment on meurt de faim en Sicile, et aussi comment on meurt à la foi, dans la protestante Allemagne; il ose dévoiler les secrets antipatriotiques de la franc-maçonnerie (1). Oh! la belle et bienfaisante mission que remplit M. Goyau! On avait dit, et on dit encore que les catholiques du XIX[e] siècle ne connaissaient pas leur temps, et voici que l'un des nôtres étonne le monde par la rapidité, la sûreté et l'étendue de ses informations. Bien mieux encore, il se trouve que chacune de ces doctes enquêtes est un acte, et un acte, en un sens, décisif contre les ennemis de notre foi. M. Goyau peut compter sur la reconnaissante admiration des chrétiens de France.

Mais en même temps que catholique, M. Georges Goyau est normalien, normalien jusqu'aux moelles; et il possède, à un haut degré, le sens de la solidarité normalienne. Lui en ferai-je un reproche? Non certes, mais il voudra bien ne pas trouver mauvais que d'autres formes de solidarité existent dans l'armée catholique. Aux grandes manœuvres, le petit soldat qui porte le pantalon rouge n'envie, en aucune façon, la cuirasse ou le casque du cavalier, mais il a sa fierté, tout de même, et avec raison. Les mouvements de la cavalerie ne doivent-ils pas se combiner avec ceux de

(1) Je mettrai à part, aujourd'hui du moins, les travaux de M. Goyau sur le catholicisme social.

l'infanterie? M. Georges Goyau me permettra sans doute de lui faire observer, j'espère, comment, sur quelques points, d'ailleurs peu importants, les doctes et brillantes manœuvres du corps d'élite auquel il appartient risquent de déconcerter la masse des petits soldats.

Les observations qui vont suivre n'ont rien de commun, je ne dis pas avec l'animosité — c'est trop évident — mais même avec la critique; elles n'ont d'autre but que de rendre plus complète la bonne entente entre compagnons d'armes grands ou petits, illustres ou inconnus. Il me suffira, j'en suis sûr, de souligner d'un trait même léger, quelques phrases topiques de M. Georges Goyau. Elles produisent, sur plusieurs d'entre nous, une impression singulière que l'auteur assurément n'avait pas prévue. Mais, à la réflexion, on finira par reconnaître que cette impression n'a rien d'exagéré, ni de déraisonnable.

Par exemple, page 21, parlant de M. Edmond About qui était intervenu, dans une circonstance difficile, en faveur de M. Ollé-Laprune, M. Georges Goyau écrit : « M. Edmond About, qui n'était sectaire que dans la mesure où le peut être un homme d'esprit, demandait que M. Ollé-Laprune fût déféré aux membres du Conseil supérieur, ses pairs. »

Quelle est la première pensée qui se présente à ceux qui lisent ces trois lignes? Celle-ci, si je ne me trompe : « Comme M. Georges Goyau établit savamment une ligne de démarcation précise dans l'âme de M. Edmond About! Il se montre aussi, tolérant, ce qui est d'une très grande importance aux yeux de nos contemporains, et il fait preuve d'habileté. »

Je souscris, avec un plaisir sincère, à tous ces éloges, mais un doute surgit dans ma pensée, un doute qui me tourmente. Supposons que M. Ollé-Laprune n'eût pas été de l'Ecole normale : ni son talent, ni son caractère, ni la justice de sa cause n'eussent trouvé grâce devant M. Edmond About. Il est donc loisible à M. Goyau de témoigner sa reconnaissance personnelle à M. Edmond About, mais cette reconnaissance ne doit pas aller jusqu'à faire naître je

ne sais quelles illusions, sur les sentiments d'Edmond About envers les catholiques. About a toujours parlé et agi, et s'il vivait, il parlerait et agirait, exactement comme M. Ranc, contre lequel s'indigne si justement M. Georges Goyau. La bonne action qu'il a faite un jour, il ne faut pas l'attribuer à la largeur d'esprit ou à un demi-libéralisme, mais à la seule camaraderie.

Ailleurs, M. Georges Goyau trace, de la vie universitaire et normalienne, une sorte de tableau arcadien sur l'exactitude duquel je voudrais être renseigné :

« L'Université, pour M. Ollé-Laprune, c'était l'endroit où l'on se voyait et où l'on se comprenait, où l'on s'écoutait et où l'on s'entendait. » Un certain nombre de professeurs libéraux, méritent cet éloge, incontestablement, mais M. Georges Goyau pourrait-il et voudrait-il nous certifier que ces professeurs, dignes d'admiration et de sympathie, forment la majorité ou que tout au moins, ils ont le droit de se considérer comme étant chez eux, dans l'Université? Des faits récents semblent prouver le contraire. Il y a quelques mois à peine, deux jeunes filles appartenant à l'enseignement d'Etat, virent leur avenir brisé à jamais, parce qu'elles s'étaient permis d'assister à une conférence faite, dans leur propre ville, par un normalien, lequel met cependant une application trop visible à ne point passer pour clérical. La vérité vraie, c'est que les professeurs catholiques ne trouvent dans l'Université qu'une situation fort précaire (1).

Malgré son amabilité prudente, malgré toutes ses qualités pédagogiques qui étaient hors de pair, M. Ollé-

(1) L'Ecole normale elle-même résistera-t-elle longtemps à la poussée démocratique qui menace de l'emporter? On lit dans la *Revue bleue*, organe universitaire : « Ce qui explique et justifie dans une certaine mesure, les sentiments « des Sorbonnards », c'est que leur insuccès relatif dans les concours vient de la nécessité où sont beaucoup d'entr'eux de gagner leur vie... Ils ne voient pas de très bon œil les Normaliens logés, nourris, chauffés aux frais de la République...

« Evidemment, cette inégalité matérielle n'est pas une raison suffisante pour accuser sans preuves ses concurrents, de fraude ou d'in-

Laprune ne put éviter l'excommunication majeure, il fut suspendu de ses fonctions et se vit menacé d'expulsion définitive. M. Brunetière ne se maintient à l'Ecole normale qu'à force de talent et d'autorité personnelle, et si demain, M. Georges Goyau demandait une place au ministre de l'instruction publique, on la lui refuserait. Quand on traite, comme l'on sait, un Faguet et un Gebhart, M. Georges Goyau doit s'estimer très heureux de ne dépendre, en rien, du ministre de l'instruction publique. Dès lors, pourquoi s'amuse-t-il à composer, pour notre édification ou notre joie, toutes ces idylles universitaires?

L'heure est aussi mal choisie que possible pour se livrer à ces sortes de jeux intellectuels. Personne n'ignore, en effet, que l'enseignement libre est menacé dans son existence, et ce n'est pas trop, pour le défendre, de toute notre énergie, il faudrait peut-être ajouter de tout notre désespoir. On ne peut pas prévoir quels sacrifices exigera de nous tous, cette défense. Or, il y aurait quelque naïveté, de la part des catholiques, à se dévouer et à souffrir pour l'enseignement libre, s'ils étaient assurés de trouver, dans l'enseignement universitaire, l'asile décrit par M. Goyau. Mais comme cet asile n'existe pas, il nous faut penser, prévoir, et, s'il y a lieu, agir en conséquence. Que M. Goyau veuille bien ne pas douter de l'ardeur de nos sympathies; nous comprenons sa piété filiale, nous aimons ceux de ses maîtres qui sont vraiment chrétiens, nous applaudissons à son apostolat laïque, mais, à son tour, il

délicatesse, mais elle permet de comprendre sinon d'excuser la malveillance des Sorbonnards et leurs sentiments hostiles.

« Que cette hostilité soit un mal, ce n'est pas douteux...

« Et alors ?

« Faut-il supprimer l'Ecole normale? Faut-il au contraire lui conférer un monopole analogue à celui que possèdent d'autres grandes écoles, décider que seuls les Normaliens pourront se présenter à l'agrégation ?

« La seconde solution ne marquerait pas un progrès; la première a peu de chances d'être adoptée.

« Peut-être suffirait-il de supprimer les professeurs de la rue d'Ulm et de les envoyer à la Sorbonne... »

devra comprendre la vivacité et l'intensité de notre émotion en présence de certains dangers.

M. Georges Goyau termine son éloge de l'Ecole normale par ces mots : « Ainsi leur vie commune (il s'agit de M. Ollé-Laprune et de ses élèves) était une collaboration ; la maison de la rue d'Ulm était comme une image raccourcie, en même temps que très flattée, de ce monde d'hommes du dehors sur lequel M. Ollé-Laprune se proposait d'agir. »

Il y a là une certaine obscurité qui favorise, si je ne me trompe, les illusions normaliennes. Ne dirait-on pas, en effet, que M. Ollé-Laprune entouré de ses élèves, c'était toute l'Ecole normale? Hélas! sans avoir été nourri dans la maison et sans en connaître les détours, on sait approximativement à quoi s'en tenir, sur les opinions religieuses des professeurs et des élèves de l'Ecole. Combien M. Ollé-Laprune a-t-il compté de vrais disciples parmi les Normaliens? Je l'ignore, mais il est certain qu'il a trouvé d'innombrables lecteurs ou auditeurs, dans les Facultés catholiques, dans les séminaires, dans les collèges libres, et dans les réunions de jeunes gens qui n'ont rien de commun avec l'Ecole...

N'insistons pas : je crains d'avoir posé déjà trop de questions à M. Goyau. Louons-le plutôt et essayons de rivaliser de piété filiale avec lui, là où sans inconvénient nous pouvons suivre ses exemples et adopter ses méthodes. Il serait très désirable qu'on s'efforçât de perpétuer le souvenir de nos maîtres les plus éminents, tout comme M. Goyau s'occupe d'organiser une sorte de culte autour de la mémoire de M. Ollé-Laprune. Ainsi, M. Valson vient de mourir. Quelqu'un se trouvera, sans doute, à Lyon ou dans la région lyonnaise, pour dire sa distinction, son abnégation, ses multiples talents de professeur, d'organisateur et de savant, sa foi héroïque. Il n'est pas question d'établir ici un parallèle entre M. Valson et M. Ollé-Laprune, mais on peut craindre, dès maintenant, que M. Valson n'obtienne jamais la part de gloire très pure et très haute qui devrait s'attacher à son nom. A quoi cela

tient-il? A la timidité intellectuelle des catholiques d'abord et à l'insuffisance de l'esprit de solidarité qui les anime: nous n'osons pas louer les nôtres. Mais de plus, il faut bien avoir le courage de le constater, nous ne trouvons pas chez nos amis, les catholiques universitaires, tout le concours que nous aurions le droit d'attendre de leur talent et de leur bonne volonté. Ils paraissent satisfaits, lorsque nous faisons écho à leur parole, dans nos modestes revues; ils n'ont garde de faire écho à la nôtre dans leurs grands périodiques. De là résulte une double ou triple conséquence. Les catholiques connaissent, par exemple, M. Ollé-Laprune, aussi bien et mieux que ne le connaissent les Universitaires. Au contraire, si nous glorifions un Valson, comme c'est notre devoir, nous risquons fort de n'être pas compris, au moins dans certains parages.

Il y a là une injustice, dont personne n'est responsable, — hâtons-nous de le dire, — et même plus qu'une injustice, une perte de forces, car le rayonnement normal d'une personnalité comme celle de M. Valson, représente une force considérable. Enfin, et ceci est de beaucoup plus important, la direction intellectuelle de l'opinion catholique appartient, presque sans conteste, à un petit groupe d'universitaires.

Faut-il s'en plaindre? Convient-il de s'en louer, au contraire, ou bien devons-nous améliorer l'état de choses existant, c'est-à-dire rapprocher toutes les forces vives dont disposent les chrétiens d'université et les maîtres de l'enseignement libre? Je pense qu'il sera facile de nous concerter, en vue de cette plénitude d'entente qui est si désirable.

Il y a à peine un demi-siècle, l'enseignement libre n'existait pour ainsi dire pas; il n'avait que des promesses d'avenir. Mais il peut énumérer aujourd'hui de glorieux états de services et exiger, de ses adversaires comme de ses amis, qu'ils examinent de près ses méthodes de travail, ses qualités techniques et morales. Si l'on mesure l'importance d'une institution à la haine dont elle est l'objet, il n'est pas éméraire de dire que l'enseignement libre représente l'élite

de l'armée catholique. Malheureusement, cette élite absorbée par l'instruction et l'éducation des jeunes gens, n'a pu trouver jusqu'ici ni le temps ni les moyens d'exprimer sa pensée profonde. Il est vrai qu'elle se crée en ce moment, non sans peine, des organes de publicité, mais elle ne peut atteindre encore qu'une catégorie de lecteurs. Car, elle en est réduite à répandre des idées ou à subir des modes intellectuelles qui ne correspondent pas à ses aspirations intimes.

A moins qu'une grande catastrophe politique ne se produise, cette infériorité relative de l'enseignement libre cessera sans doute, avant longtemps. Nous finirons bien par apprendre comment on parle avec succès à un grand public moderne, et si nous échouons dans notre tentative, la génération qui nous suivra, sera-t-elle sans doute plus heureuse. Mais pour le moment, il semble bien que les catholiques ne puissent communiquer efficacement avec la foule des lecteurs religieusement indifférents, que par l'intermédiaire de leurs amis universitaires.

Dès lors, les professeurs de l'enseignement libre ont le droit de se plaindre à leurs brillants confrères, qui ont le privilège de parler du haut d'une tribune retentissante. « Hé quoi, Messieurs, toute la vie politique de la France semble concentrée sur la question de savoir si les collèges libres et les Facultés catholiques continueront à vivre ou mourront de mort violente, vous le savez, mais on ne s'en douterait pas en parcourant les doctes revues que vous dirigez. »

J'entends les amis de M. Brunetière et de M. Goyau, pour ne parler que de ceux-là ; ils diront : « Se plaindre que la *Revue des Deux-Mondes*, par exemple, ne fasse pas une part plus grande à la doctrine catholique, à la vie catholique, aux intérêts catholiques, c'est plus que de l'injustice et de l'ingratitude, c'est de la maladresse. Le directeur et les rédacteurs chrétiens de cette revue ont bien mérité de l'Eglise ; on ne saurait trop les encourager et les remercier. » Ceci est rigoureusement vrai, mais mieux on aura démontré et expliqué le mérite personnel de ces Mes-

sieurs, et plus il sera évident que, du milieu dans lequel ils agissent, ne saurait venir l'inspiration directrice qui apportera le salut aux catholiques. Ils excellent à ménager l'opinion de nos adversaires ou à la réfuter, selon les circonstances; tantôt ils remplissent le rôle d'éclaireurs et tantôt ils forment l'aile gauche de l'armée catholique. Mais l'initiative du mouvement religieux doit partir du centre de la vie catholique, elle doit venir de cette communauté spirituelle que forment les élèves des Frères et les élèves des collèges libres, les prêtres, les religieux et les vraies chrétiennes encore, fort nombreuses en France. Il va sans dire que, de cette communauté, nous n'excluons pas les élèves de l'Université ou des écoles laïques, qui veulent bien se ranger parmi les catholiques militants ou tout au moins pratiquants.

Or, un grand nombre d'écrivains religieux font preuve, à l'heure actuelle, d'une timidité regrettable. Avant d'émettre une opinion, ils attendent que M. Brunetière l'ait formulée en quelque conférence. Ce faisant, ils négligent de remplir leur propre fonction, et ils gênent l'action de M. Brunetière. Si je comprends bien l'ambition, la noble ambition de M. Brunetière, il voudrait servir de truchement entre l'Eglise et un siècle incrédule ou indifférent en matière religieuse. Il verrait, sans doute avec plaisir, d'autres catholiques se montrer moins habiles, mais plus audacieux que lui, dans l'énoncé de la doctrine catholique, plus intransigeants, puisque ce mot est à la mode. Dans les régions qui avoisinent à la fois la science, la littérature et la religion, les sages abondent; on ne risque pas de trop prêcher la folie de la croix. Du reste, les mésaventures de ceux d'entre les nôtres qui s'occupent de politique devraient nous tenir lieu d'avertissement. Ils demandent le salut, tour à tour, à tous les partis, au nationalisme, au boulangisme, au groupe des républicains modérés, aux théoriciens du socialisme; ils attendent vaguement la délivrance, d'un coup d'Etat ou de je ne sais quels cataclysmes. Ne commettons-nous pas la même faute dans les batailles qu'on appelle intellectuelles?

Au lieu de regarder au dehors et de nous tant appuyer sur nos nouveaux amis, vivons intégralement notre vie à nous, concentrons tous nos efforts sur le perfectionnement normal et le développement organique de nos propres institutions. Fortifier notre enseignement supérieur et notre presse périodique, créer un art nouveau et traditionnel à la fois de catéchiser nos propres élèves dans nos propres collèges, leur trouver des lectures adéquates à leurs besoins religieux et intellectuels, n'est-ce pas une œuvre assez belle?

Et pendant que nous construirions, sans perte de temps et sans précipitation, l'édifice spirituel qui réclame tous nos soins, les chrétiens d'université porteraient la guerre chez nos ennemis communs ou tout au moins, repousseraient leurs attaques. Pour que ce double travail s'accomplisse sans encombre, il suffit que deux conditions soient bien observées.

D'une part, il est à souhaiter que les normaliens étudient les travaux du clergé et des laïcs qui ne sont pas universitaires, non seulement avec une curiosité sympathique, mais encore avec précaution. M. Goyau, par exemple, groupe autour de M. Ollé-Laprune sept ou huit écrivains catholiques, dont quelques-uns n'ont rien de commun avec l'esprit normalien : M. Maurice Blondel, M. Georges Fonsegrive, le R. P. Laberthonnière et le R. P. Brémond, M. l'abbé de Broglie, M. l'abbé Denis et le R. P. Séméria. Je consens que l'influence du maître justement cher à M. Goyau soit considérable, mais quiconque veut trouver un point central, dans l'histoire contemporaine de la philosophie chrétienne, doit le chercher non dans les œuvres de M. Ollé-Laprune, mais dans le grand fait de la renaissance scolastique.

D'autre part, il importe que les catholiques non universitaires défendent, avec un soin jaloux, l'intégrité de leur indépendance intellectuelle. Aimons M. Ollé-Laprune, imposons-nous l'obligation de scruter patiemment toute sa pensée, mais ne craignons pas de distinguer sinon en elle-même, du moins dans les commentaires de

son brillant disciple, ce qui est purement normalien et ce qui est catholique. A ce point de vue, l'introduction de M. Georges Goyau, nous offre des ressources merveilleuses. Tel passage porte l'empreinte exclusive de l'Ecole et tel autre appartient à la pure apologétique chrétienne.

M. Georges Goyau écrit, p. 26 : « M. Ollé-Laprune avait emprunté au commerce de la Grèce, un certain sens de la mesure, de la convenance, de l'harmonie ; et les innombrables fausses notes qui, durant l'âge de crise où nous vivons, sont l'indice de nos précipitations et l'écho de nos intransigeances, l'étonnaient et le choquaient... Il y a de lui-même, beaucoup de lui-même dans le Grec tel qu'il le dépeint ; et dans ses leçons sur l'hellénisme, on sentait, sans pouvoir le définir, tant il était subtil et discret, je ne sais quel parfum de christianisme. Ce qu'il aimait dans l'antique génie grec, c'est le Grec tel qu'il eût du être d'après l'idéal des philosophes, un Grec dont Aristote eût dit qu'il était plus vrai que le Grec réel, puisque la poésie est plus vraie que l'histoire. »

Que cette page soit agréable, on ne saurait le nier, mais elle est aussi peu grecque que possible. M. Goyau ne veut pas, en effet, établir une relation entre l'hellénisme de Julien ou de Lucien, et l'atticisme moderne qu'on professe à la rue d'Ulm. Il s'agit ici, de Platon et d'Aristote principalement. Or, ces deux philosophes ont-ils jamais conçu quelque chose d'analogue à ce que nous appelons intransigeance ? M. Goyau sait bien que non. Si donc, il croit devoir avertir ou railler quelques-uns de ses contemporains dépourvus d'élégance ou de savoir-faire, qu'il s'adresse à eux directement, mais qu'il ne mêle pas à nos discussions Platon et Aristote.

Pareillement, je regrette qu'il n'ait pas essayé de définir le parfum de christianisme qui émane de certains chefs-d'œuvre de la Grèce. Il semble bien établi aujourd'hui que les Hellènes de la grande époque, notamment Eschyle et Sophocle, ont connu et peut-être approfondi certaines vérités religieuses et morales révélées au peuple hébreu. Les dialogues d'*Antigone*, les chœurs de l'*Œdipe-Roi* et toute

l'*Orestie* témoignent d'une grande curiosité religieuse et laissent voir les traces profondes de la révélation primitive. Le tableau de l'idéal grec, esquissé par M. Georges Goyau, manque d'exactitude et de précision ; c'est la simple projection de l'esprit normalien sur la littérature grecque.

Même pour caractériser la mort de ce croyant convaincu et ferme qu'était M. Ollé-Laprune, M. Goyau parle un langage plutôt normalien. « C'est, dit-il, en sage du christianisme que M. Ollé-Laprune expira. »

Sage du christianisme ! que voilà bien une façon de s'exprimer, dont Pascal dirait qu'elle masque la nature, c'est-à-dire la réalité. Bossuet sur son lit de mort s'écriait : « Priez pour mes péchés », et en composant sa propre épitaphe, Louis Veuillot ne craignait pas d'employer les termes les plus concrets du vocabulaire catholique.

L'expression dont se sert M. Goyau présente un double inconvénient. Elle met violemment en relief le côté philosophique d'une vie qui fut, avant tout, chrétienne, catholique et surnaturelle. Puis elle se prêterait trop aisément aux interprétations fantaisistes de ceux qui aiment à diviser les croyants en deux catégories : les éclectiques éclairés... et les autres. M. Ollé-Laprune pratiqua, professa au grand jour et défendit de toutes ses forces, le catholicisme intégral, celui qui agace les gens du monde et scandalise les gens d'esprit. Les mondains admettent assez volontiers qu'un penseur ou écrivain rédige des phrases élégantes ou abstraites en faveur du christianisme. Ils ne supportent pas qu'on leur parle de l'humilité d'esprit, de la pauvreté, de la chasteté, de la méditation, de la confession et du chapelet. Précisément, M. Ollé-Laprune a composé des méditations qu'on pourrait attribuer, sans invraisemblance, à un prêtre ou à un moine. On lit dans l'épilogue de la *Vitalité chrétienne :* « Le christianisme prêche le renoncement ;
la pénitence ;
la patience et même l'amour des souffrances ;
la mortification ;
le sacrifice ;
l'abnégation ;

l'humilité et la simplicité : les petits, Evangile de la fête de saint Mathias...
Jésus-Christ souffrant et mourant : obéissant jusqu'à la mort, et à la mort même de la croix.
Conversion, pénitence, expiation, mortification, sacrifice, tout cela est de l'essence de la *Vie chrétienne.* »

Il va sans dire qu'en prenant ainsi la défense de M. Ollé-Laprune, contre le plus aimé de ses disciples, on ne met nullement en cause le courage de M. Goyau. Dieu merci, il donne tous les jours des preuves nombreuses et irréfutables de son intrépidité. Mais, missionnaire d'un genre spécial, il attache une importance très grande, trop grande peut-être, aux questions de méthode. De même que les vieux missionnaires d'Extrême-Orient ne négligent aucune des cérémonies bizarres dont se compose la politesse des Chinois, de même M. Georges Goyau, ne perd jamais de vue, en écrivant, le langage, les petits préjugés et les susceptibilités des peuplades intellectuelles qu'il évangélise avec succès. Il a raison, sans doute, mais ceux qui ne fréquentent pas les salons littéraires aiment mieux s'en tenir au fond des choses, qui n'apparaît pas suffisamment dans l'Introduction de M. Goyau.

Plusieurs alinéas sont consacrés à l'atticisme de M. Ollé-Laprune et à l'amour qu'il avait pour les hommes et les choses de son temps. Il n'en est pas moins vrai que la plus belle page, peut-être, qu'ait écrite M. Ollé-Laprune, révèle l'intransigeance irréductible de son austère personnalité... « Saint Léger eut le malheur de déplaire à beaucoup de gens, si bien qu'il fut martyr; et le chroniqueur après avoir parlé de sa mort, de son martyre, écrit cette phrase : « *Virilitatem cœlestis civis* ». Je vais traduire un peu librement : « La virilité de cet homme, qui fut vraiment un citoyen, qu'on avait vu si occupé des affaires de son temps, qui fut vraiment un citoyen de la terre, un citoyen de la cité d'alors, mais avec des principes venant du ciel : *Virilitatem cœlestis civis*. Eh bien, la virilité de ce citoyen qui était un homme céleste, le monde d'alors, ce monde si vieux, si vicieux, se trouva incapable de

supporter la virilité de cet homme : *non valuit sustinere...*

Jeunes gens, je ne vous souhaite pas le martyre, mais je souhaite que votre virilité soit insupportable au monde vieillissant et succombant comme sous le poids des vices, qui est le monde de notre temps, et j'espère que cette virilité, que ce monde ne pourra pas supporter, amènera ce monde à se convertir et à vivre ; et c'est pour cela que je vous répète : Soyez des hommes...

Messieurs, pour finir, j'emprunte à Victor de Laprade ce viril conseil, cette virile exhortation qui, ce me semble, terminera bien cette conférence. Il vient de dire qu'il y a des gens qui soupirent mollement, qui au lieu de foi ferme et vivante, n'ont que de faux sentiments, et alors il s'écrie :

Dans l'affreux orage où nous sommes
Il nous faut de plus mâles sauveurs ;
Nous avons eu trop de rêveurs :
Soyez des hommes. »

Quel magnifique langage ! il ne surprend nullement nos oreilles à demi barbares, il charme et réconforte à la fois, nos âmes nourries de la doctrine catholique. Et de la sorte, nous communions avec M. Goyau dans un même sentiment de reconnaissance, d'admiration et d'émulation chrétienne. Que sont devenues nos divergences de tout à l'heure ? A proprement parler, elles n'existent pas. Brillants normaliens, élèves des jésuites et des bons frères, séminaristes étudiants ou soldats, qu'avons-nous à nous inquiéter de la diversité de nos origines ? Elle est plutôt de nature à faciliter la défense de l'Eglise que nous aimons d'un égal amour.

Enfin, dans l'éducation intellectuelle du chrétien regretté que loue si dignement M. Georges Goyau, un enchevêtrement d'influences s'est produit qui rend impossibles, entre nous, les persistants et graves désaccords. M. Ollé-Laprune s'est formé à l'école d'un prêtre, comme le raconte M. Georges Goyau lui-même, en une page exquise. « Il (M. Ollé-Laprune) renonçait à ses tentations d'écrire sur la

mystique, pour travailler comme le voulait le Père Gratry. Cet apprentissage des hautes spéculations grava dans son esprit une impression profonde; de son assidu commerce avec les œuvres de l'illustre oratorien, M. Ollé-Laprune emporta comme une leçon d'attitude philosophique. Dans le silence de son cabinet, au contact de ce haut esprit, il se pénétra des intimes dispositions qui conviennent à un penseur chrétien. Il ne fit pas siennes toutes les idées du maître, et ne chercha point à imiter cet original et curieux mélange de précision mathématique et d'exubérante imagination, qui fait l'attachante valeur et le charme parfois inquiétant de certaines pages de Gratry — de ce maître qui vient de trouver dans la personne de S. Em. le cardinal Perraud, un biographe et un interprète digne de lui. Et je résumerais volontiers les rapports intellectuels de M. Ollé-Laprune et du Père Gratry, en disant que le premier a trouvé dans les livres du second non pas un enseignement philosophique, mais une introduction à l'étude personnelle de la philosophie... »

Mais à son tour, M. Ollé-Laprune a mérité le très grand honneur de prendre, un jour, la parole devant une assemblée de prêtres. Il a su trouver ce jour-là, l'attitude, le langage et le ton d'un évêque du dehors : « Messieurs, a-t-il dit aux prêtres, si le monde entrevoit que vous avez pour lui de la sympathie, et que vous le comprenez, il vous donnera cette louange d'être des prêtres intelligents, soit, c'est bien; et il ajoutera que vous êtes vous-mêmes sympathiques, c'est bien encore — mais s'il prévoit que vous êtes séduits, alors, au lieu d'avoir confiance en vous, il commencera à se défier, car, quelques jugements plus ou moins injustes que le monde porte sur le prêtre, il en a toujours cette double idée : d'abord que l'intelligence, que le savoir convient au prêtre, et d'autre part, que le prêtre est un homme qui après tout, ne parle pas comme un homme purement homme; c'est un homme qui n'est pas tout à fait comme les autres, et cela, Messieurs, dans l'idée des non-chrétiens aussi bien que dans l'idée des chrétiens. Le prêtre, c'est toujours un homme qui parle comme ayant

autorité, comme ayant puissance, *tanquam potestatem habens*. Si donc vous lui apparaissez comme ignorants, il se défie, il est tout près de mépriser; mais si vous lui apparaissez comme renonçant à parler avec autorité et avec cette puissance qui est la vôtre, il se défie encore et il est près encore de mépriser... Il faut que le prêtre soit de son temps, non pas pour le flatter, non pas pour se laisser séduire par les idées courantes de son temps, non pas pour se laisser entraîner, mais tout au contraire, pour diriger, pour dominer; et comment diriger et dominer? à force de doctrine, à force de savoir... »

Tel est bien notre programme, à nous prêtres, engagés par obéissance dans des luttes plus ou moins intellectuelles. J'ai la conviction que M. Georges Goyau saura nous défendre aussi longtemps que nous en observerons les deux principaux articles, à la lettre et dans leur véritable esprit. Il nous défendra avec sa vaillance coutumière, envers et contre tous et même s'il y a lieu, contre ses camarades d'école qui ne craignent pas de se montrer plus normaliens que catholiques; on en connaît qui, sous ce rapport, entendent étrangement leur devoir. Il est bon d'ajouter enfin que le concours de M. Goyau et de ses amis ne nous empêchera nullement de nous défendre nous-mêmes...

Dans un livre autrefois populaire, on raconte qu'entre trois dames pieuses s'éleva, un jour, une discussion sur les ordres religieux : l'une préférait les Jésuites, l'autre les Dominicains, une autre enfin un ordre dont le nom m'échappe. La plus sage des trois mit d'accord ses amies par un petit apologue : « Dans un beau jardin où triomphent toutes les variétés de fleurs, il est superflu de motiver ses préférences; que chacun contemple à loisir les couleurs et respire les parfums de son choix. »

C'est parler noblement et avec sagesse, mais cette argumentation ne convient qu'à des châtelaines idéalistes. De pauvres jardiniers s'y prendraient autrement; ils devraient entrer dans des détails dont quelques-uns fort peu poétiques, ils risqueraient d'élever, par moments, la voix au cours de leur conférence horticole; ils aboutiraient, malgré

tout, à une entente définitive. De même, je me suis permis d'échanger avec M. Georges Goyau quelques observations de travailleur à travailleur. Loin de rendre impossible un parfait accord, ces sortes d'exercices sont plutôt de nature à le favoriser. On a bien compris d'ailleurs, que toutes mes explications supposent une profonde estime pour le beau talent et le noble caractère de M. Georges Goyau.

Abbé Delfour.



LA TRIPLE ALLIANCE

D'APRÈS DE

NOUVEAUX DOCUMENTS

Suite (1)

XIV

M. DE ROBILANT ET M. DE BISMARCK

(Suite).

VI

En France, on suivait avec attention les événements d'Orient et, dans les cercles politiques, on ne cachait point le désir d'un rapprochement intime avec la Russie.

M. Jules Delafosse se fit l'interprète de cette pensée, dans la séance du 23 novembre 1886, à la Chambre des députés. Il défendit énergiquement la politique russe dans les affaires de Bulgarie et il affirma que le Czar avait parfaitement le le droit de condamner les entreprises du prince Alexandre de Battenberg et de refuser de reconnaître les pouvoirs de

(1) Voir les numéros de décembre 1898, janvier, mars, juin, juillet, septembre, octobre, novembre 1899, janvier, février, mars, mai, juin, août, octobre, décembre 1900, janvier, février, avril, juin, août et octobre 1901.

la Sobranjé de Tirnova, parce que le prince et la Sobranjé avaient violé d'une manière manifeste le traité de Berlin. Il engagea le gouvernement à suivre l'exemple de la Russie et il l'invita à s'expliquer sur la politique qu'il comptait suivre.

M. de Freycinet eût préféré sans doute qu'on lui épargnât la peine de répondre à une interpellation de ce genre. Il n'ignorait point qu'on l'accusait à Berlin, d'être peu sincère et de mendier l'alliance russe, malgré les promesses qu'il avait faites, à plusieurs reprises, à M. de Bismarck. Il s'efforça donc de rassurer la Chambre, mais, surtout, de ne pas se compromettre.

« La question bulgare, Messieurs, est une question qui intéresse l'Europe entière, s'écria-t-il; mais ce n'est pas une question qui intéresse d'une manière spéciale la France. Nous n'avons pas d'intérêt direct; nous n'avons pas, si j'ose dire, d'intérêt personnel engagé dans cette question; nous n'y avons que des intérêts généraux; nous y avons cet intérêt général qui est la conservation de l'Empire ottoman, objet essentiel, plus essentiel, peut-être encore en ce moment pour la France, qu'à aucune autre époque. Nous y avons également le souci de la paix européenne et de l'équilibre des forces dans le bassin méditerranéen.

« Ce sont là, je le répète, des intérêts généraux qui ne nécessitent point, de notre part, une intervention précipitée.

« Nous avons donc dû laisser les puissances plus directement inéressées à la solution des affaires bulgares, prendre les premières initiatives; quant à nous, nous avons observé les événements, nous réservant de faire entendre notre voix au moment où il nous paraîtrait nécessaire qu'elle fût entendue, et sachant bien qu'elle aura alors d'autant plus d'autorité que nous aurons mis plus de circonspection, plus de mesure, plus de prudence avant d'entrer nous-mêmes en scène. »

Dans la conclusion de son discours, M. de Freycinet défendit énergiquement sa politique étrangère :

« Dans toutes les affaires que nous avons eu à traiter

avec les diverses puissances, nous nous sommes attachés par dessus tout à suivre une politique absolument franche et désintéressée; nous n'avons jamais eu d'arrière-pensées dans les négociations que nous avons engagées, soit avec les uns, soit avec les autres, car j'estime, pour ma part, que la politique franche et loyale est la plus habile de toutes.

« Grâce à cette manière de traiter les questions; grâce à la façon ferme et désintéressée dont nous avons exprimé notre pensée, je crois pouvoir dire, sans être démenti par personne, que nous avons gagné l'estime et la considération des puissances avec lesquelles nous sommes en contact, et que notre voix est aujourd'hui écoutée.

« La situation de la France est bonne, et nous pouvons, avec une véritable satisfaction, jeter un regard en arrière; car, je le répète, nous avons su inspirer autour de nous la confiance qui suit ordinairement la sincérité et la loyauté politique. »

M. de Freycinet était bien optimiste. Sans doute, la France s'était relevée de ses malheurs et pouvait compter sur une puissante armée pour la sauvegarde de son honneur et de ses intérêts; mais son action extérieure était toujours paralysée par l'incertitude de sa situation intérieure. La politique sectaire du gouvernement de M. Jules Grévy le discréditait au dehors. Les compétitions des politiciens, leur perpétuel souci de garder à tout prix le pouvoir rendaient trop souvent vains les efforts d'une diplomatie avisée et qui avait en grande partie échappé aux « épurations » qui avaient compromis le crédit d'autres branches de l'administration, mais surtout de la magistrature.

M. de Freycinet avait parfaitement raison de ne pas compromettre la France en se mêlant trop directement au conflit des autres grandes puissances dont les intérêts étaient engagés en Bulgarie. Mais, précisément parce que la France n'avait pas pas « d'intérêt personnel engagé dans cette question », elle pouvait, sans compromettre ses affaires, se poser en médiatrice entre les gouvernements

qui se disputaient la suprématie dans les Balkans. Il y avait là un beau rôle à jouer, un rôle qui eût considérablement accru l'influence et le prestige de la France en Europe. M. de Freycinet n'y songea même pas, et il n'y pouvait pas penser, car une telle politique requiert, de la part de celui qui veut la pratiquer, la garantie d'un long exercice de pouvoir. Or, M. de Freycinet savait mieux que personne qu'un ministère, sous la troisième République, ne vit que fort rarement au-delà de quelques mois.

Pendant que M. de Freycinet justifiait sa politique au Palais-Bourbon, M. de Robilant présentait, le 23 novembre, à la Chambre italienne, un nouveau *Livre Vert*, contenant une série de documents se rapportant à la crise bulgare. Le 28, M. le marquis Sant'Onofrio posait les questions suivantes au ministère des affaires étrangères d'Italie :

« 1° Quelle sera la conduite du gouvernement italien lors de l'élection du prince de Bulgarie (1)?

« Continuera-t-il à se montrer favorable à l'union de la Bulgarie et de la Roumélie Orientale, de manière pourtant que le traité de Berlin ne soit pas foulé aux pieds, car ce traité règle l'équilibre des divers Etats de la presqu'île des Balkans?

« 3° A-t-il fait des démarches d'accord avec les autres puissances pour le maintien du traité de Berlin ?

« 4° Quels sont nos rapports avec les autres puissances ?

« 5° Si l'occasion s'en présente, le gouvernement songe-t-il à protéger efficacement nos intérêts en Orient ? »

M. de Robilant s'empressa de répondre à ces questions qu'il avait peut-être provoquées pour avoir l'occasion de mettre la Chambre au courant de ses démarches et de ses projets pour l'avenir. Il s'exprima ainsi :

« L'honorable M. de Sant'Onofrio m'a demandé quelle sera la conduite que le gouvernement italien suivra lors

(1) L'élection était de nouveau à l'ordre du jour, par suite de la renonciation du prince Valdemar de Danemark qui avait été élu par la grande sobranjé de Tirnova quelques semaines auparavant.

de l'élection du prince de Bulgarie. Notre conduite est clairement tracée par le traité de Berlin. D'ailleurs, même dans le *Livre Vert*, la chose est parfaitement expliquée. Il suffit de lire les premiers documents qui y sont insérés, et dans lesquels il est fait mention de la forme de cette élection.

« Le prince doit être agréable aux Bulgares. Il doit être élu par l'Assemblée bulgare. C'est là la base de toute cette affaire. L'élection doit ensuite obtenir la sanction du sultan et l'approbation de toutes les puissances. C'est ainsi que les clauses du traité de Berlin tracent la ligne de conduite que l'Italie doit suivre comme toutes les puissances. Les différents cabinets peuvent s'entendre entre eux secrètement avant ou après l'élection ; mais la règle à suivre est celle que je viens de tracer, et nous nous y attacherons, car nous ne voyons aucun motif qui nous conseille de nous en éloigner.

« On m'a demandé aussi si nous avons l'intention de continuer à nous montrer favorables à l'union de la Bulgarie et de la Roumélie, de manière cependant à ne pas fouler aux pieds le traité de Berlin qui règle les rapports entre les différents Etats de la presqu'île des Balkans. La Conférence de Constantinople, Messieurs, s'est occupée de cette question, et elle a modifié les prescriptions du traité de Berlin. C'est pourquoi, même sur ce point, nous nous en tenons aujourd'hui au traité de Berlin modifié par la Conférence de Constantinople. De nouveaux accords peuvent intervenir entre les puissances, de nouvelles conférences peuvent se réunir, on peut prendre une autre délibération. Mais on me permettra de ne point porter préjudice à l'avenir. Tout dépendra des circonstances qui pourront faire plus ou moins modifier ou maintenir dans leur intégrité les prescriptions du traité de Berlin et du protocole de Constantinople.

« Quant à nos rapports avec les puissances étrangères, je n'hésite point à dire qu'ils sont excellents. On le voit dans le *Livre Vert* qui prouve que nous avons eu avec toutes les puissances des échanges de vues très amicaux.

Nous ne pouvons désirer être en meilleurs rapports avec aucune puissance, parce que nos relations avec tous les gouvernements sont parfaitement amicales, et de telles relations, nous désirons les maintenir et nous avons tout motif de croire que nous les maintiendrons.

« J'ai entendu des allusions à des rapports spéciaux avec quelques puissances. Je crois devoir dire quelque chose à ce sujet, d'autant plus que l'opinion publique et la presse s'en sont occupées en ces derniers temps. C'est pourquoi, il est nécessaire de préciser clairement nos intentions à cet endroit.

« Je commence par nos rapports avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, et je suis heureux de constater qu'ils sont empreints d'une confiance cordiale et réciproque. Nous partageons les tendances pacifiques de ces deux empires, et nous continuerons à les partager, même à l'avenir, dans la même forme et mesure, nous étudiant à rendre ces rapports toujours plus intimes et à faire en sorte qu'ils répondent mieux (*sic*) aux intérêts réciproques.

« Quant à l'Angleterre, nous maintenons et nous développerons toujours davantage avec elle, si les événements l'exigeaient, ces relations de particulière amitié qui font partie des traditions de la politique italienne et qui ne peuvent subir d'altération ni par suite du temps qui passe, ni par suite des événements qui changent (*sic*).

« A la quatrième question de l'honorable M. de Sant'-Onofrio je répondrai en répétant les déclarations qui ont été, je dirais presque, la base fondamentale de notre politique jusqu'à présent.

« Dans la séance du 23 janvier de cette année, dans la réponse que je fis au même M. de Sant'-Onofrio et à d'autres députés, j'ai indiqué les idées qui avaient dirigé notre politique dans les questions que j'appellerais volontiers les sœurs aînées (*sic*) de la question actuelle, et j'ai signalé aussi les règles qui devaient nous guider au fur et à mesure que les événements se dérouleraient.

« J'ai fait connaître alors deux de ces règles et je relis cette partie de mon discours pour la rappeler à votre souvenir.

« 1° Supprimer les causes d'une conflagration européenne, ou, du moins, éloigner une telle éventualité, ce qui, en fait de politique, est déjà un grand résultat.

« 2° Faire en sorte que si les efforts que nous ferons pour atteindre le premier de ces buts ne réussissent pas, et s'il est impossible de supprimer ou d'éloigner la conflagration, notre situation, dans le concert européen, soit telle qu'elle nous donne, au moins dans certaines limites, la garantie que nous serons en mesure de protéger efficacement nos intérêts.

« Voilà, Messieurs, ce que je vous disais le 23 janvier de cette année. Eh bien, nous avons suivi fidèlement et constamment ces règles, même au cours des phases les plus récentes de la questions d'Orient. Nous avons donné par là à notre conduite un caractère de stabilité qui, en fait de politique étrangère, constitue déjà une force remarquable.

« Nous n'avons jamais dissimulé, à qui que ce soit, Messieurs, — le *Livre Vert* le prouve — que la conduite de l'intrépide prince Alexandre de Battenberg, digne assurément d'un meilleur sort, aussi bien que les vertus civiles dont le peuple bulgare a donné et continue à donner des preuves au milieu de circonstances très difficiles, ont provoqué de générales simpathies dans l'Italie tout entière.

« Toutefois, Messieurs, nous n'avons pas, en même temps, perdu de vue le suprême intérêt général (et le nôtre en particulier) qui veut que la paix européenne ne soit point troublée par une question vis-à-vis de laquelle nous ne nous trouvons pas aujourd'hui au premier rang, mais qui aurait précisément pour nous un intérêt de premier ordre le jour où elle provoquerait un conflit entre deux ou plusieurs grandes puissances, ou bien les amènerait à des accords particuliers auxquels nous n'aurions aucune part (1).

(1) Je dois répéter ici ce que j'ai déjà dit à propos des notes et discours de M. le général de Robilant. Ces pièces sont ordinairement fort remarquables, mais elles sont fort mal écrites et d'une traduction extrêmement difficile, quand on veut respecter scrupuleusement la pensée de l'auteur. Sans doute, il serait possible d'en améliorer

« C'est pourquoi, tandis que nous nous sommes imposé une conduite comportant non pas l'indifférence, mais une vigilante expectative, nous n'avons pas cessé, d'accord avec les autres cabinets qui désirent comme nous le maintien de la paix, de donner d'opportuns conseils de prudence. C'est par là que nous avons pu contribuer jusqu'à ce jour à empêcher qu'il se produisît un de ces faits qui, en changeant radicalement une situation, peuvent engendrer les conséquences les plus graves et peut-être irréparables.

« Les événements, en se déroulant, nous ont amenés à la situation actuelle. Nous sommes en présence d'une suspension du conflit aigu qui permettra à la diplomatie de trouver des tempéraments opportuns et de résoudre, en s'inspirant à des sentiments de paix et d'équité, les présentes difficultés. C'est là mon espoir, et il me semble qu'il est fondé et que tout le monde le partage.

« De toutes manières, pour tout ce qui concerne l'action de l'Italie, il n'est plus permis à personne de douter aujourd'hui que quiconque veut, comme nous, la paix et le respect des traités, peut absolument compter sur notre concours actif et énergique chaque fois que les circonstances peuvent le réclamer.

« Je remercie les honorables députés qui m'ont interrogé, et je remercie aussi la Chambre pour la bienveillante et courtoise attention qu'elle a prêtée à mon discours. Je ne puis rien ajouter de plus. Trop de paroles nuiraient au lieu de rendre service. Par ce que j'ai eu l'honneur de dire, la Chambre et le pays sont en mesure de porter un jugement sur la conduite que nous avons suivie et que nous entendons suivre. »

Ce discours, souvent applaudi par la Chambre, fit une

notablement la forme par une traduction libre, mais je ne m'y crois pas autorisé. On ne traduit pas un document historique comme un roman ou une nouvelle. La traduction libre aurait certes l'avantage d'être plus élégante et plus agréable à lire, mais elle aurait aussi le grave inconvénient d'altérer la pensée de M. de Robilant. Car, dans ses notes et ses discours, tous les mots sont pesés et il n'y a pas la moindre place pour la poésie, la littérature, l'imagination ou même l'éloquence.

excellente impression dans les cercles parlementaires. L'opinion le remarqua et ne ménagea point son approbation au ministre des affaires étrangères. L'*ex-diplomate* qui, une année auparavant, avait si énergiquement soutenu, dans la *Nuova Antologia* de Rome, la candidature de M. de Robilant à la succession de M. Mancini (1), était fier du succès du ministre. Il s'exprimait ainsi :

« Nous voyons enfin que l'on vient d'inaugurer, dans notre pays, une politique étrangère courageuse, mais sans arrogance, pacifique, mais sans timidité. Nous avons des amis, mais l'amitié est fondée sur l'égalité des droits... De nouveaux horizons se sont ouverts (*sic*), et jamais peut-être dans ces dix dernières années, nous ne nous sommes sentis aussi sûrs de nous-mêmes, aussi pleins de confiance dans notre avenir (2). »

A Vienne, à Berlin et à Londres, le discours de M. de Robilant ne fit pas une impression moins bonne qu'en Italie. C'est M. Chiala qui le constate, pièces en mains :

« Le *Fremdenblatt*, organe officieux de M. le comte Kalnoky, dit-il, déclara que l'Autriche-Hongrie avait été particulièrement satisfaite du passage du discours de M. de Robilant qui se rapportait aux rapports entre l'Italie et les cabinets de Vienne et de Berlin qui étaient animés de sentiments identiques (*sic*) d'amitié pour l'Italie qui avait prêté son concours efficace à la cause de la paix (3). La *Presse* de Vienne remarqua que les documents

(1) Voy. la *Nuova Antologia* de Rome, livraison du 16 août 1885. Mes lecteurs n'ont pas oublié sans doute que j'ai cité, au chapitre précédent, les passages les plus importants de l'article de l'*ex-diplomate*.

(2) Voy. la *Nuova Antologia* de Rome, livraison du 1er décembre 1886.

(3) Dans le *Livre Vert*, présenté à la Chambre italienne le 17 décembre 1886, on lit une dépêche envoyée par M. le comte Kalnoky à M. le comte Ludolf, ambassadeur austro-hongrois près la Cour du Quirinal, dont copie fut laissée entre les mains de M. le comte de Robilant : « Je vous prie, télégraphiait M. le comte Kalnoky, de saisir la première occasion pour exprimer à M. le comte de Robilant la grande satisfaction avec laquelle j'ai relevé, de la réponse donnée aux



publiés dans le *Livre Vert* et les déclarations de M. le comte de Robilant prouvaient que ce n'était pas grâce à l'influence de Lord Salisbury et de M. le comte Kalnoky que le cabinet italien s'était placé sur le même terrain que ces deux hommes d'Etat ; mais que l'Italie, volontairement et appuyant justement ses propres intérêts, s'était associée à l'action de l'Angleterre et de l'Autriche-Hongrie.

« Le langage de la presse russe fut fort réservé. Elle manifesta plus de surprise et de regret que de colère en présence de la conduite de l'Italie au sujet de la crise balkanique. M. le baron d'Uxküll, ambassadeur du Czar près de la Cour du Quirinal, dans une entrevue qu'il eut, le 23 décembre 1886, avec M. le comte de Robilant, lui manifesta, lui aussi, confidentiellement, pour son propre compte et sans en avoir reçu l'ordre de son gouvernement, que M. de Giers regrettait et se montrait surpris de l'attitude que le gouvernement du roi d'Italie avait prise au sujet des événements qui se déroulaient en Bulgarie. L'ambassadeur de Russie ajouta que M. de Giers ne savait s'expliquer une telle attitude de la part de l'Italie, vu que, comme tout le monde le savait et comme le gouvernement italien, lui-même, ne le niait point, l'Italie n'avait dans la principauté, aucun intérêt direct à protéger.

« A son tour, M. le comte de Robilant ne dissimula point à M. le baron d'Uxküll que l'étonnement de M. de Giers lui semblait bien étrange.

« Dès le 28 novembre, s'écria-t-il, j'ai très franchement
« proclamé à la Chambre quelle est l'idée qui nous dirige
« dans la question bulgare. Nous n'avons pas, il est vrai,
« d'intérêts directs en Bulgarie, mais la question bulgare
« pourrait avoir implicitement pour nous un intérêt de
« premier ordre si elle devait devenir un jour la cause d'un

interpellations sur la question bulgare, le parfait accord qui subsiste à ce sujet entre nos appréciations réciproques. Dites à M. le ministre que son discours a produit ici, partout, la meilleure impression et que j'espère qu'une ferme coopération avec le cabinet italien aura les conséquences les plus utiles pour le développement ultérieur de cette question. »

« conflit, ou bien l'objet d'un accord séparé entre d'autres « puissances. Notre politique vise précisément à exclure « l'une et l'autre de ces deux hypothèses ; elle vise par con- « séquent, à assurer, d'un côté, le maintien de la paix et, « de l'autre, le respect du traité de Berlin. Nous ne sorti- « rons certes pas d'un semblable programme. Nous regret- « terions de voir M. de Giers persister à s'en montrer « mécontent (1). »

Les plaintes de M. de Giers visaient probablement plus les éloges que M. de Robilant avait faits, dans son discours du 28 novembre, du prince Alexandre de Battenberg, « digne certainement d'un meilleur sort », et des « vertus civiques » du peuple bulgare que le programme politique développé par M. de Robilant. Aussi, le petit incident que je viens de signaler ne troubla point les bons rapports entre les cabinets de Rome et de Saint-Pétersbourg. D'ailleurs, M. de Giers ne pouvait pas ignorer qu'à l'encontre des idées manifestées d'abord par les cabinets de Vienne et de Londres, M. de Robilant avait toujours soutenu que la Russie avait droit à une influence spéciale en Bulgarie et qu'il fallait tenir compte de ce droit sanctionné par le traité de Berlin, si l'on voulait préparer les voies à une transaction équitable. Le ministre du Czar n'avait sans doute pas oublié cette déclaration de M. de Robilant, mais les éloges décernés aux ennemis de la Russie l'avaient choqué. Ceci explique parfaitement son attitude (2).

En France, on n'aurait pas songé à se plaindre du discours de M. de Robilant, si le ministre italien des affaires étrangères n'avait pas gardé le silence le plus complet sur la politique suivie par le cabinet de Paris au

(1) Voy. Chiala : *Pagine di Storia contemporanea*, t. III, ch. xii, pp. 447-449.

(2) En Italie, l'opinion était très favorable au prince Alexandre de Battenberg et aux Bulgares. M. de Robilant devait en tenir compte. Voulant accorder de justes satisfactions à la Russie, il ne pouvait faire accepter une telle politique qu'à la condition de rendre hommage au prince déchu et à son peuple. Dans les pays libres, l'opinion a des exigences auxquelles échappent les gouvernements absolus qui ne sont pas soumis au contrôle du Parlement.

cours de la dernière crise qui avait agité l'Orient. Ce silence fut remarqué au quai d'Orsay et la presse française ne cacha point son mécontentement à ce sujet. Il l'attribua à la malveillance de M. de Robilant. Pour répondre aux articles des journaux parisiens, le ministère italien fit publier la note suivante dans un journal officieux (1) :

« Une partie de la presse française reproche à M. le général de Robilant d'avoir, dans son discours du 28 novembre, gardé le silence le plus absolu à l'endroit de la France. Nous ferons remarquer tout d'abord qu'en agissant de la sorte, il a suivi l'exemple des ministres des autres Etats qui avaient tracé publiquement, avant lui, leurs programmes de politique étrangère.

« Après avoir constaté ceci, nous n'hésitons pas à affirmer que quiconque attribue à ce silence une signification hostile à la France et à son gouvernement, a pleinement tort.

« Tout le monde connaît la position que le gouvernement français a prise en face des complications actuelles. M. de Freycinet, lui-même, a dit qu'il veut la paix et le respect des traités. Et c'est bien. Mais la France s'est-elle associée aux Etats qui s'emploient avec le plus d'activité à empêcher que les traités ne soient violés et qu'un conflit se produise ?

« C'est ce que, en ce moment, nous ne savons pas bien. S'il était vrai que la France offre son alliance à la Russie et contribue de cette manière à en accroître les impatiences, ce ne serait certes pas là un témoignage de ses dispositions pacifiques.

« Ce sont précisément ces bruits, ces doutes, ces incertitudes qui contraignent les gouvernements sincèrement amis de la paix à garder le silence au sujet de la politique étrangère de la France. C'est le meilleur parti qu'ils puissent prendre et, pour le moins, le parti le plus sûr. D'un côté, ils ne peuvent nourrir une pleine confiance vis-à-vis

(1) L'*Opinione* de Rome, numéro du 3 décembre 1886.

d'intentions qui ne sont pas encore bien connues ; de l'autre, ils sentent le devoir de s'abstenir de toute appréciation qui serait de nature à irriter l'opinion publique, en France, ou qui pourrait être démentie par les faits.

« En de telles conditions, la prudence la plus élémentaire impose le silence. Et le silence, interprété de cette façon, est une preuve de notre sincère désir de maintenir de cordiales relations avec le gouvernement français. »

Cette note de l'*Opinione* ne mériterait pas d'être reproduite si elle n'indiquait pas très clairement combien les rapports de la France et de l'Italie étaient peu cordiaux, malgré la dernière déclaration du journal officieux de Rome. Sans doute, la politique étrangère de la République française, soumise aux mêmes incertitudes qui planaient sur la politique intérieure par suite des changements continuels de ministères et du manque absolu d'esprit de suite dans le gouvernement, pouvait autoriser jusqu'à un certain point les craintes de M. de Robilant. Mais comment pouvait-il faire dire par l'*Opinione* que M. de Freycinet « offrait l'alliance de la France à la Russie », alors que les faits que j'ai signalés plus haut prouvaient précisément le contraire, et que le discours prononcé par M. de Freycinet, le 24 novembre, au palais Bourbon, indiquait clairement que le cabinet de Paris ne poursuivait qu'un but purement pacifique et n'était rien moins que disposé « à travailler à accroître les impatiences de la Russie » ? Franchement, l'*Opinione* et le gouvernement italien, qui l'avait inspirée, eussent agi fort sagement en gardant le silence vis-à-vis des reproches de la presse française. Car leur réponse ne prouve qu'une chose : que les journaux français ne s'étaient pas trompés en disant que les relations franco-italiennes laissaient à désirer.

Pendant que les rapports entre Paris et le Quirinal ne s'amélioraient point et étaient toujours marqués au coin d'une méfiance qu'on ne se dissimulait même pas, M. de Robilant était loin d'être satisfait de M. de Bismarck. Il lui reprochait de faire ses affaires sans trop de souci de celles de ses alliés, et il comptait bien profiter de

la prochaine échéance du traité de Vienne (20 mai 1882) pour poser ses conditions avant de consentir à le renouveler pour une période de cinq ans.

Nous allons voir tout à l'heure le ministre italien aux prises avec le chancelier allemand, qui sera d'autant plus surpris de l'attitude ferme et peu accommodante du conseiller d'Humbert Ier que, depuis un an que M. de Robilant dirigeait la politique étrangère de l'Italie, M. de Bismarck n'avait eu avec lui que d'excellents rapports.

(*A suivre.*) Comte Joseph Grabinski.



REVUE HISTORIQUE

I. M. R. Monlaur : *Angélique Arnauld*, préface de Mgr de Cabrières; in-8 de VIII-406 p.; Paris, Plon, 1901.
II. A. Vandal, de l'Académie française : *Les Voyages du Marquis de Nointel* (1670-1680), 2e édition; in-8 de XII-356 p., avec 4 héliogravures; Paris, Plon, 1900.
III. K. Waliszewski : *L'Héritage de Pierre le Grand* (règne des femmes, gouvernement des favoris, 1725-1741); in-8 de XII-388 p., avec portrait; Paris, Plon, 1900.
IV. Franck Funck-Brentano : *L'Affaire du Collier*, d'après de nouveaux documents recueillis par A. Bégis; in-12 de 356 p., avec 12 planches hors texte; *La Mort de la Reine*, par le même, in-12 de 263 p., avec 9 planches hors texte; Paris, Hachette, 1901.
V. *Journal* de Gouverneur Morris, ministre des Etats-Unis en France de 1792 à 1794, publié par E. Pariset; in-8° de VII-388 p., Paris, Plon, 1901.
VI. Comte Fleury : *Carrier à Nantes*, 2e édition; in-12 de XV-338 p.; Paris, Plon, 1901.
VII. Colonel de Suckow : *Fragments de ma Vie* (d'Iéna à Moscou), traduit de l'allemand par le commandant Veling; in-12 de 315 p.; Paris, Plon, 1901.
VIII. Léonce Pingaud, correspondant de l'Institut : *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons* (1797-1844); in-8° de 452 p., avec portrait; Paris, Plon, 1901.
IX. E. Cresson : *Cent Jours du Siège* à la préfecture de police (2 novembre 1870-11 février 1871); in-8° de VII-389 p.; Paris, Plon, 1901.

I. Pour goûter tout le charme de la nouvelle Vie d'*Angélique Arnauld* par M. R. Monlaur (1), il faut la lire paisiblement, sans curiosité vaine, avec le secret désir d'en extraire pour soi-même un sujet de réflexions morales, d'y

(1) Mgr de Cabrières a enrichi cet ouvrage d'une Préface qui est, à elle seule, une admirable page d'histoire.



chercher une occasion de réforme ou d'avancement spirituel. Je me rends très bien compte que ce n'est peut-être pas tout à fait l'état d'âme le plus désirable pour critiquer un livre qui touche de si près aux plus troublantes questions de l'histoire de la vie religieuse au XVIIe siècle. D'un pareil ouvrage, il faudrait examiner minutieusement les matériaux, la structure, les sources manuscrites ou imprimées. Or, l'auteur qui s'est presque abstenu de toute référence, au cours du volume, et s'est contenté, vers la fin, d'indications bibliographiques assez générales, l'auteur a rendu ce travail fort difficile. J'avoue d'ailleurs que je n'ai pas le courage de l'en blâmer, et l'on me pardonnera pour une fois cette défaillance, si j'ajoute que ces pages laissent dans l'ensemble une forte impression d'exactitude et de vérité et qu'elles ont besoin, pour être comprises, d'être senties plus qu'analysées.

C'est bien ainsi qu'on se représente à distance la famille des Arnauld. Avocat général au Parlement de Paris et conseiller d'Etat du roi Henri IV, le père de la future abbesse nous apparaît comme un homme d'un caractère grave, de façons un peu lourdes, d'esprit peu romanesque, très préoccupé, tout en servant Dieu d'un cœur sincère, de chercher dans la religion un moyen d'assurer la fortune de ses enfants. Dans ses plans, Jacqueline — celle qui s'appela Mme Angélique — devait être abbesse : pour qu'elle le fût, il usa, lui, si rigide, de supercherie, en sollicitant à Rome les bulles d'institution pour Angélique Arnauld, religieuse de *dix-sept ans* (elle n'en avait que neuf). Et quand plus tard il put soupçonner que sa fille aurait été plus heureuse ailleurs, qu'il s'était trompé en la jetant au couvent, il n'admit pas un instant ni pour lui, ni pour elle, la possibilité d'un retour en arrière. Il lui imposa en quelque sorte de ratifier par écrit l'acte accompli huit ans auparavant. Elle signa « crevant de dépit. »

Un jour arriva cependant où des joies rêvées et de la vie du monde elle ne regretta plus rien. En 1608, à la suite d'un sermon du P. Basile, franciscain, elle se sentit changée. Elle éprouvait soudain, avec une vive aversion pour sa

charge d'abbesse, un besoin intense de solitude, de recueillement, de sacrifice. Surtout il lui apparaissait que Dieu la voulait dans quelque « religion » plus sévère, bien réformée. — « Voilà qui est beau, s'écria le P. Bernard : allez dire cela à M. Arnauld, il vous recevra bien. Allez, Madame, ne sortez point d'ici — et réformez votre abbaye! »

Elle resta donc. Mais cela n'empêcha point M. Arnauld d'entrer dans une vive colère quand il apprit tous les détails de la réforme opérée par sa fille à Port-Royal. Plus de *propriété* : soulevées par la parole et par l'exemple de l'abbesse, les religieuses vinrent jeter à ses pieds tout ce qu'elle leur demanda; argent, livres, meubles furent mis en commun. Plus de vêtements luxueux ou de fantaisie, mais de pauvres habits de bure ou de serge. Plus de visites à l'intérieur de l'abbaye, mais une clôture rigoureuse, même pour les parents de « Madame. » M. Arnauld qui voulut enfreindre la consigne dans la fameuse *journée du guichet*, dut briser sa volonté devant celle de sa fille, devenue la plus forte. « Ils ne m'ont point demandé ma volonté pour me faire religieuse, disait de ses parents Mme Angélique. Je ne demanderai point la leur pour vivre en religieuse et pour me sauver. Ils me menacent de m'abandonner. Je voudrais être en un lieu où je fusse abandonnée de tous les miens... »

Abandonnée de tous les siens! Tous les siens devaient au contraire venir peu à peu se ranger autour d'elle, remettre le soin de leur salut entre ses mains. Je ne parle pas seulement de ses cinq sœurs, de ses nièces, de ses cousines germaines, de sa mère elle-même, mais des solitaires, tous frères, neveux ou amis de la grande abbesse. D'où lui arrivait cette puissance étrange de séduction pour le bien? Pourquoi, prêché par elle, le renoncement prenait-il cette forme attirante et persuasive? M. Monlaur a quelque peine à l'expliquer : il collectionne avec soin tous les traits de délicate bonté et de tendresse que la nature, chez Mme Angélique, semble parfois laisser échapper. Cela ne fait pas un total considérable. Il est bien obligé de convenir que cette âme hautaine « devint plus tard d'une

amertume et d'une dureté incroyables. » Plus tard? Je trouve que, dès le principe, elle a une façon de commander, de diriger, qui fonde la soumission sur la crainte bien plus que sur l'amour. Madame Angélique commença de bonne heure à prendre les inspirations de sa nature violente, impérieuse, pour celles de la grâce. Seulement les ressources de son esprit lui fournissaient sans cesse le moyen d'adoucir aux yeux de ses « sujets » la rudesse de son gouvernement. Il est fort possible aussi qu'en ordonnant telle ou telle pénitence rebutante avec des paroles suaves et maternelles, elle se soit à certains jours dissimulé à elle-même la sécheresse qui envahissait son cœur.

Dieu permit toutefois qu'elle fît ainsi de grandes œuvres. Port-Royal offrit bientôt l'image d'une abbaye modèle où revivait dans sa pureté l'esprit de saint Benoît et de saint Bernard. On y accourait de toutes parts : le spectacle de ces vies héroïques qu'on partageait pour un temps, finissait par pénétrer les mondaines les plus endurcies. Elles y venaient chercher ou fortifier une conversion « qui, pour quelques-unes, il faut l'avouer, resta indécise ». Des relations, des amitiés se formaient de proche en proche et arrivaient jusqu'aux cours lointaines. La jeune reine de Pologne tint ainsi à correspondre avec l'abbesse de Port-Royal qu'on appelait à ce moment de tous côtés, et jusque dans les monastères de règle différente, pour y apporter l'esprit nouveau de sa réforme.

Je ne rappellerai ni la fameuse tentative de Mme Angélique à Maubuisson, ni ses démêlés avec Mme d'Estrées qui la fit expulser de cette abbaye, ni son retour triomphal avec ses trente filles marchant, la nuit, à la lumière des flambeaux, entre deux rangs d'archers à cheval, pour reconquérir leur couvent... Là fut pourtant l'écueil pour l'austère réformatrice qui se souvint toujours des applaudissements que lui valut en cette occasion la fermeté de sa conduite. Quelque temps après, saint François de Sales dont elle avait gagné l'admiration, ne put se résoudre à l'admettre à la Visitation, malgré l'avis contraire de sainte Jeanne de Chantal. Lorsque Mme Angélique lui en fit la

demande, « je gauchis tant que je pus, écrit le saint évêque au P. Binet, et ne me témoignai pas seulement froid, mais tout à fait contraire à ses résolutions... » C'est qu'il avait eu l'intuition des défauts qui se cachaient sous les grands côtés par où Mme Angélique s'était révélée à lui. Vainement il avait cherché à lui inspirer l'esprit de simplicité. « Il suffit, lui disait-il, de se soumettre aux avis ; ce n'est pas si nécessaire ni si expédient de les désirer contraires à nos inclinations, mais seulement de les vouloir conformes à la loi céleste. » Du reste, Mme Angélique pouvait-elle entendre cette autre parole du saint évêque : « Voyez-vous, ma fille, votre sexe veut être conduit. »

Le miracle que saint François de Sales avait momentanément opéré en ouvrant cette âme repliée et contrainte, ne devait plus se reproduire. L'évêque de Genève disparu, elle rentra pour toujours dans sa froideur, dans sa dureté silencieuse. Le peu de sensibilité qu'on découvrait chez elle disparaît entièrement. Accablées par son rigorisme que rien ne tempère, plusieurs religieuses tombent malades : elle-même, sans qu'on le lui demande, les saigne jusqu'à cinq, six fois en deux jours. Meurent-elles ? « Dieu se charge de nous faire de la place », murmure-t-elle laconiquement.

C'est le temps où les projets d'instituts se succèdent pour apaiser sa soif de domination : elle est mêlée activement à la fondation de Port-Royal de Paris, elle collabore un instant avec Zamet, évêque de Langres, qui désire établir un ordre voué à l'adoration et à la réparation. Puis, quand elle a rompu avec Zamet, elle tombe entre les mains de Saint-Cyran qui devient son directeur : depuis la mort de saint François de Sales, pendant près de dix années, entre trente et quarante ans, elle n'en avait pas eu et s'était guidée d'après les « inspirations ».

Suivant M. Monlaur, « Saint-Cyran ne *créa* pas le genre d'esprit de Mme Angélique, mais il s'en empara et l'utilisa merveilleusement. » Par elle, il tint tout Port-Royal, les religieuses et les solitaires. On sait ce qu'il en fit, et nous n'avons pas à revenir sur cette histoire très connue. C'est

seulement la peinture d'une grande âme qui attire dans le livre de M. Monlaur, et c'est pourquoi il a fort habilement rangé tous les événements apportés dans son ouvrage autour de la figure de Mme Angélique.

Il l'a suivie, en effet, jusqu'au bout, dans ses actes de vertu presque sublimes, dans ses brusques désirs d'abaissement et de pénitence, — dans ses révoltes aussi, dans ses bravades, dans ses rancunes et ses rages de femme humiliée. A dater de cette heure, son histoire se confond de plus en plus avec celle du jansénisme.

Elle ne recouvre tout son intérêt humain qu'au dernier chapitre. A propos de la mort de Mme Angélique, l'auteur y commente le mot de Bossuet : « Que fera l'âme à la dernière heure sinon ce qu'elle a toujours fait? » Et cette parole prend un sens saisissant, s'éclaire de lueurs étranges au spectacle de cette âme qui s'enfonce peu à peu dans les ténèbres et l'épouvante, avant de jeter, comme par une grâce dernière, un faible cri d'espérance, un appel douloureux et craintif à la miséricorde...

II. Le récit des voyages du marquis de Nointel, par M. Albert Vandal, est déjà parvenu à sa seconde édition. Ce n'est donc plus tout à fait un ouvrage nouveau : nous devons cependant en recueillir ici les plus essentielles conclusions.

Des deux tendances opposées qu'on retrouve au fond de la politique orientale de nos rois, on ne sut, au début du règne de Louis XIV, quelle serait celle qui allait prévaloir. L'opinion publique, dont il fallait déjà tenir compte, semblait l'entraîner à la guerre sainte, à la défense de la chrétienté contre l'Islam : devant les sévices exercés chaque jour par les Turcs contre nos nationaux, les rêveries de Sully et du père Joseph avaient pris corps. On était arrivé à l'âge classique des *avanies* : amendes arbitraires, humiliations, détentions, voies de fait, rien ne nous était plus épargné. Un des premiers cas sur lesquels Louis XIV eut à statuer, au lendemain de sa prise de possession du pouvoir, fut celui de notre ambassadeur à Constantinople,

M. de la Haye, que le grand vizir avait fait jeter au château des Sept-Tours. Il dut se demander si ce n'était pas l'heure de renoncer à la politique conciliatrice qui, depuis François Ier surtout, nous avait valu en Orient une situation sans égale. Mais quand son goût pour la tradition ne l'eût pas arrêté sur la voie nouvelle où son orgueil royal l'engageait, il aurait sans doute reculé devant les conseils de Colbert.

Au moment le plus aigu de la crise, ce grand ministre songeait, en effet, à réveiller en France l'esprit de négoce, à faciliter notre trafic extérieur, surtout en Turquie, où les produits de nos manufactures du Languedoc et de la Provence trouveraient un écoulement certain. Aussi s'opposa-t-il résolûment à toute rupture avec la Porte, souhaitant au contraire le renouvellement des capitulations. Il vit même plus loin et se prépara à obtenir du Grand-Seigneur la permission de s'ouvrir, à travers ses Etats, une entrée vers l'Inde dont il voulait déplacer la route, pour la faire repasser, comme autrefois, avant les découvertes portugaises, par la mer Rouge, Suez et l'Egypte. Une nouvelle compagnie, analogue à celle des Indes, irait recevoir sur les quais d'Alexandrie et apporterait à Marseille les riches cargaisons débarquées à Suez par les vaisseaux de la compagnie des Indes.

Comme Colbert formait ses projets et les développait dans de curieux mémoires, on annonça à la cour que le sultan consentait à modérer ses prétentions et qu'une ambassade ottomane partait pour la France. L'envoyé du Grand-Seigneur, Suleiman-Aga, était un personnage étrange, énigmatique, qui, passant par dessus les ministres, voulut remettre entre les mains de Louis XIV lui-même la lettre de son souverain. Il le fit avec une telle hauteur et se moqua si bien du cérémonial imaginé par de Lyonne pour frapper son imagination d'Oriental, qu'on ne sut trop que penser de cet ambassadeur et de sa mission. On prit le parti de rire. Pour se venger des dédains de la diplomatie musulmane, on fit appel à l'esprit de Molière qui, aidé du chevalier d'Arvieux, imagina la cérémonie turque du *Bour-*

geois gentilhomme (1670). « Tourner les Turcs en ridicule, dit M. Vandal, était une manière bien à nous de répondre à l'insolence de cet envoyé qui avait mortifié notre orgueil, refusé d'admirer la France et manqué au grand roi. »

C'est alors que, pour rapatrier Suleiman et occuper le poste d'ambassadeur à Constantinople, on choisit le marquis de Nointel, conseiller au Parlement depuis 1661, déjà connu pour son goût très vif des aventures et des voyages. Il emporta des instructions précises de Colbert et de Lyonne : il devait exiger d'abord la réduction des droits de douane de cinq à trois pour cent, et obtenir, par le moyen de cette réduction, l'égalité de traitement avec nos rivaux Anglais et Hollandais ; il devait ensuite revendiquer pour la France le droit de protection non seulement sur les établissements catholiques de Palestine, déjà visés par les capitulations de 1604, mais encore sur tous les établissements, sur toutes les missions latines de l'empire ottoman. « Protecteurs du christianisme oriental, c'était, observe M. Vandal, un des titres et un des rôles dont nos rois aimaient à se parer ; ils y voyaient l'excuse de leurs relations avec l'Infidèle. » — En outre, Nointel devait faire tous ses efforts pour que la France fût réintégrée dans le droit d'imposer son pavillon à toutes les nations qui commerçaient en Turquie, sans avoir conclu par elles-mêmes de traités avec la Porte ; quant à l'ouverture de la mer Rouge et à la faculté de transit en Egypte, on les présenterait aux Turcs comme des conditions essentielles de notre amitié.

Si Nointel se flattait au départ (21 août 1670) d'arriver rapidement et sans encombre au but qui lui était assigné, c'est qu'il ne pouvait encore tenir compte de la froideur calculée du grand-vizir Kupruly, de la volontaire insouciance du sultan Mohammed tout entier à ses chasses et à ses guerres, de la perfidie et de la lâcheté des truchements grecs qu'il fut bien obligé d'employer. Kupruly eût consenti, à la rigueur, au renouvellement des capitulations, mais à la condition de ne nous conférer aucun avantage nouveau ; comme il ne pouvait raisonnablement espérer nous amener

à sa manière de voir et que, du reste, il ne tenait guère à rompre avec nous, sa politique, bien orientale en cela, consistait à renvoyer de jour en jour la conclusion des négociations engagées.

Nointel occupait en vain ses loisirs forcés à de curieuses investigations théologiques dont il avait été chargé par M. Arnauld. Au cours d'une polémique sur le mystère de l'Eucharistie, le pasteur Claude avait soutenu que les Eglises d'Orient n'admettaient point la présence réelle. Il s'agissait d'obtenir des diverses communautés orientales une profession de foi authentique qui réduisît les calvinistes au silence. Nointel y parvient en provoquant dans toutes les parties de l'empire ottoman une consultation solennelle et unanime dont les pièces furent publiées par les soins de Nicole et d'Arnauld dans les annales de la *Perpétuité de la Foi*.

Mais c'est trop peu pour son activité. Las d'être joué, Nointel se retire un jour à Péra; une autre fois il simule un départ, jusqu'à ce que Kupruly, terrifié par la nouvelle de nos succès dans la guerre de Hollande, consente à le rappeler et à traiter avec lui. C'est à Andrinople, en 1673. Les capitulations sont enfin signées. Mais quoiqu'on proclame à Paris, quelques semaines après, l'alliance nouvelle du Roi avec le Grand-Seigneur et le rétablissement de la foi dans l'empire ottoman par M. de Nointel, la France et la Turquie n'ont pas encore abjuré tout à fait leurs prétentions réciproques. Notre succès était cependant sérieux, déclare M. Vandal, moins par ses effets immédiats que par ses conséquences possibles. Nous obtenions pour nos produits l'égalité de traitement avec les nations les plus favorisées; la réduction des droits de douane était chose accomplie, sauf en Egypte; les Etats non pourvus de capitulations *pouvaient* arborer notre drapeau et s'en couvrir. Notre protectorat sur l'ensemble des missions latines, françaises ou étrangères, était enfin reconnu. Seule, la question d'Egypte n'était pas même abordée et semblait ajournée *sine die*.

Alors commence pour Nointel une autre existence plus

conforme à sa vocation au grandiose et à l'extraordinaire. Il va mettre en action le roman de Scudéry qu'il porte dans sa tête, et commence, pour se reposer, ce voyage triomphal aux Echelles qui fut la cause de tous ses malheurs. Après avoir visité quelques parties de l'Archipel, il n'hésite pas à dépasser les termes du firman d'autorisation, va jusqu'à Jérusalem où sa présence ranime les discordes entre Grecs et Latins, se prépare même à partir pour l'Egypte, quand il est arrêté par un ordre formel de Kupruly. Il faut donc revenir! Mais Nointel prendra le chemin des écoliers. Faute d'un bon naufrage qu'il appelle de ses vœux, il n'a pu être jeté *malgré lui* sur la côte d'Egypte. Il parcourra du moins la côte syrienne, Saint-Jean-d'Acre, Seyde, Tripoli, poussera jusqu'à Alep, reviendra par Chypre jusque vers la côte du Péloponèse, s'arrêtera à Athènes où, devant les ruines du Parthénon, il concevra — le premier — l'idée du rapt opéré plus tard par un autre ambassadeur au profit d'une nation rivale. Ce rapt, il ne put l'accomplir. Mais il imagina de faire dessiner la série des sculptures du Parthénon et de proposer ainsi à l'admiration des connaisseurs ces magnificences oubliées. Ainsi, aujourd'hui encore, quand on veut déterminer les différentes parties de la décoration extérieure du Parthénon, rétablir leur relation, il faut, pour cette restitution intégrale et précise, faire appel à l'œuvre commandée par le diplomate du XVIIe siècle.

Nointel ne rentra à Constantinople que le 20 février 1675, après dix-sept mois d'absence. « Cette promenade d'un an et demi avait laissé les affaires de l'Etat en souffrance, mécontenté la Porte, étonné, sinon indisposé les ministres et le Roi. » Surtout elle avait ruiné Nointel.

Il ne put mener à bien la nouvelle mission qui lui était confiée. Il s'agissait d'arracher la Pologne aux coups de la Turquie et de jeter cette dernière contre la Hongrie, mais sans se compromettre avec elle, car c'eût été mettre le roi très chrétien dans une fâcheuse posture devant l'Europe étonnée, que de le représenter liant partie avec l'Infidèle contre une nation catholique. Kupruly vit clair dans notre jeu. Par un coup d'audace, il nous proposa un accord for-

mel : le Sultan attaquerait sans délai l'Autriche, mais le Roi signerait un acte par lequel il s'engagerait à ne point faire la paix sans l'assentiment de la Turquie. En même temps la Turquie se réconciliait avec la Pologne.

C'en était trop : cette avance déconcertante nous obligeait à dévoiler les dessous d'une politique qui ne pouvait avoir de succès que dans l'ombre, car elle n'était ni fière, ni généreuse, ni loyale. Louis XIV craignit qu'on ne l'accusât ouvertement de *turbaniser* l'Europe, et il eut raison. Cet échec dont la responsabilité n'incombe que partiellement à Nointel, fut pourtant le point de départ de sa disgrâce. Elle devint officielle, après la maladresse qu'il commit dans l'affaire bien connue du sofa, et surtout après les exactions dont il se rendit coupable, lorsqu'il se vit aux prises avec des embarras financiers de jour en jour plus pressants. Ne s'était-il pas avisé d'imposer aux marchands français du Levant des avances obligatoires et de taxer leurs bénéfices ? Du moins avait-il l'excuse de se conformer en cela à la pratique de plusieurs de ses prédécesseurs.

Louis XIV eut la cruauté de lui infliger un châtiment sévère et raffiné. Il le maintint à son poste sans l'y employer, sans lui envoyer de ressources. Nointel en vint à solliciter son rappel comme une dernière grâce. Quand on lui eut enfin donné un successeur, il revint en France avec une cargaison de marbres, de toiles, de médailliers, de manuscrits, de livres rares qui devaient plus tard enrichir nos musées et nos collections particulières. Mais il n'avait pas un sou vaillant. Il mourut quelques années après, obscurément, sans avoir recouvré la faveur du roi (1685).

Pourtant il avait accompli une œuvre utile, une œuvre à grandes et lointaines conséquences. Il avait évité la rupture de nos liens traditionnels avec la Porte, et de son ambassade, date le début d'une politique nouvelle de la France dans le Levant. Jusqu'à lui nous avions voulu assez vainement maintenir un monopole que nous devions perdre en fin de compte. Depuis les capitulations d'Andrinople, nous avons été plus sages : renonçant à une situation fondée

sur le privilège, nous nous sommes contentés d'accepter la concurrence avec nos rivaux et, sans chercher à les exclure, de tâcher de les distancer. Notre primauté ne tarda pas à redevenir absolue (1740) et elle a duré jusqu'à la Révolution.

III. M. Waliszeswki continue ses travaux sur la Russie dans *L'Héritage de Pierre-le-Grand*, où il étudie les règnes de Catherine Ire, de Pierre II, d'Anne Ivanovna, les régences de Bühren et d'Anne Léopoldovna, la révolution qui, après le coup d'Etat de Décembre 1741, amena au pouvoir Elisabeth, la fille de Pierre-le-Grand.

L'auteur qui a sa manière, à lui, assez pittoresque, d'envisager l'histoire et de la raconter, s'efforce cette fois dans sa *Préface* d'expliquer son faible pour les anecdotes : « Je les aime, déclare-t-il franchement, quand elles sont plaisantes, sans me refuser au devoir d'en faire justice quand elles sont fausses. C'est le cas neuf fois sur dix. Mais alors encore je les crois susceptibles de donner un sens vrai. Comment ? Je l'ai dit ailleurs. Par superposition et concordance. »

Mais il se défie tout de même un peu plus qu'auparavant des témoins hostiles et ne leur accorde pas d'emblée sa créance. Souvent il s'arrête au milieu d'une page commencée, s'interroge curieusement lui-même sur la vraisemblance de ce qu'il rapporte : « J'ai encore l'air de conter un rêve d'ivrogne, » p. 19. Parfois, enfin, quand son devoir d'historien l'oblige à conclure contre ses préférences, il ne cache pas sa peine et s'excuse auprès de qui de droit : « Mes lecteurs polonais voudront bien me comprendre », écrit-il p. 46. « Je parle ici en historien, et je renoncerais à faire de l'histoire si je me surprenais à y laisser intervenir mes sympathies personnelles. Je n'ai pas à prendre fait et cause pour ou contre le partage de la Pologne, mais à mettre en lumière les éléments d'une supériorité, qui ont permis à la Russie, en l'opérant, de conquérir moins assurément que ce à quoi elle aurait pu et dû prétendre en terre slave, mais pourtant une situation digne d'envie dans l'Europe du Nord. » Le plus ordinairement, toutefois, le

tempérament de l'auteur l'emporte, la monotonie de l'histoire purement objective lui pèse, et il intervient de sa personne, au beau milieu d'un récit ou d'une discussion, par exemple, p. 334 : « Les légendes ont la vie dure. Je ne tuerai probablement pas celle-ci. »

On pardonne aisément à M. Waliszewski de telles saillies qui déconcertent peut-être nos habitudes, mais qui rendent après tout son œuvre plus personnelle et plus vivante. Nulle part on ne saurait l'accuser de manquer d'originalité, et pourtant il évite avec soin le paradoxe. Ainsi il est d'avis que les héritiers immédiats de Pierre-le-Grand n'ont compromis aucun des éléments de son œuvre. Ce n'est pas tout à fait de cette façon, on s'en souvient, que s'exprime l'opinion commune. Mais M. Waliszewski s'empresse de faire observer, à l'appui de sa thèse, qu'ils ont, au dehors surtout, « gardé et même amélioré sur certains points les situations précédemment acquises ». Et c'est la pure vérité : il le montre aussitôt au sujet de la guerre de Courlande que Lefort qualifiait malicieusement de *guerre des quenouilles*. C'est l'intérêt de la Russie qui prévaut à la longue dans ce choc tumultueux d'ambitions et de passions particulières. Maurice, Menchikov, Bühren disparaîtront tour à tour, laissant à chaque fois « l'hégémonie russe en progrès sur les rives de la Baltique, le protectorat russe plus fortement établi à Mittau ; et, le moment venu, Catherine II n'aura qu'à étendre la main pour s'emparer d'une proie que tous ses compétiteurs se sont employés à mettre à sa portée. »

Ailleurs, M. Waliszewski raconte, d'après les plus récents travaux, la tentative de régime constitutionnel qui eut lieu à la mort de Pierre II et à l'avènement d'Anne Ire. C'est avec la même vigueur de pensée qu'il apprécie cette révolution avortée dont Galitzine avait formé le plan. Ce plan ne fut pas exclusivement oligarchique, comme on l'a souvent prétendu. Tout le monde était bien convié au festin : mais c'était aux « hommes d'en haut » d'en tenir le haut bout, d'ordonner les repas et de faire les parts — trop petites encore pour le clergé, pour les paysans auxquels on

se contentait d'offrir une vague réduction d'impôts. Cette noblesse avait décidément montré « plus d'appétit que de puissance digestive ». Elle manquait de chef et de netteté dans les idées... — En sorte que c'est le fou de la tsarine Prascovie qui a rencontré le mot juste pour juger ce stérile effort : « Nous autres, Russes, nous n'avons pas besoin de pain ; nous nous mangeons les uns les autres. »

M. Waliszewski use d'indulgence à l'endroit de ce régime de dix ans que les Russes ont flétri du nom de *Bironovchtchina* et qui, à partir d'Anne Ivanovna, donna le pouvoir aux étrangers, aux Allemands surtout, parce que les indigènes négligeaient de le prendre où de l'exercer. Il ne voit pas ce que la Russie aurait gagné si le champion de l'absolutisme, Volynski, avait pris la place d'un Ostermann ou d'un Bühren. « Ces étrangers, dit-il, ne furent ni des hommes de génie, ni des parangons de vertu ; mais au milieu du désarroi où l'œuvre inachevée de Pierre jetait le pays, ils eurent seuls, avec l'intuition à peu près juste de ses destinées, la capacité et le sang-froid nécessaires pour en sauvegarder tant bien que mal les intérêts en cette période critique. » A l'intérieur, ils apportèrent dans le gouvernement un esprit relatif de méthode et de simplicité, des mœurs plus policées, une instruction plus solide. A l'extérieur, on ne saurait leur reprocher d'avoir contrarié l'essor de la politique nationale.

Chose curieuse, très bien observée par l'auteur, la révolution qui changea cet état de choses et porta Elisabeth au pouvoir, s'appuya elle-même sur l'étranger, et fit appel aux pires passions, à l'indiscipline, à la corruption sous toutes ses formes. La petite-fille de Pierre le Grand réglait ses préparatifs de complot sur la marche d'une armée suédoise, quand survinrent les événements qui la détournèrent de tirer profit d'une si compromettante alliance. M. Waliszewski démontre à ce propos que notre ambassadeur La Chétardie en fut pour ses frais de conspiration, qu'il ignora en grande partie le *vrai* complot, et que, suivant la parole du prince de Conti, la révolution arriva *sans nous.* — Ce qui importe davantage, c'est de constater, avec

l'auteur, qu'à ce moment-là même la Russie ne s'abandonnait pas. Elle absorbait les plus dangereux poisons, mais en éliminait les parties mortelles. Conduite par une bande d'aventuriers et d'aventurières, elle eût glissé logiquement aux abîmes, si elle n'avait été retenue sur la pente des déchéances irrémédiables par « cet instinct de conservation dont l'énergie, chez les individus comme chez les nations, est la marque et la mesure la plus certaine de leur vitalité ». Peut-être faut-il ajouter aussi que la centralisation n'était point encore assez forte en Russie pour que les provinces éloignées et l'esprit public subissent le contre-coup des événements scandaleux qui se déroulaient à la cour, dans le milieu spécial de la haute administration.

IV. Au moment où M. Funck-Brentano s'engageait à son tour dans l'étude de l'*affaire du collier*, peu de personnes sans doute étaient encore capables d'ajouter foi au roman édifié par l'imagination des annalistes autour de cette lamentable affaire. Il fallait cependant donner le dernier coup à la légende. C'en est fait. La voilà détruite à coups de documents vieux ou neufs. Pour cela, M. Funck-Brentano n'a eu qu'à remonter aux sources déjà explorées par Goëthe, les Goncourt, Chaix d'Est-Ange, M. de la Rocheterie, etc... Il a profité aussi de nouvelles pièces manuscrites : le *Journal* de Hardy, le récit du libraire Ruault, que M. A. Bégis tirait obligeamment pour lui de sa riche collection. Et il n'a eu ensuite qu'à rajeunir cette vieille histoire par l'art de la mise en scène et par une analyse plus fine, plus approfondie des caractères, pour nous donner ce charmant livre, très pittoresque, très suggestif, qui achève en ce moment son tour de France.

Non ! on ne parlera plus désormais des amours du cardinal de Rohan et de Marie-Antoinette, de la coquetterie de la reine de France à l'égard du grand aumônier, de leurs combinaisons secrètes pour l'achat du fameux collier. C'est assez que le cardinal ait été dupé et ait mérité de l'être. C'est assez que la reine ait été à son insu compromise, et la monarchie avec elle. Il faut réduire l'Affaire — car ce fut

l'*Affaire* de l'Ancien Régime — à ses justes proportions : l'escroquerie d'une aventurière besogneuse. Elle n'a eu d'importance que par ses suites.

La vérité, bien établie aujourd'hui, est que Marie-Antoinette s'était toujours refusée à acquérir le précieux bijou que lui offraient les deux joailliers Boëhmer et Bassenge. Pour repousser leurs instances, elle avait même prononcé une parole admirable dont la postérité mieux éclairée lui tiendra compte : « Nous avons plus besoin d'un vaisseau de guerre que d'une parure. »

La vérité est aussi qu'il a fallu la naïveté fantastique du cardinal de Rohan pour que la « comtesse » de la Motte pût échafauder cette curieuse intrigue et lui donner tout son développement. On sait comment elle parvint à s'emparer des fameux diamants. Il lui avait été facile de pénétrer les vues ambitieuses de Rohan, chez qui elle réussit un jour à se faire introduire. Le cardinal, pour devenir premier ministre, avait besoin, croyait-il, des bons offices de la reine, auprès de qui il avait été desservi par Marie-Thérèse. Il se désolait ouvertement de voir ses avances repoussées, quand Mme de la Motte parvint à le convaincre de son crédit à la cour et de son intimité avec Madame Elisabeth et la comtesse d'Artois. Elle s'offrit bientôt à être l'intermédiaire entre Marie-Antoinette et le cardinal, remit à ce dernier des billets sur papier liseré bleu ciel, lettres savamment graduées pour lui donner l'illusion d'être rentré en grâce. Elle arrangea même dans le jardin de Versailles, au bosquet de Vénus, une scène de comédie où Rohan crut avoir été mis en présence de Marie-Antoinette ; en réalité, il n'avait vu qu'une fille du Palais-Royal, Nicole d'Oliva, dont la ressemblance avec la reine était assez frappante...

C'est l'heure où Mme de la Motte obtient de lui tout ce qu'elle souhaite. Sur une fausse signature de Marie-Antoinette, le cardinal achète secrètement pour la reine le collier de Boëhmer : il a cru profiter d'une occasion unique de faire plaisir à sa souveraine.

Mais tout croule au moment où il arrive au comble de ses vœux. Les joailliers réclament en vain les acomptes

promis et vont les demander jusqu'à Versailles. Pendant que Mme de la Motte part pour la Champagne dans un carrosse de gala et dépense en fêtes somptueuses le produit de la vente des diamants, le scandale éclate. Le 15 août, on arrête le grand-aumônier de France en habits pontificaux. « Mon cousin, lui demande Louis XVI, qu'est-ce que cette acquisition d'un collier que vous auriez faite au nom de la reine ? »

Et alors, les conséquences de se dérouler, terribles, inattendues.

Au premier moment, l'opinion s'était soulevée contre le cardinal dont la réputation était déjà fort compromise ; le peuple chantait :

Prince, à qui n'a point de tête
Il ne faut point de chapeau.

De la fange avait rejailli sur la crosse, mais l'heure sonnait où elle allait atteindre aussi le sceptre. Quand l'escroquerie fut découverte, il eût suffi, pour éviter en partie le scandale, que le roi sût son métier de roi ; ni les joailliers une fois indemnisés, ni le cardinal, ni Jeanne de la Motte et ses complices n'eussent rien gagné à divulguer l'affaire. Malheureusement chacune des résolutions de Louis XVI contribua à aggraver la crise.

On laissa à l'accusé le choix de s'en remettre à la décision royale ou d'être jugé par le Parlement. Rohan se décida pour le Parlement. C'était porter l'affaire devant le grand public et augmenter du coup le nombre tous les jours grandissant de ses partisans. Ce sont bientôt tous les membres des maisons de Condé et de Rohan, les parlementaires, les ennemis de Breteuil et de la reine, le clergé, les docteurs de Sorbonne. Et le peuple, dont les partis-pris changent si aisément, ira sous peu se joindre à eux avec enthousiasme...

Ainsi le roi a confié le soin du jugement « à un tribunal dont aucun juge n'est à sa nomination ; à des magistrats sur lesquels il ne peut rien, qui, par esprit et par tradition, lui sont hostiles. Comme le rappelle Beugnot, le

procureur du roi lui-même n'est pas, au Parlement, librement choisi par le roi. Mais, bien plus, voici le contrôleur général, assisté du bibliothécaire du roi, président au conseil de ses finances, avec l'argent du roi, avec les places et les pensions du roi, sous l'œil du roi, — qui combat directement, dans une circonstance aussi grave, les intérêts du roi et de son autorité... »

Louis XVI, après avoir commis ces deux premières fautes de livrer à la publicité l'intrigue du collier et d'en référer au Parlement, allait en commettre une troisième. L'arrêt rendu — on sait que le cardinal était entièrement déchargé de toute accusation — la politique commandait de s'incliner. Mais pour satisfaire la reine irritée, désireuse, à bon droit, semble-t-il, de venger son honneur jeté en pâture à des soupçons injustes, il brava inutilement l'opinion publique qui se déclarait maintenant en faveur de Rohan : « Vive le Parlement! Vive le cardinal! » Il exila le cardinal en son abbaye de la Chaise-Dieu et l'obligea à se démettre de toutes ses fonctions.

Sous ces rigueurs, on vit la main de Marie-Antoinette, et l'on cria une fois de plus à la tyrannie.

C'est ainsi que le peuple commençait à s'exercer de loin au grand drame de la Révolution et préludait aux scènes qui accompagnèrent plus tard la *Mort de la Reine* dont M. Funck-Brentano a fait le centre du volume qui raconte les suites de l'*Affaire du Collier*. Ce volume vient de paraître, il y a quelques jours. On y voit s'achever les aventures des tristes héros de l'intrigue du collier. Ne retenons que ce qui concerne Jeanne de la Motte (1).

(1) A propos de l'emprisonnement de Cagliostro, M. Funck-Brentano s'élève contre l'intolérance du Saint-Office (p. 84). Est-ce que Cagliostro fut jeté dans une prison perpétuelle, *uniquement* parce qu'il avait des *croyances* différentes de ses juges? A ce compte, les prisons pontificales devaient regorger. Le châtiment final n'atteignait-il pas tout un passé de fourberies et d'escroqueries sur lequel le Saint-Office, avec une singulière clairvoyance, avait fait la lumière? — De même, je ne vois pas ce que les « bouffonneries shakespeariennes » de Cagliostro eussent pu ajouter de beauté imprévue aux « gestes » des révolutionnaires.

Dans sa prison de la Salpêtrière où de grands seigneurs et de grandes dames la visitent, la drôlesse ne tarde pas à apprendre que des sympathies s'éveillent pour elle un peu partout. Les gazettes de Hollande célèbrent sa piété. Le duc d'Orléans songe à tirer parti de son infortune et à l'exploiter contre la reine. Qu'elle s'évade maintenant (1786) et, jusque dans sa retraite de Londres, elle sera protégée par l'opinion publique qui accueillera avec faveur ses productions « littéraires ».

On sait que ses odieux *Mémoires* ont donné lieu à la légende des désordres de Marie-Antoinette que la Révolution a exploitée avec fureur. On sait aussi que l'édition de la *Vie de Jeanne de Saint-Rémy de Valois* qui aggrave encore les *Mémoires* (et dont aucun détail ne tient debout, même aux yeux de la critique la plus haineuse), fut saisie à son entrée en France, achetée sur les deniers du roi, jetée au four de Sèvres, mais qu'elle fut bientôt réimprimée par les soins du Comité de surveillance qui retrouva un exemplaire du livre chez l'intendant de la liste civile, — et que le public fit ses délices de cette ordure.

Cependant Mme de la Motte était morte à Londres en 1791, au milieu d'horribles souffrances et du pire dénuement, abandonnée de tous, même de ceux qui, comme Calonne, avaient eu le triste courage de la pousser à écrire, surveillée, bien inutilement d'ailleurs, par la police française.

Elle ne connut pas le succès de son dernier livre. Elle ne vit pas non plus s'ouvrir le procès de la reine. Elle fut ainsi privée d'une joie infâme qu'elle n'eût pas refusé de savourer : celle de mesurer le chemin parcouru par ses calomnies. — Il n'y avait pas sous l'Ancien Régime, observe finement M. Funck-Brentano, de recours facile contre la calomnie. Le « service de la presse » n'existait pas. Elle se déployait donc en toute sécurité, sans crainte d'un démenti. — « Qui diable y résisterait? » se demandait à ce moment même don Bazile.

V-VIII. — Révolution et Empire :

1. Homme d'Etat célèbre en Amérique, conseiller de

Washington, père véritable de la constitution américaine, Gouverneur Morris (1752-1816) est peu connu chez nous. Il devrait l'être davantage, car, au dire de Taine,-il fut avec Rivarol, Malouet et Mallet du Pan, l'un des quatre observateurs qui ont, dès le début, le mieux compris la portée de la Révolution française. Sa qualité d'étranger lui permettait, en effet, de noter les faits, de juger les évènements et les personnes, avec assez de tranquillité d'esprit. Aussi, dès 1842, M. Gandais nous avait-il donné un résumé de ses papiers, sous le titre de *Mémorial de Gouverneur Morris*, traduction incomplète, tronquée, et d'ailleurs devenue très rare aujourd'hui. M. Pariset a cru devoir reprendre ce premier travail, le compléter en mettant à profit les publications de Mrs Maudslay, petite-fille de Morris. De sorte que nous avons maintenant un texte satisfaisant du *Journal* (février 1789 à fin 1792), sauf pour les périodes passées hors de France que M. Pariset a omises de propos délibéré.

Que nous apporte ce nouveau témoin? — D'abord une relation fidèle de quelques journées fameuses de la Révolution : il est à Versailles les 4 et 5 mai et le 6 octobre; le 16 juillet, il visite les cachots de la Bastille. — Ensuite, de curieuses anecdotes sur Mme de Flahaut, La Fayette, Talleyrand, l'abbé Maury, etc... (Les dîners chez Mme de Flahaut y tiennent un peu trop de place.) — Morris est, d'ailleurs, mêlé presque malgré lui aux évènements qui se déroulent sous ses yeux. Il a su que Louis XVI songe à fuir en Espagne, dès le mois d'août 1789. C'est à lui que, plus tard, prévoyant l'invasion des Tuileries, le roi remet tout l'argent qu'il possède au château, et cela quelques jours avant l'insurrection finale. Il semble qu'à ce moment les sentiments de Morris pour Louis XVI aient changé. On lui avait assuré que le roi était d'une nature cruelle et basse, qu'il s'amusait notamment à embrocher et à rôtir les chats vivants, que, étant encore dauphin, il avait même battu sa femme, etc... « Il n'est pas étonnant qu'un pareil animal soit détrôné! » s'était-il écrié alors (1). — Et main-

(1) Cf. sa lettre à Washington, juillet 1790, pp. 347-348.

tenant qu'il est le seul diplomate resté à Paris, après le 10 août, c'est lui, le républicain convaincu, que Louis XVI va chercher pour favoriser l'évasion du Temple, c'est lui qui s'attendrit sur les malheurs de la famille royale et lui prête sincèrement son appui. Sa générosité ne connut jamais de défaillances : en pleine Terreur, sa maison de Seine-Port, près de Melun, devint le refuge de nombreux proscrits. — En 1794, il fut rappelé par son gouvernement et c'est Monroë qui le remplaça.

Il ne manque à la nouvelle traduction de son *Journal* qu'une table des noms propres qui aiderait fort à le consulter.

2. A propos de *Carrier à Nantes* dont la librairie Plon publie la seconde édition, rappelons brièvement que l'auteur, M. le comte Fleury, ne s'est pas contenté des travaux antérieurs et des opuscules de la Bibliothèque nationale. Il a poursuivi son enquête, à Nantes même, aux Archives départementales et à la bibliothèque municipale où il a exploité, l'un des premiers sans doute, le fond Dugast-Matifeux récemment acquis par la ville. Enfin il a profité de l'obligeance et des conseils de M. Lallié qui fut le collaborateur de Berriat Saint-Prix, lorsqu'il publiait sa *Justice révolutionnaire dans les Départements.* De M. Lallié, qui s'y était préparé par tant de travaux, on pouvait attendre, en effet, une vie de Carrier. C'est M. le comte Fleury qui l'a écrite : mais il a tenu à rendre justice, dans son avant-propos, à celui qui l'avait devancé et dirigé dans cette étude.

Le biographe n'est pas tendre pour Carrier. Cependant il estime que « l'enchaînement de ses actes, la progression apportée aux manifestations de ses fureurs, dénote un encouragement patent ou tacite venu de plus haut. » Il ne doit donc pas supporter seul l'écrasante responsabilité des excès commis à Nantes où il trouva la Terreur déjà organisée. La Convention n'ignora pas les « formes dures » de Carrier, et, à la nouvelle des noyades, elle fit éclater des bravos qui la rendent complice de ces atrocités. Quant aux membres du comité révolutionnaire de Nantes, quant à

Goullin et à ses coaccusés, ils doivent subir, aux côtés de Carrier, la flétrissure de l'histoire : leur acquittement par le tribunal révolutionnaire fut regardé, même à la Convention, comme un scandale judiciaire. — Très modéré dans ses conclusions, le comte Fleury n'admet pas la tradition des sinistres *mariages républicains*. « Les noyades sont assez atroces en elles-mêmes, sans ce raffinement de cruauté, dit-il ; admettons des exceptions infâmes, mais non un *système*. » — C'était déjà l'avis de M. Lallié dans un de ses articles de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1895.

3. Je ne crois pas que les *Fragments de ma Vie* du colonel de Suckow, traduits par le commandant Veling, ajoutent autre chose qu'une ample moisson d'anecdotes à ce qu'on sait déjà de l'épopée impériale. Entré dans l'armée prussienne à l'âge de 13 ans, Suckow participa, six ans après, à la campagne de 1806. Puis, congédié après Tilsitt, il chercha du service dans l'armée wurtembergeoise. C'est en qualité de sous-lieutenant de cette armée, qu'il prit une part à la campagne de 1809 contre l'Autriche, — part assez insignifiante. Quand le Wurtemberg dut fournir une division à Napoléon, au moment de la campagne de Russie, Suckow assista avec une attention sans cesse en éveil à la marche vers Moscou, puis à la retraite désastreuse. Des 70 officiers de son régiment, cinq seulement — il en était — survécurent à ces épreuves inouïes. — Observons que si le récit de M. Suckow n'offre point dans son ensemble un intérêt historique de premier ordre, il a du moins ce mérite de satisfaire la curiosité publique sur une foule de points secondaires (détails nouveaux sur le passage de la Bérésina), de mettre en lumière d'admirables traits de belle humeur, de courage et d'abnégation militaires, de donner enfin sur des campagnes cent fois décrites l'avis désintéressé et utile à connaître d'un officier étranger, entré d'aventure au service de la France.

4. « Moi, républicain, sur le trône ! » — c'est l'antithèse que développa un jour Bernadotte devant J. J. Ampère. C'est cette antithèse que la postérité ne parvient pas à

comprendre et que M. Pingaud, dans un travail lumineux et élégant, tente aujourd'hui d'expliquer. — Après avoir combattu l'Empereur au nom de l'idée républicaine, Bernadotte s'efforça de lui succéder en invoquant la liberté européenne. Déçu dans cette ambition, mais maintenu à Stockolm, il se consola de son « exil » en devenant pour la Suède un bienfaiteur national. Il répétait mélancoliquement : « Dire que je ne suis plus que roi de Suède et que j'ai été maréchal de France ! » Ainsi la France lui demeurait un objet d'amour, de convoitise et de regrets ; parce qu'il n'avait pu réaliser son rêve, ce soldat couronné par la fortune mourut avec l'idée que la fortune lui avait manqué. Sur le tard, il s'aperçut pourtant des contradictions de sa vie et de sa conduite politique, il éprouva le désir de se les faire pardonner, et c'est pourquoi, autant qu'il le put, il tâcha de faire oublier ses origines aux Bourbons, ses compétiteurs heureux.

L'histoire lui a été, en somme, assez indulgente jusqu'ici — surtout en Suède ; en France on l'a jugé plus sévèrement depuis quelques années, sur le témoignage des diplomates qui ont recueilli ses abondantes confidences, noté ses erreurs, ses aveux. M. Pingaud donne à son sujet la note moyenne : « Si, pour ses compatriotes, il n'a jamais été un Henri de Béarn, il fait néanmoins penser à ces cadets baptisés dans la Garonne ou dans l'Adour qui, au seizième ou au dix-septième siècle, avec leurs épées bien effilées et leurs langues bien pendues, ont servi en plus d'une manière la France et fait valoir un des aspects de son génie. »

IX. La Terreur, disait Renan, peut tout au plus solliciter une *absoute*. Il faut en dire autant de la Commune, quand on achève les pages émouvantes où M. Cresson, qui fut préfet de police aux heures de la fin du siège, du bombardement de Paris et de la guerre civile, présente à la bonne foi de tous les partis une narration fidèle des événements dont il fut le témoin. « On a affiché dans Paris, s'écrie-t-il, de vastes placards qui promettent des his-

toires de la Commune... Je ne me réfugie dès lors ni dans les droits de l'âge, ni dans l'égoïsme du repos laborieusement acquis. J'agis... » — Et l'action, la bonne action de M. Cresson a été d'écrire le livre que nous analysons aujourd'hui.

Ce fut le 2 novembre 1870 que le général Trochu offrit à M. Cresson la succession d'Edmond Adam à la préfecture de police. Jamais les circonstances n'avaient été plus critiques, puisque la journée du 31 octobre venait de révéler l'habileté des meneurs révolutionnaires à développer tous les ferments d'insurrection et l'impuissance presque absolue du gouvernement. M. Cresson qui, jusque-là, ne s'était pas mêlé activement à la politique, n'hésita pas à faire son devoir de citoyen à cette heure trouble où la politique le prenait inopinément, lui qui avait toujours fui les honneurs et les périls de la vie publique. Devant l'assiégeant qu'il fallait repousser sans armée de secours, il allait avoir à contenir l'assiégé, à apaiser les luttes de parti, à appliquer la loi avec fermeté, dans l'intérêt même de la ville et du pays. Pouvait-il espérer, du moins, de rencontrer quelques secours auprès des membres du gouvernement qui l'appelaient à ce poste redoutable de la préfecture de police ? Il nous raconte lui-même sa propre désillusion. En haut lieu, on voulait laisser au préfet de police toutes les responsabilités, et garder pour soi une popularité dangereuse et de mauvais aloi. On le vit bien le jour où fut résolue l'arrestation des meneurs du 31 octobre. A peine cette décision prise dans les conseils de la Défense nationale, M. Cresson s'était empressé de l'exécuter : on avait emprisonné tous les personnages désignés, sauf Blanqui. Quel dut être l'étonnement du préfet de police, lorsque, dès le lendemain, il vit venir chez lui Emmanuel Arago qui avait pris les sceaux en remplacement de Crémieux ? Le nouveau garde des sceaux voulait recommander Félix Pyat qui ne tarda pas, d'ailleurs, à être mis en liberté provisoire.

Souvent le préfet de police eut à protester contre des procédés semblables. — Un jour que le gouvernement hési-

tait à sévir contre l'étalage de caricatures obscènes, il offrit, écœuré, sa démission. Le soir même, sur les instances de Jules Favre, il la retirait, non sans avoir obtenu au préalable la disparition totale des dessins incriminés. — Après la rentrée de Victor Hugo à Paris, on voulut organiser à l'Opéra une représentation gratuite des *Châtiments*. C'était une grave imprudence d'agiter ainsi la foule. Le préfet de police refusa d'abord son autorisation. Puis, devant les supplications des amis du poète, il consentit à distribuer par avance les places dans les vingt arrondissements, de manière à éviter l'encombrement, et il eut l'habileté de faire agréer cette proposition à Victor Hugo lui-même.

Mais la grande journée du préfet de police fut celle du 22 janvier. De nouveau l'Hôtel-de-Ville avait été envahi par une foule affamée que guidaient les agitateurs ordinaires. Le gouvernement, de plus en plus timide, n'envoyait aucun ordre au préfet de police qui se décida alors à agir seul. Il se mit à la tête d'une poignée d'hommes, marcha sur la première barricade et étouffa l'émeute à ses débuts.

Après le 22 janvier, l'arrestation de Félix Pyat, de Delescluze et les élections de Paris, M. Cresson demanda le licenciement de la garde nationale. Sur le refus des ministres, il donna sa démission qui, cette fois, ne fut point retirée. Il avait rempli tout son devoir et ne refusait ses services qu'à l'heure où on le mettait dans l'impossibilité d'être utile (1).

(1) Signalons encore quelques chapitres curieux : l'épisode dramatique du « sauvetage » de la *Vénus* de Milo opéré par M. Cresson, sur l'invitation de J. Simon (ch. x) ; le récit des efforts du général Trochu qui, devant l'inutilité de la résistance, veut s'adresser au peuple de Paris pour lui demander des prières publiques (p. 209) ; les négociations pour l'armistice et le récit des voyages à Versailles, en compagnie de Jules Favre, et des entrevues avec Bismarck. — Ces dernières pages sont d'ailleurs connues : la R. D. M. les a publiées en 1881 pour la première fois.

Abbé Claude Bouvier.



BIBLIOGRAPHIE

Le Père Chocarne, de l'ordre de Saint-Dominique, par le P. Olivier, dominicain, in-12. 116 p., 6 fr. Paris, Lethielleux.

C'est une vie pleine de mérites et de grandes œuvres que la vie du P. Chocarne. Le souvenir de ce saint religieux devait être sauvé de l'oubli à bien des titres. D'une nature impétueuse et ardente, d'une intelligence vive et brillante qui lui promettait de grands succès dans le monde, il a renoncé à de belles espérances, a tout sacrifié pour se mettre à la suite de Jésus-Christ, et s'est enseveli dans l'obscurité du cloître. Confident du P. Lacordaire, il l'a suppléé dans les dernières années de sa vie comme vicaire général de l'ordre, et lui a témoigné sa reconnaissance en écrivant sa biographie. Les circonstances l'appellent aux Etats-Unis où il peut étudier à fond les mœurs américaines. De grands succès oratoires marquent son séjour au pays de la liberté ; choisi comme théologien de Mgr Grace au concile de Baltimore, professeur de théologie à Louis-Ville, il attire sur lui l'attention.

Pendant la guerre de 70, nous le trouvons à Nancy. Elu prieur du couvent des Dominicains, il eut bientôt acquis la sympathie de ses frères par sa direction à la fois douce et forte, toujours empreinte de sagesse et de modération. Il donna des preuves de son patriotisme ardent, en offrant ses services pour les ambulances. Il aurait volontiers demandé une fonction d'aumônier, mais le devoir de sa charge le retenait, à son grand regret, loin du tumulte des camps et des enivrements de la victoire. Il ne désespéra jamais du salut de la France. Peut-être même se laissa-t-il entraîner à ce sujet à des illusions décevantes

et fut-il dupe de son ardente imagination et de son amour pour son pays. Il compta toujours sur une victoire décisive qui aurait débarrassé le sol français de la présence de l'ennemi.

Les honneurs épouvantaient son humilité. Quelles angoisses n'éprouva-t-il pas quand il fut appelé à succéder au P. Souaillard comme provincial pour la France. Il avait été pressenti sur cette élection, au moment où elle devenait imminente. « J'espère, écrivait-il à un ami, que mon nom ne sortira point de l'urne ! Vous qui m'aimez un peu, priez pour que ce calice passe loin de moi ! » Ses vœux ne furent pas exaucés. Il fut condamné à prendre le gouvernail dans un temps bien difficile. Des contradictions de toutes sortes l'attendaient. A l'extérieur et à l'intérieur il se heurta contre des difficultés bien capables d'abattre une âme moins énergique. On était au lendemain des désastres de la guerre et de la commune. Plusieurs couvents avaient été saccagés et pillés. Tous avaient souffert. C'était un vaste travail de réorganisation à entreprendre.

Ici se placent plusieurs événements de grande importance. Au pèlerinage national à Lourdes, 1872, dont il n'avait d'abord accepté l'idée qu'avec une certaine hésitation, il se place bientôt au premier rang. Par la puissance de sa parole, il provoque l'enthousiasme et fait battre les cœurs d'une indicible émotion. Il fonde le couvent de Saint-Honoré. Plus tard, lors des expulsions, il eut une attitude digne et courageuse. « Je ne sais, écrivait-il le 18 avril 1880, ce qui va résulter de tout cela, mais j'ai foi, j'espère, j'attends. »

Après nous avoir dépeint l'homme de gouvernement, l'orateur distingué, l'ouvrier plein d'initiative, l'auteur nous dévoile les côtés intimes de cette vie toute dévouée à l'Eglise. Il y avait dans ce religieux des qualités de gentilhomme, de la dignité dans les manières jointe à une grande simplicité. Il était de belle taille, avec un visage agréable, une grande puissance de séduction ; mais surtout les vertus du cloître, l'austérité, la pénitence, la pauvreté, l'obéissance faisaient du P. Chocarne un vrai modèle, très propre à édifier les âmes désireuses d'arriver à la perfection. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il ait attiré à lui une foule de personnes de tout rang et de toute condition. Sa direction était très goûtée. Ce qu'il y avait en lui d'admirable, c'est qu'il ne se laissait pas influencer par le rang ou par la naissance. Il se donnait tout entier aux déshérités de la fortune. Mais il compta aussi des filles spirituelles dans la grande aristo-

cratie. Signalons, entre autres, la duchesse d'Alençon, la baronne Lejeune, l'impératrice Eugénie.

Dans ce court exposé des vertus du héros, nous avons un peu oublié l'auteur de la biographie. Le P. Olivier est trop connu pour que nous en fassions l'éloge. Il a apporté dans cette œuvre ses qualités d'écrivain, l'élégance, l'éclat, l'entrain, et surtout un mérite assez rare, une grande impartialité qui, en louant les vertus, ne dissimule pas les défauts.

L'abbé Gonnet.

Quo vadis, par Henryk Sienkiewicz. Traduction française de MM. Kozakiewicz et J.-L. de Janasz, autorisée et approuvée par l'auteur. Nouvelle édition expurgée à l'usage de la jeunesse. Fort volume in-12 (viii-620 p.) avec un portrait de l'auteur et un plan des XIV régions de la Rome ancienne. 3 fr. 50. Paris (6e arrt.), librairie de P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette.

On a tant parlé de *Quo vadis*, que, pour expliquer la raison d'être de cette nouvelle édition, il nous suffira de quelques lignes :

Les éloges et l'admiration ont été presque unanimes; les critiques ont porté sur des points de détail et non pas sur l'esprit et le fond même de l'œuvre; et, presque toujours, on a exprimé, en même temps que ces critiques, le désir que ce livre, grâce à quelques retouches et à quelques changements, fût rendu accessible à tous, particulièrement à la jeunesse qui en tirerait un grand profit littéraire et moral. L'enthousiasme, loin de diminuer, grandit chaque jour, comme c'est le cas pour les œuvres nobles et belles où se révèle le génie, où brille l'idéal éternel du christianisme encore vivant, malgré tout, dans la société moderne qu'il soutient contre les défaillances de l'heure présente, qu'il encourage pour l'avenir. Telle est la principale raison de l'accueil fait au livre de Sienkiewicz : il reflète l'état d'âme de notre société moderne, la lutte plus aiguë que jamais entre le paganisme toujours renaissant et le christianisme éternel; il présage l'issue de ce conflit.

C'était un désir fort naturel que celui d'assurer d'une manière plus durable le succès du livre et de rendre sa diffusion plus large, en faisant disparaître quelques imperfections échappées à l'auteur, par suite d'un zèle peut-être excessif pour la fidélité historique et pour la beauté purement esthétique, dans la des-

cription trop vive et trop crue du monde païen et de ses mœurs.

La traduction, actuellement si répandue de MM. Kozakiewicz et J.-L. de Janasz, faite avec un soin particulier, a été partout très remarquée : aussi avons-nous tenu à utiliser, partout où la chose a été possible, cette traduction, et à confier l'adaptation de l'édition nouvelle aux mêmes traducteurs. Nous avons ainsi la conviction d'offrir au public une œuvre intéressante et pouvant être mise entre toutes les mains, et non une œuvre tronquée maladroitement.

Une Page d'Histoire, Introduction historique et archéologique à « Quo vadis », de Henryk SIENKIEWICZ, par Orazio MA UCCHI, professeur d'archéologie chrétienne au séminaire pontifical de Rome et au collège de la Propagande. Traduit de l'italien par l'abbé Ph. MAZOYER, du clergé de Paris. In-12, avec un plan des XIV régions de la Rome ancienne, o fr. 75.

Quo vadis, le roman si répandu de Sienkiewicz, aujourd'hui entre toutes les mains, a été partout discuté, commenté, et critiqué au point de vue historique. Quel était exactement l'état du monde romain, au moment où se déroule le récit? comment Rome était-elle administrée, subdivisée ? sur quelles autorités l'auteur de *Quo vadis* s'appuie-t-il pour mettre en lumière, avec des coloris d'un effet saisissant, tels ou tels faits qui encadrent si merveilleusement la trame du livre ? Autant de questions qui auraient exigé des notes nombreuses ou des explications qui auraient pu sembler fastidieuses au lecteur. Grâce aux recherches de M. MARUCCHI, le digne successeur de M. de Rossi, toutes les personnes désireuses de se renseigner et de porter ensuite un jugement motivé sur telle ou telle partie de la belle œuvre de Sienkiewicz, aimeront à lire ou relire *Quo vadis* en prenant comme guide l'illustre professeur.

Lectures pieuses pour le Propre du Temps, tirées des Œuvres de saint Bernard, disposées par P. GOEDERT, *E. M.* In-32, 1 fr. Paris, P. Lethielleux, 10, rue Cassette.

Ce charmant petit livre nous donne les plus belles pages de saint Bernard en de courtes et substantielles lectures pour tous les dimanches et fêtes de l'année. L'éloquence si persuasive et si pleine d'onction de ce grand docteur, nous élève par la sublimité de ses pensées en même temps qu'elle captive et entraîne

notre volonté par la lumineuse doctrine qui déborde de ce cœur d'apôtre.

Qu'il est bon pour une âme pieuse de se retremper chaque semaine dans cette claire vision des choses d'en haut! Avec quelle netteté l'ardent réformateur précise et dévoile l'écueil caché sous nos pas, le piège tendu par notre infernal adversaire! Comme il sait trouver les accents les plus propres à toucher nos cœurs! Comme il illumine l'intelligence par cette radieuse exposition des charmes de la vertu, des éternelles récompenses promises à nos efforts!

Toutes ces lectures, habilement disposées pour nous faire entrer dans l'esprit de l'Eglise, en nous associant aux divers temps liturgiques, sont un trésor où la jeunesse chrétienne voudra puiser à pleines mains. Les personnes pieuses aimeront à y savourer les sages enseignements de l'illustre serviteur de Dieu. Les membres du clergé et des communautés religieuses sauront trouver dans ces courtes leçons le résumé de leurs obligations, et, en répandant autour d'eux ce petit livre, ils exerceront facilement un apostolat fécond en fruits de salut.

Ajoutons encore, ce qui ne nuit en rien, au contraire, que ce premier volume d'une nouvelle collection se preésent sous un aspect coquet et séduisant qui fait vivement désirer la suite de cette publication, d'autant plus que le second volume complètera très heureusement celui-ci, en nous donnant pour le Propre des Saints, des lectures puisées à la même source.

Morceaux choisis des Littératures étrangères, par Edouard Rod, 1901. Deuxième édition, remaniée et augmentée. 1 vol. in-12 de XLVIII-974 p. Paris, librairie Hachette, 6 fr.

Ce n'est pas une tâche facile que de composer une anthologie avec des fragments empruntés aux littératures étrangères, surtout si l'on veut être complet, et si l'on remonte jusqu'aux monuments littéraires qui ont marqué l'apparition des langues modernes. M. Edouard Rod a eu le courage d'entreprendre cette œuvre. Le temps et le labeur que lui ont demandés ses études critiques et ses romans bien connus, ne l'ont pas tellement absorbé, qu'il n'ait mené à bien cette entreprise ardue et propre à effrayer de moins vaillants que lui.

Il ne s'est pas d'ailleurs contenté d'être un compilateur ou même un sagace collectionneur. Il a compris qu'un fragment

isolé, si remarquable qu'il soit, ne dit pas beaucoup par lui-même ; qu'il a bien plus d'importance, quand il est rattaché à l'œuvre complète de son auteur, qu'enfin il est bon de marquer la place d'un écrivain dans la littérature de son pays, et la place de cette littérature dans l'histoire de la pensée européenne. De là les divisions qu'il a adoptées pour son travail.

Ce tableau de la littérature européenne est partagé en sept périodes : le moyen âge, le xiv[e] et le xv[e] siècle, le xvi[e], le xvii[e], le xviii[e], le romantisme et enfin l'époque contemporaine. Dans chacune de ces divisions, nous retrouvons des extraits des différentes littératures. M. E. Rod a toujours soin de débuter par celle qui a donné l'impulsion aux autres, ou au moins les a devancées dans le mouvement général. De courtes notices définissent le caractère de chacune d'elles; d'autres résument la vie et l'œuvre des auteurs. Les morceaux qui les suivent sont choisis avec goût, et destinés à nous donner une idée aussi juste que possible de chaque écrivain. Hélas ! *Traduttore, traditore !* Après avoir lu un auteur étranger dans le texte original, on est nécessairement déçu en constatant combien la traduction lui a enlevé de son charme natif, de sa saveur originale. M. Edouard Rod n'en est pas coupable, et il ne pouvait échapper à cette loi fatale et inéluctable. Mais nous ne pouvons cacher le désenchantement que nous avons éprouvé en retrouvant ici les fragments empruntés à sainte Thérèse, le Tasse, Uhland et Andersen.

Nous ne voulons pas nous arrêter à discuter les choix de l'auteur. Nous exprimons seulement notre étonnement de trouver dans ce livre saint Ignace avec un fragment des *Exercices*, qui cependant n'ont jamais été considérés comme une œuvre littéraire, tandis que nous n'y rencontrons pas saint Jean de la Croix, un des grands écrivains classiques publiés par l'Académie royale d'Espagne. Les critiques seraient plus nombreuses, si nous nous arrêtions aux fragments choisis dans les œuvres de chacun des écrivains cités. Mais les divergences d'appréciations doivent être d'autant plus justement négligées, qu'elles proviennent des causes les plus diverses, de la tournure d'esprit, de l'éducation morale et littéraire, souvent d'un simple souvenir. C'est une cause de ce dernier genre qui nous a fait sans doute regretter que l'auteur n'ait pas cité de préférence, de Manzoni, la scène entre l'*Innominato* et Frédéric Borromée, ou encore la mort d'Hermengarde. Passons donc sur de pa-

reilles critiques, où nous pourrions juger moins sagement que M. E. Rod.

Mais nous devons faire d'expresses réserves à propos de l'*Essai sur le développement des littératures modernes*, qui sert d'introduction à ce recueil. Avec ce que nous connaissions de M. Edouard Rod et de ses idées libérales, dans le meilleur sens du mot, nous avons été surpris de la manière dont le sujet est traité, au moins par endroits. Assurément, nous ne mettons pas en doute la sincérité de l'auteur. Nous nous demandons seulement s'il était suffisamment préparé, pour traiter un sujet si vaste, par une connaissance exacte de l'histoire. Pour la caractéristique du moyen âge, il renvoie à Michelet. Mais est-ce que cet historien peut nous en donner une idée juste ? Il cherchait avant tout le détail pittoresque, le fait surprenant, tout ce qui était étrange à première vue, sans essayer d'en trouver la raison et de l'expliquer. Avec cette unique préoccupation, on n'est pas vraiment historien. Quant à ce que dit M. E. Rod de la Réforme et du Concile de Trente, il l'a emprunté sans aucun doute à un écrivain protestant, que nous ignorons d'ailleurs : mais il aurait bien fait de contrôler de près les assertions qu'il émet. Il nous dit que les Jésuites ont fondé « la religion dogmatique du Concile de Trente, la religion féroce de l'Inquisition » (p. xxv). Et, un peu plus loin, il ajoute : « Pour opposer à l'ennemi un front plus solide, l'Eglise voulut établir d'une façon définitive son corps de doctrines. Ce fut l'œuvre du Concile de Trente. » Mais ce concile général n'est pas plus dogmatique que les précédents, qui ont toujours condamné l'erreur, quand celle-ci s'était assez affirmée pour mettre les âmes en danger. Pas plus d'ailleurs à cette époque que dans d'autres temps, l'Eglise n'a établi d'une manière définitive son corps de doctrines, par la raison que le dogme, se développant toujours, prêtera toujours matière à des interprétations et à des définitions successives. D'autre part, l'Inquisition n'a pas été établie par les Jésuites, mais bien avant eux. M. E. Rod se trompe aussi quand il dit que l'*Index* ne protège pas la morale. Nous n'avons pas sous la main un exemplaire de la rédaction primitive : nous pouvons cependant citer de mémoire la septième règle, qui vise précisément les livres immoraux. D'ailleurs, il s'agissait de prévenir particulièrement les fidèles contre les livres qui présentaient un danger spécial. Or, le grand public voit bien quand un livre est opposé à la morale ; et, d'autre part, les catholiques de ce

temps pouvaient se laisser tromper par les apparences, et ne pas discerner ceux qui étaient opposés à la foi romaine. Il en a été ainsi à toutes les époques, et il en est de même aujourd'hui : voilà pourquoi, sans omettre de rappeler que les livres immoraux et licencieux sont prohibés par la loi naturelle, l'Eglise catholique s'applique surtout à défendre les livres et les périodiques qui mettent notre foi en danger. Quant à l'aventure de Montaigne à Rome avec ses *Essais*, M. E. Rod ne l'a-t-il pas prise bien au tragique ? Ni M. Stapfer, ni M. Lanusse n'en parlent comme lui. Pour nous, c'est un exemple ajouté à tant d'autres, qui nous prouvent que l'Eglise n'est pas si intransigeante dans la condamnation des livres. M. E. Rod n'est-il pas non plus exagéré, quand il appelle saint Ignace « le terrible et passionné général » (1) ? En résumé, les pages consacrées à la Renaissance et au Concile de Trente ne sont pas pour plaire aux lecteurs catholiques, et peuvent prêter à bien des objections de la part des historiens, même libres-penseurs. Au contraire, la fin de cette étude, où l'auteur a évité les questions religieuses, nous a paru irréprochable et plus propre à éclairer l'histoire littéraire.

Nous serions désolé que M. E. Rod crût à des intentions hostiles de notre part. Mais, connaissant sa loyauté, nous avons cru devoir lui soumettre ces critiques, ne doutant pas qu'il n'en tire profit pour l'avenir. En supprimant ces considérations que tous n'admettraient pas, il peut être sûr que l'intelligence des auteurs n'y perdrait rien, et il resterait pour nous ce qu'il a été jusqu'à présent, un homme désireux de pacification intellectuelle et et morale.

A. L.

Siger de Brabant et l'Averroïsme latin au XIIIe Siècle. Etude critique et documents inédits par Pierre MANDONNET, *O. P.* 1 vol. in-4° de CCCXX-127 p. Fribourg (Suisse). Librairie de l'Université.

Au chant x de la *Divine Comédie*, saint Thomas dit à Dante : « Celui-ci, que trouve ton regard en revenant vers moi, est la lumière d'un esprit qui, dans de graves pensers, trouva la mort

(1) Signalons, à la p. XIX, une grosse faute d'impression. Elle consiste à placer au commencement de la Renaissance le pape Nicolas II, mort en 1061. M. Rod avait sans nul doute écrit Nicolas V.

lente à venir. C'est la lumière éternelle de Siger, qui enseigna dans la rue du Fouarre et syllogisa d'importunes vérités. » Le maître dont il est parlé ici, n'est autre que Siger de Brabant. La mention que Dante en a faite l'a recommandé à l'attention des romanistes et des dantophiles, et plusieurs savants se sont efforcés de nous donner sur son compte des renseignements plus complets que le passage trop court de l'Allighieri. L'étude très sagace et très pénétrante du P. Mandonnet dépasse de beaucoup tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour sur cette question. Elle ne nous fait pas seulement connaître le caractère et les idées du maître ès arts : elle a une portée beaucoup plus considérable, puisqu'elle nous raconte les différentes phases du mouvement averroïste au XIII[e] siècle.

Le P. Mandonnet s'étudie d'abord à rectifier certaines erreurs relatives à la personne de son héros. Il démontre, à l'encontre d'Echard et de V. Le Clerc, qu'il ne faut pas identifier Siger de Brabant avec Siger de Courtrai, et il signale les confusions qui avaient été la conséquence de cette erreur fondamentale. Il s'élève contre ceux qui montrent Siger de Brabant combattant avec Guillaume de Saint-Amour les ordres mendiants, et spécialement les Frères Prêcheurs. Cette lutte a commencé en 1253, et Siger n'existe pas pour l'histoire avant 1266. Un document daté du 27 août de cette année, et relatif aux troubles survenus à la Faculté des Arts, nous montre chez lui une nature remuante, prompte à l'attaque, et ne reculant pas devant un coup de main. Il est accusé d'avoir aidé à l'arrestation arbitraire de Guillaume, chanoine de Tulle, et d'avoir essayé d'arracher des livres à quelques maîtres du parti opposé, pour les empêcher de lire les leçons et de chanter aux vigiles dans le service célébré pour maître Guillaume d'Auxerre. Mais, ce qui l'a rendu surtout fameux, c'est la décision avec laquelle il a enseigné et défendu l'averroïsme. Par cette expression, il faut entendre le péripatétisme complété par les commentaires du philosophe arabe Averroès. Ce système philosophique renfermait un certain nombre d'erreurs capitales, inconciliables avec le dogme chrétien. Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin ne voulaient pas rejeter en bloc l'héritage philosophique d'Aristote : ils jugeaient en particulier que « sa méthode scientifique devait s'imposer ». Aussi mirent-ils tous leurs efforts à expurger le péripatétisme de tout ce qui contredisait la foi, et ils eurent la gloire d'accomplir cette œuvre puissante, créer un

aristotélisme chrétien. De leur côté, Siger de Brabant et ses émules soutinrent avec décision, et nous dirons volontiers, avec intransigeance, le corps de doctrines averroïste. Une lutte devait se produire entre les deux écoles, et le choc eut lieu en 1270. Au traité de Siger *De anima intellectiva*, saint Thomas répondit par le *De Unitate intellectus contra Averroistas*. Il y disait, entre autres choses : « Il est très grave de dire : Je conclus nécessairement par la raison qu'il n'y a numériquement qu'une seule intelligence, je tiens cependant fermement le contraire d'après la foi (1). C'est penser, en effet, que la foi enseigne des vérités dont le contraire peut être nécessairement établi. Comme il n'y a de nécessaire que le vrai, dont l'opposé est le faux et l'impossible, il s'ensuivrait, d'après une semblable opinion, que la foi enseigne le faux et l'impossible. » Siger n'en persista pas moins à se déclarer chrétien convaincu, mais averroïste irréductible. On s'est demandé comment expliquer une telle absence de logique. Peut-être Siger n'était-il qu'un libre-penseur déguisé, « s'attachant sur le visage le masque d'orthodoxie qu'imposaient à des clercs leur tonsure et leur bénéfice ecclésiastique ».

L'averroïsme fut condamné en 1270 par l'évêque de Paris, Etienne Tempier. Siger et ses partisans ne se rendirent pas, mais se montrèrent plus circonspects, en ne livrant leurs idées que dans une sorte d'enseignement réservé et secret. Rome s'émut en apprenant l'audace des averroïstes, et demanda une enquête à Etienne Tempier, qui outrepassa ses pouvoirs en terminant lui-même l'affaire. Siger de Brabant et son partisan Boèce de Dacie furent condamnés le 7 mars 1277. Cité devant l'Inquisiteur de France, le premier préféra comparaître en Cour de Rome pour y être jugé. Nous ne savons quelle fut sa fin, et l'interprétation qu'il faut donner aux paroles de Dante. Toutefois, le P. Mandonnet, en rapprochant ce passage d'un texte de Jean Peckam et d'un tercet du poème *Il Fiore*, imité du *Roman de la Rose*, conclut avec beaucoup de vraisemblance que le maître ès-arts mourut en prison, à Orvieto.

Une dernière question se présentait : Pourquoi Dante a-t-il donné une place en paradis à Siger de Brabant, en faisant de lui une personnification de la science philosophique ? Avant

(1) Siger n'admettait qu'une seule âme intellective pour tous les hommes.

tout la raison suivante s'impose : Dante ignorait les doctrines de ce maître. Ce qui nous le prouve, c'est que l'auteur de la *Divine Comédie* a nettement condamné l'averroïsme. Il est encore d'autres motifs hypothétiques, que le savant Dominicain déduit avec beaucoup de sagacité, et qui présentent beaucoup de vraisemblance.

En résumé, la lecture de cette étude nous a causé la plus vive et la plus complète satisfaction. Nous nous heurtons si souvent à des livres ambitieux, où l'auteur connaît mal son sujet et à chaque instant émet les assertions les plus contestables, que nous sommes heureux de rencontrer des ouvrages si lumineux, où il n'y a pas un détail qui ne semble très vraisemblable, sinon certain. Nous avons ici une contribution précieuse à l'histoire intellectuelle de la France au XIII[e] siècle, que nous connaissons si mal encore. Le P. Mandonnet est trop modeste pour penser qu'il a dit tout ce que l'on peut savoir de l'averroïsme au XIII[e] siècle : mais il a frayé le chemin, et nous souhaitons que les jeunes d'aujourd'hui s'y engagent à sa suite.

Les appendices, qui ont une pagination spéciale, renferment les œuvres de Siger de Brabant que l'auteur a pu se procurer, avec un traité d'Albert le Grand *De quindecim Problematibus* et un extrait du *Tractatus de erroribus Philosophorum*, par Gilles de Rome. Ces documents complètent la belle étude qui est la partie la plus importante de la publication, et permettent de la lire avec plus de fruit et d'intérêt.

A. LEPITRE.

De la Philosophie de la Nature chez les Anciens, par M. Ch. HUIT, docteur ès lettres, in-8°, pp. 583. Prix : 7 fr. 50. Paris, Fontemoing, éditeur.

En 1890, l'Académie des sciences morales et politiques mettait au concours le sujet suivant : La philosophie de la nature chez les Anciens. En 1892, sur le rapport de M. Ch. Lévêque, elle couronnait un mémoire présenté sur cette question par M. Huit. Ce travail a été remanié, et mis au courant des ouvrages qui ont paru récemment. L'auteur a profité des conseils de critiques autorisés, et des travaux de l'érudition, et le mémoire est devenu un gros livre plein de science, remarquable par le fond des idées, dont quelques-unes sont tout à fait neuves

et par l'élégance de la diction qui tempère heureusement l'aridité de la matière.

Le livre se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur étudie la nature et la pensée religieuse chez les divers peuples de l'Orient, la nature et le sentiment poétique chez les Grecs depuis Homère jusqu'aux Pères de l'Eglise, la poésie de la nature à Rome. Dans la seconde, il traite le sujet au point de vue de la philosophie. Il examine en premier lieu quelles furent les ressources des Grecs pour arriver à la connaissance de la nature, quelle fut leur méthode. La véritable méthode c'est l'observation et l'expérimentation. « Comme le fait justement observer M. Huit, la raison, qui règne en souveraine dans la sphère des mathématiques, n'a pas le droit ici de parler la première, et de devenir la réalité. Comment espérer quelques lumières sur le monde, c'est-à-dire sur un ensemble d'êtres contingents et régis par des lois contingentes, sinon en s'imposant de le connaître (1) ? ». Les Grecs ont certainement observé et ils ont bien observé. Leur regard pénétrant et sagace a scruté tous les secrets de la nature. Il n'y a qu'à lire les ouvrages d'Aristote pour s'en convaincre. Les termes mêmes qui correspondent aux opérations que suppose l'observation leur sont familiers : σκοπεῖν considérer, observer, διατηρεῖν, surveiller, prendre garde, observer ἐξετάζειν, σκέπτεσθαι, θεωρεῖν. Cicéron, à la suite de l'un de ses modèles grecs, donnera des physiciens, cette définition : *Physicum, id est speculatorem venatoremque naturæ* (Cic. : *De Nat. div.*, I, 30). Mais ont-ils expérimenté ? M. Huit ne le pense pas avec la plupart des écrivains modernes. L'expérimentation comporte des appareils, des instruments de précision dont ils n'avaient aucune idée. Il faut des laboratoires. Or, l'idée d'élever et d'organiser des arsenaux de ce genre, ne s'est jamais présentée à l'esprit des Anciens. Je crois qu'on va trop loin en leur refusant tout procédé d'expérimentation. A l'Ecole d'Alexandrie on expérimentait, et on cite en médecine surtout des faits d'expérimentation qui exciteraient la jalousie de nos savants modernes.

Ces préliminaires posés, M. Huit nous introduit au milieu des philosophes qui se sont adonnés exclusivement à l'étude de la nature. La philosophie en Grèce a commencé par l'observation de la nature. Jusqu'à Socrate, elle est le point central de toutes les investigations philosophiques. On se demande d'où vient le monde, quels en sont les éléments constitutifs. On étudie fort peu la morale et la logique, ou, si on aborde ces sortes de

problèmes, c'est par accident. Même dans l'école de Pythagore, et chez les Eléates, on néglige l'étude de l'âme, si tant est qu'on la distingue du corps. Car même dans ces écoles, qu'on a coutume de désigner sous le nom de panthéistes idéalistes, on arrive difficilement à séparer l'élément spirituel de l'élément matériel, ou du moins fortement coloré de propriétés matérielles.

Avec Socrate la philosophie s'élargit, elle s'élève. Il interroge l'homme, il tire de la conscience humaine les notions primordiales. Pour expliquer le monde, il veut qu'on s'élève jusqu'à la notion d'un Dieu unique et intelligent, et c'est folie, disait-il, de vouloir expliquer uniquement par lui-même cet univers, avec les corps immenses et splendides qu'il renferme, avec l'ordre constant qui y règne. Ou il ne faut plus parler d'un κόσμος, ou il faut considérer cet harmonieux ensemble comme l'œuvre d'une intelligence. Avec Socrate, le principe des causes finales fait son entrée victorieuse dans les sciences. Toutes les écoles, sauf les Epicuriens qui ne méritent pas le nom de philosophes, ont suivi la voie ouverte par Socrate. On connaît les magnifiques théories de Platon sur la Providence. Aristote abaisse un peu l'idéal de Platon. La connaissance empirique de la nature a pris chez lui un essor inespéré. Il étudie les phénomènes en savant épris du réel et de l'expérience. Le centre de gravité de sa cosmologie, selon l'expression de M. Huit, s'abaisse du Créateur à la création elle-même. Mais toutefois il a reconnu que l'esprit infini doit dominer et gouverner le monde.

La nature est l'idée fondamentale de la doctrine stoïcienne. Elle a sa place dans les notions premières, fondement de la dialectique. Elle sert de principe régulateur dans la morale. On sait l'adage stoïcien, vivre conformément à la nature. La physique s'étend au point d'embrasser la métaphysique elle-même. Cette étude exclusive de la nature les a conduits au panthéisme. La nature chez eux se confond avec la divinité. Les anciens l'avaient déjà remarqué. Quelques-uns prétendent que la nature est une force aveugle qui excite dans les corps des mouvements nécessaires ; d'autres, que c'est une force intelligente et réglée qui observe avec méthode et se propose une fin (1). »

On peut juger par ce compte rendu de l'importance de l'ouvrage de M. Huit. Il est complet, profondément étudié, original dans certaines parties, ce qui n'est pas un mince mérite,

(1) Balbus dans le *De Natura deorum*, II, 32.

vu la multitude des travaux dont il a pu s'environner. Nous nous associons aux éloges que le rapporteur de l'Académie lui a décernés. Sur un programme vaste, sur un sujet difficile et complexe, le mémoire n° 2 est un travail distingué, répondant à toutes les questions avec érudition et méthode ; il est bien composé. Le style en est élégant et pourtant naturel : enfin les convictions spiritualistes de l'auteur sont à la fois très fermes, et exprimées sous une forme exempte de raideur.

Ph. GONNET.

Le Sentiment chrétien dans la Poésie romantique, par Ernest DUBEDOUT, docteur ès lettres. 1901, 1 vol. gr. in-8° de 283 p. Paris, Ch. Poussielgue. 6 fr.

Ce livre est une thèse présentée par l'auteur à la Faculté des lettres de Paris pour obtenir le grade de docteur ès lettres. Elle se lit avec un vrai plaisir. M. Dubedout est très personnel, et il appartient à la classe des écrivains qui savent penser par eux-mêmes. Sans doute il ne craint pas les citations empruntées à nos meilleurs critiques. Mais il n'est pas de ceux qui se bornent à réunir bout à bout, et avec beaucoup de peine, ce que les penseurs ont pu dire sur un sujet donné. Il ne se contente pas non plus de glaner des citations dans les grands auteurs, sans pouvoir les rattacher à des considérations générales et les faire entrer dans de vraies synthèses littéraires. Notons encore ceci. A la différence de beaucoup de candidats au doctorat, qui se préoccupent presque exclusivement des idées, et n'ont souvent qu'un style « suffisant », M. Dubedout a soigné beaucoup sa langue, et son livre est l'œuvre d'un vrai styliste (1).

D'autre part, nous devons dire que cette étude est un peu courte, étant donné le sujet traité. Elle a bien 283 pages, mais imprimées en gros caractères et avec tant de blancs, mais si fécondes en citations ! Les idées générales auraient pu être étudiées d'une manière plus approfondie : si l'auteur, comme nous l'avons dit, pense par lui-même, il oublie bien souvent d'aller jusqu'au fond des problèmes les plus attrayants. Une attention plus intense et plus prolongée aurait pu lui faire découvrir des détails et des rapprochements auxquels il n'a pas songé.

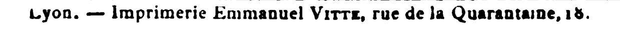
Voilà toute notre pensée sur ce livre : il est temps maintenant

(1) Nous aurions voulu cependant, à certains endroits, un peu plus de réserve dans quelques expressions.

d'en indiquer le contenu, que le titre ne suffirait pas à faire connaître. « Puisque, nous dit-il, le trait saillant du romantisme est la renaissance du sentiment chrétien, il est permis d'en rechercher la trace, d'en préciser la qualité, ensuite de déterminer son influence littéraire. C'est le but du présent ouvrage. » Pour traiter son sujet, il a interrogé les poètes les plus marquants de la première moitié du XIXe siècle, Victor Hugo, Alfred de Vigny, Alfred de Musset, Sainte-Beuve et Théophile Gautier. Il ajoute qu'il « aurait voulu faire une place plus généreuse à Auguste Barbier, poète penseur, à Brizeux, rêveur et tendre, surtout à Victor de Laprade, qui vient à quelques pas derrière Lamartine et Vigny, poète du même groupe sacré », mais qu'il a dû se borner. Nous estimons que c'est surtout l'absence de Brizeux qu'il faut regretter ici, Laprade n'étant venu qu'assez tard et n'appartenant pas à l'école romantique. Mais passons. M. Dubedout, dans les poètes qu'il étudie, considère ce qu'ils disent de *Dieu*, de *la nature* et de *l'homme*, en notant soigneusement les variations de leur pensée, qui sont souvent considérables : Lamartine lui-même, qui est mort en vrai chrétien, a professé, à une certaine époque, une religion bien différente du catholicisme. L'auteur observe ensuite en eux « les sentiments lyriques » tels qu'ils ont été modifiés sous l'influence du christianisme, *l'amour*, *la mélancolie* et *le pessimisme*, et *les émotions* occasionnées par *la douleur* et *la mort*. Il conclut en disant que « le romantisme n'a pas tenu ses promesses », ce qui est très vrai, et, ce qui est aussi certain, que la poésie contemporaine se débat dans la stérilité, parce qu'elle néglige de parti pris les thèmes qui nous intéressent le plus, *Dieu* et *l'homme*.

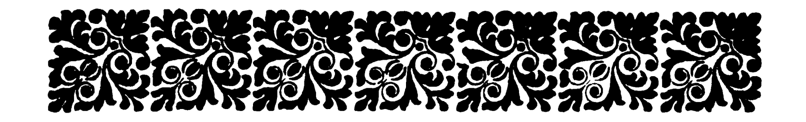
Pour résumer toute notre pensée, nous dirons que l'étude de M. Dubedout n'est pas parfaite, mais qu'elle mérite d'être lue : outre le charme qu'elle présente, elle apprend bien des choses nouvelles et peu connues jusqu'ici.

A. L.-B.



Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.



CHARLES CHESNELONG

Suite [1]

X

Après cette prise de possession de la tribune, Chesnelong se mit à l'œuvre dans les commissions et les bureaux travaillant dur, parlant souvent, mais ne cherchant aucunement l'occasion de placer un discours. Son succès lui avait fait peur : c'était vrai.

Il n'entendait pourtant pas se dérober, lui, dont le *devoir d'état* avait toujours été le maître ; et, le 5 juin suivant, il remonta l'escalier de la tribune, pour y développer, cette fois, ses idées sur l'amortissement.

Nous ne pouvons rien reproduire ici de cette discussion financière et serrée dont nous sommes si loin d'ailleurs et par les chiffres de la dette publique, et par les efforts pour l'amortissement ! Que nous sont ces bagatelles ? à nous qui, dès les premiers jours d'une législature, avons à préparer l'unique nécessaire, la grande affaire des élections prochaines ?... Néanmoins soyons indulgents pour ceux qui n'avaient pas encore compris que tout consiste à jeter de la poudre aux yeux de l'électeur. Chesnelong, incapable de saisir cette simplification des questions politiques et budgétaires, voulait diminuer la dette, amortir et amortir

(1) Voir les numéros d'octobre et novembre.

avec suite; la Chambre souffrait cette étroitesse de vue; il semble même qu'elle l'encourageât, car l'orateur s'excusant de la longueur de son discours, forcément aride, — Non, non, parlez! parlez! lui cria-t-on de toute part.

Chesnelong écrira peu après : « La mesure était bonne, je l'avais étudiée dans son principe, dans ses précédents, dans son mécanisme, dans ses résultats, toute la commission des finances avait très sérieusement travaillé avec moi, je savais ce que je demandais, et la Chambre le comprit. » Et aussi, fort de sa longue étude, il allait jusqu'à proposer une modification de la loi qui facilitât les opérations d'un amortissement régulier. Sur quoi un conservateur s'écria, scandalisé : — Mais c'est à la loi de 1833 que vous voudriez toucher?... — Quoi, messieurs, répondit-il? La loi de 1825 a pu modifier la loi de 1816 et de 1817; la loi de 1833 a pu modifier la loi de 1825, et nous n'aurions pas le droit en 1866 de modifier la loi de 1833?... »

J'indique en passant ces ripostes aux arêtes vives et aux lignes droites qui sont très remarquables chez notre orateur. Et de même la conclusion de ce discours :

Il faut adopter le projet de loi, il est utile, sensé, pratique, « parce que ne promettant que ce qu'il peut tenir, il pourra tenir ce qu'il promet, et que sa modestie sera ainsi la plus sûre garantie de son efficacité. »

Voilà certes une parole à laquelle on ne saurait reprocher ni redondance, ni forme trop oratoire...

On l'a fait en quelques occasions. Charles Chesnelong appartient à cette génération de 1820, dont les sonorités du romantisme bercèrent l'enfance, enchantèrent la jeunesse; il appartient au pays du soleil, et l'on a dit de ses compatriotes qu'ils étaient des romantiques de la veille et du lendemain. Comme ses contemporains, comme les méridionaux, il aima cette musique aux grands accords, aux notes fortement timbrées; sa langue était naturellement imagée, naturellement chaude et résonnante; mais, sachant de quel côté il penchait, il se surveilla et se châtia. Si bien que, chez lui, le député, le sénateur échappèrent généralement à ce qu'on pourrait appeler la tentation originelle. Il

s'était fait, pour la discussion des affaires et des questions positives, une langue précise et sobre, des formules quelque peu lapidaires dont nous avons déjà vu des échantillons.

Mais si l'homme politique s'était ainsi créé une seconde nature et un style de seconde manière, l'homme d'œuvres, le président des comités catholiques s'abandonnant à l'entraînement et à la ferveur de ses convictions, laissait revenir la nature au galop et, en quelque sorte, *rendait la main* à l'orateur plus ardent qui piaffait en lui. Il ne faut pas oublier que ces deux hommes s'entrechoquent dans son sein comme les jumeaux de Rebecca, et que, lorsqu'il s'agit de questions purement religieuses, l'âme, la conscience, la foi lui montent aux lèvres et ramènent le vieil homme.

Revenons à l'autre. Plusieurs fois inscrit pendant la session qui s'achève pour parler sur divers sujets, Chesnelong s'est retiré, soit pour laisser la parole à ceux qu'il estime plus qualifiés et plus puissants que lui, soit parce que, son tour arrivé, il juge la cause entendue car c'est le but qu'il vise, non l'effet. Toujours est-il qu'en cette première année parlementaire, il a tenu, lui aussi, *ce qu'il promettait*, ce qu'espéraient ses amis, ce que redoutaient ses adversaires.

En ce mois de juin où, mis en face des armements prusso-italiens et de la déclaration de guerre à l'Autriche, l'Empereur a inventé la *neutralité attentive* sous laquelle s'abritent son fatalisme et ses indécisions (1), la session se

(1) « Le Gouvernement — a écrit Chesnelong dans ses *Souvenirs* — prit une attitude équivoque à l'égard de tous, compromettante pour lui-même. Il ne provoqua pas, *peut-être*, l'alliance prusso-italienne, mais il la connut et n'y mit pas obstacle, et *il l'accueillit sans déplaisir*. Il proclama officiellement la neutralité ; mais cette neutralité fut pratiquée de telle façon que la Prusse se sentit encouragée dans ses agressions, et l'Autriche délaissée dans sa résistance. Il ne prit aucune précaution pour ne rien laisser faire sans la France, et surtout pour que rien ne pût se faire contre elle. Il se laissa prendre au dépourvu par la soudaine é du désastre autrichien, et ne put empêcher que ses conséquences n'en fissent aussi un désastre pour notre pays. » — Cette citation nous montre 1° que son auteur n'était point aveuglé, et 2° sous quel jour les hommes sérieux voyaient déjà la marche des événements.

termine au milieu d'une angoisse générale (1) et au bruit étouffé, mais ininterrompu de la marche des armées prussiennes. Au nord de l'Allemagne, deux cent cinquante mille Brandebourgeois ou Silésiens envahissent le Hanovre, le Hesse-Cassel, le Nassau, et au sud, la Saxe, la Bavière et enfin la Bohême « où tout devait se terminer » comme l'avait dit M. de Bismarck, quatre mois plus tôt (2).

Là, trois corps d'armée s'acheminaient vers Sadowa pour lui donner cette célébrité qui s'acquiert en un jour et dure autant que l'histoire. L'incomparable joueur d'échecs qu'était M. de Moltke les faisait mouvoir de sa table de travail comme des pièces d'ivoire ou d'ébène. Violent avec méthode, cruel sans y songer, impassible comme le destin, froid comme un chiffre, prompt comme un boulet, mais impénétrable comme le sphinx, il fondait scientifiquement sur l'ennemi et révélait cette guerre nouvelle dont on avait cru pouvoir sourire (3). En réalité, Frédéric II avait jeté de son char de feu son manteau, et ce manteau était tombé sur les épaules réunies de Messieurs de Bismarck et de Moltke,

Ces deux moitiés d'*un* Dieu.

Sauf le prince Napoléon, tout le monde souhaitait en France la victoire de l'Autriche, et presque tout le monde y croyait. Lorsque le 22 juin la fausse nouvelle d'une importante victoire des impériaux se répandit, Thiers courait à la Chambre de banc en banc, disant : c'est la paix et c'est la fin du cauchemar... et il échangeait avec plu-

(1) « Nous nous séparons pleins d'angoisses », écrit Chesnelong le 28 juin.

(2) « Gardez-vous d'aller en Bohême, c'est là que tout se décidera », avait dit M. de Bismarck dans les premiers jours du mois de mars 1866 à Mme de Hohenthal, près de laquelle il se trouvait à table.

(3) Les témoins de cette époque peuvent se souvenir des plaisanteries un peu méprisantes qui avaient cours en France et ailleurs sur la guerre géométrique que rêvait l'Etat-major prussien, sur ses armements silencieux « science prussienne, fusils à aiguille feront pareillement faillite sur le champ de bataille », disait-on, comme le rapporte M. de la Gorce.

sieurs, dont Chesnelong, de chaudes étreintes. On se félicitait... Et même celui qui disait alors à M. de Goltz : « Vous savez que le grand rôle joué par la Prusse n'eût pas été possible sans ma neutralité » (1). Il aimait à penser que la pièce en laquelle il avait ainsi favorisé l'acteur principal était finie, et que son rôle d'arbitre de l'Europe, à lui Napoléon, ne l'était pas.

Mais lorsque, le budget voté — c'était alors l'important — le Parlement se dispersa, le 30 juin, les anxiétés renaissaient chez tous les hommes qu'un optimisme invétéré n'aveuglait pas. Les agissements de la Prusse qui paraissait si sûre d'elle-même, les arrogances significatives de l'Italie, le péché du Mexique qui commençait à peser de son poids très lourd sur le gouvernement et sur la dynastie, péché qu'on venait d'aggraver (2) et qu'on se préparait à consommer (3), faisait dire à plusieurs qu'il y avait « quelque chose de pourri en Danemark » et de gravement ébranlé en Europe. En quittant Paris on allait d'ailleurs trouver la province effrayée de ses très mauvaises récoltes, de l'invasion du choléra (4), des bruits qui couraient sur la santé de l'Empereur (5), et bientôt des inondations qui ravagèrent plusieurs régions (6). Tristes vacances !

Plus tristes furent-elles encore pour le député d'Orthez. S'il quittait très inquiet le champ de bataille politique, il accourait avec la joie d'un collégien qu'on lâche, avec le

(1) Ce mot fut dit par l'Empereur à M. de Goltz la veille même de Sadowa.

(2) C'est au mois de juin 1866, que l'abandon de Maximilien par la France fut signifié au malheureux empereur. La nouvelle en arriva à Mexico dans les derniers jours de ce mois.

(3) L'impératrice Charlotte quitta le Mexique le 8 juillet, aborda en France le 8 août, fut à Saint-Cloud le 11 « tomber sur les épaules de l'Empereur », dit Mérimée, eut avec lui le terrible entretien que l'on sait, quitta la France le 23 août, désespérée d'abord, folle quelques jours après.

(4) Le choléra fit invasion au mois de juin. L'impératrice visita les cholériques d'Amiens dans les premiers jours de juillet.

(5) La maladie se manifesta en juin et juillet et amena l'Empereur à Vichy en août.

(6) Derniers jours de septembre.

bonheur d'un prisonnier qu'on délivre, pour rejoindre sa tribu et son chef : sa tribu qui n'était pas un vain mot mais une réalité concrète, son chef à la voix duquel il avait accepté son mandat, à la fierté duquel il l'avait rempli.

Hélas ! ce chef « Le Père » qui portait le fardeau de la vie depuis 1784 et toutes les charges de la famille depuis 1793, fléchissait sous le faix. Sa vigoureuse intelligence, intacte toujours, n'empêchait pas ses forces de baisser ; il luttait, mais avec perte, contre le dépérissement graduel dont il avait conscience. L'arrivée de Charles, sa verve étincelante, sa tendresse filiale presque caline, sa soumission non entamée, déterminèrent une reprise de la vie qui fit illusion, même à lui. Il y eut là près de quatre mois d'un renouveau de bonheur et d'intimité comparable aux jours que Jacob vécut en la terre de Gessen, près de Joseph retrouvé. Mais enfin, lisons-nous au chapitre XLVII de la Genèse, *comme il vit approcher le jour de sa mort* (1), *Jacob appela son fils Joseph et lui dit.....* Ah! il lui dit ce qu'un patriarche éclairé des suprêmes lumières peut faire entendre au chef qui lui succède, au fils de ses espérances, *père d'une nombreuse postérité*. Et je crois bien qu'ici Jean-Joseph-Marie Chesnelong légua formellement à Charles, comme Jacob à Nephthali, *des discours de grande beauté* (2).

Ces réminiscences patriarcales s'imposent tout le long de cette histoire, on s'en défendrait vainement. Toujours est-il qu'après avoir reçu les sacrements et béni sa lignée, Jean-Joseph *s'endormit avec ses pères*, le 16 novembre, dans les bras de son fils et dans sa quatre-vingt-troisième année.

On voit assez qu'indépendamment des choses de cœur, cette mort avait, dans son milieu spécial, toute l'importance de la mort d'un souverain. Néanmoins, ce changement de règne n'impliquait — ce qui est assez rare — aucun changement d'orientation. La question du renoncement à la vie publique se posa, il est vrai, pour le nouveau

(1) A la fin d'octobre, une congestion avertit le patriarche d'Orthez que la fin approchait.

(2) Et dans *eloquia pulchritudinis*, *Genèse*, XLIX, 21.



roi du foyer familial; mais un homme qui avait pris au parlement la position de Cheneslong avait-il le droit de se se démettre, alors qu'en vertu de la Convention du 15 septembre nos troupes devaient être retirées de Rome, et que Garibaldi guettait sa proie comme un chat, comme un lion, comme un condottière, prêt à monter au trône ou à la potence ?... Avait-il le droit de se démettre, le défenseur désormais attitré de l'Eglise et admis comme tel par l'Empire et par son chef, alors que le manifeste impérial, signé La Valette (1), venait d'être envoyé à toute notre diplomatie et publié par le *Moniteur* (2)?... Manifeste de perdition, dont l'immoralité frisait la sottise, formulant comme un dogme la théorie des grandes agglomérations, le droit d'écraser les faibles, le jeu des remaniements arbitraires de territoires qu'il nommait des *simplifications* de rouages; amnistiant les annexions du Piémont comme celles de la Prusse ; soutenant les doctrines révolutionnaires du Prince Napoléon et les folles envolées de l'Empereur embarrassé, comme on le disait alors, « d'avoir soulevé le monde, et de l'avoir laissé tomber. » (3) Enfin, avait-il le droit de se démettre le Français, qu'on dirait aujourd'hui nationaliste, le député profondément patriote, quand ce manifeste, signe fatal d'incohérence d'affolement et d'aveuglement politique, disait en propres termes ceci : « Fière de son unité, de sa nationalité indestructible, la France ne doit ni *regretter*, ni *prendre ombrage* de l'œuvre qui vient de s'accomplir... Ce serait se faire une idée bien étroite et bien fausse de la grandeur de la France que de la faire dépendre de l'affaiblissement des peuples voisins... La constitution

(1) M. de La Valette fut, on le sait, le mauvais génie de cette heure précise. Ministre de l'Intérieur, il perça, d'outre en outre, l'Autriche en la personne de M. Drouyn de Lhuys dans ce fameux et décisif conseil des Ministres du 5 juillet, qui fut un duel d'influences et de politique, et quand, après cette rencontre, son adversaire eut donné sa démission, La Valette fut chargé, par intérim, des *Affaires étrangères*. Il paraît bien, aujourd'hui, que l'étrange circulaire signée par lui, fut rédigée par l'Empereur.

(2) Le 14 septembre 1866.

(3) DOUDAN : *Lettre du 21 août 1866*.

d'une Allemagne plus homogène est une garantie pour la paix de l'Europe... » Une garantie de paix ! on le lui fit bien voir !... Et Chesnelong écrivait déjà : « Ce superbe optimiste est bien peu en situation. Est-ce illusion persistante ? Est-ce le désir et le besoin de ramener l'opinion à une appréciation moins sévère d'une politique qui s'est prise dans ses propres pièges ?... Veut-on voiler, sous l'apparence d'une satisfaction affectée, des déceptions dont on souffre et des dangers qu'on ne peut méconnaître ? (1) »

Toujours est-il que le droit de démission fut dénié au député d'Orthez par tous ses amis, par le clergé, les catholiques et les conservateurs de sa circonscription et par sa propre conscience. Il reprit donc son poste de combat, laissant à celui qui, sous la direction « du Père », avait, depuis un an, fait ses preuves dans le maniement des affaires (2), une charge qu'il allait désormais porter seul.

XI

« Les avis sont partagés sur la question de savoir si l'on supprimera l'Adresse », écrivait M. Doudan, le 18 novembre 1866, et il ajoutait : « Les gens battus de l'oiseau remettent leurs démissions au lendemain ; et, de jour en jour, on arrivera à faire comme l'an dernier » (3). En quoi il se trompait, bien que d'ordinaire il y vît clair, et qu'à ce moment même il le montrât.

Ce que je dis là, on me permettra de l'établir par une suite de citations très saisissantes, lesquelles, avec leurs dates précises, nous indiquent bien où en étaient alors — juste avant la session — ceux qui se croyaient le droit, et se donnaient la peine de voir et de penser :

(1) Chesnelong écrivait ailleurs de cette fatale circulaire : « Elle étonne tout le monde et ne peut rassurer personne ».

(2) M. Joseph Chesnelong, son fils aîné et le chef actuel de la famille.

(3) *Lettre à M. Piscatory*, 18 novembre 1866.

« On m'a fait remonter jusqu'au déluge — disait M. Doudan le 6 novembre — pour me prouver qu'il était bien naturel que les Prussiens occupassent toutes les forteresses qui nous menacent du côté du Levant... Je pense, à chaque heure du jour, que les Allemands sont en face, à la porte de Metz, de Strasbourg, de Belfort... Et penser qu'il y a des sots en France, des sots de tous les rangs, qui ont conseillé bénévolement à l'Allemagne de se ramasser en un corps plus souple et plus agile, afin de pouvoir plus aisément nous donner une volée à l'occasion (1). » A la même date, il signalait : « La vanité et la sottise de ceux qui ont laissé venir à nos frontières un million d'hommes qui obéissent à une seule puissance, et qui ont un million de fusils que les autres n'ont pas (2) !... » Marlbrough et le prince Eugène — ajoutait-il le 18 novembre — n'étaient que des giboulées passagères en comparaison de ce corps bien bâti, qui a deux millions quatre cent mille bras, obéissant sans contrôle à une seule volonté (3)... » Il écrira de même le 27 octobre suivant : « Tout cela est fort bien quand on a devant soi quelque chose comme l'Eternité, mais nous autres, laïques, dont les royaumes sont de ce monde, nous nous ne soucions pas de perdre l'Alsace et la Lorraine un de ces jours (4)... » Et dans une boutade du même temps : « Mme *** traite la langue ellemême, comme les Prussiens traiteront un jour nos forteresses (5)... » A quoi il ajoutera : « Je doute qu'il ne faille pas finir un jour par *essayer* de couper les ailes de cette aigle prussienne dont on a si imprudemment laissé pousser les serres et le bec (6), etc. »

De telles prophéties, prévisions ou appréciations surabondent, et citer M. Doudan, c'est citer un Dangeau poli-

(1) *Lettre à M. Piscatory* du 6 novembre 1866.
(2) *Ibid. à la baronne de Staël*, du 6 novembre 1866.
(3) *Ibid. à M. Piscatory*, du 18 novembre 1866.
(4) *Ibid. à M. l'abbé Paul de Broglie*, du 26 octobre 1867.
(5) *Ibid. à M. de la Rozière*, du 9 octobre 1867.
(6) *Ibid. à Piscatory*, du 29 avril 1867. Une lettre à Mme Donné, du 26 octobre 1866 contient en termes analogues la même prévision.

tique d'infiniment d'esprit et d'un sens critique très développé, ne ressemblant à l'autre que par l'exactitude et la précision, et résumant d'ailleurs l'opinion des intelligences d'élite, des politiques avisés, des hommes qui réfléchissent beaucoup et raisonnent bien, ce qui n'est pas du tout le fait du premier. Il n'en est pas moins vrai qu'en l'occasion et touchant la suppression de l'Adresse, M. Doudan se trompa, au moins le 18 novembre, car il avait écrit le 6 octobre : « Je crois bien comme vous que l'Adresse du commencement de la session ne sera pas praticable. On trouve plus simple de la supprimer que de subir les *moxas* de M. Thiers sur des points déjà si douloureux (1). »

Cette question de l'Adresse fut en effet la grosse préoccupation du Parlement et de la France houleuse, angoissée en cette fin d'année. L'Empire ne voulait plus de moxas tels que ceux que M. Thiers avait appliqués le 3 mai précédent en cette inoubliable séance où comme l'a dit un historien allemand (2) : « Thiers incarna en lui l'âme même de la patrie (3). » Et toutefois le temps n'était plus où l'on pouvait rétrograder impunément vers le gouvernement purement personnel : « au fond — écrivait Chesnelong — l'Empereur a conscience que son prestige est diminué et qu'un conflit sera tôt ou tard inévitable entre la Prusse grandissante et la France moralement amoin-

(1) *Lettre à M. Masson.*

(2) Sybel.

(3) Chesnelong écrivait, après cette séance du 3 mai qui valut à Thiers cet hommage des ennemis eux-mêmes : « Jamais parole plus sûre dans ses prévisions, plus éloquente dans ses angoisses n'avait retenti à la tribune française. La gravité de la situation, l'immensité du péril, l'émotion du patriotisme ont élevé l'orateur au-dessus de lui-même et lui ont inspiré des accents dont l'éloquente grandeur a été rarement atteinte.

« M. Thiers a été pour ainsi dire la voix de l'inquiétude publique, il a démontré clairement ce que chacun entrevoyait confusément. Il a exprimé des sentiments qui étaient dans le cœur de tous. L'effet qu'il a produit est très profond. Le corps législatif l'a acclamé et non seulement il a eu l'assentiment presque unanime de la Chambre, mais on s'est précipité sur lui — même les plus chauds partisans de la politique impériale un moment entraînés — pour avoir l'honneur de le féliciter. »

drie (1). » On résolut donc de procéder par équivalences, de ne retirer une liberté qu'en en octroyant une autre, et, en supprimant l'Adresse après six ans d'exercice, de la remplacer par le droit d'interpellation. Le sénatus-consulte du 18 juillet 1866 avait en quelque sorte préparé cette substitution ; le décret impérial du 19 janvier 1867 la consacra.

En fait cette équivalence fut diversement appréciée, même dans l'opposition libérale. Les extrémités de gauche et de droite la trouvèrent en général insuffisante et la combattirent; vers les centres il y eut de l'enthousiasme, et aussi de la résignation; dans la majorité gouvernementale, le groupe pour qui la Constitution de 1852 était intangible, bouda seul, la masse applaudit, ce qui, de la part d'une majorité mise à point et dûment disciplinée, ne veut pas dire grand'chose assurément, mais ici des indépendants de toutes les nuances vinrent grossir le chiffre de cette majorité docile. Chesnelong qui lui appartenait dans la mesure d'indépendance que nous savons, se montrait un partisan résolu du *droit d'interpellation*, dût-on acheter ce droit par le sacrifice de l'*Adresse*. Par le retrait de l'Adresse, le gouvernement semblait sans doute fermer la porte entrouverte sur les questions de politique générale; mais en se servant bien du droit d'interpellation, on peut rouvrir — et, disait-il, en tous temps — la porte et les fenêtres. D'ailleurs la situation religieuse étant ce qu'elle était et le péril national surgissant maintenant près du péril catholique (2), il ne fallait pas exaspérer, ni même mécontenter quand on pouvait faire autrement, l'Empereur dont on devait toujours redouter « l'esprit d'aventure (3). »

Lors donc qu'après les vives attaques, presque les colères

(1) Notes personnelles.

(2) « La politique impériale échoue en Italie, au Mexique, en Allemagne, écrit Chesnelong à la fin de 1866. Elle alarme les consciences et inquiète le patriotisme. » (Notes personnelles.)

(3) « L'esprit d'aventure est au fond du caractère de l'Empereur, sous l'apparence d'un calme impassible et d'une froideur réfléchie. » (Notes personnelles.)

de Jules Favre, d'Ernest Picard, de Glais-Bizoin, de Guéroult, de Lanjuinais, de la fine fleur de la gauche qui fut éloquente, Chesnelong monta à la tribune, le 25 février, il ne craignit pas de faire entendre à ses adversaires soulevés des paroles telles que celles-ci :

« Il y a dans ces mesures (1) une accentuation très nette de la politique du gouvernement dans le sens libéral...

« Je vois la liberté se développer à mesure que l'ordre se consolide à l'intérieur... et, à mon avis, la majorité doit entrer franchement dans cette voie...

« Quelques-uns, Messieurs, peuvent regretter que l'Adresse n'ait pas été restreinte, plutôt que supprimée... on peut avoir des doutes sur l'opportunité d'une refonte radicale de la loi qui régit la presse... mais... il n'y aurait pas de sagesse à entraver par des résistances l'œuvre libérale à laquelle le gouvernement nous convie... »

Nous ne prétendons pas ici prendre parti pour la thèse intégrale du député d'Orthez, on pouvait lui répondre comme le fit M. Marie : « J'accorderais à M. Chesnelong le progrès dont il parle, si je ne voyais dans la marche du gouvernement de ces flux et reflux qui m'étonnent, et si je ne voyais pas les reflux emporter les libertés que le flux apporte. »

Il était vrai cependant que les apports du flux devaient être bien reçus et qu'il était politique, pour ne rien dire de plus, de ne rejeter l'empereur ni dans les bras de ses amis italiens, ni dans ceux du prince de la montagne (2), ni,

(1) Le décret du 19 janvier qui octroyait le droit d'interpellation, annonçait une refonte des lois sur la presse et sur le droit de réunions. Il rendait aussi, au Parlement, la parole à tous les ministres. Mérimée écrivait alors de Cannes à Panizzi : « Je reçois des lettres de Paris où l'on m'entretient des bruits politiques, tous annoncent un changement de système, un grand pas dans le sens libéral et parlementaire. Je crois qu'on exagère la grandeur de ces changements; mais je suis convaincu qu'il se fera quelque chose. Reste à savoir si cela réussira. A vous dire le vrai, j'en doute un peu. » Lettre du 29 janvier 1867.

(2) Les rapports étaient à ce moment très tendus entre l'empereur et le prince Napoléon, bien qu'il y eût eu des rapprochements depuis la disgrâce ou la rupture de 1863.

d'autre part, sous l'influence du groupe de l'autocratie impériale, qui venait de se constituer en cercle, *rue de l'Arcade* (1).

Chesnelong manœuvrait assez bien entre ces deux écueils, au milieu d'interruptions véhémentes. Contre les uns, il disait :

« Je me crois autorisé à affirmer d'abord que la France est lasse de révolutions, affamée de sécurité. »

— Vous ne seriez pas là sans la révolution, criait Glais-Bizoin.

L'orateur continuait :

« Soixante années d'expérience lui ont appris que le mot qui commence les révolutions n'est jamais celui qui les termine. Qui eût dit que des cahiers de 89 devait sortir, trois ans plus tard, la constitution démagogique de 93 ? Que le cri de *vive la charte* devait aboutir à l'expulsion d'une dynastie ? Que celui de *vive la réforme*, en 1848, préludait à l'établissement de la République ?... En se divisant, Messieurs, les hommes d'ordre font la révolution, et ce sont toujours les partis extrêmes qui en profitent, etc. »

Mais, contre les autres : « J'ai souvent souffert d'entendre dire qu'il y avait des hommes qui voulaient l'empire sans la liberté... ou qui voulaient étouffer la liberté par l'empire..., des hommes qui ont pu croire que nous étions les complices plus ou moins avisés, plus ou moins complaisants des systèmes tendant à introniser je ne sais quelle autorité césarienne, aussi peu en harmonie avec les lumières du temps qu'avec le vieil esprit de la civilisation chrétienne, etc. »

Et s'adressant aux deux partis : « Le but qu'on doit poursuivre, c'est le bonheur et la dignité des peuples, c'est le progrès moral et matériel des sociétés. Toute liberté qui se rapproche de ce but est bonne ; toute liberté qui s'en éloigne par les excès qu'elle engendre, est dangereuse, etc. »

(1) C'était à l'occasion même de la lettre et des décrets du 19 janvier précédent que Granier de Cassagnac, Persigny et ceux qu'on nommait les sept sages de la Grèce avaient fondé la réunion de la rue de l'Arcade.



Ces généralités auxquelles les circonstances donnaient un sens concret, ces moralités appliquées avaient le don d'exaspérer la gauche. Elle n'avait cessé de gronder durant tout ce discours, de gronder et de lancer des traits offensants, elle finit par reprocher à l'orateur — et je crois bien que quelques voix du cercle de l'Arcade se joignirent à elle — par lui reprocher, dis-je, sa candidature officielle et le servage qu'elle impliquait.

Chesnelong pâlit sous l'insulte : « Messieurs, fit-il avec une incontestable dignité, je n'accepte pas que le patronage accordé par le gouvernement aux candidatures puisse être considéré comme un amoindrissement de leur mandat ou un embarras pour leur indépendance... Quant à l'indépendance, *c'est une qualité de l'âme, ce n'est pas le privilège d'une opinion*... Il y a quelquefois plus d'indépendance à soutenir le gouvernement qu'à le combattre. *Notre conscience n'appartient qu'à nous et à Dieu.* PERSONNE NE NOUS L'A DEMANDÉE, NOUS NE LA LIVRONS A PERSONNE (1). Le gouvernement nous a accordé un appui, nous lui apportons un concours ; et ce concours est honorable, *parce qu'il est absolument désintéressé.* »

Se tournant alors vers la gauche, le bras tendu, les doigts crispés, la tête haute et l'œil ardent :

« Mon mandat vaut le vôtre, Messieurs... et si le pouvoir a été favorable à mon élection, vous avez eu, vous, toutes les ressources réunies de l'opposition. »

(1) On sait à quel point notre orateur avait le droit de dire ces paroles. En fait de candidatures officielles il ne faut d'ailleurs pas confondre et il y a des mots qui, selon les temps, expriment des choses absolument différentes. Emile Ollivier, dont la candidature était alors indépendante, dit très bien : « Les candidatures officielles de l'empire n'étaient que jeu de novices à côté de la candidature officielle du régime républicain. Elles faisaient plus de bruit que de mal et ne fonctionnaient qu'un ou deux mois en six ans... La candidature officielle républicaine fonctionne à haute pression, sans relâche pendant tout le cours des quatre années qui séparent une législature de l'autre. » — Voyez *Revue des Deux-Mondes*, du 15 juin 1901 : *Thiers et les Elections de 1863*, page 766. — Il avait dit plus haut avec non moins de vérité : « On ne saurait refuser à un gouvernement le droit de combattre *par tous les moyens légaux*, les candidats révolutionnaires qui refusent de reconnaître son principe et sa légitimité. »

Ce dernier mot portait, parce qu'aux élections de 1863, très bien menées d'ailleurs, chacun savait que les candidats de gauche avaient puisé, comme jamais jusque-là, dans une caisse abondamment pourvue.

« Le lion a rugi, disait au sortir de cette séance un député de centre gauche, il a secoué sa crinière, dardé sa prunelle et montré ses griffes : il a bien fait. »

XII

Le 11 mars suivant, le corps législatif discutait un projet de loi sur l'enseignement, et, dans ce projet de loi, l'article 18 qui, se référant à l'article 79 de la loi du 15 mars 1850, dispensait du service militaire, moyennant l'engagement décennal (1), les novices et les membres des associations religieuses vouées à l'enseignement, autorisées par l'Etat ou reconnues d'utilité publique. Depuis 1850 on pouvait réaliser cet engagement dans toutes les écoles, communales ou libres, et c'était, selon M. Duruy (2), auteur du nouveau projet de loi, « l'interprétation trop large » à laquelle il entendait substituer la sienne qui restreignait aux écoles communales les effets de l'engagement. Or, Chesnelong et ses amis proposaient un amendement qui ramenait à l'interprétation primitive.

Dans les régions gouvernementales on était assez mécontentent de son intervention, et M. Duruy l'était tout à fait. Tandis qu'en un discours très nourri de faits historiques et autres, l'orateur s'appliquait à justifier le *sens large* et prouvait en tout cas que cette interprétation était celle des législateurs dont personne n'entendait détruire

(1) On sait que cet engagement consistait à prendre (avant le tirage, devant le recteur de la circonscription académique), l'obligation de se vouer, pendant dix ans, à l'enseignement, et que si on ne réalisait pas cette promesse on retombait sous le coup de la loi militaire.

(2) Ministre de l'instruction publique « très actif, mais aussi très agité », écrit alors Chesnelong.

l'œuvre en la modifiant, le ministre ne dissimulait pas son agacement, voire son irritation. Il s'agitait, grondait, interrompait, et enfin, lâchait la bride à son impatience.

« Messieurs, je regrette profondément cette discussion. Elle n'est pas bonne pour ceux qui l'ont provoquée, car je suis assuré que la Chambre ne donnera pas son assentiment à l'amendement proposé..... Cette discussion, je ne la crois pas bonne, même pour la Chambre....., c'est une déviation..... Messieurs, je suis honteux d'être forcé de faire ici une leçon d'histoire. J'aurais désiré vous épargner l'ennui de ce débat..... Mais après ce qui vient d'être exposé dans un langage où l'élégance s'unit à une grande élévation de sentiments, et, bien que je respecte les convictions de l'honorable préopinant, il m'est impossible de ne pas dire..... que je regarde ses assertions historiques comme radicalement erronées. »

« Ce sont les convictions d'un néophyte ! » — cria M. Glais-Bisoin — la gauche étant ministérielle en cette affaire.

Chesnelong n'entendit pas, et tout entier au but poursuivi, il demanda, par une tactique parlementaire qui n'était point d'un novice, non qu'on votât sur l'amendement même, mais que l'article du projet de loi fût renvoyé à la Commission pour y être modifié dans le sens de l'amendement. En réalité, cependant, M. Duruy l'emporta et l'amendement fut repoussé.

Au reste, je n'entre pas ici dans le fond de la discussion, c'est à l'incident que j'en veux.

A l'ouverture de la séance du mercredi 13 mars, le député d'Orthez demande la parole pour un fait personnel :

« Messieurs, dit-il, dans la séance de lundi dernier, au moment où M. le ministre de l'instruction publique, tout en combattant mes idées, me faisait l'honneur de déclarer qu'il respectait mes convictions, M. Glais-Bizoin, que je regrette de ne pas voir à sa place, l'interrompit en disant : *Ces convictions sont toutes nouvelles*, *ce sont des convictions de néophyte !*

« Ces paroles ne parvinrent pas jusqu'à moi, je n'en ai eu connaissance que par *le Moniteur*, et je viens protester énergiquement cotre l'insinuation qu'elles contiennent.

« Ceux qui me connaissent savent, et me rendront ce témoignage, que les convictions dont j'ai apporté, lundi, l'expression à la tribune, sont celles de ma vie tout entière — C'est vrai, c'est vrai, répétèrent un grand nombre de voix. — Je laisse à l'honorable M. Glais-Bizoin, la liberté de fouiller tout à son aise dans mon humble passé, il n'y trouvera pas un fait, il n'y signalera pas un acte pour lequel j'ai à redouter ses investigations. »

Ce fier défi fut couvert des applaudissements de toute la Chambre, même de ceux de la gauche qui d'ailleurs fit pénitence de la faute de Glais-Bizoin jusqu'à la fin de la vie de son adversaire, en rendant à sa sincérité parfaite des hommages répétés. Capucin?... Oui. — Curé?... Toujours. — Mais Tartufe?... Mais Basile?... Non, jamais.

Le capucin ne fut pas d'ailleurs autrement ému de ce qui ne pouvait en réalité l'atteindre (1). Il fit bonne grâce à l'ennemi après lui avoir fait face, et se remit à travailler comme un nègre dans les Commissions, où les *rapports* continuèrent à pleuvoir sur lui. La Chambre, jugeant ses travaux comme jadis le Conseil général des Basses-Pyrénées, trouvait commode de faire faire tant et de si bonne besogne par un homme qui s'y refusait si peu. Si j'avais un conseil à donner à certains lecteurs de cette Etude, je leur dirais d'aller à la recherche de ces rapports qu'admirèrent Thiers, Berryer, Jules Favre et autres professionnels de haut vol : Ils y apprendraient, comme nulle part, ce que c'est que de prendre possession d'un sujet et de le mettre en pleine lumière.

(1) Il écrivait le 16 mars à un ami de province : « M. Glais-Bizoin m'a décoché un trait que je n'ai pas entendu et auquel je n'ai pu répondre sur-le-champ. Je viens d'apprendre qu'il m'opposait les souvenirs de 1848. Je n'y veux pas revenir, mais je trouverai quelque occasion de lui dire qu'en 1848 je fus le fondateur dans mon département du seul *Comité de résistance* contre ses amis, et que notre premier acte fut de nous opposer à la candidature de M. Armand Marrast, membre du gouvernement provisoire. »

Le 13 mai suivant, Chesnelong remontait à la tribune pour y discuter un projet de loi sur les conseils municipaux et proposait un amendement dont le ministère lui savait peu de gré, touchant les *commissions municipales* que la Constitution permettait en certain cas au pouvoir central de substituer aux *conseils*. Il y revenait encore le 18 juillet : Discussion de budget, régime de la boulangerie, lutte pour la taxe du pain, etc., etc. (1). Mais la Chambre n'écoutait plus alors ceux qui parlaient le langage des affaires et s'occupaient des choses de l'intérieur. Très agitée, l'hiver, par les interpellations sur la politique extérieure, lesquelles suivirent de bien près les débats sur le droit d'interpellation ; elle était au printemps désemparée — comme l'opinion d'ailleurs — par l'affaire du Luxembourg et l'imminence de la guerre (2), premier fruit normal des folles semences jetées au vent par des gouvernants infatués (3). Et elle

(1) Partisan très résolu de la taxe, Chesnelong tenait que la liberté du boulanger devenait l'asservissement du consommateur et du pauvre, surtout dans les campagnes.

(2) Rien ne donne mieux la note d'un moment précis que les correspondances de l'heure même. Mérimée, si optimiste en ce qui touchait à l'Empire, à l'Empereur et à sa politique, écrit le 4 avril 1867 : « Les choses vont au plus mal. Cette affaire du Luxembourg me semble une grande folie et un grand danger. » Lui qui écrivait le 25 juillet précédent : « Quant à M. de Bismark, il est mon héros » et le 10 juin 66 : « Je trouve que le plus grand danger est... que le roi de Prusse ne meure... ou que Bismark ne meure », il est si troublé qu'il abandonne *son héros* : « Toutes les grandes puissances donnent tort, dit-on, à M. de Bismark, je crois qu'il cèdera... malgré cela la paix n'est pas fort assurée. Je sais de très bonne source qu'un engin de guerre nouveau est très mystérieusement fabriqué, passe pour assurer une immense supériorité à son possesseur... Mon cher ami, nous sommes destinés, je le crains, à voir encore bien des choses extraordinaires (16 avril 1867). Et le 27 du même mois : « Il y a toujours beaucoup d'inquiétude et un peu d'agitation. » Il est vrai, que ce jour-là même il se rassure en revenant à son héros : « M. de Bismark est, dit-on, très pacifique. » Quand un sceptique et un indifférent comme Mérimée en est là, quel peut et doit être l'affolement de l'opinion publique ?

(3) M. Doudan parlait plaisamment des conseils donnés aux Prussiens par l'Empereur, « quand il leur a dit : « Voyons donc, fortifiez-vous un peu contre nous. » Lettre du 9 octobre 1867. Au mois de février 1867, il écrivait, touchant les explications données par l'Empereur à la Chambre : « On a écouté ce délire froid avec un morne

sortait de ces angoisses pour se livrer, pendant l'été tout entier, aux distractions, jusque-là inconnues, aux insouciances et aux sécurités malsaines de l'Exposition universelle. Les neurasthéniques traversent ainsi sans transition les plus complètes antithèses morales, et la neurasthénie guette un peuple, une assemblée, un corps social, comme elle guette un individu et un corps humain, dès qu'il y a en eux un commencement de désorganisation ou de perte d'équilibre.

Ce que furent la conduite et l'attitude de Chesnelong en ces phases diverses, il nous le dira lui-même.

Touchant l'interpellation sur les affaires extérieures il a écrit :

« Si le gouvernement échappa à un vote de blâme et fut plus ou moins couvert par un ordre du jour pur et simple, la discussion fut loin d'être favorable à sa politique. Il ressortit de cette discussion, avec la clarté d'une évidence, que la Prusse n'avait pu venir à bout de ses desseins qu'avec la complicité de la politique française. Si l'Autriche avait été écrasée par la marche foudroyante qui aboutit à Sadowa, c'est que la meilleure moitié de son armée était occupée en Italie et que la Prusse pleinement rassurée sur les intentions de la France, avait pu dégarnir sa frontière occidentale pour porter en Bohème la masse de ses troupes. La politique du gouvernement français avait donc supprimé en Allemagne l'influence de l'Autriche, seul contre-poids opposable à l'ambition prussienne, rendu à l'Italie, qui ne dissimulait plus son ingratitude, un nouveau service, et établi sur notre frontière nord-est une puissance hautaine, rapace, envieuse, cupide, persévérante dans ses haines comme dans ses convoitises, qui ne pourrait jamais être pour nous une alliée sûre, et qui devait devenir une ennemie implacable. Après avoir fait l'unité italienne cette po-

silence, et les bras tombaient à ses plus zélés partisans, de cette politique étrangère... étrangère surtout aux premiers éléments du bon sens. Je ne crois pas qu'il y ait dans les archives d'aucun royaume, un document émané du souverain qui ait ces marques d'aberration (15 février). »

litique venait de laisser faire l'unité allemande, c'était trop, et elle méritait d'être condamnée : ce fut le sentiment à peu près unanime de la Chambre ; c'était, en tous cas, et très énergiquement le mien.

« Aussi m'en coûta-t-il beaucoup de voter l'ordre du jour pur et simple demandé par le gouvernement. Je m'y résignai cependant. Les faits étaient accomplis, le mal consommé. La condamnation de la politique suivie ne pouvait en modifier les résultats, et elle pouvait les aggraver. Il s'agissait désormais, non de récriminer contre des fautes irréparables, mais de pourvoir aux périls de la situation créée par elles. Je votai, en obéissant à ce je crus être un devoir de patriotisme, non pas une approbation, mais un ordre du jour pur et simple qui jetait un voile sur les fautes pour ne pas en accroître les risques.

« Et néanmoins malgré la pureté et le sérieux des motifs qui me déterminèrent, j'ai souvent regretté ce vote qui me fut si douloureux, parce qu'il semblait impliquer, non certes, l'approbation, mais la *non condamnation* d'une politique, que j'avais estimée funeste dès le premier jour (1). »

En regard de cette confession pleine de tristesse, je tiens à reproduire l'appréciation d'un homme dont la compétence n'a plus à faire ses preuves et qui écrit de M. Thiers, prenant en cette circonstance une posture diamétralement opposée : « Toutes choses étant consommées, peut-être le silence, le recueillement, l'attitude résignée valaient-ils mieux que le rappel de fautes impossibles à réparer, que l'expression de regrets impossibles à satisfaire (2). » Après trente-quatre années d'histoire, un homme dont l'opinion compte désormais en France revient ainsi de lui-même aux considérations qui déterminèrent le vote de Chesnelong en 1867. Ce qui ne veut pas dire, certes, que M. Thiers n'eut pas raison, même alors, quant au fond des choses, raison autant qu'au mois de mai précédent, mais seule-

(1) CHESNELONG : *Souvenirs intimes et Notes personnelles.*
(2) *Histoire du second Empire*, par Pierre DE LA GORCE, t. V, p. 164.



ment que tout était bien changé depuis Sadowa, au point de vue de la tactique et des intérêts patriotiques. En tous cas le mot que M. Thiers lança avant de descendre de la tribune était, lui du moins, celui de la situation : *Il n'y a plus de faute à commettre.*

Mais jamais les gouvernements ne commettent autant de fautes que lorsqu'ils en sont là. C'est *l'esprit d'imprudence et d'erreur*, etc., etc. C'est la démence de ceux que Jupiter veut perdre... Et voilà la véritable explication des négociations entamées avec la Hollande au sujet du Luxembourg. Bismarck avait amené là l'empereur dont il se jouait et qu'il ne craignait plus ; il se préparait, s'il ne ressortait pas de l'incident, la guerre — qu'il ne désirait point encore absolument, n'étant pas absolument prêt — à venir avec son roi, prendre à l'exposition, une mesure plus exacte des choses de France, et s'amusait beaucoup en attendant du désarroi de l'empereur et du Parlement. Là, au Parlement, les plus avisés avaient une demi-conscience de cette situation, et Chesnelong étant de ceux-là, pratiquait et prêchait le silence qu'il tenait pour être d'or, quand la parole peut être de soufre, de salpêtre et de plomb.

C'est ce qui ressort de ses notes et de ses lettres, avec son admiration pour le sang-froid et l'habileté de M. de Moustiers en cette affaire, et sa haute estime pour le maréchal Niel, dont il a écrit depuis : « Il s'est rarement rencontré un ministre de la guerre de cette valeur, et, s'il eût vécu en 1870, peut-être n'aurions-nous pas eu à subir de si cruels désastres. »

L'exposition s'ouvrit solennellement au milieu de ces tristesses (1) ; mais rien ne put marcher tant qu'il y eut dans les airs ce bruit de cliquetis qu'on entendait, dit la légende, avant les invasions des Huns. Après le 13 mai, au contraire (2), ce fut la subite détente de la corde de l'arc, la sortie tumultueuse des écoliers en vacances, et bientôt

(1) Le 1er avril, à l'une des périodes aiguës de la crise du Luxembourg.

(2) C'est le 13 mai que M. de Moustier annonça aux Chambres la fin de la crise et l'affermissement de la paix.



l'enivrement, le délire. Le Champ-de-Mars devint le centre du monde civilisé, et même de l'autre. La province s'y déversa curieuse et ardente ; l'Europe, émérillonnée et comme en rupture de bancs : Orgie de peuples, orgie de souverains !... Et gardons-nous de donner à ce mot un sens trop figuré ; empereurs, rois, sultan, héritiers des couronnes, archiducs, princes de tous les échelons du Gotha, excités, entraînés, parfois attendris comme on l'est en débauche, se grisaient de plaisirs permis ou défendus (1). On n'a jamais revu cela, ... bien qu'on ait vu depuis 1867 des expositions plus énormes, plus riches, plus attractives, plus audacieuses et, par elles-mêmes, plus folles. Mais en dansant aux Tuileries, en dansant dans les ambassades — ce qui était le plaisir permis sinon toujours opportun (2) — on célébrait l'union des peuples et l'union des rois ; en aucun temps peut-être et nulle part, on ne parla davan-

(1) Les princes foisonnent ici... la plupart n'ont pas donné de grands exemples de gravité. Si j'étais l'empereur, je me choquerais qu'on vînt chez moi faire des orgies publiques. Le premier empereur qui n'était pas délicat aurait certainement fait une algarade à ces jeunes libertins, et Louis XIV aurait poliment froncé le sourcil du haut de son Olympe... On peut dire avec quelque petite altérations de sens :

Ces belles Montbazon, ces Chatillon brillantes,
Dansant avec Louis sous des berceaux de fleurs,
Et du Rhin subjugué couronnant les vainqueurs.

Seulement les vainqueurs sont les Prussiens qui dansent avec nous. (Doudan : *Lettres*, 29 mai 1867).

C'est tous les jours un nouveau potentat qui nous arrive et Paris n'a jamais été à pareille fête. Il faut faire ici le contraire de ce qui est dans l'Ecriture, et si l'on vous dit : *Voici qu'un prince arrive du côté du désert*, il faut y aller voir, car c'est l'empereur de toutes les Russies, ou le roi de toutes les Prusses, ou la reine de toutes les Espagnes, etc., etc. (Doudan : *Lettres*, 5 juin 1867).

(2) Mme de Metternich a un courage de lion. Elle donna hier à danser, et cela quand une archiduchesse s'est brûlée l'autre jour à Vienne, pendant qu'une archiduchesse encore est folle de l'excès de ses terreurs au Mexique ; que l'archiduc à son tour peut être fusillé un de ces matins, à côté des mines de la Sonora, et cela à moins d'une année de Sadowa !... Le courage de l'empereur du Mexique est d'un autre genre... Si on met les sceptres au concours, dans ces jours de *concours* il y a certainement droit. Je lui recommande seulement de ne plus prendre le maréchal Bazaine à son service.

(Doudan : *Lettres*, 29 mai 1867).

tage de paix, même M. de Bismarck dont la verve d'ailleurs ne tarissait pas, et dont la lucidité ne connaissait pas d'éclipse quoiqu'il bût ferme... Quelle mesure de sincérité y avait-il — je ne dis pas chez lui, mais — chez tous ?... Ils étaient foule, et sans doute participaient à la mobilité comme à l'inconscience relative des foules.

Toujours est-il qu'au milieu des salons étincelants des Tuileries et de l'ambassade d'Autriche, tomba un jour la dépêche du Mexique, annonçant la fin du drame lugubre... Quelques jours encore, et c'était l'attentat contre l'empereur de Russie... On sursautait d'horreur, on s'arrêtait quelques instants; et puis la *chasse royale* tourbillonnait de nouveau. Cela s'appelait le succès de l'exposition, et le succès matériel était indéniable en effet... On aimait à se dire qu'il y avait là des preuves de vitalité, des promesses d'avenir, un hommage significatif rendu par les puissances accourues, et enfin que l'amphitryon du banquet universel demeurait bien toujours « l'arbitre de l'Europe. »

Et pourtant quelques hommes restaient oppressés, silencieux et graves : ces joies leur faisaient peur. Chesnelong qui était de ce nombre n'avait qu'une seule pensée, s'en aller, s'ôter de là. Le dégoût l'avait saisi, la nostalgie de la famille, de la province, des saines atmosphères le laissait sans repos, il partait le jour même où se fermaient les portes du Palais-Bourbon disant : « Le décor est beau, les danseurs sont de marque, l'entrain est grand, la fête est réussie, les maîtres de maison sont satisfaits, mais... les rafraîchissements sont malsains... il y a de l'électricité dans l'air, des coups de tonnerre qu'on n'entend pas toujours ébranlent la maison... Et puis enfin, après ? Oui, après ?... » Au calme, et de retour chez lui il écrivait encore : « Je suis effrayé de toutes les éventualités et je prévois avec une secrète terreur non seulement le dénouement de la féerie, mais l'heure de la rentrée des Chambres... si l'empire croulait, ce serait l'anarchie, il faut le faire durer. Le faire durer sans rien sacrifier de l'honneur de la France et de sa mission traditionnelle. Plus de politique

garibaldienne, pas de politique italo-prussienne : tout, plutôt que cela. (1) »

L'Empereur avait-il compris quelque chose de ce qui se passait chez le député de son choix ? C'est possible. Craignait-il qu'il ne lui échappât, *chi lo sa?* Ou plutôt voulait-il lui témoigner sa persistante estime, peut-être sa reconnaissance ?... Je l'ignore. Ce que je sais, c'est que *de motu proprio*, il transforma cette année-là, pour le 15 août, le brevet de chevalier de la Légion d'honneur de Charles Chesnelong en un brevet d'officier. Et dans la correspondance intime de celui-ci, je trouve, à la date du 19 août 1867, le passage suivant :

« Cette lettre commencée le 14 se termine le 19. Dans l'intervalle j'ai été surpris par une promotion dans la Légion d'honneur que rien, absolument rien, ne m'avait fait pressentir, que personne, absolument personne, n'avait provoquée et qui, si elle est prématurée, a du moins l'excuse d'avoir été complètement spontanée. Les miens s'en réjouissent, mes amis m'en félicitent, et je me laisse aller à en être content. Je le serais bien autrement si mon pauvre père était là !... Lui, si exempt de vanité pour lui-même, il jouissait avec candeur de toute distinction ou marque d'estime qu'on donnait à son fils. Les hommes forts ont le droit d'être ingénus, m'écriviez-vous un jour; mais ... ils ne devraient pas avoir le droit de mourir. » (2)

XIII

Lorsqu'aux premiers jours d'octobre de la même année, la députation des Basses-Pyrénées fut, selon la coutume, porter à Biarritz ses hommages, l'Empereur la retint à déjeuner. Biarritz était en quelque sorte son Marly, on y bannissait l'étiquette. Au sortir de table, l'Empereur attira Chesnelong à l'écart pour causer avec lui de certaines

(1) *Lettres à une vieille Amie.*
(2) *Ibid.*, 19 août 1867.

complications parlementaires et traiter certains problèmes financiers. Il était simple, très bon, plus ouvert que de coutume : on l'eût dit en pleine confiance. Comme il ne touchait pas à la question romaine si vibrante à cette heure, et surtout si pressante, son interlocuteur, manœuvrant avec adresse, parvint à l'y amener. Garibaldi venait, au milieu de ses mises en scène les plus mélodramatiques, de proclamer à Genève (1) que la base nécessaire de la paix universelle était la destruction de tous les trônes, mais surtout, et, tenant au besoin lieu du reste, l'anéantissement de la «pestilence papale». Après quoi il avait quitté la Suisse (2) au cri de : *Rome ou la mort*, comme jadis à Catane; et, lançant à travers la péninsule des manifestes et des adresses (3) il arrivait à Florence sans être entravé par personne, et en partait de même pour Arezzo (4) et les limites du territoire pontifical. L'Empereur qui, récemment encore, en faisant don de la Vénétie, n'avait demandé qu'une chose au gouvernement italien, laisser mourir Pie IX en paix, s'était à la fin senti blessé... d'où des dépêches et des avis qui ressemblaient fort à des injonctions comminatoires, tandis qu'il faisait mouvoir ses troupes et ses vaisseaux (5).

(1) Garibaldi était arrivé à Genève le 8 septembre avec son feutre gris son *puncho* américain, sa chemise rouge, ses grands gestes et sa faconde. Procession, cris, chants, discours enflammés et enfin, le 9, ouverture du *Congrès de la paix* dont le succès fut problématique, même au point de vue Garibaldien, mais où, au nom de la fraternité des peuples, le prophète du jour proclama *urgente* la guerre au Pape, nécessaire la guerre aux tyrans, légitime la guerre à tous les rois, *impie* la guerre aux peuples.

(2) Garibaldi quitta Genève le 11 septembre, quelque peu poussé par les épaules par ces bons Suisses, mais dissimulant la hâte de son départ sous l'arrogance de ses déclarations finales.

(3) Le 18 septembre, les journaux italiens publiaient ses adresses : *Au peuple de Rome*, *Aux patriotes italiens*. Et ces appels violents passaient aussi facilement que ses bandes elles-mêmes à travers les mailles élastiques de la police italienne.

(4) Son départ pour Arezzo eut lieu le 22 septembre. Le ministère italien feignant de croire qu'il retournait à Caprera et l'écrivant en France : « En quittant Genève Garibaldi retournera sans doute à Caprera », mandait Ratazzi.

(5) Le corps de troupes expéditionnaires s'organisait à Lyon vers le 20 septembre et les bâtiments de transport à Toulon.

Si bien que Ratazzi avait dû s'exécuter et que, dans la nuit du 23 au 24 septembre — on était au 2 ou 3 octobre (1) — Garibaldi avait été arrêté à Asinalunga. L'Empereur se montrait extrêmement fier auprès des catholiques de cette victoire politique qu'il nommait son second Aspromonte. Chesnelong put donc prendre pour point de départ ces dernières interventions, il en félicita chaleureusement l'Empereur qui se complut alors à démonter devant lui les pièces de sa diplomatie. Chesnelong encouragé reprit le détail des événements et ce fut très bien tant qu'il frappa sur Garibaldi, l'Empereur frappait aussi et frappait même plus fort que lui, Garibaldi était le bouc émissaire qu'il abandonnait à la vindicte cléricale, et c'était jeu de cour de tomber sur le condottiere en ménageant ses patrons et ses complices (2). Ce fut bien encore lorsque Chesnelong appuya sur les compromissions évidentes du ministère italien, et même du roi. L'Empereur venait de ressentir assez cruellement leur procédé, et sa vieille passion italienne n'avait pas suffi pour l'anesthiser sur ce point. Mais lorsque, tirant des prémisses acceptées, leurs conséquences, et montrant d'ailleurs qu'en ce moment Ratazzi et son maître se jouaient de nous puisqu'on apprenait alors

(1) Je n'ai pu retrouver la date formelle de cette visite et de cet entretien à Biarritz. Mais ils ont eu lieu en octobre et avant la venue du chevalier Nigra lequel arriva le 4 octobre, séjourna et partit le 15 avec l'Empereur pour Saint-Cloud.

(2) Mérimée qui mieux qu'un autre nous donne la note des opinions en faveur, ne tarit guère en cet automne 1867 contre Garibaldi. Et comme personnellement il déteste le Pape — ce qui veut dire au fond la papauté — il lui arrive souvent de ne faire des deux qu'une seule bouchée : « Que dites-vous de Garibaldi ?... Il est impossible d'être plus fou ni plus bête, » 13 septembre 1867. — « Du côté du Pape on ne peut attendre que de l'opiniâtreté. Il a du courage, du penchant pour le martyre, mais de sens commun, pas l'ombre, c'est une tête aussi creuse que celle de Garibaldi, » 9 octobre 1867. — « Si cet imbécile (Garibaldi) a le pouvoir de se moquer des lois et des traités, il serait plus simple de le faire dictateur, » 15 octobre 1867. — « Il est déplorable que deux vieux imbéciles (Pie IX et Garibaldi), aussi têtus l'un que l'autre, menacent la paix du monde. Je n'y vois qu'un remède, c'est de les enfermer ensemble dans une île déserte et de les y laisser jusqu'à ce que l'un ait converti l'autre, » 25 octobre 1867.

même : 1° Que Garibaldi venait d'être reconduit courtoisement à Caprera et laissé en liberté ; 2° que le 28 septembre une de ses bandes avait violé le territoire pontifical, et s'y était installée ; 3° que Menotti Garibaldi s'avançait vers le Tibre à quelques lieues de Rome et qu'il n'était que temps *de les arrêter tous ;* l'Empereur revêtit son masque d'impassibilité, « il entra, racontait Chesnelong, dans un de ces silences que ses ennemis mettaient au compte de sa dissimulation et qui pouvaient souvent s'expliquer par ses indécisions ». Ceux qui ont connu Napoléon III savent que rien n'était moins encourageant que ces silences et cette figure de marbre ; néanmoins il est des occasions où il faut savoir se risquer et déplaire parce qu'elles ne se retrouvent pas. Chesnelong continua donc et parla nettement de la nécessité de l'intervention armée : Les zouaves pontificaux n'étaient que huit mille environ pour tenir la campagne sur plusieurs points à la fois et occuper encore les forteresses, tout pouvait être perdu à bref délai... Ajouta-t-il, *même l'honneur ?* je ne sais ; mais assurément, il l'indiqua. Seulement, c'était à une statue qu'il s'adressait. « Sire, dit-il quand même en terminant, la France catholique a la confiance que la parole de l'Empereur couvre le pouvoir du Pape et que ses armes la protégeront (1). » Il n'obtint pas de réponse, il n'en attendait pas.

Dans quelle mesure cet entretien contribua-t-il à la froideur parfois ironique et amère à laquelle se heurta d'abord, et souvent, le Chevalier Nigra succédant à Chesnelong (2) et venant traiter autrement que lui, le même sujet ?... Quelle part ce tête-à-tête put-il avoir aux déterminations que prit l'Empereur quelques jours après, malgré son extrême répugnance pour « l'intervention armée » et malgré la présence de Nigra (3) ? ... A quel degré Chesnelong mérita-

(1) Notes personnelles.

(2) On sait qu'il arriva à Biarritz le lendemain ou le surlendemain de cet entretien.

(3) Huit jours après l'Empereur se résolut à la *seconde expédition de Rome* si contraire à ses vues personnelles. Le 11 octobre, il en avisait par télégramme l'ambassade de Florence et enjoignait aux troupes

t-il d'être rangé parmi les « funestes conseillers » dénoncés sans relâche par *le Chevalier* à l'Empereur lui-même et au gouvernement italien (1)?... En un mot, jusqu'à quel point cette tentative du député catholique entra-t-elle pour quelque chose dans la seconde expédition de Rome, qui aboutit, le 4 novembre, à la victoire de Mentana « dernier rayon de soleil du pouvoir pontifical (2) »?... Nous l'ignorons. Les dates rendent cependant difficile d'admettre qu'elle ait été sans influence sur ce qui l'a suivie de si près.

Unis aux vieux fusils de Castelfidardo, les chassepots qu'inaugurait l'armée française avaient *fait merveille*. Mais lorsque les résultats des coups de force ne sont pas sauvegardés par une attitude résolue, les coups de force deviennent des fautes. Il faut bien savoir pourquoi on les commet; mais quand on les commet, il faut savoir les soutenir. Cette élémentaire vérité n'avait jamais été admise, ou comprise par Napoléon III. Aventurier il avait été dès sa jeunesse, aventurier il restait sur le trône, sans plus. La mobilité, et plus encore la complexité de ses impressions ne lui permettaient pas d'assurer le lendemain de ses aventures : pas plus à Strasbourg qu'à Boulogne, pas plus en Italie qu'au Mexique : 1870 le trouvera le même. Après Mentana la révolution reculait en Italie comme elle ne l'avait pas encore fait depuis Cavour (3) elle était sérieusement intimidée en Europe; et voilà que, dès le 12 novembre, l'Em-

rassemblées à Lyon de s'acheminer vers Toulon. Le 12, il faisait dire à Nigra par M. de Moustiers : « Puisque les troupes italiennes ne suffisent pas à empêcher l'invasion des Etats pontificaux par les bandes garibaldiennes, le moment d'agir est venu pour la France et nous en donnons loyalement avis au gouvernement du Roi. »

(1) « De funestes conseillers, écrivait Nigra, entraînent l'Empereur loin des anciennes voies. » Et ces accusations et ces suspicions revenaient dans tous ses entretiens avec l'Empereur.

(2) Le mot est du C[te] Armand et cité de ses *papiers inédits* par M. de la Gorce, *Histoire du second Empire*.

(3) S'il faut justifier cette assertion auprès de ceux qui n'ont pas présents tous les détails de l'histoire contemporaine, je rappellerai que non seulement le ministère italien avait après Mentana procédé de lui-même à l'arrestation de Garibaldi, mais que, de lui-même aussi, il avait prestement évacué les provinces de Frosinone et de Viterbe.

pereur annonce dans *le Moniteur* le retrait de ses troupes, comme pour lui faire savoir qu'elle a tort de se décourager pour si peu. Sous prétexte toujours d'observer la convention du 15 septembre — que les autres n'observent toujours pas — il avertit que de nouveau il va laisser le champ libre aux bandes régulières et irrégulières qui menacent Rome.

Voilà pourquoi, à la rentrée des Chambres — c'est-à-dire deux semaines plus tard — les catholiques et les conservateurs n'en sont plus à la reconnaissance et aux espérances des premiers jours du mois. Ce fusil impérial perpétuellement changé d'épaule, cet éternel recommencement de la politique française en Italie, inquiète amis et ennemis, et charme, parmi ces derniers, les loups encore couverts de peaux de brebis qui sont maintenant à la frontière (1).

Au reste l'émotion est grande dans tous les camps et la gauche est aussi furieuse de l'acte du 4 novembre que la droite mécontente des révélations contenues dans l'article du 12. De là une double interpellation : l'une de Jules Favre et ses entours contre l'expédition romaine; l'autre de Chesnelong, Larabure et leurs amis pour la continuation de l'expédition.

Le 2 décembre, Jules Favre développe la sienne avec le charme si particulier qu'il sait donner à sa parole et le talent si rare dont il est doué. C'est un tournoi : le lendemain Chesnelong est dans l'arène parant, ripostant, attaquant au besoin, et toujours en chevalier.

« Messieurs, en venant répondre à l'éloquent et puissant orateur qui, dans la séance d'hier, a si fortement captivé votre attention, je me sentirais écrasé sous le poids de ma faiblesse, si je n'étais pas soutenu par la pensée du devoir.

(1) On ne se gênait pas dès lors en Prusse, et entre soi, pour saluer chaque incident de la politique extérieure comme celui d'où pourrait naître le conflit avec nous. Même avant la venue du Roi Guillaume à l'Exposition, alors qu'on se préparait à être aimable en France, M. de Moltke écrivait : « Rien ne saurait nous être *plus agréable* qu'une guerre qui d'ailleurs et malgré tout ne se peut éviter. » *Lett. de M. de Moltke, mai 1867.*



« Il n'y a presque pas de point dans l'argumentation de l'honorable M. Jules Favre, sur lequel je ne me trouve en dissentiment avec lui... Il y a cependant un point sur lequel j'adhère au vœu qu'il a exprimé. Il a demandé que la clarté se fasse sur cette question de Rome, que notre politique s'affirme avec netteté et ne laisse plus subsister de doute sur le but qu'elle poursuit, etc. »

Jules Favre a sommé le gouvernement d'exécuter la convention du 15 septembre. « La France a tenu son engagement, répond Chesnelong, l'Italie a-t-elle tenu le sien ?... Messieurs, voilà toute la question et la solution qui en sortira est à la fois simple comme le droit et impérieuse comme l'honneur. »

Jules Favre a fait à sa manière l'histoire de la Papauté, Chesnelong la refait toute autre avec des textes, des chiffres, des faits, et... parvenu au moment présent, il dit :

« La secte dont Mazzini est l'inspirateur et Garibaldi le soldat, devenait maîtresse de la situation... Et l'on aurait voulu que notre gouvernement se croisât les bras ? On aurait voulu qu'il laissât l'Italie déchirer une convention qui la liait envers nous ?... La France aurait cessé d'être la France si elle n'était pas intervenue... On a reproché aux défenseurs de la Papauté de ne pas songer à la France et de trop songer à Rome... Je demande à mon tour aux adversaires de l'intervention de se moins préoccuper de la révolution italienne et du gouvernement italien, et de prendre plus de souci du respect dû à la parole de la France...

« Disons le vrai, Messieurs, l'Italie revendiquant Rome, ce n'est pas un peuple réclamant sa libération ; c'est l'esprit d'usurpation, de conquête, déguisant sous le couvert d'un prétendu droit national, les caprices de la force, de la convoitise et de l'ambition...

« L'unité italienne, je n'ai pas pour elle, je l'avoue, une tendresse exagérée ; elle s'est formée au mépris de la justice et la reconnaissance ne me paraît pas devoir être sa vertu de prédilection».., mais je pourrais lui devenir sympathique à deux conditions : la première, c'est que sa politique ne soit pas contraire aux intérêts de mon pays ; la seconde,

c'est que ses aspirations n'inquiètent pas les consciences religieuses...

« ... Le jour où le Pape serait expulsé du Vatican, ce n'est pas Victor Emmanuel, c'est la Révolution qui monterait au Capitole, et la dissolution de l'Italie suivait de près... »

Mais Jules Favre a fait de la doctrine, il s'en est pris au *Syllabus*, il a prétendu que la liberté de conscience était en jeu, que délivrer ou maintenir le Pape, sauvegarder son indépendance, en un mot assurer le fonctionnement normal du catholicisme et de sa hiérarchie, c'est attenter à la liberté de conscience des non catholiques. Les grands pontifes de la libre-pensée ne dédaignent pas de recourir à ces vieux clichés dont l'effet est toujours certain, dussent-ils ne pas se regarder entre eux quand ils en font usage. Jules Favre savait très bien ne pas rire en de telles occurrences, et de plus, il tendait ici un piège très spécial au catholique qu'il croyait ligaturé comme une momie dans les bandelettes du *Syllabus* (1). A droite et à gauche la presse violente avait donné des interprétations désastreuses à ce document pontifical. On avait essayé de faire, et on avait fait de cette *Liste* ou *Table* d'erreurs précédemment condamnées et qui renvoyait, pour l'intelligence de chaque titre, aux Brefs et aux Bulles formulant les condamnations, on avait fait, dis-je, une sorte de catéchisme nouveau, contenant, assurait-on, des vérités nouvelles, des anathèmes nouveaux, un arsenal des malédictions, prescriptions et proscriptions nouvelles contre tout ce qui constitue la vie et le monde modernes. Naturellement les ennemis de l'Eglise, fermant l'oreille aux interprétations autorisées, acceptaient d'enthousiasme les commentaires exclusifs, et s'en armaient pour dénier aux catholiques le droit d'user de la liberté et celui de respecter celle d'autrui.

Chesnelong comprit très bien sur quel terrain on l'attirait, et ne songea pas du tout à se dérober.

(1) Index ou catalogue des erreurs sociales déjà condamnées, le *Syllabus* avait été publié comme la Bulle *Quanta cura* en 1864, après la convention du 15 septembre, le 8 décembre.



Messieurs, dit-il avec sa belle franchise, « si l'on nous proposait d'atteindre à quelque degré que ce fût dans la jouissance de leur liberté, les membres des communions séparées du Catholicisme, nous serions tous unanimes, et pour ma part je ne me placerais derrière personne, pour défendre les droits inviolables qui doivent assurer à tous la justice de nos lois et la libéralité de nos mœurs. » Et peu après il ajouta, parlant précisément de Jules Favre qu'il serrait de près : » Lorsque je l'ai entendu, le *Syllabus* à la main, nous sommer de renoncer à nos croyances de catholiques ou à notre raison d'homme et à nos convictions de citoyens..., j'ai senti et je viens dire... que la défense ici est plus qu'un droit... Que la Chambre se rassure pourtant je ne viens pas discuter à cette tribune les doctrines du *Syllabus*, je n'accepte ni le sens que l'honorable M. Jules Favre y attache, ni les conséquences qu'il en tire ; qu'il me permette de m'en référer à des commentaires autorisés qui assignent à ces décisions doctrinales leur véritable portée (1). Ne faisons pas de théologie à cette tribune, etc. »

Sans en faire — et il a bien raison — l'orateur poursuit son argumentation dont je détache encore des fragments. Aucune analyse ne pouvant remplacer les citations.

« Ce qui est engagé dans le principe de la souveraineté pontificale, c'est la liberté de conscience des catholiques. ..... Il ne s'agit pas de donner aux catholiques des armes menaçantes pour la liberté des autres, mais de les protéger eux-mêmes dans la liberté de leur propre foi »; et ceci développé : « La papauté a précédé la souveraineté temporelle, elle survivrait à sa ruine... Sa première indépendance fut, selon une expression célèbre, l'indépendance que donne la mort à celui qui la méprise...

« L'honorable M. Jules Favre vous disait hier le nombre

(1) L'orateur faisait ici allusion, sans que personne pût s'y méprendre tant la brochure avait fait de bruit et était présente à tous les esprits, aux explications données par Mgr Dupanloup dans son écrit : *L'Encyclique et la Convention de septembre*. Ecrit dont il fut remercié par Pie IX, auquel 630 évêques envoyèrent leur adhésion et qui établissait le vrai sens des condamnations portées, ou plutôt rappelées.

des papes canonisés durant cette première période (1). Je vous demande la permission de compléter cette statistique et d'ajouter que, parmi ces papes, il y a soixante martyrs, ce qui, pour le dire en passant, doit donner singulièrement à réfléchir à ceux qui, partisans de l'indépendance spirituelle du pape, ne veulent pas lui donner pour base le maintien du pouvoir temporel...

« Mais... dût le pouvoir temporel sombrer, et quelque situation qui lui fût réservée, le pape resterait toujours le pape. On n'en fera jamais un patriarche de Moscou. Telle est ma ferme persuasion : Je la proclame sans embarras, comme sans détour. Mais serait-ce une raison pour ne pas laisser d'autre refuge à une institution protectrice de la liberté des consciences, que ces moyens héroïques et presque providentiels sur lesquels l'homme est sans action ?... Nous disons en effet, non pas que la foi catholique serait atteinte ; mais que l'organisation catholique serait profondément troublée par la suppression du pouvoir temporel.... cette souveraineté assez grande pour la liberté, suivant l'expression d'un illustre orateur, trop petite pour la domination. »

On applaudissait de toute part — ou du moins à peu près, car on a dit qu'au sommet de la gauche, M. Guéroult montrait le poing à l'orateur, qui très-paisible continuait :

« En entendant hier l'honorable M. Jules Favre, j'admirais toujours la puissance de son éloquence ; mais j'éprouvais quelquefois, en face de ses idées, un étonnement profond. » Et dans l'énumération des causes de cet étonnement, revenant sur « la peur du pape » et de sa puissance.

« Quoi ! ce serait là le péril de l'heure présente ?... Messieurs, je vois ce péril dans l'affaiblissement de la règle morale et du respect... dans ces flots de systèmes matéria-

(1) Jules Favre avait divisé l'histoire de la papauté en deux périodes. La papauté sans royaume : de Jésus-Christ, à 756 ; la papauté avec pouvoir temporel : de 756 à 1867. Un plus grand nombre de saints en la première période, donc « voilà comment l'Eglise se juge elle-même ».

listes qui nous débordent de toute part et contre lesquels l'honorable M. Jules Favre faisait entendre hier d'éloquentes protestations. Il ne veut pas plus que nous abaisser par ces doctrines l'âme de la nation ? Eh bien, qu'il laisse alors le catholicisme faire en pleine sécurité son œuvre sainte... »

Se tournant peu après vers le banc des ministres : « S'il y a eu des malentendus, des tristesses, quelques déchirements, l'occasion est propice pour reconstituer le faisceau (des forces conservatrices) dans sa puissance première : une politique nette, ferme, à la fois modérée, conservatrice et sagement libérale fera le reste. L'exaltation des partis extrêmes n'est un danger sérieux que lorsque la division des hommes d'ordre ouvre la brèche... Messieurs, ne nous divisons pas et que, sur cette question de Rome qui touche aux délicatesses, aux profondeurs de la conscience et aux plus grands intérêts du pays, notre accord réponde aux sentiments et aux vœux de la France conservatrice. » Suivent des conclusions plus formelles : La France doit demander à la conférence européenne (qu'il était question de réunir) d'assurer et de garantir l'indépendance pontificale, en attendant son drapeau doit rester à Cività-Vecchia comme une égide, etc., etc. »

Jules Simon répond, sans diminuer l'impression que produit ce discours. Le lendemain, Thiers monte à la tribune pour compléter l'œuvre de Chesnelong qui, dans son enthousiasme et oubliant son propre succès, écrit : « Nous lui avons fait un triomphe. Quel discours ! quel talent ! De l'ironie, de l'esprit, une familiarité puissante, une aisance suprême, et en plus de l'élévation, de l'émotion, des vérités à poignées, et des erreurs à profusion dans la partie philosophique : L'égalité des cultes fondée sur la vérité qui naît de la diversité ! etc., etc. Je ne sais quel hegelianisme et quel scepticisme voltairien servant de base à une argumentation toute au profit du catholicisme. C'était curieux, mais c'était surtout très efficace. Si l'argumentation n'était pas toujours irréprochable, elle était toujours saisissante d'originalité, d'esprit et de vie. La Chambre

ne se possédait plus, on était en présence de l'irrésistible. (1) »

Chesnelong m'y incitant ainsi lui-même, on me permettra de donner un échantillon de ce discours qui se combine si étroitement avec sa propre parole pour amener un résultat considéré par tous alors comme la plus grande des victoires. M. Thiers donc, après avoir démontré qu'il faut en finir avec la révolution italienne et la décourager absolument, indique au gouvernement la teneur, voire le texte de ce qu'il doit dire aux Italiens, et le voici :

« Vous n'avez jamais voulu comprendre mon langage? Jamais? Eh bien, cette fois je vais tâcher de le rendre tellement clair, que ceux mêmes qui ne veulent pas comprendre seront forcés de comprendre : Sachez bien que, dans aucun cas, je ne vous abandonnerai le Pape, dans aucun cas... ... Non, je ne vous livrerai pas le Pape. J'ai eu le tort... de vous laisser envahir non seulement les Marches et la Romagne, mais l'Ombrie qui était nécessaire au Pape pour vivre; mais ce qui lui reste, il le conservera et, que je sois à Rome ou que je sois à Civita-Vecchia, ou à Toulon, tenez pour certain que, dans un aucun cas, ni par les moyens moraux, ni par les moyens immoraux... vous ne pourrez le lui enlever. Jamais, dans aucun cas.

. . . .

« Je vous ai abandonné mes plus grands intérêts quand je vous ai permis de vous unir à la Prusse; je vous ai permis, à vous qui me devez tout, d'amener en Allemagne une révolution à jamais funeste pour la France et pour son avenir; je vous ai permis de faire douter dans le monde entier de ma loyauté... Mais je ne vous permettrai pas cela... »

M. Thiers martelait ses mots, ces mots décisifs : *jamais, en aucun cas*, etc., et avec une telle force qu'ils entraient bon gré mal gré dans toutes les têtes, même dans celle de M. Rouher, nous allons le voir. Au reste, s'adressant à lui ministre d'Etat — on disait vice-Empe-

(1) *Lettre à une vieille Amie*, 7 décembre 1867.

reur — à lui et à ses collègues, il ajouta avec cette espèce de puissance de persuasion et d'autorité qui semblait ajouter à sa petite taille plusieurs coudées :

« Savez-vous ce qu'on dirait dans le monde? (si vous laissiez consommer le crime de l'Italie) on dirait ceci : La conduite de la France à l'égard du Pape a été une longue perfidie... »

Il est probable que la nuit suivante « le gouvernement » dormit très mal, car enfin il fallait parler. M. de Moustier l'avait fait, dans une précédente séance « en paroles équivoques », écrivait Chesnelong, très pauvrement, et la Chambre le lui fit entendre. Cette fois, à la quatrième des séances remplies par les deux interpellations sur la question romaine, ce fut le ministre d'Etat qui donna de sa personne, et s'il ne reproduisit pas le discours à l'Italie suggéré par M. Thiers, il en répéta quelque chose.

« Eh bien, nous le déclarons, au nom du gouvernement français, l'Italie ne s'emparera pas de Rome... Jamais, jamais.

— Non, non, jamais, jamais, criait la Chambre.

M. Rouher. — Jamais la France ne supportera cette violence faite à son honneur et à la catholicité. (*Applaudissements.*) Elle demande l'énergique application de la Convention du 15 septembre, et si cette Convention ne rencontre pas, dans l'avenir toute son efficacité, elle y suppléera. Est-ce clair ?

— Oui, oui. Jamais! Jamais! »

L'émotion était tout à fait à son comble, on allait et venait en entrecroisant mille exclamations, des poignées de mains s'échangeaient inconscientes, « la Chambre éclatait », écrit Chesnelong. Le ministre descendant de la tribune est assailli par des groupes, il parlemente, s'explique et ramené par Berryer, qui lui fait littéralement monter l'escalier de la tribune, il dit :

« Quelques membres du corps législatif m'ont exprimé la crainte que ma parole n'eût pas été assez nette en ce qui concerne le pouvoir temporel du Pape. Il ne saurait y avoir la moindre équivoque à cet égard. Lorsque j'ai dit

Rome, j'ai parlé de la capitale du territoire actuel, et je comprends dans la défense du pouvoir temporel du Pape, le territoire actuel dans toute son intégrité. »

Nouvelles exclamations. Jules Favre reprend la parole. Triste et amer, Chesnelong lui succède. Il retire son amendement, mais il tient à appuyer sur les déclarations devant lesquelles il le retire :

« La révolution en Italie est carrée, elle dit : Je veux Rome. Eh bien, le gouvernement par ses déclarations, la Chambre par son adhésion éclatante, s'accordent pour répondre : Vous ne l'aurez jamais. Vous trouverez toujours sur votre chemin l'Empereur et la France à côté du Pape... »

Voici du reste la lettre qu'il écrit, un peu haletant, au sortir de la séance : « Le mot de préservation a été dit, le *quos ego* a été prononcé. JAMAIS, *ou la guerre avec la France.* Mais à peine Rouher descendu, il nous semble que ce mot ne s'applique qu'à Rome. Les ministres, la majorité me pressent, m'entourent : Retirez vos interpellations. Je résiste et passe avec mes collègues cosignataires dans une salle voisine. Tous, ou presque tous, sont d'avis de retirer les interpellations pour ne pas diviser la Chambre. Je résiste seul pendant vingt-cinq minutes et soutiens qu'il faut être sûrs que la garantie s'applique à tout le territoire actuel. Pendant cette conférence MM. Berryer et Thiers ont obtenu du ministre la déclaration complémentaire. Berryer vient me dire lui-même que, dans cet état de chose, il faut prendre acte, retirer les interpellations et tout cimenter par le vote contre l'interpellation Favre. Tous nos amis sont de son avis. Nous rentrons dans la salle des séances. Je monte à la tribune, il se fait un grand tapage, la salle est excitée, débridée. J'obtiens enfin le silence et constate que ce retrait des interpellations n'a lieu qu'en présence des dernières et formelles déclarations du gouvernement. Berryer prononce ensuite quelques paroles, pas tout à fait conformes à ce qu'il m'avait dit, la défiance lui est venue touchant le retrait, il le regrette et voudrait engager encore plus le gouvernement... Le vote a lieu au scrutin sur notre demande : 237 voix contre 17, cela

répond au vœu de Berryer et, pour la cause commune, c'est le triomphe, après le discours de Rouher. Je rentre heureux mais bien fatigué, et il me reste de cette campagne une grande satisfaction intérieure et un gros rhume que je vais soigner. »

Berryer et ses défiances avaient raison. Mais nul ne le croyait alors, pas même la diplomatie européenne, pas même M. Thiers qui, serrant avec effusion les mains de Mgr Dupanloup, lui disait le lendemain : *Le Pape est sauvé!*

Et cependant ceux qui chantaient victoire n'avaient pas tort. S'ils eussent été vaincus, c'en était fait à l'heure même de la cause pontificale, et c'était la France qui lui portait le dernier coup.

Triste, las, vaguement effrayé par tant de prévisions, l'Empereur, restant fidèle à lui-même, trouvait moyen d'osciller encore : il remerciait M. Rouher de l'avoir tiré d'un pas difficile, mais il ajoutait : « En politique il ne faut point dire *jamais.* »

(*A suivre.*) M. DE MARCEY.





SUR LE SENS DU MOT
RÉVOLUTION

Pour le moment, la Révolution, c'est le monstre myrionyme : « Si l'on demande à M. Aulard, remarque M. Faguet, ce que c'est que la Révolution, il répondra avec un très grand bon sens, selon moi, qu'il n'en sait rien du tout. » Les lecteurs de l'*Université catholique* se souviennent peut-être que j'ai exprimé, ici même, il y a quelques années, une opinion analogue. Ce faisant, je croyais constater un état de confusion, regrettable et destiné à disparaître. M. Faguet, lui, affirme que l'embrouillement philosophique et historique, qui a pour centre l'idée de révolution, est irrémédiable, et il en prend très joyeusement son parti. Cette confusion ne lui permet-elle pas de rire du bloc légendaire, ce bloc inesthétique, fruste, lourd, qui pèse sur la vie nationale et l'écrase? Il n'y a pas de bloc, s'écrie M. Faguet, parce qu'on n'a pas encore trouvé, de la Révolution, une définition acceptable.

Parole imprudente! Si la définition n'a pas encore reçu, en effet, les honneurs de la littérature officielle, elle existe, cependant, ou elle est près d'exister. Nous connaissons les auteurs responsables de la formule nouvelle; ils s'appellent : M. Aulard et ... M. Emile Faguet. Grâce à ces deux écrivains, l'histoire de l'Histoire de la Révolution a fait un pas

décisif; elle est sortie de la période Taine, dans laquelle il semblait que la science dût s'éterniser.

On n'abandonne pas encore les biographies et les monographies, et les statistiques, et les documents, et les archives, et l'inédit, et les papiers de famille, et les livres de raison. Que les érudits vaquent en paix à leurs pieuses recherches; pour eux et pour nous, leurs admirateurs, la séance continue. Mais enfin, l'opinion publique s'inquiète d'autre chose : elle demande qu'on lui explique la nature de cette gigantesque et interminable révolution, dont la France et l'Europe vivent... ou dont elles meurent. Des travaux de M. Aulard — avec lequel, d'ailleurs, il est en opposition absolue de tendances — M. Faguet tire la très nette conclusion que voici : « La Révolution, à la réduire aux idées et sentiments qui ont eu, pendant son cours, le plus d'influence sur ses partisans, a été anti-aristocratique, anti-monarchique, anti-religieuse, anti-ploutocratique. Réduisons encore. Cela revient à dire que ses deux « principes » ont été « l'égalité » et « la souveraineté du peuple », et, comme dit Aristote, il n'y en a pas un de plus. »

Peut-être même, comme ne le dit pas Aristote, y en a-t-il un de moins!

M. Faguet développe ce principe de l'égalité avec une clarté, une logique et une aisance merveilleuses; l'entendre et le suivre, constitue un des plus grands plaisirs que puisse nous procurer la littérature contemporaine. Je ne dis pas qu'il ne faut pas ensuite le compléter et le corriger, mais, pour le moment, il nous suffit d'accueillir ces vérités, nouvelles pour les hommes de notre génération, un peu anciennes pour ceux qui ont lu de Maistre, mais lumineuses, bienfaisantes, incontestables.

« L'égalité, dit M. Faguet, a été d'abord, pour les Français imbus de l'esprit nouveau, — l'égalité des droits, l'égalité devant la loi et devant la justice, l'égale possibilité d'accès à tous les emplois et à toutes les fonctions. — Mais l'égalité des droits n'étant guère plus qu'une plaisanterie, un peu amère, quand l'égalité des conditions n'existe pas, l'idée d'égalité des conditions n'a pas tardé à pénétrer dans les

esprits comme une conséquence du principe... Le duel entre l'égalité et la propriété a été permanent pendant la Révolution, comme depuis.

Remarquez que les anti-propriétaires de ce temps-là pouvaient se réclamer de la Déclaration elle-même. Elle disait : « Les droits sacrés et inaliénables de l'homme sont la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété. » Cela peut vouloir dire : « Les propriétés sont inattaquables. » Mais cela peut vouloir dire, et en bon français c'est le sens : Tous les hommes ont droit à la propriété, comme à la liberté, à l'égalité et à la sûreté.

Ce duel entre la propriété et l'égalité a duré sans grand éclat, pendant la Révolution, jusqu'à ce que Babeuf, avec sa redoutable précision lui ait donné sa forme définitive. Lui, le premier, je crois, s'est avisé que le socialisme révolutionnaire était enfantin ; que c'est donc la propriété elle-même qu'il faut, non partager, mais abolir ; et que le seul moyen, pour qu'il y ait égalité entre les propriétaires, est, que la propriété ne soit point.

Et alors apparaît l'idée collectiviste, qui est l'idée obscure, mais essentielle, latente, mais fondamentale, de la Révolution française. »

Il semble qu'ici nous touchions au dernier terme de l'évolution égalitaire ; mais, semblable au Méphisto de Gœthe, la Révolution est grande logicienne ; elle ne recule pas devant les conséquences extrêmes de ses principes. La Déclaration de 1793 dit en propres termes : « Tous les hommes sont égaux, par la nature, devant la loi. »

Et M. Aulard, de se demander si, par cet article, les auteurs de la Déclaration ont voulu dire, qu'il est souhaitable que les institutions corrigent, autant que possible, les inégalités naturelles, c'est-à-dire, tendent à ramener tous les hommes à un type moyen de force physique et intellectuelle, et il répond : « Cela a été demandé. »

C'est Babeuf lui-même, ajoute M. Faguet, qui écrit sans ambages : « Il faut que les institutions sociales mènent à ce point, qu'elles ôtent à tout individu l'espoir de devenir jamais ni plus riche, ni plus puissant, ni plus *distingué*

par ses lumières qu'aucun de ses égaux. » Ainsi, la supériorité intellectuelle représente une injustice, pour quiconque s'en tient à la pure doctrine révolutionnaire.

« Voilà, conclut M. Faguet, l'évolution complète de l'idée d'égalité. »

Complète? est-ce bien sûr? Il n'est pas impossible que le Babeuf de la prochaine commotion sociale, recule encore les limites de l'empire égalitaire. Pour l'instant, la démocratie révolutionnaire se contente d'annihiler ou d'écarter les hommes supérieurs. Ne peut-on pas supposer, puisque nous sommes sur le terrain de la logique et de l'hypothèse, ne peut-on pas supposer qu'elle les supprimera un jour? Au fait, Lavoisier et Chénier, pour ne nommer que ceux-là, ont monté sur l'échafaud.

Il ne nous échappe pas que la logique et la réalité sont deux choses très distinctes; jamais le monde ne verra le triomphe absolu de l'idée d'égalité, telle qu'elle se révèle dans la Révolution. Mais il importe et il est absolument indispensable que nous connaissions la nature des forces que renferme cette idée, forces qui se déchaînent sous nos yeux, et qui sont loin d'être épuisées, selon toute vraisemblance. Essayons de comprendre, par voie de déduction, tout ce qu'il y a de malfaisant et de redoutable dans l'égalité révolutionnaire : représentons-nous le fonctionnement de la société collectiviste esquissée par Babeuf, et dont M. le baron Millerand prépare le prochain triomphe.

Donc, aucune supériorité n'est tolérée, dans l'heureuse société collectiviste que nous imaginons : fortune, titres nobiliaires, avantages résultant de l'expérience ou d'une science exceptionnelle, tout a disparu ou disparaît, au fur et à mesure que l'exigent les intérêts de la République. Et, cependant, l'égalité n'existe pas! Parmi les hommes, les uns sont laids et les autres sont beaux, les uns sont petits et les autres sont grands, les uns sont faibles et les autres sont forts; quelques-uns, nés sourds-muets, aveugles ou paralytiques, demeurent tels pendant toute leur vie. Que fera le Comité de salut public, chargé de veiller sur les principes et l'existence du collectivisme? Il essaiera

vainement de remédier à toutes ces infirmités, puis il se résignera, et il consolera les victimes, avec des paroles banales, bourgeoises, réactionnaires, et qu'il empruntera peut-être — horreur! — à l'ancienne phraséologie cléricale.

Mais il peut se faire que les paralytiques, par exemple, comptent dans leur confrérie, un écrivain logique et éloquent, irritable et énergique, capable, en un mot, de formuler toutes leurs revendications. Cet écrivain n'aura-t-il pas le droit de dire, à ceux de ses contemporains qui seront bien portants : « Citoyens, il est irritant pour des infirmes de voir les privilégiés de la santé, se promener joyeusement au soleil. Un tel scandale risque de détruire les fondements égalitaires, sur lesquels repose la société nouvelle. La santé représente un bien infiniment plus précieux et une distinction autrement éclatante que la liberté ou la richesse. Il faut que cette douloureuse inégalité cesse. Et comme vous êtes incapables de rendre les infirmes bien portants, il y a obligation rigoureuse pour vous, de rendre les bien portants, infirmes. Par ordre du comité de Salut public, chaque citoyen, normalement constitué, devra se laisser amputer d'un bras ou d'une jambe. A ce prix seulement, sera sauvegardée l'égalité sacro-sainte qui est la base d'airain du collectivisme ».

On pense bien que les successeurs de Babeuf ne s'arrêteraient pas en aussi bon chemin. Ils découvriraient, chaque jour, quelque inégalité nouvelle, et chaque jour, ils proposeraient ou imposeraient quelque nouvelle suppression, jusqu'à ce qu'enfin leur zèle collectiviste manquât d'aliment par l'anéantissement de toute vie.

En indiquant ce développement logique, je ne joue pas, comme parle M. Faguet; je crois rendre sensible le caractère brutal, négatif et essentiellement destructeur, de l'idée révolutionnaire.

En présence de l'inégalité, dont l'histoire et la vie et l'univers nous offrent le spectacle, plusieurs sentiments peuvent jaillir de nos âmes. Il nous est permis d'admirer comme admirent les Psalmistes et Bossuet. Cette puissance

suprême qui a construit le monde, et qui n'y a rien fait qui ne soit très bon, a fait néanmoins des créatures meilleures les unes que les autres. Il y a de l'inégalité dans ses créatures, parce que cette même bonté, qui a donné l'être aux plus nobles, ne l'a pas voulu envier aux moindres; mais depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites, sa providence se répand partout.

Souvent il convient de se résigner, comme le divin Maître nous l'enseigne par ses paroles, sur la Montagne, et par son exemple, au Jardin des Olives; quelquefois, nous avons la consolation d'améliorer partiellement par la charité, un état de choses défectueux, et toujours s'offre à nous le devoir strict de tendre à la perfection, ce qui implique une lutte constante contre l'inégalité morale. Mais cette lutte est bienfaisante, parce qu'elle a un caractère positif, elle tend à diminuer le mal, si possible, et surtout à augmenter la somme du bien. Au contraire, l'égalité révolutionnaire essentiellement négative ne sait que méconnaître, combattre et détruire les supériorités existantes. Relever ce qui est humble n'entre pas dans son programme; elle abaisse ou anéantit ce qui est élevé. Par là, l'égalité se rapproche d'un état moral, dont M. Faguet n'a pas cru devoir parler, sans doute parce qu'il n'est pas d'usage de citer souvent la Bible, à la *Revue des Deux-Mondes*. Le premier Révolté dont l'histoire fasse mention, savait mieux rédiger les formules révolutionnaires que les constituants ou les conventionnels. Il disait d'abord: *non serviam*, je ne me soumettrai pas, je n'obéirai pas, puis *similis ero Altissimo:* je serai semblable au Très-Haut. Or, Satan savait fort bien qu'il avait atteint, lui, les derniers développements de son être et de sa force. L'égalité ne pouvait se produire entre le Très-Haut et lui, que par l'abaissement du Très-Haut. Les hommes de 89 et de 93 n'ont pas réussi à traduire convenablement la formule biblique de l'orgueil et de la révolte qui correspond au mot égalité, entendu dans le sens révolutionnaire.

Il apparaît donc avec une clarté suffisante que M. Faguet a exprimé, en langage profane et moderne, des pensées bibli-

ques magnifiquement commentées par de Maistre. Une pareille constatation désolera sans doute certains amis de M. Faguet, mais il est difficile de l'ignorer ou d'en nier l'exactitude. De Maistre dit en style lapidaire : « Il y a dans la Révolution française, un caractère *Satanique* qui la distingue de tout ce qu'on a vu et peut-être de tout ce qu'on verra ».

M. Faguet, lui, démontre doctement que l'égalité révolutionnaire est incompatible avec la liberté, et avec la propriété, qu'elle conduit la France au collectivisme et au communisme. Il n'ajoute pas, — explicitement du moins — mais ceux de ses lecteurs qui sont logiques, en viennent à penser, qu'elle est génératrice d'anarchie. Or, collectivisme, communisme et anarchie représentent le premier terme d'une équation, dont le deuxième terme se trouve dans les paroles de de Maistre. Nous disons : égalité est synonyme de caractère Satanique.

Il faut être complet et sincère cependant : je reconnais que les conceptions de M. Faguet diffèrent de celles de de Maistre. Celui-ci a l'habitude d'aller droit au plus vif et au plus profond des choses religieuses, tandis que celui-là se tient prudemment dans les alentours. C'est pourquoi, les considérations de M. Faguet, ingénieuses, sagaces, logiques, parfois profondes, ne sont pas exemptes d'empirisme, elles manquent à la fois de base et de couronnement ; elles sont incomplètes. Il écrit trente pages sur le sens du mot révolution, sans oser dire un mot de la question religieuse proprement dite. De Maistre avait bravement intitulé son chapitre v : De la Révolution française considérée dans son caractère antireligieux. Aussi, ce court chapitre renferme-t-il un certain nombre de pensées qui dureront éternellement (1).

Veut-on savoir comment M. Faguet et de Maistre expriment la même idée ? « Quand on fait l'histoire de la Révolution française, écrit M. Faguet, il est assez naturel de s'arrêter

(1) Je reconnais, d'ailleurs, que bien des déclamations et des erreurs historiques gâtent cet admirable chapitre v.



soit au 9 novembre 1799, soit au 18 mai 1804; mais quand on fait l'histoire de l'idée démocratique, il n'y a absolument aucune raison de s'arrêter, ni en 1799, ni en 1804, ni même en 1901; ou du moins à s'arrêter à cette dernière date, il n'y aurait qu'un prétexte. Il est si évident que l'idée démocratique n'avait nullement achevé son évolution en 1804, qu'on s'étonne que l'historien nous quitte là, plutôt qu'ailleurs; et à vrai dire, son sujet ainsi conçu n'a plus de bornes, que celles, et encore si l'on veut, où exposer devient prévoir ».

Tout cela est ingénieux, trop spirituel, un peu tourmenté, long et encombré de dates inutiles. De Maistre s'exprime simplement et grandement, à la Bossuet; il dit : « Et maintenant même que la révolution a beaucoup rétrogradé, les grands excès ont disparu, mais les principes subsistent ».

Quand donc se décidera-t-on à populariser, à étudier, à commenter cette haute philosophie de la Révolution française que nous devons à de Maistre?

Parce qu'il améliore sensiblement, au point de vue religieux, Auguste Comte et Taine, M. Faguet se rapproche de la vérité historique ou plutôt philosophique, et il fait du bien aux Français de 1901. Mais que d'hésitations, que de réticences regrettables, dans cette œuvre d'évangélisation antirévolutionnaire! Ainsi, M. Faguet a pris la plume pour « prouver que les Déclarations des droits de l'homme sont incohérentes ». Et malfaisantes aussi, je suppose, puisqu'elles sont destructrices de l'idée de propriété et de liberté. Ces trente pages qui ne ressemblent, en rien, à un panégyrique de la Révolution, appelaient donc, ce me semble, une conclusion nette, plutôt sévère et pouvant servir d'avertissement aux contemporains de l'auteur. Au lieu de cela M. Faguet s'applique à disposer symétriquement je ne sais quelles antinomies obscures et déconcertantes.

« L'idéal rationnel de la Révolution ne sera donc pas atteint de longtemps; je crois même qu'il ne le sera jamais. Mais on s'en rapprochera de plus en plus. C'est précisément pour cela, qu'on n'en aura jamais fini avec la Révo-

lution. Ses revendications seront perpétuelles, parce que son objet est inépuisable. La marche de l'égalité ne s'arrêtera pas, parce qu'elle n'aura jamais atteint son but; les conquêtes de la souveraineté nationale ne s'arrêteront pas, parce qu'elle n'aura jamais rempli ses frontières naturelles. La Révolution est éternelle, parce qu'elle ne sera jamais accomplie; mais aussi, à ce qu'elle s'approchera toujours de plus en plus de son idéal rationnel sans jamais l'atteindre, elle gagne ceci, d'être éternelle. »

Essayons de traduire ces lignes mot à mot; c'est le seul moyen de les comprendre approximativement.

La Révolution est éternelle, c'est-à-dire, aussi durable que l'histoire de l'humanité elle-même. Car M. Faguet, en cela trop positiviste, laisse à notre foi de chrétien le soin de prévoir l'au-delà, et il n'a garde de réconcilier pour l'éternité Jésus et Bélial, comme c'était l'habitude de Victor Hugo. Même ainsi réduite, sa prédiction est acceptable. L'esprit d'anarchie et de haine durera aussi longtemps que l'humanité, parce que le divin Maître l'a dit avec insistance. Et il l'a dit pour des motifs surnaturels qui nous échappent, et pour des raisons naturelles que nous pouvons comprendre. Etant donné l'âme humaine et les conditions de la vie, il n'est pas téméraire d'affirmer que l'humanité comptera toujours dans son sein des éléments destructeurs. Certes, la Révolution est éternelle.

Seulement, je ferai remarquer à M. Faguet qu'en nous exprimant de la sorte, nous disons trop ou pas assez. Ainsi entendue, la Révolution a toujours été, depuis Satan et Caïn, elle est, personne n'en doute, et elle sera jusqu'à la fin des temps. Dès lors, la différence entre les ordinaires époques de l'histoire et la période 1789-1804 ou 1901 consisterait en ceci que, depuis la Déclaration des droits de l'homme, les forces négatives de l'humanité auraient mieux pris conscience d'elles-mêmes et acquis une certaine prépondérance dans le monde. Moyennant ces explications, très insuffisantes d'ailleurs, et sur lesquelles il faudra bien revenir un jour, on peut dire avec M. Faguet que la Révolution est éternelle !

Il ajoute : « Ses revendications (de la Révolution) seront perpétuelles, parce que son objet est inépuisable. Mais elle se rapprochera de plus en plus de son idéal. » Et, en effet, la Révolution, dont un Girondin a dit que semblable à Saturne elle dévore ses propres enfants, tendra sans cesse à exercer sa formidable puissance destructive. Mais M. Faguet supposerait-il que cette puissance ne rencontrera aucun obstacle, dans les instincts contre-révolutionnaires de l'humanité, qui veut vivre, qui a le devoir de vivre et qui mourra, si elle adopte pour règle de conduite l'égalité entendue comme il a été dit tout à l'heure ? Je suis fermement convaincu que le triomphe présent des principes révolutionnaires prépare une réaction bienfaisante que nous ne verrons pas peut-être, mais dont bénéficieront nos arrière-neveux, ou bien, hélas! d'autres peuples instruits par nos malheurs.

M. Faguet l'indique, cette contre-révolution, timidement, bien timidement; il voit un frein au collectivisme et à l'anarchie, dans l'amour de la liberté et de la propriété. Soit, mais cet amour de la liberté et de la propriété ne pèsera pas d'un poids bien lourd, dans les destinées du peuple intoxiqué du venin égalitaire. Le salut ne pourra venir à ce peuple que de la minorité, qui se sera mise en garde contre les doctrines de la majorité.

Voilà donc posée, si je ne me trompe, la question douloureuse et difficile, devant laquelle avait reculé la timidité patriotique de M. Emile Faguet. Car, sur les sujets discutés jusqu'ici, l'accord peut se faire aisément. Tout le monde admettra, je pense, 1° que la Révolution est éternelle; 2° que la contre-Révolution est éternelle aussi; 3° que Révolution et contre-Révolution auront tour à tour leurs heures de triomphe.

Mais qu'adviendra-t-il du peuple qui se sera fait l'apôtre de la Révolution ? Et notre France, en particulier, qui est la première intéressée au problème, doit-elle attendre de l'égalité, le succès ou la déchéance, la vie ou la mort ? Pour un écrivain avant tout patriote — et M. Faguet est de ceux-là — il n'est pas de question plus haute et plus im-

portante. Que si elle paraît trop vaste ou trop difficile, nous la présenterons sous une forme plus concrète et nous dirons : Dès là que « l'idée collectiviste est l'idée obscure, mais essentielle, latente, mais fondamentale de la Révolution française » le collectivisme triomphera nécessairement en France, si la Révolution suit son cours normal. Comment la patrie pourra-t-elle subsister sous le règne du collectivisme qui ne cache pas, du reste, ses opinions internationales? M. Faguet se le demande assurément, et il s'est presque répondu à lui-même, qu'il y a incompatibilité absolue entre les tendances patriotiques d'une part, les tendances collectivistes d'autre part, et donc, entre la France et la Révolution.

On peut poser la même question sur le terrain historique et demander par exemple, aux intéressés, ce que la Révolution a fait de la France. Il y a cent ans, la France dominait, de toutes façons, l'Europe, qui était elle-même tout le monde civilisé. Aujourd'hui, dans cette même Europe vieillie et qui se voit surpassée, par des peuples lointains hier encore inconnus, la France compte quatre puissances au moins qui lui sont égales ou peut-être supérieures. En supposant que la Révolution ait fait les affaires du genre humain, il n'en est pas moins certain qu'elle a négligé les affaires de la France. L'Eglise — que M. Faguet me pardonne ce petit hors-d'œuvre d'une ligne — l'Eglise autrefois avait su traiter autrement la nation qui était sa fille aînée.

Je reproche donc à M. Faguet d'avoir un peu gâté, par la faiblesse de ses conclusions, son beau et vigoureux réquisitoire contre l'idée fondamentale de la Révolution. Pour expliquer cette erreur, peut-être faudrait-il avoir recours à Joseph de Maistre, oui toujours à Joseph de Maistre. Ce grand homme a dit : « Ce qu'il y a de plus frappant dans la Révolution française, c'est cette force entraînante qui courbe tous les obstacles. Son tourbillon emporte comme une paille légère tout ce que la force humaine a su lui opposer : personne n'a contrarié sa marche impunément. La pureté des motifs a pu illustrer l'obstacle, mais c'est

tout... Les projets les plus gigantesques (des méchants) s'exécutent de leur part sans difficulté, tandis que le bon parti est malheureux dans tout ce qu'il entreprend. Les plus grands hommes d'Etat se trompent invariablement, les plus grands généraux sont humiliés... »

Et les plus avisés de nos écrivains ne savent pas utiliser contre le mal révolutionnaire, les merveilleuses ressources que la Providence leur a données.

Après avoir étudié l'égalité, M. Faguet s'attache à une deuxième idée essentielle, selon lui, de la Révolution française, l'idée de la souveraineté de la nation. « Elle ne dérive pas de la première, car de cette idée : « personne ne sera au-dessus d'un autre », relativement au commandement, que conclure ? Si personne ne doit être au-dessus d'un autre, qui commandera ? Personne. Voilà la réponse de l'anarchiste ; l'idée d'égalité peut conduire à l'anarchie. — Mais, d'autre part, si personne ne doit être au-dessus d'un autre, qui commandera ? Tout le monde. Voilà la réponse de celui qui veut que, l'égalité établie, il y ait encore un état ; voilà la réponse de l'étatiste. Et, en effet, l'égalité n'est point choquée de ce que le commandement s'adresse et s'impose à tous, si, aussi, il vient de tous. Tous ordonnent, tous obéissent ; l'égalité est parfaite. L'idée de souveraineté du peuple ne dérive pas de l'idée d'égalité, mais elle s'y ajuste. »

M. Faguet lui-même ne croit que d'une foi très faible, à la solidité de ce raisonnement. Il démontre, en effet, et de très originale façon, combien facilement devient tyrannique, odieux et ridicule, le commandement qui s'appuie sur le seul principe de la souveraineté populaire. Mais il se trompe en niant le rapport de logique et de subordination, qui existe entre l'égalité révolutionnaire et la souveraineté de la nation. Ou plutôt, il ne le nie pas absolument, puisque, selon lui, la révolte radicale et permanente des anarchistes contre toute autorité, quelle qu'elle soit, dérive de l'idée d'égalité.

Quant à la souveraineté de la nation telle que se la représentent et que l'acceptent les étatistes, elle n'est

qu'un assez misérable expédient social. Elle tire toute sa force du savoir faire de quelques privilégiés et de la naïveté des autres, des autres, c'est-à-dire, de la majorité, de la presque totalité des citoyens. Le jour où cette naïveté est dissipé, ou se voit soumise à de trop rudes épreuves, l'anarchie triomphe dans l'état. En réalité, les étatistes n'ont jamais qu'une parodie, une caricature de l'autorité véritable.

M. Faguet a beau jeu pour railler les petites combinaisons imaginées par les étatistes, — entendez les divers gouvernements plus ou moins parlementaires et constitutionnels qui se sont succédé depuis 1789. « Tous ordonnent, tous obéissent, disent les Déclarations des droits de l'homme. » Tous, remarque M. Faguet, tous, en pratique c'est la majorité; c'est la moitié plus un. Le droit de la moité moins un que devient-il?... La moitié plus un tombe sous le coup de l'article (de la Déclaration des droits de l'homme) : « Aucune portion du peuple ne peut exercer « la puissance du peuple entier; » et l'insurrection, de la moitié moins un contre la moitié plus un, est légitime, surtout quand cette moitié plus un, comme il arrive toujours à cause des abstentions, n'est qu'un tiers, ou, comme c'était l'ordinaire, sous la Révolution, un cinquième... »

Ce deuxième réquisitoire, qui a pour objet unique la souveraineté de la nation, n'est ni moins intéressant ni moins fort que le premier; il abonde en observations judicieuses, spirituelles et profondes. Je ne puis me défendre d'une stupéfaction douloureuse, quand je vois qu'aucun journal d'opposition conservatrice ne songe à les reproduire dans ses colonnes. Quelle idée se font donc Messieurs les journalistes, de l'intelligence de leurs lecteurs et des électeurs ?

Cependant, la thèse de M. Faguet a un côté faible, très faible. Supposons qu'un étatiste réponde, au critique sage et moqueur, ceci : « Il serait puéril, Monsieur, de nier le bien fondé de votre satire; nous reconnaissons que chacun de vos coups porte. Mais vous qui critiquez si bien, pourriez-vous nous indiquer une forme d'autorité politique

qui ne soit pas un expédient social, partant, qui n'offre pas, ou peu s'en faut, tous les inconvénients de nos éphémères constitutions ? Ou plutôt, nous n'ignorons pas et vous n'ignorez pas vous-même, Monsieur, qu'une seule forme de gouvernement existe, qui ne soit pas un expédient, celle qui s'appuie non seulement sur la force, mais encore sur l'obligation des consciences. Or, nous ne voulons pas, nous étatistes anti cléricaux, d'un appel à l'obligation des consciences qui implique l'intervention de la Religion dans le contrat social. Mais comme vous gardez sur la question religieuse un silence absolu, nous en concluons que vous ne connaissez pas de système sensiblement supérieur au nôtre. Vous faites comme nous de l'empirisme politique, dès que vous sortez de la satire où vous excellez. »

M. Faguet nous met ainsi — momentanément — dans la nécessité d'applaudir ses adversaires, qui sont aussi les nôtres. Lui-même ne va-t-il pas jusqu'à se séparer de Bossuet, pour convaincre plus aisément je ne sais quelle opinion contemporaine ? « Au fond, dit-il, les révolutionnaires et leurs successeurs sont exactement de l'avis de Bossuet. Pour Bossuet, l'hérétique est celui qui a une opinion particulière. Pour les révolutionnaires, l'homme qui a une opinion particulière est un hérétique social qui conspire contre l'unité et l'indivisibilité de l'Etat. »

Par ce rapprochement ingénieux, M. Faguet met très heureusement en relief l'intolérance de nos jacobins socialistes. Mais l'avantage qui résulte de ce fait n'excuse pas, à nos yeux, le parallèle que M. Faguet ose établir entre la doctrine de Bossuet et les opinions des révolutionnaires. Bossuet parle des dogmes définis officiellement par l'Eglise. Il formule donc une vérité aussi simple que possible, élémentaire, rudimentaire, incontestable : quiconque fait un choix parmi les vérités enseignées par l'Eglise *ex cathedra*, n'est pas catholique. Mais l'Etat moderne, encore qu'il intervienne sans cesse dans les affaires de l'Université, n'est pas essentiellement un corps enseignant, il a pour mission principale d'administrer, de gouverner, de diriger les

affaires extérieures, de favoriser les grands travaux, etc. Or, se figure-t-on un chef d'Etat imposant l'unité d'opinions à ses sujets, sur la question d'Orient et sur les allumettes chimiques, sur le libre-échange et sur les sous-marins ? Ce serait proprement monstrueux, tandis que rien n'est plus naturel que l'opinion de Bossuet.

Sans doute, la comparaison de M. Faguet n'est qu'une comparaison, et nous croyons comprendre sa signification précise. Mais il est regrettable, quand même, qu'on ait paru se séparer de Bossuet, il est encore plus regrettable qu'on ne l'ait pas cité abondamment, à propos de cette question d'autorité qu'il connaît mieux que personne au monde.

Avant d'écrire sa brillante et intéressante étude, M. Faguet n'a pas pris le temps de relire la *Politique tirée de l'Ecriture Sainte*, sans quoi il n'eût pas résisté à la tentation de commenter, comme il sait si bien le faire, le livre III, où Bossuet commence à expliquer la nature et les propriétés de l'autorité. On doit obéir au prince par principe de religion et de conscience, dit l'auteur de la *Politique tirée de l'Ecriture Sainte*... C'est pourquoi « il le faut servir, non à l'œil, comme pour plaire aux hommes, mais avec bonne volonté, avec crainte, avec respect, et d'un cœur sincère, comme à Jésus-Christ ». Et encore : « Serviteurs, obéissez en toutes choses à vos maîtres temporels, ne les servant point à l'œil, comme pour plaire à des hommes, mais en simplicité de cœur et dans la crainte de Dieu... » Si l'Apôtre parle ainsi de la servitude, état contre la nature, que devons-nous penser de la sujétion légitime aux princes et aux magistrats protecteurs de la liberté publique ?

C'est donc l'esprit du christianisme, de faire respecter les rois avec une espèce de religion que le même Tertullien appelle très bien la religion de la seconde majesté.

Cette seconde majesté n'est qu'un écoulement de la première, c'est-à-dire de la divine, qui, pour le bien des choses humaines, a voulu faire rejaillir quelque partie de son éclat sur les rois. »

Si on me faisait observer qu'il est question, ici, de la seule monarchie absolue, c'est qu'on aurait oublié que Bossuet a prévu et d'avance réfuté l'objection : « Comme nous écrivons dans un état monarchique... nous tournerons dorénavant toutes les instructions que nous tirerons de l'Ecriture, au genre de gouvernement où nous vivons : *quoique par les choses qui se diront sur cet état, il est aisé de déterminer ce qui regarde les autres.* »

M. Faguet n'a pas cru devoir mettre à profit cette merveilleuse psychologie, que rien ne peut remplacer et qu'il serait si facile d'adapter aux conditions de la vie présente. Pourquoi? Je crois entendre les raisons par lesquelles ses amis, ses amis chrétiens surtout, essaieront d'expliquer cette omission grave. Ils diront peut-être : « Ne devrions-nous pas nous féliciter que M. Faguet ait pu faire paraître, et dans la *Revue des Deux-Mondes*, deux réquisitoires aussi forts contre la Révolution française? Parler théologie et citer Bossuet, c'était s'exposer à heurter une opinion hésitante, qui n'est pas encore préparée à comprendre, même d'une façon sommaire, la subordination des questions politiques aux questions morales et religieuses. »

La sagesse de cette remarque ne m'échappe pas absolument, du moins je le crois. Qu'il me soit, cependant, permis d'ajouter qu'elle est courte, par un endroit. Le fait que grâce à M. Faguet, dix, vingt, trente mille lecteurs éclairés comprendront mieux désormais l'idée révolutionnaire a son importance. Mais gardons-nous bien d'exagérer sa signification : ces dix, vingt, trente mille lecteurs intelligents sont pour la plupart très passifs. Qu'un nouveau Proudhon se lève demain, qu'il remonte plus avant que M. Faguet dans l'étude psychologique et morale de l'idée révolutionnaire, et la demi-conversion des dix ou trente mille lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes* aura singulièrement perdu de son prix. Le beau réquisitoire de M. Faguet, parce qu'il est incomplet et timide, demeure toujours exposé à une réfutation décisive.

Mais, disons-le bien haut, l'histoire philosophique de la

Révolution a fait des conquêtes définitives, dont le mérite revient en grande partie à M. Faguet. On connaîtra mieux, grâce à lui, la nature du microbe-égalité. Il a, de plus, très ingénieusement analysé le principe de la souveraineté populaire, il a montré avec humour le côté aristocratique de la Révolution :

« M. Aulard, dit-il, n'a pas mis en assez vive lumière la façon tout aristocratique, dans le sens précis du mot, dont la Révolution s'est faite. La Révolution a été voulue par tout le monde ; mais elle a été exécutée par quelques-uns, et d'une manière qui ne répondait nullement aux vœux de la nation qui l'avait demandée. C'est la moitié plus un d'un cinquième de la population française qui a gouverné la France de 1789 à 1900... Il ne faut donc pas se dissimuler que ce grand mouvement historique de 1789 à 1900 a, en partie, un caractère factice ; il est violent, mais il n'est pas profond... »

Ces vérités historiques qui ne peuvent être que bienfaisantes, arrivent un peu tard au public éclairé. Descendront-elles jamais jusqu'aux masses profondes du suffrage universel ?

Elles sont, de plus, fort incomplètes. M. Aulard et M. Faguet ne nous disent pas quel but poursuivaient les chefs réels et occultes de cette oligarchie toute-puissante. Quelle était au juste leur nationalité et quelle religion professaient-ils ? Il est prouvé, je crois, que Mirabeau avait pour collaborateurs, pour inspirateurs et pour directeurs, un certain nombre de pasteurs protestants. Ce petit fait m'a toujours paru très étrange et très significatif. L'histoire de la Révolution en récèle d'autres assurément, qui sont plus étranges encore et plus significatifs. S'est-on mis d'accord, parmi les spécialistes, sur l'importance du rôle qu'a joué la franc-maçonnerie, depuis 1789 jusqu'à 1804 ?

Une étude historique et philosophique a pour complément naturel une ou plusieurs prophéties. M. Faguet nous décrit sans enthousiasme l'état des choses qui sera, demain celui de la France.

« Où nous allons, c'est donc, très conformément à l'esprit révolutionnaire, vers l'égalité absolue, le nivellement le plus parfait possible, le gouvernement direct du peuple par le peuple (puisque le régime parlementaire est une forme d'aristocratie), la souveraineté populaire dans le domaine législatif, dans le domaine intellectuel et dans le domaine moral, la diminution progressive et la suppression, pour finir, de toute liberté, de toute sûreté individuelle, de toute propriété, de toute garantie constitutionnelle, de toute résistance à l'oppression. » Voilà qui est consolant pour nous et particulièrement pour nos arrière-neveux! Mais de telles appréciations classent M. Faguet, qu'il le veuille ou non, parmi les ennemis et les contempteurs de la Révolution française. Les cléricaux d'un côté, les révolutionnaires d'extrême-gauche de l'autre, et peut-être les modérés eux-mêmes, le citeront après de Maistre, Burke, Carlyle, Donoso Cortès et Taine. On peut se demander, en effet, si les prédictions claires, très calmes et presque ironiques de M. Faguet ne paraîtront pas plus effrayantes que les sarcasmes bibliques de Carlyle (1) ou les graves considérants de Burke (2). M. Faguet, un des esprits les

(1) Il n'y a plus de Dieu pour nous. Les lois de Dieu sont transformées en principes du plus grand bonheur possible, en expédients parlementaires... Voilà véritablement la partie empestée et le centre de l'universelle gangrène sociale qui menace toutes les choses modernes d'une mort épouvantable... Vous touchez le foyer central de nos maux, quand vous posez votre main, là... L'homme a perdu son âme et cherche en vain le sel antiputride qui empêchera son corps de pourrir. C'est en vain qu'il emploie les meurtres de rois, des bills de réforme, les révolutions françaises... (*Past and Present.*)

(2) Ce fut une folie chez les révolutionnaires français de detruire leur Constitution, au lieu d'en réparer les brèches, cette constitution des trois états qui subsistait encore... Le principe d'une religion sociale, comme base constitutive, a pénétré tout le système politique du peuple anglais. Il ne considère pas la hiérarchie ecclésiastique comme une partie accessoire de l'Etat, mais comme une partie intégrante; non comme une convenance, mais comme une nécessité. Il n'y a pas, dans ce pays, un homme public, à quelque parti qu'il appartienne, qui ne réprouve les procédés infâmes de l'Assemblée nationale... (*Réflexions sur la Révolution.*)

plus libres et les plus indépendants qui soient, à l'heure présente, court le risque de passer pour un réactionnaire. Dès lors, valait-il bien la peine de prendre tant de précautions oratoires, en vue d'apaiser les défenseurs du bloc, gens soupçonneux et subtils et implacables ?

Abbé Delfour.



LE NOUVEL HISTORIEN

DE

PIERRE D'ÉPINAC

ET

« LA SATYRE MÉNIPPÉE »

Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon (1573-1599) (1), tel est le titre de la thèse française qu'un lyonnais, M. l'abbé Pierre Richard, soutenait le 24 juin dernier, devant la Faculté des Lettres de l'Université de l'Etat à Lyon, et qui, avec sa thèse latine sur les *Aliénations de biens ecclésiastiques* en France, de 1563 à 1588 (2), lui va-

(1) Un volume fort in-8° de xxxvii-666 pages, avec les armes, le portrait et un autographe de Pierre d'Epinac. Paris, Picard ; Lyon, Effantin.

(2) Voici le titre exact de cette thèse : *Depublicatis tempore motuum civilium XVI[1] sæculi Ecclesiae Gallicanae bonis immobilibus*(1563-1588). Quoiqu'il soit assez de mode, parmi les candidats au doctorat ès-lettres, de n'accorder qu'une importance secondaire à la thèse latine, M. l'abbé Richard a traité la sienne fort consciencieusement. — D'abord, la documentation en est abondante et puisée aux sources les meilleures : Rapports de l'Agence générale du Clergé de France ; Archives nationales; Archives du Vatican; Lettres des Nonces Apostoliques aux Papes, qu'avait seul exploitées M. de l'Epinois pour son beau livre, la *Ligue et les Papes*, 1886. Il y a même telle Ordonnance



lait le titre de docteur ès-lettres et une *mention honorable.*

Ce brillant succès s'explique par la valeur de l'ouvrage volumineux consacré à l'un des principaux chefs de la Ligue française et par les contributions intéressantes qu'il apporte à la science historique pour toute la période des Guerres de religion en France, durant la seconde moitié du XVIe siècle.

D'abord, M. l'abbé Richard est le premier à nous donner un portrait en pied du personnage si considérable que fut en son temps Pierre d'Epinac, doyen du chapitre de Lyon, archevêque de cette ville en 1573, président de la Chambre ecclésiastique aux Etats de Blois, 1576-1577, chef de l'église de France à l'Assemblée de Melun, 1579-1580, conseiller et favori d'Henri III, de 1580 à 1586, prisonnier d'Etat de décembre 1588 à octobre 1589, garde des sceaux et chancelier de la Ligue de 1589 à 1594, après en avoir été « l'intellect agent ».

En second lieu, comme Pierre d'Epinac eut à se mouvoir

royale de 1563, inédite jusqu'ici, qui ne se trouve que dans l'*Appendice* du livre de M. l'abbé Richard. — En second lieu, à l'intérêt de l'inédit, ce livre ajoute le mérite de présenter dans leur ensemble les aliénations de biens ecclésiastiques, consenties pour soutenir la guerre contre les Protestants. La cour de France les réclamait au nom de la religion catholique, qu'il s'agissait de défendre, au nom aussi du droit régalien, qui se formulait en ces termes : *Omnia regis sunt.* Le Pape Pie IV les toléra ; Pie V les encouragea, parce qu'il croyait bon de tout sacrifier à la défense de l'Eglise. Sixte-Quint, voyant les abus que l'on faisait de l'argent qui provenait des aliénations des biens ecclésiastiques, dont profitaient les mignons d'Henri III bien plus que les armées de l'Eglise, ne les autorisa qu'à contre-cœur, d'autant plus que le Clergé de France avait protesté dès l'Assemblée de Melun, 1579-1580, présidée précisément par Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon et primat des Gaules. — Il y eut sept ventes successives : l'une en 1563, deux en 1568, une quatrième en 1574, une cinquième en 1576, une sixième en 1585 et une septième en 1588. Ces deux dernières furent changées en subsides payés par le Clergé. D'après les documents que contient la thèse de M. Richard et d'après les évaluations faites au cours de la soutenance par MM. les professeurs Mariéjol et Waddington, le Clergé de France aurait contribué pour plus de *deux cent millions* de livres aux frais de nos guerres de religion.

entre les partis les plus divers, parti royaliste des Valois, parti catholique des Guises, parti Espagnol, parti des Politiques, son histoire fournit à M. Richard l'occasion de nous renseigner sur maints détails piquants des intrigues diplomatiques d'une époque si tristement agitée par les guerres civiles et religieuses.

Enfin, M. l'abbé Richard, préparé par son diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, conquis devant l'Université de Lyon, à l'application d'une excellente méthode historique, n'a pas consacré moins de sept à huit années de labeur et d'efforts à la documentation de sa thèse. Il a passé à Rome et en Italie un long temps, pour y consulter les Archives du Vatican, les Bibliothèques de Rome, les Archives d'Etat à Turin. Il est allé, à Paris, à la Bibliothèque et aux Archives nationales. Il a compulsé enfin les Archives municipales de Lyon. Sa modestie lui fait rendre un hommage délicat, pages XXXVI et XXXVII, à tous ceux qui l'ont aidé dans ses recherches scientifiques. Mais le mérite principal lui en revient, et comme l'a fait remarquer l'un des membres du jury, le jour de la soutenance, il faut féliciter M. l'abbé Richard d'avoir renoncé aux situations qu'il pouvait occuper dans l'enseignement libre ou le clergé paroissial et d'avoir consacré toute une période de sa vie à la science pure, à la recherche de la vérité historique, pour une « œuvre très étudiée et très consciencieuse », ainsi qu'on a appelé sa thèse.

Il s'est honoré lui-même. Il a honoré aussi le clergé lyonnais dont il est membre, et il a offert à son Eminence le cardinal Coullié, archevêque de Lyon et de Vienne et primat des Gaules, auquel est dédiée sa thèse sur Pierre d'Epinac, la monographie savante et vivante de l'un de ses prédécesseurs, non pas les plus pieux, mais les plus en vue dans l'Eglise de France.

Le travail de M. l'abbé Richard, et c'est là son principal mérite, *modifie profondément l'opinion* qu'on avait jusqu'ici sur Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon.

I

Cette opinion n'était pas celle de Pierre Matthieu, dont Pierre d'Epinac « fit la fortune » et qui « passa les premières années de sa carrière à son service, en partie dans sa maison, le vit de fort près, presque dans l'intimité ». L'*Histoire des derniers Troubles de France*, Lyon, 1594, où « l'esprit de parti domine encore », l'*Histoire de sept Années de Paix sous Henri IV* (1598-1605), Paris, 1605, l'*Histoire de France de François Ier à Louis XIII*, Paris, 1631, inspirent trop de défiance par leur « caractère bizarre » et « un certain penchant à dénaturer les faits » pour que l'on n'ait pas, dès la première heure, tenu pour suspect un témoignage que M. l'abbé Richard lui-même a été « contraint de discuter de très près et avec soin ».

On en croyait plutôt ce qu'en dit de bien moins favorable de Thou, qui « fut en relations fréquentes avec Pierre d'Epinac », de Thou, le « grave historien », comme l'appelle Bossuet. M. l'abbé Richard dit seulement que, « malgré l'esprit de parti qui défigure ses appréciations » (??), de Thou « est réputé un historien bien renseigné, d'une exactitude rare (2). »

On en croyait encore et surtout la *Satyre Ménippée* de 1594, cette œuvre immortelle des amis du conseiller-clerc Jacques Gillot : Pierre Le Roy, chanoine de la Sainte Chapelle, « *vir bonus et a factione summe alienus* », dit de Thou; l'érudit Florent Chrestien, ancien précepteur d'Henri IV et converti au catholicisme; Nicolas Rapin, gentilhomme de Poitou; Jean Passerat, successeur très applaudi de Ramus au Collège de France; Pierre Pithou, savant jurisconsulte, émule de l'Hospital et ami de de Thou; enfin l'auvergnat Gilles Durant, le facétieux auteur de

(1) P. RICHARD : XXVIII.
(2) P. XXIX.

l'*Ane ligueur : A Mademoiselle ma Commère sur le Trépas de son Asne. Regret funèbre.*

La preuve la meilleure que l'opinion de la *Satyre Ménippée* faisait loi parmi nous, c'est que M. l'abbé Richard nous dit, page XXXI : « J'ai dû la combattre continuellement, souvent sans la nommer, édition de Ratisbonne, 1752, 3 vol. in-12 (1). »

Sans doute, la *Satyre Ménippée* est un pamphlet, mais « le roi des pamphlets » ; c'est une comédie, mais une comédie aristophanesque, « un véritable *Tartufe* anticipé », le *Tartufe* des ambitieux, des intrigants, des hypocrites de la politique. L'art de la *Ménippée*, en dehors de la parade des charlatans ou de la *Vertu du Catholicon*, des *Pièces de tapisserie* et *De l'Ordre tenu pour les Séances*, qui sont comme le *cry* et la *montre* de cette farce puissante, c'est d'amener les Ligueurs à s'immoler eux-mêmes par leurs paroles et leurs aveux. La *Satyre Ménippée* est le seul chef-d'œuvre inspiré par la politique d'une époque, « un des rares exemples de chef-d'œuvre par collaboration ». Ce n'est pas seulement une collaboration d'individus, mais « la fleur du génie de provinces diverses : Paris offre l'hospitalité chez Gillot, un Bourguignon; la Normandie prête Pierre Leroy; le Poitou, Nicolas Rapin; Orléans, Florent Chrestien; l'Auvergne, Gilles Durant; enfin, la malicieuse Champagne se réserve la plus belle part avec Passerat et Pithou ». (De Crozals, dans l'*Histoire de la Langue et de la Littérature française*, de Petit de Julleville, III, 582.) Il ne faut pas voir dans cette *Satyre* « un coup d'Etat », mais le coup de grâce porté aux Ligueurs, aux Guisards. Si elle n'ouvrit pas les portes de Paris à Henri IV, qui y était entré avant la publication de la *Satyre Ménippée*, elle fut « une sorte de bataille d'Ivry dans l'ordre des intelligences »,

(1) La véritable édition de la *Satyre Ménippée*, c'est la reproduction de l'édition *princeps* de 1594, rééditée exactement, en 1876, par M. Charles Read : Paris, Librairie des Bibliophiles, un vol. in-12 de XXIII-322 pages. — Mais M. l'abbé Richard s'est servi de l'édition de Ratisbonne à cause des documents historiques qu'elle contient en *Appendices*.

et comme elle exprimait les idées et les sentiments du parti vainqueur, elle a fait loi bien plus que les *Mémoires-Journaux* de Pierre de Lestoile, que la *Chronologie novenaire* et la *Chronologie septenaire* de Palma Cayet, ou même que l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, « le fougueux protestant », qui, d'après M. l'abbé Richard, « s'est montré d'une impartialité rare pour le fougueux ligueur qu'était Pierre d'Epinac (1). »

Or, dans la *Vertu du Catholicon*, ou la parade des deux charlatans, l'un Espagnol, le cardinal de Plaisance, et l'autre Lorrain, le cardinal de Pellevé, il est dit : « Voulez-vous bientôt estre cardinal? Frottez une des cornes de votre bonnet de *Higuiero* (2) : il deviendra rouge et serez fait cardinal, fussiez-vous le plus incestueux et ambitieux Primat du monde. » — Voilà qui est à l'adresse de l'archevêque de Lyon, accusé d'inceste avec sa jeune sœur, Claude d'Epinac, mariée à Jean du Saix, seigneur de Resseins, mais dont le mariage avait été annulé en 1577 : elle s'appelait depuis M[me] de Grésolles. M. l'abbé Richard parle longuement de « ces cancans et commérages », pages 237-248, et il a tout un chapitre intitulé *La poursuite du cardinalat à Rome*, 1590-1594.

Dans la quatrième partie de la *Satyre Ménippée : De l'ordre tenu pour les séances*, le héraut d'armes, « Courte joye sainct Denys », dit en s'adressant à d'Epinac : « Monsieur le Primat de Lyon, infaillible futur Cardinal de l'Union, Pair et Chancelier de la Lieutenance, laissez là vostre sœur et venez ici prendre vostre rang. » — On comprend assez les allusions méchantes de ce passage : d'Epinac, pourtant, le « futur infaillible cardinal de l'Union », ne put jamais obtenir la pourpre, malgré les instances de Mayenne.

Dans l'*Abrégé des Estats de Paris*, on voit marcher « Monsieur de Lyon tout doucement, le cardinal de Pellevé tout bassement ». — Il y a là, sans doute, une allusion aux rhumatismes goutteux dont souffrait d'Epinac.

(1) P. XXXIII.
(2) Le *Deuxième advis de l'imprimeur* nous apprend que ce mot espagnol veut dire *figuier* d'enfer et désigne le *Catholicon* d'Espagne.

Mais voici qu'après « l'ignorantissime » cardinal de Pellevé, qui avait « laissé son calepin à Rome », « Monsieur de Lyon se leva et fit signe de la main qu'il voulait parler. Parquoy, après que tout le monde eut sonorement et théologalement toussy, craché et recraché, pour l'ouïr plus attentivement à *cause de la réputation de son éloquence*, il discourut ainsi ou environ. »

La « Harangue » est trop longue pour être rapportée ici intégralement. Comme toutes les autres, elle contient une confession des sentiments et des pensées intimes que les Ménippéens prêtaient à l'orateur. — Elle part de ces mots du prophète royal et de saint Paul : « *Quam terribilia judicia tua ... Ubi abundavit delictum, ibi superabundavit et gratia.* »

Elle célèbre les merveilles accomplies par la sainte Union : valets devenus maîtres, petits faits grands, humbles rendus orgueilleux et insolents, et lui-même promu évêque primat des Gaules, bientôt cardinal. Grâces en soient rendues au Catholicon d'Espagne et à M. le Lieutenant du royaume. Aussi est-il juste qu'on le fasse roi. En trouverait-on « un plus beau, un plus gros et plus gras qu'il est ? » Telle est la chaleur avec laquelle d'Epinac plaide cette belle cause, qu'il lui faut bien vite changer de chemise : il est autorisé *ad hoc* par madame la duchesse de Montpensier, l'âme de toute la Ligue.

Voici le passage essentiel, capital de la « Harangue de Monsieur de Lyon », où est rapportée « l'estrange conversion de sa personne propre » : « Encore que Caton die : *nec te laudaris, nec te culpaveris ipse*, si vous confesseray-je librement qu'auparavant cette sainte entreprise d'Union, je n'estay pas grand mangeur de crucifix, et quelques-uns de mes plus proches, et qui m'ont hanté plus familièrement ont eu l'opinion que je sentay un peu le fagot, à cause qu'estant jeune escholier, j'avay pris plaisir à lire les livres de Calvin, et, estant à Toloze, m'estay meslé de dogmatiser la nuit avec les nouveaux luthériens (1). Et depuis

(1) Il s'agit des calvinistes.

n'ay jamais faict grande conscience ni difficulté de manger de la chair en Karesme, ny (Ici l'accusation d'inceste est renouvelée : d'Epinac s'autorise des prétendus exemples des saints Patriarches de la Bible). Mais depuis que j'eu signé la saincte Ligue et la loy fondamentale de cest Estat, accompagnée de doublons (1) et de l'espérance du chapeau rouge, personne n'a plus douté de ma créance, et ne s'est enquis plus avant de ma conscience et de mes comportements.

« Véritablement je confesse que je doy ceste grâce de ma conversion, après Dieu, à Monsieur le duc d'Epernon, qui, pour m'avoir reproché au Conseil ce dont on ne se doutait point à Lyon touchant ma belle-sœur (2), fut cause que, de grand politique et un peu calviniste que j'estay, je devins grand et conjuré ligueur, comme je suis à présent directeur et ordinateur des affaires secrets et importants de la saincte Union, ne plus ne moins que le benoist sainct Paul, qui, de persécuteur de chrestiens, fut faict vaisseau d'élection. C'est pourquoy il dit : « *Ubi abundavit delictum, ibi abundavit et gratia* ». Ne doutez donc plus de demeurer fermes et constants en ce sainct party, plein de tant de miracles et de coups du ciel, desquels il faut que fassiez une loy fondamentale. Quant aux nécessités et oppressions du Clergé, vous y adviserez, s'il vous plaist. Car, pour mon regard, je mettray peine que ma marmite ne soit renversée, et auray toujours crédit avec Roland et Ribault, qui ne manqueront de me payer mes pensions, de quelque part que l'argent vienne. Chacun advisera à se pourvoir, si bon luy semble ; et, de ma part, je ne désire point la paix que premièrement je ne sois Cardinal, comme on m'a promis et comme je l'ay bien mérité ; car sans moy monsieur le Lieutenant ne serait pas au degré où il est, à cause que ce fut moy qui retins le feu duc de Guise, son frère, qui s'en voulait aller des Estats de Blois, se deffiant de quelque sourde embusche du tyran ; mais je le fy revenir pour

(1) C'était l'or de Philippe II, dont, malheureusement, d'Epinac a touché, au moins une fois, 3.000 livres.

(2) Il s'agit de Madeleine Chambellan, la veuve du frère de l'archevêque, Jean d'Epinac.

attendre la dépesche de Rome, qu'on me devait apporter dedans trois jours, et ce fut pourquoi madame sa mère, cy présente, m'a reproché maintes fois que j'estay cause de sa mort, dont Monsieur le Lieutenant et tous les siens me doivent savoir bon gré, parce que, sur ce prétexte et pour venger cette belle mort, nous avons excité les peuples et pris occasion de faire un autre Roy...

« Quant à vous, Messieurs les ecclésiastiques, à la vérité, j'y perds mon latin, et veay bien que, si la guerre dure, il y aura moult de pauvres prêtres. Mais aussi n'espérez-vous pas vostre récompense en ce monde caduc, ains au ciel, où la couronne de gloire éternelle attend ceux qui pâtiront et mourront pour la saincte Ligue! Se sauve qui pourra : quant à moy, je suis capable de porter un bonnet rouge : mais de remédier et obvier aux nécessités et oppressions du Clergé, il n'est pas en ma puissance, et mes gouttes ne me donnent pas loisir d'y penser. »

Tel est le point capital de « l'épiphonème » prononcé par d'Epinac, « en grande émotion de corps et de voix » ; « parce qu'il s'estait eschauffé en son harnais », comme parle Nicolas Rapin, qui passe pour l'auteur de ce « Discours ».

D'Aubray, dans sa fameuse *Harangue*, œuvre de Pierre Pithou, n'a garde d'oublier d'Epinac. Il regrette que le roi de France, Henri III, n'ait pas fait périr Mayenne, comme son frère le duc de Guise : « O que nous serions maintenant à nos aises!... Nous ne verrions pas Monsieur de Lyon assis près de vous, et vous servir d'arc-boutant pour faire vos pratiques et les siennes à Rome et en Espagne et pour empescher, par ses sermons et ses raisons colorées de religion, que n'ayons la paix, dont nous avons tant de besoin. » (P. 217, édit. Read.)

Il dit encore vers la fin de son *Discours*, après l'apologie d'Henri IV : « Pourquoi ne diray-je que Monsieur de Lyon est luthérien, comme il a esté autrefois, encore qu'il fasse sa prunelle toute blanche en la tournant aux voultes de l'Eglise, quand il adore, ou feint d'adorer le Crucifix? » (P. 278.)

L'impression qui reste du portrait de « Monsieur de Lyon » peint par lui-même et par D'Aubray, dans la *Satyre Ménippée*, c'est que ce prélat, plus ou moins entaché de Calvinisme dans sa jeunesse, était immoral, ambitieux, intéressé, n'avait pris rang dans la Ligue que sous le coup des injures du duc d'Epernon, pour y jouer en 1588, à Blois, un rôle très louche entre le duc de Guise et Henri III, et pour réclamer ensuite la continuation de la guerre civile, parce qu'il espérait obtenir, grâce à Mayenne et à l'Espagne au besoin, la pourpre cardinalice.

Certes, le portrait n'est pas flatté : les haines politiques étant implacables, ceux qui les exploitent font flèche de tout bois contre leurs adversaires. Mais enfin, le bon sens français, qui a dicté la *Satyre Ménippée*, n'avait-il pas fait accepter par presque tout le monde l'opinion du chanoine Le Roy et de ses amis sur d'Epinac et les chefs Ligueurs ?

Il ne fallait rien moins qu'une œuvre consciencieuse et savamment documentée comme celle de M. l'abbé Richard, sinon pour changer complètement, du moins pour modifier l'opinion courante sur l'archevêque de Lyon, chancelier de la Ligue à la fin du XVIe siècle.

II

Pierre d'Epinac « naquit le 10 mai 1540, au château d'Epinac ou Apinac, près la petite ville de Saint-Bonnet-le-Château, sur la limite des trois pays de Forez, Auvergne et Velay ».

Sa mère, Guicharde d'Albon, était de cette famille dont on disait : noble comme d'Albon. Un des d'Albon, ses frères, allait être archevêque d'Arles, en 1561, et de Lyon, en 1564.

Le père du futur chancelier de la Ligue, Pierre d'Epinac, devint gouverneur de Sainte-Menehould et homme de confiance des Guises, qui, au commencement de 1550, le

choisirent pour leur suppléant dans la province de Bourgogne, dont le gouverneur, le futur duc d'Aumale, était encore jeune et souvent absent. Ces relations « placèrent les d'Epinac sous la dépendance » des princes lorrains « et décidèrent en partie de l'avenir du futur archevêque » (1).

Son père « mourut à son poste, le 30 octobre 1556, universellement regretté, et fut enterré dans la sainte chapelle de Dijon; les habitants de cette ville en particulier témoignèrent leur reconnaissance par plusieurs faveurs dont ses enfants profitèrent. » (2)

Pierre d'Epinac, le plus jeune des trois garçons de la famille, fut choisi pour « *être d'église*, tonsuré » tout jeune et pourvu d'un canonicat au chapitre de Saint-Jean à Lyon, 18 décembre 1550. Dispensé de remplir le devoirs canoniaux, « pour étudier à l'Université de Paris », il « ne parut pas aux séances capitulaires pendant les douze années que dura son instruction ». Il avait quitté le Forez pour la Bourgogne, la Bourgogne pour Paris; « en dehors des périodes d'études », il résidait dans l'abbaye de Joncels (3), dont le cardinal de Tournon, alors archevêque de Lyon, avait bien voulu se dessaisir, 1555, en faveur d'un jeune clerc de son diocèse et à la prière de François de Guise.

Il suivit pendant sept ans, les cours d'un des collèges (4) alors si florissants de la Faculté des arts à Paris. « Il embrassa la condition privilégiée de *camériste*, écolier de famille aisée, qui prenait son logement dans une de ces maisons d'enseignement secondaire et en suivait les cours, tout en recevant les soins particuliers et en vivant sous la discipline d'un *pédagogue*. » (5)

D'après Quicherat, dans son *Histoire de Sainte-Barbe*, in-8°, Paris, 1860, l'élève se levait à 4 heures et débutait par une leçon du régent. Venait ensuite une série de classes et de conférences, avec le coucher à 9 heures du

(1) Richard, p. 8.
(2) P. 10.
(3) Elle était situee à la limite des diocèses de Lavaur et de Béziers.
(4) On ignore lequel.
(5) Richard, p. 16.

soir. Il n'y avait de récréation que le mardi et le jeudi soir, après la classe, à partir de 5 heures, et de vacances qu'en septembre, ce qu'on appelait les *vendanges*.

Pierre d'Epinac, à en juger par ses discours, nourris de traits et d'exemples puisés aux sources les plus diverses, se pénétra profondément des littératures grecque et latine. Il fit son cours de philosophie en 1557 et 1558. Il fut témoin et peut-être acteur, en ces agitations fréquentes, que les nouvelles doctrines philosophico-religieuses des réformateurs de tout genre provoquaient à Paris, où elles étaient plus graves encore que dans les autres centres universitaires ; il vit de près la grande émeute écolière de mai 1557, contre laquelle, détail bien moderne, il fallut faire marcher des soldats. Il put suivre les cours de Turnèbe et de Cinqarbres, de Galland et de Ramus.

Vers la fin de 1558, il quitta Paris et, après avoir touché barre à Lyon, pour y prendre possession de la dignité de *chamarier* ou chambrier, gardien de la chambre où étaient les titres, bulles et trésor du chapitre, — dignité dont les chanoines comtes de Saint-Jean venaient de la revêtir, — il alla faire ses études de droit à l'Université de Toulouse, ramenée à son ancienne splendeur par Armand du Ferrier, Cujas, les deux de Govéa et Jean Coras.

Pierre d'Epinac y eut pour professeurs Pierre Bodin, le futur auteur de *la République*, et Pierre de Belloi, légiste gallican.

L'historien de Thou affirme que d'Epinac se trouvait en 1562 dans les rangs des protestants, pendant les troubles de Toulouse. D'Espesses et les pamphlétaires n'en font pas un émeutier. Mais M. l'abbé Richard estime (1) que d'Epinac « put aller beaucoup trop loin et se laisser entraîner à soutenir quelque proposition calviniste contre la présence réelle, l'efficacité des bonnes œuvres, à déblatérer contre les indulgences, source perpétuelle de scandaleux abus ».

La *Satyre Ménippée* a donc raison, lorsqu'elle fait dire à

(1) P. 27.

d'Epinac : « Quelques-uns de mes plus proches... ont eu opinion que je sentay le fagot, et estant à Toloze, m'estais meslé de dogmatiser la nuict avec les nouveaux Luthériens. »

Ceci se passait en 1562-1563. Mais d'Epinac, qui appellera plus tard « une surprise et inadvertance » (1) cet égarement de jeunesse, se déclara bientôt, d'après de Thou (livre xc), le plus ardent ennemi des hérétiques. Ce fut, sans doute, quoique M. l'abbé Richard ne le dise pas, sous l'influence de son oncle d'Albon, archevêque d'Arles en ce moment, et qui, depuis la mort du père de Pierre d'Epinac, exerçait sur ce jeune neveu « une influence prépondérante ».

Quoi qu'il en soit, reçu à Toulouse docteur *in utroque jure*, le jeune chanoine chamarier s'établissait à Lyon de 1563 à 1573.

Ici, M. l'abbé Richard fait un très intéressant tableau du chapitre de Saint-Jean au XVIe siècle, avec ses 32 titulaires, ses 10 chevaliers, ses 20 prêtres perpétuels et ses dignitaires : le doyen, l'archidiacre (2), le maître de chœur, le sacristain, le chantre, le précenteur, le custode.

Pierre d'Epinac trouva, dans la vie du cloître qu'il mena pendant dix ans, une école d'administration, en laquelle il apprit le mouvement des affaires, et par suite une seconde éducation, qui compléta celle des universités. « Pendant plusieurs années, il apparaît presque constamment aux délibérations; il y déploie beaucoup d'activité, et il ne s'y traite pas une affaire de quelque importance sans qu'il y prenne part. » (3)

Qu'il ait bien servi en cour les intérêts du Chapitre en 1563-1564, soit à propos de la première aliénation des biens ecclésiastiques, au lendemain des exactions du baron des Adrets et de ses Huguenots, maîtres de Lyon pendant une année, 1562-63, soit à propos du comte de Sault, gou-

(1) *Lettre justificative*, 1588.
(2) Il était chargé de la police et des mesures coercitives.
(3) P. 35.

verneur de la province, qu'il accusa, au nom des trois Ordres de la ville, d'avoir livré la place aux hérétiques et qu'il fit priver de sa charge : c'est chose incontestable. Aussi récompensa-t-on d'Epinac de ces services et d'autres, rendus toujours à l'occasion d'aliénations de biens, en le nommant doyen du Chapitre, le 19 janvier 1569, avant qu'il eût atteint l'âge de 30 ans.

« Le doyen du Chapitre de Saint-Jean, dit M. l'abbé Richard, était un personnage considérable, le second du diocèse : il avait une grande situation même au dehors, la suprématie sur toutes les collégiales de la ville, dont les dignitaires n'étaient que ses subordonnés. Il venait immédiatement après l'archevêque, et d'ailleurs l'indépendance du Chapitre au temporel et au spirituel les établissait, pour ainsi dire, sur un pied d'égalité. Il avait dans ses attributions propres ce qui intéressait à tous les titres le bien et l'honneur du corps, l'accomplissement exact des devoirs d'état et la régularité de vie à l'intérieur du cloître... Ni ses loisirs, ni les circonstances ne permirent (à d'Epinac) d'opérer une amélioration de quelque valeur. Les affaires d'ordre temporel qui l'avaient jusqu'alors absorbé, ne le préparaient guère au rôle de correcteur des mœurs, ni surtout à donner l'exemple d'une sainte vie. » M. l'abbé Richard ne nous dira que plus tard que d'Epinac était sous-diacre depuis le 13 mars 1556, à l'âge de 16 ans (1). Il s'occupait surtout de l'administration du diocèse avec et pour son oncle, Antoine d'Albon, archevêque de Lyon depuis 1564, et introducteur au collège de la Trinité des Pères jésuites, parmi lesquels se trouvait le P. Auger, « un des adversaires les plus redoutables du protestantisme » et qui avait déployé tant de dévouement pendant la peste de 1564.

Pierre d'Epinac « fut certainement l'âme d'une diplomatie qui avait pour but de le faire arriver à l'épiscopat. Albon lui-même, par une affection particulière pour celui

(1) P. 62, note 2. — Il y a là ou une faute d'impression ou une erreur manifeste.

de ses parents qu'il jugeait le plus capable de lui succéder, appuya ces intrigues et leur prêta le plus efficace des concours; car, dans les premiers mois de l'année 1573, il résigna sa dignité en faveur de son neveu et à *sa sollicitation.* L'acte fut ratifié par décision royale, selon les exigences du droit concordataire, et Charles IX nomma d'Epinac archevêque de Lyon », à l'âge de 33 ans.

Mais d'Albon ayant laissé passer les six mois après lesquels la résignation devenait caduque, si elle n'était pas confirmée par la cour romaine, la cour de France suscita à d'Epinac un compétiteur, Paul de Foix, jurisconsulte, diplomate et accusé d'hérésie, ce qui le fit échouer à Rome, où le P. Auger plaida pour d'Epinac.

« Il avait pris possession de sa cathédrale le 2 octobre 1574 et fait enregistrer ses bulles aux archives du Chapitre. Peu après, le 4 février 1575, le pape lui conférait, avec le pallium, insigne de sa dignité, l'ensemble des pouvoirs de juridiction qui lui donnaient le droit d'administrer son diocèse. Il n'avait plus qu'à recevoir celui d'administrer les sacrements avec les *pouvoirs d'ordre* dans la consécration épiscopale, et il voulut la tenir des mains de son ami, l'archevêque de Vienne, Pierre de Villars, qui la lui donna le 15 décembre de la même année au grand chœur de la cathédrale. »

La première période de la vie d'Epinac était écoulée. Elle nous le montre étudiant laborieux, entaché un moment d'erreurs calvinistes, puis chamarier et doyen très actif du Chapitre de Lyon, administrateur d'un vaste diocèse, et aussi habile qu'ambitieux : l'ambition, sans doute, « n'est pas un vice », dit M. l'abbé Richard; mais elle est une passion, très blâmable chez un prêtre.

III

S'il résulte de l'histoire de la jeunesse de Pierre d'Epinac, exactement racontée par M. l'abbé Richard, que ce n'est pas « l'Higuiero » ou le *Catholicon* d'Espagne qui a fait du neveu de Mgr Antoine d'Albon le primat des Gaules, est-ce que le récit de la vie épiscopale de l'archevêque de Lyon ne doit pas changer encore plus l'idée que se faisaient de lui les lecteurs de la *Satyre Ménippée?*

M. l'abbé Richard a pu intituler toute une partie de sa thèse *L'archevèque et le défenseur des droits de l'Eglise*, 1573-1580. Il affirme même que d'Epinac, pendant les premières années de son épiscopat, fut amené à remplir le rôle de « réformateur » (1).

Oui, « réformateur » du clergé séculier par les synodes ou « sènes », qu'il tint en son palais de 1577 à 1583 et dans lesquels les orateurs officiels allaient jusqu'à dire : « Toutes les nations de l'Europe réputent la félicité de cette ville (Lyon) consister en ce que, par le moyen d'un si saint et vertueux prélat, ce lieu a été le premier purgé de la vénéneuse peste de l'hérésie ». C'est exalter beaucoup trop le promulgateur, avec Antoine Marnas, des *Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon, ... revues, augmentées et traduites*, Lyon, 1578 (2), et l'auteur de « fréquentes lettres pastorales », ainsi que de « doctes et élabourées prédications », qui faisaient cesser les abus et augmentaient « les vrais zélateurs de notre religion ».

En tout cas, Mgr d'Epinac ne paraît pas avoir réformé l'abus des « suffragants ou auxiliaires », destinés à suppléer l'évêque ou l'archevêque dans ses fonctions épiscopales,

(1) P. 52.

(2) Il faut reconnaître, pourtant, que ces *Statuts*, rédigés d'après la discipline du Concile de Trente, ont servi de modèle à tous ceux qui ont suivi jusqu'à nos jours. M. Richard résume ces *Statuts* et donne, à ce propos, des détails fort intéressants sur l'état moral du clergé français au milieu du XVI[e] siècle.

puisqu'il prit pour suffragant Mgr Maistret. Il eut aussi plusieurs bénefices, « quatre abbayes et une prieuré », dit M. Richard, p. 174, qu'il cumulait avec l'archevêché de Lyon, contrairement aux décisions du Concile de Trente. Mais on peut l'excuser, comme l'a fait M. l'abbé Richard, en disant que l'archevêché de Lyon ne rapportait que 9.000 livres, dont il fallait payer 3.000 au Roi et 3.000 au Pape. En tout cas, d'Epinac « recherchait les bénéfices surtout pour augmenter ses revenus » (1). D'ailleurs, les événements politiques allaient plus ou moins le forcer à enfreindre la loi de la résidence, imposée par les Pères de Trente.

Elu député aux Etats de Blois, en 1576, « à la fois par les communautés et les bénéficiers de la sénéchaussée, des bailliages du Lyonnais et du Forez », d'Epinac fut choisi d'abord comme président de la Chambre ecclésiastique, en tant que primat des Gaules, et puis nommé à l'unanimité orateur du Clergé. Il était, dit l'annaliste Guillaume de Taix, « très digne et très capable d'une telle charge, tant pour sa grande doctrine que pour être d'une bonne et sainte vie, qui lui causait une merveilleuse hardiesse à parler librement et ne craindre point de remontrer franchement au roi ce que l'Eglise avait à dire, joint qu'il n'est pas comme beaucoup d'autres ni du conseil privé, ni courtisan, ni ne montre point en apparence être convoiteur de tels honneurs, ni aspirer aux faveurs des princes » (2). — Cet éloge semble immérité, du moins pour la plus grande partie.

Président de la Chambre ecclésiastique, d'Epinac l'était par là-même des Etats de Blois « dans toutes les réunions plénières ou partielles des trois Chambres ». « Il déploya plus d'une fois les ressources de son génie inventif, en provoquant une détente dans les discussions par un trait, par un bon mot placé à propos. Un avocat délégué du tiers disait assez maladroitement que les apôtres n'avaient pas eu les

(1) P. 174.
(2) Cité par l'abbé Richard, p. 111, note 4.

richesses que possédaient encore les ecclésiastiques, si appauvris qu'ils fussent : « Aussi n'en avait pas saint Yves tant que vous en avez », lui riposta le président » (1).

Les circonstances étaient critiques : la cour voulait la continuation des hostilités contre les protestants, avec des subsides pour y subvenir; « les Etats inclinaient vers la résolution contraire : car on n'était même pas sûr que les subsides, une fois accordés, seraient employés dans l'intérêt de la religion ». On comprend que l'archevêque de Lyon, en s'efforçant de bien remplir sa charge, de contenter tout le monde, le Roi, ses propres commettants, et de défendre les droits de l'Eglise, sans oublier ses avantages personnels, se soit fait accuser de versatilité, d'ambition. Au lieu de soutenir le premier article du programme des Etats, qui demandait, pour les décisions prises à l'unanimité la garantie de l'immutabilité législative, — ce qui aurait établi la monarchie parlementaire en France dès le XVIe siècle, — il insista pour faire accepter le second article, par lequel « on suppliait le Roi d'admettre à son Conseil quelques membres des Etats, qui débattraient le règlement des cahiers et les réponses aux doléances ». Que la cour ait été inspirée par d'Epinac, comme le dit de Thou, ou bien qu'elle ait obéi à d'autres mobiles que ceux d'un prélat qui avait l'ambition de devenir conseiller du Roi, toujours est-il qu'elle insista jusqu'à la fin pour obtenir que les Etats choisissent les conseillers dont ils avaient eux-mêmes sollicité l'établissement. C'est le jurisconsulte Bodin qui empêcha d'aboutir un projet, qui lui semblait fatal à l'indépendance des trois Ordres : il convertit d'Epinac à sa manière de voir.

Celui-ci défendait tour à tour la cause du Clergé devant le Roi et la cause du Roi, qui lui avait remis les deux tiers des décimes payés à la cour, devant le Clergé, qui s'était imposé tous les sacrifices, mais devait encore pousser plus loin son dévouement. D'Epinac était un conciliateur énergique au besoin et capable de répondre au chancelier

(1) P. 113.

Birague, qui venait d'exposer les besoins du Roi. Il dressa le tableau des lourdes charges que l'Eglise de France supportait depuis quinze ans, et il conclut par ces paroles : « Il est nécessaire d'empêcher que tels deniers ne soient misérablement dissipés et perdus, comme du passé, en découvrant les autels pour couvrir les dames de la cour ».

Après de longues discussions, où les cardinaux et les députés du midi, l'archevêque d'Embrun en tête, plaidèrent la cause du Roi, « l'assemblée vota un subside pour l'entretien de 4.000 hommes de pied et de 1.000 chevaux; mais elle réclama le droit d'en contrôler l'emploi ». Devant cette attitude du Clergé et le refus obstiné de tout subside de la part du tiers, la cour fit volte face et ne parla plus que de tolérance et de liberté religieuse.

Le Clergé, dès lors, réclama la guerre, pour écraser les Huguenots, et chargea d'Epinac de répondre à l'édit de tolérance provisoire, proposé par le duc de Montpensier au nom du Roi. La réponse fut modérée et sous forme de mémoire. Mais elle concluait à la guerre contre les hérétiques, qui troublaient l'unité de religion.

Le 17 janvier 1577, à la séance de la remise des cahiers, d'Epinac prononça une harangue, qui « fut le couronnement de son œuvre et le consacra le premier orateur de son temps... Il parla près d'une heure et demie, et l'opinion commune parmi les auditeurs, dont les historiens de l'un et de l'autre parti, la Popelinière, d'Aubigné, de Serres, de Thou, se sont faits unanimement les échos, fut qu'il emporta la gloire de bien dire. Le roi témoigna son contentement et il était bon juge en la matière. Il n'y eut pas, d'ailleurs, le moindre désacord dans le concert de louanges qui accueillit cette harangue. Elle fut imprimée aussitôt, et l'a été plus tard en plusieurs recueils. L'admiration qu'elle souleva fut telle qu'elle devint l'œuvre distinctive par laquelle on signala son auteur, quand on voulut le faire connaître (1). »

Les Etats de Blois avaient fait du jeune archevêque de

(1) P. 107.

Lyon « le personnage le plus en vue de l'épiscopat français... Il s'y était révélé orateur et homme d'Etat, et en discutant les questions religieuses, financières et d'intérêt général, il avait fait, sur un théâtre où évoluait ce qu'il y avait de plus en vue et de plus capable dans la nation, son apprentissage des affaires politiques et administratives. Il avait surtout combattu pour les droits et les privilèges de l'Eglise, et il était tout désigné pour prendre la direction des assemblées cléricales (1) ».

Ce n'est pas lui, pourtant, qui, en 1578, inspira les doléances énergiques du clergé forézien contre des charges exorbitantes imposées par le fisc : les collecteurs royaux exigeaient le subside voté en 1567 pour dix ans seulement, un autre don extraordinaire d'une décime et demie (2), « sans aucun consentement du clergé ny autorité du Pape (3) ». D'Epinac proposa seulement au Roi une Assemblée générale du Clergé.

Ce fut l'Assemblée de Melun, 1579-1580, dont d'Epinac allait être l'âme. Nommé conseiller d'Etat par Henri III, l'archevêque de Lyon devint par là-même suspect aux députés du Clergé, qui soulevèrent une vive opposition contre le nouveau promu. Il ne fut élu président que par six voix contre six (4), données à l'archevêque de Bordeaux, de Sansac : les deux candidats furent proclamés présidents ; mais Sansac eut la modestie de s'effacer devant la supériorité de son collègue, qui « menait réellement les débats ». Son ambition et son esprit d'intrigue étaient déjà connus, tels que les signalera la *Satyre Ménippée*, en taisant, bien entendu, la capacité supérieure de d'Epinac.

Voici quel fut d'abord l'objet des débats de l'Assemblée de Melun : « Le clergé ne devait rien ; il ne refusait pas d'accorder quelque argent, ce qui s'était toujours fait sous certaines conditions déterminées par le droit, à savoir : « quand la nécessité y estant, l'Eglise l'aurait trouvé bon

(1) P. 134.
(2) La dixième partie du revenu : environ 340.000 livres.
(3) *Lettre justificative* d'Epinac à Henri III, p. 181.
(4) On comptait les voix par provinces ecclésiastiques.

et que l'autorité du Saint-Siège serait intervenue ». Mais l'Assemblée de Melun prétendait se réserver à elle-même, comme représentant le Clergé de France, ce consentement de l'Eglise spécifié par le concile de Latran, tandis que, d'après la coutume mise en pratique depuis plusieurs siècles et la politique des rois, il avait toujours été une prérogative spéciale des cardinaux, prélats et clercs attachés à la chapelle royale, créatures du pouvoir. Ce fut sur cet article principalement que porta la négociation entre l'Assemblée et la cour. La première finit par l'emporter (1) ».

C'est d'Epinac qui avait mené toute l'affaire. Il allait continuer à défendre les droits de l'Eglise sans jamais faiblir, en se souvenant qu'il était conseiller du Roi. Le nonce Anselmo Dandino, l'annaliste de Taix, l'historien Mézeray rendent hommage à son dévouement, méconnu ou passé sous silence par la *Satyre Ménippée*, qui ne remonte pas si haut pour peindre ses personnages.

L'Assemblée de Melun arrêta une série d'arrangements qui furent comme les articles organiques d'une véritable constitution de l'Eglise gallicane. Après avoir atteint les cardinaux et les ecclésiastiques alliés de la cour, l'on renouvela le 25 septembre le serment des Etats de Blois, et l'on jura « de ne consentir jamais à aucune imposition nouvelle, sinon en assemblée générale ». La résistance à la cour dura cinq mois, après lesquels le Clergé, qui s'était transporté à Paris, céda une partie de son revenu, mais « obtint des garanties importantes », c'est-à-dire la confirmation des règlements qui assuraient l'organisation de l'Eglise nationale, en particulier par la tenue périodique des Assemblées (2), avec les Bureaux de l'*Agence* du Clergé.

Le Contrat de Melun, signé le 20 février 1580, demeure dans l'histoire le plus bel honneur de l'archevêque d'Epinac, et quoique les libertés de l'Eglise gallicane s'y soient trop affirmées, il valait la peine de mettre en relief, comme

(1) P. 147.
(2) P. 251.

l'a fait M. l'abbé Richard, la conduite si digne d'éloge du prélat qui présida cette assemblée de Melun, qu'on peut appeler « l'Assemblée constituante de l'Eglise gallicane ».

IV

A partir de 1580, d'Epinac devient homme de gouvernement, homme d'Etat. Installé au Conseil du Roi le 7 janvier, il prête serment le 10 mars devant le Parlement.

Désormais, il ne sera plus « archevêque que par occasion », et si son zèle pour les droits du Clergé demeure le même, il s'adapte à la nouvelle situation du prélat et à la faveur royale, qui a fait sa brillante fortune. « Il était impossible, dit M. l'abbé Richard (1), qu'il ne cherchât, plus encore qu'il n'avait fait par le passé, le moyen d'accommoder les intérêts du Roi et les prérogatives de l'Eglise. Son ambition l'y poussait; car dans le monde des courtisans, qu'il fréquenta dès lors, cette passion le domina complètement, et l'opinion ecclésiastique de l'époque, empruntant la voix de l'évêque de Rimini, successeur du nonce Dandino, lui reprochait de s'y abandonner au point d'en avoir perdu la confiance et le prestige dont il avait joui jusque-là dans l'Eglise de France. »

M. l'abbé Richard, il est vrai, apporte des correctifs à ce témoignage d'un nonce italien. Il montre d'Epinac résidant à Lyon de loin en loin, de 1580 à 1586, y prêchant, y consacrant le maître-autel de Saint-Jean, renversé en 1562 par les protestants. Mais tout cela est de moindre importance que deux ou trois négociations capitales, comme celle qui eut lieu à propos du prêche que les protestants ne purent faire rétablir à la Guillotière; comme celle que provoqua le procès des tailles entre les bourgeois et les habitants du

(1) P. 165.

plat pays ou Franc-lyonnais (1); comme l'affaire de Pierre-cize au sujet des loges du Change. Elles firent du conseiller du Roi, Pierre d'Epinac, « le protecteur attitré » des Lyonnais auprès du gouvernement, si bien que, « par l'unique ascendant de sa personne, il sut reconquérir pour lui-même la réalité de la suprématie que ses prédécesseurs avaient exercée sur la ville : on s'explique comment il put y remplir à deux reprises les fonctions de gouverneur pendant les troubles de la Ligue, 1591 et 1593. »

Il avait, d'ailleurs, révélé ses talents sur un autre théâtre et dans des circonstances difficiles, « où son rôle de conseiller s'était agrandi, élevé au-dessus des détails souvent insignifiants du contentieux administratif, jusqu'au maniement des grandes affaires d'intérêt national : il avait essayé la lutte contre le particularisme provincial, en Bretagne et en Normandie, et s'il échoua, du moins, il se rendit compte des obligations que les embarras du moment imposaient à la royauté. »

Pour y mettre fin, au mois d'août 1582, Henri III « fit décider par son Conseil qu'on enverrait dans les provinces du royaume six commissions, composées chacune d'un ecclésiastique, d'un gentilhomme, d'un maître des requêtes et d'un conseiller à la Cour des comptes, pour faire une enquête approfondie sur la justice, les affaires religieuses, les impôts, témoigner aux habitants la bonne volonté de leur souverain et rédiger des rapports qui seraient examinés en une Assemblée des notables. On avait choisi ces personnages parmi les hommes les plus capables et les plus expérimentés du Conseil. D'Epinac en était pour la Bretagne, « à peine française », et pour la Normandie, écrasée d'impôts. Il prononça à Rouen une harangue fort étudiée, fort ingénieuse, que Mézeray compare à un scorpion, aux vives et brillantes couleurs et dont la queue recèle un venin : une demande d'argent. De Rouen, l'archevêque de Lyon alla à Caen, à Rennes, à Vannes, où s'étaient réunis

(1) On appelait ainsi une douzaine de localités éparses sur le versant nord du plateau de la Croix-Rousse, entre le Rhône et la Saône.

les Etats de Bretagne, qui, plus conciliants que ceux de Normandie, accordèrent les subsides demandés.

Il prit ensuite une part considérable à l'Assemblée des notables de Saint-Germain-en-Laye, où furent discutés de graves problèmes de réforme politique et religieuse et où l'archevêque de Lyon joua le rôle « d'un exécuteur fidèle des volontés d'un autre », le roi de France Henri III, sauf en ce qui regarde les articles concernant l'autonomie de l'Eglise gallicane : articles qui faisaient prévoir la Déclaration de 1682 et qui déplaisaient à Rome et au nonce (1584).

D'Epinac arrivait à l'âge de quarante-cinq ans et atteignait à l'apogée de son mérite et de son expérience, qui devaient le faire appeler par Henri III « l'*intellect* agent de la Ligue ». Mais si son talent avait acquis, dans le maniement des affaires, de la force et de l'envergure, il faut reconnaître qu'au milieu des cabales et des intrigues de la triste cour des Valois, où régnait Catherine de Médicis, d'Epinac s'était laissé aller à prendre des habitudes de souplesse excessive et de politique ondoyante, qui seront fatales à son caractère et à sa bonne renommée de prélat catholique. M. l'abbé Richard reconnaît que, dans sa vie de courtisan, d'Epinac avait beaucoup perdu de sa valeur morale et s'était fait de nombreux ennemis par son caractère altier et hautain.

« La mort du duc d'Anjou (1584), la faiblesse de Henri III, l'opiniâtreté du roi de Navarre, avaient amené ce que tout le monde pouvait prévoir, une levée de boucliers des princes lorrains », s'armant du prétexte de sauvegarder la foi catholique et exploitant le mécontentement général. D'Epinac se trouva dans une grande perplexité : les faveurs royales et sa volte-face récente l'enchaînaient à la cause du gouvernement; mais des préférences personnelles, nées de sa condition et fortifiées par ses convictions cléricales, le portaient vers les Guises, défenseurs de l'orthodoxie; il leur devait la fortune de sa famille et les premiers progrès de la sienne, et s'il les avait négligés depuis longtemps, le Balafré, avec ces prévenances caressantes qui lui réussissaient si bien, savait entretenir ses sympathies, réveiller au

besoin ses souvenirs. On comprend que le prélat ait hésité entre les deux partis, qu'il ait louvoyé, que son attitude ait paru plus d'une fois équivoque. »

Toujours est-il que sa querelle avec d'Epernon, qui penchait vers le roi de Navarre, tout en désirant vivement sa conversion, fit éclater au grand jour les calomnies et les médisances dont Pierre d'Epinac était l'objet. En mars ou avril 1586, il soutenait en pleine cour, dans une violente sortie contre le roi de Navarre, que le Pape avait, de par la discipline de l'Eglise, le droit de le proclamer incapable de régner; d'Epernon s'emporta et demanda comment un prélat qui vivait avec sa sœur d'une manière coupable, qui trafiquait des choses sacrées, qui avait honteusement dissipé ses biens et ceux de sa famille, pouvait retenir une des principales prélatures de l'Eglise, dont ces crimes ne le rendaient pas moins indigne que l'hérésie ne rendait un prince indigne du trône. D'Epinac, démonté par la soudaineté de l'apostrophe, ne répondit rien; selon quelques-uns même, il rougit... Le Roi n'intervint pas, ou, s'il intervint, comme le dit d'Aubigné, ce fut en faveur du duc d'Epernon, dont Epinac avait incriminé les mœurs secrètes de « mignon » d'Henri III.

M. l'abbé Richard n'a pas de peine à défendre Epinac du reproche de simonie et de vénalité, ou même de l'accusation d'avoir été prodigue et dissipateur.

Mais il avoue que « l'accusation capitale », celle d'immoralité, semble la « plus embarrassante », étant donné ce qu'on lit dans l'*Antigaverston*, dans l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, III, liv. I, chap. XXIII, 1588, dans le *Divorce satyrique*, dans de Thou, dans deux dénonciations anonymes, il est vrai, mais envoyées à Rome (1), enfin, dans la *Satyre Ménippée*. Sixte-Quint dut ordonner une enquête sur les mœurs du prélat qu'il voulait honorer de la pourpre. Clément VIII déclarait au futur cardinal d'Ossat qu'il lui

(1) Le docteur en théologie, qui a dénoncé d'Epinac au Saint-Siège, n'a pas signé son factum, suspect, par conséquent, et de la même source que l'*Antigaveroton*, inspiré par les rancunes de d'Epernon.



avait été impossible d'exaucer les instantes prières de Mayenne, chef de la Ligue, demandant le chapeau pour d'Epinac, parce « qu'il lui avait été fait un mauvais rapport de la vie dudit archevêque en matière de femmes » (1). Le cardinal de Florence, légat en France, avait dit au Pape, tout en signalant le caractère intrigant et agité de l'archevêque : « Il mène une vie licencieuse, à ce qu'on m'a rapporté. »

On ne peut que louer M. l'abbé Richard des efforts qu'il fait pour réhabiliter d'Epinac à ce point de vue. Mais son argument, c'est le silence de Matthieu, de Davila, de Severt, de Le Laboureur, de Brantôme, des nonces en France, des ambassadeurs espagnols : or, ce silence ne nous semble pas suffisant. Il fallait des protestations indignées, qu'on ne trouve nulle part. M. le professeur Mariéjol l'a très bien dit, à la soutenance de la thèse de M. l'abbé Richard : « Ecartons l'accusation d'inceste avec sa sœur, Mme de Grésolles (2). Il reste sa belle-sœur ; il reste d'autres personnes. » M. l'abbé Richard a jugé des mœurs d'Epinac d'après les mœurs irréprochables du haut clergé contemporain. Au XVIe siècle, il n'en était pas des évêques et archevêques comme à l'heure actuelle. Les grands seigneurs d'alors qui entraient dans l'Eglise, sans autre vocation souvent que le désir de riches bénéfices et prélatures, oubliaient maintes fois les droits de la morale. D'Epinac faisait comme bien d'autres, et telle chanson de lui que cite M. l'abbé Richard, intitulée *Dames et Bergères*, p. 247, n'est pas précisément édifiante, alors même qu'on n'y verrait qu'un jeu d'esprit et un exercice poétique.

N'oublions point, toutefois, que ces évêques aux mœurs douteuses ou même scandaleuses avaient une foi ardente, qu'ils luttèrent vaillamment pour la religion catholique et qu'ils empêchèrent la France de devenir protestante.

Quoi qu'il en soit, la *Satyre Ménippée*, en n'insistant que

(1) *Lettres* du cardinal d'Ossat, 1714, II, p. 238.

(2) Qu'il ait appelé sa sœur « ma petite âme, mon petit cœur », qu'il l'ait embrassée devant ses familiers, ce n'est pas une raison pour croire à un inceste abominable.



sur les relations incestueuses de d'Epinac et de sa sœur, Mme de Grésolles, se donne le tort d'être l'écho de calomnies plus ou moins imaginées par la passion politique et que l'histoire sérieuse et impartiale ne peut pas plus réfuter que confirmer, parce qu'il s'agit de détails intimes de la vie privée, qui échappent à tout contrôle.

V

D'Epinac, après l'affront qu'il avait reçu en pleine cour, se retira dans son diocèse de Lyon et il y passa deux années d'exil volontaire, 1586-1588, où il vécut en grand seigneur plutôt qu'en archevêque : les intrigues de la vie publique absorbèrent la plus grande partie de son temps, de ses efforts, et ses préoccupations les plus sérieuses. « Il eut à soutenir ses compatriotes, qui ne voulaient pas de la suzeraineté d'Epernon, et il le fit avec toute l'animosité que donne la rancune. C'est ainsi qu'il fut sollicité par la logique des événements d'embrasser la fortune des Guises, de s'engager dans la lutte des partis, et qu'il devint un véritable conspirateur », avec son chef, le duc de Guise, le vrai « roi de Paris » en 1588.

Après de telles assertions peut-on révoquer absolument en doute le témoignage de la *Satyre Ménippée*, faisant dire à d'Epinac que c'était l'outrage du duc d'Epernon, qui « de grand Politique (1) et Calviniste (2) » qu'il était, l'avait fait devenir « grand et conjuré Ligueur »?

M. l'abbé Richard ne nous persuade pas, quand il dit, contrairement à de Thou, que d'Epinac « ne s'est pas jeté dans la lutte uniquement par désir de vengeance ». — Que ses convictions catholiques et son ambition personnelle aient poussé d'Epinac dans la Ligue en même temps que le

(1) On appelait « Politiques » au XVIe siècle ceux qui, entre les Ligueurs et les Huguenots, travaillaient à rapprocher Henri III et Henri de Navarre.

(2) Ce mot seul est injuste.

désir de vengeance, cela n'est pas douteux, puisque, dès 1585, il avait servi les princes lorrains, discrètement et par haine des Huguenots. Mais, s'il n'eut pas à lancer le duc de Guise dans la voie funeste où il se perdit, s'il « s'entremit plus d'une fois pour le retenir », il « imprima une direction plus ferme et plus suivie aux menées de la Ligue et il précisa les vues ambitieuses de Guise, voulant se rendre maître du pouvoir et de la personne du Roi » (1). De mars à juillet 1588, Epinac se lança tête baissée dans le parti du duc de Guise, dont il était le conseiller, le diplomate, l'exécuteur des hautes œuvres, et au besoin le modérateur. En quelques mois, la Ligue « était victorieuse sur toute la ligne ». D'Epinac « avait endormi le représentant du Pape », Morosini, par les marques d'une modération sincère, mais qu'il ne parvenait pas à communiquer autour de lui. Puisque le nonce, ce Vénitien expérimenté, prenait réellement ses assurances pour de l'argent comptant et qu'il écrivait en ce sens à son maître, nous ne pouvons être plus exigeants que lui, et nous devons admettre qu'Epinac a fait de sérieux efforts pour tempérer les excès de ses amis. Du reste, cela entrait bien dans le programme qu'il avait dressé, en août 1585 (2) : car il pensait que, si l'on voulait maîtriser la volonté du Roi, dominer sa politique et la diriger vers le but qu'on se proposait, l'unité de religion, il fallait d'abord conquérir sa confiance, même son cœur, ne pas l'exaspérer par des manques de forme et d'égards.

C'est ainsi que d'Epinac mérita le titre d'*intellect agent* de la Ligue.

Mais, après la journée des Barricades, mai 1588, son plan échoua, d'août à décembre 1588. Ni Henri III ne put se résigner au rôle de roi fainéant, ni le duc de Guise ne consentit à s'humilier devant le souverain. « L'opposition (3) s'était accentuée entre les deux adversaires, et le

(1) P. 275.
(2) L'*Instruction à M. de Guise revenant en cour*.
(3) P. 325.

conflit ne se pouvait résoudre que par un coup de force à la Machiavel. A l'égard d'Epinac, le monarque n'avait guère mieux réussi; le prélat parut un moment pencher vers lui, lorsqu'il vit que les Guises ne se souciaient pas de le faire arriver au cardinalat; cependant, il ne perdit jamais de vue le programme qu'il avait tracé à la Ligue : pour lui, plus encore que pour le duc, la guerre contre les Protestants restait le principal objectif de la politique générale, et il ne cessa de travailler à l'extension du parti dont Guise était le chef, sous la direction nominale du souverain. Mais on pouvait croire, d'après les résultats obtenus, qu'il ne travaillait que pour les princes lorrains; Henri III vit dans sa conduite l'effet d'une odieuse duplicité; il ne manqua pas de courtisans pour confirmer cette manière de voir et ceux qui dénonçaient l'archevêque à Rome ne laissaient pas échapper l'occasion », en le desservant à Blois, de montrer qu'il était de tout point indigne du cardinalat. Ainsi se révèle peu à peu la trame des causes sous l'action desquelles Henri III engloba l'archevêque dans la catastrophe qui termina brusquement cette tragédie de l'année 1588.

On sait que les seconds Etats généraux de Blois en 1588 étaient une assemblée toute ligueuse, qui voulut soumettre le Roi aux représentants du pays, l'intérêt national à l'intérêt religieux et s'attribuer tous les pouvoirs. D'Epinac y joua un rôle équivoque et s'y perdit dans le dédale d'intrigues qu'il noua entre le Roi et les Guises. Alors Henri III résolut de se débarrasser des chefs de la Ligue : le 23 décembre, il fit assassiner le duc de Guise par ses quarante-cinq gentilhommes. D'Epinac, qui « avait trempé dans le crime de lèse-majesté dont Guise s'était rendu coupable », d'Epinac, qui avait dirigé la politique révolutionnaire inaugurée par la révolte des Parisiens à la journée des Barricades, d'Epinac qui, comme l'établit M. Richard, n'avait pas empêché le duc de Guise (1) de quitter Blois,

(1) « Monsieur de Lyon, mon ami, avait-il dit à l'archevêque, je suis si résolu à ne partir d'ici, pour ne faire, par mon partement, préjudice à ce royaume, que quand la mort entrerait par la porte, je ne sortirais pas par la fenêtre. »



quoi qu'en aient dit sa mère, la duchesse de Nemours, et la *Satyre Ménippée*, s'inspirant d'une légende calomnieuse, d'Epinac qui se leva pour « voler au secours du Balafré et mourir avec lui », affirmait-il plus tard, d'Epinac fut arrêté, par le maréchal d'Aumont, avec le cardinal de Guise, qui périt assassiné dans la nuit du 23 au 24. L'archevêque de Lyon, après avoir refusé de répondre aux juges laïques et ecclésiastiques qu'on lui envoya, écrivit au Roi pour demander d'être cité devant le Légat. Il fut enfermé dans le château d'Amboise, où le capitaine Guast, un des assassins de Guise, eut mission de le garder. Il y resta jusqu'au 24 octobre 1589 et il raconte, dans ses *Lettres*, que trois fois sa mort fut résolue et sur le point d'être consommée; qu'il fut traité très rigoureusement et courut de grands dangers.

La sœur de l'archevêque, ses neveux, Gaspard d'Epinac et le baron de Lux, avaient usé de tout leur crédit pour délivrer le chef de leur famille. La ville de Lyon s'était engagée pour 6.000 écus et le clergé diocésain pour 4.000 livres.

« Le fruit que (d'Epinac) retira de ses épreuves et de son isolement fut de réfléchir sur sa conduite, sur ses erreurs politiques; il sortit de ces méditations plus calme, plus modéré, avec la sagesse que donne une rude école; son caractère s'assouplit : il perdit beaucoup de la verdeur et de l'emportement juvénile, qu'il avait gardés jusque dans sa maturité. »

Il semble bien pourtant, comme le prouvera la suite des faits, que d'Epinac soit demeuré toujours aussi ambitieux et aussi intrigant que par le passé.

« Sa première démarche, quand il reprit sa place dans les rangs des catholiques, fut de remercier la cour romaine de ce qu'elle avait tenté pour sa délivrance, et il le fit d'abord par les deux lettres qu'il écrivit d'Orléans, le 29 octobre, aux deux représentants de la Ligue à Rome, le cardinal de Pellevé et le commandeur de Diou. »

VI

Depuis la mort d'Henri III, 2 août 1589, la Ligue défendait, au nom du catholicisme, le trône de France et la couronne de saint Louis contre le Béarnais, protestant, hérétique et intrus, en tant qu'excommunié. D'Epinac allait être le bras droit et le principal auxiliaire du duc de Mayenne, comme il avait été celui de son frère; mais il allait l'être « avec plus d'indépendance et surtout plus de profit pour la cause publique » (1). Il ne soulevait plus, comme en 1588, une partie des Français contre leur roi légitime : il faisait son devoir d'archevêque français, en défendant les traditions catholiques de notre monarchie.

Il devint garde des sceaux de la Ligue, chancelier du lieutenant général du royaume, le duc de Mayenne. « Le sceau de Charles X (le cardinal de Bourbon) fonctionna entre ses mains. Villeroy dit dans ses *Mémoires* que, par son retour, « il fortifia et autorisa grandement ceux qui contredisaient les Espagnols » (2).

C'est la raison pour laquelle M. l'abbé Richard a intitulé sa thèse *La Papauté et la Ligue française* et la troisième partie de cette thèse *La Ligue française*, 1589-1594.

Toutefois, d'Epinac était-il aussi ennemi des Espagnols que le dit M. l'abbé Richard? Comment oublier ce qu'il nous raconte lui-même, que l'archevêque de Lyon a touché l'or de l'Espagne, 1.000 écus en 1593, et qu'il s'est servi de l'influence de Philippe II pour arriver au cardinalat? La *Satyre Ménippée* ne le calomnie donc pas, lorsqu'elle fait dire par Mayenne : « Monsieur de Lyon sçait bien que le Roy d'Espagne et moy lui avons promis sur nostre honneur un chapeau rouge, s'il peut tant faire par sa rhétorique d'en venir à bout; et sa sœur a déjà reçu pour arrhes un carcan de trois mil ducats et une chaisne de perles catholiques, avec

(1) P. 352.
(2) P. 363.

quelques milliers de doublons » (1). D'autre part, l'ambition encore plus que le patriotisme semble avoir inspiré la conduite de d'Epinac, qui voulait à tout prix le chapeau de cardinal.

Mais enfin, l'histoire doit lui savoir gré de cette lettre-programme, par laquelle il traçait, d'une main ferme, la ligne de conduite de la Ligue française : « Tout ainsi que je me suis du tout dédié à m'opposer selon mon pouvoir à l'avancement de l'hérésie, aussi, si je m'aperçois que l'ambition de quelque étranger, soubs quelque prétexte que ce peut estre, voulust attenter quelque chose contre cet estat, ma vie et mes moiens ne seraient non plus épargnez pour y résister avec les bons Français catholiques. Or, pour parvenir à l'effect de ce désir, que j'ay eu de servir, autant que je pourrais, à la conservation de la religion et de l'Estat ensemble, je n'ai point trouvé d'autre chemin asseuré que de me joindre à l'obéissance de Notre Saint Père, que nous reconnaissons tous pour chef de l'Eglise, et duquel qui se sépare même ez choses qui concernent la religion ne se peut vanter estre du corps d'icelle. » D'Epinac déclare que, comme tous les gens de bien, il « désire de tout son cœur » la vraie conversion d'Henri de Bourbon, le Béarnais. Jusque-là, il sera son adversaire irréductible, comme en 1586.

Cette lettre, adressée aux cardinaux, eut du retentissement, comme profession de foi de la Ligue ou de l'Union. D'ailleurs, de novembre 1589 à octobre 1590, d'Epinac fit tous ses efforts pour soutenir Mayenne, luttant contre Philippe II, qui voulait être protecteur de l'Union catholique. Il se brouilla même avec le légat, le cardinal Gaétano, quand ce diplomate, après Ivry, se rapprocha de l'Espagne.

Les Ménippéens ont donc exagéré, par passion politique, l'entente de d'Epinac avec les Espagnols, qu'il combattit le plus souvent en vrai Français et avec tout le loyalisme d'un gentilhomme de l'ancienne monarchie.

(1) M. l'abbé Richard n'a pas trouvé trace de ces cadeaux faits à Mme de Grésolles.



Mais voici venir l'époque laborieuse du siège de Paris, mars-novembre 1590. « De chancelier et président du Conseil de l'Union, exerçant une action prépondérante sur la marche des faits, d'Epinac est réduit au rôle de chef de la police dans la capitale bloquée... Les qualités que nous avons souvent reconnues en lui, de souplesse, d'habileté, de savoir faire, vont se donner libre jeu : ... il saura calmer les passions, concilier les exigences contraires, contenir les défaillances, les lassitudes et les agitations, arrêter les intrigues des Espagnols, en un mot rappeler à tous que l'honneur et l'intégrité territoriale de la monarchie étaient, avec la suprématie du catholicisme, le but unique vers lequel il fallait tendre. Plus que jamais il se montra Français et catholique (1). »

Cette année 1590 est l'une des plus belles époques de la vie d'Epinac. « Aussi sa renommée s'était-elle étendue au loin, et, pour que l'on n'ignorât pas sa belle conduite au siège de Paris, le légat en rendait témoignage d'une manière solennelle, et la recommandait à l'attention de la cour romaine » (2).

M. l'abbé Richard met parfaitement en lumière le rôle de l'archevêque de Lyon pendant cette année 1590, où il sut diriger les Ligueurs, contenir les Espagnols et arrêter le vainqueur d'Ivry.

Après le siège de Paris, d'Epinac rentra dans son diocèse de Lyon : il était mécontent peut-être, mais il avait accepté de Mayenne une mission auprès des Etats de l'Italie et du Pape, qui devaient prêter leur secours à la Ligue française.

Comment se fit-il que l'archevêque de Lyon, au lieu de ne passer que l'hiver au milieu de son troupeau, y passa deux années (1591-1592), et ne s'acquitta pas du tout de la mission diplomatique d'ambassadeur de la Ligue, qui lui avait été confiée ?

M. l'abbé Richard, qui comprend bien qu'il était interdit à d'Epinac de déserter la lutte, « de pendre les armes au

(1) PP. 381-382.
(2) P. 405.

croc », l'excuse en disant que la mort de Sixte-Quint fut pour l'archevêque de Lyon un désastre, et qu'avec les pontifes qui vinrent ensuite, la politique changea du tout au tout ». Mayenne, lui aussi, modifia son plan. Enfin, d'Epinac prit à Lyon la direction de l'Union locale. « Il concentra sur les affaires de son pays d'origine toutes ses forces et ses facultés. » Par ses hautes capacités et son expérience, il conquit promptement dans la politique locale une prépondérance qui devint gênante pour l'autorité de Nemours (gouverneur du Lyonnais) : il contrecarra ses projets ambitieux. »

Sans suivre ici M. l'abbé Richard, qui consacre tout un chapitre fort intéressant de son livre à faire la monographie « d'une grande municipalité catholique », de « Lyon pendant la Ligue », 1590-1592, (1), contentons-nous de rappeler les conclusions qui se dégagent de cette période de la vie de l'Archevêque de Lyon : « Si d'Epinac avait pu réaliser jusqu'à un certain point, dans sa villa d'Ombreval..., les rêves de solitude et de loisirs délicats qu'il échangeait parfois avec ses amis, cette vie du sage dont la Renaissance avait ressuscité l'image un peu païenne, les deux années de son séjour en Lyonnais avaient produit quelques résultats appréciables. Il avait administré, négocié, soutenu et soulagé ses concitoyens, travaillé pour la paix et défendu l'autorité de l'Union dans la province. Il avait combattu pour la Ligue nationale contre des tendances ambitieuses, et ses préférences, fortifiées par l'effet de l'âge et le besoin du repos, que ses infirmités rendaient irrésistible, inclinaient vers la pacification, vers le rapprochement de tous les Français (2). »

C'est dans ces sentiments que le chancelier de la Ligue reprit sa place dans la mêlée des intrigues, après deux années passées à l'écart, et renoua ses liaisons avec Villeroy, Jeannin, La Châtre, pour être leur porte-parole devant les Etats que Mayenne s'était enfin décidé à réunir.

(1) C'est en mars 1589 qu'avait été constitué le gouvernement Ligueur.

(2) P. 469.



D'Epinac « était convaincu que la monarchie ne pouvait se consolider qu'en restant établie sur la vraie religion, catholique et romaine... La conséquence qu'il en tirait était que, dans les circonstances exceptionnelles où l'on se trouvait, le Pape seul pouvait terminer le différend qui séparait ligueurs et royalistes sur la suffisance et la sincérité de la conversion du Béarnais ». C'est « la direction pontificale » qu'il fit prévaloir à la conférence de Suresnes, par la déclaration catholique du 5 juin 1593 : Si le roi est catholique, que n'a-t-il agi autrement? On ne peut rien conclure sans le Pape; mais, certainement, il fera tout ce que peut lui suggérer son affection paternelle pour le salut du royaume, qui lui est plus cher que tout le reste. Voilà ce que voulait Mayenne, brouillé avec la faction démagogique de la Ligue, les Seize.

D'Epinac excellait toujours dans l'art d'exprimer avec une netteté remarquable les principes et les grandes règles de la conduite politique d'un parti.

Il faut aussi lui savoir gré d'avoir secondé Mayenne dans les négociations avec les Espagnols, en exigeant qu'un prince français fût élu roi avec la fille de Philippe II, élection qui devait être préparée et appuyée par des troupes suffisantes. Cela est si vrai qu'à la réunion des Notables ligueurs, le 20 juillet 1593, il s'opposa seul avec Mayenne à ce que l'élection de l'Infante par les Etats eût lieu avant l'arrivée de l'armée espagnole, et il fit échouer ainsi toutes les ambitions de Philippe II.

Après avoir lutté contre les Gallicans et les catholiques exaltés, l'archevêque de Lyon triomphait. En acceptant moins les théories ultramontaines sur l'origine des pouvoirs que les règles pratiques de la direction pontificale pour la réconciliation d'un hérétique, d'Epinac se montrait, beaucoup plus que ses adversaires, fidèle aux véritables traditions de l'Eglise. « Aussi, les deux premiers intéressés en cette affaire de la réconciliation lui ont-ils donné raison, non seulement Clément VIII, qui refusa si longtemps de tenir la conversion pour acquise, mais Henri IV, en sollicitant son admission avec une persévérance inébran-

lable, qui fit éclater son bon sens, sa modération et sa condescendance (1). »

La *Satyre Ménippée* calomnie donc d'Epinac, en lui faisant dire qu'il ne veut point la paix, sans qu'il ait été tout d'abord nommé cardinal.

Il faut admettre ce qu'écrit M. l'abbé Richard (p. 530) : « Epinac avait lutté pour la religion, ne voulant pas la laisser absorber par le pouvoir civil; mais il avait su concilier les droits de l'une et de l'autre. Véritable homme d'Etat ecclésiastique, il avait fait voir par sa diplomatie que, sans entamer les traditions monarchiques, et en maintenant intact le patrimoine des Capétiens, on pouvait sauver l'unité de la foi et de la discipline. Il avait refusé d'exclure du trône le roi de Navarre; mais il avait aussi combattu sa prétention de se faire admettre dans l'Eglise sans l'intervention préalable de la cour romaine. Et ce n'est pas un mince titre de gloire que d'avoir, seul avec Mayenne, fait échouer une élection qui devait abaisser nos ancêtres sous la suzeraineté de Philippe II. »

D'Aubray lui-même ne parlera pas autrement : « C'est pourquoi, dira-t-il dans sa célèbre *Harangue*, nous ne voulons ouïr parler d'Infante d'Espagne, que nous laissons à son père. »

VII

Faut-il maintenant retracer la conduite de l'archevêque de Lyon, depuis septembre 1593 jusqu'à septembre 1595, alors qu'il sollicitait l'évêché de Beauvais, pour avoir, outre la dignité de pair de France, de plus beaux revenus que ceux de Lyon; alors qu'il délaissait la politique générale, pour ressaisir le maniement des affaires dans sa ville épiscopale, pour accommoder le différend entre les Lyonnais et le duc de Nemours, pour arrêter la politique égoïste de

(1) P. 503.

ce dernier, qui ne tendait à rien moins qu'à se rendre chef indépendant d'une partie de la France, et pour s'enfoncer dans un dédale d'intrigues, où « sa réputation reçût quelques atteintes », où, « en tout cas, il trouva l'échec définitif de sa carrière politique ? » (1).

Aux journées de septembre 1593, à Lyon, où la ville s'insurgea contre Nemours, il encouragea le mouvement; il y intervint sans hésiter, lorsque la révolution menaçait d'ensanglanter la ville, et il prit le commandement, dès qu'il n'y eut plus d'entente possible avec le duc. Il en avait le droit, et il fit bien pour l'intégrité de la monarchie, quels qu'aient été les mobiles de sa conduite, inspirée par l'ambition de devenir cardinal et gouverneur du Lyonnais.

Il négocia avec les amis d'Henri IV, Ornano entre autres, et lorsque le 8 février 1594 on eut arboré à Lyon la cocarde blanche et crié : « Vive le Roi ! » ce qui était l'agonie de la Ligue, il ne restait plus qu'à faire au vainqueur une soumission digne et honorable.

Il écrivit à Henri IV, le 13 mai 1594, une lettre, découverte naguère par Tamizey de la Roque et qui met fin à la légende racontée par de Thou et représentant M. de Lyon comme « un sombre vaincu, opiniâtre dans son implacable révolte ». Après avoir résumé son rôle politique, en disant qu'il n'avait cessé de travailler pour la religion et contre les étrangers, il ajoutait : « Je supplie Votre Majesté d'avoir pour agréable que je me mette en son obéissance, la reconnaissant pour mon roi légitime, lui jurant, promettant la fidélité d'un très humble sujet, dès à présent renonçant à toutes les ligues et associations, protestant de ne me départir jamais de mon obéissance, et la plus grande faveur que je pourrai recevoir d'elle sera qu'il lui plaise de prendre confiance en ma fidélité. »

Ce premier acte de soumission fut suivi d'un autre public et éclatant, lorsque Henri IV entra solennellement à Lyon, le 4 septembre 1595, et qu'il fut harangué par l'archevêque. Il débuta par cette idée, familière aux prédi-

(1) P. 531.

cateurs et aux grands chrétiens de notre histoire, que la Providence a toujours sauvé notre pays de ses crises les plus terribles, en suscitant à point la mission de quelque personnage extraordinaire. Il rapprocha ainsi discrètement le sauveur de la monarchie d'une autre grande figure de nos annales, de Jeanne d'Arc elle-même, et la comparaison n'aurait pas trop choqué l'héroïne, puisque le Béarnais pacifiait la France et « boutait dehors » les étrangers. L'orateur passait ensuite à l'éloge des grandes qualités que Dieu avait départies à son représentant : il vantait en particulier son esprit de justice, cette générosité et libéralité qui s'était fait sentir même à ceux qui ont porté les armes contre lui; il s'excusait de ne pouvoir en parler plus longuement de peur d'encourir le « blâme et nom de flatteur, vice duquel sa nature avait toujours été fort éloignée ». C'est qu'il avait hâte d'aborder le bienfait le plus insigne, celui dont les autres n'étaient, dans la pensée de Dieu, que la préparation, et il ne craignait pas de rappeler hardiment la fausse nourriture qui, dès sa jeunesse, avait éloigné le roi du giron de l'Eglise. Celui-ci devait donc reconnaître le bienfait de sa conversion, ne jamais oublier que Dieu, pour l'y conduire, l'avait mené par la main à travers les péripéties de son existence, et que, s'il avait gagné des victoires, elles avaient été des appâts au moyen desquels son Créateur l'attirait : « Conservez donc, Sire, ce joyau si précieux; soyez, comme vous avez promis et commencé, le protecteur de la religion et foi catholique. » Et après avoir mêlé l'exhortation discrète aux compliments, l'orateur se présentait lui-même avec son Chapitre et terminait par l'éloge de cette illustre compagnie. (1)

Henri IV, prévenu par Ornano et convaincu, d'ailleurs, depuis plusieurs années, on ne sait pour quel motif, que d'Epinac était son ennemi personnel, ne lui répondit pas avec sa bonne grâce habituelle : il ne s'adressa qu'au Chapitre et ne dit rien de l'archevêque, vaincu et désarmé.

(1) Richard, pp. 580-81.

Il lui accorda, pourtant, l'indemnité pécuniaire qu'il avait demandée. D'Epinac toucha 40.000 écus en 1596 et 1597, et reçut, à la place de l'évêché de Beauvais, le prieuré de Coincy, qu'il avait déjà possédé.

Il prescrivit des prières, en décembre 1595, pour remercier Dieu de la réconciliation du roi avec le Souverain Pontife. Un autre mandement du 20 juin 1598 ordonna aussi des actions de grâces pour la paix de Vervins, que d'Epinac célébrait d'après la doctrine de saint Thomas.

Monsieur de Lyon avait écrit dès 1590 à l'official Chalou : « Je ne veux pas finir ma vie, si je puis, parmi l'impétuosité de cette tourmente, et me promets quelque jour d'arriver au port. C'est à mon jugement chose honteuse de blanchir à la cour, de vieillir en tumulte et de mourir en ambition. Je veux préparer une fin meilleure. »

Les événements la lui préparèrent d'eux-mêmes et les quatre ou cinq dernières années de sa vie s'écoulèrent au sein du diocèse de Lyon, qu'il put administrer dans la mesure où le lui permettaient ses infirmités. Il les soignait à Ombreval, sur l'emplacement actuel de Neuville-sur-Saône. S'il recherchait la solitude, c'était pour vivre en une compagnie de choix, et bien qu'il se plût beaucoup dans les bosquets et dans les allées ombragées, qui justifiaient le nom de sa campagne, il soutenait avec Socrate que les arbres n'apprennent rien. C'est du moins ce que nous raconte Pierre Matthieu. Le maréchal de Biron, qui fit une fin si malheureuse, l'étant venu voir dans sa dernière maladie, il le considéra un peu curieusement, et dit à sa sœur, quand il fut sorti : « Il a pire physionomie que j'aie jamais remarquée en ma vie, et comme d'un homme qui doit périr misérablement. »

Lorsque approcha le dénouement de la dernière crise de goutte : « Puisque les hommes n'y entendent rien, dit-il, il faut recourir à Dieu. » Il soutint courageusement les affres de la mort, qu'il avait déjà bravée dans les cachots de Blois. « Quatre ou cinq heures avant qu'il trépassât, un capucin vint le consoler et, pour l'exhorter, lui dit que les épreuves de ses dernières années avaient été une grande

faveur de la Providence, parce que Dieu, quand le méchant s'endurcit dans son péché, le perd sans retour, en l'enivrant des prospérités du monde. Et pour lui rappeler qu'encore que les naissances et les origines soient différentes, l'issue de la vie est le même pour tous, il le nomma simplement par son nom. Quand il s'entendit appeler Pierre d'Epinac sans autre cérémonie, le moribond haussa la tête et apostropha celui qui lui parlait ainsi : « Qui êtes-vous ? » On reconnut que cette parole l'avait un peu étonné et qu'il la recevait comme le signal de sa fin prochaine. »

Il expira le dimanche 10 janvier 1599, et ses obsèques eurent lieu le 13, à la Primatiale.

VIII

M. l'abbé Richard se défend (1) d'avoir voulu faire « l'apologie » de Pierre d'Epinac, et il a raison. Car son livre offre, avec la plus remarquable impartialité, tous les témoignages favorables et défavorables à l'archevêque de Lyon. Aussi bien l'un des membres du jury, M. Mariéjol, pouvait-il dire le jour de la soutenance de la thèse : « Monsieur l'abbé, je puise toutes mes objections dans votre ouvrage : je ne saurais en faire un plus bel éloge. »

Mais si ce livre n'est pas une appologie, il est « une réhabilitation d'après les documents », et l'on a vu combien la *Satyre Ménippée*, qui ne parle pas du tout du rôle si brillant de d'Epinac aux Etats de Blois et à l'Assemblée de Melun, exagère calomnieusement son ambition belliqueuse pendant la Ligue, de 1586 à 1593. Elle a saisi, avec la clairvoyance de la passion, l'humeur, le tempérament, le caractère de d'Epinac. Mais l'esprit de parti lui a fait méconnaître et dénaturer le rôle de cet archevêque.

D'Epinac, d'après Pierre Matthieu, aurait ainsi apprécié la *Satyre Ménippée* :

(1) P. 668.

« La puanteur de cette sale drogue a passé jusque ici. Pour ce qui me touche, je ne m'en donne pas de peine. Les gens de bien me connaissent, et ce m'est honneur d'être calomnié par les hérétiques rabellistes et athéistes. » — Outre qu'il n'y a ni « athéistes », ni « rabellistes », ni « hérétiques », parmi les auteurs du pamphlet calomnieux, on voit, au ton de Pierre d'Epinac, d'abord qu'il était plus blessé qu'il ne voulait le faire paraître, et puis que sa morgue aristocratique, ses mots durs et tranchants, devaient lui créer bien des adversaires.

Ces adversaires ont fait de lui un Espagnol : c'est une calomnie désormais insoutenable, grâce à M. l'abbé Richard.

Il y eut dans Pierre d'Epinac l'homme d'Eglise et l'homme d'Etat.

L'homme d'Eglise, d'après Pierre Matthieu, son panégyriste, aurait été « l'un des plus dignes prélats de son ordre ». M. l'abbé Richard, tout en faisant « la part de l'exagération louangeuse », trouve le mot juste. Sans doute, les prélats du XVIe siècle furent loin d'être tous des modèles de dignité et de sainteté, comme saint Charles Borromée, et l'archevêque d'Epinac ne détonna pas trop dans le milieu ecclésiastique où il vécut, puisqu'il fut choisi deux fois comme porte-parole et président du Clergé à Blois et à Melun, sans parler de Suresnes. Mais pour lui reconnaître la piété et les vertus sacerdotales, il faut une bonne volonté qui me manque absolument. Très ambitieux et immoral, comme les grands seigneurs du temps de Brantôme, d'Epinac avait bien besoin que le capucin qui l'assista à son lit de mort lui parlât de ses péchés.

L'homme d'Etat avait, avec des défauts indéniables, de très grandes qualités. Hautain, emporté, vindicatif, intéressé, ami du faste et de la bonne chère, il expia ces travers par les échecs de son orgueilleuse ambition, qui ne put s'élever au cardinalat, et par les précoces infirmités, qui firent de sa vie une longue souffrance physique. Il était orateur, non pas comme « les orateurs les plus diserts de la Grèce », ainsi que le prétend Matthieu, mais avec une grâce, une douceur, une gravité et aussi une véhémence telle que,

« toutes les fois que ce torrent de paroles et de raisons se débordait en quelque matière, il emportait toutes les voix du conseil ». Du politique, d'Epinac avait l'intelligence pratique, souple, pénétrante, qui lui valut le nom « *d'intellect agent de la Ligue* ». Diplomate autant que politique, il était plein de ressources pour concilier les partis au milieu desquels il s'agitait, et qui, peut-être à cause de sa souplesse, l'ont accusé de duplicité, voire même de trahison. Il est certain qu'il fut, selon le mot de Montaigne, « un sujet merveilleusement ondoyant et divers ».

Son rôle comme « défenseur des droits de l'Eglise » aux Etats de Blois et à l'Assemblée de Melun est louable de tout point.

Son entrée dans la Ligue en 1586, par désir de vengeance en même temps que par conviction catholique, est au moins suspecte. Si comme porte-parole du duc de Guise, chef du gouvernement de Mayenne, son chancelier, son orateur et son diplomate, il a déployé des qualités très brillantes, on éprouve quelque gêne à l'admirer, quand on songe à son ambition et à son désir effréné du chapeau de cardinal.

M. l'abbé Richard a-t-il suffisamment prouvé que l'archevêque de Lyon ne fut jamais l'ami des Espagnols? Il a, du moins, nettement établi que d'Epinac sut, en 1593, « se mettre résolûment à la tête du parti national, qui défendait le sol français contre toutes les invasions » et la religion catholique contre toutes les usurpations de l'hérésie.

C'est sa gloire d'avoir, dans nos troubles politico-religieux et malgré son gallicanisme, tenu « presque toujours les yeux fixés sur Rome », quoique les circonstances et les tergiversations ou défaillances de sa politique l'aient empêché deux fois de remplir une ambassade auprès de la cour romaine.

M. l'abbé Richard est donc digne des éloges des Lyonnais et de tous ceux qui aiment l'histoire, pour avoir « réhabilité » Pierre d'Epinac et écrit, en même temps qu'une monographie très intéressante, une étude consciencieuse et

supérieurement documentée sur toute la fin du XVI[e] siècle, sur les règnes de Charles IX, d'Henri III et d'Henri IV jusqu'en 1599.

Aujourd'hui qu'il a fait pour son livre, comme le lui avait recommandé M. Coville, lors de la soutenance, une table des matières claire et complète, *Pierre d'Epinac* est une mine très riche et très précieuse de documents authentiques, puisés au Vatican, aux Archives nationales et aux Archives lyonnaises, sur les hommes et les événements de nos Guerres de religion.

Qui ne voit, d'ailleurs, qu'à l'heure actuelle, une leçon nationale se dégage de cette époque si troublée de la grande Ligue française, dont Pierre d'Epinac fut un moment le chef? Il y a trois siècles, alors que le protestantisme menaçait de monter sur le trône de saint Louis dans la personne du Béarnais, tous les catholiques de France se liguèrent pour empêcher ce malheur, le plus grand, à leurs yeux, qui pût menacer une nation comme la nôtre; tous les catholiques de France jurèrent de donner leur or et leur sang plutôt que de voir à leur tête un roi huguenot : et ils réussirent à conjurer ce péril.

Aujourd'hui, hélas! des sectaires, pires que les Huguenots, qui du moins étaient chrétiens, des francs-maçons avérés gouvernent la France depuis plus de vingt ans et travaillent à la déchristianiser par des lois scélérates, comme la loi du divorce, les lois scolaires, la loi militaire, les lois contre les congrégations, tout autant de choses auxquelles ne songea jamais Henri IV, même avant sa conversion. Eh bien, où est la vieille énergie de nos aïeux, se levant comme un seul homme contre l'apostasie qui menaçait la France?

L'apostasie, à notre époque, s'étale partout autour de nous, dans l'enseignement, dans les mœurs et dans les lois. Et presque personne ne proteste plus. La capitulation est à l'ordre du jour. Les descendants de ceux qui refusèrent obéissance à Henri le Grand, encore huguenot, courbent la tête devant des présidents et des ministres, qui n'ont de grand que leur haine sectaire contre le catholicisme et qui chassent Dieu de l'école, de l'armée, de la marine, du

mariage, des funérailles et de la vie nationale. Quand donc retrouverons-nous les saintes vigueurs du passé? Quand donc aurons-nous tous le courage, non pas de faire une guerre civile, toujours déplorable, mais de résister à l'oppression, de défendre les droits de l'Eglise, inviolables et sacrés?

Il me semble que les fiers Ligueurs de Pierre d'Epinac frémissent dans leur tombe et se lèvent pour nous dire à tous :

La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère?

L'Abbé Théodore DELMONT.



ESQUISSE DES LIEUX SAINTS (1)

EN L'AN 33 (2)

Avant de décrire la basilique que Constantin et sainte Hélène firent élever sur le Saint Sépulcre, le Calvaire et la citerne de l'Invention, recherchons quelle était la topographie des Lieux saints au moment du crucifiement. Sans cette étude préliminaire, nous ne comprendrions point les modifications que leur a fait subir Eustathe, l'architecte de l'empereur.

Pour traiter cette question, il faudrait des développements considérables. Le lecteur nous pardonnera de nous en tenir à une vue d'ensemble. Nous résumerons les dernières fouilles et nous suivrons, pour les noms et la physionomie des lieux, les cartes dressées sur les indications du R. P. Zanecchia.

(1) Revue de l'*Université catholique* de janvier, mars, août et septembre 1901.

(2) Consulter :

Melchior DE VOGUË : *Les Eglises de la Terre-Sainte*. Paris, 1860.

F. DE SAULCY : *Voyage en Terre-Sainte*, deuxième éd. t. II, pp. 39 et suiv. Didier, Paris, 1872.

E. RENAN : *Vie de Jésus*.

Victor GUÉRIN : *La Terre-Sainte*, pp. 77 et suiv. Plon, Paris, 1897.

R. P. ZANECCHIA : *La Palestine d'aujourd'hui*, traduction Dorangeon. Lethielleux, Paris, t. I, pp. 250, 251, 292, 293.

R. P. OLLIVIER : *La Passion*, ch. I. Lethielleux, Paris, 1898.

François Martin, prêtre, d'après J. H. FRIEDLEB, de l'Université de Bonn. *Archéologie de la Passion*. Lethielleux, Paris, 1901.

R. P. LAGRANGE : *Topographie de Jérusalem*. *Revue biblique*, année 1892, p. 17.

I

LE CALVAIRE

La cité de David, dit Josèphe (1), « était bâtie sur deux montagnes opposées et séparées par une vallée pleine de maisons. Celle de ces montagnes sur laquelle la ville haute était assise étant beaucoup plus élevée et plus raide que l'autre, et par conséquent plus forte d'assiette, le roi David, père de Salomon qui édifia le Temple, la choisit pour y bâtir une forteresse à laquelle il donna son nom ». La ville haute était le mont Sion ; la ville basse, le mont Ophel; la vallée qui séparait les deux quartiers, le Tyropœon.

Salomon construisit peu après le Temple, au nord-est de l'enceinte primitive, sur le mont Moria qui devint ainsi partie intégrante de Jérusalem.

A l'Est, au Sud et à l'Ouest les fortifications étaient inexpugnables, « tant à cause de leur extrême épaisseur que de la hauteur de la montagne sur laquelle elles se trouvaient, et de la profondeur des vallées qui étaient aux pieds (2). » Elles dominaient le cours du Cédron, le champ de Haceldama, les vallées de la Géhenne et de Hinnom. Les défenses naturelles rendaient impossible toute extension de la ville sur ces trois côtés. Il n'en était pas ainsi au nord où le mont Sion descendait en pente douce vers les monts Acra, Golgotha, Gareb et Bézétha. C'est là, principalement sur l'Acra, que parurent les nouveaux quartiers ; là qu'il fallut reculer les fortifications par la seconde enceinte d'Ezéchias et de Manassès, enfin par la troisième enceinte d'Agrippa : (cette dernière étant postérieure à la mort du Christ, il n'en sera plus question); là, enfin,

(1) *De bello Judaïco*, v, 13. — Les citations de cette étude sont extraites de la traduction d'Arnauld d'Andilly.

(2) Flav. JOSÈPHE : *Loco cit.*

qu'eurent lieu les assauts des ennemis d'Israël, Assyriens ou Romains.

En l'an 33, l'angle Nord-Ouest de la première enceinte (celle de David et de Salomon) était occupé par le palais d'Hérode que dominaient les trois tours gigantesques d'Hippicos (1), de Phazaël et de Mariamne. Le mur fortifié du Nord, le seul où il faille chercher la première enceinte, allait exactement du ponant au levant. D'après Josèphe, il commençait à la tour Hippica ou Hippicos pour aboutir au portique occidental du Temple. Le Temple, immense parallélogramme fortifié, projetait au septentrion la majeure partie de sa superficie, dont l'angle nord-ouest jouxtait la forteresse Antonia où les Romains tenaient garnison. Le mur nord de l'ancienne cité et le mur occidental du Temple, formaient donc un vaste équerre ; un angle presque droit, à peine aigu.

C'est sur cet espace considérable, en dehors des fortifications, que se portèrent les faubourgs après David et Salomon. Aussi Ezechias et Manassès, pour les abriter, durent-ils construire de nouveaux remparts, ceux qui fermaient la ville au temps de Jésus.

La seconde enceinte, ou mur d'Ezéchias, partait, dit Josèphe, de la porte de Gonath ou des Jardins pour rejoindre la forteresse Antonia. Son tracé a donné lieu à deux hypothèses.

Elle aurait consisté, d'après les uns, en un mur perpendiculaire à la première enceinte d'où elle se détachait sur le milieu, à peu près à égale distance de la tour Hippicos et du Temple, pour monter jusqu'à hauteur de la tour Antonia qu'elle rejoignait par un retour en équerre à son point extrême (2).

Dans un autre tracé, adopté successivement par MM. de Saulcy, de Voguë, Guérin, Ollivier et Zanecchia, la porte de Gonath aurait été percée dans la partie occidentale de

(1) Sans doute la *Turris Davidica* des litanies.

(2) Voir les plans qui accompagnent la *Vie de Jésus*, du P. Didon et *l'Archéologie de la Passion* de MM. Friedlieb et François Martin.

la première enceinte, près du palais d'Hérode. Le mur d'Ezéchias serait parti de là par une ligne perpendiculaire allant du sud au nord. A hauteur des deux tiers de la longueur du Temple, il aurait formé un angle droit et suivi, de l'ouest à l'est, une direction parallèle à l'ancienne enceinte jusqu'à un lieu qui serait la porte d'Ephraïm. A cette ouverture, il aurait formé équerre, remonté par un troisième morceau de mur perpendiculaire au second, jusqu'à l'ancienne porte que quelques auteurs identifient avec la porte judiciaire. En ce point, par un nouvel angle presque droit, il aurait pris la direction du Moria, suivi une ligne légèrement brisée en deux endroits, et serait parvenu à la forteresse Antonia, son point extrême, après avoir passé par la porte des Poissons.

Cette disposition, longtemps niée par l'école protestante dont les principaux représentants sont l'américain Robinson, le Suisse Titus Tobler, et l'Anglais Fergusson (1), paraît cependant incontestable depuis que les fouilles pratiquées, en 1859, par M. Pierrotti, et, en 1862, par M. de Voguë, ont mis au jour un fragment de mur antique et de porte monumentale là où s'est élevé l'hospice des Nobles-Russes (2). Il existe pourtant un léger désaccord. MM. de Voguë et Guérin voient un fragment de mur d'Ezéchias et d'une porte de Jérusalem dans ces ruines tandis qu'un Père du couvent de Saint-Etienne, grâce à une inscription coufique, les identifie avec un portique de la basilique de Constantin (3). Un fait reste acquis. M. de Voguë a retiré des déblais nombre de balles de fronde (4). A ces traces de lutte il est incontestable que là s'est porté l'effort de l'ennemi et que, par suite, là, se trouvaient les fortifications.

Jérusalem fut détruite par Nabuchodonosor. Pourtant, en l'an 33, on disait : l'ancienne enceinte, l'enceinte d'Ezé-

(1) Voir, pour la bibliographie, l'*Archéologie de la Passion*, p. 173, note 1.
(2) ZANECCHIA, II, 292.
(3) *Revue biblique*, année 1897, p. 645.
(4) VICTOR GUÉRIN : *La Terre-Sainte, Jérusalem*, p. 79.

chias, parce que, dans leur respect du passé, les Juifs relevèrent, sur l'emplacement des ruines, aux mêmes endroits, aussi bien les fortifications de David que celles d'Ezéchias (1).

Le Calvaire dressait son léger monticule, en dehors de la ville, dans l'équerre dont la porte d'Ephraïm occupait l'angle. Le mur d'enceinte, créneaux y compris, avait, d'après Josèphe, vingt-cinq coudées, soit treize mètres de hauteur. Toutes les deux cents coudées (104^{m}), « il était fortifié de tours de vingt coudées (10^{m}40) en carré... ces tours étaient plus hautes de vingt coudées (10^{m}40) que le mur (2); on y montait par des degrés à vis fort larges, et au-dedans étaient des logements et des citernes pour recevoir l'eau de la pluie (3). »

L'enceinte d'Ezéchias avait quatorze tours de la porte de Gonath à la forteresse Antonia, ce qui donne une longueur totale de 1.497 mètres 60. Il faut en rabattre, sans doute. Les cartes du P. Zanecchia donnent un kilomètre à peine.

Un fossé profond était creusé au pied des murs.

Plus spécialement, en ce qui concerne les lieux saints, le P. Zanecchia estime que cent cinquante mètres environ séparaient l'ancienne porte de la porte d'Ephraïm (4). Si son évaluation est exacte les deux branches de l'équerre, limites méridionale et orientale du Golgotha, auraient eu une longueur totale d'environ trois cents mètres.

Les lieux saints formaient un triangle dont le troisième côté était la pente du Gareb. Le Golgotha, étranglé dans cet étroit espace, y dressait sa petite dépression calcaire, si près de l'enceinte que, selon saint Jean, l'inscription du Titre « fut lue de plusieurs d'entre les Juifs (5) ». Le P. Didon estime à vingt pas la distance qui séparait la croix du Sauveur des fossés.

(1) *Néhémias* nommé aussi deuxième d'*Esdras*, III, 3, 6, et suiv.
(2) Soit une hauteur de 23 mètres 40.
(3) Josephe : *De Bel. Jud.*, v, 13.
(4) *La Palestine*, I, pp. 250 et 251.
(5) XIX, 20.

Le Calvaire était une simple éminence rocheuse qui tranchait, par sa nudité, sur la verdure des jardins contigus. Son nom viendrait : 1° suivant les uns, de sa forme semblable à celle du crâne d'un homme chauve (1); 2° suivant d'autres auteurs, de ce qu'il était affecté aux exécutions capitales (2); 3° l'hypothèse la plus vraisemblable est empruntée à la Cabale. Sous le règne de Salomon on y aurait trouvé un crâne enterré dans une anfractuosité. Le roi, qui se piquait de magie, aurait auguré sans aucune raison que c'était le chef d'Adam (3). D'où le nom de Calvaire, Golgotha en hébreu, c'est-à-dire : lieu du crâne (4).

M. de Voguë (5) en a dressé un plan généralement suivi. Il le compare (6) à un promontoire, surgissant brusquement à quelques mètres du mur d'Ezéchias par une pente presque à pic, et projetant vers le nord un double promontoire. Entre les deux antennes du monticule aurait existé une ravine à pente douce qui séparait le sommet du Calvaire, haut de cinq à six mètres (7), du jardin et du sépulcre de Joseph d'Arimathie.

Il est probable que de la porte de Gonath partait une route qui serpentait entre le Calvaire et le Gareb, et qui conduisait à Samarie (8), et que cette route était rejointe, au nord du Calvaire, par un autre chemin desservant la porte d'Ephraïm et l'ancienne porte.

Les inégalités du sol devaient être considérables. Le P. Germer-Durand, résumant les dernières fouilles, dit (9) : « Le Calvaire n'est qu'un point particulier d'une des col-

(1) GRETER, *De Cruce*, I, 18. Le P. Ollivier dit : « Calvaire ou Mont-Chauve, comme nos Buttes-Chaumont. » (*La Passion*, p. 359, note 1).

(2) FRIEDLIEB : *Arch. de la Passion*, p. 172.

(3) Basile DE SÉLEUCIE (*Oratio*, XXXVIII, 3. — *P. G. L.*, LXXXV, 410).

(4) Τόπος τοῦ κρανίου.

(5) *Les Eglises de Terre-Sainte*, p. 126.

(6) *Eod.*, p. 25. — Conf. Dom CABROL, *Etude sur la* Peregrinatio Silviæ, p. 7 et planche I de la page 202.

(7) Le mur d'Ezéchias le dominait de cinq mètres environ.

(8) DIDON : *Loc. cit.*, II, 336, note 1.

(9) *La Basilique du Saint-Sépulcre. Revue biblique*, 1896, p. 322.

lines sur lesquelles la ville de Jérusalem est bâtie; un ressaut légèrement éminent sur une pente qui continue à s'élever sur le couchant.

« Ce point, jadis escarpé et séparé de la ville par un fossé large et profond, n'émerge plus que de quatre à cinq mètres du niveau artificiel qui l'entoure actuellement; tandis que, pour retrouver le sol ancien, il faut, en certains endroits, descendre jusqu'à dix, douze et quinze mètres au-dessous du niveau de la rue et du parvis. La dépression, aujourd'hui dissimulée, avait sans doute été augmentée artificiellement pour la défense de la seconde enceinte qui passait par là. Lorsque la ville fut reconstruite par Hadrien, on s'appliqua, au contraire, à niveler cet endroit pour y construire un temple païen. »

Cette région était couverte de jardins dans lesquels les habitants avaient fait creuser des sépulcres suivant la coutume juive. Le P. Gagarin ajoute (1) : « Un rideau de rochers de six à sept mètres d'élévation et dont le sommet coïncide avec le sol de la rue des Chrétiens, dans le voisinage le plus immédiat du Saint-Sépulcre, renfermait une série de chambres sépulcrales taillées dans le roc vif et d'origine évidemment judaïque. Une de ces chambres existe encore; elle est connue sous le nom de Joseph d'Arimathie (2). Il en résulte qu'il y avait sur ce point une nécropole dont le Saint-Sépulcre et le tombeau du prêtre Jean, mentionné par Josèphe, faisaient également partie. »

Que ce mot ne fasse point imaginer un lieu de tristesse comme les cimetières modernes. Le sépulcre de Lazare était dans son jardin (3). De ce que le Calvaire a vu l'exécution du Sauveur, on peut inférer que, quoique situé en

(1) *Le Saint-Sépulcre et la Topographie de Jérusalem* (*Etudes religieuses, historiques et littéraires*, par les Pères de la Compagnie de Jésus, 1868, treizième année, quatrième série, p. 692).

(2) Qui possédait deux sépulcres dans sa propriété. Le premier, à plusieurs places, devait être entièrement occupé lorsque Joseph fit creuser le second, celui du Christ. (*L'Authenticité du Saint-Sépulcre et le Tombeau de Joseph d'Arimathie*, par Ch. CLERMONT-GANNEAU. Paris, Leroux, 1877).

(3) *Saint Jean*, XI, 31.

dehors de Jérusalem, il n'en était pas moins très fréquenté (1). Romains et Juifs, pour l'exemplarité de la peine, suivaient la règle suivante, si bien tracée par Quintilien : « Toutes les fois que nous exécutons des criminels, nous choisissons les lieux les plus fréquentés, pour que beaucoup de spectateurs puissent voir le supplice et en être saisis de terreur. » Les routes de Damas, de Joppé et de Gaza aboutissaient à l'ancienne porte. Le site « était parcouru incessamment par des groupes de voyageurs — pèlerins, touristes, marchands — qui entraient dans la ville ou en sortaient avec leur pittoresque attirail de voyage, et se mouvaient lentement dans le pêle-mêle des voies fréquentées de l'Orient... Les tentes des pèlerins, dressées dans le voisinage au temps des fêtes, ajoutaient à l'animation paisible de ce vaste faubourg (2). »

C'était aussi le chemin pour se rendre de Sion dans la banlieue. Des fortifications on apercevait au loin, par une échappée entre le Calvaire et les murs voisins de l'ancienne porte, les maisons neuves de Bézétha, le quartier ouvrier et les jardins verdoyants des villas du Gareb, aux haies vives dans lesquelles croissait le *zizyphus spina christi* de la couronne d'épines (3).

Le Calvaire devait être un lieu habituel d'exécutions, si l'on en croit les traditions recueillies par saint Jérôme et Bède le Vénérable, et en 1231 par le pèlerin Ernoul (4). Saint Cyrille est d'un avis contraire. Le P. Ollivier résume ainsi les raisons de douter (5) : « Il (le Calvaire) ne paraît pas avoir été le lieu ordinaire des exécutions bien que sa forme l'y disposât. Les Juifs, en effet, avaient coutume de

(1) F. Martin, d'après Friedlieb : *Archéologie de la Passion.*

(2) Ollivier : *La Passion*, p. 368.

(3) F. de Mély : *Les Reliques de Constantinople*, *La Couronne d'Epines* (*Revue de l'Art chrétien*, année 1900, p. 218).

(4) Et pour çou apele on cel mont Mont de Calvaire, c'on i faisoit les iustices et çou que li lois aportoit, et c'on i escauvoit les membres c'on leur iugeoit à perdre (*L'Estat de la Cité de Jherusalem*, dans Micheland et Raynaud : *Itinéraires à Jérusalem*. Genève, Fick, 1882, p. 37).

(5) *La Passion*, pp. 368 et 369.

conduire les condamnés sur une éminence à crête escarpée, d'où l'on pût les précipiter, s'ils devaient mourir lapidés, comme il arrivait d'habitude. Les exécuteurs attendaient au pied de la roche celui qu'on leur jetait ainsi à la renverse, et ils le recevaient, à demi mort, pour l'achever à coups de pierres (1). Quant aux crucifiés, on les suppliciait au bord des chemins, en se préoccupant surtout de les montrer aux passants : mais c'était plutôt coutume romaine, et les Juifs en laissaient la pratique et les arrangements aux employés du procurateur. » Saint Etienne, en effet, ne fut point lapidé sur le Calvaire. Si les Actes des apôtres ne désignent point le lieu de son supplice (2), on sait par les Pères que sa basilique fut élevée à l'endroit où il avait rendu le dernier soupir (3) et par le pèlerin Théodore qu'au VI[e] siècle cet endroit se nommait la porte de Galilée (4).

Peut-être faut-il distinguer entre la lapidation juive qui n'avait point de théâtre spécial, et le crucifiement romain dont le lieu habituel pourrait être le Golgotha. Les trous pour enfoncer les pieds des croix, creusés dans le roc, à coups de marteau, à l'aide du ciseau devaient s'y trouver en permanence. S'ils avaient été ouvrés au moment même, la Passion n'aurait pu être consommée aussi rapidement. A ce compte les nobles juifs du rang de chevalier que Florus condamna à mort après les avoir fait déchirer à coups de fouet auraient été crucifiés en 64 au même endroit que le Christ (5).

(1) *Sanhedrin*, c. IV et V. — STAPFER : *Palestine*, p. 112.
(2) VII, 57 et VIII, 2.
(3) BASILE DE SÉLEUCIE : *P. g. L.*, LV, col. 469. — EVAGRE, *P. g. L.*, LXXXVI, col. 2483.
(4) Sanctus Stephanus foris portam Galilee lapidatus est. Ibi et ecclesia ejus est. (*De Terra Sancta*, X, TOBLER, p. 66.)
(5) Flav. JOSEPHE : *De Bello Jud.*, II, 25.

II

LA VOIE DOULOUREUSE

La voie douloureuse est le chemin suivi par le Christ pour se rendre du prétoire de Pilate au Golgotha. Saint Jean est le seul évangéliste qui donne quelques détails, malheureusement trop laconiques, sur l'endroit où fut rendue l'inique sentence.

Les membres du Sanhédrin menèrent Jésus au prétoire, mais *ils n'y entrèrent* pas de peur qu'étant devenus impurs ils ne pussent point manger la Pâque (1). Un juif, s'il pénétrait dans la demeure d'un païen, devenait impur jusqu'au soir (2). Pilate poussa la condescendance jusqu'à *venir au dehors* (3) pour leur demander : « Quelle accusation portez-vous contre cet homme ? » Après les explications préliminaires il les laissa sur la voie publique et *rentra dans le prétoire* (4) d'où il manda Jésus pour procéder à l'interrogatoire. Lorsqu'il eut prononcé les célèbres paroles : « Qu'est-ce que la vérité ? » il *sortit de nouveau* (5) pour demander aux juifs : « Qui voulez-vous que je délivre, de Jésus ou de Barabbas ? »

La foule ayant choisi Barabbas, le procurateur *rentra dans le prétoire,* fit flageller le Christ et *sortit encore* (6) pour dire aux Sanhédrites qu'il ne trouvait pas l'accusé coupable. Le Christ sortit après lui, couronné d'épines, revêtu du manteau de pourpre. Lui, dit en montrant l'auguste victime : *Ecce homo !* L'effervescence était à son comble. La foule criait : « Crucifiez-le ! » Pilate, apeuré,

(1) Et ipsi non introierunt in prætorium, ut non contaminarentur, sed ut manducarent pascha, XVIII, 28.
(2) MARTIN, d'après FRIEDLIEB : *Archéologie de la Passion*, p. 128.
(3) Exivit ergo Pilatus ad eos foras, XVIII, 29.
(4) Introivit ergo in prætorium Pilatus et vocavit Jésus, XVIII, 33.
(5) Iterum exivit ad Judæos, XVIII, 38.
(6) Exivit ergo iterum Pilatus foras, XIX, 4.

rentra une fois de plus dans le prétoire (1) pour le dernier interrogatoire. Au dehors le peuple vociférait : « Si tu ne le condamnes pas, tu n'es pas un ami de César. » Alors, l'égoïsme ambitieux du magistrat qui préfère sa carrière à la Justice envahit son âme, et, dit saint Jean (2) : « Pilate, ayant entendu ces paroles, *amena Jésus dehors* et s'assit dans sa tribune, au lieu appelé Lithostrotos (3), en hébreu Gabbatha (4). »

Ce récit suppose un prétoire donnant sur une place publique dallée. Pilate entre et sort avec une telle facilité qu'il semble qu'il n'ait qu'une porte à franchir. Saint Jean parle comme si le prétoire constituait un édifice spécial. La Vulgate suppose si peu une part de local affectée aux audiences que Lemaistre de Sacy traduit *prætorium* par *Palais du Gouverneur*. La place où Pilate fit dresser la tribune mobile en bois nommée *bêma* (5), d'où il allait prononcer la sentence assis sur la *sella*, sorte de pliant (6), devait être considérable puisqu'elle était assez vaste pour contenir la foule compacte et plus tard toute la cohorte.

La majorité des auteurs place le prétoire dans la forteresse Antonia où les légionnaires demeuraient. L'émeute grondait sans cesse à Jérusalem. On comprendrait que le procurateur, toujours menacé, eût établi ses appartements et son tribunal à l'abri des remparts. D'après la même tradition, à quatre-vingt-trois mètres de l'emplacement supposé de la *Scala Santa*, se trouve un arc en maçonnerie nommé l'*Arc de l'ecce homo*, d'où Pilate aurait montré le fils de l'homme à la foule (7).

(1) Et ingressus est prætorium iterum, xix, 9.

(2) Pilatus autem cum audisset hos sermones, adduxit foras Jesum et sedit pro Tribunali in loco qui dicitur Lithostrotos, hebraïce autem Gabbatha, xix, 13.

(3) Mot grec λιθόστρωτον, qui signifie Lieu pavé, de λίθος, pierre, et de στρώννυμι, *sterno*. M. Martin (*loco cit.*, p. 131, note 6), en fait l'équivalent de mosaïque.

(4) Ce mot signifie hauteur, lieu élevé.

(5) Βῆμα. Ollivier : *La Passion*, p. 219. — Friedlieb : *Loco cit.*, p. 131.

(6) Ollivier : *Eod.* — Rich. : v° *Sella*.

(7) Id. : *Ibid.*, p. 334.

Le point de départ de la voie douloureuse est aujourd'hui sérieusement contesté. L'authenticité de l'arc a sombré la première. Elle paraît contraire à l'Evangile. Selon saint Jean : « Pilate sortant de nouveau dit aux juifs : Voilà que je vous l'amène afin que vous sachiez que je ne trouve en lui aucun crime, 5 ; — *Jésus donc sortit*, portant une couronne d'épines et un manteau d'écarlate. *Et Pilate leur dit :* Voilà l'homme (1). » La scène est nettement tracée. Pilate sort et entre sur le Lithostrotos. Jésus le suit, franchit le seuil, et dès qu'il est sur la place le procurateur se retourne et le présente aux juifs. C'est donc méconnaître le texte que de placer la présentation quatre-vingt-trois mètres plus loin, à la fenêtre de l'arc, c'est-à-dire à un premier étage et dans l'intérieur d'un bâtiment, alors que saint Jean dit : *il sortit (exivit).*

C'est aussi méconnaître les détails donnés par Josèphe sur le siège de l'an 70. Titus s'empara d'abord de la forteresse Antonia qu'il fit ruiner dans ses fondements ainsi que le quartier avoisinant « afin de donner une entrée facile à toute son armée (2) » et une place à ses machines de guerre pour l'attaque du Temple. Il est impossible qu'une construction quelconque ait pu subsister en cet endroit après les horreurs de la guerre, le nivellement du sol et les travaux d'approche.

L'archéologie a fourni la preuve décisive. M. de Saulcy, l'un des premiers, estima que l'arc, de construction romaine, était postérieur à l'an 33 (3). M. de Vogüé hésitait encore lorsqu'une découverte lui apporta la clef de l'énigme (4). L'édifice était de beaucoup postérieur même au IIe siècle et à la fondation d'Œlia Capitolina, car deux pierres taillées, trouvées dans les voussures, portaient le nom d'Aurélius et des caractères grecs d'une forme qui accusait le IIIe siècle.

(1) Exivit ergo Jesus portans coronam spineam et purpureum vestimentum. Et dicit eis : ecce homo. (XIX, 5.)

(2) *De Bello Judaic.*, VI, 8.

(3) Je ne puis donc plus y voir un arc du haut duquel le Christ aurait été présenté par Pilate à la populace juive qu'exaspérait son aveugle haine. *Voyage en Terre Sainte*, t. I, p. 112.

(4) *Le Temple de Jérusalem*, p. 125.

Georges Lengherrand, mayeur de Mons, pèlerin vers 1485 ou 1486, n'était pas éloigné de la vérité lorsqu'il écrivait : « Une arcure de pierres qui traverse la rue, laquelle fict faire saincte Hélainne (1). »

Force fut d'abandonner l'arc de l'*Ecce homo*, mais, cette concession faite, MM. de Voguë (2), Guérin (3) et Ollivier (4) maintinrent l'exactitude de l'ancien tracé. « La tradition qui s'attache à ces ruines, dit M. de Voguë, est vraie en ce sens que la tour Antonia étant la demeure du procurateur romain, les scènes de la flagellation et de l'*Ecce homo* ont dû se passer à proximité de la tour et probablement aux endroits désignés par la tradition... »

La célèbre forteresse avait-elle une forme qui pût se concilier avec le récit de saint Jean ? On la connaît assez exactement par la description de F. Josèphe : « La forteresse Antonia était assise dans l'angle que formaient les portiques extérieurs occidental et septentrional du Temple. Le roi Hérode l'avait bâtie sur un roc de cinquante coudées (26 m. 25) *inaccessible de tous côtés... Il avait fait incruster ce roc de marbre depuis le pied jusqu'au sommet, tant pour l'orner qu'afin de le rendre si glissant que l'on ne pût ni y monter ni en descendre* » (5).

La forteresse, de forme carrée, avait environ cent mètres de chaque côté (6), et à chaque angle une tour dont trois de cinquante coudées (26^m 25) de hauteur. Celle de l'angle sud-est était haute de soixante-dix coudées (36^m 75), et de son sommet les sentinelles pouvaient promener leurs regards dans l'intérieur de l'enceinte du Temple. « Aux endroits où elles joignaient les galeries, continue Josephe,

(1) Lengherrand ajoute : « Et au haut il y a deux grosses pierres blanches dont sur l'une estoit Nostre Seigneur quand il fut jugé au mort et sur l'austre Pilate qui le jugea ».

(2) *Loco cit.*

(3) *Loco cit.*, p. 115.

(4) *La Passion* : au livre IV, le chap. I intitulé : « Pilate et le prétoire », p. 212, et au livre V, le chap. I, « la Voie douloureuse », p. 233.

(5) *De Bello Jud.*, v, 15, trad. Arnauld d'ANDILLY.

(6) OLLIVIER, p. 214.

il y avait à droite et à gauche des degrés par où, lorsque les Romains étaient maîtres de Jérusalem, allaient et venaient des gens de guerre ordonnés pour empêcher que le peuple n'entreprît rien dans les jours de fête. »

Le Temple était en contre-bas du rocher. A l'est, au nord et à l'ouest, la forteresse était entourée par le fossé large et profond du Struthion, qui n'était que le prolongement des piscines extérieures. Elle n'était accessible que par son angle sud-ouest, sans doute par un pont-levis et une poterne qui donnaient sur un forum étranglé entre le point terminus de l'enceinte d'Ezéchias et les portiques (1).

Où placer extérieurement le Lithostrotos de saint Jean avec des pentes inaccesibles incrustées de marbre? Ce ne sera pas dans l'étroit forum, car ce n'est pas la porte du prétoire, mais la poterne de la citadelle qui donne sur lui. Or, pour que le récit de saint Jean soit respecté, il faut que la porte du tribunal soit située directement sur la place, ou bien ces entrées et ces sorties n'auraient plus la facilité qu'il leur prête. L'évangéliste aurait fait allusion à la forteresse si le procurateur avait dû franchir, à chaque communication, la poterne, la cour et le prétoire!

L'hypothèse du Lithostrotos devenu la cour intérieure de la forteresse, pavée de dalles rougeâtres que l'on retrouverait presque intactes dans le sous-sol du couvent de Sion (2), est également inadmissible. Un escalier d'apparat en bois, de vingt-huit marches, aurait encombré la cour et gêné le service de la place. Pour venir sur un Lithostrotos intérieur, les Juifs auraient dû franchir la poterne. Cette circonstance aurait suffi à les rendre impurs aussi bien que l'entrée du prétoire. La raison alléguée par saint Jean suppose un forum extérieur. Enfin, le procurateur n'aurait point commis l'imprudence de laisser envahir le fort, dont la garnison (3), inférieure à six cents hommes, aurait été

(1) OLLIVIER, p. 216.

(2) ZANECCHIA : *Loco cit.*, I, 345 et 346. — OLLIVIER : *Eod.*, pp. 217 à 219.

(3) Il y avait une cohorte à Jérusalem. La cohorte comprend trois manipules. Le manipule comprend deux cents hommes et deux centurions. Il faut déduire les malades et les non-valeur.

noyée parmi les milliers de Juifs de Caïphe et exposée à disparaître dans une sédition.

Frappé de ces difficultés, M. Friedlieb (1) imagine que Pilate, lorsqu'il venait à Jérusalem, habitait un palais d'Hérode, contigu à l'Antonia. Le P. Zanecchia, plus radical (2), croit que, jusqu'aux croisades, la tradition a placé le prétoire dans la vallée du Tyropœn, au sud du Temple. Le pèlerin de Bordeaux visite Jérusalem en 333. Il sort du Cénacle et décrit ce qu'il voit : « De là (le Cénacle), dit-il, pour qui va à la porte Néapolitaine (3), à main droite, *au fond de la vallée*, se trouvent des murs à l'endroit où fut la maison (4) ou prétoire de Ponce Pilate. Le Seigneur a été interrogé là avant de souffrir. A main gauche est le Golgotha où le Seigneur a été crucifié » (5).

Le P. Zanecchia, qui a fait l'adaptation du texte sur les lieux, résume ainsi ses observations (6) : « de ce précieux témoignage il résulte que, en 333, il y avait, à Jérusalem, une tradition d'après laquelle, sans le moindre doute, on fixait le prétoire, en bas, dans la vallée. Il n'était donc ni à la forteresse Antonia, ni où est l'église de l'*ecce homo*, ni où est la chapelle de la Flagellation; car toutes ces localités se trouvent non en bas, dans la vallée, mais dans la partie la plus élevée du mont Moria... Enfin, le même pèlerin atteste que, en descendant du mont Sion pour aller à la porte de Naboulous, ou porte de Damas, on arrivait à un endroit où on avait le prétoire à droite, en bas, dans la vallée, et, à gauche, le monticule du Calvaire. Or, en parcourant le chemin indiqué, quand on a dépassé le Mouristan, on a le Calvaire à gauche, et, à droite, en bas, dans

(1) *Archéologie de la Passion*, p. 124.
(2) *La Palestine*, I, 349.
(3) Aussi de Damas ou de Naboulous.
(4) La maison de Pilate... Ce n'était pas la forteresse Antonia.
(5) Inde... eunti ad portam neapolitanam ad partem dextram, *deorsum in valle*, sunt parietes, ubi domus fuit sive pretorium Pontii Pilati. Ibi Dominus auditus est, antequam pateretur. A sinistra autem est monticulus Golgotha, ubi Dominus crucifixus est (*Itinerarium a Bordigala Hierusalem usque*, Tobler, p. 18).
(6) *La Palestine*, I, 351, traduction Dorangeon.

la vallée, le Mehkémeh. C'est donc là qu'était le prétoire de Pilate. »

Deux siècles et demi plus tard, Antonin de Plaisance, écrit : « Nous avons prié dans le prétoire où le Seigneur a été interrogé. Là se trouve la basilique Sainte-Sophie. Devant les ruines du Temple de Salomon, sous la place, *l'eau s'écoule vers la fontaine de Siloë* en suivant le portique de Salomon. Dans la basilique elle-même se trouve le siège sur lequel s'assit Pilate lorsqu'il interrogea le Seigneur, ainsi qu'une pierre carrée qui se trouvait au milieu du prétoire. Le Seigneur fut monté sur cette dernière, lorsque Pilate le questionna, afin qu'il fût entendu et vu par tout le peuple. La pierre a conservé l'empreinte de ses pieds » (1).

Antonin vit, en outre, un souvenir autrement précieux, un portrait du Christ peint d'après nature. Là où il pouvait nous faire connaître le visage dont l'humanité rêve depuis vingt siècles, le regard qui fit verser à Pierre, renégat, des larmes de sang, il indique avec la sécheresse d'un passeport : « pied superbe, petit et fin; taille moyenne, visage magnifique, cheveux longs et bouclés; mains admirables ; doigts effilés » (2).

Si le portrait est mal reproduit, l'indication topographique, surtout celle de l'église Sainte-Sophie (3) et du ruis-

(1) Et oravimus in pretorio, ubi auditus est Dominus, et modo est basilica sancte Sophie. Ante ruinas templi Salomonis, sub platea, aqua decurrit ad fontem Siloam, secus porticum Salomonis. (*De locis Sanctis quæ perambulavit Antoninus Martyr*, XXIII, TOBLER, p. 104.)

(2) Pedem pulchrum, modicum, subtilem, staturam communem, faciem pulchram, capillos subanellatos, manum formosam, digitos longos imago designat, que, illo vivente, picta et posita est in ipso pretorio. (*Eod.*).

(3) On lit dans le R. P. Zanecchia : « que le lecteur se rappelle la pierre qui portait une croix grecque et le mot Σοφια, et que nous avons rencontrée dans une porte près du Mehkémeh. Cette pierre était sans doute dans une église pour indiquer que celle-ci était dédiée à sainte Sophie... Qu'on n'oublie pas non plus cette espèce de baptistère dans l'atrium du Mehkéméh. Quoi d'étonnant qu'il ait appartenu à la grande basilique de Sainte-Sophie, détruite en cet endroit, et que les Sarrasins l'aient laissé où il est maintenant ? Le prétoire de Pilate était donc au Méhkéméh et non à la forteresse Antonia. » (*La Palestine d'aujourd'hui*, I, 353.)

seau qui s'écoule par une pente naturelle vers la fontaine de Siloë, est d'une clarté qui dispense de suivre plus longtemps le P. Zanecchia dans sa savante dissertation. La tradition persiste après la conquête arabe (1). Le *Bréviaire de Jérusalem* place, lui aussi, le prétoire de Pilate à l'endroit où s'élevait la basilique de Sainte-Sophie (2). Quant à Théodose, il exclut l'hypothèse du prétoire dans la forteresse Antonia en fixant à cent pas la distance qui le sépare du palais de Caïphe (3).

Pendant les croisades, au XIIe siècle, paraît une tradition nouvelle. Eugésippe Frételius, archidiacre de Toulouse, vers 1148; Jean de Wurzbourg, vers 1165; Epiphane, vers 1170, placent le prétoire à Sion, soit à côté du Cénacle, soit à côté de la tour de David ou Hippicos (4). Il y a évidemment une confusion entre le Lithostrotos et le palais de Caïphe.

A partir du XIIIe siècle, la population chrétienne disparaît de Jérusalem, chassée par les Musulmans, et, alors seulement, les pèlerins identifient la tour Antonia avec le lieu de la flagellation (5).

Du fond de la vallée le trajet, plus court et plus rude, aboutit à la porte d'Ephraïm. C'est au même endroit

(1) M. F. DE MÉLY (*La sainte Lance*) a démontré que le *Breviarius de hierosolyma* et le *de Terra Sancta* de Théodose, ne sont pas de l'an 530 comme l'a cru Tobler, mais ont été écrits après l'invasion arabe. (*Revue de l'Art chrétien*, année 1897.)

(2) Deinde vadis ad domum Pilati, ubi tradidit Dominum flagellatum Judeis : ubi et basilica grandis, est ibi et cubiculum ubi expoliaverunt eum, et flagellatus est, et vocatur sancta Sophia. (TOBLER, p. 59.)

(3) De domo Caïphe usque ad pretorium Pilati passus numero C. Ibi est ecclesia Sancte Sophie. (*De Terra Sancta*, VII, TOBLER, p. 65.)

(4) François MARTIN, d'après FRIEDLIEB, appendice III, p. 239.

(5) Voir dans les *Itinéraires à Jerusalem et Description de la Terre Sainte, rédigés en françois aux XIe, XIIe et XIIIe siècles*, publiés par Henri MICHELANT et Gaston RAYNAUD, 1882.

a) P. 49, ERNOUL, XXII, *L'Estat de la Cité de Jérusalem*, année 1231.

b) P. 114, Philippe MOUSKET : *Description rimée des Lieux saints*, vers 10.648 et suiv.

c) P. 161, Le continuateur anonyme de Guillaume de Tyr, XXII, an 1261.

qu'aboutit également la voie douloureuse telle qu'elle est habituellement supposée (1). Le doute le plus grand règne donc sur l'emplacement des sept premières stations du chemin de la Croix. A la porte d'Ephraïm (VIII[e] station), Jésus rencontra les filles de Jérusalem (2) on arrivait au Calvaire.

Il est facile de reconstituer le funèbre cortège surtout après le P. Ollivier qui lui consacre quelques pages touchantes. En tête marchait un héraut qui, tantôt sonnait de la trompette pour faire écarter la foule et tantôt proclamait à haute voix le motif de la condamnation. Puis venait le centurion de service, l'*exactor mortis* de Tacite (3). Il ne se doutait pas, dans son impassibilité de soldat irresponsable, qu'il allait aux pieds de la Croix proclamer la divinité du condamné (4) et plus tard, verser son sang comme disciple de son prisonnier. L'Eglise célèbre son martyre le 25 mars (5). Il est connu sous le sobriquet de Longin qui lui est commun avec le hastaire. Marie d'Agréda veut qu'il se nomme Quintus Cornélius. Peut-être est-ce le Pétronius dont l'évangile apocryphe de saint Pierre a sauvé le nom (6). Le trophée du manipule est absent. Par condescendance pour les Juifs qui y voient des idoles, les étendards et les guidons romains ne sortent jamais (7).

Pilate n'était pas d'un rang qui lui permît d'avoir des licteurs ; les fonctions de bourreaux passaient aux soldats (8). Le demi manipule de service appartenait à la

(1) Didon : *Vie de Jésus*, t. II, pp. 355 et 356.
(2) *Saint Luc*, XXIII, 28.
(3) *Annales*, III, 14.
(4) Vere hic homo Filius Dei erat, *Marc*, XV, 35, *Mathieu*, XXVII, 54.
(5) *Acta Sanctorum*, XV, Mart.
(6) Traduit par M. l'abbé Jacquier. *Université catholique de Lyon*, année 1893, p. 11.
L'auteur de l'Evangile fait de Petronius le centurion chargé de la garde du Sépulcre (verset 31). — Comme le Sépulcre fut mis sous scellés par les Juifs, sans le concours des légionnaires, il est plus vraisemblable que Petronius fut chargé de l'exécution.
(7) F. Josèphe : *De bello Jud.*, II, 14.
(8) C'est le motif pour lequel Tertullien conseille aux chrétiens de ne point s'enrôler. (*De corona*, 11.)

XIIe légion (*duodecima gemina*) alors en garnison à Césarée, qui devait devenir la légion fulminante et donner son sang pour glorifier le sang divin qu'elle avait versé. Il portait le corselet de fer et la tunique marron qui tranchait sur la robe de laine blanche et le manteau sombre des hébreux.

Derrière le centurion, marchait le légionnaire qui portait attaché au sommet d'une perche (1) la tablette de bois sur laquelle le motif de l'exécution était écrit en lettres rouges sur fond blanc.

Jésus vient le troisième. Il n'a plus la chlamyde de pourpre. Les soldats lui ont remis ses vêtements (2), sa robe, son manteau noir, sa ceinture de cuir (3). Il ne porte plus la couronne d'épines (4), placée sans doute au-dessus du Titre. Les bourreaux ne la lui remettront qu'au dernier moment. On suppose qu'ils l'ont coiffé de la calotte et du kouffieh traditionnel (5) pour éviter une insolation à craindre avec son état de faiblesse. Comme dans l'image de Véronique, il marche les yeux demi-clos, la face couverte des visqueux outrages des Juifs. Le sang s'écoule des plaies du front et tombe goutte à goutte sur la tunique inconsutile.

Simon le Cyrénéen porte sa croix, entre les larrons qui, moins maltraités, ne plient pas sous leur fardeau.

Le centurion, le porteur du Titre, le Christ, Simon et les larrons sont encadrés par deux files de légionnaires, la javeline sur l'épaule, derrière lesquels le reste du manipule marche six à six de front (6).

(1) Præcedente titulo qui causam pænæ indicavit. (SUÉTONE : *Caligula*, 32.)

(2) *Saint Matthieu*, XXVII, 31.

(3) La ceinture de cuir de Notre-Seigneur est conservée à Aix-la-Chapelle. Les extrémités sont réunies et scellées du Sceau de Constantin. (Rohault de FLEURY : *Mémoire sur les Instruments de la Passion*, p. 259.)

(4) D'après l'image de sainte Véronique. (OLLIVIER : *Loco cit.*, pp. 356 et 357.)

(5) OLLIVIER : *Eod.*

(6) JOSÈPHE : *Eod.*, III, 8.

Les membres du Sanhédrin ont leur place officielle. C'est à eux que Pilate a remis Jésus; c'est eux, représentants du pouvoir judiciaire hébreu, qui emmènent leur victime et la conduisent au Golgotha (1). « Ils sont là, s'écrie le P. Ollivier. Ils ont voulu jouir tout au long de leur triomphe en paradant à la tête du peuple qu'ils précèdent sur leurs mules blanches richement harnachées (2), excitant et savourant les acclamations. » La sœur Emmerich les voit suivant la dernière ligne des légionnaires. Enfin se pressait et grouillait « une grande foule de peuple (3) », cette lie de la populace, assoiffée de sang, poursuivant de ses cris haineux l'ami de ceux qui souffrent.

De la porte d'Ephraïm à l'ancienne porte, les deux points extrêmes des lieux saints au Sud et au Nord il y a environ cent cinquante mètres (4). Le cortège pénètre au *lieu du Crâne* et marche dans la direction du Nord. Il a, à sa droite, le mur d'enceinte haut de vingt-cinq coudées et le fossé extérieur large et profond ; à sa gauche, la pente abrupte du Calvaire, distants l'une de l'autre à peu près de vingt mètres (5).

Après avoir dépassé la bouche de la grande citerne qui recevra bientôt le dépôt de la Vraie-Croix, le cortège fait une première halte. Le Christ reprend la croix qu'il va traîner jusqu'au sommet du monticule. En 1395, d'après une tradition rappelée par le baron d'Anglure, une pierre marquait encore la place où Simon s'était déchargé (6).

L'extrémité septentrionale du promontoire est atteinte. Le cortège commence à la contourner et fait une halte

(1) Et cum ducerent eum (*Luc*, XXIII, 26).
Susceperunt autem Jesum et eduxerunt (*Jean*, XIX, 16).

(2) La mule est la monture traditionnelle des fonctionnaires civils, des grands personnages de l'ordre religieux et judiciaire. (OLLIVIER : *Loco cit.*, pp. 347-348 — Num. XII, 22 — Jud. I, 14 — II Reg. XVII, 23, etc.)

(3) *Luc*, XXIII, 27.

(4) Voir le § 1.

(5) Consulter le plan de la coupe du Calvaire dans Rohault DE FLEURY (*loco cit.*, p. 285).

(6) OLLIVIER : *Loco cit.*, p. 370, note 2.

importante pendant que les légionnaires préparent le supplice. Là se trouvait une citerne voûtée (1), très superficielle, où Jésus et les larrons furent emprisonnés alors. L'ambassadeur Deshaye la décrit ainsi dans son rapport à Louis XIII (2) : « Continuant à faire le tour de l'église (3), l'on trouve une petite chapelle voûtée qui a sept pieds de long et six de large, que l'on appelle autrement la prison de Notre-Seigneur, parce qu'il fut mis dans ce lieu en attendant que l'on eût fait le trou pour planter la croix. Cette chapelle est à l'opposite du mont Calvaire ; de sorte que ces deux lieux sont comme la croisée de l'église ; car le mont est au midi et la chapelle au septentrion. »

Le moment fatal venu, le Christ est retiré de la citerne voûtée, dépouillé de ses vêtements, couronné d'épines et chargé de sa croix. Le cortège change d'orientation. Il contourne le promontoire oriental, s'engage entre les deux pointes du Calvaire dans la ravine du jardin de Joseph d'Arimathie. Il marche maintenant du Nord au Sud pour atteindre le sommet du Golgotha.

M. Rohault de Fleury (4), d'après les documents qui lui ont été fournis par le R. P. Hornung, prêtre de Notre-Dame de Sion (5), trace ainsi le parcours : « On arrive au pied du Calvaire, et, tournant au Nord, on passe par la station des trois Marie qui sert de jalon dans cette voie à l'ouest du Calvaire ; puis, continuant à tourner au Sud, on arrive à l'entrée de l'église du Saint-Sépulcre qui, pour obéir sans doute à une tradition, se trouve à l'endroit où le cortège de Notre-Seigneur entra sur le Calvaire, à quinze mètres environ du lieu où les croix furent plantées ; elles durent être sans doute posées à terre, le pied vers le Nord, la tête vers le Sud... pour être dressées au bord du rocher ;

(1) V. Guérin : *La Terre-Sainte. Jérusalem*, p. 139.
(2) Reproduit en entier dans *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem* de Chateaubriand.
(3) Du Saint-Sépulcre.
(4) *Mémoire*, pp. 285 et 286.
(5) Dans une lettre du 7 février 1867 reproduite aux pièces justificatives de l'ouvrage précité, p. 341.

de là elles pouvaient être vues d'en bas, de telle sorte que, bien que très basses au-dessus du sol, elles fussent cependant très élevées au-dessus des passants. L'espace de la plate-forme entre l'entrée et les croix était nécessaire et suffisant pour la préparation du supplice. »

III

LE SAINT-SÉPULCRE

« (41). Or il y avait au lieu où il avait été crucifié un jardin, et dans ce jardin un Sépulcre tout neuf où personne n'avait encore été mis (1). » Il semble, à la généralité de ces termes, que la propriété couvrît la partie occidentale du Calvaire et montât ses palmiers, ses pampres, ses oliviers et ses carrés de culture jusqu'au sommet. Le Sépulcre se trouvait au fond, dans le roc, à une distance approximative de quarante-cinq mètres de l'emplacement de la Croix (2).

« Il était composé, dit le P. Didon (3), de deux grottes : la première servait de chambre funéraire où les parents venaient pleurer ; dans la seconde on disposait les cadavres. Le Sépulcre proprement dit était une couchette légèrement excavée, taillée dans le rocher et surmontée d'une petite arcade. » La dualité des chambres est attestée par saint Cyrille (4), évêque de Jérusalem, un contemporain de l'invention puisqu'il était adolescent à cette époque (4). Aussi M. Renan (5), avec ce flair de savant qui le caractérise, supprime-t-il la cellule antérieure contrairement à la réalité.

(1) *Saint Jean*, XIX.
(2) ROHAULT DE FLEURY : *Loco cit.*, p. 286.
(3) *Vie de Jésus*, II, 348. — ZANECCHIA, I, 280. — GUÉRIN, p. 120.
(4) Speluncam petræ dicit, eam quæ tunc fuit ante Salvatoris monumenti ostium Speluncam ; ex eadem petra, sicut hic in foribus monumentorum fieri solet, excisam. (*Catéchèse*, XIV.) De Christi resurrectione. *P. G. L.*, XXXIII, 854).
(5) *Vie de Jésus*, 16e édition, p. 447.

Ces grottes étaient creusées dans les parois de rochers. On y entrait de plain-pied. Le Sépulcre proprement dit, c'est-à-dire la seconde partie, qui existe encore, a deux mètres de long sur un mètre quatre-vingts de large (1). Il ne peut contenir plus de trois ou quatre personnes à cause du cénotaphe qui a cinquante-cinq centimètres de longueur sur soixante-quatre de largeur et de hauteur (2).

On croit en général que ce cénotaphe est un banc de pierre massif, une sorte de couche funèbre sur laquelle aurait reposé le corps du Sauveur. M. Victor Guérin éprouva sur ce point des doutes provenant de ce qu'il avait remarqué dans de nombreuses fouilles que les Juifs plaçaient les corps soit dans des fours à cadavres creusés dans les parois des grottes, soit dans des sarcophages ou auges funéraires. « Jamais, dit-il, le corps ne devait être à découvert et exposé aux regards (3). » Ses soupçons étaient fondés. Il chercha et il découvrit la vérité dans une lettre du P. Boniface de Raguse, custode de la Basilique au XVI[e] siècle (4), reproduite par le P. Quaresmius (5) à qui elle était adressée.

Le P. Boniface obligé, sans doute à l'occasion de travaux urgents, de faire enlever les lames d'albâtre dont sainte Hélène avait fait recouvrir la pierre funèbre pour la transformer en table d'autel, constata que le Saint-Sépulcre n'était pas un bloc massif mais une auge funéraire analogue à nos cercueils (6). Il vit, sur les parois, les traces abondantes et indéniables laissées par le sang du Christ, par les parfums et par les cent livres de myrrhe et d'aloës de Nico-

(1) ZANECCHIA, I, 282. — M. Monbrun dit 2[m] 7 de longueur sur 1[m] 88 de largeur (*Jérusalem et le Saint-Sépulcre*, p. 40).

(2) ZANECCHIA : *Eod.*

(3) *Jerusalem*, p. 147.

(4) Le R. P. Boniface de Raguse est mort évêque de Stagno, en 1581.

(5) *Elucidatio Terræ Sanctæ*, l. V, cap. XIII.

(6) Cum lamina una albatri ex iis quibus sepulcrum operiabatur et quas Helena sancta ibi collocaverat, ut super iis sacrosanctum missæ mysterium celebraretur, necessitate urgente commovenda esset, aparuit nobis apertus locus ille ineffabilis in quo triduo filius hominis requievit.

dème (1). Il retira, du fond du sarcophage, un morceau de la Vraie Croix enveloppé d'un tissu précieux qui se fusa entre ses mains, sous l'action de l'air et de la lumière, à l'exception de quelques fils d'or (2).

On sait comment se fermaient les grottes sépulcrales des Juifs par la pierre du tombeau dit des rois, à l'ouest de Jérusalem. « Cette pierre, dit M. Vigouroux (3), a la forme d'une meule, on la fait mouvoir en la roulant. Si l'on veut fermer le tombeau, on la roule devant l'ouverture. Pour ouvrir le tombeau, on pousse la pierre dans une petite galerie à ciel ouvert, creusée à gauche dans le roc vif et suffisamment longue pour dégager complètement l'accès du sépulcre. »

Telle était la pierre de l'ange, porte mobile du sépulcre de Joseph. Elle avait la forme d'une meule, d'après les premiers pèlerins. La mensuration des fragments qui subsistent donne 1^{m} 50 de diamètre et 0^{m} 30 d'épaisseur (4).

Les évangiles synoptiques confirment cette description. Selon saint Matthieu, lorsque les saintes femmes arrivèrent au sépulcre : « Un ange du Seigneur descendit du ciel et, s'approchant, *roula* la pierre (5). » Selon saint Marc, les saintes femmes disaient : « Qui *roulera* pour nous la pierre du monument (6). » Saint Luc dit qu' « elles trouvèrent que la pierre avait été *roulée* de devant le monument (7). » Enfin saint Matthieu, parlant de Joseph d'Arimathie à l'occasion de la mise au tombeau, écrit :

(1) Erat locus sacrosancto Domini Jesu cruore, unguento illo, quo ad sepulturam unctus fuerat permixto...

(2) In medio sacrosancti loci lignum reperimus collocatum ac sudorio pretioso involutum, quod cum in manus reverentur suscepissemus deosculatique fuissemus, ubi primum illud aeri expositum est, inter manus nostras sudarium in nihilum abiit, nonnullis aureis filis ex illo solum manentibus.

(3) *Le Nouveau Testament et les Découvertes archéologiques modernes*, p. 179.

(4) Zanecchia : *Loco cit.*, I, 281.

(5) Angelus enim Domini descendit de Cœlo et accedens *revolvit* lapidem (xxviii, 2).

(6) Quis *revolvit* nobis lapidem ab ostio monumenti (xvi, 3).

(7) Et invenerunt lapidem *revolutum* a monumento (xxiv, 2).

« Et après avoir *roulé* une grande pierre à l'entrée du sépulcre il s'en alla (1). »

A vingt-cinq ou trente pas de la grotte, dans la direction du nord se trouvait un lieu vénéré quoique les Evangiles n'en parlent point. « Plus en avant (du lieu où le Seigneur apparut à Madeleine), dit Deshaye (2), est la chapelle de l'apparition où l'on tient par tradition que Notre-Seigneur apparut premièrement à la Vierge après sa résurrection (3). » Le Christ, qui possédait la plénitude des sentiments humains, devait se manifester à sa mère avant d'apparaître aux autres fidèles. Catherine Emmerich (4), que l'on peut citer lorsque l'on sort de l'histoire, a eu de cet épisode une conception saisissante. Elle voit un ange descendre sur le Cénacle. — La Vierge, prévenue par lui, tressaille. C'était Samedi Saint vers neuf heures du soir. Elle s'enveloppe d'un manteau et se rend au jardin de Joseph d'Arimathie par une poterne de l'ancienne porte. Là, on suit ses pas par la disposition des chapelles. Elle passe près de la citerne de la prison du Christ. Elle veut aller vers le sépulcre mais, sans doute, la vue des gardes qui dorment roulés dans leurs manteaux l'en empêche. Elle recule de quelques pas vers le nord.

A ce moment l'extatique voit une lueur à l'orient. C'est le Sauveur, planant dans la splendeur de sa gloire. Il vient des Limbes suivi des patriarches et des justes de l'ancienne loi. Le cortège éblouissant s'abat près de Marie et, sans toucher le sol, Jésus vient frôler son front maternel de ses lèvres divines, tandis que les Patriarches débordent d'allégresse à la vue de la mère de leur Dieu.

La vision s'évanouit (5). La Vierge ne sait si elle a rêvé,

(1) Et *advolvit* saxum magnum ad ostium monumenti, et abiit (XXVII, 60).

(2) Rapport fait à Louis XIII en 1621. (Dans l'*Itinéraire* de Chateaubriand, Ed. du *Panthéon littéraire*, t. II, p. 333.)

(3) Victor Guérin, p. 336. — Zanecchia, I, 283.

(4) *La douloureuse Passion*, LXII.

(5) Dans cette tradition, le Christ serait retourné aux Limbes, puisque le lendemain matin il dit à Marie-Madeleine : « Je ne suis pas encore monté vers mon Père. » (*Saint Jean*, XX, 17.)

puis, le cœur pénétré d'une béatitude infinie, elle rentre au Cénacle où les saintes femmes préparent des onguents et des aromates.

Si les événements ne se sont point passés comme le veut la tradition, comment expliquer que la Vierge n'ait pas suivi les deux Marie au tombeau le dimanche matin? Elle les vit partir, probablement, avec un sourire énigmatique. Elle savait qu'il ne fallait plus chercher parmi les morts celui qui était vivant (1).

Le lendemain, à l'aube, Madeleine et Salomé arrivent devant le Sépulcre. Comment éloigner les gardes? Qui ouvrira le tombeau mis sous les scellés par les princes des prêtres? Voilà que la terre tremble. Un ange brillant de lumières et vêtu de blanc s'abat sur le sol, roule la pierre et s'assied. (*In albis sedens angelus*). Les gardes du Temple, saisis de frayeurs, s'enfuient. On sait que, prévenus aussitôt, Pierre et Jean coururent au jardin. Madeleine les suivait de loin en loin en murmurant : « Ils ont enlevé le Seigneur du Sépulcre. » Elle se tenait au dehors en pleurant. Les anges « 13 lui dirent : « Femme, pourquoi pleurez-vous (2)? » — Elle leur répondit : « C'est qu'ils ont enlevé mon Seigneur, et je ne sais où ils l'ont mis. » — 14). Ayant dit cela, elle se retourna, et vit Jésus debout, sans savoir néanmoins que ce fût Jésus. — 15). Alors Jésus lui dit : « Femme, pourquoi pleures-tu? » Elle, pensant que c'était le jardinier, lui dit : « Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis et je l'emporterai — 16.) Jésus lui dit : « Marie! » Aussitôt elle se retourna et lui dit : « *Rabboni;* c'est-à-dire, mon Maître. — 17). Jésus lui répondit : « Ne me touche pas; car je ne suis pas encore monté vers mon Père. »

Cette scène, la plus touchante de l'Evangile, eut lieu près de la pierre mobile. Deshayes écrit (3) : « A douze pas du saint Sépulcre, en tirant vers le septentrion, l'on ren-

(1) *Saint Luc*, XXIV, 5.
(2) *Saint Jean*, XX.
(3) *Loco cit.*, p. 332.

contre une grande pierre de marbre gris, qui peut avoir quatre pieds de diamètre, que l'on a mise là pour marquer le lieu où Notre-Seigneur se fit voir à Madeleine. »

L'apparition eut pour la France un épilogue inattendu. Madeleine franchit les mers et mourut en Provence. Lorsqu'on ouvrit son cercueil, dans les temps modernes, on vit avec surprise sur son crâne, à la tempe gauche, une particule de chair mobile et transparente. Le fait fut constaté par une députation de la Cour des Comptes d'Aix, composée du premier président, d'un avocat général et de deux conseillers (1). On conclut de ce fait anormal que, lorsque le Seigneur dit à Madeleine : « Ne me touche pas! » il pressa cet endroit avec l'index de sa main droite et que la chair touchée par lui aurait bravé les siècles et survécu à la corruption. Aussi la nomma-t-on le *Noli me tangere*. « Ce fragment de chair, dit le R. P. Ollivier, s'est détaché du crâne en 1780. Il est depuis conservé, sans interruption, dans un vase de cristal, sur l'autel de la Crypte (2) de la Sainte-Baume. »

Disons un éternel adieu aux Lieux Saints. Hadrien s'était borné à les enfouir. Lorsque sa maçonnerie fut déblayée, on était en droit d'attendre de Constantin qu'il respectât le sol foulé par la Vierge, par l'ange, par Pierre, Jean et Marie-Madeleine. Eustathe, plus nuisible que l'empereur païen, va niveler le sol. Son rabot impitoyable, sauf la seconde cellule du Sépulcre et le trou de la Croix, va faire disparaître tout ce qui a reçu le contact du Christ et des saints. De ces emplacements sacrés, il ne restera plus que des indications hypothétiques et des lignes dans l'espace. Là où le fidèle aurait baisé le sol avec transport on ne verra plus, pendant des siècles, qu'un amas byzantin d'orfèvreries et de marbres.

(1) R. P. Lacordaire : *Sainte Marie-Madeleine*, 2e éd., pp. 199 à 201. Poussielgue, Paris, 1860.

(2) *Les Amitiés de Jésus*, p. 301, note 1.

Louis de Combes.



REVUE D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HAGIOGRAPHIE

I. J. Martin, bibliothécaire-archiviste de la ville de Tournus : *Pierres tombales de l'abbaye de Tournus*. Chalon-sur-Saône, E. Bertrand, 1901, in-4°, 131 p. et 11 pl.

II. Paul Rouaix : *Histoire des Beaux-Arts en trente chapitres*. Paris, H. Laurens, 1901, in-8°, 2 vol. 360 et 367 p. avec 490 grav. ; 15 fr.

III. D. Manuel Pérez-Villamil : *La Catedral de Sigüenza, eregida en el siglo XII, con noticias nuevas para la historia del arte en España sacadas de documentos de su archivo*. Madrid, Herres, 1899, in-8°, xix-482 p. et 40 grav.

IV. Canonigo doctoral D. Miguel Bolea y Sintas : *Descripcion historica de la Catedral de Malaga*. Malaga, A. Gilabert, in-8°, xviii-378 p.

V. Mgr D. Taccone-Gallucci, évêque de Nicotera et Tropea : *Monografie di storia Calabra ecclesiastica*. Reggio-Calabria, F. Morello, 1900, in-8°, 360 p.

VI. Abbé L. Lassus, chapelain de la métropole d'Auch : *Construction et restauration des églises, au point de vue de la solidité, de l'art et de l'histoire : examen des principales églises de l'ancienne province d'Auch construites ou restaurées, principalement au XIXe siècle*. Auch, impr. Foix, 1900, in-8°, 257 p.

VII. Abbé S.-M. Mosnier : *Les Saints d'Auvergne ; histoire de tous les personnages de cette province honorés par l'Eglise d'un culte public*. Paris, P. Lethielleux, s. d., in-8°, 2 vol., 704 et 768 p. ; 18 fr.

VIII. Mgr P.-L. Péchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris : *Les reliques de saint Remi, archevêque de Reims, apôtre de la France ; étude historique sur leur conservation jusqu'à nos jours*. Reims, H. Lepargneux, 1898, in-8°, vi-176 p. et grav.

IX. Jean Rigauld, frère Mineur, évêque de Tréguier : *Vie de saint Antoine de Padoue, publiée pour la première fois (texte latin et traduction), d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bordeaux, avec une introduction sur les sources de l'histoire antonienne et un appendice sur les légendes de saint François et de saint Antoine, du frère Julien de Spire* ; par le

P. Ferdinand-Marie d'Araules, de l'ordre des frères Mineurs. Bordeaux, chez les Sœurs Franciscaines; Brives, grottes de saint Antoine, 1899, in-8°, xl-198 p.

X. *La Bienheureuse Marie-Crescence Höss, franciscaine;* par les auteurs de la *Bibliothèque franciscaine.* Vanves, impr. Franciscaine missionnaire, s. d., in-16, xi-264 p. et grav.

XI. P. Spiridione di Maria Immacolata, carmelitano scalzo della provincia Lombarda : *Vita dei beati martiri P. Dionisio della Natività e F. Redento della Croce, carmelitani scalzi.* Milano, 1900, in-8°, 224 p., 2 grav. et 1 carte.

XII. Antoine du Lys, *Un vrai Frère Mineur; vie et martyre du bienheureux Jean de Triora, béatifié le 27 mai 1900.* Vanves, impr. Franciscaine missionnaire, s. d., in-16, viii-418 p. et grav.

XIII. Abbé E.-M. Gaucher, docteur en théologie : *Œuvres historiques.* 1° Aux saints patrons et protecteurs de Paris; visite au jour de leur fête; guide du pèlerin à leurs reliques, notice sur leur vie, leur culte, leurs églises, 2 vol.; 2° Notre-Dame de Paris, les reliques de la Passion, description historique, tombeaux; 3° Les Carmes, description historique, arrestation, massacres, la crypte, les ossements, inscriptions. Paris, chez l'auteur, 21, rue Galilée, 1900-1, in-16 et nombr. grav.

XIV. W. L. Schreiber. *Manuel de l'amateur de la gravure sur bois et sur métal au XVe siècle.* Tome VIII contenant la deuxième partie des fac-similés des livres xylographiques. Berlin, Albert Cohn, 1900, in-folio, planches lxxiv à cxxi.

XV. Abbé C. Albin, docteur en théologie : *La Poésie du Bréviaire, essai d'histoire critique et littéraire.* Tome Ier, *Les Hymnes.* Lyon. E. Vitte, in-16, xxxii-539 p.

I. On sait l'importance historique dont jouit, durant le moyen âge, l'abbaye de Tournus. L'église en fut élevée par les religieux sur l'emplacement d'un ancien sanctuaire construit à l'endroit même où les premiers fidèles avaient déposé le corps de saint Valérien, apôtre et martyr de Tournus en 177. On comprend combien, durant le cours des siècles, les tombeaux durent s'accumuler dans la vieille abbatiale. Or, les vénérables inscriptions de ces anciennes tombes viennent d'être pieusement recueillies par M. Martin, bibliothécaire-archiviste de Tournus et, par lui, publiées sous les auspices de la *Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, en un beau volume richement illustré de fac-similés. Parcourons cette érudite publication.

Au xviie siècle, on voyait encore dans l'église souterraine le tombeau, aujourd'hui disparu, de saint Valérien; des époque mérovingienne et carolingienne, il reste quelques tombeaux anépigraphes. La première inscription conservée

est celle de Pierre Ier, seizième abbé de Tournus (1066-1108), dont il ne reste que deux alexandrins; de l'abbé Bérard (1223-45), on conserve le buste mitré et bénissant, reste d'un mausolée détruit par les protestants. Parmi les autres inscriptions tumulaires d'abbé il faut noter : Louis de La Palud (1413-41) et Jean de Toulonjon (1471-98).

On possède également, intégralement ou en fragments, d'intéressantes inscriptions de dignitaires du monastère, par exemple : Barthélemi de Franchelin, cellerier (1322), Geoffroy de Charlieu, infirmier (1350), Jean de Becerel, cellerier (1385), Pierre de Fitigny, chamarier (1445), Hugues de Verney ou de Toulonjon, infirmier (1460), Jean Dandelot, infirmier (1493), Gabriel de Charnoz, aumônier (1498), Jean de Fitigny, chamarier (1508), Guillaume de Chavirey, cellerier et hôtelier (1525), Bernard de Traves, infirmier (1529), Gui de Salins, chamarier (1533), Pierre Gautier, aumônier (1535), Michel de Chaugy, chamarier (1552), Pierre de Champrongeroux (1553), Antoine de Corent, sous-prieur et infirmier (1557), Le Roux, seigneur du Terreau, grand prieur et aumônier (1564) et nombre d'autres. Outre les dignitaires de l'abbaye et les simples religieux, on trouve encore ensevelis à Tournus des laïques, bienfaiteurs du monastère, des femmes même, par exemple : Barthélemi de Monteil, maître en médecine, et sa femme, Nicole de Moncenis (1428), Pierre Falcon, médecin de l'abbaye, qui donna une statue d'argent de saint Pierre (1519), Georges de Charnoz, seigneur de Champecuillon (1582), Jacques Filloux, contrôleur du grenier à sel de Tournus (1628), Jeanne de Geurce, femme d'Antoine de Poncelet, bourgeois de Saint-Gengoux-le-Royal (dit aujourd'hui Saint-Gengoux-le-National), etc.

Outre ces pierres tombales aujourd'hui encore existantes, M. Martin a très heureusement inséré dans son ouvrage de nombreuses inscriptions aujourd'hui perdues, mais dont le texte a été vu et reproduit par les historiens, notamment Chifflet et Juénin; enfin il a donné de précieuses notes biographiques sur certains personnages qu'on sait avoir été ensevelis dans l'abbaye de Tournus, mais dont on ignore

les inscriptions tumulaires. Ajoutons qu'un plan détaillé de l'abbatiale indique la place occupée par tous les tombeaux mentionnés.

II. L'histoire des beaux-arts de M. Paul Rouaix forme deux beaux volumes. Le premier est consacré à l'antiquité grecque et romaine, à l'Egypte, aux arts de l'Orient (Chine, Japon, Inde, Assyrie, Perse, art musulman), ainsi qu'au moyen-âge. Dans le second figurent les temps modernes et l'art contemporain, tant en France qu'à l'étranger, Italie, Allemagne, Flandre et Espagne.

M. Paul Rouaix est, en même temps qu'un érudit, un vulgarisateur. La façon dont il relie l'histoire des beaux-arts à l'histoire générale, rend son ouvrage d'une lecture tout à fait attrayante. C'est certainement le livre sur ce sujet que possèdera le plus volontiers un homme d'une culture intellectuelle élevée. Cette division par chapitre, par conférence, pourrait-on dire, est des plus heureuses. En une heure, par le texte et par l'image, une période ou un monument artistique deviennent familiers. D'ailleurs chaque tome, chaque chapitre se vendent séparément.

L'auteur a choisi trente étapes, trente jalons dans la marche de l'art et a groupé, autour de chacun de ces points, tout ce qui pouvait contribuer à éclairer la question ou le problème qui se présentait. Il ne s'agit pas ici de notes cousues bout à bout. N'y figurent que les artistes qui ont contribué à établir la dominante, à préciser la tendance caractéristique. L'auteur s'est efforcé, d'une façon originale, de ramener à une unité tous les efforts épars. L'art se montre ainsi à nous sous ses faces diverses, mais chacune ayant son unité vivante. L'architecture et la sculpture ne sont plus sacrifiées à la peinture, et les arts décoratifs, si expressifs, si actuels, tiennent dans ce livre la place qu'ils occupent dans les préoccupations du jour. Telle quelle, cette histoire des beaux-arts semble présenter, en un ensemble d'autant plus compréhensif qu'il est plus restreint de dimensions, l'histoire de l'art dans tous les temps, dans tous les pays, sous toutes ses formes, — histoire que récla-

mait depuis longtemps le public, — complète, sans abondance stérile. Ajoutons qu'une abondante illustration corrobore le texte.

III. Il existe, de nos jours, en Espagne, une véritable rénovation des études historiques et archéologiques. Des travailleurs formés aux méthodes sérieuses et critiques, produisent des travaux que pourraient signer des élèves de l'Ecole des chartes. Tel est par exemple, l'ouvrage de M. Pérez-Villamil sur la cathédrale de Sigüenza. Il a fait courageusement le partage de ce qu'on savait et de ce qu'on ignorait; puis, après un dépouillement méthodique des archives de la cathédrale, il a réussi à en reconstituer très sérieusement l'histoire; enfin il y a joint une partie descriptive non moins utile du beau monument qu'est la cathédrale de Sigüenza avec ses multiples chapelles, son splendide cloître et son important trésor.

Il convient de signaler les quarante illustrations, dont plusieurs en phototypie, qui rehaussent si magnifiquement le volume, ainsi que les appendices historiques suivants : privilèges des empereurs ou rois, procès-verbal de visite au tombeau de sainte Librada et inscription du Ier siècle, croit-on, relative à cette sainte, enfin, catalogue des ouvriers connus qui ont travaillé à l'érection de cette belle cathédrale.

IV. L'ouvrage que M. Bolea y Sintas a consacré à la cathédrale de Malaga, fait honneur à cet érudit. On sait de quelle importance a joui dans l'histoire ecclésiastique de l'Espagne, le siège épiscopal de Malaga.

L'auteur a retracé les annales glorieuses de cette ville qui ne perdit guère de son importance sous la domination arabe. Il s'est attaché plus spécialement et fort justement à l'histoire des deux cathédrales qui se sont succédé. Pour ce qui est de l'église actuelle, il énumère les chapelles et les petits autels qui s'y trouvent en assez grand nombre. Des appendices intéressants donnent la liste des évêques, des vicaires capitulaires, des doyens, des chanoines maîtres,

des chanoines lecteurs, des pénitenciers, enfin des chanoines docteurs.

V. Un évêque qui écrit l'histoire ecclésiastique de sa province, tel est le bon exemple que vient de donner Mgr Taccone-Gallucci, évêque de Nicotera et Tropea dans l'Italie méridionale. Ce digne prélat se montre d'ailleurs un partisan convaincu des études historiques : c'est ainsi qu'il a composé la monographie de l'intéressante église Saint-François-de-Paule, érigée dans le lieu où naquit le fondateur des Minimes. Il prépare également un registre général des documents concernant cette région extrait des archives du Vatican ; c'est dire avec quel soin travaille Mgr Taccone-Gallucci. Le volume que nous analysons contient les notices suivantes : 1° Mileto en Calabre et son diocèse, ville qu'une légende prétend avoir été évangélisée par saint Paul, 2° la fameuse chartreuse de Calabre, fondée par saint Bruno, et si heureusement restaurée de nos jours, 3° le sanctuaire de saint Dominique à Soriano, 4° un important chapitre sur le clergé de la Calabre et les études de science sacrée, sorte d'histoire littéraire qu'on devrait retrouver dans tous les diocèses, 5° enfin, une étude sur sainte Dominique, vierge et martyre, et ses reliques conservées à Tropea.

VI. L'ouvrage de M. l'abbé Lassus sur la construction et réparation des églises s'adresse tout naturellement à ses confrères. Or, si on demande la raison de ce livre, on devra répéter avec un éminent critique, qu'aux prêtres sont confiées des églises qu'ils doivent conserver pieusement d'abord, souvent restaurer, parfois agrandir. « Il importe qu'ils n'entreprennent pas le moindre travail, même d'entretien ou de simple ornementation, sans une connaissance précise du style, de la date, de l'histoire et du caractère régional du monument dont ils ont la garde. Quel danger surtout de se hasarder dans une restauration, s'ils ne peuvent s'appuyer sur la certitude d'une érudition spéciale mais seulement sur une vague inspiration d'imagination sentimentale.

« M. l'abbé Lassus a dû voir se commettre autour de lui

des erreurs ou maladresses; son goût sûr et sa science archéologique en ont été blessés, et il s'efforce d'en éviter de nouvelles à ses collègues en leur donnant, dans un beau volume, des conseils précis, techniques même, tous d'une utilité de premier ordre. Tout prêtre devrait sortir du séminaire avec une solide instruction d'art monumental. Je sais bien que le sens archéologique ne se donne pas, mais des études précises éviteraient du moins des fautes déplorables.

« M. l'abbé Lassus, continue le même critique, complète son ouvrage par des exemples, en passant en revue les églises de la province ecclésiastique d'Auch : revue rapide, trop sommaire peut-être, même au point de vue spécial sous lequel elle est écrite, pour des cathédrales comme celles de Saint-Bertrand de Comminges et de Saint-Lizier; en général, bienveillante pour les travaux de restauration de ses collègues, mais ayant cependant le courage de signaler les fautes impardonnables. Ces courtes monographies sont accompagnées de photogravures devenues indispensables pour la description d'un monument. En somme ce livre est un guide complet d'une lecture attachante et d'une utilité, hélas ! bien grande. »

VII. L'ouvrage considérable que M. l'abbé Mosnier vient de publier sous le titre de : *Les Saints d'Auvergne*, est, sans contredit, ce qu'il y a de plus complet comme hagiographie auvergnate. On connaît l'ouvrage de Branche sur le même sujet, mais il date de deux siècles et demi. M. Mosnier a compris, dans son ouvrage, tout d'abord les saints originaires de l'Auvergne, en second lieu ceux qui nés dans d'autres contrées, sont venus mourir dans le diocèse de Clermont, ceux enfin qui n'ont eu, dans cette province, ni leur berceau, ni leur tombeau, mais qui y ont séjourné un temps notable ou dont les reliques sont honorées particulièrement dans ce diocèse.

Quant à sa méthode, l'auteur l'a exposée de la sorte : « Nous proposant avant tout de fournir des aliments à la piété des âmes chrétiennes, sans négliger cependant de satisfaire la légitime curiosité de l'érudit et du chercheur,

nous nous sommes efforcé de rendre chacune de ces biographies aussi complètes que pouvait le permettre la plus ou moins grande abondance des documents. Prenant nos saints à leur berceau, nous les accompagnons pas à pas, à travers les péripéties de leur carrière, calme et paisible pour les uns, tragique et mouvementée pour les autres ; nous étudions avec soin les merveilles que la grâce leur fait accomplir, les bienfaits sans nombre que leur présence procure aux populations au milieu desquelles ils vivent ; puis, après avoir assisté à leur triomphe dans le ciel, nous suivons le développement de leur culte à travers les âges ; nous décrivons les honneurs rendus à leurs reliques et les monuments élevés en leur mémoire. Toutes les questions de chronologie, de critique historique, de géographie, d'archéologie et d'iconographie sont examinées avec soin et résolues dans la mesure où il est possible de le faire. » Ces éclaircissements sont placés soit en note au bas des pages, soit en tête des biographies comme le font les Bollandistes dans leurs *Commentarii prævii.*

Il faut féliciter l'auteur d'avoir remonté aux sources comme aussi d'avoir eu le courage d'écrire les lignes suivantes : « Pour l'histoire des saints sur lesquels on ne possède pas d'anciens documents écrits, nous avons bien été obligés de nous borner aux traditions populaires : mais nous avons eu soin de n'attacher une certaine importance qu'à ce qui est confirmé par des monuments de culte, nous contentant de citer le reste comme légendes. »

M. Mosnier suit l'ordre du calendrier. En tête de chaque vie, il indique la bibliographie de son sujet, il donne les notes historiques, géographiques et critiques, utiles à sa narration, enfin le texte même de son récit. Lorsque l'auteur a eu la bonne fortune d'avoir devant les yeux une vie ancienne du saint qu'il traite, il en a conservé presque intégralement le fond et la forme, donnant ainsi satisfaction à l'objection qu'on aurait pu lui faire de n'avoir pas simplement édité ces vies anciennes. En somme, l'ouvrage de M. Mosnier pourra être lu avec intérêt par le public et consulté avec fruit par les travailleurs.

VIII. C'est avec un profond intérêt qu'on lit l'ouvrage écrit par Mgr Péchenard sur les reliques de saint Remi, évêque de Reims ; il se rattache, en effet, à un point bien intéressant de notre histoire ecclésiastique et les conclusions en sont particulièrement consolantes. Saint Remi, on le sait, mourut en 533; une première translation de son corps eut lieu vers 565, par le ministère des anges, dit naïvement Flodoard, lesquels transportèrent le tombeau de la nef dans le chevet de l'église. Sous l'archevêque Hincmar, en 852, nouvelle translation dans une chapelle très ornée avec, au devant de la châsse, fenestrelle en or pur enrichie de diamants. On sait combien durant le haut moyen âge, on était scrupuleux pour l'intégrité des corps saints; aussi est-on heureux de constater que jusqu'au XVIIe siècle, le corps ne fut point touché ni partagé. En 1646, le grand prieur de l'abbaye Saint-Remi fait exécuter une châsse d'argent splendide pour laquelle on avait employé 246 marcs d'argent. On y transporta le corps de saint Remi que, dit le procès verbal, on trouva tout entier enveloppé de quatre étoffes différentes : on y distinguait parfaitement les pieds, les jambes, les cuisses, les bras, l'estomac, les extrémités toutefois desséchées, le front garni de sa peau, les yeux couverts de leurs paupières, des cheveux autour des tempes, la bouche entr'ouverte avec quatre ou cinq dents, la barbe assez tournie.

En 1793, la châsse est ouverte pour être envoyée à la Monnaie, et les reliques enterrées au cimetière jusqu'en 1795, époque à laquelle elles sont déterrées. Une quatrième translation eut lieu en 1803 et une cinquième en 1824. Il appartenait au cardinal Langénieux, à l'occasion du quatorzième centenaire du baptême de Clovis, de procéder à la sixième translation, celle-ci très solennelle. Les médecins s'assurèrent que le corps était à peu près entier, et on l'enferma dans une splendide châsse d'orfèvrerie que recouvre un très riche mausolée. Mgr Péchenard termine son ouvrage par une note sur les reliques de saint Remi conservées en dehors de son tombeau et par cinq importants documents formant pièces justificatives.

IX. Les vies de saint Antoine de Padoue ne manquent point. Nous avons ici même analysé, l'an passé, deux nouvelles biographies du grand thaumaturge, mais jusqu'à ce jour « la pénurie des documents antoniens était extrême, ceci soit à cause de l'impardonnable incurie que François de Gonzague reprochait amèrement aux religieux de Padoue, soit par suite de la guerre acharnée que les membres relâchés de l'ordre séraphique firent autrefois aux antiques manuscrits, aux naïves mais trop véridiques biographies ».

Ces considérations donnent une valeur considérable à la découverte faite par le P. Ferdinand-Marie d'Araules, d'une vie, jusqu'à ce jour inconnue, de saint Antoine. Dans une introduction substantielle cet éditeur indique les anciens documents biographiques qui concernent le thaumaturge, savoir : d'abord la légende de saint Antoine par Thomas de Célano ; en second lieu une vie du saint presque contemporaine dont les Bollandistes ont ignoré l'auteur, mais qui est de Julien de Spire ; enfin une troisième légende, du XIIIe siècle également, par Raymond de Saint-Romain, lecteur de Padoue. L'auteur de la quatrième biographie est Jean Rigauld qui devint, en 1300, évêque de Tréguier. La composition de cette légende se place à la fin du XIIIe siècle ; l'auteur tire ses informations soit des biographies antérieures, soit surtout des témoignages et des récits de ceux qui ont connu le saint. L'ouvrage est complètement inédit, le P. Ferdinand-Marie l'a trouvé à la bibliothèque de Bordeaux dans un manuscrit du XIVe siècle et l'a très heureusement publié en l'accompagnant d'une traduction. On ne saurait trop féliciter l'éditeur de son importante découverte, comme aussi de la publication de cette biographie qui apporte des renseignements nouveaux et intéressants sur la vie de saint Antoine. Le livre se termine par un important chapitre d'histoire littéraire au sujet de l'attribution d'une légende anonyme à Julien de Spire.

X. Si, à première vue, on peut s'étonner de la fréquence des apparitions de Notre-Seigneur et des autres actes mira-

culeux énumérés dans la vie de la bienheureuse Marie-Crescence Höss, on aurait grand tort de se défier de ces manifestations surnaturelles. Il va de soi d'abord que les auteurs se soumettent d'avance, sur ce sujet délicat, au jugement de l'Eglise; ensuite, il est notoire que certaines vies de saints surabondent de miracles, celles surtout qui redisent la vie d'âmes simples et droites. Anne Höss, en religion Marie-Crescence, naquit en 1682, à Kaufbeuren, en Bavière. Alors qu'elle était encore toute jeune l'Enfant Jésus lui apparaît, l'invitant à venir goûter les fruits du jardin de son Père. A quatorze ans, sa vocation s'affermit, et elle entre chez les religieuses Franciscaines de Maierhoff. Dès lors sa vie n'est plus qu'une succession d'épreuves venant soit du démon, soit, il faut le dire, de ses compagnes. Tenue pour sorcière, stupide, insensée, absurde, après un soi-disant examen par deux indignes frères Mineurs, elle est, durant trois ans, privée de tout gîte et accablée d'opprobres, joignant à cela les aridités spirituelles qu'elle subit avec un courage incomparable.

Ses mortifications lui valent l'affluence des dons spirituels: Notre-Seigneur et la sainte Vierge lui apparaissent à diverses reprises ; un ange la communie de sa main, elle reçoit le don de prophétie, enfin elle a des visions particulières sur la passion de Notre-Seigneur : on a même conservé, à ce sujet, le dessin qu'elle traça des instruments de la passion tels qu'il lui sembla les avoir vus. Devenue maîtresse des novices, puis supérieure, elle excelle dans ces hautes charges qu'elle remplit d'autant mieux qu'elle reçoit d'en haut des lumières et des grâces spéciales. Enfin elle s'endort dans le Seigneur et dès lors son tombeau devient glorieux. La vie de la bienheureuse Marie Crescence se recommande d'elle-même à la lecture par son attachant intérêt.

XI. On se souvient que Léon XIII, l'an passé, béatifia Denis de la Nativité et Rédempt de la Croix, tous deux martyrs de l'ordre des Carmes déchaussés. Un religieux du même ordre, le P. Spiridione di Maria Immacolata, vient

d'écrire une notice biographique destinée à faire connaître les deux nouveaux bienheureux.

Berthelot, le futur P. Denis, naquit à Tonnay-Charente, petit village de la Charente-Inférieure. A l'âge de dix-neuf ans, il partit pour les Indes en qualité de matelot, et, à cette occasion, fut miraculeusement sauvé de grands dangers. Quelques années après, il fut choisi, à Goa, comme chef d'une expédition contre le roi d'Achen, et on lui confia une flotte importante. Il subit, à cette occasion, l'envie de ceux qui l'entouraient ; ce sentiment mauvais s'accrût encore lorsqu'il revint à Goa, ayant remporté une grande victoire ; il n'en continua pas moins à se couvrir de gloire dans diverses expéditions. Cependant une plus noble vocation se faisait sentir et, en 1635, il entra chez les Carmes de Goa ; il devint aussi bon religieux qu'il avait été grand capitaine. En 1638, il fut admis à faire partie de l'ambassade portugaise qui se rendait auprès du roi d'Achen. Celui-ci se souvint des défaites qu'il avait autrefois essuyées, et, traîtreusement, il fit saisir Denis de la Nativité et Rédempt de la Croix et les fit mettre à mort.

Le P. Spiridione raconte ensuite dans son intéressant ouvrage, le culte non interrompu rendu à ces martyrs, culte qui a valu à ces héros la béatification du Saint-Siège.

XII. La vie du bienheureux Jean de Triora que vient d'écrire le P. Antoine du Lys — sans doute un pseudonyme — n'est point seulement un ouvrage d'édification, l'auteur s'étant souvenu que la meilleure façon de raconter la vie et les vertus des saints est de les narrer simplement et avec preuves à l'appui, sans recourir aux artifices de ce qu'on a appelé la littérature d'exclamation.

Jean Lantrua naquit près de Triora, province de Gênes, en 1760. A dix-sept ans, il gravit les cent vingt-quatre marches qui conduisent au couvent de l'Aracœli, à Rome, et demande la faveur de devenir un digne frère mineur. Nous ne nous étendrons pas, avec l'auteur, sur les débuts de la vie religieuse de Jean : arrivons de suite à son envoi

aux missions. Il se rend à Macao, en 1800, et là accomplit le grand, mais nécessaire sacrifice de quitter sa robe de bure. C'est qu'en effet, devant aller dans l'intérieur des terres, il doit se soumettre aux coutumes locales s'il veut faire quelque bien; il se rasera donc la tête, ne gardant que la queue chinoise et vivra, en un mot, pour l'extérieur, comme les habitants du pays. Son ministère devient fructueux, les conversions se multiplient, mais Jean, pénétré d'humilité, n'en tire point orgueil. Enfin, après de rudes travaux apostoliques, que le P. Antoine du Lys raconte avec grand intérêt, sonne pour Jean l'heure du martyre. Dénoncé, saisi, sa petite chapelle brûlée, il est amené dans la capitale du Hou-Nan, où il demeure six mois les mains, les pieds et le cou enchaînés; enfin, le 7 février 1816, il est pendu.

Nous recommandons volontiers la lecture de cet ouvrage composé sur les sources mêmes et notamment sur les actes officiels du procès de béatification.

XIII. M. l'abbé Gaucher a eu la bonne idée de dresser, à l'usage des fidèles et des visiteurs, une sorte de guide, à la fois historique et pieux, des églises de Paris; c'est là un dessein qu'on aimerait voir se réaliser pour toutes les villes et églises notables. Le premier volume contient une notice sur saint Denis, à la suite de laquelle on indique le pèlerinage qui porte son nom, les reliques qui se rattachent à ce saint et l'église qui porte son nom. L'auteur agit de même pour saint Eustache, saint Marcel, saint Eugène, saint Martin, sainte Elisabeth, saint Louis, sainte Isabelle, saint Séverin, saint Eloi, saint François-Xavier, saint Nicolas, saint Ambroise, sainte Geneviève, et les ermites du mont Valérien. Un second volume se rapporte aux vies des saints dont les noms suivent : Sulpice, François de Sales, Thomas d'Aquin, Georges, Honoré, Germain, ainsi qu'aux églises de ce nom et à celles de Notre-Dame des Victoires et du Sacré-Cœur; sur chacune de ces églises l'auteur donne des renseignements intéressants. On en peut dire autant des deux brochures relatives, la première à Notre-Dame de Paris, aux belles reliques de la Passion qu'on y honore et

à ses tombeaux, la seconde à l'église des Carmes et à ses touchants souvenirs historiques.

XIV. A plusieurs reprises nous avons entretenu les lecteurs de l'*Université* de l'œuvre entreprise par M. Schreiber. Cet érudit, qui possède lui-même une magnifique collection, s'occupe de dresser le catalogue général de toutes les gravures et xylographies du xve siècle.

Antérieurement à l'invention de l'imprimerie, comme aussi parallèlement à son développement, des graveurs artistes ou simplement industriels lancèrent dans le public des gravures de tous genres, surtout à sujets religieux. Ces images étaient reproduites par différents procédés : par le bois, le métal, la pâte, comme aussi sur divers objets : sur étoffes, sur papier, sur vélin ; enfin elles sont souvent accompagnées d'un texte également gravé : c'est la xylographie proprement dite.

On conçoit dès lors et l'utilité de cet inventaire général comme aussi la difficulté à le dresser. Il faut, en effet, parcourir les grandes bibliothèques d'Europe, les nombreuses collections particulières où se rencontrent des gravures du xve siècle. Déjà M. Schreiber a publié trois volumes de texte et deux volumes de planches : le dernier paru contient la reproduction de trente-huit planches des gravures xylographiques qui ont eu tant de vogue au xve siècle.

La plupart de ces gravures ont eu différentes éditions, divers états, comme on s'exprime, distincts les uns des autres par des corrections, des additions, des hachures, ou mieux encore une signature ou un monogramme d'artiste qui ne paraît que sur un état, mais qui permet ainsi d'identifier les autres.

Souhaitons le prompt achèvement de l'œuvre importante de M. Schreiber, destinée à rendre les plus grands services aux travailleurs comme aux collectionneurs.

XV. C'est un travail complet sur le Bréviaire romain, qu'a entrepris M. l'abbé Albin. Il sera divisé en deux parties, chaque partie aura trois volumes : I. les hymnes;

II. les psaumes; III. les antiennes. Le premier volume, les hymnes, vient d'être publié et nous fait bien augurer de la publication.

Dans une savante introduction, M. Albin étudie la métrique des hymnes du bréviaire; il établit les règles de la poésie syntonique et passe en revue les différents vers et les diverses strophes insérées dans le bréviaire; enfin, il donne un aperçu général sur l'hymnologie. Une bibliographie très détaillée complète ces notions. Chaque hymne est alors étudiée à part.

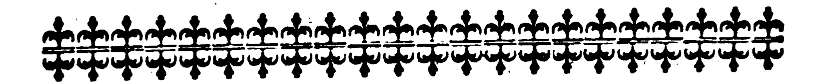
Nous avons d'abord l'hymne en latin sous sa forme ancienne et, quand il y a lieu, sous sa forme nouvelle, avec les variantes; le texte est accompagné de notes savantes, où l'on trouve d'excellentes remarques métriques, historiques, philosophiques. Outre une traduction assez littérale de l'hymne, nous avons encore une traduction en vers empruntée à nos meilleurs poètes : Corneille, d'Aubigny, de Sacy, Racine.

Le tout forme un ensemble où l'hymne se trouve expliquée, commentée, traduite avec un soin et une science que nous ne saurions trop louer. Les meilleures sources ont été consultées, et l'on se rendra compte de la valeur scientifique du travail, lorsqu'on saura que le texte latin a été emprunté, ainsi que les variantes, au *Repertorium hymnologicum* de M. Chevalier, et que celui-ci a revu le travail et fourni les éléments de l'introduction.

Nous ne saurions donc trop recommander ce travail à tous les ecclésiastiques; ils y apprendront à bien connaître les hymnes du bréviaire, et de cette intelligence découlera pour eux une attention plus parfaite dans la récitation de leur office, une piété plus éclairée; ils réaliseront ainsi le conseil du psalmiste : *psallite sapienter*.

J.-B. MARTIN.





BIBLIOGRAPHIE

Les Origines de la Civilisation moderne, par Godefroid KURTH, professeur à l'Université de Liège. Quatrième édition. 2 vol. de pp. XXXIX-326 et 354. Paris, Victor Retaux. Prix : **8** fr.

Au cours du XIXe siècle, l'histoire a fait de grands progrès au point de vue de la critique et de l'étude des faits. Appliquant à ce domaine des connaissances humaines une méthode d'investigation plus parfaite et plus scrupuleuse, nos devanciers et nos contemporains sont arrivés à des résultats dont nous ne pouvons méconnaître la valeur. Ce n'est pas tout. Ils ont cherché la raison des événements, et se sont préoccupés de les expliquer par des causes auparavant inaperçues, ou par des raisons économiques jusqu'ici trop négligées. C'est, si l'on veut, de la philosophie de l'histoire, mais philosophie dont l'horizon est, en fin de compte, assez borné. Quant aux grands ouvrages d'ensemble, recommandables à la fois par de vastes généralisations et par l'exactitude des détails, il semble qu'il n'en a pas paru. Quelques auteurs ont entrepris de se lancer dans des considérations hardies, mais trop hasardeuses, et basées plutôt sur la divination de l'histoire que sur les faits. Nous les avons laissés, pour nous attacher aux œuvres solides et de prétentions plus modestes. Mais le grand ouvrage de M. Godefroid Kurth est de ceux qu'il est injuste de négliger, parce qu'ils répondent aux exigences des lecteurs les plus difficiles.

Il y a longtemps que nous avons appris à connaître et à estimer cet historien. Nous avons, dès ce moment, admiré en lui de profondes convictions catholiques, qui se manifestent presque à toutes les pages de ses œuvres. Ce sont bien les mêmes principes qui donnent un prix inestimable à son nouveau livre,

Les Origines de la Civilisation moderne. Pour raconter cette histoire, nous dit-il, il faut que l'auteur et les lecteurs soient d'accord sur la signification qu'ils doivent donner à ce mot. « Tout le monde, à la vérité, convient de l'entendre dans le sens de la réalisation d'un certain idéal de société humaine. Mais c'est quand il s'agit de dire en quoi consiste cet idéal que les dissidences éclatent, et avec d'autant plus de violence que la question est de celles qui passionnent tout le genre humain... Le pire malheur de l'humanité consiste à ne pas s'entendre sur la manière de la résoudre, et le plus grand service que pourrait lui rendre la philosophie, ce serait de lui en faire connaître la solution définitive. » Si les libres-penseurs repoussent la vraie solution, M. G. Kurth l'admet et l'expose dans les lignes suivantes : « La perfection sociale, ou, en d'autres termes, la civilisation, consiste dans cette forme de la société qui offre à ses membres le plus de facilités pour atteindre leur fin dernière... Qu'on le veuille ou non, c'est la science religieuse qui a le dernier mot de l'énigme sociale... L'homme, dit la doctrine chrétienne, est créé pour connaître, aimer et servir Dieu, et ainsi parvenir à la vie éternelle. Cette définition est de celles qui s'imposent d'emblée à l'esprit par leur caractère d'évidence et de nécessité... » En conséquence, il est inutile de chercher dans l'antiquité païenne les caractères d'une civilisation véritable, tandis que nous les trouvons dans l'Eglise, établie de Dieu pour nous conduire à notre fin essentielle. Telles sont les idées qui ont servi de règle et de point de départ à l'auteur, et qui sont les bases primordiales de son étude. M. Godefroid Kurth nous fait ici, en réalité, l'histoire du christianisme pendant les huit premiers siècles, jusqu'au moment où il triomphe avec Charlemagne.

Certes, il y a là une tâche bien propre à effrayer les plus courageux. Pour raconter cette histoire avec la compétence requise, il fallait y être préparé par de vastes lectures. Nous pouvons dire que M. G. Kurth possédait cette préparation nécessaire. Personne n'ignore jusqu'à quel point le savant professeur de Liège connaît Clovis et les Mérovingiens. Il a prouvé, dans ce livre, qu'il possède aussi l'histoire de toutes les nations et de toutes les périodes dont il a dû parler. Dans sa vaste et consciencieuse exposition, les faits s'expliquent d'eux-mêmes, grâce à la manière habile dont il a su les grouper et grâce à la lumière dont il a su les éclairer. Il fait ressortir admirablement le triste

rôle des Mérovingiens dans l'histoire de notre pays, et les services considérables que les premiers Carolingiens, surtout Charlemagne, ont rendu à la civilisation chrétienne en Europe. En résumé, la lecture de ce livre nous a causé une satisfaction complète, et nous a laissé dans l'esprit des idées bien nettes et bien arrêtées sur le sujet traité.

L'ouvrage se termine par des notes bibliographiques très précieuses, où l'auteur indique les ouvrages qui peuvent servir à compléter son livre. En livrant celui-ci pour la première fois au public, M. G. Kurth constatait combien son œuvre était au-dessous de l'idéal qu'il s'était proposé. Il faisait appel à ceux qui ont eu les mêmes espoirs et éprouvé les mêmes déceptions. « Pour les autres, ajoutait-il, je leur laisse le droit de me traiter avec rigueur, les prévenant toutefois qu'il leur sera difficile de regarder mon livre d'un œil plus sévère que je ne fais moi-même. » Le public a répondu à ces paroles trop découragées par un accueil dont l'auteur a le droit d'être fier. Cette édition, supérieure aux précédentes, confirmera l'opinion très avantageuse que nous avons toujours eue de l'éminent professeur. Elle redressera bien des préjugés chez ceux qui prendront la peine de la lire, et leur donnera sur l'histoire et le rôle de la Providence en ce monde des pensées très iustes et très suggestives.

A. L.

Origines du Christianisme. *La Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, par M. l'abbé E. Le Camus. Sixième édition entièrement revue et plus largement annotée. 1901. Trois vol. in-12 de xxxiii-482, 518 et 533 pp. Paris, H. Oudin. 10 fr. 50.

Nous croyons que l'œuvre des œuvres, celle qui est salutaire entre toutes, consiste à mieux faire connaître Notre-Seigneur Jésus-Christ. La vie vaut la peine d'avoir été vécue, quand même elle n'aurait abouti qu'à ce livre béni, la vie du Maître. Mais encore, pour réussir dans une telle entreprise, faut-il une préparation particulière, des aptitudes suffisantes, et enfin beaucoup de temps, beaucoup de soin. Nous avons trop souvent rencontré de ces œuvres banales et vulgaires, où la médiocrité du fond et le laisser-aller de la forme révélaient chez l'auteur une confiance invincible et une inintelligence vraiment merveilleuse des difficultés que présente le sujet. Et aussi ç'a été

pour nous un vrai bonheur quand nous avons connu pour la première fois *la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, par M. l'abbé E. Le Camus, nous pouvons dire aujourd'hui Mgr Le Camus, évêque de la Rochelle. Notre satisfaction a été plus complète encore, quand nous avons été invité à faire connaître à nos lecteurs la sixième édition de ce bel ouvrage.

Disons d'abord ce qu'est cette nouvelle édition, très différente des précédentes. Après les approbations et les félicitations qu'il avait reçues de Sa Sainteté Léon XIII en 1884, l'auteur n'avait pas jugé à propos de remanier l'œuvre qui lui avait valu des éloges si autorisés. Mais il n'a pu résister jusqu'au bout au désir de faire mieux encore, et de se rapprocher de la « perfection très relative », la seule à laquelle il soit permis d'aspirer pour un pareil sujet. C'est pourquoi, comme il nous le dit lui-même, cette nouvelle édition « a subi quelques modifications dans la forme, et d'importantes additions quant au fond. » Il s'est toujours tenu au courant des conquêtes de l'exégèse contemporaine, qui a étudié l'Evangile, nous pourrions dire une grande partie de la Bible, « comme nul livre n'a jamais été fouillé et étudié ». Et puis, depuis les premières éditions de son ouvrage, il est allé trois fois, en compagnie de M. Vigouroux, explorer dans tous les sens le merveilleux pays de l'Evangile. Il en a rapporté des notes qui lui ont servi à plusieurs fins, dont la plus importante n'est pas le remaniement des trois cartes ajoutées à son livre. Ce qu'il faut surtout constater, c'est qu'il a mieux compris la vie du Maître, en la plaçant dans le cadre où elle s'est écoulée tout entière. A ce propos, qu'il nous soit permis de citer un passage de la récente préface :

«... Même dans ce silence de mort (sur les bords du lac de Tibériade), je croyais entendre encore pleine de charmes, la voix douce et aimée du Maître. Je l'écoutais sur ces roches noires où tant de fois il s'était assis, le long de la grève, pour instruire le peuple ; je l'entendais dans le murmure harmonieux de la brise qui semblait en conserver l'écho ; je l'écoutais montant de terre avec le parfum de ces fleurs champêtres qu'il avait louées comme l'œuvre aimée de la sainte Providence ; je l'entendais quand je me penchais sur les vagues doucement clapotantes, qui jadis l'avaient porté ou salué en expirant sur la rive. Elle me venait de partout, dans le calme de la nuit étoilée, aux premiers rayons de l'aurore, sous la dure chaleur du jour, à l'heure de la grande tempête, sous les reflets d'opale du soleil



couchant, toujours séduisante, victorieuse, divine. Mes mains se joignaient alors suppliantes, et je disais : « Seigneur, montrez-vous donc vous-même ! Pourquoi vous dérober à ceux qui peinent et prient, avec l'ardent désir de vous rendre plus présent à un monde qui se meurt parce qu'il ne vous voit pas ! Entendez le cri de ces désespérés de la vie qui ont tant besoin de croire pour se consoler. Ils nous répètent le mot des Grecs à Philippe de Bethsaïda : *Nous voudrions Jésus !* Hélas ! nous ne savons pas vous montrer !... » En résumé, cette édition a cent cinquante pages de plus que les précédentes, et, si le livre n'est pas essentiellement changé, il est considérablement développé et perfectionné.

Plus d'un de nos lecteurs connaît sans aucun doute l'une des précédentes éditions, et il a pu apprécier les mérites multiples qu'y révèle Mgr Le Camus. Mais, pour ceux qui ne sont pas dans ce cas, nous allons rappeler brièvement quelles sont les qualités qui nous ont le plus frappé dans ce livre. C'est d'abord une connaissance bien approfondie du sujet et de toutes les questions qui s'y rattachent. Il n'est pas un coin que l'auteur n'ait exploré et éclairé dans la mesure du possible. Si la solution n'est pas toujours aussi satisfaisante que nous le désirerions, c'est qu'il n'a pu faire mieux. C'est encore la méthode parfaite avec laquelle il expose son sujet : il est difficile d'être plus clair et plus soigné. C'est aussi le style dont il se sert pour raconter ou expliquer : le passage que nous avons cité nous a donné une idée de la langue qu'il emploie ; nous aurions pu en rapporter d'autres non moins remarquables ou plus beaux encore. Enfin, dans tout l'ouvrage, éclate un amour pour Jésus-Christ qui est ardent et communicatif.

«... Lorsque, après de longs et patients efforts, l'œuvre se dessine, l'âme de l'ouvrier se dilate, sa foi et son amour veulent parler. La piété a besoin d'écrire quelques lignes, et de donner ainsi une vie particulière à des pages qui doivent s'adresser au cœur aussi bien qu'à l'esprit... Pour être un digne historien de Jésus, savoir ne suffit pas, il faut aimer. »

Voilà ce que pense le pieux prélat ; voilà ce qu'il a si bien mis en pratique en écrivant son livre. En fin de compte, cette œuvre est captivante. Est-ce à dire que nous n'aurions pas quelques critiques à soumettre à Mgr Le Camus sur certains points, et particulièrement sur quelques notes ? Quoi qu'il en soit, nous nous abstiendrons de les indiquer. Nous resterons donc sur un

éloge que nous aurions voulu formuler d'une manière plus parfaite, moins indigne du livre que nous avons été si heureux d'étudier.

A. Lepitre.

I. **Figures et Choses du Temps passé**, par le chanoine Léon Charpentier, 1 vol. in-12 de v-207 p.; Carcassonne, imprimerie Bonnafous-Thomas, 1901.

II. **Les Précurseurs du Féminisme** : *Mme de Maintenon*, *Mme de Genlis*, *Mme Campan*, par Louis Chabaud, 1 vol. in-12 de xxiv-335 p.; Paris, Plon, 1901.

M. le chanoine Charpentier dont nous avons ici même analysé une biographie de Louis de Grignan, évêque de Carcassonne, vient de réunir un certain nombre d'articles sur le xviie siècle auxquels il a joint d'intéressantes « glanures d'histoires sur la Normandie ». La plupart de ces morceaux avaient figuré, il y a quelques années dans divers recueils. C'est ainsi que nous retrouvons ici une étude très piquante sur le rôle de Mme de Maintenon institutrice, d'après le livre de M. Gréard, qui avait été fort remarquée quand elle parut pour la première fois dans le *Correspondant*, en 1885. L'auteur y gourmandait doucement M. Gréard de s'être dérobé au charme qui l'enchantait pour n'admirer sans réserve que l'éducatrice chez Mme de Maintenon. Il le félicitait cependant d'avoir servi à sa façon la cause de la fondatrice de Saint-Cyr, en faisant connaître aux jeunes filles sa doctrine pédagogique et son esprit. « Désormais, concluait-il, elles se laisseront toucher par ce langage exquis de pureté et de noblesse, par cette solidité de principes par cette « grâce incomparable à tout », par cette intelligence profonde de leurs besoins, et, désirant pousser plus loin leur découverte, elles recourront à l'œuvre tout entière ».

Dans cette galerie reviennent souvent les noms d'autres femmes du xviie siècle, distinguées par leur vertu, leur esprit ou leur qualité : Louise de Marillac, Mme de Sévigné, Mme de Caylus, Mlle de Montpensier, Mme de Longueville, etc. — En sorte que si ce livre est dédié à la jeunesse française qui veut apprendre à connaître le grand siècle et le grand style, il semble toutefois que ce soit plus spécialement aux jeunes filles qu'il est destiné. Puissent-elles, au temps de leur formation dans les couvents, aller chercher dans ces pages, avec des lectures

agréables et des leçons de cette langue aisée et noble, de cet air simple et grand qui est proprement celui de l'époque, le modèle achevé de ce que doit être une femme chrétienne, française, une femme bien élevée, appelée à exercer autour d'elle la royauté séduisante et salutaire de l'esprit.

II. Le travail de M. Chabaud sur *Les Précurseurs du Féminisme* se recommande aux mères de famile, aux femmes du monde, et, en général, à tous ceux qui sont préoccupés théoriquement ou pratiquement des problèmes qui concernent l'éducation. — Mais je ne crois pas qu'il faille en conseiller la lecture aux jeunes pensionnaires des couvents, certains détails de la biographie de grandes « institutrices », notamment de Mme de Genlis, n'étant guère pour édifier.

« Il faut convenir, écrivait Mme de Genlis, qu'en général les femmes ne sont faites ni pour gouverner, ni pour se mêler des graves intérêts de la politique. » C'était aussi l'avis de Mme de Maintenon qui ne les estimait capables de commander que « dépendamment des hommes ». Comment donc M. Chabaud peut-il nous les présenter comme des ***précurseurs du féminisme*** ?

C'est, répond-il, que la femme ayant d'autres facultés et d'autres aptitudes que l'homme, doit avoir aussi d'*autres* devoirs, d'autres fonctions, un autre rôle dans la société ; mais il ne suit pas de là qu'elle ne doive conserver ni fonctions, ni rôle. En particulier la fonction d'éducatrice semble leur être dévolue par la nature. — Et il montre, dans l'histoire de la pédagogie française, trois exemples de femmes dévouées à cette grande tâche de l' « institution » des enfants. On sait que pour Mme de Maintenon, l'enseignement avait été presque un sacerdoce, nous ne reviendrons pas, avec M. Chabaud, sur ce qui a été dit là-dessus, c'est la partie la moins neuve de son livre. Pour Mme de Genlis, dont l'influence a été beaucoup moins étudiée et dont la carrière a fourni à l'auteur beaucoup d'observations originales, l'enseignement fut un entraînement, une gymnastique de l'esprit, presque un « sport ». — Mme Campan fut amenée par le « besoin » à embrasser l'état d'institutrice, mais elle y montra des qualités de tout premier ordre : l'occasion lui révéla ses dons naturels; elle avait, selon sa propre expression, la « bosse de l'institution », et savait proportionner les moyens au but. — M. Chabaud n'a peut-être pas assez fortement dégagé la méthode propre à chacune de ces femmes, si différentes par l'esprit

et par le caractère. Mais il faut le louer d'avoir ramené toutes les vues pédagogiques qu'il a eu à examiner, à cette pensée qui sert d'épigraphe à son livre : « Le développement de la personnalité féminine procédant du christianisme, doit forcément y aboutir et provoquer la sollicitude de tous les vrais chrétiens. »

B.

Die Deustsche Dichtung der Gegenwart... Die Alten und die Jungen, von Adolf Bartels. Vierte auflage. 1901. 1 vol. in-8° de VIII-300 p. Leipzig, Eduard Avenarius.

Ce livre a eu un rapide succès en Allemagne depuis l'époque très récente de son apparition. Chaque année en a vu publier une nouvelle édition, et la faveur du public ne paraît pas devoir abandonner de sitôt l'œuvre de M. Adolf Bartels.

Tout d'abord, cet ouvrage avait pour titre *Die Alten und die Jungen*, et constituait une histoire d'ensemble de la poésie allemande dans ses développements pendant la seconde moitié du XIXe siècle. Mais l'éminent critique fait justement remarquer que les grandes individualités poétiques ne doivent pas être uniquement étudiées dans le mouvement littéraire auquel elles se rattachent. Comme elles donnent toujours beaucoup plus qu'elles ne reçoivent, il est juste que nous les étudiions aussi en elles-mêmes, « *an sich* », et dans ce qu'elles ont d'original. L'auteur a donc résolu de compléter son travail dans les éditions qui ont suivi la première. Il l'a laissé intact, sauf dans quelques-uns des derniers chapitres, qui ont été remaniés : mais chacune des divisions de son travail a été complétée par des biographies séparées, qui nous font connaître les poètes de l'Allemagne contemporaine. Ces biographies sont publiées dans une impression différente : ceux des lecteurs qui ne désirent qu'une connaissance générale du sujet, pourront les passer sans hésitations et sans perte de temps.

Pour notre part, nous estimons que dans ce livre rien n'est à négliger. M. Adolf Bartels est un critique trop éminent pour que nous voulions omettre quoi que ce soit de ce qu'il nous enseigne. Si nous nous contentions de dire qu'il a beaucoup de lecture, ce serait sans doute un éloge, mais en soi très insuffisant. Il est tant d'autres auteurs qui pourraient le revendiquer ! Mais ce que nous aimons à louer en lui, c'est l'acuité et la sûreté de sa critique, qui discerne avec un goût si parfait les

mérites et les défauts caractéristiques de chaque auteur. C'est aussi l'indépendance de ses jugements. C'est encore et surtout l'esprit généralisateur qui lui a permis de mettre de l'ordre dans les faits où d'autres se seraient égarés, de saisir les caractères communs aux individus, de suivre les courants littéraires dans leurs caprices, et enfin de nous raconter avec une méthode admirable une histoire si rapprochée de nous. Il est bon d'ajouter que la chaleur avec laquelle il expose ces théories, donne un intérêt particulier à son livre.

Il est vrai que les lecteurs étrangers à l'Allemagne pourront trouver son exposition bien condensée. Ils préfèreraient sans doute que M. Adolf Bartels eût développé certaines considérations, de manière à les rendre plus accessibles, et surtout qu'il eût rendu son récit plus vivant en l'émaillant de citations bien choisies. Mais l'auteur nous répondra que son livre s'adresse à ses compatriotes, et que d'ailleurs il a voulu avant tout faire une œuvre savante. Nous n'insisterons donc pas. Nous nous contenterons de dire, en finissant, que son livre est digne du succès qu'il a eu en Allemagne, et nous lui souhaitons une rapide diffusion dans notre pays.

A. L.

Côtes et Ports français de l'Océan, le travail de l'homme et l'œuvre du temps, par Charles Lenthéric, inspecteur général des ponts et chaussées (ouvrage renfermant onze cartes et plans), 1 vol. in-18 de VIII-402 pp. Paris, Plon, 1901.

Depuis quelques années, M. Lenthéric travaille à sa façon à faire aimer la France. Il la fait connaître aux Français. Pour cela, il la décrit, non pas seulement avec la science de l'ingénieur, du statisticien ou du géographe, mais avec la verve et l'imagination d'un poète, avec le don d'évocation d'un historien, en somme très convenablement informé. Naguère il nous donnait toute une série de livres sur la région du Sud-Est (*Villes mortes du Golfe de Lion; Grèce et Orient en Provence; La Provence maritime ancienne et moderne; Le Rhône; L'Homme devant les Alpes).* Aujourd'hui il élargit le champ de ses études et applique ses procédés ordinaires à la description des *côtes de l'Océan* qu'il parcourt minutieusement avec le lecteur depuis la frontière franco-espagnole, depuis la pointe aiguë du Figniez qui s'avance en mer comme le formidable éperon d'un navire

et termine la côte d'Espagne, jusqu'à ce littoral breton de la « fin des terres » où, entre la pointe du Van et celle du Raz, s'enfonce la sinistre baie des Trépassés qui retentit du sifflement de la tempête, du grincement des galets sur la grève et de la plainte éternelle de l'âme bretonne.

Pour traiter une si vaste matière, l'auteur a dû forcément négliger certains détails. C'eût été une tâche impossible, et peut-être inutile, de décrire par le menu toutes les rades naturelles, tous les ports, tous les établissements maritimes, créations du génie moderne. Il se contente de nous renvoyer aux ouvrages spéciaux, particulièrement à la collection des *Ports maritimes de la France* (8 vol. in-4°) publiés par les soins du ministère des travaux publics et aux *Annales des Ponts et Chaussées*.

De même, les travaux de M. Desjardins, de M. Camille Jullian ainsi que les recueils édités par les sociétés savantes, lui ont permis de simplifier sa tâche, au point de vue historique. Il s'est contenté d'ordinaire, à cet égard, d'être un vulgarisateur de beaucoup de talent. Mais quand il lui est arrivé de présenter comme sienne une théorie ou de prendre parti dans une controverse, il n'a pas toujours évité le côté aventureux des questions. C'est ainsi que, dans la *Revue historique*, M. Jullian a pu lui reprocher d'avoir admis avec trop d'assurance l'hypothèse de la profonde perturbation de nos rivages entre l'ère chrétienne et le xxe siècle. Dans son *Histoire de la Bretagne*, M. de la Borderie a notablement restreint l'importance des phénomènes d'immersion ou d'érosion, surtout pour ce qui concerne le Morbihan à l'époque historique. D'autre part, M. Jullian n'admet pas que le rivage de la Gascogne soit transformé par M. Lenthéric en une ligne sinueuse et dentelée dont les baies correspondaient aux étangs actuels. Nos côtes landaises ont été à peu près immuables, s'il faut en croire les textes historiques. Cordouan ne saurait être non plus rattaché au Bas-Médoc qui aurait été, jusqu'au xvie siècle, une grande île entre deux bras de la Gironde, une sorte de Camargue : ni la géologie, de l'aveu de M. Lenthéric, ni l'histoire, au dire de M. Jullian, ne permettent de conserver cette théorie. — Il faut donc conclure avec M. Jullian que « jusqu'à nouvel ordre, et sauf sur des points déterminés (comme l'embouchure de l'Adour), on doit, dans une carte de la Gaule ancienne, s'en tenir aux tracés de la géographie actuelle ». — Le livre de M. Lenthéric n'en est pas moins excellent et d'une lecture extrêmement agréable. C. B.

Theologia dogmatica in usum scholarum ad quadriennium accommodata, auctore Clino Crosta, doctore in S. Theologia ac Philosophia. — Volumen II. Romae, Pustet, 1900, in-8°, 392 p.

Nous sommes heureux de signaler le second volume de la deuxième édition du remarquable cours de théologie de M. le chanoine Crosta, professeur au séminaire de Côme (Italie). L'ouvrage, honoré d'un Bref laudatif de N. S. P. Léon XIII, et déjà apprécié dans le monde ecclésiastique, rendra de nombreux services aux élèves des séminaires et aux prêtres qui désirent trouver dans un manuel, toute la doctrine exposée avec clarté et méthode ; car c'est là ce qui caractérise le travail du savant professeur. Les thèses sont ordonnées avec logique et se suivent dans un ordre parfait. Sans viser à l'érudition, l'auteur a su faire entrer dans le cadre de son cours toute la synthèse de la théologie; aucune des informations nécessaires à celui qui veut étudier une question plus spécialement, ne fait défaut, et tout est présenté d'une manière neuve, saisissante. Il faut surtout louer M. le chanoine Crosta de prouver par son propre exemple la fécondité de la méthode scolastique pour l'étude de la théologie. Dans le présent volume, enrichi comme le précédent de tableaux synoptiques, on retrouve la même exactitude doctrinale, la même fidélité aux enseignements de saint Thomas. Sur la question des futurs contingents, l'auteur adopte la thèse que le cardinal Joseph Pecci a défendue avec talent et qui, en Italie surtout, compte d'assez nombreux partisans. Qu'on nous permette de signaler, à ce propos, un très intéressant opuscule du chanoine Crosta, publié à Côme : *Dei Futuribili, studio critico di filosofia e teologia*, Como, Longatti, 1896, in-12, 78 p. Il n'est pas étonnant que ce cours de théologie ait mérité les éloges du Souverain Pontife et que la première édition ait été rapidement épuisée ; c'est un succès bien mérité.

P. R.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.



TABLE DES MATIÈRES

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1901

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



TABLE GÉNÉRALE

ET ALPHABÉTIQUE DE L'ANNÉE 1901

I. *Auteurs des Articles :*

II. *Ouvrages étudiés :*



Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

PETITE BIBLIOTHÈQUE CÉLESTE

Gracieux opuscules de 64 pages avec couverture en couleur et encadrements rouges à chaque page. Prix de chaque opuscule : **10** centimes. — Lyon, Librairie Emmanuel VITTE, 3, place Bellecour.

Conditions de propagande : On donne **70** ex. pour **5 fr.**, **150** ex. pour **10** fr., **500** ex. pour **32** fr., et **1.000** ex. pour **60** fr. — *Frais de port en sus.*

N. B. — *Un colis postal de 3 kilogr.* (0,60 en gare et 0,85 à domicile) contient **150** exemplaires ; *deux colis postaux*, **300** exemplaires, etc.

PLUS DE 200 OPUSCULES A PARAITRE

OPUSCULES PARUS A CE JOUR :

Comment il faut aimer le bon Dieu. — Petites Fleurs d'Ars. — Le Rosaire de la Très Sainte Vierge. — Mois des âmes du Purgatoire. — Sources de vie (les Sacrements). — *Saint Antoine de Padoue. — Après la première Communion. — L'Eucharistie. — L'Enfant Jésus. — La Sainte Famille. — Mois de saint Joseph. — Retraite pour la première Communion. — Mois de Marie. — La Famille chrétienne. — Comment il faut aimer le prochain. — Lyon à Marie. — Mois du Sacre-Cœur. — Devoirs des enfants envers leurs parents. — Devoirs des parents envers leurs enfants. — Mois de l'Ange gardien. — Etrennes spirituelles. — Resignation. — La Mère chrétienne. — La prière. — Méthode et programme pour me sanctifier plus vite. — La Basilique de Fourvière. — L'exercice de la présence de Dieu. — Les Indulgences. — Petit Chemin de la croix. — Le Devoir pascal. — Le Pater. — Le petit Livre des malades.*

La *Petite Bibliothèque céleste*, que nous offrons aux œuvres paroissiales, aux communautés, familles, pensionnats, sera composée d'opuscules pieux (plus de deux cents sont en préparation) aussi soignés que de grands ouvrages, commodes de forme, gracieux d'aspect, avec une couverture en couleur, une belle gravure et 64 pages de texte encadrées d'un filet rouge.

On se propose d'y condenser, sous une forme claire et attrayante, les principales vérités de la religion, et quelques dévotions universellement autorisées. Basés sur la plus saine doctrine et présentant le parfum d'une piété vraie, ces opuscules seront en même temps d'une lecture agréable et feront le bien modestement et doucement, croyons-nous, partout où ils passeront.

Leur prix minime les rend admirablement propres à être répandus dans les diverses confréries ou congrégations paroissiales ; donnés en récompense dans les catéchismes, soit de première communion, soit de persévérance; distribués comme souvenirs de retraite, de jour de l'an, etc.

Voici en quels termes la *Petite Bibliothèque céleste* est appréciée par l'excellente revue L'AMI DU CLERGÉ : « **Ces opuscules sont vraiment délicieux : c'est la piété dans tout ce qu'elle a d'aimable et de solide, de simple et de fort.** La **sève évangélique et apostolique y circule dans toute sa pureté, vierge de tout alliage de vanité et d'intérêt.**

« Et à cette piété, l'éditeur a fait la plus attirante parure : **couverture historiée, gravure à la première page, papier chiné, pages encadrées de rouge... bon marché extrême...** Pour distribuer aux enfants et répandre parmi les âmes pieuses, vous chercheriez en vain quelque chose de plus pratique et de plus **aimable.** »